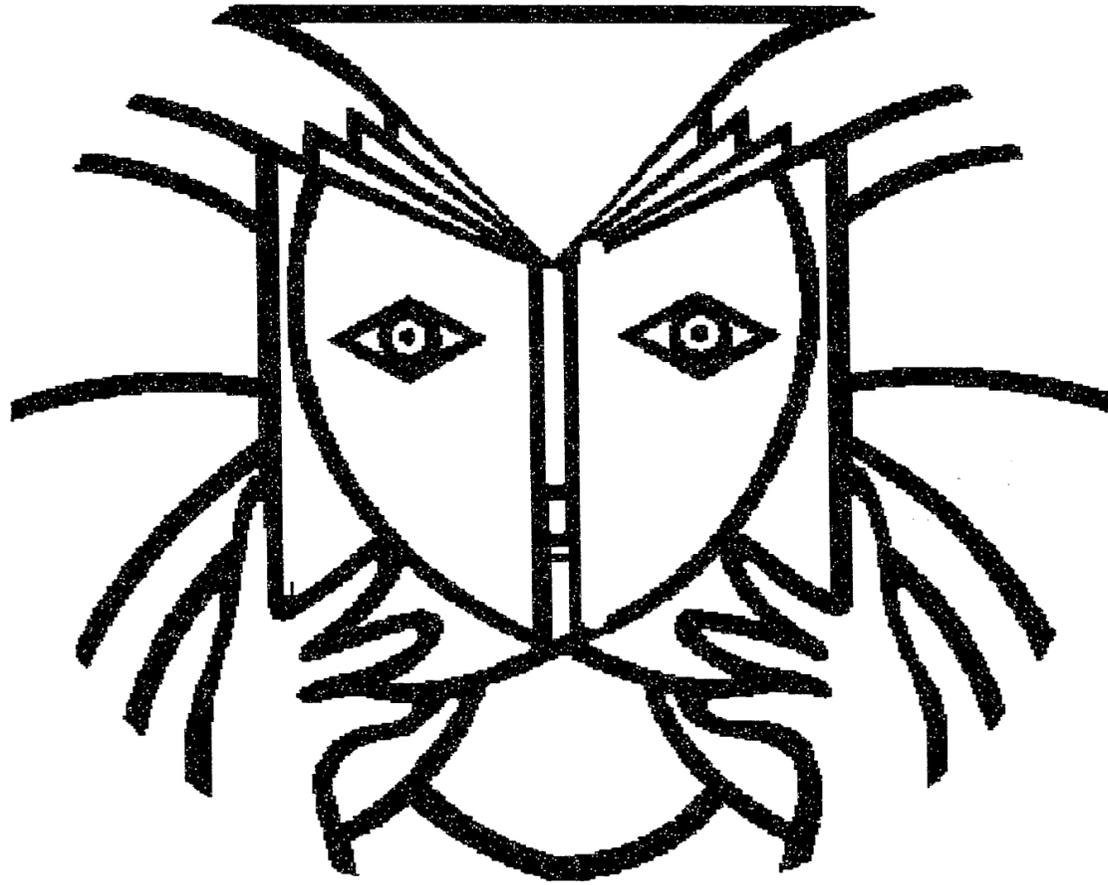




National Library  
of Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada



***Microfilmed 2001***

*for the*

***Rare Books Collection***

*of the*

**NATIONAL LIBRARY  
OF CANADA**

**OTTAWA**

***Microfilmed by  
the NATIONAL ARCHIVES  
OF CANADA***

***Microfilmé 2001***

*pour la*

***Collection des Livres rares***

*de la*

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
DU CANADA**

**OTTAWA**

***Microfilmé par  
les ARCHIVES NATIONALES  
DU CANADA***

# DOCUMENTS DE LA SESSION.

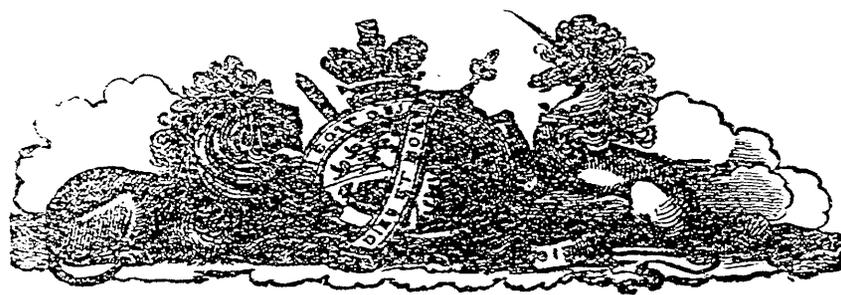
VOLUME 4.

TROISIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

SESSION 1860.



---

---

IMPRIMÉ PAR THOMPSON ET CIE., RUE STE. URSULE, QUÉBEC.

---

---

# EXPLORATION GÉOLOGIQUE

DU

# CANADA.

~~~~~  
RAPPORT DE PROGRÈS POUR L'ANNÉE 1858.  
~~~~~

(CE RAPPORT N'A PAS ÉTÉ TRADUIT EN FRANÇAIS POUR LA RAISON QUE SIR WILLIAM LOGAN EST DANS LE MOMENT OCCUPÉ À PRÉPARER UNE NOUVELLE ÉDITION ABREGÉE DE TOUS LES RAPPORTS GÉOLOGIQUES, LAQUELLE SERA TRADUITE ET PUBLIÉE DANS LA LANGUE FRANÇAISE.)

~~~~~

QUEBEC:

1860

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, en date du 12 mars 1860, demandant un Etat des Dépenses pour la Police dans le Haut et le Bas-Canada, depuis l'Union:

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT.

Québec, 22 mars 1860.

ETAT indiquant les diverses sommes payées à même la caisse publique depuis l'Union pour l'entretien ou aider à l'entretien de la police dans le Haut et le Bas-Canada; le dit état fourni en réponse à une adresse de l'Assemblée Législative du 12 mars 1860.

| Années. | Dépenses payées. |             |
|---------|------------------|-------------|
|         | Haut-Canada.     | Bas-Canada. |
|         | \$ cts.          | \$ cts.     |
| 1841    | .....            | 64,279 30   |
| 1842    | .....            | 51,213 78   |
| 1843    | .....            | 4,637 08    |
| 1844    | .....            | 3,317 81    |
| 1845    | .....            | 3,531 69    |
| 1846    | .....            | 4,914 70    |
| 1847    | .....            | 4,462 78    |
| 1848    | .....            | 4,289 60    |
| 1849    | .....            | 32,893 61   |
| 1850    | .....            | 32,450 00   |
| 1851    | .....            | 11,021 41   |
| 1852    | .....            | 769 09      |
| 1853    | .....            | 11,163 13   |
| 1854    | .....            | 14,648 17   |
| 1855    | .....            | 18,425 02   |
| 1856    | .....            | 24,183 50   |
| 1857    | 376 25           | 34,729 70   |
| 1858    | 1,560 30         | 31,856 31   |
| 1859    | 823 74           | 22,029 25   |

W. DICKINSON.  
Pro. D. I. G.

DEPARTMENT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL  
Québec, 22 mars 1860.

---

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée du 7 courant, pour un état sommaire des sommes dues le 1er janvier 1860, par les diverses compagnies qui ont acheté du gouvernement des chemins, des ponts ou des havres dans le Haut-Canada en 1849 et subséquemment; le dit état faisant voir clairement le montant qu'on est convenu de payer pour chacun de ces chemins, ponts ou havres, l'intérêt qui s'est accumulé sur chaque vente, le montant en argent reçu à compte par le gouvernement, les balances maintenant dues, et le montant des versements encore à faire.

Par ordre.

C. ALLEYN,

*Secrétaire.*

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Québec, 23 mars 1860.

ÉTAT SOMMAIRE des sommes dues le 1er janvier 1860, par les diverses compagnies qui 1849 et subséquemment; le dit état faisant voir clairement le montant qu'on est sur chaque vente, le montant en argent reçu à compte par le gouvernement, les ba-

| Travaux.                                                                                                                                                                                 | Acquéreur.                                                                    | Date de la vente. | Prix convenu. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------|
|                                                                                                                                                                                          |                                                                               |                   | \$ cts.       |
| Le pont de Brantford et le chemin d'Hamilton jusqu'à la limite ouest du comté de Wentworth, se composant du chemin d'Hamilton à Brantford et partie du chemin de London à Brantford..... | Compagnie du chemin de Brantford.....                                         | 15 Oct. 1850...   | 108400 00     |
| Le pont de Calédonia et le chemin d'Hamilton à Port Dover.....                                                                                                                           | Compagnie du chemin d'Hamilton à Port Dover.....                              | " " " ...         | 30800 00      |
| Le chemin de Dundas à Waterloo.....                                                                                                                                                      | Compagnie du chemin de Dundas à Waterloo.....                                 | " " " ...         | 104000 00     |
| Le chemin traversant le comté d'Oxford, qui se compose de toute cette partie du chemin de London à Brantford située dans le dit comté.....                                               | Compagnie à fonds social du chemin d'Ingersoll à Brantford.....               | " " " ...         | 24400 00      |
| Le chemin nord de Toronto jusqu'à Holland Landing, le chemin à l'est d'York, le chemin à l'ouest d'York, et le chemin de la rive du lac.....                                             | Compagnie du chemin de Toronto.....                                           | " " " ...         | 300400 00     |
| Le chemin de Kingston à Napanee.....                                                                                                                                                     | Conseil municipal des comtés unis de Frontenac, Lennox et Ad- dington.....    | " " " ...         | 49200 00      |
|                                                                                                                                                                                          | Le Conseil de ville de la ville de Cobourg.....                               | " " " ...         | 18400 00      |
| Le pont Delaware, le chemin de London à Port Stanley, et le chemin de London à la limite est du comté de Middlesex, qui forment partie du chemin de London à Brantford.....              | Le conseil municipal du comté de Middlesex.....                               | 1 Sept. " ...     | 18000 00      |
| Le havre de Cobourg.....                                                                                                                                                                 | Compagnie du havre de Cobourg.....                                            | 1 Juillet " ...   | 16000 00      |
| Le havre d'Oakville.....                                                                                                                                                                 | R. K. Chrishilm.....                                                          | 30 Juin " ...     | 10000 00      |
| Le havre de Port Dover.....                                                                                                                                                              | Compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock et du lac Erié.....       | 15 Oct. " ...     | 30400 00      |
| Le havre de Whitby et le chemin y conduisant, y compris le pont de Norrws.....                                                                                                           | Compagnie du chemin de Port Whitby et des lacs Scugog, Simcoe et Hu- ron..... | " " " ...         | 80400 00      |

NOTE.—Selon les conditions de vente, le montant de la vente des chemins de Kingston à Napanee, et de Port Port Stanley, en 10 ans à compter de la date de la vente, et celui du havre de Cobourg, en 10, 15 et 20 ans

\* La différence d'intérêt entre \$137,574 80 et \$108,327 51, disons \$29,247 29, est accordée à certaines con-

DÉPARTEMENT DE L'INSPECTEUR GENERAL,  
Québec, 20 mars 1860.

ont acheté du gouvernement des chemins, des ponts ou havres dans le Haut-Canada en convenu de payer pour chacun de ces chemins, ponts ou havres, l'intérêt qui s'est accumulé ances maintenant dues, et le montant des versements encore à faire.

| Intérêt dû sur les ventes jusqu'au 31 Dec., 1859. | Argent reçu. |            | Total des paiements. | Montant dû le 31 dec. 1859. |            | Total encore dû le 31 dec. 1859. | Montant des versements encore à faire. |
|---------------------------------------------------|--------------|------------|----------------------|-----------------------------|------------|----------------------------------|----------------------------------------|
|                                                   | Intérêt.     | Principal. |                      | Intérêt.                    | Principal. |                                  |                                        |
| \$ cts.                                           | \$ cts.      | \$ cts.    | \$ cts.              | \$ cts.                     | \$ cts.    | \$ cts.                          | \$ cts.                                |
| 50400 19                                          | 16009 70     | 18840 00   | 34849 70             | 34390 49                    | 24520 00   | 58910 49                         | 65040 00                               |
| 14494 37                                          | 6729 00      | 3694 00    | 10423 00             | 7765 37                     | 8626 00    | 16391 37                         | 18480 00                               |
| 49656 69                                          | 19760 00     | 10400 00   | 30160 00             | 29899 69                    | 31200 00   | 61096 69                         | 62400 00                               |
| 11394 25                                          | 4147 00      | 3040 00    | 7187 00              | 7247 25                     | 6720 00    | 13967 25                         | 14640 00                               |
| *137574 80                                        | 108327 51    |            | 108000 00            |                             |            |                                  | 300400 00                              |
| 22658 96                                          | 22140 00     |            | 22140 00             | 518 96                      |            | 518 96                           | 49200 00                               |
| 8484 46                                           | 2760 00      |            | 2760 00              | 5724 46                     |            | 5724 46                          | 18400 00                               |
| 84 00 00                                          | 5850 00      |            | 5850 00              | 2550 00                     |            | 2550 00                          | 18000 00                               |
| 9130 37                                           | 3360 00      |            | 3360 00              | 5770 37                     |            | 5770 37                          | 16000 00                               |
| 4712 30                                           | 1920 00      | 4000 00    | 5920 00              | 2793 30                     | 5000 00    | 7793 30                          | 10000 00                               |
| 14574 42                                          | 7220 00      | 3040 00    | 10260 00             | 7354 42                     | 9120 00    | 16474 42                         | 18240 00                               |
| 34910 08                                          | 19344 33     | 16080 00   | 35424 33             | 15565 75                    | 16080 00   | 31645 75                         | 48240 00                               |

Hope au lac Rice, est payable en 20 ans à compter de la date de la vente; celui du chemin de London à à dater de la vente.

ditions mentionnées dans l'ordre en conseil du 1er mars 1860.

WILLIAM DICKINSON,  
Faisant les fonctions de Sous-Inspecteur Général.

No. 27.

## É T A T

Des baptêmes, mariages et sépultures de certains districts du Bas-Canada, pour l'année 1859.

No. 28.

## RÉPONSES

A des adresses datées respectivement le 7 et le 12 mai 1860, demandant un état des terres vendues par l'Université de Toronto et le Collège du Haut-Canada, depuis le 31 décembre 1855 ; du montant reçu à compte de ces ventes, et du montant de l'intérêt, etc., etc., etc. Et aussi,

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 7 mars dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, “ Un état de l'Université de Toronto, “ du collège de l'Université, du collège du Haut-Canada, des collèges Victoria et Régopolis, de Queen's College, des collèges St. Michel et Bytown, et du séminaire de Belleville, indiquant leur “ dépense annuelle, les sources de leurs revenus, le nombre des professeurs ou maîtres, le cours d'études suivi, le nombre des gradués “ aussi bien que le nombre des sous-gradués, distinguant les “ externes des internes, leur résidence, religion et âge, ainsi que “ leur rang dans ces collèges respectivement, le nombre des élèves “ en théologie ou en médecine dans chaque collège respectivement, “ et le nombre de bourses, et la valeur de chacune, s'il y en a. ”

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL, }  
 Québec, 16 mars 1860. }

NOTE.—[Le rapport du Collège de Régopolis n'a pas été reçu.]

[Conformément à la recommandation du comité collectif des Impressions, les quatre réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

## RAPPORT DU CONSEIL DU COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ, TORONTO, POUR L'ANNÉE 1859.

*A Son Excellence le Très-Honorable Sir Edmund Walker Head, baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Le conseil du collège de l'université, Toronto, prend la liberté de présenter son rapport annuel pour l'année 1859.

### I.—*Edifices.*

Les nouveaux édifices étaient si près d'être terminés à la fin des vacances d'été que l'on jugea à propos de les occuper au commencement de l'année académique, en octobre. Depuis cette date l'institution a transigé des affaires dans cette partie des édifices destinée au collège. L'installation comprend les cabinets de lecture, qui, tous, sont aujourd'hui en usage; un laboratoire; des cabinets pour les officiers; les salles des étudiants internes; l'habitation du professeur sous les soins duquel sont les étudiants internes; la salle à manger, la cuisine et les appartements nécessaires aux serviteurs.

L'université et le collège ont en commun l'usage de la salle des examens et une chambre pour les réunions du sénat ou conseil.

### II.—*Bibliothèque, musée et appareils.*

Ces trois choses étant aujourd'hui sous le contrôle de l'université de Toronto, c'est au sénat qu'il appartient d'en faire rapport.

### III.—*Officiers.*

Il n'est survenu aucun changement parmi eux depuis le dernier rapport annuel, à part de la nomination du professeur Buckland comme doyen.

### IV.—*Etudiants.*

Dans l'appendice A se trouvent des états tabulaires désignant les noms des étudiants et les cours suivis par chacun d'eux. Dans le cours de cette année, il a été fait une augmentation importante à l'établissement, qui a été divisé en cabinets pour les étudiants qui veulent être internes. Ils sont déjà 33, et ce conseil n'a aucun doute que tous les appartements réservés à cette fin seront occupés durant la prochaine année académique.

### V.—*Cours d'étude, Lectures et Examens.*

Voir l'appendice B.

En terminant, le conseil prend la liberté de faire remarquer l'augmentation considérable dans le nombre des étudiants immatriculés, augmentation d'autant plus satisfaisante qu'il avait raison d'appréhender, par suite de la gêne commerciale qui s'est fait sentir par toute la province, qu'il s'en trouverait quelques uns de moins qu'à l'ordinaire qui ne pourraient jouir de l'avantage de suivre les cours.

Le tout très respectueusement soumis.

(Signé,)

JOHN McCAUL, L. L. D,  
*Président.*

## RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO, POUR L'ANNÉE 1859.

*A Son Excellence le très-Honorable Sir Edmund Walker Head, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et visiteur de l'Université de Toronto.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Le chancelier, le vice-chancelier et le sénat de l'université de Toronto, ont l'honneur de soumettre leur rapport annuel.

Les édifices de l'université et du collège de l'université, que le sénat était chargé de faire construire, approchaient si bien de leur achèvement l'année dernière, que ces deux institutions ont pu les occuper dès le commencement d'octobre. Les architectes, cependant, n'ont pu encore donner leurs derniers certificats ni clore les contrats, vu que des ouvriers étaient encore occupés dans quelques parties de l'édifice.

La bibliothèque et le musée qui embrassent la partie de l'édifice qui est la plus occupée par l'université, ont maintenant reçu leurs collections, auxquelles le public ne pouvait avoir accès auparavant, à cause de l'espace trop limité qui leur était réservé dans les anciennes bâtisses ; mais dès qu'elles ont été installées dans les nouvelles, le sénat n'a pas tardé à mettre à effet les statuts qui pourvoient à la libre admission du public.

Le rapport du comité de la bibliothèque, annexé au présent, reproduit les règles qui ont été adoptées à l'effet que le public puisse jouir pleinement de l'avantage de ces précieuses collections.

Les résidences du directeur de l'observatoire et de ses aides, qu'il a été nécessaire de construire parce que les anciennes bâtisses étaient dans un trop grand délâbrement, sont aujourd'hui terminées, et il est à espérer qu'après ces fortes dépenses, sur lesquelles l'université ne comptait pas lorsqu'elle accepta l'administration de l'observatoire, ses frais d'entretien ne seront qu'un léger fardeau pour l'université.

Le rapport du comité de l'observatoire accompagne celui-ci.

Le sénat croit pouvoir exprimer une opinion favorable touchant le surcroît d'efficacité de l'enseignement du collège du Haut-Canada.

Il prend la liberté de soumettre le rapport du comité de régie de cette institution, qui renferme des détails quant à la condition présente du collège et aux améliorations que l'on se propose d'introduire dans son administration.

Il est satisfaisant de pouvoir dire que le nombre des étudiants de l'université a toujours été en augmentant, et que ceux qui ont été gradués durant l'année, ont poussé les études au même degré élevé que les années précédentes.

Ci-joint se trouvent les tableaux des classes pour l'année 1859.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) JOHN LANGTON,  
Vice-Chancelier.

#### RAPPORT DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MENTIONNÉ DANS LE PRÉCÉDENT RAPPORT

Les collections étant aujourd'hui dans la nouvelle bibliothèque, à laquelle se trouvent adjoints des cabinets de lecture, le comité a pu mettre à effet l'intention du sénat exprimée par la statut qui rend la bibliothèque accessible au public.

Le comité a établi dans ce but les règles suivantes, qu'il soumet présentement :—

I.—Les membres et officiers du sénat, les officiers du collège de l'université et de toute institution affiliée, peuvent lire dans la bibliothèque.

II.—Les étrangers pourront visiter la bibliothèque en compagnie d'aucune des personnes ci-haut désignées, mais il ne leur sera pas permis d'y lire.

III.—Toute personne pourra lire dans le cabinet de lecture après y avoir inscrit son nom et son adresse sur le registre du bibliothécaire.

IV.—Des livres pourront être obtenus du bibliothécaire, pour en faire usage dans le cabinet de lecture, et en signant un reçu imprimé à cet effet.

V.—Ceux qui prendront des livres devront les remettre au bibliothécaire en quittant le cabinet de lecture.

VI.—Aucun livre ne sera emporté hors du cabinet de lecture, et toute personne qui enfreindra cette règle ou qui écrira dans un livre, ou autrement le détériorera, cessera de jouir du privilège d'avoir accès aux livres de la bibliothèque.

VII.—Avant qu'un livre ne sorte de la bibliothèque, il faudra que le bibliothécaire l'inscrive dans le registre tenu à cette fin.

VIII.—Tous les livres empruntés devront être remis à la bibliothèque le ou avant le 31 mai, et durant deux semaines à compter de cette date aucun livre ne devra sortir de la bibliothèque.

IX. Le bibliothécaire pourra faire revenir tout livre sorti de la bibliothèque s'il est demandé.

X. La bibliothèque et les cabinets de lecture seront ouverts du 1er octobre à la fin de mai, (excepté les dimanches, les fêtes d'obligation et durant les assemblées de l'université et du collège. Dans les mois de juin, juillet et septembre, ils seront ouverts de 10 A. M. à 3 P. M., et de 5 P. M. à la nuit tombante, excepté le samedi, car ce jour-là ils seront fermés à 3 P. M. Ils seront fermés tout le mois d'août.

XI. Le bibliothécaire affichera dans un endroit apparent de la bibliothèque un avis indiquant l'heure de la fermeture.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

JOHN LANGTON,  
Président.

RAPPORT DU COMITÉ DU SÉNAT RELATIVEMENT À L'OBSERVATOIRE.

Le comité de l'observatoire prend la liberté de présenter le rapport des directeurs pour l'année 1859, et d'attirer l'attention du sénat sur le fait que, malgré quelques dépenses extraordinaires, les dépenses courantes de l'observatoire (à part de la publication des observations faites à cet observatoire) ont été en rapport avec l'octroi de la législature, car elles n'ont atteint que le chiffre de \$363 02.

Eu égard à l'état des finances de l'université, votre comité n'a pas cru devoir prendre aucune partie de la somme de \$3,000, affectée par le sénat à la publication des observations restées en arrière. Il a aussi, de concert avec les directeurs, décidé de ne publier que des extraits de ces observations, et par ce moyen il pourra faire publier les observations de 1854 à 1859, inclusivement, pour une somme n'excédant pas la cinquième partie de celle destinée à cette fin.

Il se propose, en conséquence, de faire faire cette publication dans le cours de cette année.

Il fait en outre remarquer qu'après la publication des observations en arrière, les frais de publication annuelle seront couverts par l'octroi de la législature.

Votre comité n'a plus qu'à exprimer de nouveau sa satisfaction touchant la condition et le régime de l'observatoire.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

J. B. CHERRIMAN,  
Président.

RAPPORT DU DIRECTEUR AU COMITÉ DE L'OBSERVATOIRE, POUR L'ANNÉE 1859.

Les arrangements généraux de l'observatoire, quant au temps et à la manière de faire les observations, sont les mêmes qu'à la fin de l'année 1858.

*Instruments.*—Ci-suit l'énumération des nouveaux instruments obtenus pour l'observatoire :—

1° Un thermomètre à alcool de Nigritte et Zambre, gradué jusqu'à 0. 2, pour remplacer le thermomètre d'Adie No. 2, qui fut brisé par des visiteurs au commencement de l'année.

2° Un thermomètre à radiation solaire de nouvelle confection. L'instrument est renfermé dans un tube de verre dont l'air a été aspiré et dont la partie entourant la bulbe forme un globe d'environ 4 pouces de diamètre.

Des expériences ont été faites dernièrement avec l'instrument de Bonald (*Bonald's Bifilar*), à l'effet de constater la propriété du verre filé pour la double suspension; mais il serait prématuré à présent de se prononcer définitivement quant aux résultats. Quoique la difficulté de suspendre l'aimant ait été surmontée, il est à craindre que la très grande force de torsion du fil ne soit reconnue comme contraire à la sensibilité nécessaire à l'instrument.

*Archives.*—Les extraits ordinaires seront terminés vers la fin de 1859. Comme précaution contre le feu ou d'autres accidents, les extraits mensuels sont en voie d'être expédiés en double, et c'est mon intention de les déposer dans les bâtisses de l'université.

*Bibliothèque.*—Environ 10 volumes, provenant principalement de dons, ont été ajoutés à la bibliothèque, sans compter les séries ordinaires et quelques brochures.

*Ameublement.*—Aucune augmentation d'importance a été faite à l'ameublement de l'observatoire.

*Bâtisses.*—Une nouvelle résidence du directeur a été commencée et achevée dans le cours de l'année dernière.

*Personnel.*—Le personnel permanent, qui se compose de Mm. Walker, Menzies et Stewart, est le même qu'auparavant.

M. Davidson a été employé comme computiste et observateur surnuméraire. J'ai aussi pendant environ six semaines, employé un commis surnuméraire à transcrire les extraits mensuels.

*Travail surnuméraire.*—Plus de 120 thermomètres du département de l'instruction publique ont été comparés avec le thermomètre étalon de l'observatoire au commencement de l'année.

*Dépenses.*—On verra par le compte transmis ci-joint que l'octroi a excédé la dépense de \$363.02. Les dépenses de 1857 et 1858, ont excédé de \$87.19 l'octroi de ces deux années. Il reste donc une balance disponible de \$275.83.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) G. F. KINGSTON, Directeur.

## RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE DU COLLÈGE DU HAUT-CANADA.

Quand les prix de l'enseignement furent augmentés par le sénat au commencement de l'année dernière, l'on s'attendait qu'il en résulterait une diminution dans le nombre des élèves, mais elle n'a pas été aussi grande qu'on le présageait.

Le nombre moyen durant les quatre termes de 1858 a été de 291, et de 268 pour 1859, ce qui ne donne qu'une diminution de 23, tandis que la recette provenant des honoraires d'enseignement a augmenté de \$712. Il s'est opéré, cependant, une nouvelle réduction durant le dernier terme, réduction qui n'affecte pas matériellement la moyenne et qui est due à la translation du siège du gouvernement.

Pas moins de 60 élèves ont quitté le collège à cette occasion.

Le nombre des élèves à l'entrée de la vacance de Noël n'était que de 217; mais d'après le nombre ordinaire des nouveaux élèves qui entrent après ces vacances, le principal s'attend à ce que le collège comptera environ 250 élèves à sa réouverture. Sur ce nombre, 42 étaient au pensionnat à Noël, et il y aura probablement augmentation équivalente parmi eux à la réouverture du collège.

L'année dernière et sur la recommandation du comité, le principal a introduit un changement dans la discipline du collège, lequel a pour but de remplacer la punition corporelle, sauf en certains cas, par le système des points de mérite et de démerite, et en faisant parvenir plus fréquemment aux parents des bulletins, de manière à engager ces derniers à aider le principal à pousser les élèves à l'étude et à leur inculquer une bonne ligne de conduite.

Les principaux traits de ce système se trouvent dans certaines règles imprimées et distribués aux maîtres et aux parents, et copie est soumise avec le présent rapport; mais une plus longue expérience pourra donner lieu à quelques modifications, et déjà le comité se propose d'y faire quelques changements dans les détails.

Dans le but de rendre plus efficace le département anglais et pour mettre à effet l'intention qu'avait le sénat en sanctionnant l'adjonction d'un maître de classiques anglais au personnel du collège, le comité recommande quelques changements à l'organisation de ce département. Il propose que le maître de classiques anglais soit, sous le contrôle du principal, responsable à l'égard de toutes les branches de l'enseignement anglais,—l'arithmétique et l'écriture exceptées,—quelque soient les maîtres par qui elles seront enseignées,—et que tour à tour toutes les autres classes soient examinées par lui dans toutes les branches du département.

Dans ce but, il recommande que l'arithmétique soit considérée comme une branche du département des maîtres de mathématiques, lequel sera responsable de son bon enseignement envers le principal et le comité.

Un autre sujet important a attiré l'attention du comité, savoir: la grande disproportion dans le nombre des élèves dans les différentes classes.

Ci-suit le nombre des élèves dans les différentes classes à la fin de l'année scolaire en 1859:—

|          |                    |
|----------|--------------------|
| VII.—6,* | IV.—25.            |
| VI.—6,   | Dép. Anglais.—24.  |
| V.—12,   | III.—27.           |
| II.—35,  | Prép. 1er Div.—36. |
| I.—44,   | 2me Div.—36.       |

\* Le plus grand nombre qu'il y ait eu depuis cinq ans.

Ce fait, quoique rendant difficile la surveillance des élèves des classes inférieures, ne saurait être complètement évité, car le plus grand nombre des élèves ne cherche pas à pousser ses études au-delà de la 4me classe, et il est par conséquent nécessaire de réserver des classes plus élevées pour ceux qui veulent faire un cours d'étude plus complet.

A l'époque où des cours furent établis dans le collège du Haut-Canada, il n'y avait d'autre institution où l'on put acquérir une éducation supérieure, et il fut probablement nécessaire de conserver des classes élevées, même au grand détriment des autres élèves moins avancés.

Mais depuis l'établissement du collège de l'université et autres collèges, et surtout depuis un an, a été ajouté le cours préparatoire de l'université, cours que la plupart des écoles de la province sont incapables d'offrir. Ce besoin ne se fait plus sentir, et le très petit nombre d'élèves qui vont en septième indique que les besoins de l'enseignement dans ce pays ne vont pas jusqu'au point de justifier le sénat en employant une aussi grande partie du temps du principal et des autres maîtres d'enseignement supérieur à un nombre d'élèves très limité.

Le comité a en conséquence recommandé que la septième classe fut tout à fait supprimée, et la sixième considérée seulement comme division supérieure de la cinquième,— toutes les deux prenant une grande partie du travail, et que les élèves les plus avancés soient classés séparément dans les branches les plus élevées des classiques et des mathématiques. Par ce changement, pour lequel il a déjà été fait des préparatifs, le comité croit que sans nuire à l'enseignement élevé de l'école, les maîtres des classes inférieures pourront être délivrés de ces grandes classes, et les maîtres d'enseignement supérieur pourront exercer plus d'influence dans toute l'école.

Les dépenses du collège (à part du pensionnat) ont été réduites de \$22,132 en 1858, à \$20,129 en 1859, tandis que la recette provenant des honoraires d'enseignement a augmenté de \$5,398 à \$6,110, ce qui en somme facilite la condition financière du collège d'un surcroît de \$2,715 ; mais il y a eu malheureusement diminution dans le revenu de la dotation, en même temps que des déboursés extraordinaires pour arrérages de taxe sur les terrains du collège, ce qui a produit collectivement une diminution d'environ \$5,000 dans le revenu de la dotation. Bien qu'un tel déficit soit à déplorer, il n'est pas d'une même nature qu'une autre dépense, car, comme le remarque le trésorier dans sa lettre au sénat du 13 avril 1859 : " Le collège a le droit de dépenser le montant indiqué, qu'il soit ou non reçu, car s'il n'est pas reçu pour cete année, le déficit se trouve être un item de revenu qui rentrera certainement quelque jour et avec lequel on fera face à tout excédant de dépense sur le revenu perçu durant l'année." Cependant, afin d'aider au paiement de cet arrérage et pour parer à la possibilité du retour de semblables difficultés, le comité s'est efforcé d'opérer quelque diminution dans la dépense ordinaire et a fait remarquer au principal la nécessité d'observer le plus stricte économie dans les dépenses incidentes.

Selon le compte du trésorier, les dépenses du pensionnat durant l'année ont excédé d'environ \$270 le revenu ; mais le principal dit avoir payé depuis le 1er janvier la somme de \$280 provenant des honoraires de pension, laquelle couvrira ce déficit. Votre comité est d'avis que cette branche de l'établissement devrait être mise à part. Il pense qu'elle est le complément nécessaire du collège, car c'est elle qui en fait une institution provinciale plutôt que locale ; mais il est d'avis, tout en ne recherchant pas en faire une source de revenu pour le collège, que des frais d'entretien ne deviennent pas une charge pour les fonds généraux. Pour combler à l'avenir le déficit qui pourrait et qui aura certainement lieu s'il y a grande diminution dans le nombre des pensionnaires, le comité recommande la modification des statuts qui assignent une part des honoraires au principal et au surintendant, de manière à leur en assurer le paiement que dans le cas où les fonds peuvent le permettre ou autrement assujettir leur allocation au cas où il y aurait surplus une fois les dépenses payées.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

JOHN LANGTON,  
Président.

## RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative, en date du 12 mars 1860, demandant un état des balances au crédit des fonds spéciaux de la province, et des différents effets publics, etc., dans lesquels ces balances ont été placées.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Québec, 30 mars 1860.

ÉTAT des BALANCES au crédit des fonds spéciaux, avec indication des effets publics dans lesquels les dites balances ont été placées, la somme payée pour ces effets publics, et la date des achats—transmis comme réponse à une adresse de l'assemblée législative en date du 12 mars courant.

| Fonds.                                          | Balances<br>à<br>cette date. | Montant au débit<br>du compte du<br>fonds des dé-<br>pôts de place-<br>ments. | Montant au dé-<br>bit du compte<br>du fonds con-<br>solidé de pla-<br>cements. | Remarques.                                                                                      |
|-------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                 | \$    cts.                   | \$    cts.                                                                    | \$    cts.                                                                     |                                                                                                 |
| Fonds des Sauvages.....                         | 1,264,325 02                 | 1,137,032 59                                                                  |                                                                                | Les effets publics placés dans l'état des placements, s'élevaient à la somme de \$1,651,697 50. |
| Fonds des municipalités, C. E.....              | 92,675 76                    | .....                                                                         |                                                                                |                                                                                                 |
| do do C. O.....                                 | 202,746 84                   | .....                                                                         |                                                                                |                                                                                                 |
| Do subventions non commuées du clergé, C.O      | 57,127 93                    | .....                                                                         |                                                                                |                                                                                                 |
| do do C. E.....                                 | 2,837 00                     | .....                                                                         |                                                                                |                                                                                                 |
| Terres des écoles communes.....                 | 556,834 67                   | 58,000 00                                                                     |                                                                                |                                                                                                 |
| Fonds des écoles de grammaire, H. C.....        | 278,835 61                   | 50,000 00                                                                     |                                                                                |                                                                                                 |
| Fonds de construction, H. C.....                | 396,498 32                   | 31,600 00                                                                     |                                                                                |                                                                                                 |
| Fonds de l'enseignement supérieur, B. C.....    | 222,069 58                   | 119,000 00                                                                    |                                                                                |                                                                                                 |
| Fonds des instituteurs à la retraite, B. C..... | 3,996 40                     | .....                                                                         |                                                                                |                                                                                                 |
| Fonds destiné à des améliorations, H. C. ...    | 90,929 69                    | .....                                                                         |                                                                                |                                                                                                 |
| Fonds consolidé (placements).....               | .....                        | .....                                                                         | 256,064 90                                                                     |                                                                                                 |
| Fonds de revenu de l'enseignement sup., B. C.   | 7,060 48                     | .....                                                                         |                                                                                |                                                                                                 |
|                                                 | \$3,175,934 30               | \$1,395,632 59                                                                | \$256,064 90                                                                   |                                                                                                 |

*Voir l'état des effets y annexé.*

T. D. HARINGTON,  
*S. R. G.*

BUREAU DU RECEVEUR GENERAL,  
Québec, 29 mars 1860.

ETAT des PLACEMENTS pour le compte des fonds spéciaux, transmis en conformité d'une adresse de l'Assemblée Législative.

| De quel fonds.                              | Description.                       | Montant.                                         |                  | Taux d'intérêt | Total.                                                                                   | Date de l'achat.                                                                                   | Prix payé, etc., etc., etc. |
|---------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|                                             |                                    | £ s. d.                                          | pr. cent.        |                |                                                                                          |                                                                                                    |                             |
| Fonds des écoles de grammair...             | Débetures d'Hamilton.....          | 12,500 0 0                                       | 6                | 12,500 0 0     | 5 sept. 1857                                                                             | 97½ pour cent.                                                                                     |                             |
|                                             | Chemins à barrières de Québec..... | 3,000 0 0<br>1,500 0 0<br>3,500 0 0<br>6,500 0 0 | 6<br>6<br>6<br>6 | 14,500 0 0     | 16 fév. 1855<br>15 déc. 1857<br>11 janv. 1858<br>28 juin 1858                            | Au pair.                                                                                           |                             |
| Enseignement supérieur.....                 | Comté de Perth.....                | 5,000 0 0                                        | 6                | 5,000 0 0      | 5 avril 1859                                                                             | Au pair.<br>Hmis en vertu de l'acte pour l'achat de grains de semence.<br>10 pour cent d'escompte. |                             |
|                                             | do Waterloo.....                   | 800 0 0                                          | 6                | 800 0 0        | 7 do 1859                                                                                |                                                                                                    |                             |
|                                             | do Kent.....                       | 850 0 0                                          | 6                | 850 0 0        | 9 do 1859                                                                                |                                                                                                    |                             |
|                                             | do Middlesex.....                  | 2,500 0 0                                        | 6                | 2,500 0 0      | 9 do 1859                                                                                |                                                                                                    |                             |
|                                             | do Bruce.....                      | 4,800 0 0                                        | 6                | 4,800 0 0      | 13 do 1859                                                                               |                                                                                                    |                             |
|                                             | do Huron et Bruce.....             | 1,500 0 0                                        | 6                | 1,500 0 0      | 20 do 1859                                                                               |                                                                                                    |                             |
|                                             | do d'Elgin.....                    | 2,500 0 0                                        | 6                | 2,500 0 0      | 23 do 1859                                                                               |                                                                                                    |                             |
|                                             | do Lambton.....                    | 2,500 0 0                                        | 6                | 2,500 0 0      | 27 do 1859                                                                               |                                                                                                    |                             |
|                                             | do Wellington.....                 | 2,500 0 0                                        | 6                | 2,500 0 0      | 29 do 1859                                                                               |                                                                                                    |                             |
|                                             | do Bruce.....                      | 3,700 0 0                                        | 6                | 3,700 0 0      | 3 juin 1859                                                                              |                                                                                                    |                             |
|                                             | do de Guelph.....                  | 100 0 0                                          | 6                | 100 0 0        | 3 do 1859                                                                                |                                                                                                    |                             |
|                                             | do d'Hamilton.....                 | 2,500 0 0                                        | 6                | 2,500 0 0      | 4 do 1859                                                                                |                                                                                                    |                             |
| Fonds de construction.....                  | Débetures d'Hamilton.....          | 7,500 0 0                                        | 6                | 7,500 0 0      | 7 sept. 1857                                                                             | 97½ pour cent.                                                                                     |                             |
|                                             | Orrillia et Matchedash.....        | 400 0 0                                          | 6                | 400 0 0        | 10 janv. 1859                                                                            | Déposé par les Townships d'Orrillia et Matchedash.                                                 |                             |
| Placements à compte du fonds consolidé..... | Havre de Montréal.....             | 48,666 13 4                                      | 5                | 48,666 13 4    | .....                                                                                    | 85 pour cent.                                                                                      |                             |
|                                             | do do.....                         | 4,150 0 0                                        | 5                | 4,150 0 0      | .....                                                                                    | Au pair.                                                                                           |                             |
| Fonds des sauvages..... 9 V. c. 66          | Travaux publics.....               | 5,896 18 10                                      | 5                | 5,896 18 10    | .....                                                                                    | Reçu en paiement des havres de Port Hope, Rice Lake et Cobourg.                                    |                             |
|                                             | do do.....                         | 5,302 12 4                                       | 6                | 5,302 12 4     | .....                                                                                    |                                                                                                    |                             |
| 10 et 11 V. c. 34                           | Travaux publics.....               | 9,600 0 0                                        | 6                | 9,600 0 0      | 24 avril 1847                                                                            |                                                                                                    |                             |
|                                             | do do.....                         | 700 0 0<br>300 0 0<br>1,000 0 0<br>10,000 0 0    | 6<br>6<br>6<br>6 | 11,600 0 0     | 21 janv. 1848<br>27 do 1848<br>1 mars 1849<br>14 do 1849<br>17 avril 1849<br>8 fév. 1858 |                                                                                                    |                             |
| 12 V. c. 5                                  | Dettes publiques.....              | 500 0 0<br>3,550 0 0                             | 6<br>6           | 4,050 0 0      | 12 mai 1849<br>28 mars 1850                                                              |                                                                                                    |                             |

| De quel fonds.   | Description.                 | Montant.                                                                                                                                                 |                                                               | Taux d'intérêt        | Total.       | Date de l'achat.                                                                                                                                                                                        | Prix payé, etc., etc., etc.                                                                                                           |
|------------------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  |                              | £ s. d.                                                                                                                                                  | pr. cent.                                                     |                       |              |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                       |
| 13 et 14 V. c. 2 | Travaux publics.....         | 1,000 0 0<br>1,000 0 0<br>6,500 0 0<br>5,916 13 4<br>600 0 0<br>9,000 0 0<br>3,150 0 0<br>500 0 0<br>3,900 0 0<br>80 0 0<br>50 0 0<br>480 0 0<br>190 0 0 | 6<br>6<br>6<br>6<br>6<br>6<br>6<br>6<br>6<br>6<br>6<br>6<br>6 | 28,908 6 8            | 28,908 6 8   | 29 mars 1850<br>14 juin 1850<br>18 déc. 1850<br>1 mai 1851<br>2 juin 1851<br>10 jan. 1851<br>10 juill. 1851<br>1 août 1851<br>1 juin 1853<br>1 do 1853<br>30 do 1853<br>29 juill. 1853<br>15 sept. 1853 | Au pair.                                                                                                                              |
|                  | 13 et 14 V. c. 2 et 68       | Asile des aliénés.....                                                                                                                                   | 8,850 0 0<br>400 0 0                                          | 6<br>6                | 9,250 0 0    | 23 mars 1852<br>23 mai 1852                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                       |
|                  |                              | Soc. d'hom. de loi.....                                                                                                                                  | 2,150 0 0                                                     | 6                     | 2,150 0 0    | 9 sept. 1851                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                       |
|                  | Canal Welland.....           | do do.....                                                                                                                                               | 250 0 0<br>8,387 7 11                                         | 6<br>6                | 8,637 7 11   | 1 jan. 1853<br>24 août 1857                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                       |
|                  |                              | Asile des aliénés.....                                                                                                                                   | 900 0 0                                                       | 6                     | 900 0 0      | 1 jan. 1843                                                                                                                                                                                             | Achetées par les syndics à London.                                                                                                    |
|                  | 3 G. c. 38,                  | do do.....                                                                                                                                               | 500 0 0                                                       | 6                     | 500 0 0      | 6 sept. 1849                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                       |
|                  |                              | do do.....                                                                                                                                               | 1,000 0 0                                                     | 6                     | 1,000 0 0    | 1 juill. 1853                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                       |
|                  | 4 G. c. 39                   | do do.....                                                                                                                                               | 500 0 0                                                       | 6                     | 500 0 0      | 8 mars 1834                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                       |
|                  |                              | do do.....                                                                                                                                               | 1,000 0 0                                                     | 6                     | 1,000 0 0    | 7 juin 1858                                                                                                                                                                                             | 5½ pour cent d'escompte.                                                                                                              |
|                  | 16 Vic. c. 22 et 18 V. c. 13 | Fonds d'em. mu. B. C.                                                                                                                                    | 5,100 0 0                                                     | 6                     | 5,100 0 0    | 31 mai 1853                                                                                                                                                                                             | £101,081 13 4 au pair.                                                                                                                |
|                  |                              | Fonds d'em. mu. B. C.                                                                                                                                    | 128,908 6 8                                                   | 6                     | 128,908 6 8  | 7 juin 1858                                                                                                                                                                                             | 17,000 0 0 à 1 pr. cent de prime.<br>5,000 0 0 à 5½ do escompte.<br>3,650 0 0 à 6½ do do<br>900 0 0 à 6 do do<br>1,216 13 4 à 6 do do |
|                  | 16 V. c. 22                  | Fonds d'em. mu. B. C.                                                                                                                                    | 4,500 0 0<br>2,000 0 0<br>7,845 15 0<br>47,600 0 0<br>600 0 0 | 6<br>6<br>6<br>6<br>6 | 58,550 0 0   | 12 avril 1859<br>1 juin 1859                                                                                                                                                                            | £128,908 6 8                                                                                                                          |
| do do.....       |                              | .....                                                                                                                                                    | .....                                                         | .....                 | .....        | Du gouvernement, au pair.                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                       |
|                  |                              |                                                                                                                                                          |                                                               |                       | £412,924 7 5 | ou                                                                                                                                                                                                      | \$1,651,697 49                                                                                                                        |

# RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, votée le 28 mars 1860, pour demander copie de la correspondance qui a pu être échangée au sujet du fonctionnement, ou de la révocation du Traité de Réciprocité.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Québec, 3 avril 1860. }

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Toronto, 15 mars, 1858.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie d'une minute du Conseil Exécutif, approuvée par moi, sur un mémoire présenté par quelques compagnies marchandes et des personnes intéressées dans le commerce du Canada et des Etats-Unis.

Il paraîtrait qu'en vertu de nouveaux règlements émanés par le Consul Général des Etats-Unis pour les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, un honoraire de deux piastres pour le certificat et le sceau du consul sur tout chargement et envoi de marchandises traversant les Etats en destination pour le Canada ou en venant, deviendra exigible pour la première fois.

Comme je regarde la question d'une grande importance pour le commerce de transit de cette province à travers les Etats voisins, je prendrai la liberté d'appeler l'attention de votre seigneurie sur les allégués contenus dans le procès-verbal ci-joint.

J'ai etc.,

(Signé)

EDMUND HEAD.

A LORD NAPIER,  
Etc., etc., etc.  
Washington. }

*COPIE d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général, le 11 mars 1858,*

Sur un mémoire de la compagnie des vapeurs océaniques de Montréal, de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de la compagnie du chemin de fer Montréal et Champlain et d'autres, intéressées dans le commerce entre les Etats-Unis et le Canada, représentant qu'en vertu de règlements émanés par M. Wyman B. S. Moor, consul général des Etats-Unis pour les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, datés de Montréal, le 25 février dernier, un honoraire de deux piastre pour le certificat et le sceau du consul sur tout chargement ou envoi de marchandises traversant les Etats-Unis en destination pour le Canada ou en venant deviendra exigible, que par là une charge très lourde va être imposée sur le commerce entre le Canada et les Etats-Unis, et qui non seulement va entraver sérieusement le fonctionnement du traité de réciprocité, mais encore le système actuel de faire traverser les Etats-Unis aux marchandises en entrepôt;

Le comité du conseil recommande respectueusement que ces faits soient représentés au département du trésor des Etats-Unis par l'entremise du ministre anglais à Washington, et que son attention la plus sérieuse et la plus prompte soit sollicitée afin d'obtenir la révocation de ce règlement, ou qu'il soit modifié de telle sorte qu'il débarasse le commerce de la charge que lui est imposée aujourd'hui pour la première fois.

(Pour copie conforme.)

WILLIAM H. LEE.

G. C. E.

(Copie.)

LÉGATION DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE.

Washington, 20 mars 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Excellence du 15 courant, contenant un rapport d'un comité du conseil exécutif touchant les honoraires exigés par le Consul Général des Etats-Unis.

Je n'ai mis aucun retard à mettre la chose sous les yeux du secrétaire d'Etat dont la réponse sera transmise à Votre Excellence.

J'ai etc.,

(Signé,)

NAPIER.

A Son Excellence

SIR EDMUND HEAD, Bart.

Etc., etc., etc. }

COPIE d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, le 22 octobre 1857,

Sur un rapport de l'honorable Inspecteur Général, daté du 13 courant, soumettant le rapport du commissaire des douanes au sujet de la différence d'opinion entre les Etats-Unis et le Canada sur les articles qui doivent être admis en franchise en vertu du traité :

L'inspecteur Général reproduit la citation que fait le commissaire de plusieurs cas dans lesquels les autorités fédérales donnent aux termes du traité une interprétation bien plus rigoureuse que celle de ce pays ; on peut mentionner entr'autres le houblon et le foin qui, quoiqu'admis en franchise en Canada, deviennent du moment de leur exportation de ce pays sujets à un droit de 20 pour cent.

D'autres cas ont été aussi mentionnés par le commissaire les quels dans l'opinion de l'Inspecteur Général, demandent que ce gouvernement s'en occupe de manière à établir une plus grande uniformité dans l'interprétation du traité par les deux pays ; c'est pourquoi, il recommande que les matières traitées dans le rapport du commissaire deviennent le sujet d'une communication de Votre Excellence avec les autorités fédérales à Washington, par l'entremise du ministre anglais.

Le comité soumet la suggestion de l'Inspecteur Général à l'approbation de Votre Excellence.

(Pour copie conforme.)

WM. H. LEE,

G. C. E.

Toronto, 19 mars 1858.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus copie de deux minutes du Conseil Exécutif du Canada, dont l'une se rapporte aux droits prélevés actuellement aux Etats-Unis sur le hublon, le foin et autres articles qui ont été depuis le traité de réciprocité admis en franchise dans cette province.

L'autre minute renferme la suggestion par laquelle l'orge perlée et mondée devrait être incluse dans le chapitre des "grains et céréales" tel que désigné par le traité. Placée dans cette catégorie, elle ne serait susceptible d'aucun droit, tandisqu'en vertu des règlements actuels, elle l'est d'un droit de 15 pour cent de chaque côté de la frontière.

Il paraît, de même, d'après le rapport du commissaires des douanes annexé au premier de ces actes que sur différents articles les officiers du gouvernement des Etats-Unis donneraient une interprétation plus restrictive aux actes et traité de réciprocité que celle qu'on leur donne en Canada.

C'est pourquoi, je demanderai à Votre Excellence de porter la chose à la considération du gouvernement de Washington.

J'ai etc.,

(Signé,)

EDMUND HEAD.

A LORD NAPIER,

Washington. }

COPIE d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 15 mars 1858.

Sur le mémoire d'Archibald W. Osprey et autres, meuniers, de Montréal, exposant qu'à Chicago et à plusieurs douanes des États-Unis, l'orge perlée et mondée qu'ils fabriquaient en Canada était d'abord soumise à un droit de 20 pour cent à son entrée du Canada aux États-Unis, et constatant que dans l'opinion des auteurs du mémoire, cet article devrait être libre en vertu du traité de réciprocité, comme se trouvant compris dans le chapitre intitulé, "Grains et Céréales;" mais que M. le secrétaire Guthrie, à qui on avait renvoyé la question en 1857, ne regardait pas cet article comme tombant sous cette définition, et de plus qu'en vertu d'une loi existant en Canada, son importation des États-Unis dans cette province était sujette à un droit de 15 pour cent; le mémoire représentant en outre qu'à la dernière session du congrès, le gouvernement des États-Unis avait réduit le droit de 20 à 15 pour cent, dans le but, y est-il supposé, d'assimiler le droit américain au droit canadien, et concluait en priant Son Excellence de se mettre en communication avec le département du trésor des États-Unis afin de faire placer l'orge perlée et mondée dans la liste des céréales qui sont admises en franchise par le traité de réciprocité.

Le comité du Conseil est d'accord avec les pétitionnaires pour dire que l'article devrait être admis en franchise par le traité de réciprocité, et recommande respectueusement que Votre Excellence entre en communications avec le gouvernement des États-Unis par l'entremise du ministre anglais à Washington, afin d'obtenir l'entrée libre de cet article dans les ports des deux pays, ce qui devrait se faire simultanément à un jour dont on serait convenu.

(Pour copie conforme.)

WILLIAM H. LEE,  
G. C. E.

(Copie.)

LÉGATION DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE,

Washington, 15 Avril 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que j'ai soumis les documents, que vous m'adressez dans votre dépêche du 19 dernier, à la considération du gouvernement des États-Unis, et que j'entretiens l'espoir qu'il donnera sa sanction à l'exécution du traité de réciprocité d'une manière libérale et conciliatrice.

Aussitôt que la question du Kansas, par laquelle le cabinet américain a été absorbé pendant les trois derniers mois, sera devenue moins brûlante, je me propose de pousser l'affaire avec toute l'attention que requiert l'importance des intérêts en jeu, et les désirs du Conseil Exécutif.

Son Excellence,  
Sir EDMUND HEAD, Bart.  
Etc., etc., etc.  
Canada.

J'ai etc.,  
(Signé.) NAPIER.

(Copie.)

Washington, 24 Mai 1858.

MONSIEUR,—En rapport avec ma dépêche à Votre Excellence du 12 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui ci-inclus copie d'une lettre du secrétaire de la trésorerie au secrétaire de l'état l'informant qu'une lettre avait été adressée au président du comité des voies et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'admission en franchise du boublon et du foin, du cru des provinces anglaises, en échange d'un semblable privilège accordé pour ces mêmes articles, du cru des États-Unis.

J'ai etc.,  
(Signé, NAPIER.

A Son Excellence  
SIR EDMUND HEAD, Bart.  
Etc., etc., etc.

(Copie.)

## DÉPARTEMENT DE TRÉSORERIE.

12 Mai 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, contenant copie d'une communication du ministre anglais au sujet de l'admission franche aux Etats-Unis de certains articles du cru des colonies anglaises de l'Amérique du Nord; en réponse, j'ai l'honneur de vous informer que ce département a adressé une lettre au président des voies et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'admission en franchise par acte, ou résolution conjointe du congrès, du houblon et du foin, du cru des dites provinces, lorsque ces articles sont importés aux Etats-Unis, des provinces en question; la dite exemption, néanmoins, ne s'appliquera qu'à celles des dites provinces qui ont admis, ou qui admettront dorénavant en franchise les dits articles, du cru des Etats-Unis, lorsqu'ils en seront importés, et ne sera en forme qu'aussi longtemps qu'un semblable privilège sera accordé aux produits des Etats-Unis, ou jusqu'à ce que la loi en ordonne autrement.

Votre etc.,

A l'honorable LEWIS CASS. }  
Etc., etc., etc. }

HOWELL COBB.  
Secrétaire de la Trésorerie.

(Copie.)

Toronto, 27 Mai, 1858.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de votre seigneurie du 24 courant, contenant copie d'une lettre du secrétaire de la trésorerie par laquelle il appert qu'il a été fait des représentations au comité des voies et moyens de la chambre des représentants pour l'admission en franchise du houblon et du foin des provinces anglaises, en considération d'un privilège semblable accordé aux mêmes produits venant des Etats-Unis.

En priant votre Seigneurie d'accepter mes remerciements pour cette communication, je prends la liberté de lui exprimer la satisfaction avec laquelle j'apprends le résultat des démarches faite par votre Seigneurie auprès du gouvernement des Etats-Unis à ce sujet.

J'ai etc.,

(Signé.)

EDMUND HEAD.

(Copie.)

WASHINGTON, 3 juin 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre ci-inclus à Votre Excellence, copie d'une lettre adressée par le secrétaire de la trésorerie au secrétaire d'état relativement aux honoraires demandés par le consul général des Etats-Unis en Canada, pour la signature de certificats et autres documents officiels.

La réponse du secrétaire de la trésorie ne permet pas beaucoup d'espérer une diminution des charges imposées, mais si Votre Excellence veut bien me faire part de ses vues et m'expliquer de quelle manière les honoraires pourraient être réduits, le plus avantageusement pour le commerce des provinces, je m'adresserai de nouveau au général Cass sur ce sujet.

J'ai, etc.,

(Signé.)

NAPIER,

Son<sup>e</sup> Excellence }  
Sir EDMUND HEAD. }

(Copie.)

DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE,

28 mai 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication du 25 mars dernier, contenant copie d'une lettre à vous adressée par Lord Napier, en date du 24

du même mois, avec aussi copie d'une communication du Gouverneur Général du Canada et un rapport du Conseil Exécutif relativement aux honoraires demandés par les officiers consulaires des Etats-Unis dans l'exercice de leurs fonctions par rapport au trafic entre les Etats-Unis et les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, dans lesquels on exprime la crainte que ces charges ne soient un embarras sérieux à l'opération du traité de réciprocité et au commerce de transit par les Etats-Unis.

Je dois dire, en réponse, que les officiers consulaires des Etats-Unis sont maintenant établis, en vertu de la loi, dans les provinces Anglaises aux endroits les plus commodes pour le commerce destiné aux marchés des Etats-Unis. La loi générale relative aux importations dans les Etats-Unis aussi bien que l'exécution fidèle du traité soumettent ces officiers à certains devoirs que ce département est obligé de prescrire, et auxquels la loi a attaché une compensation.

Ces honoraires dont on se plaint sont pour des certificats d'origine donnés par les consuls dans le cas de marchandises réclamant l'entrée en franchise dans les Etats-Unis en vertu du traité de réciprocité du 5 juin 1854, et pour des certificats dont l'effet est de rendre authentiques les déclarations sous serment faites par des propriétaires non résidents sur la fidélité de leurs factures, déclarations exigées par la loi relative à la perception passée le 1er mars 1823.

Le traité de réciprocité du 5 juin 1854, particularise les articles qui devront être admis en franchise de droit dans les Etats-Unis "s'ils sont du cru et de la provenance des provinces." Il faut en conséquence exiger quelque preuve de cette provenance. Les relations commerciales entre les Etats-Unis et les provinces sont si intimes et si fréquentes, la longue frontière qui les sépare, si faiblement gardée par les officiers du revenu, et il est si difficile de distinguer les produits provinciaux qui ont droit d'entrer en franchise en vertu du traité des produits d'autres pays, qui pourraient être importés par les provinces dans les Etats-Unis, qu'il importe d'établir aussi correctement que possible l'origine des marchandises qui réclament l'entrée en franchise.

Cette preuve, le département a exigé qu'elle fût fournie de la manière la moins onéreuse au commerce, en ayant soin toutefois qu'elle ne fût pas incompatible avec la protection due au revenu public; c'est-à-dire, qu'il requiert un affidavit constatant le lieu de provenance de la marchandise, par quelque personne au fait de la chose en présence d'un magistrat de l'endroit, et rendre authentique par un certificat du consul, comme certificat du consul seulement; et cela n'est même exigé que pour les importations dont la valeur dépasse cent dollars. Le commerce de la frontière en articles de peu de valeur est exempt des dépenses occasionnées par ces certificats consulaires, les collecteurs des différents ports d'entrée étant autorisés à admettre en franchise de droit sur toute preuve qui leur paraîtra satisfaisante toutes importations de la valeur de cent dollars et au-dessous.

Quant aux autres services consulaires pour lesquels la loi accorde des honoraires, c'est-à-dire la forme authentique donnée aux serments des propriétaires non-résidents expressément requis par la loi relative à la perception, du 1er mars 1823, ce département ne peut comme de raison en dispenser; mais pour obvier aux frais de deux certificats, l'un pour rendre les serments authentique, et l'autre constatant l'origine de la marchandise, on a combiné les deux en un seul, de manière à n'exiger que la dépense d'un seul honoraire consulaire.

Ce sont là en substance les règlements adoptés par le département, conformément à la loi. Il ne pourraient être moins rigoureux, sans être incompatibles avec la protection due au revenu public, et la fidèle exécution du traité. Tous les efforts qu'on pouvait attendre de la puissance officielle ont été faits, comme vous le verrez, pour débarasser le commerce de tout fardeau inutile, et je suis convaincu que les intérêts légitimes du commerce entre les deux pays tireront un avantage de la stricte mise en force des nouveaux règlements.

J'ai etc.,

(Signé,)

HOWELL COBB,  
*Secrétaire de la Trésorerie.*

L'Honorable LEWIS CASS,

TORONTO, 9 juin 1858.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception avec beaucoup de gratitude de votre dépêche du 3 juin, dans laquelle est incluse copie d'une lettre du secrétaire de la trésorerie au secrétaire d'état au sujet des honoraires du conseil.

J'ai, etc.,

(Signé,)

EDMUND HEAD.

A LORD NAPIER,  
Etc. etc., etc.,  
Washington. }

(Copie.)

[No. 42.]

DOWNING STREET,

18 août 1858.

MONSIEUR,—Je vous adresse pour votre information copie de deux dépêches du ministre de Sa Majesté à Washington, au secrétaire d'état des affaires étrangères dans lesquelles il est fait allusion à la révision et à l'extension du Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis.

J'ai, etc.,

(Signé,)

E. B. LYTTON,

Au très-honorable  
SIR E. W. HEAD, Bart.,  
Etc., etc., etc. }

*Extrait d'une dépêche de Lord Napier à Lord Malmesbury, datée à Washington, le 26 juillet 1858.*

[No. 181.]

MILORD,—“ J'ai remis ce matin au général Cass un exemplaire du *Times*, contenant un rapport du discours fait par Sir E. B. Lytton, en présentant un bill pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le secrétaire d'état me dit qu'il l'avait déjà lu et appréciait beaucoup les idées libérales que s'y trouvaient exprimées. Il me parla dans les mêmes termes de la dépêche de Votre Seigneurie au gouverneur Douglas qu'il avait communiquée à M. Stevens pour être publiée sur le territoire de Washington où il espérait qu'elle produirait un excellent effet.

“ Je profitai de l'occasion pour faire remarquer que l'organisation du nouveau gouvernement dans les possessions de Sa Majesté dans le Pacifique pourrait fournir un bon prétexte pour la révision et l'extension du Traité de Réciprocité.”

*Extrait d'une dépêche de Lord Napier à Lord Malmesbury, datée Ushant, près Boston, le 9 juillet 1858.*

MILORD,—“ J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, notée *confidentielle*, no. 81, contenant une correspondance échangée entre le bureau colonial, M. Dallas, et le gouverneur Douglas, de l'Île de Vancouver, au sujet de la découverte des régions aurifères dans la rivière Fraser, et les mesures qui s'y trouvaient prises ou en projet à l'égard du nouvel état des affaires dans ce pays.

“ Je vais faire tout en mon pouvoir pour faire comprendre généralement la politique libérale du gouvernement de Sa Majesté, et détruire les facheuses impressions qui se sont manifestées contre le gouverneur Douglas et la compagnie de la Baie d'Hudson.”

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

TORONTO, 1er décembre 1858.

MILORD,—Relativement au sujet de la correspondance indiquée à la marge, j'ai cru désirable d'obtenir du commissaire des douanes en Canada des réponses aux questions suivantes :—

1. Où sont pris les honoraires pour certificats consulaires ?

2. Par qui ils sont pris et à qui va l'argent ?
3. Le montant de l'honoraire demandé pour chaque certificat ?
4. Si les honoraires exigés maintenant sont les mêmes qu'auparavant, ou s'il y a eu augmentation, et par qui cette augmentation a été imposée ?
5. Comment l'émission de certificats pourrait-elle être simplifiée ou consolidée de manière à ce qu'un acte put embrasser plus d'articles ?
6. Si les honoraires prélevés par les consuls anglais sur les certificats sont moins élevés que ceux qu'exigent les consuls américains, et jusqu'à quel montant ?
7. S'il serait possible d'obtenir une réduction des honoraires américains qui pût satisfaire le peuple canadien ?

Les réponses sont annexées à la présente dépêche, et j'espère que votre seigneurie pourra faire comprendre au gouvernement des États-Unis que la ligne de conduite qu'il suit actuellement devra avoir l'effet de faire naître chez le peuple du Canada des doutes sur l'avantage du traité de réciprocité, et lui faire mettre en question la justice d'ouvrir nos canaux et nos pêcheries aux citoyens des États-Unis.

J'ai, etc.,

(Signé,)

EDMUND HEAD.

Son Excellence LORD NAPIER,

Etc., etc., etc.,

Washington. }

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 19 février 1859.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, pour l'information de Votre Excellence, copie d'un rapport du comité du Conseil Exécutif, approuvé par moi, au sujet du Traité de Réciprocité.

J'ai, etc.,

(Signé,)

EDMUND HEAD.

A Son Excellence,

LORD NAPIER, Washington.

L'HON. J. H. T. MANNERS SUTTON, New-Brunswick.

Comte de MULGRAVE, Halifax.

SIR ALEXANDRE BAMERMAN, Terre-Neuve.

SIR D. DALY, Isle du Prince-Edouard.

*Copie d'un rapport d'un comité du Conseil Exécutif, daté le 17 février 1859, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général.*

Le comité a pris en considération un mémoire daté le 10 février courant, de l'Honorable l'Inspecteur Général, d'après lequel il paraîtrait que le rapport des procédés du Congrès des États-Unis fait mention de tentatives qui sont sur le point de se faire pour avoir du gouvernement un avis d'abrogation du Traité de Réciprocité.

Les tableaux du commerce et de la navigation du Canada montrent que depuis le Traité, l'échange des produits de cette province avec ceux des États-Unis s'est augmenté très rapidement ; la cessation subite du commerce avec l'étranger ne pourrait qu'être suivie des conséquences les plus désastreuses pour les intérêts agricoles et commerciaux du Canada.

La mise à exécution du Traité a été accompagnée, suivant lui, des résultats les plus avantageux pour les deux pays ; aussi, l'on a peine à croire que les tentatives pour l'abroger seront couronnées de succès ; au contraire, il est d'opinion que c'est le devoir du gouvernement de prendre tous les moyens pour faire échouer une telle entreprise.

Le traité en question ne touche pas seulement aux intérêts du Canada, mais encore ceux des provinces maritimes ; c'est pourquoi, il serait désirable que les provinces intéressées s'unissent pour adresser leurs représentations au ministre anglais à Washington, le

priant de suivre avec attention les procédés du Congrès, et de tout mettre en œuvre pour empêcher le gouvernement américain d'en venir à prendre des mesures qui pourraient tendre à embarrasser ou interrompre les relations commerciales qui existent entre ces provinces et les Etats-Unis.

C'est pourquoi, l'Honorable l'Inspecteur Général recommande que Votre Excellence veuille bien entrer en communications avec les Lieutenants-Gouverneurs des provinces maritimes et leur exposer la question, et aussi s'adresser au ministre anglais à Washington pour lui démontrer les effets désastreux que l'abrogation du Traité de Réciprocité aurait sur les intérêts du Canada, et le prier d'user de toute son activité et de son influence pour empêcher le gouvernement américain d'en venir jusque-là.

Le comité concourt dans les recommandations ci-dessus de l'Honorable Inspecteur Général.

(Pour copie conforme,)

WILLIAM H. LEE,  
G. C. E.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Frédéricton, N.-B., 28 février 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception d'une dépêche de Votre Excellence en date du 19 courant, dans laquelle se trouvait copie d'un rapport de votre Conseil Exécutif approuvé par Votre Excellence, au sujet du Traité de Réciprocité.

J'ai, etc.,

J. H. T. MANNERS SUTTON,

Au Très Honorable  
SIR E. W. HEAD, Bart., }

(Copie.)

WASHINGTON, 28 février 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 19 courant, contenant copie d'un rapport d'un comité du Conseil Législatif, ayant rapport à un dessein supposé de la part du gouvernement des Etats-Unis de mettre fin au Traité de Réciprocité.

Il a été proposé au sénat une résolution par M. King, de l'Etat de New-York, signalant l'expiration du Traité à l'époque prévue par les dispositions de l'acte, et suggérant, en attendant, l'imposition de droits de repréaille sur les articles du cru ou de fabrique des provinces anglaises et qui n'en sont pas exemptés par le traité.

Cette résolution fut renvoyée au comité des finances qui n'a fait aucun rapport sur ce sujet.

Je ne pense pas qu'il y ait eu aucune résolution de proposée dans la chambre des représentants; cependant, on a pu remarquer dans le cours des débats qu'un certain esprit d'hostilité se manifestait contre l'opération du traité.

Il y a dans ce moment une proposition du gouvernement de Sa Majesté devant celui des Etats-Unis pour confirmer et étendre les engagements de libre échange commercial entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et les provinces anglo-américaines, et dont les parties intéressées pourraient retirer tant de profits. Jusqu'à ce jour, il n'a pas été fait de réponse au gouvernement de Sa Majesté, mais il n'y a pas de doute que les sentiments du cabinet de Washington sur cette matière importante vont bientôt être connus.

Je crois que je puis assurer Votre Excellence qu'il n'y a pas en ce moment, soit de la part du gouvernement des Etats-Unis ou dans le congrès, aucun projet défini pour l'abrogation du traité, dont l'avantage est généralement reconnu. Le sénat s'est même occupé de la réduction du tableau élevé des honoraires du consul au Canada, qui a soulevé tant de réclamations; et il est à espérer que la Chambre des représentants donnera son assentiment à cette mesure. Je crois, cependant, devoir vous dire que le tarif de droits élevés qui vient d'être adopté par le gouvernement canadien a produit chez quelques-uns un mécontentement qui pourrait bien avoir pour effet une agitation sérieuse contre les stipulations du traité de réciprocité. On prétend que pendant que le Canada a l'avantage par le traité

de réciprocité d'inonder les Etats-Unis de ses produits bruts sans payer de droits, le négociant américain, dont l'exportation en Canada consiste en grande partie de produits fabriqués, se trouve arrêté à la frontière canadienne par un tarif exorbitant. On dit encore que la réciprocité d'avantages est plus apparente que réelle, et que ce sont les Etats-Unis qui se trouvent être la partie perdante. Votre Excellence peut juger jusqu'à quel point l'impression dont je parle est fondée, et si on peut la détruire par certains changements de droits sur quelques espèces de produits importés par le Canada des Etats-Unis.

Les gouvernements des provinces anglaises peuvent être certaines que le ministre de Sa Majesté à Washington fera tout en son pouvoir et en accord avec les instructions du secrétaire d'état des affaires étrangères, pour maintenir le système de réciprocité, dont le fonctionnement a été si avantageux aux intérêts des sujets de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

NAPIER

A Son Excellence  
Sir E. W. HEAD, Bart.,  
etc., etc., etc.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Isle du Prince Edouard, 18 mars 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Excellence, en date du 19 février dernier, m'adressant pour ma propre information un rapport approuvé du Conseil Exécutif du Canada au sujet du traité de réciprocité.

J'approuve entièrement la prudence de la conduite suggérée par le gouvernement canadien à ce sujet, et je ne manquerai pas de saisir la plus prochaine occasion d'appeler l'attention de mon conseil sur cette matière.

J'ai etc.,

D. DALY,  
Lieutenant-Gouverneur.

A Son Excellence  
Sir E. W. HEAD, Bart.,  
etc., etc., etc.

(No. 49.)

(Copie.)

DOWNING STREET, 31 mars 1859.

MONSIEUR,—Je dois vous communiquer, pour votre information, la copie ci-annexée d'une dépêche que le comte de Malmesbury a reçue du ministre de Sa Majesté à Washington, faisant rapport qu'il avait été informé par le Général Cass, que le gouvernement des Etats-Unis n'avait pas pour le moment l'intention d'abroger le traité de réciprocité.

J'ai etc.,

E. B. LYTON.

A Son Excellence  
Sir E. W. HEAD, Bart.,  
etc., etc., etc.

(No. 72.)

(Copie.)

WASHINGTON, 2 mars 1859.

MILORD,—J'ai l'honneur de dire à votre seigneurie, au sujet de ma dépêche No. 65, du 28 ult., qu'hier j'ai demandé au général Cass si le gouvernement des Etats-Unis entretenait quelque intention de mettre fin au traité de réciprocité de 1854, entre la Grande Bretagne et ce pays.

Le général Cass me répondit que le sujet n'avait pas encore subi de discussion dans le cabinet; ses propres sentiments ont toujours été favorables au traité. Près des frontières, il existait plusieurs opinions sur le sujet, chaque localité se conduisait d'après ses intérêts

propres. Il ne pouvait pas dire quelle pourrait être dans tous les cas l'opinion du gouvernement des Etats-Unis ; pour le moment, la question n'avait pas encore été mise sur le tapis.

J'ai, etc.,

(Signé,)

NAPIER.

Au Comte de Malmesbury.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Halifax, N. E., 11 Avril 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai mis la dépêche de Votre Excellence, du 19 février dernier, sous les yeux de mon gouvernement, et je vous transmets ci-inclus pour votre information copie d'une minute du Conseil que j'ai approuvée.

Un changement dans le traité de réciprocité ne pourrait manquer, à mon avis, d'être désavantageux aux intérêts de tous, et mon gouvernement est disposé à s'unir à celui du Canada afin de maintenir le traité tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

Il ne peut cependant pas s'empêcher de faire remarquer que sous certains rapports les intérêts maritimes de cette province ne retirent pas des avantages équivalents à ceux qui sont accordés aux bâtiments américains ; c'est pourquoi, il espère que dans le cas où il y aurait changement, cette considération soit exposée au gouvernement américain.

J'ai etc.,

MULGRAVE.

(Copie.)

*A une assemblée tenue à l'hôtel du gouvernement à Halifax, le 29 mars 1859, fut présent :*

SON EXCELLENCE, LE TRÈS HONORABLE COMTE DE MULGRAVE, LIEUT. GOUV. etc., etc.

Son Excellence appelle l'attention du Conseil sur une dépêche du 19 février, du Gouverneur Général, dans laquelle se trouve un rapport du Conseil qu'il a approuvé, et qui a rapport à certaines démarches à faire pour obtenir du gouvernement des Etats-Unis, l'avis nécessaire de l'abrogation du traité de réciprocité ; et il a plu à Son Excellence de demander au Conseil d'exprimer ses vues sur les sujet.

Le Conseil approuve l'opinion du gouvernement canadien et s'accord, à dire : " Que l'opération du traité a produit des résultats heureux pour les deux pays, et que les provinces devraient s'unir pour empêcher l'interruption des relations actuelles entr'elles et les Etats-Unis. "

Cependant, dans le cas où le traité tel qu'il est aujourd'hui recevrait quelques modifications, le Conseil ne croit pas qu'aucune proposition d'un remaniement des dispositions du traité ne soit acceptable au gouvernement et au peuple de cette colonie qui ne renfermera pas le privilège pour les vaisseaux construits dans cette province d'être enregistrés dans les ports américains, et l'extension aux colonies du droit de participer au commerce du cabotage des Etats-Unis.

(Pour copie conforme.)

C. TUPPER.

G. C. E.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Toronto, 19 Avril 1859.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Excellence en date du 19 courant, dans laquelle se trouve incluse la minute de votre Conseil Exécutif sur le traité de réciprocité avec les Etats-Unis, et de vous informer que je l'ai mise sous les yeux du Conseil Exécutif du Canada.

J'ai etc.,

(Signé,)

EDMUND HEAD.

Au Très Honorable

COMTE DE MULGRAVE,

Etc, etc., etc.

Halifax.

Washington, 6 Octobre, 1859.

MONSIEUR,—Votre Excellence aura peut-être remarqué dans plusieurs journaux américains le fait de la nomination de l'honorable Israël T. Hatch, par le président pour s'enquérir des effets du traité de réciprocité sur le revenu et sur le trafic du Canada et des Etats-Unis.

J'ai demandé hier au général Cass, secrétaire d'état, si la chose était vraie ; et dans le cas où elle serait vraie, de me dire quelle était la signification exacte de la nomination de M. Hatch, et l'intention véritable du gouvernement en la faisant ? Le général me répondit que la chose ne pouvait avoir aucune importance internationale, vu que lui-même avait appris la chose par les journaux. Cependant, à ma demande, il promit de s'informer au département de la trésorerie et de me faire savoir ce qui en était.

Aujourd'hui, le général vient de me faire dire que M. Hatch a été nommé l'un des quatre ou cinq inspecteurs que le département de la trésorerie a coutume d'envoyer examiner l'état du revenu et des branches de la trésorerie dans diverses parties du pays ; que ses instructions comportent de s'enquérir de l'état, de la direction et de la dépense des hôpitaux de marine à Détroit et autres villes sur le lac ; pour examiner les comptes et les actes des autorités douanières sur les frontières canadiennes ; et enfin, de s'enquérir du fonctionnement du traité de réciprocité ; mais que ce dernier sujet n'est mentionné que comme formant naturellement partie d'un examen de l'état du revenu perçu sur les frontières du Canada, et qu'en conséquence, son introduction dans les instructions de M. Hatch ne comportait aucune signification extraordinaire.

J'ai, etc.

(Signé,)

LYONS.

A Son Excellence,  
Sir E. W. HEAD, Baronet.

(Copie.)

WASHINGTON, 17 Octobre 1859.

MONSIEUR,—A l'égard de la dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser à votre Excellence le 6 courant, au sujet de la nomination de M. Israël T. Hatch, pour s'enquérir de tout ce qui se rapporte aux branches du revenu sur la frontière canadienne, je prends la liberté de vous adresser ci-inclus un article publié avant-hier dans un journal de Washington, la *Constitution*, sous le chapitre : "*Nouvelles et faits divers.*"

Cet article déclare être tiré, en substance, du *Globe* de Toronto, et exprimer les sentiments du Canada sur le traité de réciprocité. L'écrivain semble anticiper et paraît disposé en quelque manière à justifier l'abrogation de ce traité par les Etats-Unis.

Comme la *Constitution* est l'organe de l'administration du président Buchanan, et est de fait le journal officiel, j'ai cru de mon devoir d'exprimer au général Cass et à l'assistant-secrétaire d'état, M. Appleton, ma surprise de ce qu'un article de ce caractère eût été publié.

Ni le général Cass, ni M. Appleton n'avaient remarqué l'article ; M. Appleton, à ma demande, voulut bien le lire. Il me fit remarquer que l'article en question se trouvait dans une partie du journal à laquelle on n'attachait probablement pas d'importance, et me dit qu'il avait été inséré par inadvertance : il ajouta que je pouvais dans tous les cas assurer Votre Excellence que son insertion ne devait pas être regardé comme une indice des vues du gouvernement des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

(Signé,) LYONS.

Au Très-Honorable  
Sir EDMUND HEAD, Bart.  
etc., etc., etc.

*L'opinion en Canada sur le traité de réciprocité.*

En faisant connaître la nomination de M. Hatch, par le président, pour s'enquérir de l'opération du traité de réciprocité sur le revenu et le trafic entre le Canada et les Etats-Unis, le *Globe* de Toronto convient que le tarif canadien est une violation de l'esprit et

des intentions du traité et que son fonctionnement est au détriment des intérêts américains. Le *Globe* part de là pour anticiper l'abrogation totale ou partielle du traité, malgré qu'il eut été convenu qu'il resterait en force pendant dix ans. On y suppose que les Etats-Unis soutiendront avec droit qu'ils peuvent avec droit mettre de côté la clause des dix années, à cause de l'annulation du traité par l'imposition de droits plus élevés que ceux dont il avait été question entre les deux parties lors du traité.

EXTRAIT d'une dépêche de Lord Lyons à sir E. W. Head, datée à Washington, le 16 décembre 1859 :

MONSIEUR,—Relativement à mes dépêches du 16 et 17 octobre dernier, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence copie d'une dépêche du consul de Sa Majesté à Buffalo, où il est dit que M. Hatch a manifesté l'intention de recommander dans son rapport au congrès, le plus fortement possible l'abrogation du traité de réciprocité.

Comme Votre Excellence aura pu le voir par ma dépêche du 16 octobre, dont il est parlé plus haut, l'explication qui m'a été donnée par le gouvernement des Etats-Unis touchant la mission de M. Hatch, se réduisait à dire que cette mission n'avait aucune signification particulière, en tant que se rapportant aux intentions du gouvernement à l'égard du traité de réciprocité.

[Copie.]

CONSULAT ANGLAIS,

Buffalo, N.-Y., 12 décembre 1859.

MILORD,—Votre Seigneurie sait que M. Hatch, ci-devant député au congrès par cette ville, a été nommé par le président comme commissaire pour faire rapport sur le fonctionnement du traité de réciprocité entre ce pays et les provinces anglaises de l'Amérique du Nord.

Quoique je ne me sois pas adressé personnellement à M. Hatch, à l'égard de ce rapport, ayant eu la visite d'une personne employée par M. Hatch pour l'assister dans sa mission et lui ayant prêté divers livres qui pouvaient lui être utiles, je me hasardai à suggérer qu'un bon moyen pour arriver à connaître les sentiments de la classe marchande des Etats-Unis sur le sujet serait pour M. Hatch d'envoyer une circulaire aux Chambres de Commerce de toutes les villes considérables des lacs, dans laquelle il leur demanderait d'exprimer leur opinion si elles regardaient le traité de réciprocité comme ayant favorisé les intérêts industriels de leur localité particulière.

Je ne puis dire pour le moment si on a suivi ma suggestion ; mais je sais qu'à l'exception de Buffalo, Rochester et peut-être Oswégo, la plupart des autres villes d'importance, telles que Chicago, Milwaukie, Toledo et Détroit, seraient en faveur du maintien du tarif.

La raison principale qui me porte aujourd'hui à écrire à Votre Seigneurie, est pour vous informer que M. Hatch, a déjà dit dans des termes auxquels on ne peut se méprendre, qu'il se proposait de faire rapport au congrès le plus énergiquement qu'il pourra sur la nécessité d'abroger le traité. Je tiens ce fait d'une personne à laquelle M. Hatch a dit en outre qu'il considérait que l'esprit du traité avait été violé par le gouvernement canadien par son dernier tarif, et que le commerce de Buffalo a grandement souffert par suite du traité.

J'ai etc.,

DENIS O'DONOHUE.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 22 décembre 1859.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de votre seigneurie, du 16 courant, et de son contenu]

Votre seigneurie peut mieux juger que moi du devoir de M. O'Donohoe, comme consul anglais à Buffalo, de suggérer le mode d'après lequel l'enquête doit être faite par le commissaire des Etats-Unis. Je ne vois pas non plus comment l'esprit du traité peut-être violé par un changement dans les droits sur les articles d'une nature totalement distincte de ceux compris dans le traité, en d'autres termes, sur les articles fabriqués, n'étant pas des produits naturels qui n'ont subi aucun procédé de fabrication.

Je remarquera aussi que le gouvernement canadien n'a nullement manifesté son intention de rétrécir l'opération du traité en réduisant les restrictions sur les articles qui ont subi quelque procédé simple, ou en imposant des honoraires consulaires très élevés, et exigeant des certificats d'origine.

J'ai etc.,

(Signé,)

EDMUND HEAD.

A Son Excellence

LORD LYONS,

Etc., etc., etc. }

Washington, 21 janvier 1860.

MONSIEUR,—A l'égard de ma dépêche du 16 ult., j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que l'Hon. Henry M. Rice, l'un des sénateurs de l'état du Minnesota, m'a parlé avant hier du rapport de M. Hatch contre le traité de réciprocité.

M. Rice me dit qu'il avait représenté au président des Etats-Unis, qu'il existait chez ses électeurs un sentiment marqué de désapprobation sur l'impartialité et de l'exactitude des vues de M. Hatch ; et que le président avait consenti à nommer un autre commissaire pour rédiger un rapport additionnel sur le même sujet.

J'ai aussi l'honneur de vous adresser ci-inclus copie d'un mémoire présenté par la législature du Minnesota au président, lui demandant d'ouvrir des négociations pour étendre les dispositions du traité de réciprocité.

J'ai etc.,

(Signé,)

LYONS.

(Copie.)

*Mémoire pour l'extention du traité de réciprocité, Minnesota.*

Que les intérêts commerciaux des Etats-Unis seraient favorisés en étendant au territoire de la baie d'Hudson les dispositions du traité de réciprocité, conclu le 5 juin 1854, entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne.

Aussi, que les dits moyens de relations commerciales tendraient à entretenir et à affermir l'amitié qui existe si heureusement entre les habitants de ce territoire et le peuple des Etats-Unis qui habite le territoire voisin.

C'est pourquoi, vos pétitionnaires demandent respectueusement qu'il soit ouvert des négociations avec les autorités compétentes pour l'extension des dispositions du dit traité, comme il est dit plus haut.

(Signé,)

AMOS CAGGSWELL,

Orateur de la Chambre des représentants.

IGNATIUS DONNELLY,

Président du Sénat.

Approuvé le 9 janvier 1860.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Minnesota, 9 janvier 1860. }

Je certifie par le présent que le document ci-dessus est la vraie copie de l'original, de record à ce bureau

J. W. BAKER,

Secrétaire de l'Etat.

Au Très-Honorable

SIR E. W. HEAD, Bart.,

Etc., etc., etc. }

---

---

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

QUÉBEC, 27 janvier 1860.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser avec reconnaissance réception de la dépêche de  
Votre Excellence du 21 courant, touchant le rapport fait par M. Hatch sur le Traité de  
Réciprocité.

J'ai, etc.,  
(Signé,)

EDMUND HEAD,

A Son Excellence  
LORD LYONS,  
Etc., etc., etc. }

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, en date du 12 mars 1860, demandant un état des frais de l'administration de la justice dans le Haut et le Bas-Canada.

## H A U T - C A N A D A .

ÉTAT des sommes payées à même le revenu consolidé et par une taxe municipale directe, pour subvenir aux frais de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, depuis l'union des provinces en 1841 jusqu'au 31 décembre 1850.

| NATURE DES PAIEMENTS.                                                         | 1841.             | 1842.            | 1843.            | 1844.            | 1845.            | 1846.            | 1847.            | 1848.            | 1849.            | 1850.            | 1851.            | 1852.            | 1853.            | 1854.            | 1855.            | 1856.            | 1857.            | 1858.            | 1859.            |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                                               | \$ cts.           | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          |
| Administration de la justice, État 12.....                                    | 48840 58          | 45123 32         | 49983 97         | 45681 78         | 40464 96         | 42867 05         | 37338 03         | 32000 30         | 22924 05         | 128225 48        | 112083 23        | 128450 10        | 127446 05        | 158089 80        | 152905 07        | 192337 25        | 203790 37        | 251444 01        | 33876 81         |
| Dépenses imprévues.....                                                       | 225 57            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | 2050 07          | 258 75           | .....            | .....            | .....            | .....            | 2450 00          | 2156 26          | 2885 20          | 2113 65          | .....            | .....            | .....            |
| Fonds d'honoraires, déficit 8 Vic. ch. 18.....                                | .....             | .....            | 8954 18          | 21650 48         | 15495 28         | 15498 20         | 10364 22         | 6592 87          | 7471 64          | 8778 47          | 14756 64         | 11035 97         | 9778 47          | 20665 00         | 18105 15         | 15549 85         | 12578 20         | 16387 87         | 17338 88         |
| Felles et troupes pour aider le gouvernement civil.....                       | .....             | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | 597 13           | 1771 67          | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | 1660 00          | 823 74           |
| Part des dépenses du pénitencier et des prisons de réforme.....               | .....             | 15330 00         | 31755 00         | 31047 26         | 30900 00         | 44771 25         | 35508 23         | 45533 33         | 38840 00         | 27362 50         | 115943 93        | 13272 78         | 17920 08         | 14265 72         | 56172 65         | 45647 05         | 53401 40         | 34065 00         | 53634 87         |
| <b>Total.....</b>                                                             | <b>41096 15</b>   | <b>60452 32</b>  | <b>89699 15</b>  | <b>68480 47</b>  | <b>94950 18</b>  | <b>108126 50</b> | <b>82291 10</b>  | <b>124526 50</b> | <b>180290 44</b> | <b>163063 58</b> | <b>143432 52</b> | <b>168349 80</b> | <b>155144 52</b> | <b>176301 82</b> | <b>218738 13</b> | <b>245619 36</b> | <b>270384 62</b> | <b>302947 88</b> | <b>10727 28</b>  |
| <i>A déduire.</i>                                                             |                   |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Amandes—remise du montant par des magistrats.....                             | 886 42            | 925 54           | .....            | .....            | .....            | 214 50           | 160 00           | 107 22           | 72 50            | 264 50           | 86 13            | 33 42            | 31 09            | .....            | .....            | .....            | .....            | 22 50            | 203 00           |
| Amandes—remise du montant par les shérifs.....                                | .....             | 3910 78          | 2280 82          | 2359 47          | 883 43           | 1014 03          | 1245 93          | 2592 35          | 1245 85          | 870 15           | 1228 97          | 1246 70          | 1225 92          | 1558 85          | 4648 78          | 1788 42          | 1207 15          | 8250 00          | 3870 20          |
| Fonds d'honoraires, surplus, 8 Vic. ch. 13.....                               | .....             | .....            | 7189 98          | 2013 16          | 70 08            | 599 04           | 1010 55          | 5235 03          | 4976 18          | 1663 16          | 3087 29          | 6399 23          | 5798 23          | 1268 45          | 7874 77          | 9617 42          | 22571 50         | 16307 04         | 11772 54         |
| Honoraires de justice, 12 Vic. ch. 63.....                                    | .....             | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | 15842 68         | 10310 44         | 18582 05         | 10878 38         | 18555 54         | 20869 88         | 27599 93         | 33275 83         | 42176 22         | 54364 00         |
| <b>Total.....</b>                                                             | <b>568 42</b>     | <b>4545 32</b>   | <b>9429 75</b>   | <b>4372 65</b>   | <b>963 51</b>    | <b>1828 47</b>   | <b>2416 58</b>   | <b>7784 00</b>   | <b>6294 47</b>   | <b>18640 38</b>  | <b>12191 74</b>  | <b>29163 43</b>  | <b>23703 63</b>  | <b>21474 43</b>  | <b>35893 43</b>  | <b>28632 76</b>  | <b>56354 43</b>  | <b>61846 38</b>  | <b>70306 75</b>  |
| Dépense réelle à laquelle subvient le revenu consolidé.....                   | 40697 73          | 55007 00         | 80278 49         | 94116 62         | 93887 67         | 181808 03        | 82674 32         | 126541 90        | 182995 97        | 145523 20        | 127243 78        | 180493 37        | 121440 99        | 153917 10        | 180845 70        | 217538 57        | 214030 14        | 241101 52        | 240417 54        |
| Payé par cotisation directe, tel qu'indiqué par les rapports des comités..... | 46565 63          | 49406 72         | 69282 23         | 53308 31         | 68732 09         | 69896 02         | 76235 66         | 57656 43         | 55797 40         | 57786 12         | 71290 28         | 106274 63        | 105237 27        | 151231 92        | 144047 85        | 177199 50        | 127847 57        | 176435 44        | 183158 25        |
| Payé par des honoraires au fonds en vertu de la 8 Vic. ch. 51.....            | .....             | 26348 50         | 34871 60         | 26726 47         | 18422 65         | 15819 58         | 24086 70         | 38644 97         | 29324 87         | 26930 28         | 27318 57         | 35790 43         | 44037 77         | 86170 33         | 60576 62         | 64565 23         | 88255 30         | 87080 31         | 88223 53         |
| <b>Coût total de l'administration de la justice dans le Haut-Canada.....</b>  | <b>\$37263 35</b> | <b>131862 22</b> | <b>184332 54</b> | <b>182651 60</b> | <b>181113 00</b> | <b>109523 63</b> | <b>162197 18</b> | <b>215143 30</b> | <b>218115 34</b> | <b>229112 60</b> | <b>225762 73</b> | <b>272343 47</b> | <b>273796 03</b> | <b>341226 26</b> | <b>376469 17</b> | <b>459701 30</b> | <b>604523 01</b> | <b>604617 27</b> | <b>511586 12</b> |

## B A S - C A N A D A .

ÉTAT des sommes payées à même le revenu consolidé pour les dépenses de la justice criminelle dans le Bas-Canada, depuis l'union des provinces en 1841 jusqu'au 31 décembre 1850.

| NATURE DES PAIEMENTS.                                                                                                                                                                                            | 1841.            | 1842.            | 1843.            | 1844.            | 1845.            | 1846.            | 1847.            | 1848.            | 1849.            | 1850.            | 1851.            | 1852.            | 1853.            | 1854.     | 1855.    | 1856.    | 1857.     | 1858.    | 1859.    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|----------|----------|-----------|----------|----------|
|                                                                                                                                                                                                                  | \$ cts.          | \$ cts.   | \$ cts.  | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.  | \$ cts.  |
| Salaires des juges, cour du banc de la reine.....                                                                                                                                                                | 38318 17         | 44800 05         | 49522 68         | 37304 27         | 44066 85         | 43999 93         | 38634 05         | 45999 94         | 43357 42         | 19553 33         | 19453 33         | 19355 63         | 17855 15         | 18488 87  | 16955 53 | 17800 00 | 17800 00  | 17000 00 | 20223 23 |
| Do cour supérieure.....                                                                                                                                                                                          | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | 38000 00         | 39400 00         | 38537 62         | 37319 88         | 38240 60  | 40687 20 | 38711 03 | 42552 02  | 04263 13 | 66148 73 |
| Do cour de circuit.....                                                                                                                                                                                          | .....            | .....            | .....            | .....            | 15327 17         | 14000 00         | 18340 63         | 12000 00         | 11956 75         | 18225 58         | 17072 20         | 19374 40         | 19822 20         | 21316 92  | 24424 13 | 23400 00 | 21833 28  | .....    | .....    |
| Do cour de vice-amirauté.....                                                                                                                                                                                    | 1641 82          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87          | 1888 87   | 1888 87  | 1888 87  | 1888 87   | 1888 87  | 1888 87  |
| Do cour d'appel.....                                                                                                                                                                                             | 597 41           | 680 00           | 680 00           | 680 00           | 680 00           | 680 00           | 680 00           | 680 00           | 680 00           | 680 00           | 680 00           | 680 00           | 680 00           | 680 00    | 680 00   | 680 00   | 680 00    | 680 00   | 680 00   |
| Dépenses des greffiers des cours de district et de circuit.....                                                                                                                                                  | .....            | .....            | .....            | 5274 88          | 2817 63          | 2300 00          | 2554 83          | 2556 20          | 2320 33          | 3374 97          | 2971 53          | 8490 41          | 9429 60          | 8611 93   | 2894 03  | 4473 48  | 4513 19   | 3581 64  | 837 00   |
| Allocations aux juges pour les circuits.....                                                                                                                                                                     | 1500 00          | 1888 88          | 2686 66          | 999 92           | 2650 00          | 4520 73          | 4270 00          | 3763 00          | 3209 00          | 2600 00          | 2800 00          | 5940 00          | 6740 73          | 7569 00   | 6650 00  | 7520 00  | 5960 00   | 7182 80  | 8063 00  |
| Dépenses pour les poursuites au criminel.....                                                                                                                                                                    | 2453 25          | 4247 07          | 3682 72          | 4737 20          | 6921 87          | 2245 13          | 1522 00          | 2144 50          | 1840 00          | 2681 03          | 2712 87          | 5185 97          | 2916 00          | 6964 97   | 2277 43  | 5815 37  | 10858 50  | 6838 40  | 3679 41  |
| Salaires et déboursés des shérifs pour la sustentation et l'habillement des prisonniers dans les prisons communes, l'assignation des jurés, la signification de warrants et autres ordres de cour.....           | 31926 85         | 33730 08         | 31251 88         | 30370 78         | 34337 08         | 44097 37         | 47678 26         | 52658 93         | 40272 72         | 64644 60         | 63348 58         | 55305 45         | 62558 38         | 67364 44  | 86126 16 | 72845 60 | 112470 21 | 78190 38 | 73792 52 |
| Salaires, honoraires et déboursés des grands constables.....                                                                                                                                                     | 3540 47          | 2608 80          | 3144 56          | 4786 93          | 3399 48          | 6320 62          | 7336 42          | 6621 60          | 6878 23          | 7173 48          | 10574 56         | 19189 73         | 12912 37         | 15771 68  | 17417 70 | 11638 50 | 13670 90  | 17230 58 | 11128 36 |
| Do des offices de la couronne.....                                                                                                                                                                               | 2224 63          | 1655 14          | 1014 67          | 3246 53          | 1539 40          | 2461 80          | 1925 67          | 2151 35          | 2410 05          | 1096 10          | 110 02           | 184 43           | 176 05           | 344 63    | 104 67   | .....    | .....     | .....    | .....    |
| Do des greffiers de la paix.....                                                                                                                                                                                 | 7503 12          | 5775 25          | 1077 85          | 5437 30          | 5980 09          | 7787 25          | 5387 02          | 6569 25          | 8627 39          | 4018 72          | 1210 25          | 348 77           | 812 73           | 227 58    | 445 70   | .....    | .....     | .....    | .....    |
| Do des coroners.....                                                                                                                                                                                             | 5918 17          | 4056 98          | 4202 85          | 7293 60          | 5113 23          | 10526 37         | 8117 10          | 5291 50          | 6589 43          | 12116 61         | 8296 85          | 12900 41         | 9515 63          | 16450 23  | 8415 37  | 14831 37 | 20533 65  | 13761 81 | 14416 03 |
| Do des interprètes des différentes cours.....                                                                                                                                                                    | 414 55           | 468 07           | 746 67           | 746 65           | 746 53           | 746 53           | 746 50           | 746 54           | 746 50           | 713 77           | 718 77           | 718 77           | 718 77           | 718 77    | 718 77   | 718 77   | 718 77    | 718 77   | 718 77   |
| Do des orateurs et leurs adjoints (stipendiary).....                                                                                                                                                             | 398 78           | 448 83           | 448 83           | 448 87           | 448 80           | 448 80           | 448 80           | 448 80           | 448 80           | 448 80           | 448 80           | 448 80           | 448 80           | 448 80    | 448 80   | 448 80   | 448 80    | 448 80   | 448 80   |
| Do des concierges des palais de justice et prisons, y compris les tourne-clés.....                                                                                                                               | 3343 38          | 3715 55          | 3897 77          | 3715 53          | 3732 87          | 3878 62          | 3921 32          | 3835 40          | 3016 52          | 3658 13          | 3991 50          | 4442 13          | 4386 47          | 4448 47   | 7456 88  | 9180 21  | 8853 00   | 10665 00 | 8867 75  |
| Dépenses des maisons de correction.....                                                                                                                                                                          | 560 00           | 100 00           | 400 00           | 400 00           | 200 00           | 1000 00          | 1000 00          | 1200 00          | 340 00           | 835 00           | .....            | .....            | .....            | .....     | .....    | .....    | .....     | .....    | .....    |
| Do des policiers de la cité et du Beauv. Québec, et Montréal, y compris la police rurale.....                                                                                                                    | 63144 42         | 51213 80         | 4637 03          | 3317 62          | 8531 73          | 4914 70          | 4765 77          | 4286 60          | 3725 93          | 32450 00         | 8183 68          | 9994 27          | 11928 73         | 14291 63  | 33225 18 | 41091 85 | 39439 32  | 49370 71 | 30736 95 |
| Réparations des palais de justice et prisons.....                                                                                                                                                                | 4652 00          | 309 58           | 800 60           | 12360 16         | 4090 00          | 2485 37          | 5295 16          | 4329 07          | 282 67           | 121 13           | .....            | 11568 43         | 22467 69         | 12043 63  | 2051 82  | 5892 27  | 2791 51   | 1853 63  | 10261 93 |
| Pension des juges.....                                                                                                                                                                                           | 2902 03          | 4797 92          | 5222 20          | 6222 20          | 6222 20          | 6222 16          | 6222 20          | 4706 22          | 5372 98          | 5362 93          | 2406 00          | 2400 00          | 2879 00          | 2400 00   | 4006 05  | 6474 03  | 5277 73   | 3259 27  | 7145 74  |
| Salaires des médecins des prisons.....                                                                                                                                                                           | 1776 70          | 1995 63          | 1777 77          | 2222 13          | 1999 93          | 2969 93          | 1937 72          | 2137 95          | 2193 81          | 2159 81          | 2159 81          | 2159 81          | 2159 81          | 2159 81   | 2159 81  | 2159 81  | 2159 81   | 2159 81  | 2159 81  |
| Dépenses des protonotaires pour la garde des palais de justice.....                                                                                                                                              | 8756 42          | 4950 87          | 2920 45          | 5915 15          | 6092 76          | 6360 88          | 5443 03          | 6377 70          | 4636 57          | 6726 73          | 6131 26          | 6343 24          | 6913 73          | 9761 53   | 8450 10  | 12765 43 | 14664 61  | 15645 93 | 13748 79 |
| Part des dépenses du pénitencier provincial.....                                                                                                                                                                 | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....     | .....    | .....    | .....     | .....    | .....    |
| Pour faire face au déficit du salaire des officiers de l'administration de la justice, en vertu de l'acte 13 et 14 Vic. ch. 07, tel qu'autorisé par l'acte 16 Vic. ch. 196.....                                  | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....            | .....     | .....    | .....    | .....     | .....    | .....    |
| Items divers.....                                                                                                                                                                                                | 6940 21          | 1653 88          | 1113 00          | 1260 83          | 2590 04          | 1221 79          | 2523 70          | 4245 62          | 3019 31          | 5953 14          | 6651 45          | 4065 47          | 4739 53          | 12767 47  | 3958 39  | 8111 44  | 8294 55   | 7042 89  | 4462 69  |
| <b>Somme additionnelle d'honoraires de justice perçus par différents officiers de justice en paiement de leur salaire, etc., dans le B.-C., en vertu de l'acte 13 et 14 Vic. ch. 07, et 16 Vic. ch. 196.....</b> | <b>182942 38</b> | <b>171950 90</b> | <b>122972 57</b> | <b>171512 85</b> | <b>165350 60</b> | <b>185397 16</b> | <b>181493 30</b> | <b>192293 50</b> | <b>177980 95</b> | <b>239238 57</b> | <b>116776 34</b> | <b>229362 39</b> | <b>258664 39</b> | <b>27</b> |          |          |           |          |          |

# RAPPORT PRÉLIMINAIRE

DU

BUREAU DES INSPECTEURS

D'ASILES, PRISONS, ETC.

1859.

---

*IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.*

---



QUEBEC:

IMPRIMÉ PAR THOMPSON ET CIE., RUE ST. URSULE.

1860.



---

---

# RAPPORT PRÉLIMINAIRE

DU

BUREAU DES INSPECTEURS

# D'ASILES, PRISONS, ETC.

1859.

*A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Gouverneur Général des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, &c., &c.*

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE, recevoir le présent rapport des Inspecteurs d'asiles, prisons, etc., etc.

## RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU BUREAU DES INSPECTEURS D'ASILES, PRISONS, ETC., ETC.

### I.

L'année d'inspection correspond exactement à l'année du calendrier: le *Rapport annuel* qui, aux termes et dans l'intention de la loi, en est le compte rendu, doit couvrir une période de douze mois et être prêt le, ou avant le, 10 février de chaque année.

Ceci posé, il est évident que le présent rapport ne peut être qu'une espèce d'entrée en matière, puisque la nomination des inspecteurs ne date que du 5 décembre dernier et que l'ordre de convocation et d'organisation du Bureau des inspecteurs d'asiles, prisons, etc., n'a été donné que le 27 décembre 1859.

Le délai accordé aux inspecteurs par Son Excellence le Gouverneur-Général, entre le jour de leur nomination et celui de leur première réunion, a été employé par eux, selon l'intention évidente de l'autorité qui le donnait, à se préparer, par quelques études préalables et la réflexion, à l'accomplissement des importantes et laborieuses fonctions qui leur sont confiées.

### II.

Pour donner une idée de la nature et de l'étendue des devoirs imposés aux inspecteurs, il suffira de dire qu'ils ont à surveiller la marche de SOIXANTE-DEUX établissements publics, dont suit la liste détaillée, qui se classent ainsi:—deux Hôpitaux, cinq Asiles, un grand Pénitencier, deux Prisons de Réforme et cinquante-deux Prisons Communes, le tout diversément distribué sur la vaste étendue du territoire des deux Canadas.

## LISTE des institutions soumises à l'inspection constante.

## PRISONS.

| HAUT-CANADA. |                                  |               | BAS-CANADA. |                                    |                    |
|--------------|----------------------------------|---------------|-------------|------------------------------------|--------------------|
| No.          | Comtés.                          | Localités.    | No.         | District.                          | Localités.         |
| 1            | Brant.....                       | Brantfort.    | 1           | Athabaska.....                     | St. Christophe.    |
| 2            | Carleton.....                    | Outaouais.    | 2           | Beauce.....                        | St. Joseph.        |
| 3            | Elgin.....                       | St. Thomas.   | 3           | Beauharnais.....                   | Beauharnais.       |
| 4            | Essex.....                       | Sandwich.     | *4          | Bedford.....                       | Nelsonville.       |
| 5            | Frontenac L. et Ad..             | Kingston.     | *5          | Chicoutimi.....                    | Chicoutimi.        |
| 6            | Grey.....                        | Owen Sound.   | 6           | Gaspé, comté Bona-<br>venture..... | New Carlisle.      |
| 7            | Haldimand.....                   | Cayuga.       | 7           | Dist. et c. de Gaspé....           | Percé.             |
| 8            | Halton.....                      | Milton        | *8          | Iberville.....                     | St. Jean.          |
| 9            | Hastings..                       | Belleville.   | *9          | Joliette.....                      | Industrie.         |
| 10           | Huron et Bruce.....              | Goderich.     | 10          | Kamouraska.....                    | Kamouraska.        |
| 11           | Kent.....                        | Chatham.      | 11          | Montréal.....                      | Montréal.          |
| 12           | Lambton.....                     | Port Sarnia.  | *12         | Montmagny.....                     | Montmagny.         |
| 13           | Lanarks et Renfrew..             | Perth.        | 13          | Outaouais.....                     | Aylmer             |
| 14           | Leeds et Grenville....           | Brockville.   | 14          | Québec.....                        | Québec.            |
| 15           | Lincoln.....                     | Niagara.      | *15         | Richelieu.....                     | Sorel.             |
| 16           | Middlesex.....                   | London        | *16         | Rimouski.....                      | St. Germain.       |
| 17           | Norfolk.....                     | Simcoe.       | *17         | Saguenay.....                      | Malbaie.           |
| 18           | Northumberland et<br>Durham..... | Cobourg.      | 18          | St. François.....                  | Sherbrooke.        |
| 19           | Ontario.....                     | Whitby.       | *19         | St. Hyacinthe.....                 | St. Hyacinthe.     |
| 20           | Oxford.....                      | Woodstock.    | *20         | Terrebonne.....                    | Ste. Scholastique. |
| 21           | Perth.....                       | Stratford.    | 21          | Trois-Rivières.....                | Trois-Rivières.    |
| 22           | Peterborough et Vict.            | Peterborough. |             |                                    |                    |
| 23           | Prescott et Russell...           | L'Orignal.    |             |                                    |                    |
| 24           | Prince Edouard.....              | ictou         |             |                                    |                    |
| 25           | Simcoe.....                      | Barrie.       |             |                                    |                    |
| 26           | Stormont D. et G....             | Cornwall      |             |                                    |                    |
| 27           | Waterloo.....                    | Berlin.       |             |                                    |                    |
| 28           | Welland.....                     | Welland.      |             |                                    |                    |
| 29           | Wellington.....                  | Guelph.       |             |                                    |                    |
| 30           | Wentworth.....                   | Hamilton      |             |                                    |                    |
| 31           | York et Peel.....                | Toronto.      |             |                                    |                    |

HOPITAL DE LA MARINE, QUÉBEC.

HOPITAL DE LA QUARANTAINE, GROSSE ILE.

## ASILE DES ALIÉNÉS.

|   |                        |             |   |                                       |         |
|---|------------------------|-------------|---|---------------------------------------|---------|
| 1 | Asile de Fort Malden.  | Amhersburg. | 1 | Asile des aliénes de<br>Beauport..... | Québec. |
| 2 | Asile Provincial.....  | Toronto.    |   |                                       |         |
| 3 | Rockwood.....          | Kingston.   |   |                                       |         |
| 4 | Br. de l'Université... | Toronto.    |   |                                       |         |

## PRISONS DE RÉFORME.

|   |                                    |   |                |
|---|------------------------------------|---|----------------|
| 1 | Pénitancouchine.....               | 1 | Isle aux Noix. |
| 1 | Pénitencier provincial, Kingston.. |   |                |

NOTA.—Les lignes précédées du signe \* indiquent des prisons en voie de construction.

## R É S U M É .

|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| Nombre total de Prisons dans le Haut-Canada..... | 31 |
| “ “ “ Bas-Canada.....                            | 21 |
| “ Hôpital de la marine Bas-Canada.....           | 1  |
| “ Asiles des aliénés, Haut-Canada.....           | 4  |
| “ “ “ Bas-Canada.....                            | 1  |
| “ Hôpital de la quarantaine “ .....              | 1  |
| “ Prisons de réforme dans le Haut-Canada.....    | 1  |
| “ “ “ Bas-Canada.....                            | 1  |
| “ Pénitencier provincial.. .....                 | 1  |
|                                                  | —  |
|                                                  | 62 |

On pourrait encore ajouter la liste des institutions qui, recevant une aide du trésor public, peuvent être le sujet de visites particulières ou générales à l'ordre de Son Excellence le Gouverneur.

## III.

Avoir à suivre la marche de tous les établissements public d'un grand pays, avoir à se rendre compte de toutes les questions d'ensemble et de détails qui se rattachent aux asiles, hôpitaux et prisons ; être, en un mot, préposé à la direction et à la surveillance de tout ce qui a trait à l'administration de la charité publique, et à l'exécution des peines portées par la justice ; avoir à rechercher de plus les causes des misères et des crimes qui affligent la société, c'est être chargé de fonctions redoutables, qui demandent de ceux qui en sont investis de ne procéder qu'avec une grande circonspection et une sage lenteur.

Les membres de ce Bureau s'occupent incessamment des études qui ont trait aux devoirs et aux droits de la société à l'égard des classes malheureuses et à l'égard des classes dangereuses. Plus ils avancent dans la considération de ces graves questions (loin encore d'être résolues et qui ne le seront jamais d'une façon complète), plus ils sont convaincus de l'importance absolue des sujets qu'elles embrassent pour tous les pays et de leur importance relative pour le Canada, mais aussi plus ils sentent les difficultés sans nombre qu'elles présentent.

Les inspecteurs voient déjà que dans notre pays,—à l'exception de quelques établissements bien tenus,—tout est à créer, à commencer par ces éléments généraux de statistique, essentiels à une bonne administration.

Dans le présent rapport, on n'a guère à rendre compte de travaux qui sont à peine commencés ; mais on tient à faire envisager clairement certains faits dont la connaissance publique est nécessaire, et à montrer que les inspecteurs ne perdent pas un instant de tout le temps qu'ils doivent consacrer aux devoirs de leur charge.

## IV.

Ce fut le 27 décembre qu'émana l'ordre qui, en réunissant les inspecteurs, devait constituer, pour la première fois en Canada, un corps administratif chargé de la direction générale des établissements publics : le lendemain, 28 décembre, le “ Bureau des inspecteurs d'asiles, prisons, etc.” était organisé et tenait sa première session.

Dans cette réunion le Bureau passa d'abord des règlements pour sa régie intérieure et le partage du travail entre les cinq inspecteurs qui le composent :—à cette fin, le pays a été divisé en cinq districts d'inspection, portant chacun le nom de son chef-lieu naturel :—ces districts se classent ainsi en remontant le cours du Saint Laurent. :

1o. Division de Québec, comprenant les districts judiciaires de Gaspé, Rimouski, Chicoutimi, Saguenay, Kamouraska, Montmagny, Québec, Beauce, Arthabaska et Trois-Rivières.

2o. Division de Montréal, comprenant les districts judiciaires de Richelieu, St. François, Bedford, Iberville, Beauharnais, Montréal, Joliette, Terrebonne et Outaouais.

3o. Division de Kingston, comprenant les comtés de Stormont, Dundas, Glengary, Prescott, Russel, Leeds, Grenville, Carleton, Lanark, Renfrew, Frontenac, Lennox, Addington, Hastings et Prince Edouard.

4o. Division de Toronto, comprenant les comtés de Northumberland, Durham, Peterborough, Victoria, York, Peel, Simcoe, Wellington, Waterloo, Grey, Perth, Huron et Bruce.

50. Division de London, comprenant les comtés de Halton, Wentworth, Lincoln, Welland, Brant, Haldimand, Norfolk, Middlesex, Elgin, Kent, Essex et Lambton.

Chacune de ces divisions territoriales a été soumise à la surintendance immédiate d'un inspecteur qui doit visiter, au moins deux fois l'an, tous les établissements qui s'y trouvent :— cela indépendamment des visites collectives prescrites par la loi, des autres visites conjointes ou individuelles des inspecteurs, qui tous doivent, à des époques fixées de temps à autre par le Bureau, inspecter tous les établissements du pays, et indépendamment encore des visites spéciales qu'il plaira à Son Excellence le Gouverneur Général d'ordonner.

Il n'est pas sans importance de faire remarquer que les premières visites ont été jusqu'ici et seront, d'ici à quelques mois, nécessairement des visites préliminaires, destinées à mettre les inspecteurs en possession des premières données pratiques capables de leur fournir les moyens d'appliquer aux conditions du pays les préceptes dont se sont enrichies, depuis quelques années surtout, les sciences qui ont rapport aux établissements publics : ce sera comme une exploration préliminaire du terrain sur lequel il s'agit d'opérer.

Pour faciliter le travail, le Bureau a cru devoir constituer cinq comités permanents, dont un seul inspecteur forme nombre compétent, lesquels comités sont chargés chacun d'un genre d'occupations spéciales, comme suit :—Un comité des comptes ; un comité des documents remis au Bureau ; un comité des hôpitaux et asiles ; un comité des pénitenciers et prisons, et un comité des études récentes.

Le Bureau des inspecteurs, en constituant ainsi des divisions d'inspection et des comités d'enquêtes et de recherches, a été surtout conduit par la pensée d'apporter dans ses travaux tout le soin et toute la prudence possibles et de n'en venir à recommander des changements et à mettre de côté les anciennes règles et les anciens usages—pour ce qui entre dans ses attributions de ce faire—que lorsqu'il aura acquis, de l'ensemble des connaissances recueillies par ses membres, la conviction intime que ces innovations et ces changements sont incontestablement bons ou, tout au moins, bien supérieurs à ce qu'on entend remplacer.

Le Bureau sent que, pour bien des raisons, il devra pendant quelque temps se contenter du régime provisoire.

Si l'on avait besoin de preuves de la difficulté d'opérer des changements radicaux et pour le mieux, il suffirait de jeter les yeux sur ce qui s'est fait et sur ce qui se fait tous les jours dans les anciennes contrées de l'Europe, à propos des choses dont il s'agit ici.

Dans notre propre pays, combien de représentations ont été offertes par les juges de nos divers tribunaux, par la magistrature en général et par les grands jurys, représentations demeurées forcément sans effet ; parce qu'il n'existait pas une organisation spécialement chargée de ces matières, et parce que les questions de ce genre sont de difficile solution ;—car il est beaucoup plus facile de voir et de sentir le mal que d'y apporter le bon remède qui, dans tous les cas, ne peut qu'opérer assez lentement.

## V.

Parmi les papiers remis, des divers bureaux publics, aux inspecteurs, comme ayant trait aux fonctions qui leur sont confiées, se trouvaient un grand nombre de représentations de grands jurys des cours de justice des deux parties de la province : l'examen de ces documents importants, qui tous appuient sur le fait de l'état affreux dans lequel se trouvent nos prisons sur toute l'étendue du pays, a engagé les inspecteurs à inaugurer leurs travaux par une espèce d'enquête sur le sujet.

Pour ce faire on a adressé aux shérifs, aux aumôniers et aux médecins de toutes les prisons habitées des séries de questions, destinées à faire mettre les faits principaux relatifs à ces établissements dans leur vrai jour et à jeter les premières bases des renseignements statistiques dont le bureau des inspecteurs sent l'absolu besoin.

Il convient de reproduire ici ces questions, à la suite desquelles viendra le résumé des renseignements fournis par les réponses des divers fonctionnaires interrogés (les réponses *in extenso* constituent, dans leur ensemble, un dossier trop volumineux pour être publié.)

(Questions soumises à M. le Shérif de la prison de .)

1. Veuillez donner les noms de tous les officiers et serviteurs de la prison de votre district, et définir les devoirs de chacun d'eux ?
2. Quels sont les officiers et les serviteurs qui résident habituellement dans la prison ?
3. Quels sont les réglemens de la prison ; quand ont-ils été promulgués et par qui ?
4. Veuillez remplir les deux tableaux suivants ?

## NOMBRE DE PRISONNIERS.

|                                                          | Au-dessus de 16 ans. |         | Au-dessous de 16 ans. |         | Plus grand nombre<br>ayant habité à la<br>fois la prison. | Plus petit nombre<br>ayant habité à la<br>fois la prison. |
|----------------------------------------------------------|----------------------|---------|-----------------------|---------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
|                                                          | Hommes.              | Femmes. | Garçons.              | Filles. |                                                           |                                                           |
| 1858.....                                                |                      |         |                       |         |                                                           |                                                           |
| 1859.....                                                |                      |         |                       |         |                                                           |                                                           |
| Augmentation en 1859                                     |                      |         |                       |         |                                                           |                                                           |
| Diminution en 1859.....                                  |                      |         |                       |         |                                                           |                                                           |
| Pour 1859.                                               |                      |         |                       |         |                                                           |                                                           |
|                                                          |                      |         |                       |         |                                                           | Hommes.                                                   |
|                                                          |                      |         |                       |         |                                                           | Femmes,                                                   |
| Condamnés à une année et plus.....                       |                      |         |                       |         |                                                           |                                                           |
| Condamnés à trois mois et plus, au-dessous d'un an ..... |                      |         |                       |         |                                                           |                                                           |
| Condamnés à moins de trois mois.....                     |                      |         |                       |         |                                                           |                                                           |
| Simplement prévenus .....                                |                      |         |                       |         |                                                           |                                                           |

5. Donnez, s'il vous plaît, sur les récidivistes de l'an dernier, les détails de nombre et de circonstances connus de vous.
6. La prison est-elle de sûre garde?—Avez-vous compté des évasions?
7. Combien y a-t-il de cellules dans la prison?
8. Les cellules aboutissent-elles au mur extérieur?
9. Quelles sont les autres divisions adoptées pour le logement des prisonniers?
10. Est-ce qu'on a adopté un genre de classification des prisonniers et quel est-il?
11. Les prisonniers sont-ils isolés les uns des autres pendant la nuit?
12. Quels sont les rapports des prisonniers entre eux pendant le jour?
13. Donnez les détails de division de temps et d'occupation de la journée prisonnière?
14. Les prisonniers sont-ils astreints au travail; à quel travail, et quel a été le produit en valeur de tel travail dans le cours de l'an dernier?
15. Emploie-t-on les prisonniers en dehors de la prison?
16. Connaissez-vous quelque genre de travail, non en usage maintenant, auquel il serait utile de soumettre à l'avenir les prisonniers?
17. Comment sont réglées les communications des prisonniers avec les personnes du dehors?
18. Quelles sont la nature et la quantité des divers aliments fournis chaque jour aux prisonniers?
19. Avez-vous constaté quelque cas sérieux d'indiscipline pendant le cours de l'an dernier?
20. Quelles sont les punitions qu'on inflige aux prisonniers; par quelle autorité sont-elles réglées et par qui sont-elles infligées?
21. Tient-on registre des punitions infligées et combien accuse-t-on de punitions pour le cours de l'an dernier?
22. Quelle a été, pendant l'année dernièrement écoulée, l'état sanitaire de la prison?
23. La prison est-elle bien ventilée et drainée, et les soins de propreté y sont-ils suffisants?
24. Combien a-t-il été reçu d'aliénés dans la prison depuis trois ans?
25. Combien de cas d'aliénation mentale, survenus à la suite de la détention, avez-vous constatés depuis trois ans?
26. Avez-vous constaté des cas de suicide parmi les prisonniers depuis trois ans?
27. Comment se fait le service médical de la prison?
28. La prison possède-t-elle un préau; quelle est l'étendue de ce lieu d'exercice, quand et comment les prisonniers y ont-ils accès?
29. La prison a-t-elle un aumônier régulier; sinon, comment pourvoit-on aux besoins religieux des prisonniers?
30. S'occupe-t-on de constater la conduite des prisonniers à la suite de leur mise en liberté?

31. Croyez-vous que le régime de la prison est de nature à moraliser les prisonniers à les réhabiliter comme membres de la société ? Expliquez-vous amplement.

32. Quels sont les visiteurs officiels et ordinaires de la prison ; visitent-ils souvent la prison ?

33. Les choses nécessaires à l'approvisionnement de la prison, en tout genre, sont-elles fournies par contrat et par série de prix, et comment se font ces divers services ?

34. Quelle a été, pour chacune des trois dernières années, la dépense totale par année pour le maintien de la prison, y compris les salaires et toutes les autres dépenses, sauf la réparation des édifices, et quelle a été la dépense moyenne annuelle par prisonnier ?

35. Quels sont les changements jugés par vous désirables dans les constructions, l'ordonnance et la régie intérieure de la prison ?

36. Veuillez donner tous autres renseignements, informations et conseils jugés par vous propres à éclairer le sujet des présentes investigations, surtout en ce qui a trait à la prison qui relève de votre direction immédiate.

(A Messieurs les aumôniers de la prison de .)

1. Quels sont les règlements qui définissent vos devoirs de fonctionnaire ?

2. Vous met-on en position de suivre exactement ces règlements ?

3. Quel a été à peu près le nombre de vos visites à la prison pendant l'année dernièrement écoulee ?

4. Les prisonniers profitent-ils suffisamment de l'instruction religieuse qui leur est donnée ?

5. Quelle a été en général la conduite des prisonniers, autant que vous avez été à même de la suivre ?

6. Avez-vous constaté que la discipline de la prison ait eu quelque effet pernicieux sur l'intelligence des prisonniers ?

7. Suivez-vous la trace des prisonniers, à la suite de leur mise en liberté, pour connaître leur conduite ultérieure dans la société ?

8. Croyez-vous que la prison, telle que constituée, soit de nature à réformer le coupable et à le rendre ultérieurement utile à la société ?

9. Ajoutez tout ce qui vous paraîtra devoir porter quelque éclaircissement sur la question du régime intérieur des prisons, particulièrement en ce qui touche la prison dont vous êtes l'aumônier.

(A M. le médecin de la prison de .)

1. Quels sont les règlements relatifs au service médical de la prison dont vous êtes médecin ?

2. Les règlements sont-ils observés ?

3. Quel a été l'état sanitaire de la prison dans le cours de l'année dernièrement écoulee ?

4. Le drainage, la ventilation et le chauffage de la prison s'opèrent-ils bien ?

5. La prison est-elle maintenue dans un constant état de propreté ?

6. Quel est le régime alimentaire des prisonniers ?

7. Les aliments, sont-ils, à votre avis, suffisamment abondants et de bonne qualité ?

8. Y a-t-il quelque maladie dominante dans la prison, se présentant en fréquence, ou en caractère, d'une manière exceptionnelle ?

9. La discipline de la prison et les conditions d'habitation des détenus ont-ils pu, d'après votre expérience, exercer une influence délétère sur le corps et l'esprit des prisonniers ; si oui, veuillez citer les cas ?

10. Avez-vous constaté, durant les trois dernières années, quelque cas d'aliénation mentale survenu pendant la détention ?

11. Croyez-vous à la nécessité de changements dans les règles, la discipline et la construction de la prison ?

12. Veuillez faire, de vous-même, les remarques que vous croyez dignes d'attirer l'attention des inspecteurs relativement à l'amélioration de l'état moral et physique des prisonniers.

Du dépouillement des cent et quelques documents qui sont le produit de l'enquête dont il est question, ressort un ensemble de faits, du caractère le plus déplorable, qu'il importe de faire connaître, du moins en gros, afin de faire sentir à la société quelle responsabilité pèse sur elle et de l'informer des dangers qui la menacent.

Il faut se hâter de le dire, à la suite de beaucoup d'officiers, d'aumôniers et de médecins de nos institutions pénales, nos prisons communes sont de véritables écoles de vice, où, dans le sein de l'indolence et des voluptés de la crapule, les jeunes délinquants vont apprendre les roueries du mal de ceux qui, plus vieux dans le crime, s'en constituent les précepteurs et les modèles.

Les défauts de nos prisons sont de tous les genres et, bien qu'il y ait divers degrés, il n'en reste pas moins vrai qu'aucun de ces établissements ne répond au triple but qu'on doit se proposer en les formant, savoir : *punir, contenir et amender*.

Défauts dans la surveillance, défauts dans la discipline, défauts dans les constructions et la distribution intérieure et extérieure des édifices, défauts dans les dispositions hygiéniques, défauts surtout dans les moyens de moralisation ; défauts partout.

Dans la plupart des prisons et particulièrement dans celles qui reçoivent habituellement un nombre considérable de détenus, la surveillance est nécessairement nulle, par le fait de l'insuffisance du personnel attaché à chaque prison : six prisons n'ont qu'un seul individu, le geolier, pour tout faire, et vingt-deux prisons n'ont que deux officiers, le geolier et un guichetier : cependant quelques-unes de ces prisons ont eu jusqu'à quarante et cinquante prisonniers à la fois. Il est évident qu'avec la meilleure volonté du monde les gardiens de ces maisons ne peuvent en aucune façon exercer de surveillance ; leur autorité n'existe de fait que durant le bon plaisir des prisonniers.

Les prisons ont été négligées à ce point que, pour au moins treize prisons, il n'existe aucune espèce de règlements ; les choses vont comme elles peuvent et le malheureux geolier est forcé d'en prendre son parti et de se tirer d'affaire, sous l'autorité du shérif qui n'est guère mieux situé que lui, sous ce rapport.

Grand nombre de bâtiments employés comme prisons donnent directement sur les chemins et offrent aux prisonniers des moyens faciles de communiquer avec l'extérieur ; on cite des cas d'évasion et de tentatives d'évasion qui ont eu lieu au moyen d'instruments fournis ainsi du dehors.

Les chambres et ce qu'on appelle les cellules dans les prisons actuelles sont mal disposées et mal établies : le tout ensemble, loin de se prêter à la classification des prisonniers est, dans la plupart des cas, un obstacle insurmontable à toute tentative de séparation.

Les prisonniers demeurent ensemble pendant le jour et couchent ensemble (à peu d'exceptions près,) par deux, par trois et par six pendant la nuit. En dehors de la séparation plus ou moins parfaite des sexes, on peut dire que les âges, les conditions et les moralités forment dans ces établissements un pêle-mêle qui n'a pas de nom, au milieu duquel nous apparaissent de pauvres aliénés, de malheureux indigents sans feu ni lieu, et de plus malheureuses créatures encore qu'une première faute, souvent comparativement légère, condamne presque infailliblement de cette sorte à une perte complète.

Avec le système actuel de nos prisons, qui n'est absolument qu'une absence complète de tout système, on manque tout à fait le but des institutions pénales : on ne punit pas ou on punit mal, on ne détourne point du crime et on n'améliore point le condamné.

La plupart des habitués de nos prisons, (c'est à dessein qu'on emploie le mot *habitués*) ne sont nullement punis par leur séjour temporaire dans ces maisons qui, pour une certaine classe de délinquants, ne sont qu'un asile pour le besoin des mauvais jours. Pour cette sorte de gens, quelques semaines de *pension aux frais de l'Etat* ne sont qu'une diversion agréable à la vie de ruisseau : là ils sont traités gratuitement pour les maladies contractées par l'abus des liqueurs ou la débauche ; là ils rencontrent librement d'anciens ou de nouveaux amis ; là ils se reposent dans le *far niente* de l'insouciance ; là ils complottent contre la société et organisent leurs prochaines campagnes en enrôlant dans leur triste bande de nouvelles recrues.

Si pour quelques-uns la prison actuelle est une punition ; alors il n'y a aucune proportion dans la peine et, en dépit de la lettre de la loi et de la sentence du juge, le degré de châtement est laissé aux chances du lieu où sera exécutée telle sentence. En effet, dans telle prison la discipline est à peu près quelque chose, dans telle autre elle est nulle ; dans telle prison le logement est passable, dans telle autre il est affreux ; dans telle prison le régime alimentaire suffit à peine, dans telle autre il est surabondant ; dans telle prison on travaille, dans telle autre les prisonniers ne font rien (pas même ceux que le tribunal, aux termes spécifiques de la loi, a condamnés *aux travaux forcés*.) Dans certaines prisons on punit les infractions

à la *discipline*, dans d'autres il n'y a ni discipline ni punitions : dans aucune de nos institutions n'a été introduit le système distributif des punitions et des récompenses, nulle part on a réglé le régime hygiénique d'après des règles un peu rationnelles.

On peut juger par tout ce qui précède que la législation et l'hygiène ne sont guère appelées chez nous à traiter les passions de ceux qui ont été conduits par elles à nuire à la société :--on semble s'être encore moins occupé du traitement moral. Rien n'a été fait pour pourvoir aux besoins religieux des prisonniers et, cependant, sans la religion il n'est pour personne de moralisation possible sur la terre ; les soins de ce genre, fort peu abondants ou plutôt tout-à-fait insuffisants, que reçoivent les habitants de nos prisons communes, sont laissés au zèle de quelques ecclésiastiques qui, sentant le peu d'autorité de la fausse position que leur fait l'absence de toute prérogative et comprenant la presque inutilité de leurs efforts, dans l'état actuel des choses, accordent, en gémissant, quelques secours qu'ils croient perdus et souvent abandonnent le terrain en désespoir de cause.

Par le fait de l'insuffisance des moyens matériels le magistrat, le prêtre et le médecin sont mis dans l'impossibilité de concourir, dans la mesure de leurs attributions, à l'empêchement des récidives et à la réforme des coupables.

Ce n'est point à la suite d'un travail de trois mois, ni dans ce rapport préliminaire qu'on doit attendre des inspecteurs l'indication des remèdes à un mal si profond. Heureux sera le Bureau des Inspecteurs, si, d'ici à quelques années et avec le concours des autorités et de la société en général, il parvient à donner une solution satisfaisante à ces graves et difficiles problèmes, en tant que le Canada y est concerné. Le mal est si grand ici qu'il y a, au moins, certitude d'amélioration notable et c'est déjà beaucoup ; mais il faut que le pays soit prêt à faire les sacrifices nécessaires, sacrifices qui, d'ailleurs, seront de suite amplement compensés.

C'est un calcul intéressant à faire que celui des dépenses que coûte, incidemment et directement, à un pays une mauvaise organisation des institutions pénales et l'augmentation de criminalité qui en est la suite : bien que ce ne soit pas là une considération de l'ordre le plus élevé.

Encore une remarque générale avant d'en venir à l'examen des premières données statistiques de la criminalité en Canada.

C'est une chose étrange dans un sens, mais parfaitement explicable dans un autre, que l'état sanitaire de nos prisons en général. Au milieu de ce chaos de promiscuité et d'immoralité, au sein de ces réduits, dans des chambres basses, peu étendues, plus ou moins fermées à l'air, à la lumière et à la surveillance, d'ordinaire surchauffées, quelquefois froides et humides, où sont souvent entassées jusqu'à vingt-cinq personnes respirant un air qu'empestent des lieux d'aisance ouvrant directement dans les logements, LES PRISONNIERS SE PORTENT BIEN. Sept prisons seulement sur 39 s'écartent légèrement de cette règle générale. Sur le chiffre considérable que l'on constate, il n'y a eu qu'un cas d'aliénation mentale survenue à la suite de détention et sept cas de suicide, dont six parmi les aliénés, dans le cours des trois années dernières. En dehors de 44 évasions et d'une trentaine de tentatives d'évasions (chiffres étonnamment petits si on songe au peu de sûreté des prisons) on ne constate que trois cas d'insubordination grave pour la même période de temps.

Ces faits confirment l'opinion exprimée plus haut, savoir : que la majorité des habitués de nos prisons communes *jouissent* de leur séjour dans ces établissements et savent *apprécier* les *avantages* de ces asiles, où ils vont se refaire et se retremper pour de nouveaux méfaits.

Le tableau en regard contient le résumé statistique des réponses de MM. les shériff des districts du Bas-Canada et des comtés du Haut-Canada. Ces données n'ont évidemment, comme toutes les statistiques du reste, qu'une importance relative, telles quelles, cependant, elles ont leur signification : plusieurs sont nécessaires pour juger de l'étendue des besoins et, sans elles, il serait difficile de se former une idée d'ensemble de l'état des choses.

Nos prisons communes ont donc reçu :

|         |                     |         |
|---------|---------------------|---------|
| 10, 483 | prisonniers en..... | 1858 et |
| 11,131  | do .....            | 1859    |

Ce chiffre total se partage comme suit entre les deux parties de la province :

|              |       |                      |      |
|--------------|-------|----------------------|------|
| Haut-Canada, | 6,786 | prisonniers en ..... | 1858 |
| do do        | 6,586 | do .....             | 1859 |
| Bas-Canada,  | 3,697 | do .....             | 1858 |
| do do        | 4,545 | do .....             | 1859 |

TABLEAU résumé des principaux renseignements statistiques contenus dans les réponses de MM. les shérifs aux questions posées par le Bureau des Inspecteurs.

## HAUT-CANADA.

| Nom de la prison.          | Nom du comté pour le Haut-Canada, et du district pour le Bas-Canada. | Nombre total des prisonniers en 1859. | Nombre total des prisonniers en 1859. | Plus grand nombre enfermé à la fois. | Nombre de récidivistes connus pour 1859. | Nombre d'évasions durant les deux dernières années. | Nombre d'aliénés reçus en prison depuis trois ans. | Nombre de prisonniers devenus aliénés depuis 3 ans. | Nombre de suicides commis en prison depuis trois ans. | Produit du travail des prisonniers. | Dépense annuelle moyenne de la prison. |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------|
|                            |                                                                      | 1                                     | 2                                     | 3                                    | 4                                        | 5                                                   | 6                                                  | 7                                                   | 8                                                     | 9                                   | 10                                     |
| Brantford                  | Brant                                                                | 191                                   | 219                                   | 42                                   | 44                                       | 2                                                   | 3                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | \$ 3031                                |
| Outaouais                  | Carleton                                                             | 347                                   | 431                                   | 39                                   | 188                                      | 1                                                   | 18                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 2500*                                  |
| St. Thomas                 | Elgin                                                                | 90                                    | 57                                    | 17                                   | 2                                        | 0                                                   | 10                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1000*                                  |
| Sandwich                   | Essex                                                                | 204                                   | 108                                   | 23                                   | 54                                       | 2                                                   | 4                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1613                                   |
| Kingston                   | Frontenac, Lennox, Addington                                         | 393                                   | 298                                   | 54                                   | 164                                      | 1                                                   | 7                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 2936                                   |
| Owen Sound                 | Grey                                                                 | 50                                    | 68                                    | 12                                   | 4                                        | 1                                                   | 6                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1200*                                  |
| Cayuga                     | Haldimand                                                            | 111                                   | 100                                   | 24                                   | 32                                       | 2                                                   | 6                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 2309                                   |
| Milton                     | Halton                                                               | 92                                    | 67                                    | 21                                   | 13                                       | 0                                                   | 3                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1580                                   |
| Belleville                 | Hastings                                                             | 95                                    | 87                                    | 26                                   | 21                                       | 5                                                   | 5                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1260                                   |
| Goderich                   | Huron et Bruce                                                       | 229                                   | 149                                   | 27                                   | 2                                        | 4                                                   | 19                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 2000                                   |
| Chatham                    | Kent                                                                 | 105                                   | 95                                    | 24                                   | 10                                       | 0                                                   | 9                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1500*                                  |
| Sarnia                     | Lambton                                                              | 130                                   | 84                                    | 17                                   | 1                                        | 2                                                   | 11                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1541                                   |
| Perth                      | Lanark et Renfrew                                                    | 59                                    | 73                                    | 16                                   | 27                                       | 0                                                   | 21                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1620                                   |
| Brockville                 | Leeds et Grenville                                                   | 137                                   | 265                                   | 32                                   | 96                                       | 1                                                   | 10                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 2000                                   |
| Niagara                    | Lincoln                                                              | 99                                    | 100                                   | 25                                   | 16                                       | 0                                                   | 12                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1500*                                  |
| London                     | Middlesex                                                            | 386                                   | 358                                   | 52                                   | 50**                                     | 1                                                   | 10***                                              | 0                                                   | 2                                                     | 0                                   | 5250                                   |
| Simcoe                     | Norfolk                                                              | 121                                   | 95                                    | 25                                   | 8                                        | 3                                                   | 10                                                 | 0                                                   | 1                                                     | 0                                   | 1400*                                  |
| Cobourg                    | Northumberland et Durham                                             | 258                                   | 188                                   | 43                                   | 41                                       | 1                                                   | 13                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 2000*                                  |
| Whitby                     | Ontario                                                              | 106                                   | 144                                   | 23                                   | 27                                       | 1                                                   | 5                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1800*                                  |
| Woodstock                  | Oxford                                                               | 150                                   | 146                                   | 37                                   | 34                                       | 0                                                   | 16                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 3556                                   |
| Stratford                  | Perth                                                                | 175                                   | 72                                    | 26                                   | 13                                       | 6                                                   | 24                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1300*                                  |
| Peterborough               | Peterborough et Victoria                                             | 85                                    | 96                                    | 20                                   | 30                                       | 0                                                   | 10                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 910                                    |
| L'Orignal                  | Prescott et Russell                                                  | 23                                    | 14                                    | 5                                    | 0                                        | 1                                                   | 8                                                  | 0                                                   | 1                                                     | 0                                   | 481                                    |
| Picton                     | Prince Edouard                                                       | 81                                    | 50                                    | 8                                    | 12                                       | 0                                                   | 2                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 614                                    |
| Barrie                     | Simcoe                                                               | 127                                   | 101                                   | 28                                   | 11                                       | 3                                                   | 19                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 3187                                   |
| Cornwall                   | Stormont, Dundas, et Glengarry                                       | 47                                    | 74                                    | 16                                   | 1                                        | 2                                                   | 8                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1284                                   |
| Berlin                     | Waterloo                                                             | 60                                    | 52                                    | 22                                   | 9                                        | 1                                                   | 12                                                 | 0                                                   | 1                                                     | 0                                   | 1919                                   |
| Welland                    | Welland                                                              | 100                                   | 58                                    | 29                                   | 3                                        | 0                                                   | 13                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1009*                                  |
| Guelph                     | Wellington                                                           | 181                                   | 151                                   | 21                                   | 13                                       | 0                                                   | 11                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 1800*                                  |
| Hamilton                   | Wentworth                                                            | 623                                   | 701                                   | 105                                  | 372                                      | 0                                                   | 2                                                  | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 9454                                   |
| Toronto                    | York et Peel                                                         | 1941                                  | 2085                                  | 216                                  | 260                                      | 2                                                   | 14                                                 | 0                                                   | 0                                                     | 0                                   | 11820                                  |
| Totaux pour le Haut-Canada |                                                                      | 6786                                  | 6586                                  | 1075                                 | 1558                                     | 42                                                  | 321                                                | 0                                                   | 5                                                     | 0                                   | 75365                                  |

## BAS-CANADA.

|                           |                                |       |       |        |      |    |     |   |   |        |          |
|---------------------------|--------------------------------|-------|-------|--------|------|----|-----|---|---|--------|----------|
| New Carlisle              | Dist: Gaspé Comté Bonaventure. | 6     | 2     | 2      | 1    | 1  | 0   | 0 | 0 | 0      | \$ 870   |
| Percé                     | Gaspé                          | 4     | 14    | 5      | 0    | 0  | 2   | 0 | 0 | 0      | 1000*    |
| Kamouraska                | Kamouraska                     | 11    | 21    | 5      | 0    | 1  | 7   | 0 | 0 | 0      | 1159     |
| Montréal                  | Montréal                       | 1868  | 2697  | 307    | 1756 | 0  | 89  | 0 | 0 | \$3821 | 18972    |
| Àylmer                    | Outaouais                      | 16    | 22    | 7      | 0    | 0  | 10  | 0 | 1 | 0      | 953      |
| Québec                    | Québec                         | 1569  | 1518  | 163    | 248  | 0  | 50  | 0 | 0 | 1116   | 13666    |
| Sherbrooke                | St. François                   | 52    | 87    | 17     | 4    | 0  | 7   | 1 | 1 | 0      | 2751     |
| Trois-Rivières            | Trois Rivières                 | 171   | 184   | ****30 | 12   | 0  | 8   | 0 | 0 | 0      | 3125     |
| Totaux pour le Bas-Canada |                                | 3697  | 4545  | 536    | 2021 | 2  | 173 | 1 | 2 | \$4937 | \$42496  |
| Totaux pour le Canada     |                                | 10483 | 11131 | 1611   | 3579 | 44 | 494 | 1 | 7 | \$4937 | \$117861 |

REMARQUES.—\*Tous les chiffres de la 10e colonne marqués d'une astérisque ont été placés d'une manière approximative pour suppléer à l'absence de tout renseignement.

" \*\* Ce chiffre est établi approximativement pour suppléer au renseignement insuffisant de la réponse qui portait les mots: *Un grand nombre.*

" \*\*\* Ce chiffre est établi approximativement, faute de réponse.

" \*\*\*\* Même remarque.

La moyenne des deux dernières années a donc été :

|                         |        |             |
|-------------------------|--------|-------------|
| Pour le Canada de ..... | 10,807 | prisonniers |
| do Haut-Canada.....     | 6,686  | do          |
| do Bas-Canada.....      | 4,121  | do          |

Les chiffres ci-dessus, n'ayant rapport qu'à deux années, ne peuvent guère donner une idée de l'augmentation ou de la diminution des crimes et délits, mais ils expriment l'état actuel de la petite criminalité; car il faut remarquer que la grande majorité des malheureux qui fournissent leurs noms à ce tableau ne se sont rendus coupables que de petits délits. Pour avoir la mesure de l'état des choses, en ce qui regarde les crimes et les grands délits, il est intéressant de jeter les yeux sur les chiffres suivants, fournis par le compte-rendu de MM. les inspecteurs du Pénitencier pour l'année dernière.—(Voir les importants annexes de ce rapport) :

#### CONDAMNÉS REÇUS AU PÉNITENCIER PROVINCIAL,

| Années.          | 1856 | 1857 | 1858 | 1859 |
|------------------|------|------|------|------|
| Haut-Canada..... | 194  | 179  | 238  | 226  |
| Bas-Canada.....  | 80   | 49   | 67   | 30   |

Il est un détail lamentable qu'il ne faut pas cacher et que tous doivent connaître, parce qu'il constitue un mal auquel les individus, les familles et l'état sont tenus d'apporter remède : On entend parler du rôle que joue la prostitution dans cette pénible statistique.

C'est désolant de compter onze mille prisonniers pour une population de moins de trois millions d'hommes, habitant un pays où la terre abonde, où les établissements à la campagne sont si faciles au travail honorable et au courage persévérant; mais c'est affreux de songer que plus du tiers de ces criminels se compose de femmes et d'enfants.

|                                                         |       |
|---------------------------------------------------------|-------|
| Nombre de femmes emprisonnées pendant l'année 1859..... | 3,503 |
| Nombre de jeunes garçons au-dessous de 16 ans do .....  | 414   |
| Nombre de jeunes filles do .....                        | 171   |

Total femmes et enfants..... 4,088

Presque toutes les prisonnières sont des prostituées pour qui nos prisons servent de pensionnat et de retraite. Ces maisons sont pour elles une ressource dans la détresse, un refuge dans la saison rigoureuse et un lieu de ralliement. La législation canadienne ne place pas, comme le font d'autres législations, la prostituée dans une position exceptionnelle : il en résulte que ces malheureuses ne sont guère plus gênées dans l'exercice de leur infâme métier que ne le sont les individus exerçant d'honnêtes industries : la place publique leur appartient et elles peuvent placer leurs bouges en face d'une église, à la porte d'une école, sans qu'aucune autorité ait le droit de les en empêcher. Quand elles ont franchi les derniers échelons de la dégradation elles errent l'été dans les champs voisins des villes, logent on ne sait où..... puis sont reçues en prison, pendant l'hiver : elles savent exactement quel délit ou quelle infraction aux lois de police il faut commettre pour entrer dans le *pensionnat commun* avec certitude d'en sortir à jour fixe, ou à peu près.

Il faut se hâter de le dire pour mêler une idée consolante à ces tristes pensées; les districts et comtés ruraux sont heureusement étrangers à ces malheurs; les villes sont à peu près exclusivement affectées de cette lèpre;—mais dans quelques-unes des prisons urbaines, le nombre des prisonnières augmente dans une proportion effrayante. Les inspecteurs auront à s'enquérir des causes principales de ces maux et des meilleurs remèdes à y apporter.

La troisième colonne du tableau contient des renseignements de première importance : en donnant le nombre plus grand de prisonniers détenus à la fois dans chaque prison, elle offre l'indication des besoins de logements et, partant, des données essentielles chaque fois qu'il s'agit de construire de nouveaux édifices ou d'ajouter aux anciens :—mise en regard de la colonne suivante et d'autres chiffres contenus dans les réponses de MM. les shériffs, cette colonne peut encore servir aux inspecteurs dans leurs travaux de classification des détenus.

Si les trois premières colonnes du tableau indiquent l'étendue du mal, la quatrième en montre la profondeur. La *récidive* dans le mal est la constatation de l'habitude créée, la consécration de la dépravité; elle constitue, de soi, une aggravation de faute, appelle une plus grave punition et indique la nécessité de moyens répressifs plus énergiques.

Dans les réponses détaillées de MM. les shériffs on voit que certains récidivistes portent à leur charge jusqu'à 76 récidives, il en est même un qui en est rendu à sa 163<sup>me</sup> condamnation. Ces chiffres seuls indiquent une lacune dans les lois pénales ou de simple police: certainement qu'avant la 163<sup>me</sup> offense il aurait dû être enjoint à quelque autorité de classer l'individu, ainsi repris, parmi les coupables dangereux et incorrigibles qui ne doivent guère sortir des maisons de détention, ou parmi les monomaniaques, malheureux et non coupables, qu'il faut mettre en traitement dans les asiles.

Le nombre d'évasions constaté par les chiffres de la cinquième colonne est fort considérable, sans doute, et il dénote le danger permanent de voir échapper à la justice quelque grand coupable, appréhendé à grande peine et à grands frais peut-être; mais ce nombre n'a rien d'étonnant si on considère l'état de nos prisons, dont très peu sont de sûre garde. Il a certainement fallu beaucoup de soins de la part des malheureux geoliers et de leurs aides, si peu mis en demeure d'accomplir leurs devoirs, pour qu'il n'y ait pas eu plus d'évasions dans le cours des deux dernières années.

La sixième colonne donne la mesure d'une triste pratique et d'un pénible spectacle. Rien n'est plus affligeant que de voir de malheureux aliénés, d'innocents malades confondus, au mépris de la justice et de l'humanité, avec les coupables. Le séjour en commun dans les prisons des aliénés et des prisonniers peut avoir des résultats pernicioeux pour les uns et pour les autres; il est dangereux à tous les degrés et blesse de front tous les sentiments humains: il est juste d'ajouter, cependant, que depuis quelque temps le gouvernement a fait tout en son pouvoir pour porter remède à ce mal.

Il a déjà été parlé des chiffres qui ont trait à l'aliénation, suite de la détention, et aux suicides chez les prisonniers. Les faits constatés par cette enquête sur ces deux sujets ne sont pas sans importance pour la science, d'autant plus que beaucoup de réponses établissent l'absence complète de toute aliénation, suite de la détention, et de suicides chez les prisonniers pendant un grand nombre d'années. On n'a point à tenir compte de ces faits, dans ce présent rapport qui n'est que préliminaire et qui est offert avec la détermination d'éviter autant que possible de s'attacher à un système en particulier et de se laisser prendre à des idées préconçues; mais ces faits serviront aux inspecteurs pour l'étude des divers systèmes pénitenciers et d'emprisonnement qui se présentent déjà à propos de prisons à construire. Il est intéressant de rapprocher les chiffres de ces deux colonnes de ceux que contiennent les documents relatifs au Pénitentier (rapport de M. le Dr. Litchfield, surintendant médical de l'Asile de Rockwood), relativement à l'aliénation chez les détenus de cette institution, en tenant compte toutefois des différences dans la durée de la détention dont on va parler plus loin.

La neuvième et la dixième colonnes établissent le bilan annuel de nos prisons. A la neuvième colonne on pourrait ajouter la valeur du travail des prisonniers qu'on emploie, dans presque toutes les prisons, à scier et à fendre le bois de chauffage de l'établissement et quelque fois celui du palais de justice qui l'avoisine; mais comme ces sommes, prises séparément et collectivement, n'ont point une grande importance, comme surtout elles n'entrent point ordinairement dans le bilan des prisons, il suffit de mentionner le fait sans en tenir compte.

La somme totale du revenu produit par le travail des prisonniers pour tout le Canada est donc de \$4,937, et se trouve fournie en entier par les seules prisons de Montréal et de Québec. On a dû suppléer à des lacunes dans la dixième colonne du tableau, relative au coût annuel des diverses prisons; cela tient à l'organisation particulière des prisons du Haut-Canada qui se trouvent soumises aux autorités municipales. Les shériffs, dans les quelques cas indiqués par ces lacunes, ne sont point en possession des faits qui ont trait à la comptabilité des établissements aujourd'hui soumis à leur autorité exécutive. Les lacunes en question sont au nombre de douze: comme il importait d'établir une moyenne de dépense annuelle collective de toutes nos prisons communes, on a établi des moyennes calculées sur la dépense des autres prisons: ces moyennes prises séparément doivent nécessairement s'écarter un peu, tantôt en plus, tantôt en moins, de l'exactitude, mais dans l'ensemble elles n'en sont certainement guère éloignées.

Pour comparer le coût de ces établissements inférieurs et si mal appropriés à l'objet qu'on devrait avoir en vue, avec le coût d'un grand établissement pénal, bien organisé comme ensemble et productif de bons résultats (notre Pénitencier Provincial), il est nécessaire de réduire approximativement le nombre des prisonniers en nombre d'années de prison, pour établir le coût moyen de chaque prisonnier d'un an de détention. Ce calcul est nécessaire à l'application d'un projet que les inspecteurs sont prêts, dès aujourd'hui, à soumettre à la considération de Son Excellence le Gouverneur Général.

Le grand nombre des détenus de nos prisons communes sont mis en détention pour de courtes périodes, en vertu de sentences des simples tribunaux de police ; le nombre des prisonniers condamnés à plus d'un an est très petit : la majorité d'entre eux ne demeurent en prison que quelques jours : les supputations faites sur les renseignements fournis, lesquelles se trouvent confirmées par des preuves directes établies par les réponses qui donnent le prix de la journée prisonnière de chaque détenu pour quelques-unes de ces maisons, démontrent que la moyenne du séjour de chaque prisonnier dans nos prisons communes est d'au plus 30 jours. Le chiffre total des prisonniers de l'année 1859 est donc à peu près égal à 333,930 journées de prison, équivalant au nombre de 914 prisonniers d'un an, soit donc :

|                                                                                    |            |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nombre d'années de prison.....                                                     | 914        |
| Coût total des prisons communes, (déduction faite du travail des prisonniers)..... | \$112,924, |
| Dépense de chaque prisonnier des prisons communes par an.....                      | \$123,42   |

Or, il faut observer que dans nos prisons communes, les prisonniers ne reçoivent point d'habits, ni comme livrée de prison, ni comme simple vêtement, qu'ils ne reçoivent rien à leur sortie, et n'ont ni prêtres, ni ministres, ni instituteurs payés par l'Etat.

Maintenant il faut voir ce que coûte à l'Etat chaque prisonnier, par an, au Pénitencier Provincial, (voir les appendices de ce rapport pour détails). Le nombre constant des prisonniers détenus au Pénitencier, pendant l'année 1859, est porté dans le rapport de M. le Préfet à une moyenne de 791 et la dépense totale de l'institution (y compris certaines dépenses relatives aux édifices et au maintien de l'asile des aliénés de Rockwood, qui se construit au moyen du travail des condamnés), s'élève à \$105,000, chiffre rond, dont il faut déduire \$45,000, chiffre rond, représentant le produit du travail des condamnés et les dépenses encourues pour l'asile de Rockwood.

|                                                                                            |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Nombre d'années de pénitencier.....                                                        | 791      |
| Coût du Pénitencier, (déduction faite du produit du travail des condamnés, etc., etc)..... | \$60,000 |
| Dépense de chaque prisonnier par an, à la charge de l'Etat.....                            | \$75 85  |

Les prisonniers de nos prisons communes, laissés à eux-mêmes, sans surveillance possible avec les moyens donnés, sans secours religieux organisés, sans chance d'amélioration, sans occupation, coûtent à la société \$47 57 de plus, chacun, par an, que les détenus d'une institution qui offre tous les avantages opposés aux défauts signalés. En ajoutant à la dépense des prisonniers de nos prisons communes les frais d'une surveillance nécessaire, les frais du service de moralisation, les frais d'habillement et le petit pécule de sortie, le coût des prisonniers de nos prisons communes serait plus que double de ce qu'il est au Pénitencier.

Ici se termine l'analyse des résultats de l'enquête préliminaire tenue sur l'état actuel des prisons communes. A la fin de ce rapport, les inspecteurs traceront les grands traits d'un projet d'organisation nouvelle : ce projet, joint à quelques considérations sur les maisons de réforme pour les jeunes délinquants, sont les seules recommandations qu'on a cru sage de faire dans ce rapport ; mais elles sont d'une telle importance, et ce Bureau est tellement convaincu de l'absolue nécessité de les adopter qu'il n'a pas cru devoir les remettre à plus tard, malgré le désir de ses membres de se réserver sur tous les points.

## VI.

Les inspecteurs, depuis l'organisation de ce bureau, ont successivement visité les prisons de Québec, Outaouais, Montréal, Kamouraska, Kingston, Cobourg, Belleville, Hamilton, Welland, Brantford, London, Woodstock, St. Thomas, Guelph, Barrie et Toronto.

L'inspection directe a montré que le mal indiqué par les réponses de MM. les shérifs n'a point été exagéré par eux : les choses ont paru *de visu* plus sombres encore qu'on ne les avait représentées, et les plaintes incessantes de MM. les grands jurés, dans leurs représentations aux hautes cours du pays, se comprennent facilement. Les rapports des inspecteurs, sur ces différentes visites, font partie des documents de l'année 1860, et appartiennent au rapport annuel qui sera présenté au commencement de l'année prochaine : il est bon de dire, cependant, que le Bureau a dû signaler au gouvernement les prisons actuelles de Québec et d'Outaouais, comme ne pouvant plus être tolérées.

Les inspecteurs ont aussi fait leur première visite au Pénitencier Provincial, à l'Asile des aliénés de Rockwood, à l'Asile des aliénés de Toronto, à la succursale, dite "*University Branch*," à la Prison de réforme de Pennitancouchine, à l'Asile des aliénés de Beauport et à l'Hôpital de la Marine de Québec : sans anticiper sur leur prochain rapport, les inspecteurs peuvent dire que ces grandes institutions les ont consolés des pensées pénibles qu'avait fait naître en eux la visite des prisons communes : il y a, sans aucun doute, ici, comme partout, place pour des améliorations ; mais toutes ces institutions font certainement honneur au pays.

Les inspecteurs ont eu des communications avec le Bureau de l'honorable Commissaire des Travaux Publics, au sujet des nouvelles prisons qui, au nombre de treize, sont en voie de construction, sous la direction de ce département, dans les nouveaux districts ruraux du Bas-Canada, à la suite de la visite d'une de ces constructions à St.-Jean, district d'Iberville.

Les inspecteurs ont du plaisir à constater que ces nouvelles prisons, malgré l'exiguité de ces édifices, seront, par leur distribution, les dispositions prises et les principes adoptés, l'expression d'un grand progrès obtenu dans la voie de l'amélioration du système des prisons en Canada.

Les inspecteurs ont eu des conférences avec des représentants des autorités municipales à Kingston et à Toronto, relativement à la prison nouvelle de Kingston et à la prison en construction à Toronto, les comptes-rendus de tous ces travaux feront nécessairement partie du rapport annuel de 1860 ; dans l'intervalle le Bureau des inspecteurs soumet, sans retard, à Son Excellence le Gouverneur Général tous les renseignements et recommandations qui peuvent être immédiatement utiles au service public.

Les importants documents ci-annexés sont les rapports annuels de 1859, des officiers de diverses institutions. La loi voulant que les institutions publiques soumises à l'inspection transmettent préalablement leur rapport au Bureau des inspecteurs, l'a nécessairement voulu dans l'intention que ces papiers fussent examinés par les inspecteurs afin qu'il en soit rendu compte, d'une façon sommaire, dans leur rapport annuel.

## VII.

Cette année les inspecteurs ne peuvent offrir que quelques remarques bien générales et bien abrégées sur les documents qui servent d'appendice à ce rapport préliminaire, attendu qu'ils ne connaissent encore que bien superficiellement les institutions dont la surveillance leur est confiée : ce n'est pas en effet, dans une première visite, au début d'une organisation comme celle de ce Bureau, dans les trois premiers mois d'entrée en fonctions, qu'il est possible de se rendre maître de tous les faits qui ont trait à des administrations aussi compliquées que celle de plusieurs de nos principales institutions publiques.

Les documents qui accompagnent ce rapport sont :

1o. Les documents relatifs au Pénitencier Provincial, savoir : Le rapport annuel de MM. les ci-devant inspecteurs de cette institution, le rapport de M. le préfet, de MM. les aumôniers, le médecin, l'instituteur et autres officiers de l'institution et toutes les autres pièces justificatives requises par la 12e clause de l'acte 14 et 15 Vict., chap. 2, reproduite au 110e chap. des Statuts Refondus du Canada.

2o. Le rapport de M. le surintendant médical de l'Asile des aliénés de Toronto et directeur des succursales de Fort Malden et d'*University Branch*, accompagné du rapport M. le comptable de cette institution.

3o. Le rapport de M. le Préfet de la Prison de Réforme du Bas-Canada, établie à l'Île aux Noix et les rapports de MM. les aumôniers catholique et protestant de cette même institution.

40. Le rapport avec pièces accompagnantes de M. le préfet de la Prison de Réforme du Haut-Canada, établie à Pennitencouchine.

### VIII.

Des intéressantes statistiques que contiennent les rapports du Pénitencier, on déduit les quelques informations générales suivantes, exclusivement relatives, cependant, à l'année 1859.

Les crimes atroces de meurtre et d'*incendiat* sont en décroissance, par comparaison avec les résultats de l'an dernier, de même que l'ensemble des crimes en général. Les courtes sentences de deux et trois ans couvrent presque les quatre sixièmes des cas d'admission de l'année 1859 et les sentences de quatre et cinq ans plus de la moitié des deux sixièmes restant. On ne compte que six condamnés à vie.

Plus des deux cinquièmes des crimes qui ont conduit leurs auteurs au Pénitencier en 1859 ont été commis par des jeunes gens depuis l'âge de 18 ans jusqu'à l'âge de 25 ans.

Après la classe des hommes de peine, ce sont les métiers de forgeron, de charpentier, de cordonnier et de couturière qui ont fourni le plus de criminels.

La classe des gens en dehors de l'état du mariage a fourni environ les trois cinquièmes des criminels.

Les districts de Trois-Rivières, d'Outaouais et de Gaspé dans le Bas-Canada n'ont fourni aucun criminel, les districts de Kamouraska et de St. François n'en ont fourni qu'un chacun, et le district et la ville de Québec n'en ont fourni que deux.

Le comté de Grey et les unions des comtés de Stormont, Dundas et Glengary, et de Prescott et Russell dans le Haut-Canada n'ont point fourni de condamnés et le comté de Prince Edouard n'en a fourni qu'un.

Comme triste contre-partie à ce petit tableau, les villes suivantes et leurs environs ont semblé vouloir accaparer toute la criminalité, Hamilton a fourni 35 criminels, Toronto 34 et Montréal 26.

Le délit de larcin, sous ses diverses formes, a fourni environ la moitié de la criminalité constatée. Le crime le plus fréquent ensuite a été celui de vol de cheval, qui a conduit pas moins que 20 individus au pénitencier en 1859.

Sur les 256 condamnés au Pénitencier de l'année 1859, il y avait 33 récidivistes, dont une seule femme :---circonstance qui, jointe à tous les autres témoignages rendus en faveur de Madame Walker, fait un devoir aux inspecteurs de faire ici mention spéciale et honorable de cette admirable personne qui conduit le département des femmes au Pénitencier.

Trois détenus, employés à des travaux du dehors, se sont évadés dans le cours de l'année 1859, mais ont été repris presque immédiatement et soumis à de sévères punitions disciplinaires.

La liste du nombre des condamnés détenus au Pénitencier à la fin de l'année 1859, avec indication des crimes et délits commis, donne une idée de la fréquence relative des divers crimes en Canada depuis quelques années : on y compte, sur 801 criminels, 26 incendiaires, 39 félons, 27 faussaires, 60 voleurs de chevaux, 331 filous, 23 homicides et 46 meurtriers. Ces chiffres démontrent quelle vigilance il faut apporter à la protection de la société et l'importance qu'il y a à maintenir toute la sévérité des lois.

Les détenus dans le Pénitencier se distribuaient ainsi le 31 décembre 1859, sous le rapport des religions : 527 protestants, 259 catholiques, 2 juifs. Il est pénible de voir que 13 de ces condamnés ont déclaré n'avoir aucune religion, désolant aveu que font aussi beaucoup des habitués des prisons communes dans la partie ouest du Canada.

Sur les 256 condamnés reçus en 1859 il y avait 178 protestants, 70 catholiques et 4 individus se déclarant sans religion aucune.

Des 801 prisonniers restant au pénitencier le 31 décembre dernier, 626 appartenaient au Haut-Canada et 175 au Bas-Canada.

Les races se trouvaient ainsi représentées à la même époque, race blanche 710, race noire 66, race mulâtre 20, race rouge ou sauvage 5.

Le rapport de M. l'aumônier protestant constate qu'à la fin de l'année 1858 sa congrégation se composait de 497 condamnés et qu'à l'époque où il faisait son rapport, elle se composait de 542. Le rapport de M. l'aumônier catholique constate que l'année péniten-

taire de 1858 s'était terminée avec 281 condamnés catholiques et l'année 1859 avec 259.

Le rapport de M. le médecin du Pénitencier rend compte de la présence de 734 malades à l'hôpital de l'institution pendant le cours de l'année 1859 et accuse 24 morts. Les maladies qui ont dominé sont les catharres 41 cas, les diarrhées 31 cas, les céphalalgies 33 cas, les rhumatismes chroniques 80 cas, les ulcères divers 36 cas. M. le Dr. Sampson constate que la proportion des morts au nombre total des détenus de l'année, (entrés, sortis, morts, ou restés 1,034) a été de  $2\frac{1}{3}$  par cent pour les blancs,  $4\frac{1}{3}$  pour les nègres et de  $22\frac{1}{4}$  pour les sauvages.

L'instituteur dans son rapport annonce ce fait consolant qu'à une seule exception près tous les condamnés qui ont passé par le Pénitencier savent lire leur langue maternelle, et que plusieurs ont un bon commencement d'instruction élémentaire : or une large proportion de ceux qui y sont admis ne savent pas lire et un plus grand nombre, bien que réputés sachant lire, le savent à peine, comme le prouvent les chiffres de M. Gardiner, qui constate que pendant l'année 1859, on a enseigné les premiers éléments de la lecture à 114 détenus, que 70 ont appris à lire l'anglais, 15 le français, que 45 ont appris à chiffrer et que 500 ont été réformés de leur mauvaise manière de lire.

Tous ces renseignements importants, comme ceux dont il va être question, à propos des autres institutions, peuvent être le sujet d'utiles commentaires, mais dans ce rapport, les inspecteurs sont forcément tenus de se contenter de grouper ensemble les quelques faits les plus remarquables de la statistique, dont il s'agit pour ce Bureau de poser les bases aussitôt que ses membres auront terminé les nombreux travaux d'organisation qui absorbent aujourd'hui tout leur temps.

#### IX.

M. le surintendant médical de l'Asile des aliénés de Toronto constate pour son institution un état de santé en général satisfaisant, à l'exception de l'invasion de la dysenterie à la fin de l'été, maladie alors générale dans l'ouest et à laquelle deux des malades de l'institution ont succombé.

Il est certaines statistiques, comme le fait remarquer M. le Dr. Workman, qui ne doivent pas aller sans les observations qui en sont le complément et l'explication nécessaires, c'est donc à la source qu'il faut renvoyer pour ce genre de renseignements.

Le rapport, faisant un retour sur les années passées, suppose le nombre des récidives dans l'aliénation mentale à 415 sur 2,244 admissions pendant la période de 19 ans : ces 415 récidives ont trait à 283 individus, établissant une proportion de 15,47 par cent. Ces chiffres dans le rapport, sont suivis d'autres renseignements numériques importants, surtout pour s'exercer sur une assez longue période de temps, ils montrent une diminution dans la récidive, laquelle coïncide avec un nombre moindre de libérations, tendant à prouver, ce qui du reste se présume, qu'un système de libération trop facile est sujet à augmenter le nombre des récidivistes dans la folie.

La mortalité a dépassé le chiffre de l'an dernier, sans prendre cependant des proportions alarmantes.

Deux aliénés se sont échappés et ont été retenus par leurs familles comme suffisamment mieux pour demeurer à la maison.

Les âges qui se rangent entre 20 et 40 ans ont fourni les  $3\frac{1}{5}$  des cas, à peu près moitié par moitié pour chaque période intermédiaire de 10 ans d'âge.

Sur le nombre de 524 aliénés présents à la fin de l'année 1859 dans l'asile principal et les deux succursales de Malden et d'*University*, il y avait 239 hommes et 285 femmes.

Sur les 125 admissions de l'année 1859, le Dr. Workman compte sur 49 cas de guérison à peu près certaine, 31 sont cotés comme douteux et 45 classés parmi les incurables. Ces chiffres n'ont rapport qu'au pronostic bien entendu.

Dans le nombre des intéressantes remarques de M. le surintendant de l'Asile de Toronto sur les diverses formes d'aliénation mentale et les causes capables de les produire, notamment sur la monomanie suicidique, sur la monomanie religieuse et sur la paralysie générale ou progressive, il est utile de méditer les paroles de l'habile aliéniste, en ce qui a trait à l'éducation moderne et au prosélytisme de certaines sectes. On peut voir que bien des idées, produits de l'une et de l'autre, ont, comme cause ou comme effet, une relation directe avec les hallucinations de la folie. Les faits relatés par M. le Dr. Workman et les opinions exprimées par lui, sont, du reste, confirmées par l'ensemble des statistiques recueillies et par les travaux des médecins aliénistes en général.

Ces questions si dignes de l'attention du médecin, du moraliste et du législateur, questions d'une importance vitale pour la société, ne manqueront pas de constituer le sujet de sérieuses études pour les inspecteurs.

Sur les 125 malades reçus dans le cours de l'année 1859, il n'y en avait que 23 nés dans la province du Canada. Sous le rapport religieux, on comptait 100 protestants et 25 catholiques; le nombre des aliénés catholiques, d'après la remarque de M. le Dr. Workman, diminue sensiblement. Sous le rapport de l'instruction, 18 seulement ne savent ni lire ni écrire.

Quant au nombre des libérations après guérison et au nombre des morts qui se trouvent inscrits dans le tableau plus loin, il faut ne pas perdre de vue que, dans un asile d'aliénés surtout, la proportion d'une année prise à part ne prouve rien, il n'y a que la moyenne de plusieurs années qui ait une signification de quelque importance; encore faut-il, pour en tirer des conclusions générales, rapprocher cette moyenne d'autres moyennes qui la confirment, sans cela, c'est un fait isolé qui dit peu de chose.

On a remarqué que la folie qui arrive comme suite, ou du moins comme circonstance contemporaine de l'intempérance, affecte un caractère particulier d'incurabilité et de récidivisme.

Il est de fait que presque tous les nègres mourant à l'Asile de Toronto meurent de phtysie, en conséquence probablement de l'incompatibilité du tempérament acquis de la race noire avec les climats du nord.

Avant de terminer cette courte analyse du rapport de M. le surintendant médical de l'Asile des aliénés de Toronto, les inspecteurs croient devoir attirer l'attention sur les plaintes raisonnables que fait entendre M. le Dr. Workman, relativement à la position pénible dans laquelle se trouvent les institutions canadiennes, qui, ne recevant pas un nombre suffisant d'exemplaires des documents publics relatifs aux choses de la compétence des hommes qui les dirigent, se voient dans l'impossibilité de poursuivre, avec les institutions et les savants étrangers, ce système d'échange si utile à la science et aux hommes qui la cultivent.

Les détails qui se rattachent à l'impression et à la distribution de ces divers documents et des rapports de ce Bureau ne peuvent point être traités ici; mais si le Parlement Canadien croit devoir s'occuper de ce sujet, évidemment important pour le succès de nos institutions et notre initiation, comme peuple, aux travaux intellectuels des nations civilisées, ce Bureau sera heureux d'apporter le concours respectueux que sa position le met à même de donner.

## X.

Un mot maintenant de deux institutions auxquelles le pays doit prendre un grand intérêt, les prisons de réforme du Haut et du Bas-Canada.

La Prison de Réforme des jeunes délinquants pour le Bas-Canada fut établie à l'Ile aux Noix dans le mois d'octobre 1858; celle du Haut-Canada fut érigée à Pennitancouchine dans le mois d'août 1859: Ces deux institutions ne font donc que de s'organiser. Les inspecteurs n'ont encore visité qu'une seule de ces maisons de réforme, celle de Pennitancouchine et de ce qu'ils ont vu là, ils ont fondé sur l'avenir de cette institution les plus brillantes espérances: avec la conduite exemplaire, l'intelligence et le zèle que déploient le préfet, les aumôniers, les officiers et serviteurs de cette réforme, il faudrait supposer chez les enfants confiés à leurs charitables soins, une dépravation bien précoce pour ne pas compter sur des résultats satisfaisants.

Le rapport de M. le préfet de la Réforme de l'Ile aux Noix établit que les 80 jeunes gens qui ont passé dans l'institution se classaient ainsi, sous le rapport religieux: 51 catholiques et 29 protestants,—sous le rapport de l'âge, 16 entre 13 et 15 ans inclusivement, 34 entre les âges de 19 et 21 ans.

De ces 80 jeunes gens, 37 sont natifs du Bas-Canada, 16 du Haut-Canada: les 27 autres sont nés dans les Iles Britanniques et les Etats-Unis. Les jeunes gens appartenant au Haut-Canada ont été transportés à Pennitancouchine au mois d'août dernier.

La majorité de ces jeunes enfants, souvent autant malheureux que coupables, sont orphelins soit de père, soit de mère, soit de tous les deux. Une notable partie des malheureux parents de ces infortunés jeunes gens étaient des ivrognes.

Plus de la moitié de ces jeunes délinquants étaient adonnés déjà à l'ivrognerie, fréquentaient d'affreuses compagnies; 36 d'entre eux étaient déjà récidivistes dans le mal, quelques-uns de plusieurs récidives.

En conséquence des dispositions locales, dix-neuf évasions ont eu lieu à l'Île aux Noix, dix-sept des fugitifs ont pu être repris ; mais deux ont réussi à se soustraire aux recherches et sont encore au large.

Par les renseignements recueillis, il paraît que 26 des compagnons de crime de ces jeunes gens ont réussi jusqu'ici à se soustraire à la justice : 15 condamnés, actuellement détenus dans le Pénitencier, ont été les camarades et les associés de ces jeunes délinquants.

Beaucoup de ces jeunes gens, dit M. le préfet de l'Île aux Noix, n'ont aucune habitude du travail, quelques-uns en ont horreur en arrivant ; mais tous s'y font bientôt et finissent par travailler avec bonne volonté, à ce point que le refus de travailler n'a été la cause d'aucune punition.

L'éducation religieuse d'abord, puis les habitudes d'un travail intelligent sont les seuls moyens d'arracher ces pauvres jeunes gens à la carrière de vice et de crimes dans laquelle la plupart ont été jetés plutôt qu'entraînés par les circonstances ; mais pour que ces moyens agissent d'une façon durable, il faut que l'enseignement et la discipline soient de quelque durée, et, à ce sujet, on devra laisser une certaine discrétion aux autorités exécutives de ces maisons, avec la recommandation de ce Bureau et sous la sanction du Gouverneur Général, comme la chose a lieu pour les institutions du même genre dans d'autres pays.

Le travail des jeunes gens de la Réforme de l'Île aux Noix a été employé à des réparations aux édifices, dans une grande mesure, en sorte qu'une portion seulement de ce travail se trouve à figurer dans le bilan de l'institution qui ne fait mention que des deniers reçus et payés.

Dans le nombre de 80 détenus de la Réforme de l'Île aux Noix, on compte trois jeunes filles. L'expérience de beaucoup d'institutions en Europe et aux États-Unis, et les inconvenients que signale déjà le rapport de M. le préfet de l'Île aux Noix, démontrent les dangers de réunir dans la même institution les jeunes gens des deux sexes : le voisinage seul est un malheur, et, dans l'opinion de ce bureau, un empêchement insurmontable à l'obtention des véritables réformes.

M. le préfet Kelly et ses admirables assistants, MM. les aumôniers de Pennitancouchine, appréhendent l'introduction dans leur institution d'un département de filles, comme une catastrophe capable de leur faire perdre toutes les espérances qu'ils ont conçues et qu'ils ont déjà commencé à réaliser : le moyen d'obvier à un mal aussi grand sera plus loin le sujet d'une recommandation de la part de ce Bureau.

Les rapports de M. le préfet et de MM. les aumôniers de l'Île aux Noix touchent à bien des sujets importants que les inspecteurs examineront avec tout le soin possible.

Il serait inutile d'essayer à se taire sur le fait du manque total d'harmonie qui règne à la Réforme de l'Île aux Noix ; car la chose apparaît dans plusieurs pages des rapports des officiers de cette institution. Les inspecteurs doivent expliquer, d'ailleurs, pourquoi ils n'ont point visité cette maison qui, comme celle de Pennitancouchine, se présentait de suite à leur sollicitude, puisque ces deux établissements en sont encore à leur organisation et à leur début et demendent, conséquemment, des soins immédiats et des encouragements dont peuvent plus facilement se passer les anciennes institutions ; ce que, du reste, M. le préfet de l'Île aux Noix a parfaitement compris et ce qu'il a exprimé dans son rapport qui se termine par une invitation pressante aux inspecteurs.

Le manque d'harmonie et les malheurs qui ont signalé les premiers mois d'existence de la réforme de l'Île aux Noix, joints à des plaintes directement formulées avaient engagé le gouvernement à tenir une enquête sur l'état de cette institution et conformément à cette décision, un commissaire spécial a été chargé, quelque temps avant la nomination des inspecteurs d'asiles, prisons, etc., de s'enquérir légalement et avec les formes rigoureuses de la procédure judiciaire de l'état des choses ; l'enquête a eu lieu et le rapport qui en a été la suite a été envoyé au gouvernement qui seul a le droit de juger des faits et de décider. Les inspecteurs, trouvant les choses en cet état, ont compris qu'il était de leur devoir d'attendre en silence une décision à laquelle ils ne peuvent avoir aucune part. Ils n'ont pas cru devoir faire une visite qui, dans les circonstances, ne pouvait être d'aucune utilité et se posait dans des conditions capables de compromettre le caractère de leurs futurs rapports avec les officiers de cette important établissement. Quant les choses auront été réglées, les inspecteurs iront visiter la Réforme de l'Île aux Noix, libres de toute opinion préconçue et les mains nettes de toute intervention malséante.

RENSEIGNEMENTS relatifs aux Institutions exclusivement soutenues par l'Etat, ou en vertu de lois spéciales.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

| NOM DE L'INSTITUTION.                       | INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE. |                     |                          |         |        |                  |                             |                 |                  |                             |                                   |
|---------------------------------------------|-------------------------------|---------------------|--------------------------|---------|--------|------------------|-----------------------------|-----------------|------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
|                                             | 1                             | 2                   | 3                        | 4       | 5      | 6                | 7                           | 8               | 9                | 10                          | 11                                |
|                                             | Sujets restant de 1858.       | Admissions de 1859. | Mouvement total en 1859. | Sortis. | Morts. | Moyenne de 1859. | Nombre restant fin d'année. | Dépense totale. | Payé par l'Etat. | Coût total de chaque sujet. | Coût de chaque sujet pour l'Etat. |
| Asile des Aliénés de Toronto.....           | 478                           | 125                 | 603                      | 39      | 38     | 501              | 524                         | \$71,000        | \$68,000         | \$165 58                    | \$159 59                          |
| Succursale dite de l'Université.....        | .....                         | 146                 | .....                    | .....   | 2      | 145              | 144                         | 11,958          | 11,958†          | .....                       | .....                             |
| “ du Fort Malden.....                       | .....                         | *                   | .....                    | .....   | 39     | 395              | 409                         | .....           | 56,000           | .....                       | 141 77                            |
| Asile des Aliénés de Beauport.....          | 382                           | 104                 | 486                      | 38      | 10     | 83               | 83                          | .....           | .....            | .....                       | .....                             |
| Asile des Aliénés de Rockwood.....          | 83                            | 34                  | 117                      | 24      | 29     | .....            | 22                          | 13,886          | 13,739           | 18 76                       | 18 56                             |
| Hôpital de la Marine, Québec.....           | 24                            | 716                 | 740                      | 689     | .....  | .....            | .....                       | 11,117          | 11,065           | 120 83                      | 120 27                            |
| Hôpital de la Quarantaine, Grosse-Isle..... | “                             | 92                  | 92                       | 92      | 0      | .....            | .....                       | .....           | .....            | .....                       | .....                             |

INSTITUTIONS PÉNALES.

|                                            | 1                       | 2                   | 3                        | 4       | 5      | 6                | 7                           | 8               | 9                | 10                          | 11                                |
|--------------------------------------------|-------------------------|---------------------|--------------------------|---------|--------|------------------|-----------------------------|-----------------|------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
|                                            | Sujets restant de 1858. | Admissions de 1859. | Mouvement total en 1859. | Sortis. | Morts. | Moyenne de 1859. | Nombre restant fin d'année. | Dépense totale. | Payé par l'Etat. | Coût total de chaque sujet. | Coût de chaque sujet pour l'Etat. |
| Pénitencier Provincial de Kingston.....    | 778                     | 256                 | 1034                     | 209     | .24    | 791              | 801                         | \$105,000       | \$60,000‡        | \$132 74                    | \$75 85                           |
| Prison de Réforme de Pennitancouchine..... | .....                   | 44                  | 44                       | 4       | 0      | 42               | 40                          | .....           | .....            | .....                       | .....                             |
| Do do de l'Isle aux Noix.....              | 58                      | 22                  | 80                       | 29      | 0      | 58               | 51                          | .....           | .....            | .....                       | .....                             |

REMARQUES.—\* Les chiffres relatifs à la succursale de Fort Malden, à l'exception de ceux des colonnes 8 et 9, sont inclus dans le grand total des trois maisons. La succursale dite de l'Université contenait 64 malades à la fin de 1859.

† Les différences entre les chiffres de la 8e et de la 9e colonnes sont dues, pour les Asiles et Hôpitaux à la déduction des sommes payées par les malades soutenus à la charge de leurs familles, ou de particuliers :---pour la Grosse-Isle à celle du prix de passage de matelots sur le vapeur entretenu pour le service de l'établissement :---pour le Pénitencier à celle du produit du travail des condamnés, auxquelles sommes déduites s'ajoute quelque fois la valeur d'articles hors d'usage, ou d'autres objets vendus au profit de l'Institution qui n'en a plus besoin.

‡ La différence indiquée entre les deux colonnes 8 et 9 en ce qui regarde le Pénitencier peut différer suivant qu'on charge le Pénitencier des travaux que les condamnés exécutent à l'asile de Rockwood ou qu'on porte au crédit de l'Institution la valeur de ces travaux, ici on est dans un moyen terme à ce sujet.

§ Il ne serait pas juste de prendre en considération le coût des Prisons de Réforme qui en sont encore à tous les frais d'installation première, l'estimé de la dépense ordinaire de chacun de ces établissements est porté à \$12,000 pour l'année 1860.

## XI.

Les diverses remarques et recommandations que contient le rapport de M. Kelly, l'excellent préfet de la réforme de Pennitancouchine, ne manqueront pas d'attirer l'attention des inspecteurs, si contents de ce qu'ils ont vu dans la nouvelle institution des bords du grand lac Huron.

Les 40 jeunes délinquants détenus à Pennitancouchine à la fin de l'année 1859 se partageaient ainsi : sous le rapport de l'âge, 1 de neuf ans, 18 de douze à seize ans inclusivement, et 21 de dix-sept à vingt ans inclusivement :—sous le rapport des croyances, 28 protestants, 12 catholiques.

De ces 40 jeunes gens 21 sont nés dans le Haut-Canada, 11 dans les Isle Britanniques, six dans les États-Unis, un en Prusse et un dans le royaume de Hanovre.

Dix-neuf de ces malheureux jeunes gens sont des orphelins, neuf de père et de mère, six de leur père et quatre de leur mère.

Dix-sept d'entre eux sont nés de parents adonnés à l'ivrognerie.

Cette institution n'existe que depuis quelques mois : il est heureux pour l'avenir de cette maison, heureux sous bien des rapports, qu'on ait eu à commencer avec un petit nombre de détenus : Les officiers, et surtout les aumôniers, ayant peu de sujets à surveiller et à traiter moralement, ont pu donner des soins s'adressant directement à chaque enfant ; l'effet produit à établi dans l'institution un bon esprit et une discipline qui ne manqueront pas d'exercer leur influence sur les condamnés qui vont graduellement arriver et qui, dirigés vers le bien par le nouveau milieu dans lequel ils seront placés, serviront à leur tour à en propager, pour d'autres, la salutaire influence.

On doit s'attendre à ce que plusieurs de ces jeunes délinquants, même de ceux qui donnent les plus belles espérances, deviendront récidivistes ; l'expérience de tous les pays ne prouve malheureusement que trop cette déplorable vérité ; mais beaucoup seront sauvés, et les autres, quelque soit leur carrière future, ne pourront manquer de profiter plus tard, au moment que choisira la grâce, des excellentes maximes et des bons exemples qu'un pays généreux leur aura procurés. D'ailleurs il faut faire le bien pour le bien, ou plutôt pour l'auteur de tous biens, et c'est une belle et grande œuvre seulement que de tâcher d'arracher au vice et à la dégradation de pauvres enfants, souvent orphelins et dont le plus grand vice quelquefois est celui d'une origine malheureuse.

## XII.

Dans le tableau en regard on a tâché de réunir les principales informations relatives à nos grandes institutions publiques directement dépendantes de l'état et soumises à la surveillance immédiate de ce Bureau.

Les faits traduits par les chiffres que contiennent les colonnes de ce tableau ne s'exercent que sur une période de douze mois et ne doivent pas être interprétés en dehors des considérations de circonstance auxquelles il a déjà été fait allusion et qui nécessitent encore quelques remarques.

Quant aux dépenses relatives et proportionnelles du maintien des aliénés dans les asiles de Toronto et de Beauport, il ne faut pas perdre de vue que le premier de ces asiles est une institution publique, occupant des édifices publics et soutenue par le trésor de l'état au moyen de sommes votées chaque année dans les estimés, tandis que l'Asile de Beauport est une institution privée, administrée et maintenue par ses propriétaires qui reçoivent les aliénés à la charge de l'état, moyennant une redevance annuelle fixe pour chaque malade. Il est bon d'avoir en regard les deux systèmes qui ont chacun leurs avantages et qui, ainsi placés, se prêtent admirablement à l'étude et à la comparaison : plus tard les inspecteurs fourniront les résultats de leurs recherches sur le sujet.

L'Asile de Rockwood, destiné à recevoir les détenus du pénitencier, saisis d'aliénation mentale durant leur détention, et à recevoir en outre cette classe d'aliénés que les médecins appellent *dangereux*, mais que la loi, par une contradiction dans les termes, appelle *aliénés criminels*, l'asile de Rockwood, près Kingston, n'en est qu'à sa période d'organisation : les édifices qui sont destinés à cette institution se construisent actuellement au moyen du travail des condamnés du Pénitencier. Le coût relatif de cette maison ainsi que celui des deux prisons de réforme ne peut pas être, maintenant, un sujet de comparaison avec les autres institutions du même genre ou d'un genre analogue dans le pays ou à l'étranger, attendu que ces établissements, à proprement parler, ne sont pas encore fondés.

L'Hôpital de la Marine n'étant employé, à vrai dire, que pendant une période d'environ six mois dans l'année, voit peser sur son budget les frais généraux d'administration qui suffiraient à la même institution si elle était proportionnellement fréquentée pendant les douze mois, et, en conséquence, la dépense répartie sur chaque malade est inévitablement plus forte. C'est une circonstance qui met dans un jour défavorable, sous le rapport de l'économie, à première vue, toutes les institutions placées dans des conditions spéciales. En doublant le nombre des malades, à l'Hôpital de la Marine, on ajouterait une somme fort peu considérable aux dépenses et la proportion pour chaque malade serait de suite réduite de près de moitié.

L'Hôpital de la Quarantaine est dans des conditions encore plus exceptionnelles et partant plus désavantageuses au point de vue de la comparaison avec d'autres hôpitaux : jusque là que le prix d'affrètement d'un petit vapeur entre dans les frais de cet hôpital.

Tout ceci est dit sans préjuger aucunement l'opinion que les inspecteurs auront à formuler ; mais simplement pour être strictement honorable envers les administrateurs de nos divers établissements, qui ont droit à la justice comme ils doivent s'attendre à la surveillance sévère des inspecteurs, lesquels tiennent à cœur de départir l'une et l'autre avec la plus inflexible intégrité.

### XIII.

Les faits dont les inspecteurs viennent de rendre compte ne font que d'être acquis, pour la plupart, au profit de l'organisation et de l'administration de nos institutions et de nos prisons ; c'est la première fois qu'ils sont mis en regard les uns des autres pour être comparés : on comprendra donc la réserve que ce Bureau croit sage d'apporter dans l'appréciation finale qu'il doit en faire. Avant de proposer des changements où il y a lieu, avant même de faire ou de refaire des règlements pour les diverses maisons qui en ont besoin, il faut mettre à l'étude tous les renseignements contenus dans les documents recueillis et dans les notes des voyages et des visites des inspecteurs.

Ce Bureau est cependant prêt, dès ce moment, à soumettre l'ensemble de deux projets, dont les détails seront la matière de communications avec le gouvernement : l'un a trait aux maisons de réforme pour les jeunes délinquants, l'autre à une organisation nouvelle de notre système de prisons.

### XIV.

On a vu, par le rapport de préfet de M. de l'Île aux Noix, de quels pénibles résultats a été suivie, à l'Île aux Noix, l'adjonction d'un département de jeunes filles à celui des jeunes garçons dans cette prison de réforme ; le gouvernement sait que M. le préfet de Pennitancouchine a dû renvoyer une jeune fille conduite à son institution, pour raison d'impossibilité matérielle de la recevoir ; on a dit avec quelle terreur, c'est le mot, les officiers de Pennitancouchine envisagent la perspective de l'établissement d'un département de filles au sein de la maison au succès de laquelle ils se dévouent : si, à toutes ces considérations tirées de notre courte expérience en ces matières, on ajoute l'expérience acquise dans les autres contrées et les raisonnements qui se déduisent logiquement de la nature des choses et de la connaissance du cœur humain, on sera forcé de reconnaître qu'il n'est guère de réforme possible et durable, sans la séparation complète et absolue des sexes ; non pas seulement la séparation qui consiste dans des murailles qui n'arrêtent pas les mouvements de la pensée quand on peut arriver à empêcher les communications directes ; mais la séparation de l'espace qui éloigne jusqu'aux dangers (réels) du voisinage.

Le moyen que proposent les inspecteurs pour éviter des malheurs, inévitables autrement, est aussi simple, aussi économique qu'il est immédiatement praticable. Il s'agirait tout simplement de confier les jeunes prisonnières à des associations de femmes pieuses et d'une intelligence cultivée ; les jeunes filles protestantes à des sociétés de patronage existantes ou à fonder parmi les dignes dames charitables protestantes de nos villes, et les jeunes filles catholiques aux excellentes religieuses du Bon Pasteur ou aux bonnes Sœurs de Charité.

L'Etat paierait à ces instituts, pour chaque jeune fille, le prix que coûte annuellement chaque jeune garçon dans nos réformes et il sauverait une large somme qu'il faudrait, autrement, dépenser pour les frais d'établissement de nos prisons de filles et des travaux indispensables à la séparation des sexes dans les maisons mixtes.

Les frais de transport des jeunes filles condamnées seraient aussi diminués; car, sans augmenter d'un centin les dépenses, on pourrait, d'après ce facile système, multiplier les lieux de moralisation de ces malheureuses enfants.

En dehors de tous ces avantages qui se touchent du doigt, en dehors des espérances plus grandes de réforme qu'il est juste de concevoir d'un pareil système, il y aurait cet avantage bien grand de débarrasser les officiers supérieurs des institutions de réforme, de la pénible responsabilité d'avoir à surveiller non seulement une population vicieuse des deux sexes, mais encore un nombre plus ou moins considérable d'employés, hommes et femmes, ayant des communications constantes entre eux et habitant ensemble un milieu tout au moins difficile.

C'est avec confiance que ce Bureau soumet ce projet qui lui paraît si simple et tellement avantageux pour l'Etat et pour l'avenir des enfants qu'on a en vue d'améliorer, qu'il ne voit aucune raison plausible à alléguer pour le combattre et n'anticipe véritablement aucune objection ou empêchement à sa réalisation immédiate. Pour cela, il suffirait, s'il en est besoin, de passer un tout petit acte autorisant Son Excellence le Gouverneur Général à désigner par proclamation les institutions chargées du soin des jeunes délinquantes.

Il n'est pas inutile d'ajouter que ce système aussi simple qu'excellent, a été mis en opération dans divers états de l'Europe avec un plein succès.

Voici pour une des recommandations que les inspecteurs se croient obligés de faire sans retard :--pour l'autre, maintenant relative, aux prisons.

## XV.

On sait dans quel état désolant sont toutes nos prisons communes, sans aucune exception : on sait que ces maisons sont en grande partie habitées par une classe d'hommes qui, par leur moyen, adoptent les habitudes de vice et de débauche comme une carrière : on sait qu'il est impossible de rien espérer de cette classe malheureuse, tant que les lieux de réclusion resteront pour eux ce qu'ils sont aujourd'hui : on sait de plus que chaque année de prison coûte, *en réalité*, dans nos prisons communes plus du double de ce qu'elle coûte dans le Pénitencier.

Un pareil état de choses ne doit pas, ne peut pas durer. Pour y mettre fin, ce Bureau propose de faire de nos prisons communes de simples lieux de courte détention pour les accusés, les condamnés à court temps et les personnes coupables d'infraction aux lois de simple police, ne comportant pas pour elles la preuve de l'habitude invétérée du vice ou de la dégradation ; puis de créer dans nos principales villes des Prisons Centrales, servant de maisons de correction où seraient enfermés tous les condamnés pour délits et tous les récidivistes des comtés et districts voisins.

Dans les prisons communes on pourrait adopter, suivant les cas, le système de la réclusion solitaire et le système des classifications ; ce qui serait d'autant plus facile que ces maisons, se trouvant déchargées du plus grand nombre de ceux qui les remplissent aujourd'hui, ne verraient réunis à la fois dans leurs murs qu'un nombre très limité de prisonniers. Les prisonniers condamnés devraient tous être soumis au travail obligatoire : il est une foule de petits métiers, dont la matière première se perd chez nous et dont les produits préparés nous sont fournis de l'étranger, qu'on pourrait faire exercer aux prisonniers dans ces établissements. En dehors du produit de ce travail des prisonniers, il est facile d'établir qu'on peut par l'union de ces divers moyens, dans le changement proposé, réduire la dépense de nos prisons de comtés et de districts ruraux à une moyenne de \$1,000 à peu près.

Dans les prisons centrales, on pourrait adopter, suivant les cas, le système pénitenciaire du travail en commun, mais en silence, et le système aggrégé sans le silence mais avec classification des moralités : l'encellulement solitaire de nuit serait maintenu partout, sauf le cas de maladie grave et autres cas spéciaux, et la réclusion solitaire de jour et de nuit pourrait servir de moyen disciplinaire pour des périodes de peu de durée.

Il est impossible pour les inspecteurs de développer ici, dans tous ses détails, ce projet, pour l'exécution duquel il est nécessaire de donner les plans des prisons à construire et les plans des modifications à introduire dans les prisons encore capables de servir. Quant aux changements à introduire dans les lois criminelles du pays, surtout en ce qui devra régler les cas de récidives aux divers degrés, rien ne sera plus simple ni plus facile : là n'est pas le côté difficile de la tâche.

Ce Bureau s'est empressé de communiquer l'idée générale qu'il s'est faite de la réforme de notre régime des prisons, et surtout à cause des circonstances favorables qui se présentent. La ville de Toronto ne fait que de commencer la construction d'une nouvelle prison ; il est de toute nécessité de construire une nouvelle prison à Québec ; la ville d'Ouataouais doit aussi incessamment reconstruire la sienne ; beaucoup d'autres prisons demandent d'urgence des additions et des changements ; les prisons nouvelles, maintenant en construction dans les districts ruraux du Bas-Canada, seront parfaitement adaptées au système proposé ; c'est donc le temps, ou jamais, de se mettre à l'œuvre si on ne veut pas voir croître et se multiplier, en progressant dans le vice, cette classe déjà trop nombreuse d'ivrognes, de fainéants, de filous et de prostituées, d'où ne peuvent manquer et ne manquent pas de sortir constamment des meurtriers, des incendiaires et des voleurs consommés.

Par l'adoption de ce système on pourra décharger un peu notre Pénitencier qui s'encombre et le mettre ainsi en état de suffire aux besoins, d'ici à bien des années, en dirigeant les condamnés à deux et trois ans de peine sur les prisons centrales où ils seront soumis au régime pénitenciaire.

Il est facile de se convaincre, par l'étude des réformes apportées en Europe dans le régime des prisons, par la considération de ce qui précède et par la réflexion, de l'importance de cette proposition.

Il est également facile de voir qu'en dernière analyse et en fin de compte le système proposé coûtera moins cher que le système actuel, sans compter qu'un régime rationnel peut seul atteindre, dans une plus ou moins grande mesure, le triple but des institutions pénales, *punir, contenir et réformer.*

Il punira par la détention et la discipline, il contiendra par la séquestration et la distribution graduée des peines, il reformera par l'éducation religieuse et le travail qu'il sera facile d'organiser dans ces institutions, toutes choses aujourd'hui impossibles à obtenir dans nos malheureuses prisons.

Avant de clore ce rapport, le bureau croit utile de dire, par anticipation, qu'il a déjà découvert dans la pratique beaucoup de défauts et d'impossibilités matérielles dans les lois qui règlent la matière objet de ses travaux. Il n'y a rien là-dedans de surprenant, le sujet est nouveau pour nous et dans tous les pays les premières lois ont péché dans ce sens et surtout par la minutie embarrassante des détails. Les inspecteurs ne demandent pas cependant de changements, parce qu'ils ne sont pas encore en état d'indiquer les altérations d'ensemble et de détails dont ils ne font qu'entrevoir la nécessité : dans un an probablement, ils seront en mesure de proposer à la sagesse du gouvernement une refonte et une espèce de codification de toutes les lois qui ont trait à l'institution, au maintien et à l'inspection de nos établissements publics.

Le tout modestement soumis.

WD. NELSON, Président,  
J. C. TACHÉ,  
D. Æ. MACDONALD,  
JOHN LANGTON,  
E. A. MEREDITH.

QUEBEC, vendredi, 16 mars 1860.

## APPENDICE.

### PRISON DE REFORME, CANADA EST.

*A Wolfred Nelson, Ecuier, M. D., Jean C. Taché, Ecuier, M. D., Donald Aeneas Macdonell, John Langton et Edmund A. Meredith, Ecuiers, Inspecteur des Prisons en vertu de la 20 Victoria, ch. 28.*

MESSIEURS,—A la réquisition de Son Excellence le Gouverneur Général, j'ai fait un rapport sur l'état de la prison jusqu'au 31e décembre 1858; mais au cas où le bureau ne l'aurait pas vu, je récapitulerai brièvement les principaux faits.

Le 22e jour d'octobre 1858 je laissai le pénitencier provincial avec quarante-sept détenus et nous arrivâmes ici le même soir tous bien portants.

On n'avait fait aucun préparatif pour la réception des prisonniers; on ne put même nous livrer qu'une partie des bâtisses, vu que beaucoup des approvisionnements militaires n'avaient pas encore été enlevés.

Comme il n'y avait pas de treillis en fer aux portes ni aux fenêtres, et que les officiers étaient sans expérience, pas moins de neuf détenus se sont échappés pendant les deux premiers mois. Heureusement, ils furent tous repris et ramenés.

Le 27e d'octobre, quatre garçons et une fille nous arrivèrent des assises de Montréal comme prisonniers, et le 15e de novembre six autres prisonniers nous furent envoyés de la même cité, faisant en tout cinquante-huit détenus le 31 décembre 1858. Leur âge, à une fraction près, donne une moyenne de dix-sept ans.

On verra sous le chapitre travaux, à quoi ont été occupés les détenus jusqu'au 31 décembre 1858.

Le nombre moyen des détenus pendant 1859, a été de cinquante-huit et un tiers, le plus grand nombre durant un mois quelconque fut de soixante-et-sept, et le plus petit dans le même temps de cinquante-et-un.

#### No. 1.

Depuis l'ouverture de cette prison, 80 prisonniers y sont détenus, savoir :

|                                                                                         |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Le premier janvier 1859, elle en contenait,                                             | 58    |
| Admis durant l'année,                                                                   | 22—80 |
| Envoyés à la prison de réforme du Haut-Canada,                                          | 10    |
| Envoyés au pénitencier provincial pour avoir volé durant leur séjour dans cette prison, | 3     |
| Libérés à l'expiration de leur peine,                                                   | 14    |
| Evadés,                                                                                 | 2     |
| Actuellement en prison,                                                                 | 51—80 |

No. 2.—Se disant catholiques romains, 51,—Episcopaux, 18,—Méthodistes, 5,—Presbytériens de l'église indépendante, 4,—Presbytérien d'Ecosse, 1,—Baptiste, 1.—80.

No. 3.—Prisonniers agés de 13 ans, 2,—de 14 ans, 5,—de 15 ans, 9,—de 17 ans, 13,—de 18 ans, 12,—de 19 ans, 8,—de 20 ans, 7,—80.—Moyenne, de 17½ ans.

No. 4.—Prisonniers nés dans le Bas-Canada, 37,—dans le Haut-Canada, 16,—en Irlande, 12,—aux Etats-Unis, 7,—en Angleterre, 5,—en Ecosse, 3.—80.

No. 5.—Dont le père est né dans le Bas-Canada, 28,—en Irlande, 23,—en Angleterre, 11,—aux Etats-Unis, 7,—en Ecosse, 7,—dans le H.-Canada, 2,—en France, 2.—80.

No. 6.—Dont la mère est née dans le Bas-Canada, 26,—en Irlande, 29,—en Angleterre, 9,—aux Etats-Unis, 7,—en Ecosse, 4,—dans le Haut-Canada, 3,—en France, 2.—80.

No. 7.—34 ont perdu leur père et leur mère, 68,—22 ont perdu leur père,—7 ont leur mère.—97.

No. 8.—Dont le père était intempérant, 25,—dont la mère était intempérante, 4,—dont le père et la mère étaient intempérants, 6.—41.

No. 9.—Leurs habitudes avant d'être prisonniers :—Qui faisaient usage de boissons fortes, 41,—de tabac, 49,—qui avaient déjà été appréhendés, quelques-uns plusieurs fois, 36,—qui avaient eu de mauvais amis qui sont aujourd'hui au pénitencier, 15,—qui avaient eu de mauvais amis qui ne sont pas au pénitencier, 26,—qui n'avaient pas été aux écoles avant d'être emprisonnés, 23,—qui n'étaient jamais allés aux écoles du dimanche, 28.—218.

CÉDULE des rations pour une semaine distribuées aux prisonniers de la prison de réforme du Bas Canada, durant l'année 1859.

| Nombre de prisonniers, 58 | Pain, lbs. | Viande, lbs. | Farine d'avoine, lbs. | Lait, pintes. | Patates, boisseau. | Carottes, boisseau. | Navets, boisseau. | Oignons, boisseau. | Choux. | Fèves, boisseau. | Pois, boisseau. | Riz, lbs. | Mélasses, lbs. | Harengs, lbs. | Poivre, lbs. | Sel, lbs. | Morue, lbs. | Farine de blé d'Inde, lbs. | Vinaiigre, pintes. |       |
|---------------------------|------------|--------------|-----------------------|---------------|--------------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------|------------------|-----------------|-----------|----------------|---------------|--------------|-----------|-------------|----------------------------|--------------------|-------|
| Lundi.....                | 81         | 29           | 18                    | 18            | 1                  | 4                   | 4                 | 1                  | 12     | ½                | ½               | .....     | .....          | .....         | .....        | .....     | .....       | .....                      | .....              | ..... |
| Mardi.....                | 81         | 28           | .....                 | 19            | 1                  | 4                   | 4                 | .....              | 10     | .....            | .....           | .....     | .....          | .....         | .....        | .....     | .....       | 18                         | .....              | ..... |
| Mercredi.....             | 78         | 29           | 16                    | 18            | 1                  | 4                   | 4                 | .....              | 10     | 1                | .....           | .....     | .....          | .....         | 2            | 40        | .....       | 18                         | .....              | 3     |
| Jeudi.....                | 80         | 28           | .....                 | 13            | 1                  | 4                   | 4                 | .....              | 12     | .....            | ½               | 20        | .....          | 14            | .....        | .....     | 16          | .....                      | .....              | ..... |
| Vendredi.....             | 79         | .....        | .....                 | 14            | 1½                 | .....               | .....             | .....              | .....  | .....            | .....           | .....     | .....          | .....         | .....        | .....     | .....       | .....                      | .....              | ..... |
| Samedi.....               | 78         | 30           | 16                    | 14            | 14                 | 4                   | 4                 | .....              | 12     | .....            | .....           | .....     | .....          | .....         | .....        | .....     | .....       | .....                      | .....              | ..... |
| Dimanche.....             | 79         | .....        | 16                    | 16            | .....              | .....               | .....             | .....              | .....  | .....            | .....           | 20        | 4              | .....         | .....        | .....     | .....       | .....                      | .....              | ..... |
|                           | 556        | 144          | 66                    | 112           | 6½                 | 1½                  | 1½                | 1½                 | 56     | 1½               | 1               | 40        | 17             | 14            | 2            | 40        | 16          | 36                         | .....              | 3     |

DÉJEUNER.—1 lb. de pain ; 2 onces de mélasse ; ½ de pinte de lait avec café de pois.

Lundi..... } 9 onces de bœuf, de mouton ou de lard ; 8 onces de pain ; 3 chopines de soupe aux légumes ; 18 onces de patates.  
 Mardi..... }  
 Mercredi.... } En été, de la laitue, des raves, tomates, persil, betteraves et oignons.

DINERS.— }  
 Jeudi..... }  
 Samedi..... } 12 onces de poisson frais, harengs ou morue ; 18 onces de patates, 8 onces de pain.  
 Vendredi.... } 6 onces de riz ; 2 onces de mélasso ; 8 onces de pain.  
 Dimanche ... }

SOUPER.—5½ onces de farine d'avoine, de farine de blé-d'Inde ou de riz en bouillie, et une ½ pinte de lait.

## NOURRITURE.

Quelquefois on sert du poisson frais deux fois la semaine. Mais l'état ci-dessus peut-être considéré comme une juste proportion des rations durant l'été. On donne aux prisonniers autant qu'ils peuvent manger. La nourriture est de la meilleure qualité et achetée au meilleur marché possible, excepté le bœuf, qui a été fourni par contrat pendant l'année dernière à \$6.73 par cent livres. Nous n'avons pas contracté cette année pour le bœuf, vu qu'il a été considéré plus économique d'engraisser des bœufs avec les légumes que l'on récolte sur la ferme. Dans ce but, dix bêtes à cornes ont été achetées, ainsi que dix-sept moutons que l'on se propose de tuer durant les chaleurs, car alors il ne conviendrait pas de tuer un bœuf. Nous avons conservé quantité de glace de l'hiver dernier qui nous a procuré le moyen de garder le bœuf et le lait pendant les grandes chaleurs, et nous nous proposons de faire de même cette saison ; on a consommé une quantité de blé moulu non bluté pour faire du pain bis, on a aussi employé grande quantité de blé-d'inde et d'avoine mélangés avec du lait pour servir à souper, le tout étant la production de l'isle. On s'est appliqué avec tout le soin possible de procurer une nourriture saine, variée et abondante, bien supérieure à ce que la généralité des prisonniers était habituée de recevoir ; néanmoins, après avoir été quelque temps ici, plusieurs d'entre eux se sont plaint de la nourriture, surtout ceux qui n'ont jamais su ce qu'était un bon repas avant d'être entrés ici. Il est possible que moins d'alimens pourraient être consommés, mais j'ai pensé que s'il y avait erreur il valait mieux errer en leur donnant trop que pas assez, car des jeunes gens travaillant sur une terre ont toujours bon appétit, le pain, le bœuf et les autres provisions sont meilleurs et moins chers que s'ils étaient obtenues d'un fournisseur, et avec le suif on fait de la chandelle et du savon, si bien que rien n'est perdu.

## CHAUFFAGE.

Cent trois cordes et demie de bois ont été achetées et délivrées à \$4 la corde, en octobre 1858. Depuis, un contrat a été passé pour le bûchage de 321 cordes de bois sur la réserve de l'artillerie et pour leur livraison dans le fort à 80 centins la corde. Le 31 décembre 1859, on nous avait délivré 138½ cordes de ce bois. J'ai informé son Excellence le Gouverneur Général que nous avons cette quantité de bois en mains, et désirai savoir si c'était le plaisir de Son Excellence que je fis bûcher sur la réserve une quantité suffisante de bois pour l'hiver prochain, comme nous étions dans la saison favorable pour le traverser sur la glace. Je n'ai pas encore eu d'instructions à cet égard ; mais j'attendrai de nouveaux ordres, et n'agirai pas avant d'en avoir reçu.

26½ cordes de ce bois ont été vendues aux officiers de cette institution à \$3 la corde, ce qui a donné un profit de \$2 20 par corde.

## VETEMENT.

Une quantité de couvertures de lits a été achetée à la vente par l'artillerie, et un autre assortiment de couvertures a été acquis à Montréal à bas prix. Les habits d'hiver sont faits à ordre et sont de couleur bleue clair. Ceux d'été sont de coton et de la même couleur, afin qu'ils soient facilement distingués dans les cas de désertion. Mais l'habit a cessé d'avoir le caractère distinctif qu'on s'était proposé en l'adoptant, vu que grand nombre des habitants de cette section du pays portent la même espèce de coton pendant l'été. Si les évasions continuent d'être aussi fréquentes qu'elles ont été jusqu'à présent, il serait désirable de donner au costume quelque couleur distinctive, comme, par exemple, le jaune.

## TRAVAUX.

Le premier ouvrage que firent les prisonniers en arrivant ici, fut de nettoyer les bâtisses et de garnir les portes et les fenêtres des dortoirs de treillis en fer, aussi de poser des couvertures et des planchers à la boulangerie, cuisine, lavoir, forge, voûtes, caves, etc. Il a fallu aussi mettre en état de service une chapelle catholique romaine et une chambre d'école, et plusieurs ventilateurs ont dû être pratiqués à travers les voûtes dans les dortoirs de la prison. Dans l'automne et l'hiver, plusieurs des détenus furent employés à faire des établis, des tables, des couchettes, des cellules, des sceaux, des cuves, des charrettes, traîneaux, herses, brouettes, des plats de fer-blanc, des souliers, hardes, etc., etc. Un bon nombre a été employé à des ouvrages de routine, tel que faire la cuisine, laver, nettoyer fendre le bois de chauffage, charroyer l'eau, bûcher la glace, etc.

Dès le commencement du printemps, il y avait de vieux trottoirs en bois à réparer, de vieilles bâtisses tombant en ruine à rétablir, des canaux à ouvrir, la terre à être divisée en prairies, et des clôtures et barrières à faire.

On a commencé le jardinage au plutôt, ainsi que le labourage et l'ensemencement. A part la terre d'où l'on a enlevé les broussailles, il y a une savanne de jones de douze acres en superficie, que l'on a défrichée, et qui a rapporté 622 minots de patates, ainsi que du blé-sarrasin, des navets, etc.

Pendant que les plus forts des détenus sont employés à de gros ouvrages, les plus petits transplantent des choux, des navets, de la laitue, etc., de la couche-chaude. Par la culture de grand nombre de tubercules, les plus jeunes ont été employés à un travail profitable et salubre pendant l'été.

Le sol où ces légumes ont été récoltés ne pouvait pas rapporter d'autres plantes d'une aussi grande valeur. Ce petit nombre d'acres a produit quatre-vingt tonnes de légumes qui suffiront pour engraisser plusieurs animaux, fournissant ainsi pour l'institution le meilleur bœuf au plus bas prix, et sont en même temps le meilleur aliment des vaches à lait.

On a employé la bande des menuisiers à bâtir un nouveau quai, deux nouvelles granges et un apprentis pour le bois. La plus grande partie des matériaux consistait en débris des vieilles bâtisses qu'on avait démolies.

Au centre de la grande grange, on a creusé des caves à l'épreuve de la gelée et capables de contenir 100 tonnes de légumes, et elles sont attenantes à l'étable des animaux qui en sont nourris. On a disposé l'étable de manière à ce qu'elle pût contenir trente bêtes à cornes dans le besoin, indépendamment de la bergerie.

On a posé des dalles neuves autour de la couverture de la prison et aussi un grand nombre de vaisseaux au-dessous pour recevoir l'eau de pluie dont on se sert pour laver, et qui peut encore être de service en cas de feu comme on l'a déjà expérimenté.

On a pu fournir de l'emploi constant aux détenus pendant l'été et l'automne jusqu'à ce que la gelée ait mis fin à ces travaux. On les a occupés à récolter et semer des légumes, faire des clôtures, labourer, ouvrir les fossés et on a coupé quelques acres du jardin en sillons pour le printemps suivant.

Depuis le 21 novembre dernier on a dédié trois heures par jour aux devoirs religieux et à l'éducation séculière ; le reste de la journée au travail, aux repas, moins un quart d'heure ou une demie-heure avant qu'on les renferme, et qui leur est accordé le comme temps de récréation.

On a fait faire aux détenus cet hiver des ouvrages de tailleur, de cordonnerie et de tricotage, aussi bien que de tonnellerie, forge, ferblanterie et de menuiserie ; on les a aussi occupé à battre, à avoir soin des animaux, à tirer de l'eau, bûcher du bois, faire la cuisine, nettoyer, etc.

L'entretien de la communication avec les rivages principaux, exige beaucoup de travail vu que le pont de glace est bien incertain ; quand il y avait une force militaire stationnée ici, cinq hommes étaient engagés à cette occupation.

En compensation des nombreux devoirs désagréables que j'ai eus à remplir dans l'organisation de cette prison, j'ai la douce satisfaction de n'avoir pas été obligé de condamner un détenu au pain et à l'eau une seule fois, pour n'avoir pas fait la somme de travail qu'on avait désignée. La paresse n'est pas le vice dominant du grand nombre. Plusieurs, à leur arrivée, ont une grande aversion du travail, mais ils s'y font avant longtemps et travaillent comme les autres. Peut-être que le plus grand succès qu'ait atteint cette institution est de donner aux détenus des habitudes d'industrie. On a adopté le plan du travail en commun des officiers et des détenus, et l'on veille à ce que ceux-ci ne perdent pas leur temps, et qu'ils sachent qu'on n'attend d'eux qu'une somme raisonnable d'ouvrage. La plupart s'en acquittent de bon gré.

Durant les longs jours, les détenus sont réveillés à 5½ heures A. M., pour s'habiller et se laver. On fait ensuite l'appel, et à six heures on les conduit à la prière et à l'école, qui durent jusqu'à 7½ heures, et alors ils déjeûnent. A huit heures, ils se rendent au travail qu'ils ne quittent pas que la cloche ne les appelle pour dîner, à 11¼ heures. A une heure, ils retournent au travail jusqu'à ce que la cloche les appelle, à 5½ heures, pour souper, ensuite se fait l'appel du rôle de conduite, qui est suivi de la prière, après laquelle les détenus de bonne conduite ont 15 ou 30 minutes de récréation avant qu'on les fasse se

retirer pour la nuit. Mais les détenus de bonne conduite ne sont enfermés dans leurs cellules qu'à huit heures P. M., de manière qu'ils peuvent étudier leur leçons ou lire, et aller de côté et d'autre dans le dortoir, après que les détenus sont enfermés.

Dans la saison de la pêche, ceux qui se conduisent le mieux sont amenés pour tirer la seine sur différents points de l'île, et ils se conduisent toujours bien dans ces occasions.

En hiver, lorsqu'il y a peu d'ouvrage, on a réservé pour la prière et l'éducation séculière, une heure le matin et deux heures l'après midi, ce qui ne laisse que quatre heures et demi environ pour le travail.

Ayant soumis à votre honorable bureau un court aperçu de la manière que les détenus emploient leur temps depuis que j'ai commencé à organiser cette prison, je présume que vous allez maintenant me libérer de cette responsabilité, et me donner des instructions quant à l'occupation des détenus. Je prendrai, néanmoins, la liberté de soumettre respectueusement à votre considération quelques suggestions sur ce sujet.

Il n'est pas nécessaire que je fasse des remarques sur les avantages ou désavantages pécuniaires du travail à ferme des détenus, vu que dans votre bureau deux de ses membres sont peut-être plus au fait de cette question que moi-même.

D'après l'expérience que j'ai acquise, je suis fermement convaincu qu'une bonne ferme devrait être attachée à toute prison de réforme de jeunes délinquants. La ferme devrait, si possible, contenir 200 acres de bonne terre, selon que le veut la loi, et être située près d'une ville, afin de trouver une vente facile pour les produits d'un grand jardin, et aussi afin de se procurer à peu de frais un engrais suffisant pour maintenir le sol dans le meilleur état de culture possible. L'ouvrage sur une ferme de cette sorte est plus convenable pour des jeunes prisonniers que tout autre travail auquel on pourrait les employer. Ce travail convient aux forts comme aux faibles, aux détenus intelligents comme à ceux qui ne sont pas doués d'intelligence ; c'est un emploi salubre qui s'apprend facilement, et pour lequel la main-d'œuvre est le plus recherché en Canada. Tous peuvent trouver de l'ouvrage aux mêmes gages, au lieu qu'il en est autrement des jeunes gens qui n'ont appris un métier qu'à demi, et qui vont chercher de l'emploi dans une ville.

Nous n'avions, avant le printemps dernier, qu'environ trois acres et demi de terre en culture, le reste était en pâturage ou couvert d'arbrisseaux, et cependant nous en avons tiré une valeur de plus de \$2300.00.

Il y a maintenant quarante arpents de terre presque prêts à être ensemencés ce printemps, et qui devront vraisemblablement produire un surcroît considérable la saison prochaine. Il n'y a pas d'autres terres que l'on puisse mettre en culture, sur l'île, excepté le glais.

On ne peut pas retirer grand profit de la culture de quarante arpents seulement, si ce n'est près d'une ville, et lorsqu'on ne la cultive que comme jardin. Il y a un grand morceau de terre sur l'île qui est inondé par la rivière le printemps, et qu'il est impossible de cultiver avec espoir d'en recueillir quelque chose.

Il y a aussi vis-à-vis l'île un lot qui autrefois appartenait à l'artillerie et qui renferme de bonne terre, dont grande partie est inondée ; si cette terre pouvait être attachée à la prison, beaucoup de foin pourrait en être récolté avant longtemps.

J'ai suggéré à Son Excellence le Gouverneur-Général que l'on pourrait tirer quelque profit de ces bas-fonds pendant l'hiver en y faisant une plantation de saules, et que l'on pourrait occuper les détenus, lorsqu'ils n'auraient pas d'autre ouvrage, à les tailler et les préparer pour en faire des paniers et autres ouvrages d'osier. Ce métier n'exige pas de machine ni beaucoup d'outils et s'apprend facilement. Si vous approuvez cette suggestion, des boutures pourraient y être plantées le printemps prochain comme essai.

On emploie bon nombre des détenus durant l'hiver à scier du bois de chauffage, à couper de la paille et du foin pour les animaux et à battre, etc., dans le but de les tenir constamment occupés tandis qu'ils ne sont pas à l'école. Mais aussitôt que le bureau aura décidé sur quelque autre mode plus profitable d'emploi pour les détenus, le bois pourrait être scié et la paille, etc., coupés par force de chevaux.

Pour donner au bureau une idée plus correcte de ce qui a été fait sur la ferme, l'année dernière, je sou mets le compte suivant :

Rapport du produit, etc., récolté sur la ferme de la prison de réforme du Bas-Canada, pendant la saison de 1859.

| Nom des articles.   | Quantité.               | Valeur. | Valeur totale. | Nom des articles.     | Quantité.        | Valeur. | Valeur totale. |
|---------------------|-------------------------|---------|----------------|-----------------------|------------------|---------|----------------|
|                     |                         | \$ cts. | \$ cts.        |                       |                  | \$ cts. | \$ cts.        |
| Avoine .....        | 346 minots .....        | 0 43    | 148 78         | <i>Report</i> .....   |                  | 00 00   | 000 00         |
| Blé .....           | 71 do .....             | 1 00    | 71 00          | Citrouilles.....      | 205.....         | 0 02    | 4 10           |
| Pois.....           | 65 do .....             | 0 80    | 52 00          | Betteraves.....       | 4 minots.....    | 0 20    | 0 80           |
| Blé-d'Inde.....     | 42 do .....             | 0 80    | 33 60          | Navets blancs.....    | 8 qtx....pour    |         | 2 00           |
| Fèves .....         | 38½ do .....            | 1 50    | 57 75          | Panais .....          | 10 minots .....  | 0 30    | 3 00           |
| Sarasin.....        | 33½ do .....            | 0 60    | 20 10          | Lait.....             | 1287½ gallons... | 0 20    | 257 45         |
| Foin .....          | 30 tonnaux....          | 8 00    | 240 00         | Lard.....             | 1491 lbs.....    | 7 00    | 104 37         |
| Paille .....        | 20 do .....             | 4 00    | 80 00          | Veau .....            | 89 do.....       | 0 07    | 6 23           |
| Mangel Wurtzel....  | 35 do .....             | 10 00   | 350 00         | 2 veaux .....         | 2.....           | 10 00   | 20 00          |
| Navets de Suisse... | 30 do .....             | 10 00   | 300 00         | Poisson .....         | 900 do.. .....   | 0 05    | 45 00          |
| Carottes .....      | 16½ do .....            | 10 00   | 162 50         | Articles de la ferme  |                  |         |                |
| Patates .....       | 622 minots .....        | 0 40    | 248 80         | vendus en diffé-      |                  |         |                |
| Oignons .....       | 45 do .....             | 1 00    | 45 00          | rents temps aux       |                  |         |                |
| Choux.....          | 2146 têtes.....         | 0 04    | 85 84          | officiers de l'insti- |                  |         |                |
| Laitue .....        | 145 douzaines ..        | 0 05    | 7 25           | tution .....          |                  |         | 47 39          |
| Raves .....         | 1 minot .....           | 1 00    | 1 00           |                       |                  |         |                |
|                     | <i>A reporter</i> ..... |         | \$ 0000 00     |                       |                  |         |                |
|                     |                         |         |                |                       | Total .....      |         | \$ 2393 96     |

#### ÉDUCATION RELIGIEUSE ET SÉCULIÈRE.

Les révérends chapelains sont entrés dans l'exercice de leurs devoirs, comme chapelains et instituteurs, le 28 novembre 1858. Leurs devoirs comme chapelains consistent à réciter les prières le matin et le soir, et à célébrer un service religieux à neuf heures a. m., et à une heure p. m., le dimanche, aussi, quand ils en sont requis, à visiter les détenus enfermés par punition ou aucun d'eux se trouvant malade.

Leurs devoirs séculiers consistent à tenir l'école pendant l'été, depuis six heures jusqu'à sept heures et demie a. m., y compris le temps des prières.

En hiver, depuis le 21 novembre, l'école commence à sept heures et finit à huit heures a. m., le temps de la prière y compris, et encore depuis deux à quatre heures p. m., y compris aussi le temps des prières. Je regrette néanmoins que le dernier règlement n'ait pas été observé. Les révérends messieurs ont absolument refusé de tenir l'école plus d'une heure dans l'après-midi, circonstance déplorable pour deux raisons :

1° Leur refus produit un mauvais effet sur la discipline de la prison.

2° La perte éprouvée par les prisonniers eux-mêmes, nul devoir ne les intéressant plus que leur éducation séculière, car plusieurs ont fait beaucoup de progrès malgré le peu de temps qu'ils peuvent donner à leur instruction. De plus, trois heures pour le service religieux et l'éducation séculière est un temps moins long que l'on en dévoue à cet objet dans toute autre institution semblable.

Il y a eu école deux fois par jour jusqu'au 24 mai dernier, époque où l'on a eu tant à faire sur la ferme, que l'école de l'après-midi a dû être retranchée. Ce à quoi je n'objectai pas vu qu'il était entendu qu'on rendrait ce temps aux détenus l'hiver, quand il y aurait peu à faire. Il est même difficile de les occuper suffisamment en cette saison. Si les détenus ne sont pas constamment occupés à quelque chose ou à l'école, il est certain qu'ils pratiquent le vice.

C'est avec une grande répugnance que je sou mets le sujet ci-dessus devant vous, mais mon devoir ne me laisse pas d'alternative.

Je dois aussi vous informer que le révérend John Allan, le chapelain protestant, n'a rempli aucun devoir l'après-midi, plusieurs dimanches consécutifs, ayant à remplir ailleurs des devoirs religieux.

#### DIVISION DES FEMMES.

Il y a trois détenues âgées de 18, 20 et 21 ans, dont deux ont un bien mauvais caractère et ne sont pas propres à demeurer dans une prison de jeunes délinquants. Une d'elles surtout est la femme la plus méchante que j'aie encore rencontrée ; elle a tellement

effrayé une matrone que celle-ci a quitté la prison ; si elle n'est pas envoyée au pénitencier provincial, ou réduite à force de punition, je pense que la matrone actuelle abandonnera aussi sa charge. Elle a la faculté de se faire tomber à volonté dans des transes hystériques qui nécessitent alors la présence d'un médecin, causant par là du trouble et de la dépense.

Par la position des bâtisses, il est presque impossible d'empêcher les filles d'entretenir des relations avec les garçons par le moyen de signes, paroles ou lettres.

Il est possible que du magasin d'artillerie, en y faisant quelques changements et quelque dépenses, l'on pourrait faire un logement plus convenable que les salles maintenant en usage ; mais si l'on se décide à cet égard, il faudrait enclore partie du terrain.

#### DISCIPLINE.

Ce n'est pas chose facile que d'adopter une discipline qui convienne en même temps au condamné endurci et incorrigible et au novice dans le crime, détenu pour sa première offense. La théorie est bien simple à énoncer ; mais c'est lorsque l'on vient à la mettre en pratique que la difficulté se fait sentir. L'opinion que l'instruction religieuse, le raisonnement, les bons conseils, la fermeté et la douceur sont les seuls moyens nécessaires pour le gouvernement d'une prison de réforme, peut être admise comme vraie par rapport à une partie des détenus, mais pour une autre classe de ceux qui y résident, ce mode de discipline ne convient nullement.

Si la bâtisse avait permis la classification des détenus, le voleur endurci aurait pu être tenu à part du jeune et du novice dans le crime, mais dans l'état actuel des appartements, il y a libre communication entre les bons et les méchants, et le résultat peut-être facilement imaginé.

A l'ouverture de la prison, l'on a essayé de ne point infliger de punition corporelle, mais dix jours s'étaient à peine écoulés, qu'un détenu fit trois tentatives déterminées pour s'échapper, après quoi on lui infligea une punition ; depuis, il n'a donné aucun trouble et par sa bonne conduite a atteint la classe la plus élevée.

Les détenus savent parfaitement que les incorrigibles ne peuvent pas être envoyés au pénitencier provincial, sans l'intermédiaire des inspecteurs, ce qui en a rendu plusieurs beaucoup plus hardis qu'ils n'auraient été sans cette connaissance, qui les a disposés à endurer ici aucune punition qu'on pourrait leur infliger ; de là pas moins de dix-neuf évasions ont eu lieu, dont deux ont réussi, et ceux-ci furent aidés, autrement l'un d'eux aurait été noyé dans ses efforts pour traverser la rivière à la nage. Un de ces déserteurs a fait quatre différentes tentatives d'évasion. La troisième fois qu'il essaya, il avait une chaîne à la jambe et fut absent trente deux heures ; la dernière fois il traversa la glace en plein jour et s'éloigna plusieurs milles avant d'être rattrapé.

Malgré tout le trouble que donne un criminel de cette espèce, il y en a d'autres qui sont plus dangereux et plus nuisibles à la discipline de la prison que le simple déserteur : ce sont ceux dont le seul objet est de causer du trouble et de se soustraire à la punition, tout en complotant en faisant leurs dupes de plus simples qu'eux.

On verra par le tableau numéro trois, que l'âge moyen des détenus est au-dessus de dix-sept ans, tandis que l'âge maximum dans une prison de réforme de jeunes délinquants ne devrait pas excéder ce chiffre. De jeunes prisonniers de l'un et l'autre sexe, de dix-sept à vingt-et-un ans, sont bien plus difficiles à gouverner que de plus âgés, et tant que l'on enverra des jeunes gens à la prison de réforme, il faudra, pour les contrôler, imposer une discipline plus sévère.

On encourage de toute manière les détenus à contrôler leurs propres actions et arriver à se respecter eux-mêmes, et on refuse toute indulgence aux incorrigibles, afin de démontrer à tous qu'ils ne moissonneront que ce qu'ils auront semé ; c'est dans le but d'établir ce principe que le système du classement est adopté.

Ce système comprend cinq classes, la plus haute est celle dévolue à la franchise et à l'honnêteté, et qui ne peut être atteinte qu'après avoir passé trois mois dans la première classe sans en avoir été renvoyé une seule fois pour cause de mauvaise conduite. Ceux de la quatrième classe ne peuvent pas voir leurs amis, ni écrire ni recevoir de lettres, et on ne leur permet pas d'aller au lieu de récréation, ni de porter leurs cheveux aussi longs que les autres. Tous sont mis dans la troisième classe en arrivant et sont avancés de classe ou en grade, selon leur conduite.

Tous les soirs le rôle de conduite est lu, et alors chaque officier doit être présent et faire un rapport de ceux sous sa charge qui se sont mal comportés, et les plaintes sont examinées par le préfet et entrées dans le livre de conduite. A la fin de chaque mois il est fait une récapitulation, et les individus sont avancés de classe ou dégradés, selon le cas.

Le système de classement fonctionne très bien, et produit un effet avantageux sur la meilleure classe des délinquants, et bien que plusieurs de la dernière classe s'inquiètent peu d'être privés du privilège d'écrire ou de recevoir des lettres de leurs amis, tous ont grande répugnance d'avoir les cheveux coupés courts et d'être exclus du lieu de récréation. Les punitions infligées sont la diète au pain et à l'eau et la réclusion solitaire dès qu'ils reviennent à la prison.

On condamne aux cellules solitaires et dans des cas extrêmes à la fustigation avec des harts. On met une chaîne à la jambe de ceux qui se sont échappés, pour plus ou moins de temps, selon leur comportement. On pourrait presque se dispenser d'avoir recours à la punition corporelle, si, pour faire un exemple, on envoyait quelques-uns des plus méchants au pénitencier provincial.

Quoiqu'il y ait dans cette prison des condamnés d'un caractère aussi méchant qu'il soit possible d'en trouver dans la province, il y en a cependant qui se conduisent très bien et qui pourraient devenir des membres respectables de la société, ce qu'ils seraient maintenant si les circonstances leur eussent été favorables.

En consultant le tableau No. 7, l'on verra que trente-quatre des détenus sont orphelins de père et de mère. Vingt sont orphelins de père, et sept de mère. En somme, quatre-vingts détenus ont perdu quatre-vingts dix-sept parents.

Le tableau No. 8, fait voir que vingt-cinq ont eu des pères ac donnés à la boisson ; quatre, des mères intempérantes, et six dont le père et la mère étaient atteints de ce vice.

Il faut avoir beaucoup d'indulgence pour des enfans privés de leurs père et mère et lancés dans le monde sans protecteur pour les secourir ou les conseiller. Ceux qui appartiennent à des parents ivrognes ne sont pas mieux partagés.

Depuis peu un jeune homme fut élargi de cette prison, en apparence corrigé. En arrivant à la maison paternelle, son père, sa mère, son frère et lui-même furent arrêtés pour vol. Il fut acquitté, les autres envoyés en prison. C'était autrefois un sujet d'étonnement qu'un jeune homme comme celui-là fut envoyé au pénitencier, mais l'expérience en reconnaît la justice aujourd'hui. Un grand nombre qui sont ici ont souffert plus d'offenses qu'ils n'ont péché eux-mêmes.

Je suis bien aise d'ajouter que depuis un certain temps, il y a une amélioration visible dans la conduite extérieure des condamnés, et je nourris l'espoir qu'un plus grand progrès se fera remarquer encore, surtout si les officiers sont fidèles à remplir honnêtement leurs devoirs.

#### ÉTAT SANITAIRE.

La santé des détenus a été remarquablement bonne. Plus de quatorze mois se sont écoulés depuis l'ouverture de la prison, et il n'y a eu dans le département des prisonniers que trois cas de maladie qui ont exigé les soins du médecin. Un de ces cas était l'érysipèle, et les deux autres la colique occasionnée par l'usage de légumes crues. On peut attribuer la bonne santé des délinquants en partie à ce qu'ils sont souvent en plein air, qu'ils travaillent modérément et qu'ils ont une nourriture variée. On a eu abondance de légumes depuis le commencement de la saison, ainsi que du lait en quantité suffisante pour le souper et le café.

L'approvisionnement de patates, de choux de siam, de carottes, d'ognons, de panets, de betteraves et de choucroute, est suffisant, pour nous mener jusqu'à la prochaine récolte de légumes.

On donne le plus grand soin à ce que les viandes soient apprêtées avec précaution et économie, sous la direction d'un officier capable et expérimenté.

On se donne aussi beaucoup de peine pour tenir la prison aussi propre que possible, et tous les égoûts qui en dépendent ont été curés l'été dernier.

L'apparence des détenus indique une bonne santé. Plusieurs d'entre eux se sont faits peser et le résultat a démontré un surcroît de poids dans chacune de treize livres, en moyenne.

Des rhumes peu considérables et d'autres maladies peu graves qui se font sentir ordinairement dans les prisons, ont été soignés par moi-même, et quand quelque chose n'allait

pas bien, on en venait à bout par quelque soin et à l'aide de la médecine la plus simple. La principale cause qui grossit la liste des maladies est l'usage excessif du tabac.—Et quelque regrettable que soit ce fait, je crains qu'il ne produise un mauvais effet moral, en indisant les détenus à voler afin d'échanger avec les officiers l'objet dérobé pour du tabac. Il est difficile de convaincre les coupables de ces méfaits, quoique mes soupçons aient été si bien fondés, qu'on a démis deux des officiers pour cette offense accompagnée d'autres.

On s'est aperçu, en pesant les détenus, que ceux qui usent de tabac ont moins augmenté en poids que les autres. Trois chiqueurs invétérés n'ont gagné ensemble qu'une livre, et les autres quinze qui ont été pesés avaient augmenté de 235 livres, ce qui indique une moyenne de quinze livres et un tiers pour chacun.

#### BÂTIMENTS ET SITE.

Les bâtiments sont spacieux et solides, mais ils ne sont pas bien éclairés ni aérés, à l'exception de trois ventilateurs qui ont été pratiqués à travers les arches du dortoir. On a posé des portes en treillis de fer à douze cellules isolées pour y admettre l'air et la lumière et qui sont destinées aux condamnés mutins qui, après le souper, y sont enfermés. Onze chambres, dont la façade est en treillis de fer, et qui contiennent chacune six lits, sont occupées par ceux qui ont le privilège de marcher dans le dortoir ou de se retirer dans leurs chambres. Des cellules en pierre pour chaque détenu auraient été préférables si c'eût été possible, mais l'effet aurait été d'obscurcir considérablement et d'empêcher la ventilation, sans compter ce qu'elles auraient eu de malsain.

Pour se conformer à l'état actuel des bâtisses, les détenus se retirent pour le coucher à huit heures P. M., et on place les lumières de manière que la garde de service puisse voir ces prisonniers dans leurs lits, et les compter toutes les demi heures, tout en marchant sur la longueur du dortoir, au moins une fois par quart d'heure, afin de veiller à ce que rien d'incorrect ne se passe.

Le dortoir est suffisamment chauffé et en état de détenir les délinquants en sûreté. Si les gardes s'acquittent bien de leurs devoirs, aucune évasion ne peut avoir lieu pendant la nuit.

Une prison de réforme devrait être divisée en ailes ou salles séparées où l'on pourrait classer les détenus d'une manière convenable, et éloigner les filles de la vue et de l'ouïe même des garçons, mais on ne peut atteindre ces objets si désirables avec les bâtisses actuellement à notre disposition.

Jusqu'à présent, le local paraît être parfaitement salubre. La terre susceptible d'être cultivée est de bonne qualité, sa situation isolée d'île lui donne quelque avantage sous le rapport des évasions qui, dans un autre endroit, dans la saison de navigation, auraient été plus facilement effectuées. Bien qu'il en résulte certains désavantages, tel que d'aborder et de laisser l'île dans des temps de tempête et surtout en hiver, car la glace est bien mauvaise et n'est jamais dans le même état deux jours de suite.

Des vapeurs remorqueurs passent presque tous les jours pendant la navigation, mais ils sont presque tous américains, et il ne leur est pas permis de transporter du fret d'un port canadien à un autre, aussi est-il arrivé que deux fois des provisions ont été vingt-et-un jours à nous venir de Montréal.

Sachant que la prison est située si près des lignes américaines, les condamnés sont portés à désertir, et tous ceux qui se sont échappés, à une seule exception près, se sont dirigés vers les États-Unis. J'en ai moi-même repris trois à vingt milles au-delà des lignes, et ils sont revenus avec moi. Mais un désavantage plus grand qu'aucun de ceux que je viens de signaler, c'est ce que la prison est située à la campagne au lieu d'être près d'une cité. C'est à cela qu'est due la grande difficulté que j'ai éprouvée à trouver des officiers doués des différentes qualités requises pour une prison de réforme. Quand on renvoie un officier incapable on s'en fait, ainsi que de tous ses affidés, autant d'ennemis implacables, et vu l'absence des aspirants pour les remplacer, on ne peut faire de choix et on est contraint de prendre le premier venu. Si la prison était près d'une cité, il y aurait toujours un grand nombre de candidats capables qui se présenteraient pour remplir les places qui deviendraient vacantes et parmi lesquels on pourrait choisir les préférables.

Dans cette prison il n'y a pas d'inspecteurs ni de gardiens ; les officiers sont tous dans la classe des gardes, à l'exception du fermier et du commis des vivres, et les gardes s'acquittent en même temps des devoirs d'inspecteurs et de gardiens pour un salaire de \$260

par année. Le salaire d'un gardien dans le pénitencier provincial est de \$576 et celui d'une garde de \$400 ; et cependant les devoirs d'une prison de réforme sont plus onéreux que ceux du pénitencier provincial, et l'on paie pour tout article sur l'île 25 pour cent de plus qu'à Kingston.

Si le gouvernement allouait aux officiers des prisons de réforme les mêmes salaires qu'à ceux du pénitencier provincial, des personnes plus capables convoiteraient ces situations, ce qui dédommagerait en quelque sorte les désavantages qu'offre l'endroit par sa situation.

## FINANCES.

*Dt.*

|                                                                                   |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1859, 1er janvier.—Argent en caisse, - - - - -                                    | \$ 1,254 43 |
| Reçu du gouvernement durant l'année, - - - - -                                    | 12,000 00   |
| Reçettes des boutiques pour travaux et matériaux fournis aux officiers, - - - - - | 684 32      |
|                                                                                   | <hr/>       |
|                                                                                   | \$13,938 75 |

*Av.*

|                                                                  |             |
|------------------------------------------------------------------|-------------|
| Payé, selon pièces justificatives depuis 1 jusqu'à 160, -        | \$13,211 12 |
| 31 décembre, 1859,—Balance à la banque du Haut-Canada, - - - - - | 700 17      |
| Argent en mains, - - - - -                                       | 27 46       |
|                                                                  | <hr/>       |
|                                                                  | \$13,938 70 |

L'on verra que la somme de \$13,211.12 a été payée durant l'année, et que la balance du fonds en mains le 31 décembre 1859, était de \$6,083.41, au lieu que le 31 décembre 1858 elle était de \$3,810.28, ce qui donne un surcroît de fonds de \$2,223.13, consistant principalement en bétail et accessoire de la ferme, savoir : vingt-deux bêtes à cornes, moutons, produit de la ferme, etc. On considère, comme suffisants pour les besoins de la prison durant l'année courante, les animaux déjà tués ou que l'on a encore vivants. On a aussi un nombre suffisant de vaches pour élever des veaux et fournir du lait aux prisonniers.

On a fait beaucoup d'améliorations nécessaires et indispensables, ainsi que des réparations, lesquelles sont évaluées à \$1,840.

On a payé des dettes de l'année 1858 jusqu'au montant de \$358 71, qui ne devraient pas être comprises dans les dépenses de 1859.

Déduisant le surcroît du fonds et les améliorations faites à la propriété, on estime la dépense de la prison à \$8,789.28, comme suit :—

*Dt.*

|                                                                                               |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Octroi du gouvernement, - - - - -                                                             | \$12,000 00 |
| Reçettes des boutiques pour travaux et matériaux fournis aux officiers, - - - - -             | 684 32      |
| Argent en caisse le 31 décembre 1859, moins qu'il n'y en avait le 1er janvier 1859, - - - - - | 526 80      |
|                                                                                               | <hr/>       |
|                                                                                               | \$13,211 12 |

*Av.*

|                                                      |            |
|------------------------------------------------------|------------|
| Augmentation du fonds le 31 décembre 1859, - - -     | \$2,223 13 |
| Améliorations sur la propriété, - - - - -            | 1,840 00   |
| Dettes contractées en 1858, et payées en 1859, - - - | 358 71     |
|                                                      | <hr/>      |
|                                                      | \$4,421 84 |

A part des améliorations sur la propriété, le coût exact de l'entretien durant l'année est de, - - - - - \$8,789 27

Ne connaissant pas les vues des inspecteurs, je n'ai pas fait une estimation des dépenses pour l'année courante, mais elles seront beaucoup moins élevées que celles de

l'année dernière, attendu que la ferme est complètement montée, qu'il y a abondance de graines pour les semences et que le produit sera beaucoup plus abondant que l'année dernière.

#### REMARQUES GÉNÉRALES.

On doit attribuer à la non existence d'un bureau d'inspecteurs le manque de succès auquel on pouvait s'attendre dans l'organisation de la prison de réforme.

Quand quelque règlement ou ordre est formulé par le préfet, qui ne cadre pas avec l'intérêt ou les goûts des officiers, un esprit d'antagonisme se fait sentir, soit ouvertement ou en secret, qui nuit à la discipline et au bon ordre de l'établissement ; au lieu que si les règlements et ordres étaient dressés par les inspecteurs et sanctionnés par Son Excellence le Gouverneur-Général, cette difficulté serait presque entièrement surmontée, car le devoir du préfet ne consisterait alors qu'à les faire strictement observer.

L'acte autorise les inspecteurs à faire à Son Excellence le Gouverneur Général, un rapport des délinquants incorrigibles, afin qu'ils soient transférés au pénitencier provincial. Si cela eût été fait dans un ou deux cas, il n'aurait pas été nécessaire d'avoir recours à la punition corporelle et pour preuve, quelques-uns ont supplié d'être fustigés plutôt que d'être envoyés au pénitencier.

Il est moralement impossible qu'une prison de réformé pour de jeunes délinquants puisse réussir, si on en admet depuis l'âge de dix-huit à vingt-et-un ans, qui ont passé la plus grande partie de leur vie à commettre le crime, et qu'on leur permette d'être en relation constante avec des jeunes condamnés ou d'autres qui y expient la peine d'une première faute.

On ne peut calculer le grand tort que peut faire un délinquant méchant et ingénieux, qui trame continuellement, et dont le principal objet est de rendre le novice aussi paresseux que lui, et de causer le trouble ; il réussit infailliblement à faire subir à sa dupe la punition du crime dont il a formé le complot, et à en être lui-même déclaré innocent.

Deux délinquants sont maintenant détenus dans le pénitencier provincial pour quatorze ans, pour avoir commis un vol dans cette prison. Le condamné qui conseilla et projeta la félonie fut le premier à se porter dénonciateur et à se moquer de ses dupes.

On ne devrait pas non plus envoyer ici des prostituées âgées de vingt ans. Je regrette que la seule fille que l'on avait espoir de ramener à de meilleurs sentiments, ait cessé de progresser dans la bonne voie, depuis que ces nouvelles compagnes lui sont arrivées.

C'est à ces causes qu'il faut s'en rapporter s'il n'y a pas eu autant de progrès moral et religieux chez les détenus qu'on avait lieu de l'espérer.

Je crois devoir appeler votre attention sur le système suivi dans les Etats-Unis, d'envoyer en apprentissage les délinquants de l'école de réforme des jeunes gens. Il serait avantageux au prisonnier, diminuerait la dépense de la province, et aiderait à maintenir la discipline de la prison, attendu qu'un grand nombre s'efforceraient d'atteindre à la plus haute classe, afin d'être choisi comme apprentis. Ils se feraient graduellement à la société, et ne seraient pas lancés tout à coup dans le monde sans ami, ni sans savoir où donner la tête. Tant qu'ils sont ici, les détenus n'ont pas besoin de commisération, car ils ne souffrent rien et l'on fait beaucoup pour leur avantage ; mais il faut avoir un cœur bien dur pour ne pas compâtrer au sort d'un orphelin sans ami, sorti de prison et qui ne dépend que sur les douces sympathies du monde pour vivre nuit et jour.

La cause d'un grand inconvénient, c'est que nuit et jour l'île est infectée de condamnés libérés et d'autres personnes malhonnêtes, qui laissent leurs chaloupes et canots dans un endroit quelconque du rivage, et cela en violation directe des règlements. Un des principaux officiers a soulevé des doutes sur mon autorité d'empêcher les condamnés élargis à venir dans l'île, et il les a souvent accueillis près de sa propre maison.

Il n'y a pas de doute que trois des déserteurs ont été aidés par ces criminels. J'informai le gouvernement des craintes que j'entretenais à ce sujet. Ma lettre n'était pas encore rendue à Toronto qu'elles furent réalisées.

On a défriché pendant le présent mois de janvier quelques acres de terre marécageuse, et si le temps continue d'être favorable, on trouvera en défriche la plus grande partie avant les hautes eaux du printemps. Un grand avantage qui en résultera, c'est que les délinquants ne pourront pas se soustraire aussi facilement à la vue que ci-devant, et on pourra découvrir bien plus aisément les chaloupes abordant l'île. On peut se procurer de

quarante à soixante cordes de bois de chauffage en défrichant les savannes, et on pourrait aussi en récolter une bien grande quantité de gros foin qui, avec la provision de légumes, hivernerait plusieurs animaux. Il est aussi à espérer que le défrichement de la savanne débarrassera en partie l'île des voliers d'oiseaux noirs qui y couvent et ont détruit le grain l'an dernier.

Je prendrai la liberté de suggérer respectueusement aux inspecteurs l'opportunité de visiter cette prison à une époque peu éloignée, dans le but de faire des règlements et me donner des instructions sur plusieurs sujets se rattachant au succès de cette prison de réforme.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

ANDREW DICKSON,

Préfet P. de R., C. E.

PRISON DE RÉFORME, C. E.,

Isle-aux-Noix, 30 janvier 1860.

### RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE ROMAIN.

*A. W. Nelson, écuyer, M. D., J. C. Taché, écuyer, M. D., D. Æ. MacDonald, J. Langton et E. A. Meredith, écuyers.*

Le rapport du révérend Théophile S. Prévost, chapelain catholique de la prison de réforme du Bas-Canada, à l'Isle-aux-Noix.

MESSIEURS,—Je me crois dans l'obligation de soumettre un rapport touchant la nature des devoirs qui me sont dévolus à ce poste, ainsi que des différentes occupations des enfants confiés à mes soins durant l'année dernière. Je dirai d'abord qu'en décembre 1858, quand je suis arrivé ici comme chapelain, il y avait 31 prisonniers catholiques dans cette prison, dont 24 avaient été transférés du pénitencier, à l'ouverture de cette institution, dans le mois d'octobre précédent. Dans le mois d'août 1859, quatre des détenus furent conduits à Pénétanguishène, sous les soins de M. Kelly ; et dans le cours de l'année, huit autres ont laissé l'établissement, et douze ont été admis, et en décembre 1859, j'avais sous ma direction 29 garçons et trois filles.

J'ai généralement rempli moi-même les fonctions de chapelain, de même que les autres devoirs de ma charge. Quand pour cause d'absence ou d'autres raisons légitimes, j'ai été incapable d'agir personnellement, j'ai toujours eu soin de mettre quelqu'un de bien capable pour me remplacer, à quelques rares exceptions près.

Durant l'année dernière, douze prisonniers ont fait leur première communion, bonheur qu'ils doivent aux instructions religieuses particulières. Tous les jeudis et dimanches sont dédiés aux instructions religieuses. Règle générale, les prisonniers se sont conduits convenablement à la chapelle et à l'école, pendant l'instruction.

Au sujet de l'instruction séculière des détenus, je dois dire que sur le nombre actuel de jeunes prisonniers, 17 à leur arrivée ne pouvaient ni lire ni écrire, 6 pouvaient lire un peu, mais ne savaient pas écrire, et n'avaient aucune notion d'arithmétique. Quant aux seize autres, ils pouvaient lire et écrire passablement, et deux avaient quelque notion des premières règles d'arithmétique. Telle était la somme d'instruction que possédaient les détenus de cette prison au commencement de l'année dernière et ceux arrivés depuis. Leur progrès a varié selon l'aptitude et l'application de chacun. L'alinéa suivant est un exposé de leurs connaissances actuelles.

Vingt sont maintenant capables de lire couramment, les autres neuf, dont quelques-uns arrivés dernièrement, sont encore obligés d'épeler les mots. Tous, excepté quatre écrivent sur le papier. Un seul a passé une fois l'arithmétique d'un bout à l'autre. Un autre s'est rendu jusqu'à la règle d'alliage, quatre sont dans la règle de trois, et les autres vingt-trois sont en partie dans les règles composées et en partie dans les règles simples. Les deux premiers nommés en arithmétique ont aussi appris les premières règles de l'algèbre, et apprennent maintenant le mesurage, et possèdent quelques notions de géographie.

Les travaux de la ferme ayant interrompu les classes de l'après-midi, il en est résulté un retard dans le progrès des garçons dans l'instruction séculière. Tant qu'ils ont duré,

plusieurs n'ont pas assisté aux classes du matin, ni même aux prières pendant un certain temps.

Tandis que nous en sommes sur le sujet de l'école, je suis obligé de déclarer que nous n'avons pas de livres de lecture adaptés à la majorité des écoliers. Le petit nombre que contient ce qu'on appelle la bibliothèque sont tous en langue anglaise, dont deux ou trois détenus seulement peuvent se servir avec quelque avantage. Il est à regretter que les autres n'aient pas d'ouvrages à lire dans leur propre langue. Quoiqu'on ait fait quelque progrès dans les classes, il aurait été plus grand dans l'instruction séculière, si nous avions un appartement confortable, au moins durant l'hiver.

Considérant qu'il est du devoir des chapelains de transmettre un tableau de l'occupation des garçons, je sou mets le suivant qui indique l'âge de chaque détenu, son occupation antérieure, et son occupation actuelle, sous les divisions suivantes, savoir : métier, fermes et diverses occupations, et enfin son intention pour l'avenir ; la lettre N indique qu'il n'a pas encore fait de choix. En consultant ce tableau, l'on verra que sur 29 prisonniers, 8 travaillent maintenant à différents métiers. Deux travaillent dans la boutique des menuisiers, deux dans celles des tailleurs, un dans celle des ferblantiers, un dans la cordonnerie et deux dans la boulangerie. Il n'y a personne à présent dans ces boutiques pour leur enseigner ces métiers, à l'exception d'un tailleur. Les autres 21 sont employés au dehors à différents travaux. Et je ne puis m'empêcher de remarquer ici qu'il est vraiment pénible de voir qu'au bout d'une année, tant de ces malheureux jeunes gens ont entièrement perdu leur temps, qu'ils auraient pu si bien utiliser sous une bonne administration systématique.

| No. | Age. | Temps. |       | Occupations antérieures.   | Métier.            | Ferme.       | Diverses occupations. | Choix pour l'avenir. |
|-----|------|--------|-------|----------------------------|--------------------|--------------|-----------------------|----------------------|
|     |      |        | Mois. |                            |                    |              |                       |                      |
| 1   | 19   | 11     |       | Forgeron .....             | Ferblantier, 11 m. |              |                       | Ferblantier.         |
| 2   | 19   | 11     |       | Diverses occupations ..... |                    | Ferme, 6 mo. | Divers, 5 mois.       | N.                   |
| 3   | 20   | 11     |       | Charpentier .....          | Charpentier, 10 m. | " 1 "        |                       | Charpentier          |
| 4   | 16   | 11     |       | Diverses occupations ..... | Tailleur, 11 mois. |              |                       | N.                   |
| 5   | 19   | 11     |       | Commis.....                |                    |              | Divers 11 mois.       | N.                   |
| 6   | 20   | 11     |       | Charpentier .....          | Charpentier, 11 m. |              |                       | Charpentier          |
| 7   | 15   | 11     |       | Diverses occupations ..... | Cordonnier, 11 m.  |              |                       | Cordonnier.          |
| 8   | 17   | 11     |       | do do .....                |                    | " 6 "        | " 5 "                 | N.                   |
| 9   | 21   | 11     |       | Ferblantier.....           | Forgeron, 5 mois.. | " 6 "        | " .. "                | Forgeron.            |
| 10  | 19   | 11     |       | Diverses occupations ..... |                    | " 6 "        | " 5 "                 | N.                   |
| 11  | 14   | 11     |       | Fermier.....               |                    | " 6 "        | " 5 "                 | N.                   |
| 12  | 16   | 10     |       | Navigation.....            | Boulangier, 4 mois | " 4 "        | " 2 "                 | N.                   |
| 13  | 21   | 8      |       | Charretier .....           |                    | " 2 "        | " 6 "                 | N.                   |
| 14  | 19   | 8      |       | Charpentier .....          |                    | " 6 "        | " 2 "                 | N.                   |
| 15  | 18   | 8      |       | Fermier.....               |                    | " 6 "        | " 2 "                 | N.                   |
| 16  | 16   | 6      |       | Diverses occupations ..... |                    | " 5 "        | " 1 "                 | N.                   |
| 17  | 14   | 7½     |       | do do .....                |                    | " 6 "        | " 1½ "                | N.                   |
| 18  | 14   | 7½     |       | do do .....                |                    | " 6 "        | " 1½ "                | N.                   |
| 19  | 14   | 7½     |       | do do .....                |                    | " 6 "        | " 1½ "                | N.                   |
| 20  | 17   | 4½     |       | do do .....                |                    | " 1½ "       | " 3 "                 | N.                   |
| 21  | 14   | 4      |       | do do .....                |                    | " 3 "        | " 1 "                 | N.                   |
| 22  | 18   | 4½     |       | Peintre .....              | Tailleur, 4½ mois. |              |                       | N.                   |
| 23  | 18   | 2½     |       | Charpentier .....          |                    |              | " 2½ "                | Charpentier          |
| 24  | 18   | 2      |       | do .....                   |                    |              | " 2 "                 | do                   |
| 25  | 18   | 2½     |       | Boulangier .....           | Boulangier, 2 mois |              | " ½ "                 | Boulangier.          |
| 26  | 17   | 2      |       | Diverses occupations ..... |                    |              | " 2 "                 | N.                   |
| 27  | 17   | 2      |       | Charretier .....           |                    |              | " 2 "                 | N.                   |
| 28  | 18   | 11     |       | Diverses occupations ..... |                    | " 6 "        | " 5 "                 | N.                   |
| 29  | 20   | 11     |       | do do .....                | Tailleur, 8 mois.. |              | " 3 "                 | N.                   |
|     |      |        |       | Total.....                 | 77½.....           | 82½          | 69½                   |                      |

Le nombre total de mois est de 229½ (l'on remarquera que j'ai basé mes calculs sur 11 mois au lieu de 12), d'où l'on peut voir que 33 par cent du temps sont employés à l'exercice de métiers, 36 à la culture et 30 à diverses occupations.

Je vais maintenant conclure avec les quelques remarques suivantes : Je pense que les fins d'une institution de réforme sont d'enseigner au jeune délinquant quelque métier utile pouvant le mettre en mesure de gagner sa vie honnêtement, mais surtout de la rendre vertueuse ; et comme la réforme doit s'opérer surtout dans le cœur et l'âme, il faut toujours se rappeler que cette réforme doit être fondée sur des principes religieux. Si l'influence de la religion est restreinte ou qu'elle n'est pas suffisamment respectée, la source de tout bien et les motifs les plus puissants de réforme sont à la fois anéantis. Les lois humaines n'arrivent pas jusqu'au cœur, elles sont promulguées et subsistent principalement pour engager l'homme à observer la loi divine par l'espoir de récompense ou la crainte de punition. Rien de terrestre ne peut fixer permanemment le cœur de l'homme. La religion seule qui, émané de Dieu, se répand comme une sève mystérieuse dans le cœur de l'homme et y produit ces fruits de la grâce qui mène au ciel.

“ En même temps, ” comme l'observait un écrivain religieux au sujet des prisons, “ l'esprit du prisonnier doit être influencé, sa confiance et son amour gagnés, ” et pour cela il est nécessaire que le ministre de la religion connaisse les replis les plus cachés de son cœur. Car s'il n'y a pas confiance mutuelle entre eux, toute idée religieuse, toute résolution d'amendement, étant surmontées par les passions dangereuses du jeune âge, passeront probablement sans réflexion et sans produire aucun bon effet. Il devient donc impérieux pour le médecin spirituel de “ l'infirmerie morale, ” d'être actif et de surveiller avec la sollicitude du bon pasteur le petit troupeau qu'il s'efforce de ramener dans la bonne voie. Je ne me rends pas le témoignage d'avoir fait beaucoup durant l'année dernière, mais j'ai la conviction d'avoir travaillé avec cette intention et selon ma capacité, pour le bien spirituel des jeunes prisonniers placés sous mes soins.

Quant aux trois filles prisonnières, leur constante occupation est de raccommoder les hardes et de faire des chemises. Elles ont reçu l'instruction séculière de la matrone et je leur ai généralement donné l'instruction religieuse les jeudis. Je recommanderais qu'on leur donnât occasion de s'exercer à des travaux domestiques, et que leurs gages leur soient donnés quand elles sortiraient de la prison.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

THÉOPHILE S. PROVOST.

Isle-aux-Noix ; }  
8 février 1860. }

## RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

*A Wofred Nelson, écuyer, M. D., Jean C. Taché, écuyer, M. D., Donald Aeneas Macdonald, John Langton et Edmund A. Meredith, écuyers, inspecteurs de prisons en vertu de l'acte 20 Victoria, chapitre 28.*

Le rapport du révérend John Allan, chapelain protestant de la prison de réforme du Bas-Canada, à l'Isle-aux-Noix, pour l'année terminée le 31 décembre 1859.

MESSIEURS,—En présentant mon premier rapport touchant la nature de mes propres devoirs, du progrès comparatif des jeunes prisonniers sous mes soins, et des différentes occupations de ces derniers, je prendrai la liberté de faire quelques observations sur chacun de ces trois chefs, espérant qu'ils recevront de votre part la considération que vous croirez due à leur importance.

### I. DEVOIRS DU CHAPELAIN PROTESTANT.

Depuis le 28 novembre 1858 que je suis entré en charge, ou plutôt depuis le 1er décembre 1858, que j'ai classifié les prisonniers sous ma conduite, toujours, à l'exception d'un seul dimanche et de quelques jours de semaine que j'ai été inévitablement absent, j'ai été régulièrement à mon poste.

Les dimanches on célèbre le service divin à la chapelle sur l'île, ou dans la salle à manger de la prison, selon que le temps permet ou non aux prisonniers de sortir de la prison. Ce service commence invariablement à neuf heures a. m. On récite à l'office du matin les litanies de temps à autre, ce qui est suivi du service de la communion, lequel est terminé par la récitation du symbole de Nicée et un sermon.

Au service du soir, tel que sanctionné par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le préfet a substitué le catéchisme, qui commence à une heure p. m. Après des efforts réitérés de ma part, il consentit enfin à ce que le service eut lieu à 6½ heures du soir. On se trouva si bien de ce changement peu de temps après que le préfet proposa lui-même qu'il fut substitué au catéchisme. On a cependant réuni les deux assemblées, ce qui a produit les meilleurs résultats par rapport aux prisonniers; mais le préfet, sans en donner aucune raison ou cause a dernièrement empêché que ce service eut lieu. Nous espérons que vous ferez en sorte qu'il soit célébré de nouveau.

Tous les jours de la semaine après la prière du matin, qui se dit à 6, 6½ ou 7 heures a. m., selon la saison, on fait l'instruction séculière jusqu'à 7½ ou 8 heures a. m., l'heure du déjeuner, à l'exception d'un seul jour dont la matinée est dédiée à l'examen des écritures et l'après-midi à l'instruction religieuse. Dans l'après-midi, à 2 ou 3 heures p. m., on donne encore une instruction séculière pendant une heure, qui est terminée par la prière avant ou après le souper.

A l'exception de la visite des malades et de ceux qui sont en réclusion solitaire, les devoirs ci-dessus énumérés comprennent toutes les fonctions que je suis requis de remplir.

Le 21 de mai l'évêque protestant de Montréal confirma deux des prisonniers qui avaient été préalablement préparés pour la réception de ce sacrement; les autres avaient été confirmés antérieurement ou n'étaient pas membres de l'église d'Angleterre, ou insuffisamment avancés sous le rapport de l'intelligence ou du caractère pour qu'on les admit à la réception de ce sacrement.

Les heures et le lieu du service divin demandent votre attention spéciale, attendu que l'on devrait s'assembler dans un local assez grand pour pourvoir à l'assistance des protestants des alentours qui n'ont pas d'autre occasion de se joindre au culte public.

Un service commun pour la communion et une grande nappe de toile pour la table de communion, sont indispensables, l'achat en ayant été déferé jusqu'à ce qu'il soit sanctionné par votre bureau.

## 2. INSTRUCTION SÉCULIÈRE.

Ce chapitre embrasse les trois branches les plus nécessaires; la lecture, l'écriture et l'arithmétique. On s'occupe pendant toute la matinée aux deux premiers; une classe est occupée à l'écriture, la moitié du temps, et à la lecture, l'autre moitié; l'autre classe suit l'ordre contraire. Quatre après-midis sont dédiés à l'arithmétique sur des ardoises et quelquefois sur la planche noire. On passe aussi quelque temps à épeler, à écrire sous dictée, à étudier la grammaire et la géographie, etc.

Tous les prisonniers écrivent maintenant sur le papier. Ils lisent tous bien, mais diffèrent sous le rapport de l'expression. Quelques-uns écrivent correctement à la dictée et composent assez bien; leur âge pourtant porterait à les croire plus avancés qu'il ne sont, fait que l'on doit plutôt attribuer au manque de culture dès le bas âge qu'au manque d'intelligence.

A une ou deux exceptions près, la conduite des enfants envers moi-même et l'attention qu'ils portent à mes instructions, méritent mon approbation.

Il est bien à regretter que durant six mois, les travaux sur la ferme aient absorbé le temps que l'on donne à l'instruction séculière les après-midi, car certains d'entre eux sont fort irréguliers dans leur assistance par suite d'autres occupations. Tout considéré, je crois pouvoir dire qu'ils ont fait des progrès assez satisfaisants. Dans l'intention de démontrer ces progrès plus intelligibles, je sou mets un tableau, No. 1, qui indique les connaissances antérieures de chaque prisonnier, et celles qu'il possède maintenant ou à l'époque de son transfert à Pénétanguishène ou de la libération

TABLE No. 1.

|     | No. | Age. | INSTRUCTION ANTÉRIEURE. |                |                | INSTRUCTION ACTUELLE. |                 |               |
|-----|-----|------|-------------------------|----------------|----------------|-----------------------|-----------------|---------------|
|     |     |      | Lecture.                | Ecriture.      | Arithmétique   | Lecture.              | Ecriture.       | Arith., etc.  |
| (1) | 1   | 19   | Lettres .....           | Ecrivait pas.  | Aucune conn.   | Passable .....        | Moyenneme't     | Addition C.   |
| (1) | 2   | 13   | do .....                | do do          | do do          | Mauvaise.....         | Mauvaise.....   | Addition S.   |
| (2) | 3   | 17   | do .....                | do do          | do do          | Très bien.....        | Moyenneme't     | do C.         |
| (2) | 4   | 19   | Très bien.....          | Très bien..... | Proportion S.  | Excellente ...        | Excellente ...  | Algèbre.      |
| (2) | 5   | 16   | Moyenneme't             | Moyenneme't    | Multi'tion S.. | Passable .....        | Passable .....  | Proportion S. |
|     | 6   | 21   | do                      | do             | Aucune conn.   | Très bien.....        | Très bien.....  | do            |
| (1) | 7   | 18   | do                      | do             | Addition L.... | do .....              | Passable .....  | do            |
|     | 8   | 17   | do                      | Mauvaise.....  | Aucune conn.   | Moyenneme't           | Moyenneme't     | Addition C.   |
| (2) | 9   | 18   | Lettres .....           | do .....       | do do          | Passable .....        | do              | do            |
| (1) | 10  | 14   | do .....                | Ecrivait pas.. | do do          | Moyenneme't           | Mauvaise.....   | Addition S.   |
|     | 11  | 13   | Très bien.....          | do ..          | do do          | Très bien.....        | do .....        | Division S.   |
|     | 12  | 16   | do .....                | Passable ..... | Division S.... | do .....              | Excellente .... | Fractions.    |
| (1) | 13  | 16   | do .....                | Mauvaise.....  | Subtract'n C.  | do .....              | Passable .....  | Fractions V.  |
|     | 14  | 13   | do .....                | do .....       | Aucune conn.   | do .....              | Très bien.....  | Multi'tion C. |
|     | 15  | 16   | do .....                | Passable ..... | Division S.... | do .....              | do .....        | Algèbre.      |
|     | 16  | 15   | do .....                | Mauvaise.....  | Multi'tion S.. | do .....              | Moyenneme't     | Proportion S. |
| (1) | 17  | 17   | Lettres.....            | Ecrivait pas.. | Aucune conn.   | do .....              | Passable .....  | Multi'tion C. |
|     | 18  | 19   | Très bien.....          | do ..          | do do          | do .....              | Moyenneme't     | do S          |
|     | 19  | 17   | Moyenneme't             | Mauvaise ..... | do do          | Excellente ...        | Passable .....  | Division L.   |
|     | 20  | 20   | Lettres.....            | do .....       | do do          | Très bien.....        | Moyenneme't     | Multi'tion C. |
|     | 21  | 16   | Moyenneme't             | Ecrivait pas.. | do do          | Passable .....        | Passable .....  | Division L.   |
|     | 22  | 19   | Très bien .....         | Très bien..... | Multi'tion S.. | Excellente ...        | Très bien.....  | Fractions.    |
|     | 23  | 14   | do .....                | do .....       | Subtract'n S.  | Très bien.....        | do .....        | Pratique .    |
| (3) | 24  | 19   | do .....                | do .....       | Addition S.... | Excellente ...        | Excellente ...  | Multi'tion C. |
| (3) | 25  | 15   | Lettres .....           | Lettres .....  | Aucune conn.   | Passable .....        | Moyenneme't     | do            |
| (3) | 26  | 17   | Très bien.....          | Très bien..... | Proportion S.  | Excellente ...        | Excellente ...  | Navigation.   |
| (4) | 27  | 14   | do .....                | do .....       | Addition S.... | Très bien.....        | Très bien.....  | Proportion S. |
| (4) | 28  | 16   | Moyenneme't             | Moyenneme't    | do ...         | Moyenneme't           | Moyenneme't     | Division L.   |
| (4) | 29  | 15   | Lettres.....            | Lettres .....  | Aucune conn.   | Passable .....        | do              | do            |

Les chiffres de la marge du tableau indiquent ce qui suit: (1), prisonniers transférés à Pénétanguishène le 16 août 1859, parmi lesquels s'en trouvaient 6; (2), ceux délibérés à ces dates; No. 3, le 1er novembre; No. 4, le 4e novembre; No. 5, le 15 novembre, et No. 6, le 24 septembre. (3) indique les prisonniers qui ont été directement condamnés à cette prison et sont arrivés avant le commencement de ma desserte. Ceux-ci furent envoyés de Montréal. (4) Les prisonniers admis en 1859, No. 27, de Québec le 19 janvier, No. 28, de Montréal le 19 février, No. 29 de Québec le 16 avril.

De ces 29 prisonniers, les premiers 23 arrivaient du pénitencier à l'ouverture de la prison, et, comme on vient de le dire, les autres 6 ont été admis depuis. Six prisonniers ayant été transférés à la prison de réforme du Canada Ouest, et quatre libérés, il ne m'en reste que 19 sous ma charge, nombre bien insignifiant, attendu qu'une égale proportion d'instruction que reçoit chaque condamné à présent, pourrait être communiquée à au moins cinq fois le nombre, avec une bien légère modification, dans le système d'enseignement.

Il est bien à désirer qu'une salle d'école convenable, bien éclairée, aérée, chauffée et meublée de pupitres et de bancs parallèles, avec tiroirs aux pupitres soit mis à l'usage des détenus. Les livres de lecture et les autres moyens de transmettre les connaissances devaient être plus variés et plus nombreux, et d'autres améliorations, qu'il n'est pas nécessaire de désigner maintenant, devraient de même être introduites.

### 3. OCCUPATION DES PRISONNIERS.

L'on peut penser que l'occupation des prisonniers, qui n'est pas du ressort du chapelain, ne devrait pas faire partie de son rapport; mais si je comprends bien les objets que des institutions de réforme ont en vue, c'est-à-dire, la culture des habitudes religieuses et industrielles par les détenus, je suis convaincu que si le court espace de temps de leur

emprisonnement n'est pas employé à leur donner une éducation qui les mettra à même de gagner leur vie honnêtement lorsqu'ils seront libérés, c'est un devoir imposé au ministre de la religion de prendre connaissance de tout ce qui est incompatible ou contraire à leur bien-être futur.

Il me semble qu'un mode entièrement différent de celui suivi jusqu'à présent par rapport à l'occupation des prisonniers devrait être adopté; car il y en a bien peu parmi eux qui, sous le système actuel, ne seront en état de gagner leur vie qu'au moyen d'emplois les moins rémunérateurs, circonstance bien regrettable, car elle contribuera à augmenter la tentation de commettre le crime.

Les prisonniers qui exercent le métier de tailleur n'ont eu de maître que pendant quelques semaines avant la fin de l'année. Les cordonniers ont été laissés à eux-mêmes durant les premiers six et les derniers deux mois de l'année; les menuisiers ont eu un maître les premiers dix mois; le maître forgeron n'a presque jamais été dans sa forge les huit derniers mois. Pour ne rien dire du dommage causé aux matériaux qui a été et devait être la suite nécessaire d'un tel état de choses, et qui a un effet pernicieux en inculquant indirectement des habitudes de gaspillage, on ne peut guère s'attendre à ce que des prisonniers que l'on abandonne presque à eux-mêmes pour apprendre un métier du mieux qu'ils pourront, ne deviennent que des ouvriers imparfaits et négligents, à qui pas un maître ne voudrait donner une journée de gages pour une semaine de travail. Quand on considère que dans cette institution si misérablement conditionnée, l'occupation des détenus consiste presque exclusivement à faire leurs propres hardes et chaussures et les plus rudes ouvrages d'artisan, il est à craindre que sans une transformation complète de cette institution, elle cessera d'être une prison de réforme et deviendra une pépinière de sujets pour le pénitencier, si un sort plus malheureux encore ne les attend pas.

Des remarques analogues peuvent aussi s'appliquer à ceux qui travaillent sur la ferme. Il serait bien à désirer qu'une petite ferme-modèle et un jardin potager, dirigés d'après les principes reçus les plus scientifiques fussent attachés à l'établissement, et auxquels chaque prisonnier serait obligé de travailler deux heures par jour durant la saison; mais quand un nombre quelconque de prisonniers est constamment employés à cet ouvrage dans nul autre but que d'en retirer des céréales et d'autres moissons aux fins de diminuer les dépenses annuelles de l'institution, et sans rapporter aucun bienfait à ceux qui y travaillent, car au contraire cela retarde leur éducation et encourage des habitudes irrégulières et négligentes, la ferme, telle que conduite maintenant, est un mal positif qui requiert grandement votre interposition.

Quant aux autres travaux, à part des métiers et de la ferme, ils peuvent être poursuivis avec plus ou moins d'avantage; mais autant qu'ils sont nécessaires, ils devraient être assurément plus également divisés, et des jeunes gens propres à des occupations plus élevées, ne devraient pas être forcés à passer presque tout leur temps à ce travail.

Afin que vous puissiez apercevoir d'un coup-d'œil l'occupation de chaque prisonnier sous ma conduite pastorale durant l'année dernière, je soumets un tableau, No. 2, sur lequel se trouve le nombre de mois que chacun a été employé. Le temps exact peut ne pas être donné tout à fait correctement, car je tiens mes renseignements des prisonniers maintenant dans l'institution, qui répondirent pour eux-mêmes aussi bien que pour ceux qui avaient été transférés ou libérés.]

TABLE No. 2.

| No. | Age. | Occupation antérieure.           | Tailleur. | Cordonnier. | Charpentier. | Tonnefier. | Boulangier. | Forgeron. | Ferme. | Fendre du bois. | Buanderie. | Filets de pêche. | Pêche. | Tricot. | Domestique. | Messager. | Entrepreneur. | Métier qu'ils se proposent d'exercer |
|-----|------|----------------------------------|-----------|-------------|--------------|------------|-------------|-----------|--------|-----------------|------------|------------------|--------|---------|-------------|-----------|---------------|--------------------------------------|
| (1) | 19   | A l'école.....                   | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 2½     | 3               | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | 2             | Cordonnier.                          |
| (1) | 13   | .....                            | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | 7½            | Imprimeur.                           |
| (2) | 17   | .....                            | .....     | 10          | .....        | 4½         | .....       | .....     | 5½     | .....           | .....      | .....            | 3      | .....   | .....       | .....     | .....         | Chaloupier.                          |
| (2) | 19   | .....                            | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | Tonnellier.                          |
| (2) | 16   | Boucher.....                     | 2         | .....       | 6            | 5          | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 21   | Ouvrier agricole...              | 1         | 4½          | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 18   | .....                            | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 17   | Au pénitencier et à l'école..... | .....     | .....       | 12           | .....      | .....       | .....     | 2½     | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (2) | 18   | Pompier.....                     | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 5½     | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 14   | .....                            | 2         | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 2½     | 5               | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 13   | Ouvrier agricole...              | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 7      | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 16   | do.....                          | 1         | .....       | .....        | .....      | 3           | .....     | 1      | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 16   | do.....                          | 2         | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 3      | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 13   | do.....                          | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 8      | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (4) | 16   | Fondeur de caractère.....        | 6         | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (4) | 15   | .....                            | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 15   | Daguerriotypiste.                | 12        | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 17   | Colporteur.....                  | 8         | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 19   | .....                            | .....     | 4½          | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 17   | Ouvrier agricole.                | 8         | .....       | .....        | 4          | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 20   | do.....                          | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 8½     | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 16   | do.....                          | 5         | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 7      | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 19   | Chaufournier.....                | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 4      | 7               | 1          | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 14   | Gargon de bureau                 | .....     | 6½          | .....        | .....      | .....       | .....     | 5½     | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 19   | Matelot et tailleur              | 8         | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 4      | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (1) | 15   | A l'école.....                   | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 5      | 2               | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (3) | 17   | Matelot.....                     | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (3) | 14   | Ouvrier agricole...              | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | .....  | .....           | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (3) | 16   | Chaloupier.....                  | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 5      | 4               | .....      | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
| (3) | 15   | Cordonnier.....                  | .....     | .....       | .....        | .....      | .....       | .....     | 3      | 2½              | 3          | .....            | .....  | .....   | .....       | .....     | .....         | .....                                |
|     |      | Totaux.....                      | 55        | 25½         | 18           | 25         | 6½          | ½         | 83     | 23½             | 4          | 6                | 7      | 12      | 4           | 12        | 19½           |                                      |

Les chiffres en regard du tableau No. 2, désignent : (1) les prisonniers transférés à Penetanguishene; (2) ceux qui ont laissé la prison; (3) ceux qui ont été admis pendant l'année dernière; et (4) un prisonnier malade durant trois mois.

Le nombre total des mois est de 301½, sur lesquels 130½ ont été passés à exercer des métiers, 83 à cultiver, et 88 à des occupations variées, ce qui donne le pourcentage suivant pour chaque division :—

|                 |    |      |       |
|-----------------|----|------|-------|
| Métiers,        | 43 | pour | cent. |
| Culture,        | 27 | “    | “     |
| Divers travaux, | 29 | “    | “     |

L'on verra que l'on a omis de mentionner l'occupation antérieure de ces prisonniers transférés aussi bien que celle qu'ils se proposent de suivre à l'avenir.

Il ne me reste plus qu'à faire remarquer qu'en jetant un coup d'œil sur le tableau No. 2, l'on verra qu'on n'a pas eu suffisamment égard ni à l'occupation antérieure de chaque prisonnier ni à la nature de l'ouvrage qu'on a exigé de lui, non plus qu'au mode adopté pour décider à quelle espèce de travail chaque prisonnier devait se dévouer à l'avenir : deux choses auxquelles il aurait fallu songer pour le bien-être futur des prisonniers.

Des 19 prisonniers sous ma charge, 7 ont moins qu'une année à faire, dix moins de deux ans, et deux moins de trois ans, ce qui donne une moyenne de 15 mois pour chaque prisonnier, leurs sentences s'étendant en moyenne jusqu'à deux ans et neuf mois. Les dénominations religieuses auxquelles les détenus disent appartenir sont comme suit :

Protestants, 18. Presbytériens 5, et Baptistes 1.

Douze prisonniers admettent qu'ils ont négligé l'observance d'aucune religion; 9 qu'ils sont devenus criminels en fréquentant de mauvaises compagnies; 12 qu'ils étaient des jureurs d'habitude; 7 qu'ils étaient adonnés à l'ivrognerie; 13 qu'ils étaient des fumeurs; et 16 qu'ils n'auraient pas hésité à mentir s'ils eussent espéré en retirer quelque avantage : tandis que deux seulement sont indécis s'ils doivent marcher par la suite dans la voie de la vertu.

J'entretiens l'espoir, en autant que vous concurrez dans ce rapport, que vous prendrez sur vous d'en retrancher ce qui ne conviendrait pas, et d'y introduire ce qui serait avantageux à cette institution, afin qu'elle devienne ce que son nom comporte.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre humble et obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN ALLAN.

ISLE-AUX-NOIX,  
8 février 1860.

## PRISON DE RÉFORME, CANADA OUEST.

Pénétanguishène, 27 janvier 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à la considération de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport suivant pour 1859, de l'état de la prison de réforme pour les jeunes détenus à Pénétanguishène, sous ma charge, et attendu que le présent est le premier rapport annuel touchant cet emploi, je me suis efforcé de donner une description plus minutieuse de la place qu'il ne sera nécessaire de faire par la suite.

### TERRAINS ET BATISSES.

Les terrains renferment à peu près 200 acres, qui formaient autrefois partie de la réserve de la garnison, et située près la baie de Pénétanguishène. Ils s'élèvent graduellement de la baie jusqu'à une hauteur de 195 pieds, dans toute leur étendue; le sol est léger et pauvre, rempli de sources en quelques endroits et sa surface est couverte de cailloux et de roches.

Depuis l'établissement de la prison, on a entouré la partie défrichée, à peu près 75 acres en superficie (qui donne un pâturage peu abondant) d'une clôture de perches, excepté le bord de l'eau, ayant été obligé de condamner l'ancien chemin à cause de son état dangereux, et à l'aide du travail des prisonniers, on en a presque complété un nouveau à travers les terrains de la prison. En dedans de cette clôture se trouvent toutes les bâtisses de l'établissement.

La pointe de terre sur laquelle est située la prison est très bien appropriée à cette fin, car elle est entourée des deux côtés par les eaux de la baie, et elle est éloignée de toute communication avec les villes, et c'est du petit village de Pénétanguishène, à l'embouchure de la baie, qu'elle est le moins éloignée et qui est à une distance de 3 milles; il n'y en a pas d'autre à une distance de moins de 30 ou 40 milles. Le seul désavantage résultant de cette position est un surcroît de dépense pour le transport, la station de chemin de fer la moins éloignée se trouvant à Barrie, distance de 36 milles. L'on se propose, cependant, de faire naviguer un bateau à vapeur, trois fois par semaines pendant l'été, de Collingwood, ce qui rendra le transport plus facile durant cette saison.

La prison est une bâtisse en pierre de 111 pieds de long sur 39 pieds de profondeur et de 24 pieds de haut, qui servait auparavant de casernes aux soldats, et contiguë mais non attenante est la demeure temporaire du préfet, qui est aussi de pierre, et qui était autrefois occupée comme quartier des officiers, et en ligne parallèle avec la prison. Elle a 81 pieds de long sur 37 pieds 3 pouces de profondeur, et 12 pieds 7 pouces de haut.

On se propose de faire de cette bâtisse une allonge à la réforme aussitôt qu'on en aura besoin et qu'une maison aura été construite pour la demeure du préfet.

Ces bâtisses et toutes les autres sur le terrain de la prison de réforme étaient détériorées lorsque je suis entré en charge de l'établissement, et il devint nécessaire, sous la direction de l'architecte du pénitencier de Kingston, de faire des réparations et changements temporaires afin d'accommoder les condamnés aussi expéditivement que possible.

On a enclos un terrain d'à peu près quatre acres autour de la prison d'une clôture en planche de 16 pieds de haut, en dedans de la quelle se trouvent les bureaux nécessaires à la prison. Et on a réparé le quartier des officiers et on l'a rendu habitable avec autant de célérité et d'économie que leur état primitif le permettait. Il est destiné au préfet, au commis, au chapelain catholique, au concierge, à trois gardiens, et à un garde.

Le chapelain protestant étant un ancien résidant, il a, je pense, une maison à lui qu'il a toujours réparée à ses propres frais.

#### OFFICIERS DE L'INSTITUTION.

Préfet, chapelain protestant, chapelain catholique, commis, garde-magasin, et sous-préfet, concierge, 3 gardiens, 2 gardes.

#### PRISONNIERS.

Le 13 août dernier, j'ai eu l'honneur de recevoir instruction, par l'entremise de l'assistant-secrétaire provincial, d'admettre et d'enregistrer dans les livres de cette prison de réforme, treize prisonniers transférés du pénitencier provincial de Kingston, et dix de la prison de réforme des jeunes délinquants de l'Isle-aux-Noix. Ils furent transférés par moi-même et reçus en conséquence le 18 août, en tout, 23.

Depuis le 1er septembre, j'en ai reçu - - 21.

44.

Libérés, - - - - - 4.

Maintenant en prison, - - - - - 40.

#### OCCUPATION.

Aussitôt que les prisonniers furent arrivés, je les mis à l'œuvre pour faire le chemin mentionné sous le chapitre des terrains et bâtisses. L'ouvrage fait peut être ainsi énuméré et évalué :

|                                                      |         |          |
|------------------------------------------------------|---------|----------|
| 1536 verges d'abattis et de déblayage, @ 15 centins, | - - - - | \$230.40 |
| 844 " déblayage, @ 10 centins,                       | - - - - | 84.40    |
| 36 " d'égoût, @ 10 centins,                          | - - - - | \$3.60   |
| 368 pieds de planchéage,                             | - - - - | 2.60     |
|                                                      |         | 6.20     |
| 2 chaînes de déblayage, 11 et 12,                    | - - - - | 8.50     |
| Minage et transport de cailloux hors du chemin,      | - - - - | 60.00    |
|                                                      |         | \$389.50 |
| Egoût sous la prison,                                | - - - - | 21.50    |
|                                                      |         | \$411.00 |

Les travaux étaient absolument nécessaires, et si je n'eusse pas fait faire cet ouvrage par les prisonniers, il aurait fallu le faire faire presque en entier à prix d'argent. L'ouverture de l'école fut en conséquence quelque peu retardée, et elle eut lieu le 15 novembre dernier, et a été régulièrement fréquentée depuis cette époque. La division du temps est classifiée comme suit.

#### EN HIVER.

Les prisonniers sont habillés et la cloche sonne pour les assembler à 7½ heures ; la prière se fait aussitôt après, et ensuite on se rend à l'école qui dure jusqu'à 8½ heures, temps du déjeuner, et après le déjeuner ils sont conduits à leurs différents ouvrages jusqu'à midi moins un quart ; à midi, le dîner, après lequel ils ont la liberté de jouer jusqu'à une heure ; quant la cloche sonne ils sont encore conduits à leurs différentes ouvrages jusqu'à trois heures. A trois heures ils sont encore appelés à l'école jusqu'à 5 heures moins un quart, et à cinq heures la cloche sonne pour le souper, immédiatement après le souper se fait la prière du soir et enfin tous sont assemblés et renfermés dans leurs dortoirs pour la nuit. Ils ont de la lumière pour étudier jusqu'à 7½ heures, et deux gardes, l'un placé dans chaque chambre, veillent au maintien de l'ordre.

Le dimanche, les prisonniers se rendent à leurs chapelles respectives peu de temps après le déjeuner et encore après le dîner, et le jeudi ils entendent une instruction religieuse de leur chapelain respectif.

#### NOURRITURE.

DÉJEUNER :—1 livre de pain, ¼ de livre de viande ; café de pois sucré à la mélasse.

#### DÏNER.

½ livre de viande, soupe aux végétaux, patates et ½ livre de pain.

#### SOUPER.

Gruau sucré à la mélasse.

J'ai fait une étude particulière du meilleur mode d'obtenir des aliments, c'est-à-dire si l'on devait les acheter par contrat ou se les procurer à la prison même. Bien que je préfère le premier mode, je crains que, vu la situation de la prison, il serait sujet à des inconvénients plus grands que les avantages à en retirer ; car si un soumissionnaire négligeait de fournir de bonnes provisions d'après son contrat, il n'y aurait pas de moyens de se procurer un meilleur article, et il faudrait se servir de l'inférieur. Le résultat est trop bien connu pour donner lieu à des commentaires, car des actions intentées par le gouvernement contre des entrepreneurs amènent rarement leur punition. Je suis donc disposé à recommander la continuation du système actuel. Chaque jour produira un meilleur approvisionnement à mesure que les fermiers connaîtront le marché et les paiements prompts, et je ne pense pas que l'on pourrait contracter pour les aliments un prix plus bas que maintenant. Chaque garçon coûte un peu plus de huit centins par jour.

#### ÉTAT SANITAIRE.

La santé des prisonniers a été généralement bonne, et je pense que l'endroit est vraiment des plus salubre ; mais, comme il n'y a pas de médecin qui exerce plus près que Barrie, distance de 36 milles, et comme des personnes de la classe des prisonniers sont exposées à certaines maladies, je suggérerais respectueusement qu'un médecin fut nommé à des appointements qui pourraient l'engager à s'établir dans la prison ou dans le voisinage.

#### RENOI DE LA PRISON DE RÉFORME.

Lorsque le temps de l'emprisonnement d'un détenu est expiré, la coutume avant de le congédier, est de lui donner un habillement complet et assez d'argent pour qu'il puisse se rendre à la partie de la province d'où il a été d'abord amené, et c'est après cela que cesse la surveillance du gouvernement sur sa personne.

Le nom de prison de réforme comporte plus que les soins à donner à des prisonniers pendant un certain temps ; il comprend la nécessité d'adopter les moyens de renouveler chez le prisonnier le respect de lui-même, de lui inspirer dans l'esprit des principes justes, et de le former tout en lui enseignant un métier qui lui inspirera de la confiance, et le mettra à même, au sortir de la prison, de gagner sa vie ; et même avec ces avantages, il lui faudra encore beaucoup combattre les préjugés qui existent généralement contre un délinquant ; et celui qui est encore chancelant, bien souvent à cause de ce préjugé et à défaut

de moyens de se maintenir, cherche dans la société de ses anciens compagnons la sympathie qui lui est refusée par les plus fortunés, et se précipite de nouveau, par leur exemple, dans ses anciens dérèglements.

Je suggérerais comme remède à ce mal qu'un certain montant sur ce que gagne un prisonnier durant sa bonne conduite, fut placé à son avoir, disons deux deniers par jour, qui formerait à un prisonnier après trois années de bonne conduite un pécule de trente six piastres pour commencer en entrant dans le monde, et je suis convaincu que l'attention assidue du prisonnier encouragé par l'espoir de récompense et d'avancement futurs rembourserait le coût de ce système, indépendamment de l'avantage qu'en retirerait le délinquant lui-même.

Espérant que tous les détenus dans cette prison apprendront des métiers, je me propose de me mettre en communication avec des gens de métier de différentes parties de la Province, afin que je puisse, à l'expiration du terme de leur emprisonnement, les placer de suite dans des boutiques, et ainsi éloigner encore plus, s'il est possible, les dangers de récidive.

## FINANCE.

*Dt.*

|                                                                      |                   |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Argent reçu du gouvernement, par warrant, jusqu'au 31 décembre 1859, | \$12600 00        |
| Argent provenant des boutiques,                                      | 45 18             |
|                                                                      | <u>\$12645 18</u> |

*Av.*

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Selon pièces justificatives, | \$12634 31     |
| Espèces en main,             | 10 87—12645 18 |

## ESTIMATION—OFFICIERS.

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| Préfet,                               | \$1600   |
| 2 chapelains,                         | 1600     |
| Commis, garde-magasin et sous-préfet, | 720      |
| Econome,                              | 320      |
| 5 gardiens, @ \$360,                  | 1800     |
| 2 gardes, @ \$260,                    | 520—6560 |

## PROVISIONS, COMBUSTIBLE, ETC.

|                                                 |         |
|-------------------------------------------------|---------|
| Rations pour 60 prisonniers, @ 8 cts., \$ jour, | \$1752  |
| 300 cordes de bois, @ \$1 00,                   | 300     |
| Chaux,                                          | 20—2072 |

## SAVON, HUILE, ET CHANDELLE, ETC.

|                                         |        |
|-----------------------------------------|--------|
| Huile,                                  | \$ 80  |
| Chandelle,                              | 120    |
| Savon,                                  | 65     |
| Médecine, et.,                          | 25     |
| Corde et ficelle pour faire des filets, | 40     |
| Papeterie pour le bureau, etc.,         | 50     |
| Fret,                                   | 200    |
| Frais de port,                          | 40—620 |

## HABILLEMENT.

|                                         |        |
|-----------------------------------------|--------|
| Pour 60 prisonniers, @ \$15,            | \$900  |
| Frais de voyage; 8 prisonniers sortant, | 48     |
| Habillements pour do                    | 50—998 |

| FERME.                  |   |          |
|-------------------------|---|----------|
| 1 double attelage,      | - | \$180    |
| Vaches,                 | - | 140      |
| Fourrage,               | - | 60       |
| Instruments aratoires,  | - | 100      |
| Graines,                | - | 50       |
| Paille,                 | - | 20       |
| Bois de construction    | - | 250      |
| Outils, fer, etc., etc. | - | 250—1050 |
|                         |   | \$11300  |

#### REMARQUES GÉNÉRALES.

L'âge des prisonniers envoyés à cette prison variait de 9 à 19, ans lors de leur emprisonnement. Parmi les derniers sont deux, l'un convaincu du crime d'attentat de viol, l'autre pour vol de grand chemin, et contre l'attente générale, je ne puis parler trop avantageusement de la conduite de ces deux jeunes gens, depuis qu'ils sont sous ma surveillance. Il peut bien se faire cependant que leur conduite ait été exceptionnelle.

Je mentionnerai un autre jeune homme âgé de 15 ans, récemment convaincu de petit larcin et condamné à passer cinq ans dans cette prison. A la question qui lui fut posée, à quelle religion il appartenait, il répondit qu'il n'avait aucune religion, mais qu'il pourrait être enregistré comme de la religion anglicane, son compagnon étant de cette croyance. Quel bonheur pour lui que l'inauguration de cette institution où il a l'avantage de recevoir une éducation religieuse et séculière.

Je pense qu'un examen de la carrière du vice des plus jeunes des détenus aura pour résultat, généralement, d'exposer le fait que le mauvais exemple et les mauvaises habitudes des parents aussi bien que leur influence active ont forcé ces enfants à commettre des petits larcins pour satisfaire leur ivrognerie et leur débauche, vu leur état de pauvreté, et qu'ils ont été la principale cause du crime de ces jeunes délinquants. Il est à espérer que l'éloignement du mauvais exemple et les habitudes de régularité et d'industrie inculquées dans cette prison, auront l'effet, à l'expiration de leur sentence, de les rendre à la société, disposés à prendre leur place parmi leurs égaux, et à se maintenir par une industrie humble et vertueuse. Mais pour assurer ce résultat, j'invite la considération attentive des moyens auxiliaires que j'ai recommandés sous le chapitre du *Renvoi de la prison de Réforme*, afin d'empêcher la récidive par les causes que j'ai signalées.

Je recommanderais respectueusement au gouvernement la nécessité de faire entreprendre par contrat les bâtisses additionnelles qui, m'a-t-on informé, sont nécessaires pour cette prison, d'après les plans qui en ont été faits et transmis par M. Horsey, l'architecte du pénitencier. La saison pour commencer ces travaux approche rapidement, et comme elle est de courte durée, il faut s'en occuper sans délai, si l'on se propose de les terminer en entier durant la saison de 1860, ou telles parties qui sont considérées indispensablement nécessaires.

Les chapelains, le révérend M. Hallen et le révérend M. Kennedy, ont été d'une attention infatigable et toujours ponctuels à remplir leur devoirs ; celui-là a 28, et celui-ci 12 détenus sous ses soins, et je pense qu'on peut s'attendre que cette proportion continuera.

Le révérend M. Hallen, est aidé par son fils dans ses fonctions.

Je suis heureux de pouvoir dire que les garçons portent le plus grand respect à ces messieurs, et qu'ils ont déjà fait des progrès remarquables sous leur direction.

C'est avec beaucoup de satisfaction que je déclare reposer confiance dans les chapelains de cet établissement, et je suis convaincu que tout ce qu'une piété éclairée et une attention invariable peuvent accomplir, sera employé pour l'avantage des détenus sous leurs soins.

Je rends aussi le témoignage le plus sincère en faveur de l'intégrité, l'habileté et l'attention constante du commis, garde-magasin et sous-préfet, M. Featherstonhaugh, et je ne puis terminer ce rapport sans aussi témoigner favorablement de la bonne volonté et des efforts de tous genres de la part de tous les autres officiers de cette institution pour remplir leurs devoirs respectifs.

Je me suis efforcé de diminuer les dépenses dans les bornes des besoins pour lesquels les différents services ont été requis, et pour lesquels il a fallu pourvoir nécessairement, et j'espère qu'un examen de mes comptes fera preuve d'un esprit d'économie convenable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,

(Signé),

WILLIAM MOORE KELLY,

Préfet, C. O.

No. 1.

Religion des détenus :—21 de l'église d'Angleterre ; 12 catholiques ; 6 méthodistes ; 1 presbytérien.—40.

No. 2.

Age des détenus :—1 de 9 ans ; 2 de 12 ; 3 de 13 ; 5 de 14 ; 5 de 15 ; 3 de 16 ; 5 de 17 ; 4 de 18 ; 5 de 19 ; 7 de 20.—40.

No. 3.

Lieux de naissance des détenus :—21 sont nés dans le Haut-Canada ; 6 en Irlande ; 6 aux Etats-Unis ; 5 en Angleterre ; 1 à Hanovre ; 1 en Prusse.—40.

No. 4.

Lieux de naissance des parents des détenus :—15 pères sont nés en Irlande ; 11 en Angleterre ; 8 aux Etats-Unis ; 3 dans le Haut-Canada ; 1 en Prusse ; 1 au Hanovre ; 1 aux Grandes Indes.—40.

18 mères sont nées en Irlande ; 10 en Angleterre ; 7 aux Etats-Unis ; 1 en Ecosse ; 1 en Prusse ; 1 au Hanovre ; 1 en France ; 1 dans le Haut-Canada.—40.

No. 5.

Membre de détenus qui ont perdu leurs parents :—9 détenus ont perdu leur père et leur mère ; 6 leur père ; 4 leur mère.

No. 6.

Détenus dont les parents étaient intempérants :—9 dont le père et la mère étaient intempérants ; 8 dont le père était intempérant.

*Fonds, propriété foncière et améliorations.*

|                                     |           |            |       |            |
|-------------------------------------|-----------|------------|-------|------------|
| Propriété foncière et améliorations | - - - - - | { No. 1, } | - - - | \$2139 36½ |
| Prison de réforme                   | - - - - - | {          | - - - | 411 00     |
| Ferme                               | - - - - - | No. 2, }   | - - - | 349 77     |
| Ecurie                              | - - - - - | {          | - - - | 181 25     |
| Provisions                          | - - - - - | No. 3, -   | - - - | 412 99½    |
| Magasin et cave                     | - - - - - | { No. 4, } | - - - | 120 95     |
| Cuisine et boulangerie              | - - - - - | {          | - - - | 61 25      |
| Atelier de charpenterie             | - - - - - | No. 5, }   | - - - | 104 15     |
| Boutiques des tailleurs             | - - - - - | {          | - - - | 53 31½     |
| Salle à manger                      | - - - - - | No. 6, }   | - - - | 108 95     |
| Salle d'entrée                      | - - - - - | {          | - - - | 55 00      |
| Dortoirs, aile droite               | - - - - - | No. 7, }   | - - - | 193 65½    |
| do aile gauche                      | - - - - - | {          | - - - | 150 97     |
| Chapelle et école protestantes      | - - - - - | No. 8, }   | - - - | 141 95     |
| do do catholiques                   | - - - - - | {          | - - - | 76 79      |
| Outils à tailler de la pierre       | - - - - - | No. 9, }   | - - - | 119 34     |
| Abri pour la pierre                 | - - - - - | {          | - - - | 42 50      |
| Papeterie pour le bureau            | - - - - - | }          | - - - | 250 90     |

\$4984 10

*Evaluation des articles confectionnés dans les différentes boutiques.*

|                         |           |         |
|-------------------------|-----------|---------|
| Boutiques des tailleurs | - - - - - | \$70 34 |
| Atelier de charpenterie | - - - - - | 114 49  |
| Filets de pêche         | - - - - - | 9 62    |

\$194 46

## ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS, TORONTO.

*Aux inspecteurs des asiles, prisons, etc., du Canada.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre à votre bureau, comme la loi l'exige, le rapport suivant sur l'asile provincial des aliénés à Toronto, pour l'année 1859.

La santé des malades qui me sont confiés a été généralement, durant l'année, à l'exception d'un court espace de temps à la fin de l'été, aussi satisfaisante que d'habitude. A l'époque dont je viens de parler, il se manifesta quelques cas de dysenterie, dont deux, par l'affaiblissement et l'épuisement des malades, se terminèrent fatalement. Cette maladie sévissait en même temps dans les villes et dans les campagnes; et bien que j'attribuai d'abord sa présence dans l'asile à l'encombrement, il est probable qu'elle provenait principalement d'influences atmosphériques. Dans les parties les plus occidentales de la province, elle a été d'autant plus formidable que ces influences se faisaient plus sentir, et qu'elle était généralement accompagnée de cette espèce de fièvre qui tire son caractère particulier des émanations délétères. Dans l'asile, elle paraît avoir choisi seulement les personnes âgées ou faibles, et le seul traitement effectif pour la dominer était un traitement émollient et fortifiant. Je suis parfaitement convaincu qu'elle aurait résisté aux remèdes violents ou même ordinaires. Dans plusieurs cas, les malades ont semblé se rétablir à la suite de l'abandon du traitement actif pour la médecine expectante.

Dans le cours de l'été dernier, le gouvernement résolut de convertir les casernes du Fort Malden, près d'Amherstburgh, en succursale de l'asile, pour y placer un certain nombre des aliénés incurables de la maison principale; et afin de mettre ce projet à exécution, le Dr. Andrew Fisher, qui était alors mon estimable et précieux assistant, fut nommé surintendant médical, avec instruction de faire faire, sous le plus court délai possible, les changements et réparations nécessaires.

Le Dr. Fisher se rendit donc au Fort Malden, le 14 juillet, avec 20 de nos aliénés les plus laborieux et les plus tranquilles, pour aider aux travaux à faire; et ces travaux furent poussés si énergiquement, que le 3 octobre il pouvait recevoir d'ici un second détachement de 64 malades, dont 32 hommes et 32 femmes, et le 17 décembre, un nouveau détachement de 62 aliénés en même proportion relativement aux sexes, faisant en tout 146,—dont 2 sont morts depuis.

Il faut espérer que l'utilité de cette asile sera aussi efficace que celle de la succursale de l'Université, qui existe maintenant depuis près de trois ans et demi. Le temps fera connaître quels en seront les résultats sous le rapport de l'économie, laquelle dépendra aussi de son administration. Mais il était nécessaire d'adopter des mesures d'une nature permanente pour le logement des aliénés incurables dont le nombre s'accumulait dans l'asile principal, et il fallait aussi continuer à les traiter aussi affectueusement qu'ils l'étaient dans l'institution-mère, où beaucoup d'entre eux résidaient depuis longtemps, et où ils étaient devenus beaucoup mieux, bien qu'ils ne fussent pas guéris de leur folie.

Renvoyer ces pauvres gens d'où ils venaient (comme cela se fait dans quelques asiles des E. U.) pour qu'ils soient à charge aux municipalités, dont la charité est souvent mesquine ou incomplète, aurait été une espèce de meurtre en grand.

Le soulagement procuré aux nombreux aliénés de la province, par le transfèrement des incurables en question, a été considérable; et bien que les demandes d'admission n'aient pas été en proportion du nombre ainsi transporté, la promptitude avec laquelle les places vacantes ont toujours été remplies, ne laisse aucun doute que l'asile sera, en bien peu de temps, aussi peuplé qu'il l'était auparavant.

Le changement qu'à opéré le transfèrement d'un aussi grand nombre de nos malades les plus tranquilles et les plus laborieux, a été très sensible, et ne pouvait être fait sans qu'il en survienne quelque embarras, dans un établissement aussi défectueux sous le rapport des moyens de classification de nouveaux arrivants, violents, dangereux et incommodes; mais j'espère que nos nouveaux sujets, soumis à un traitement convenable et doux, nous fourniront bientôt des éléments suffisants pour remplir les vides faits dans les rangs de nos travailleurs.

Bien que je n'aie qu'en légère estime les statistiques et tableaux dont quelques rapports annuels sur les asiles d'aliénés sont remplis, je me soumetts cependant à l'habitude, jusqu'à un certain point, en offrant sur cet asile quelques uns des résultats statistiques les plus intéressants, qui seront moins ennuyeux pour le lecteur que de longues colonnes de détails minutieux ; mais en même temps, je dois faire observer qu'il ne faut pas tirer inconsidérément des conclusions générales des chiffres que je donnerai, qu'ils soient pour de courtes ou de longues périodes. Les statistiques d'aliénation mentale obtenues jusqu'ici, sont très défectueuses ; et tant qu'il n'existera pas un système uniforme pour les recueillir et les enregistrer, et que l'appréciation des faits eux-mêmes sera inexacte, elles seront de peu de valeur pratique et ne produiront aucun résultat.

Le nombre total des aliénés admis dans cet asile durant les 19 ans qui se sont écoulés depuis l'établissement de l'institution temporaire, dans l'ancienne prison, dans les limites de la cité, a été de 2244.

|                               |           |              |
|-------------------------------|-----------|--------------|
| Dont, étaient hommes mariés,  | 532       | } - - - 1225 |
| “ “ célibataires,             | 693       |              |
| Dont, étaient femmes mariées, | 655       | } - - - 1019 |
| “ “ filles.                   | 364       |              |
| Total                         | - - - - - | 2244         |

Inférer des chiffres ci-dessus que les hommes sont plus sujets à l'aliénation que les femmes pourrait être une conclusion incorrecte. Ces chiffres ne doivent être regardés que comme le résultat des admissions dans l'asile, mais ils n'indiquent pas réellement la proportion de l'aliénation dans les sexes. En prenant le nombre d'admissions durant les sept dernières années, au lieu de toute la période, on trouve que le nombre des femmes admises a dépassé quelque peu celui des hommes.

Et relativement à la tendance comparative à aliénation chez les personnes mariées et chez celles qui ne le sont pas, on pourrait croire que les hommes mariés sont moins sujets à cette maladie que les célibataires, et que les filles en sont plus exemptes que les femmes, et il est probable que cette conclusion pourrait paraître exacte d'après les statistiques totales des asiles de l'Amérique ; mais pourtant je doute fortement que l'on puisse, avec quelque raison, considérer le mariage comme une cause d'aliénation. Le contraire est probablement plus vrai.

En Amérique, les femmes se marient jeunes et la proportion de celles qui restent filles est petite, et comme l'aliénation se manifeste plus particulièrement entre les âges de 25 et 35 ans, nous devons nous attendre à trouver plus d'aliénés parmi les femmes mariées que parmi les filles. Les hommes, même en Amérique, se marient plus tard et par conséquent on rencontre un plus grand nombre d'aliénés parmi les célibataires. Cependant, il est un fait qui ne doit pas être caché : c'est que, par une déplorable cause, les célibataires sont plus sujets à l'aliénation que les hommes mariés, et ce qui est pis encore, que le vice secret qui produit cette prépondérance développe presque toujours une forme incurable de la maladie. Les asiles de ce continent abondent en misérables victimes de ce fléau apparemment inhérent à la civilisation avancée,—fléau que tous les médecins aliénistes regardent, non comme le résultat de l'ignorance, mais comme l'un des effets de ce que l'on appelle l'éducation moderne améliorée. Je ne puis m'occuper davantage, ici, de ce sujet pénible et délicat ; mais il est juste d'ajouter que tous les médecins des asiles américains peuvent corroborer l'assertion relative à la malheureuse concomitance qui existe entre notre système d'éducation de la jeunesse et l'accroissement constant de la population de nos asiles d'aliénés.

“ OÙ l'ignorance triomphe, c'est folie d'être sage. ” Cependant, il serait imprudent, sinon inutile, de provoquer une discussion dans laquelle la multitude, qui ne connaît pas les faits, se ligueraient contre un petit nombre armé de trop de faits. Il faut suivre le courant et bâtir de nouveaux asiles.

Une question importante qui se rattache à l'aliénation est la tendance de la maladie à se récidiver. Tuke était d'opinion que deux personnes seulement sur cinq renvoyées guéries, restaient permanemment saines d'esprit. Le Dr. Tuke a dû bâser cette conclu-

sion sur les registres de sa propre institution. La proportion des cas d'aliénation répétée ne peut pas être constatée sur un champ d'observations limité.

Une autre question très-importante à considérer, c'est de savoir si tous les malades déclarés guéris et renvoyés en conséquence, devaient réellement être renvoyés. Il est probable que la cause la plus ordinaire des rechutes a été l'erreur de renvoyer les malades trop tôt durant la première période du traitement. La grande différence entre le nombre des seconde et troisième admissions paraît favoriser cette opinion.

L'aliénation périodique est peut-être plus héréditaire que la maladie sous ses autres formes, et ses premières attaques sont de courte durée et de peu d'intensité. L'on peut, sans blesser la vérité ou la saine philosophie, regarder l'aliénation héréditaire comme l'état mental quasi-normal de la plupart de ceux qui y sont sujets, que la moindre cause de trouble peut transporter de l'autre côté de cette "frontière incertaine" qui unit la folie à la raison plutôt qu'elle ne les sépare distinctement l'une de l'autre. Si cette partie du domaine intellectuel était explorée avec plus de soin, l'on trouverait probablement que sa population flottante et fixe est plus nombreuse qu'on ne le croit généralement.

Nous devrions toujours douter de la guérison définitive des aliénés qui reviennent promptement. L'on trouvera peut-être que la moyenne de la résidence à l'asile pour une première attaque, d'un nombre donné de malades dont la folie est périodique, est beaucoup plus courte que celle d'un égal nombre de malades dont l'affection n'a pas le même caractère,—même lorsque les libérations ne sont faites qu'avec circonspection.

Les registres de cet asile montrent que la moyenne de la première résidence de 190 individus sujets à la rechute, revenus une fois au plus, avant le 1er juillet 1853, n'a été que de 5 mois et 3 jours; et celle de 90 admis de nouveau depuis, a été de 7 mois et 18 jours. Ces deux moyennes sont beaucoup moindres que la résidence à l'asile des malades sans rechute.

Durant les premières années de l'institution, l'on paraît avoir renvoyé les malades sans beaucoup d'hésitation, et le nombre des sujets admis de nouveau était proportionnellement plus grand que durant ces dernières années. Le nombre total des sujets admis de nouveau pendant 9 ans a été comme suit :—Seconde admission, 283; troisième, 82; quatrième, 28; cinquième, 11; sixième 5; septième, 3; huitième, 2; neuvième, 1.—Total, 415.

En déduisant le total des nouvelles admissions 415, du total des admissions inscrites, 2244, il reste 1829, comme le nombre net des personnes admises; et les inscriptions nettes comme nouvelles admissions étant de 283, la proportion a été de 15.47 pour 100. Les sorties durant la période ci-dessus ont été, en y comprenant les évasions, de 1280; en conséquence, la proportion des malades sujets à rechute a été, aux sorties, de 22.11 pour cent.

Ces chiffres présentent un aspect beaucoup plus satisfaisant de la guérison des aliénés, que les calculs de Tuke; et cependant, je suis convaincu que la proportion est plus forte qu'elle n'aurait dû l'être, comme je me propose de le démontrer.

En prenant les admissions des premières six années et demie, telles que portées sur les registres, et en les comparant avec celles des dernières six années et demie, nous obtenons les résultats suivants :

Dans la première période, 531 premières admissions ont donné 93 rechutes, ou 17.51 pour cent. Dans la dernière période, 735 premières admissions n'ont donné que 45 rechutes, ou 5.22 pour cent.

Dans la première période, les sorties ont été de 62 pour cent sur les admissions. Dans la seconde, elles n'ont été que de 52 pour cent.

La science des statistiques des asiles d'aliénés demande plus qu'une simple lecture pour être bien comprise.

Parmi les sorties durant la première de ces deux périodes, l'on peut trouver les noms de quelques malades qui ont beaucoup enrichi les statistiques de l'asile. Les tableaux suivants des périodes et des intervalles de résidence, peuvent être intéressants :—

|                  | Années. | Mois. | Jours. |         | Années. | Mois.                | Jours. |
|------------------|---------|-------|--------|---------|---------|----------------------|--------|
| No 1.—Entrée,    | 0       | 2     | 0      | Sortie, | 0       | 1                    | 24     |
| Entrée,          | 0       | 1     | 14     | Sortie, | 0       | 0                    | 16     |
| Entrée,          | 0       | 1     | 29     | Sortie, | 0       | 0                    | 27     |
| Entrée,          | 0       | 0     | 18     | Sortie, | 0       | 6                    | 3      |
| Entrée,          | 0       | 0     | 29     | Sortie, | 1       | 3                    | 18     |
| Entrée,          | 0       | 9     | 3      | —       | —       | Décédé               | —      |
| No 2.—Entrée,    | 0       | 2     | 0      | Sortie, | 0       | 2                    | 13     |
| Entrée,          | 0       | 1     | 19     | Sortie, | 0       | 2                    | 0      |
| Entrée,          | 0       | 1     | 23     | Sortie, | 0       | 4                    | 2      |
| Entrée,          | 0       | 1     | 25     | Sortie, | 0       | 0                    | 23     |
| Entrée,          | 0       | 1     | 5      | Sortie, | 0       | 1                    | 15     |
| Entrée,          | 0       | 0     | 11     | Sortie, | 3       | 4                    | 0      |
| Entrée,          | 0       | 6     | 27     | Sortie, | 0       | 0                    | 23     |
| Entrée,          | 10      | 6     | 9      |         |         | Décédé.—Epileptique. |        |
| No 3.—Entrée,    | 0       | 0     | 10     | Sortie, | 0       | 3                    | 5      |
| Entrée,          | 0       | 1     | 17     | Sortie, | 0       | 11                   | 16     |
| Entrée,          | 0       | 0     | 6      | Sortie, | 0       | 1                    | 21     |
| Entrée,          | 0       | 0     | 7      | Sortie, | 1       | 0                    | 20     |
| Entrée,          | 0       | 0     | 17     | Sortie, | 0       | 11                   | 5      |
| Entrée,          | 0       | 0     | 18     | Sortie, | 0       | 0                    | 7      |
| Entrée, disparu. |         |       |        |         |         |                      |        |

Je pourrais donner d'autres exemples des *entrées* et *sorties* durant les premières années, pour montrer que les chiffres ne représentent pas toujours des faits importants.

Le nombre des malades (y compris ceux de la succursale de l'université) restant dans l'asile au 1er janvier 1859, était de 478, dont 216 hommes et 262 femmes.

Le nombre admis en 1859 a été de 125, dont 67 hommes et 58 femmes, ce qui porte à 603 le nombre total des aliénés sous traitement.—Sur les 125 admissions, 68 ont eu lieu durant les trois derniers mois,—fait qu'il est important de se rappeler, lorsqu'on remarque le petit nombre des *sorties*, qui n'ont été que de 39,—20 hommes et 19 femmes.

Les décès se sont élevés à 38—22 hommes et 16 femmes.—Ces chiffres excèdent considérablement la proportion de la mortalité de l'année précédente, qui, cependant, a été plus minime qu'à l'ordinaire,—n'ayant été que de 18 sur un total de 553.

L'on trouvera toujours que dans toutes les institutions de cette nature, où un grand nombre de personnes faibles résident permanemment, la proportion de la mortalité annuelle varie constamment. Celles qui échappent à la mort dans une année favorable, succombent l'année suivante. La viabilité des aliénés n'est pas forte. La maladie, dans toutes ses phases, est la compagne d'une mauvaise santé; et un grand nombre de ses formes persistantes sont les produits directs d'une affection organique incurable dont les progrès sont souvent très rapides.

Deux malades se sont évadés durant l'année, et les parents de tous deux les ont considérés comme suffisamment guéris pour les garder.

Le nombre des malades restant à l'asile au 1er janvier 1860, était de 524, dont 239 hommes et 285 femmes, distribués comme suit:—

|                                      | Hommes. | Femmes. | Total. |
|--------------------------------------|---------|---------|--------|
| Dans l'asile principal - - - - -     | 151     | 165     | = 316  |
| Succursale de l'université - - - - - | 7       | 57      | = 64   |
| “ du Fort Malden - - - - -           | 81      | 63      | = 144  |
|                                      | 239     | 285     | = 524  |

Les détails suivants des 125 malades admis durant l'année, sont inscrits au registre:  
*Age lors de l'Admission*:—Au-dessous de 20 ans, 10,—de 20 à 30 ans, 36,—de 30 à 40 ans, 38,—de 40 à 50 ans, 21,—de 50 à 60 ans, 11,—au-dessus de 60 ans, 9.—Total 125.

*Etat Civil.*

|                            | Hommes. | Femmes. | Total. |
|----------------------------|---------|---------|--------|
| Mariés et veufs, - - - - - | 30      | 32      | = 62   |
| Célibataires, - - - - -    | 37      | 26      | = 63   |
|                            | 67      | 58      | = 125  |

## OCCUPATIONS.

*Hommes* :—Agriculteurs, 20,—journaliers, 19,—tailleurs, 3,—commis, 2,—forgerons, 2,—maçons, 2,—mineur, charretier, cocher, laitier, employé de chemin de fer, charpentier, peintre, cordonnier, tisserand, jardinier, ébéniste, ingénieur, instituteur, marchand, soldat, pensionnaire militaire, cabaretier, 1 de chaque = 17. Sans occupation, 2.—Total, 67.

*Femmes* :—Femmes d'agriculteurs, 12,—employées, 13,—servantes, 16,—couturières, 4,—filles d'agriculteurs, 2,—femmes de journalier, cordonnier, cabaretier, forgeron et prédicant, 1 de chaque = 5,—cuisinière, institutrice, 1 de chaque = 2,—cuisinière, institutrice, 1 de chaque = 2,—vagabonde, 2,—inconnue, 1,—sans occupation, 1.—Total, 58.

*Durée de la folie avant l'admission telle qu'indiquée dans les certificats* :—Moins de 1 mois, 17,—1 à 3 mois, 23 ;—3 à 6 mois, 18,—6 à 9 mois, 13,—9 à 12 mois, 4,—12 à 18 mois, 5,—18 à 24 mois, 4,—2 à 3 ans, 1,—5 à 6 ans, 2,—6 à 7 ans et plus, 6,—inconnue, aiguë, 9,—do. chronique, 8.—Total, 125.

Mais ce tableau ne peut être regardé comme exact. Il n'est pas rare de voir indiquer dans les certificats la durée de la dernière attaque, ou irritation périodique, comme la durée d'un cas de folie qui peut exister depuis plusieurs années. Parmi les admissions se trouvait une femme que l'on ne disait être folle que depuis six mois ; mais six ans aurait peut-être été encore beaucoup au-dessous de la réalité. Un autre cas, celui d'un idiot, est donné comme durant depuis deux ans, et la cause de sa folie est attribuée au "*génie civil*." Il n'a jamais pu compter jusqu'à trois de toute sa vie. Ce fait n'était pas connu, je crois, des médecins qui l'ont examiné ; mais ils auraient pu le lire sur sa figure.

*Résidences* :—Villes de Toronto, Hamilton, London et Kingston,—25.

Comtés à l'est de Toronto, 32,—do. à l'ouest de Toronto, y compris York,—68.—  
125.

*Pronostics* :—Curables, 49,—incurables, 45,—douteux, 31.—125.

Le nombre des cas de suicides suivants, tels que l'indiquent les certificats, était de 21.

L'exaltation religieuse, comme cause ou forme de la folie, 24.

La folie héréditaire n'est portée qu'à 18.

La paralysie générale a été reconnue dans 5 cas.

L'épilepsie dans 4.

L'on avait reconnu la folie auparavant dans 48.

Relativement à ces statistiques, je ferai remarquer,

*Premièrement*.—A l'égard du penchant au suicide.—Cet état mental très affligeant est probablement exagéré. J'ai souvent été incapable d'en découvrir la présence, dans des cas où les certificats en accusaient l'existence, et il est probable que cette tendance est par fois inscrite sur les certificats par les médecins examinateurs, sur de fausses informations données par les parents ou amis des aliénés, qui se servent de ce moyen pour obtenir plus certainement l'admission du malade à l'asile.

D'un autre côté, j'ai reconnu, dans quelques cas, des tendances au suicide lorsque les certificats n'en faisaient pas mention.

*Secondement*.—A l'égard de l'exaltation religieuse, comme cause ou forme de la folie, les chiffres donnés ci-dessus ne sont pas exagérés. Comme le pays, depuis quelques tems, est exempt d'excitation religieuse intense ou étendue, le nombre de cas de folie religieuse n'a été qu'insignifiant. Mais le peu de fréquence des cas a été compensé par l'intensité de la maladie, qui donne moins d'espoir et qui cause beaucoup plus de perplexité. La manie raisonnante, dans quelque variété que ce soit, est un type formidable de maladie mentale ; et sous la sanction auguste du dogmatisme religieux, elle prend, peut-être, sa forme la plus invétérée et la plus alarmante. Dans ces cas, la propensité au suicide est rarement absente.

Parmi les fous religieux admis l'année dernière, il s'en trouve un certain nombre qui s'accusent d'avoir commis "le péché impardonnable," et qui en conséquence se croient inévitablement voués à la damnation éternelle. Si ceux qui enseignent des doctrines de cette nature étaient condamnés par la loi à passer quelque tems dans un asile, pour y soigner les victimes de leurs dogmes, et les empêcher de se détruire cela tendrait peut-être à faire disparaître le mal. J'ai vu un malade dont l'état aurait pu enseigner la discrétion à des milliers.

Malheureusement, pour ces pauvres maniaques, ils ne sont que trop instruits dans les Ecritures, ou plutôt dans quelques parties spéciales ; et à tous les passages d'espérance et de consolation qu'on leur offre, ils en opposent d'autres qui les détruisent. Ils ont trop et trop longtemps lu, et étudié, raisonné, et discuté leurs scrupules religieux, et loin de tirer quelque avantage d'une conversation sur ces sujets, il est absolument nécessaire d'éviter d'y faire aucune allusion quelconque, si l'on veut leur procurer du soulagement. Mais cela n'est possible que dans un hospice d'aliénés.

Les malades de cette catégorie, avant d'être envoyés à l'asile, n'ont pas été laissés en paix. Leurs proches et leurs précepteurs religieux, ont employé tous les moyens argumentatifs pour les tirer de leurs erreurs, mais avec le résultat certain et naturel de les y plonger encore plus profondément. Ces malades ont besoin, pour leur bien, du vide mental d'un hospice de fous. Il faut les placer parmi ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas discuter avec eux, et il faut leur fournir l'occasion de comparer leurs propres illusions avec celles des autres, d'une nature différente, et leur offrir par là quelque soulagement en se moquant, comme ils ne manquent pas de le faire, des erreurs de leurs compagnons, qui, heureusement, sont trop absorbés par le sujet de leur folie pour entrer en discussion sur aucun autre.

Similes similibus curantur.

L'objection même que l'on apporte assez fréquemment contre les chances qu'offrent des hospices d'aliénés au rétablissement de la raison, constitue le mystère curatif de ces institutions.

*Troisièmement. Hérité.*—Que la folie, (quelle que soit la cause immédiate qui donne lieu à sa manifestation) tire le plus souvent son origine d'une prédisposition héréditaire, c'est ce qu'il est impossible de mettre en doute ; et pourtant, dans 125 cas, les certificats ne mentionnent la cause héréditaire que dans 18. Ces chiffres sont beaucoup au-dessous de la réalité. J'ai assez souvent, dans mes relations avec les malades, ou avec des personnes étrangères à leurs familles, découvert l'hérité dans la folie lorsque le fait avait été nié dans les certificats.

Je me rappelle un cas remarquable où j'exprimai, dans une conversation avec le frère du malade, l'opinion que la maladie était héréditaire. Il affirma que tel n'était pas le cas ; mais je lui fis avouer quelques minutes après, par l'entremise d'un tiers, qu'un des grands parents des deux côtés avait été atteint d'aliénation mentale, et que l'un d'eux s'était suicidé ; aussi, qu'une de ses tantes était idiote.

La folie héréditaire n'est pas une maladie qui commet d'aussi cruels ravages que la consommation héréditaire, ou d'autres maladies corporelles de cette nature. Elle revient plutôt par accès ; et lorsqu'enfin elle cesse d'être l'exception, c'est qu'elle est dégénérée en idiotisme de famille, et elle s'éteint de cette manière,—et tel est toujours le grand but de la nature. La folie s'éteindrait d'elle-même, si les personnes saines d'esprit évitaient de se marier avec celles dont la souche est atteinte de la maladie.

Il y a de bonnes raisons d'espérer que la folie héréditaire ne s'accroitra pas dans notre province. La meilleure garantie contre ce mal est le croisement des différentes races qui l'habitent. Ceux qui, cependant, par préjugé ou ignorance, négligent cette précaution, et ne se marient qu'avec leurs propres nationaux, doivent s'attendre à perpétuer la maladie chez leurs descendants.

4. *Paralysie générale.*—Dans la spécialité de la folie, ce terme exprime une forme extrêmement intéressante de la maladie, qui est invariablement accompagnée de lésions organiques graves, lesquelles causent une diminution graduelle, et enfin l'extinction de la force musculaire, de laquelle la maladie a reçu sa désignation inexacte, quoique généralement acceptée aujourd'hui.

En Amérique, cette maladie est bien moins fréquente qu'en Europe ; et en Angleterre et en Ecosse, elle est beaucoup plus fréquente qu'en Irlande. En Canada, elle a été assez rare jusqu'ici ; mais elle commence à s'étendre.

La moyenne de sa durée active est courte, et ne dépasse probablement pas deux ans ; mais on fait peu d'attention à sa période d'incubation, qui est quelquefois très lente. En Amérique, elle ne se présente presque exclusivement que chez les hommes ; mais en Europe, on dit qu'elle attaque aussi les femmes. J'ai des doutes relativement à l'identité de la maladie chez les deux sexes. En Amérique, autant que j'ai pu m'en assurer par les

recherches que j'ai faites, elle ne doit guère son origine à l'intempérance. En Angleterre et en Ecosse, on croit généralement que l'intempérance est pour beaucoup dans sa manifestation. Cependant, le Dr. Hitchman, l'éminent médecin de l'asile de Derby, qui a beaucoup d'expérience et qui a fait de longues études pathologiques, et autrefois lecteur sur l'aliénation mentale à Hantwell, me dit, dans une lettre que je viens de recevoir de lui, qu'il n'attribue pas la maladie "autant à l'intempérance qu'à d'autres causes," et relativement à une opinion que j'exprimais dans mon rapport sur les asiles Anglais et Irlandais, il dit : "La paralysie générale est, je crois, plus souvent le résultat d'excès sexuels que de l'intempérance."

Ne serait-il pas légitime de rechercher jusqu'à quel point ces deux formes d'excès sont cause ou effets de la maladie ?

Dans cet asile, 12 cas se sont terminés par la mort des malades depuis que j'y suis entré, c'est-à-dire depuis six ans et demi, et deux malades ont été ramenés dans leurs familles peu de temps avant leur mort. C'étaient tous des hommes, et je n'ai pu découvrir des preuves d'intempérance que chez trois d'entre eux. Cependant, dans ces trois cas, la saine philosophie justifie-t-elle l'assertion que leur intempérance reconnue était la cause de la maladie du cerveau dont ils sont morts ? Dans ce cas, qu'est-ce qui a produit la maladie chez les onze autres ? Si tous les autres maux étaient aussi apparents que l'intempérance, nous serions peut-être embarrassés d'assigner à chacun sa part de blâme. La recherche des causes est entourée de difficultés délicates ; cependant, j'ai obtenu dans quelques cas, des renseignements qui m'ont convaincu qu'un organisme cérébral, qui porte à d'autres excès que ceux de l'intempérance, est associé à la paralysie générale à son début. Le Dr. Howden, de l'asile royal des aliénés de Montrose, en Ecosse, s'exprime comme suit dans son dernier rapport, en traitant des causes de l'aliénation dans 98 cas admis durant l'année (dont quatre de paralysie générale) :—" Je n'ai pu me convaincre que la folie provenait incontestablement de l'intempérance que dans trois cas, l'un d'eux était atteint de *delirium tremens* ; et les deux autres présentaient de légers symptômes de manie, avec de fortes hallucinations de l'ouïe."

En matière médicale la saine philosophie dédaigne toute conclusion tirée d'avance, et il ne peut résulter aucun bien pour l'humanité de l'emploi de faits inexacts au service du traitement de la folie. Il est plus facile d'attribuer une obscure maladie à quelque cause palpable, qui s'accorde avec les idées de la multitude, que de poursuivre ses recherches à travers le labyrinthe des faits cachés et qui entourent presque tous les cas d'aliénation mentale.

La paralysie générale est une maladie qui se rencontre si rarement chez les patients du praticien qu'il n'est nullement étonnant qu'elle ne soit pas découverte, et que les malades de cette catégorie soient envoyés à l'asile avec des pronostics très rassurants. Je pense qu'il y a peu de médecins d'asile qui ne soient en mesure de corroborer cette assertion ; et cependant il n'est pas toujours sûr d'insinuer que la faculté médicale ne comprend pas, par intuition, quelques questions difficiles qui ont coûté à ceux qui les ont étudiées beaucoup de temps et de travail, et qui ne leur ont permis de les comprendre encore qu'imparfaitement.

Le premier symptôme de la paralysie générale est une difficulté particulière à parler et une lenteur d'articulation qui, avec l'apparence vitreuse des yeux, imprime au premier coup-d'œil le caractère particulier de cette forme de folie, et la fait tellement ressembler à un état de demi-ivresse que l'on commet généralement la méprise de regarder ceux qui en sont atteints comme des personnes d'habitudes intempérantes.

A mesure que la maladie fait des progrès, l'affaiblissement musculaire devient plus général et plus apparent. L'œil exercé découvre que l'une des jambes traîne légèrement, elle se lève et descend d'une manière gauche et maladroite. Le son du pied sur le plancher est même caractéristique. Un bras peut manquer de fermeté ou de force ; mais l'affaiblissement des membres supérieurs ne se produit pas aussi tôt, ou du moins n'est pas aussi visible que celui des membres inférieurs. La langue, lorsqu'elle est tirée hors de la bouche, est tremblottante, et l'on peut remarquer qu'elle se tourne de côté. La bouche, en mouvement ou tranquille, est généralement un peu contournée.

Pendant ce temps, l'individu est généralement vigoureux et gai. Il se dit parfaitement bien, et ses amis en disent autant ; sa figure indique une santé robuste, et son appétit est vif, peut-être vorace, ou s'il ne l'est pas encore, il le deviendra bientôt ; et il engrais-

sera. Il n'a jamais de douleurs dans la tête, et pourtant c'est là qu'est le siège de sa maladie, et elle fait des progrès mortels.

On peut avoir ou n'avoir pas mentionné qu'il a eu une attaque d'inflammation du cerveau, ou une attaque ou deux d'une maladie qui ressemble à l'apoplexie ; et il aura une succession de ces attaques, ou bien encore il peut être emporté tout à coup par l'une d'elles, quoique cela soit assez rare, sinon heureux.

Les phénomènes intellectuels sont aussi remarquables que les corporels. Au début de la maladie, et peut-être plusieurs années avant que la folie n'ait été soupçonnée, il est devenu irascible, impétueux, excentrique, égoïste, spéculateur hardi, soit dans la science ou dans le commerce ; il résout promptement les problèmes les plus difficiles de la nature ; il pousse vivement un marché, et n'est pas toujours très scrupuleux dans ses transactions. Parfois, ou peut-être généralement, il est très bon et indulgent pour sa famille et ses parents, et parfois il est dur, et même cruel, sans cause apparente. Plus tard, il manifeste une complaisance puérile, il devient aimable, bon généreux, extravagant dans ses dépenses ou dans ses actes de charité, et il commence à parler de grands projets, en affaires, en religion, en science ou en politique. Il veut fonder des hôpitaux, bâtir des églises, creuser des canaux, payer la dette nationale, abolir la pauvreté, purger le parlement, ou empêcher les hirondelles de s'envoler vers le sud en automne.

Peut-être, avant que ses amis n'aient songé à le surveiller ou à le restreindre, est-il tombé entre les mains de quelque escroc qui a acheté toutes ses propriétés pour un tiers de leur valeur ; avec le prix qu'il en a reçu il a acheté de nouveau en se faisant tromper de la même manière, et ses enfants se trouvent dans la rue avant qu'ils aient consenti à croire que leur père est devenu fou.

Plût à Dieu que ce tableau ne fût qu'imaginaire !

Arrivé à l'asile, il est satisfait de toute chose, de tout le monde et de lui-même. Tant qu'il conserve la force de se mouvoir, il s'en sert autant qu'il peut, et il est peut-être le premier à rencontrer et à recevoir chaque visiteur dans son quartier, auquel il raconte ses exploits miraculeux et ses triomphes à venir. Les littérateurs de seconde classe, et les écrivains de journaux le voient, et ne voient que lui, et il devient le héros de leurs folles caricatures. Ses fureurs et ses extravagances forment presque la somme totale de leurs conceptions de la folie. Pourtant, combien leurs élucubrations sont différentes de la réalité ! Le moins lettré des serviteurs d'un asile peut le dire.

Les visiteurs des asiles qui voient les malades de cette classe dans la première ou la seconde phase de la maladie, sont étonnés lorsqu'on leur dit qu'elle fait des progrès très rapides, et qu'il suffira de quelques mois pour amener le sujet qu'ils ont sous les yeux dans la prostration physique et intellectuelle la plus abjecte.

La conscience des besoins naturels, et le contrôle des sphincters inférieurs disparaissent ensuite, et il est impossible, avec la plus grande vigilance de prévenir des résultats désagréables. L'épuisement cérébral qui existe maintenant est accompagné d'un amoindrissement de vitalité capillaire, et des excoriations, qu'il est impossible de guérir, se manifestent et sont chaque jour aggravées par les substances avec lesquelles elles viennent en contact.

Cependant, les souffrances réelles de ces malades sont beaucoup moindres que ceux qui les soignent ou qui pleurent sur eux ne pourraient le supposer. Le sentiment de la douleur existe à peine, et quelque que soit leur situation, ils ne la sentent pas. Et je puis remarquer ici que cette absence de souffrance physique ou morale n'est pas le privilège exclusif de ceux qui sont atteints de paralysie générale, mais qu'elle s'étend plus ou moins à toutes les catégories d'aliénés.

L'éloquente peinture suivante de la condition de l'aliéné incurable, que j'emprunte au rapport du Dr. Howden, déjà cité, représente si bien les faits que je la transcris sans apologie :

“ Une sage et bienveillante providence a ordonné que dans les cas d'aliénation les plus incurables et les plus désespérés, l'esprit est tout à fait incapable d'apprécier sa pitoyable condition, ou est rempli d'illusions d'une nature agréable et riante. L'imbécile en démence, qui a encore à vivre de si tristes et de si longues années, au milieu de ses souffrances physiques et mentales, n'a pas la conscience de ses propres malheurs ; le maniaque chronique a perdu de vue les pénibles événements qui lui ont tourné l'esprit, et s'occupe

de nouvelles joies et de nouvelles espérances ; l'épileptique incurable, dont la maladie doit bientôt le conduire à la tombe, vous dira toujours que les attaques s'éloignent et deviennent moins graves, et celui qui est atteint de paralysie générale, et qui doit, avant que trois ans ne se soient écoulés, finir ses jours dans un état d'impuissance abjecte, mène une vie embellie de rêves magnifiques, qui surpassent en extravagance toutes les fictions des poètes de l'Orient, et jouit évidemment d'une somme de bonheur qui pourrait faire envie à ceux dont l'esprit est sain et la santé robuste. ”

Si l'absence de toute angoisse morale et de toute douleur physique constituait le bonheur de l'homme, il faudrait dire que la folie est un bienfait de la providence plutôt que l'un des plus grands maux qui puisse affliger l'humanité. Combien de fois, en nous rappelant la pénible histoire de la vie de quelques uns de nos malades, en faveur desquels nous exerçons toutes nos forces et toutes nos facultés pour leur faire recouvrer la raison, n'avons nous pas été convaincu que notre succès n'aurait pour résultat que de les rejeter dans leurs misères passées ! Lorsque la lumière de la raison ne revient que pour éclairer un avenir de chagrins et de malheurs, certes, la joie que nous en éprouvons est mélangée de tristesse.

Il existe encore une grande divergence d'opinions parmi les médecins aliénistes quant à la véritable condition pathologique du cerveau dans la paralysie générale. L'on a cru pendant un certain temps que le ramollissement du cerveau accompagnait tous les cas, et cette opinion, avec quelques modifications, est encore entretenue par quelques psychologues français. D'après tout ce que j'ai pu recueillir par mes propres études, et par des conversations avec d'autres praticiens entendus en cette matière, joint à des observations anatomiques scrupuleuses, je ne puis affirmer qu'il y ait toujours quelques lésions morbides du cerveau comme conséquence de la maladie.

Dans la majorité des cas j'ai reconnu le ramollissement, mais dans des conditions de siège et d'étendue très diverses. Dans quelques cas au lieu d'un ramollissement, j'ai trouvé un durcissement incontestable. Le fait le plus constant a été un épanchement séreux, dans les ventricules, et sur la surface du cerveau, et dans deux ou trois cas, cet épanchement était le seul état morbide que j'aie remarqué. L'on rencontre généralement un épaississement et une opacité des membranes ; et des dépôts de matière ganglionnaire, dont la consistance varie, sur le réseau des circonvolutions, ne sont pas rares.

Il y a à présent dans l'asile sept cas de paralysie générale. Ce nombre est le plus considérable qui se soit jamais trouvé à la fois dans l'institution. Ces cas présentaient diverses phases de la maladie, et celui qui paraît le plus avancé peut ne pas se terminer le plus tôt ; mais la mort est le sort certain et rapproché de tous.

Tous les modes de traitement essayés jusqu'ici ont échoué, soit dans ce pays, soit en Europe.

Que la maladie soit d'un caractère quasi-inflammatoire, c'est probable ; mais que son traitement comme tel, suivant les règles existantes, puisse être profitable, c'est ce qui est tout-à-fait erroné. Et même il est plutôt certain que ses progrès seraient activés par un tel traitement ; et je n'ai aucun doute qu'en beaucoup de circonstances, lorsque la maladie n'a pas été reconnue ou comprise, des conséquences fatales sont résultées du fait de l'avoir soumise à un mode de traitement qui lui était entièrement contraire.

*Cinq. Folie épileptique.*—L'aliénation accompagnée d'épilepsie est toujours incurable ; heureusement qu'il n'existe aucune relation *nécessaire* entre l'affection mentale et la maladie corporelle. Tous les asiles d'aliénés renferment cependant une certaine proportion d'épileptiques, et il serait étrange qu'il n'en fût pas ainsi. Ils exigent une surveillance constante, et un traitement doux. Peu d'épileptiques aliénés meurent autrement que pendant une attaque. Le cerveau, les poumons et le cœur souffrent conjointement dans les cas prolongés.

Dans un cas d'une très longue durée, la malade mourut d'une congestion pulmonaire, aggravée de symptômes d'hydropisie générale. Elle était âgée de soixante ans. Bien peu d'épileptiques aliénés atteignent cet âge.

Le dernier décès d'un épileptique de cette institution eut lieu à la succursale de Malden, causé par une rupture des poumons et une forte hémorragie dans l'estomac, durant une attaque d'épilepsie.

L'on a constaté dans cet asile que les purgatifs actifs font toujours tort aux épileptiques, et aggravent les attaques au lieu de les modérer. J'ai cessé dans ces cas de me servir

d'autres remèdes que les apéritifs les plus doux, et encore je ne les emploie que rarement. Dans quelques cas les pilules d'*assa foetida* ont produit un bon effet, et n'ont jamais exaspéré l'orgasme épileptique d'une manière nuisible.

La classification suivante de 125 malades admis en 1859, sous le rapport de l'origine, de la religion, de l'éducation et de leurs habitudes antérieures, est tirée des certificats :—

*Origine.*—Irlande, 51 ; Canada, 23 ; Ecosse, 21 ; Angleterre, 16 ; Etats-Unis, 9 ; Allemagne, 4 ; Ste. Hélène, 1.—125.

*Religion.*—Protestants, 100 ; catholiques romains, 25.—125.

*Education.*—Lisent et écrivent, 77 ; lisent, 30 ; ni l'un ni l'autre, 18.—125.

*Habitudes antérieures.*—Tempérants, 97 ; intempérants, 21 ; douteuses ou inconnues, 7.—125.

Relativement à l'origine des malades en général, il est probable que les proportions ne diffèrent que peu des nombres relatifs des différentes origines, tel que l'indiquerait un recensement exact de la province, excepté peut-être en ce qui regarde les personnes nées en Canada, dont la proportion reçue dans l'asile est très minime ; et bien que leur nombre devra augmenter chaque année, à mesure que les enfants des colons avanceront en âge, il y a cependant lieu d'espérer que la maladie n'atteindra pas une proportion aussi élevée que celle qui existe probablement dans les pays d'où viennent leurs parents.

Les citoyens des Iles Britanniques qui visitent l'asile font généralement la remarque que l'aliénation mentale doit être beaucoup plus commune en Canada que dans la mère-patrie. Et ils ne peuvent expliquer cette remarque que par le nombre considérable d'aliénés qu'ils voient réunis autour d'eux dans le moment,—ce qui est un argument aussi fort que si l'on disait que l'on doit élever un grand nombre de moutons à Londres, parce qu'on les rencontre en immenses troupeaux à Smithfield.

Ces personnes oublient que le Canada est un grand pays, et aussi, que les aliénés qui peuplent notre asile sont, dans la proportion de *six à un*, originaires d'autres pays. Un autre fait important est que, dans quatre-vingt-dix-neuf cas sur cent, elles n'ont jamais visité d'autre asile d'aliénés. Elles raisonnent comme ce paysan qui se trouvant au sac d'une boutique de boulanger à Milan, en concluait que le blé devait être très abondant dans cette partie de l'Italie, parce qu'il voyait tant de pains à la fois.

Je ne sais à quoi attribuer la diminution dans la proportion des catholiques romains admis dans l'asile, en comparaison des années précédentes. Cette diminution s'est graduellement manifestée depuis quelque tems, et je la remarque avec plaisir. Qu'elle soit due à l'acquisition d'une meilleure position dans la vie, à des habitudes plus réglées, à l'absence de commotions religieuses périodiques, à la diminution de l'immigration, ou à la combinaison de toutes ces causes réunies et autres, c'est ce que je laisse à d'autres à rechercher.

Relativement à la question de l'instruction, il ne paraît pas que l'ignorance contribue fortement à l'aliénation. Il y a, au contraire, de fortes raisons de craindre que le système d'éducation exaltée qui a été suivi depuis quelque tems dans le Haut-Canada, produit ici les mêmes résultats qui sont signalés par tous les surintendants des asiles américains.

L'*Intempérance*, comme cause *directe* de folie, ne paraît pas être, en Canada, une cause aussi active de la maladie qu'on l'avait cru jusqu'ici. Même dans les cas où l'on mentionne l'intempérance comme étant une habitude antérieure du malade, il ne s'en suit pas nécessairement qu'elle en a été la cause efficiente, bien qu'elle puisse avoir été un auxiliaire important. Il est cependant probable que l'intempérance est aussi souvent le *résultat* que la *cause* de la folie.

Ceux qui ont beaucoup d'expérience en fait d'aliénation mentale avoueront qu'ils sont très ignorants quant au caractère ou au degré d'intensité des causes excitantes suffisantes pour produire la maladie sans qu'il y ait d'abord prédisposition, et qu'ils sont également ignorants quant à l'action des causes existantes qui peuvent la produire, lorsque la prédisposition existe.

Les causes, telles que portées sur les certificats qui accompagnent les malades, sont si évidemment entachées d'erreurs ou si souvent rapportées d'une manière inexacte, qu'il est presque impossible d'en faire une analyse générale. Dans mes précédents rapports, j'ai souvent mentionné cette circonstance, et je répète cette observation, non pas dans le but d'empêcher les médecins examinateurs d'indiquer la cause réputée ou supposée, qui

peut souvent être un fait historique important, mais pour donner la raison qui m'empêche de faire un exposé numérique inexact.

En prenant les 25 cas admis les premiers cette année, je trouve que dans 15 il n'est indiqué aucune cause excitante, mais dans cinq de ces derniers, la prédisposition *héréditaire* est indiquée ou suggérée. Pour les dix autres, je trouve l'*excitation religieuse* indiquée comme "cause excitante" dans trois; *suppression des menstrues* dans deux; et *alarme d'incendie, épilepsie, et troubles financiers* chacun pour un.

Maintenant, quant aux faits réels dans ces dix cas, je dois dire ceci :

1o. Sous l'indication d'*excitation religieuse*, l'un des trois cas est celui d'une jeune femme, âgée de 21 ans, qui avait été enfermée dans l'asile pendant quatre mois et demi en 1857, et qui en était sortie après être parfaitement rétablie. En cette occasion, une cause très différente avait été indiquée. Sa folie, aux deux époques, présentait des symptômes presque identiques, au moral et au physique. Elle était bruyante, obscène, licencieuse, indécente, querelleuse, destructive et turbulente. Elle avait, dans les deux occasions, résidé dans un endroit malsain. Je crois que ce dernier fait était la cause réelle de sa folie, et que l'*excitation religieuse* qui s'était manifestée lors de la seconde attaque, et la cause très différente à laquelle le premier accès avait été attribué, n'étaient que les formes extérieures de la maladie, pour ainsi dire. Je ne dis pas, cependant, qu'un vacarme religieux put convenir à son esprit détraqué; mais les personnes qui se trouvent dans l'état mental où elle était sont portées à fréquenter ces réunions, et lorsqu'elles y sont, elles en deviennent les premiers et les plus turbulents acteurs.

Le second cas d'*excitation religieuse* était celui d'un homme de 61 ans. Ce malade eut le double malheur d'assister à des assemblées religieuses excitantes, et de tomber entre les mains de deux médecins, qui le saignèrent, lui appliquèrent des vésicatoires, le purgèrent, etc., etc. Est-il juste, dans ce cas, de dire que ce vieillard devint fou incurable, et qu'il mourut, parce qu'il paraissait insensé à propos de religion, lorsqu'il assistait à des réunions où il ne pouvait être que fortement excité?

Le troisième est celui d'un jeune homme de 19 ans, dont les habitudes étaient excellentes, et qui avait de fortes tendances religieuses. Il croyait avoir commis le "crime impardonnable," et que la "bête de l'abîme sans fond" était logée dans sa tête, d'où il cherchait constamment à la chasser, en s'arrachant la peau du front par parcelles, jusqu'à ce qu'il se fût formé une plaie profonde, et qu'il fallut lui attacher les mains pour faire cicatriser la plaie.

Cet enfant avait beaucoup lu la bible, et tous les livres religieux qu'il avait pu se procurer dans la forêt. Il était fortement porté au suicide. Il guérit en cinq mois et demi. Il était jeune, et n'avait pas été saigné, etc.

2° *Suppression des menstrues*.—L'origine de cette théorie de la folie chez la femme appartient probablement aux vieilles femmes.

3° *Chagrins d'amour*.—L'un de ces cas se présentait chez une jeune femme de 23 ans (?). Ses peines l'avaient beaucoup changée; elle paraissait avoir dix ou quinze ans de plus que l'âge indiqué ici.

La seconde est une vieille fille de 45 ans, ou un peu plus. Elle avait eu de nombreuses attaques antérieures, et depuis son admission elle a eu une attaque d'apoplexie, qui ressemble à celle d'une paralysie générale. Sa maladie est très probablement héréditaire.

4° *Alarme d'incendie*.—Cette cause, avec une forte prédisposition, a pu suffire pour développer la folie. Cependant, la malade était une jeune femme de 21 ans, qui souffrait "depuis deux ans, d'une mauvaise santé," dans une localité malsaine.

5° *Epilepsie*.—Ceci est une cause de folie dont l'efficacité est indubitable; et dans ce cas je n'aurais pas révoqué en doute la cause de la maladie, si j'avais trouvé le malade aliéné.

6° *Troubles financiers*.—Quelle multitude d'aliénés les trois dernières années auraient dû produire en Canada, si cette cause suffisait pour produire la folie! Dans le cas actuel, il n'était pas nécessaire de lui assigner cette cause. La folie était un mal héréditaire profondément enraciné dans la famille.

#### Sorties.

Les sorties d'un asile ne doivent pas être comparées, exclusivement, avec les admissions de la même année, si l'on veut juger de la juste proportion des guérisons. Celles de

1859, sont moindres qu'en aucune autre année, mais en ceci elles correspondent aux admissions de 1858. La moyenne de la résidence dans l'asile des malades renvoyés en 1859, a été beaucoup plus longue que celle d'aucune année précédente,—ayant été de quatorze mois et demi pour chacun ; mais sur le total de 47 ans, 2 mois et 9 jours, pour les 39 sorties, sept malades sortants comptaient pour 24 ans, 2 mois et 19 jours,—ce qui, déduit du total, réduirait la moyenne des 32 autres à moins de neuf mois chacun.

Sur ces sept anciens hôtes, quatre furent repris par leurs familles, un sans amélioration, un avec du mieux, un beaucoup mieux, et un à peine aliéné.

Les trois autres furent renvoyés guéris, chez deux desquels, qui furent gardés respectivement quatre mois et six mois, je ne remarquai aucun symptôme de folie durant leur séjour à l'asile ; chez le troisième, qui fut retenu pendant près de deux ans, je ne pus constater d'une manière satisfaisante l'existence d'une aberration intellectuelle. Sa maladie consistait probablement en ce que l'on désigne poliment aujourd'hui sous le nom *d'aliénation morale*, une espèce de folie moderne peu dangereuse ; mais il me faudrait d'autres preuves que ce que j'en ai vu jusqu'à présent pour me faire croire à son existence.

#### *Décès.*

La folie chronique se termine fréquemment par quelque maladie compliquée ou obscure à laquelle il est très difficile d'appliquer une désignation nosologique définie. Les symptômes ultérieurs peuvent paraître, à des observateurs ordinaires, indiquer assez clairement l'état pathologique final des organes qui se trouvent alors le plus gravement affectés ; mais pour le médecin qui a observé la longue série de phénomènes morbides qui ont précédé et amené la dernière scène, ces symptômes annoncent des faits que d'autres n'apprécient qu'imparfaitement.

Une diarrhée épuisante qui termine, comme c'est souvent le cas, la folie chronique et aiguë, peut paraître en elle-même une cause suffisante pour produire la mort ; cependant, elle n'est que le dernier et le moins intéressant d'une longue suite d'incidents morbides que le médecin de l'asile a pu observer chaque jour. Elle s'est peut-être présentée souvent, durant le progrès de la maladie, comme accompagnement symptomatique de l'affection rébelle du cerveau, au secours duquel la nature l'envoyait probablement ; et ayant accompli sa mission elle paraissait disparaître, apparemment, sous l'application des remèdes employés pour la combattre. Elle est revenue encore une fois au secours du cerveau ; mais ses armes, comme celles des autres agents de l'art de guérir, sont à double tranchant, c'est-à-dire, qu'en frappant la maladie elle tue l'organe. Qu'on ne dise donc plus que les médecins ne sont plus de fidèles imitateurs de la nature.

Dans quelques cas de folie aiguë, dont le terme fatal n'est pas éloigné, les évacuations épuisantes des intestins peuvent n'avoir pas eu lieu, ou elles peuvent s'être fait sentir et s'être arrêtées plusieurs semaines avant la mort ; et le progrès de la maladie se poursuit toujours et se termine par la dissolution, sans l'intervention apparente d'aucune cause destructive. En examinant le cerveau, après la mort, on peut rencontrer des traces de maladies graves, quoiqu'à peine suffisantes pour déterminer la mort ; mais il arrive assez souvent que le médecin est embarrassé de n'en pas trouver.

Ces faits, ainsi que beaucoup d'autres qui sont familiers aux aliénistes, portent à croire que l'aliénation peut être autre chose qu'un simple désordre physique.

Des 38 décès qui ont eu lieu dans le cours de l'année, 12 ont été causés par la consommation pulmonaire. C'est là une proportion inusitée pour le Haut-Canada, mais non pas pour un asile d'aliénés. Je crois que la folie, compliquée de cette maladie, est incurable.

L'absence de toux, et quelquefois d'expectoration, chez les aliénés consomptifs, est un fait qui a été souvent remarqué. Il s'est manifesté chez à peu près la moitié des cas qui se sont présentés dans cet asile. Il est cependant à remarquer que les hôtes de cette institution, qui ne sont pas exposés aux intempéries du dehors, sont exempts des rhumes et des affections catarrhales, même lorsque la ville et la campagne sont visitées par ces maladies sous forme épidémique. Si l'édifice était chauffé à l'air chaud, il en serait bien autrement.

Quatre malades épileptiques sont morts ; deux après des attaques d'apoplexie ; un d'épuisement vital général, conséquence de la longueur de sa maladie ; et un d'une hémorragie produite par la rupture de vaisseaux dans le poumon durant un accès.

Deux malades qui étaient depuis longtemps dans l'asile sont morts d'épuisement, après une longue maladie scrofuleuse; et deux sont morts de paralysie générale. Une femme, âgée de 65 ans, est morte avec des symptômes qui ressemblaient beaucoup à la paralysie générale; mais ni son état mental antérieur, ni l'état du cerveau après la mort, n'indiquaient une affinité avec cette maladie. Pour les 18 autres décès, je n'essaie pas à faire de classification. La plupart de ces cas seront mieux indiqués par les détails de l'autopsie, que je sou mets ci-dessous sommairement.

#### AUTOPSIE.

L'autopsie n'a pas été pratiquée sur tous les cadavres, mais elle l'a été dans vingt cas sur trente-huit; et ces cas ont été choisis comme ceux qui promettaient d'être les plus intéressants, ou parfois à cause de l'obscurité du diagnostic.

*1er cas.*—A. K., une femme âgée de 65 ans. Était folle depuis 9 mois lors de son admission. Elle est arrivée dans un grand état de faiblesse et est morte 4 mois et 20 jours après son admission. Elle ne pouvait presque plus parler, et était presque entièrement paralysée,—fait inconnu de ses examinateurs ou caché par eux. Elle n'avait plus aucun contrôle sur les sphincters. Il était à peu près impossible de donner une désignation à sa folie, si on peut appeler ainsi sa maladie. Elle fut probablement envoyée à l'asile, non à cause de son état mental, mais pour soulager sa famille, qui était devenue fatiguée de cette charge. Elle est morte dans un accès de convulsions, comme celles que l'on remarque fréquemment dans la paralysie générale.

*Autopsie.*—La seule apparence morbide du cerveau était l'adhérence de la dure-mère au crâne. Il n'y avait ni ramollissement, ni dépôt séreux ou autre.

La valvule mitrale du cœur portait de nombreuses granulations.

L'abdomen indiquait de nombreuses adhésions du péritoine, d'une origine ancienne.

Le colon transverse avait dévié jusqu'au pubis.

*2me cas.*—J. A., âgé de 33 ans, charpentier, *dernièrement* d'habitudes réglées; fou depuis trois mois lors de son admission. Manie aiguë, avec de dangereuses propensités; très agité et destructeur. En trois semaines il devint tranquille; il se promenait; mangeait assez bien et régulièrement, et commençait à donner des espérances de guérison.

Quatre jours avant sa mort, et cinq semaines après son admission, on s'aperçut de l'œdème des pieds. L'effusion s'étendit rapidement en remontant, et deux jours après il se présentait des signes décisifs d'hydrothorax.

*Aut.*—Le cerveau offrait des marques d'une maladie grave. L'arachnoïde adhérait sur une grande partie du sommet, de chaque côté du sillon, et présentait de nombreuses taches opalines et épaisses. Les vaisseaux capillaires étaient turgescents. Les ventricules contenaient environ une once et demie de sérum sanguin.

Le côté gauche du thorax était presque rempli d'eau, et le droit était à moitié rempli. Le péricarde en contenait très peu. J'en trouvai une petite quantité dans l'abdomen.

Les deux reins étaient enflés et enflammés, et je trouvai du pus en grande quantité dans leurs bassinets.

*3me cas.*—P. M., âgé de 45 ans, forgeron, d'habitudes très-intempérantes, avait subi une opération, quelques années auparavant, pour une fistule à l'anus. Fou depuis deux ans. Tubercules dans les poumons diagnostiqués depuis longtemps. Était dans l'asile depuis 22 mois lorsqu'il est mort.

*Aut.*—Les trois membranes de l'intérieur du crâne étaient adhérentes ensemble, en différents endroits, et épaissies. La dure-mère adhérait aussi au crâne en plusieurs endroits. Parchiose glandulaire large; sous d'autres rapports, cerveau normal; poumons adhérents aux côtes tout du long. Petits tubercules très rapprochés, mais pas de cavités. Foie tuberculeux. Couleur du viscère, rouge brillant. Rate grande.

*4me Cas.*—A. B., âgé de 28 ans, commis-marchand, intempérant, fou depuis 3 mois, seconde attaque d'épilepsie; querelleur et insultant; extrêmement abattu lors de son admission; il garda le lit pendant six mois et mourut.

*Aut.*—Crâne d'une épaisseur peu ordinaire, et pas de diploé. Le cerveau portait quelques traces d'inflammation. Un peu de sérum sur la surface, et environ une once dans chaque ventricule.

Je n'ai trouvé aucune autre marque de l'action de la maladie, excepté d'anciennes indications d'inflammation du péritoine.

5me Cas.—M. C., femme âgée de 44 ans, folle 5 jours avant son admission ; elle est restée dix mois à l'asile. Manie aiguë, contractée à des assemblées dites *revival meetings* ; bruyante, agitée, licenciense et obscène. Sa folie n'éprouva aucune diminution ; elle succomba à une diarrhée épuisante.

*Aut.*—Épaississement de l'arachnoïde, avec de légers amas de matière séreuse au-dessous, et ramollissement général de la substance corticale.

Poumon sain.

La membrane muqueuse de tout le tube alimentaire, épaissie et engorgée.

6me Cas.—J. M. D., âgé de 31 ans, forgeron ; tempérant ; fou un an ; resté à l'asile pendant près de 4 ans.

*Aut.*—Environ deux onces de sérum écoulé sous l'arachnoïde ; presque pas dans les ventricules. Substance corticale molle. Une petite tache sur le haut de l'hémisphère droit, indiquant l'action d'une ancienne inflammation.

Les poumons portaient les marques ordinaires de cavités tuberculeuses avancées.

Le foie contenait quelques tubercules, et avait plus du double de sa grandeur naturelle. Il était d'une couleur bronzée.

La membrane muqueuse du jéjunum et de l'iléon considérablement malade.

7me Cas.—D. F., âgé de 31 ans, fils de cultivateur ; désigné comme fou depuis deux ans, mais sa folie était plus probablement congénitale ; 27 mois dans l'asile.

Quelques mois avant sa mort, il se forma un abcès dans la région sous-clavière, et après qu'il fût parvenu à une certaine grosseur et qu'il fût devenu douloureux, il fut ouvert, et il suppura pendant quelque tems.

*Aut.*—Kyste de l'abcès oblitéré, mais un passage fistuleux le reliait à un autre abcès sous la surface costale interne. Poumons remplis de tubercules, dans un état de ramollissement très avancé.

Les viscères abdominaux indiquaient une maladie du péritoine, et il avait un épanchement d'un peu de sérum.

Cerveau très engorgé ; mais du reste, les marques de maladie étaient très légères.

8me Cas.—B. M., âgée de 34 ans, femme d'un tempéramment faible, mais d'habitudes réglées ; folle depuis plusieurs années ; 9 mois à l'asile.

Cerveau normal.

Les poumons portaient des marques d'ancienne inflammation, et plusieurs nœuds tuberculeux, qui étaient encore intacts.

Foie beaucoup grossi, et de couleur bronzée. Colon transverse dévié jusqu'à l'ombilic. Deux pintes d'eau dans l'abdomen.

9me Cas.—B. M., âgée de 28 ans, femme d'habitudes réglées ; folle depuis 7 mois ; près de 2 ans à l'asile ; manie de dévotion religieuse ; croyait que Dieu lui avait ordonné de jeûner, etc.

*Aut.*—Cerveau normal, excepté cette mollesse de tissu que l'on remarque dans la plupart de ces maladies chroniques, avec émaciation.

Poumons remplis de cavités terberculeuses.

Colon transverse déprimé, comme dans le cas, No. 8.

La rate présentait des rides, comme si elle eût été beaucoup plus grande auparavant.

10 Cas.—J. S., âgée de 44 ans, cultivateur, d'habitudes excessivement intempérantes ; lypé-maniaque prononcé, montrant une grande repugnance à manger, croyant qu'on l'engraissait pour le tuer. Autrefois porté au suicide. Fou 7 mois ; resté près 3½ ans dans l'asile ; mort de marasme et d'hydrothorax.

*Aut.*—Le cerveau n'offrait que de légères marques d'affection ; mais les ventricules étaient gonflés de sérum.

Côté gauche du thorax presque rempli de sérum, et le poumon était affaissé. Le cœur était poussé jusque sous le sein droit.

Les viscères abdominaux étaient sains.

11me Cas.—G. S., âgé de 27 ans, femme d'habitudes réglées ; avait un oncle qui est mort dans cet asile. Folle depuis 2½ ans ; près de 33 mois dans l'asile.

*Aut.*—Cerveau normal.

Poumons remplis de cavités tuberculaires.

Le colon transverse dévié au-dessous de l'ombilic. Les ovaires et les trompes offraient des marques d'ancienne inflammation.

12me Cas.—A. W., âgé de 40 ans, cultivateur, d'habitudes réglées; lypémanique; fou depuis 9 ans, 16 mois à l'asile. Cas mieux connu dans les asiles sous la désignation de *maladie noire*; taciturne et timide. Avait été précédemment agité et bruyant. Environ quatre mois avant sa mort, l'hydrothorax se manifesta.

*Aut.*—Le cerveau n'a pas été examiné.

Côté droit du thorax plein de sérum sanguin.

Poumon gauche chargé de tubercules, et avait trois cavités.

Le cœur avait subi une dégénérescence graisseuse.

Colon transverse dévié bas dans le pubis, et presque tout l'iléon avait suivi.

13me Cas.—T. H., âgé de 34 ans, d'habitudes sobres; le certificat ne disait pas depuis combien de tems il était fou, et je ne remarquai pas qu'il le fut après son admission. C'était un homme intelligent, de bonne mine, et robuste mais épileptique. Il eût un grave accès quelques jours après son admission, mais aucun autre d'un caractère sérieux, jusqu'à l'expiration du troisième mois. A cette époque il fut saisi d'une attaque très forte, qui fut suivie d'une suite d'autres accès qui se répétèrent à des intervalles plus ou moins rapprochés, pendant cinq jours, lorsque sa respiration devint difficile, le pouls s'affaiblit, et il expira.

*Aut.*—Le crâne était d'une épaisseur inusitée, avec peu de diploé. Les vaisseaux des membranes étaient gonflés de sang. Les membranes adhéraient les unes aux autres, ainsi qu'au crâne et au cerveau, de telle manière qu'il était impossible de les séparer sans employer une grande force. Tout le cervelet était très ramolli, et le pont de varole surtout était facilement enlevé par l'eau pressée d'une éponge; les ventricules étaient gonflés de fluide, et il s'en échappa environ deux onces du canal spinal.

L'examen n'a pas été porté au-delà de la tête.

Ce cas paraît exceptionnellement instructif, parce qu'il montre une condition anormale du cerveau que l'on rencontre rarement après l'épilepsie, même de longue durée. L'intégrité de l'intellecte et de la force musculaire dont a joui le malade jusqu'à la dernière semaine de son existence, accompagnée qu'elle était d'un ramollissement cérébral extrême, forme un contraste instructif avec la condition mentale et physique qui accompagne la maladie que nous avons observée sous le nom de paralysie générale. Cet homme travaillait et agissait vivement, et exécutait tout ce qu'on lui demandait de faire avec intelligence et célérité. Le seul défaut que l'on pouvait remarquer était une certaine lenteur lorsqu'il commençait à répondre à ceux qui lui parlaient. En dehors d'un asile, ce défaut n'aurait probablement pas été remarqué.

14me Cas.—S. S., âgée de 36 ans, une femme qui avait le malheur d'avoir un mauvais mari. Le certificat portait qu'elle n'était folle que depuis deux semaines avant son admission; mais j'appris plus tard que cela n'était pas vrai. La jalousie était indiquée comme étant la cause de sa folie;—il eût été plus exact de dire que c'étaient les mauvais traitements, mais *elle* ne pouvait répondre sur ce point. Son esprit parut être enveloppé de ténèbres constantes durant tout le tems de sa résidence,—six ans. Elle paraissait n'avoir aucune spontanéité de mouvement, et restait dans la position où elle avait été placée en dernier lieu, soit dans son lit ou hors du lit; cependant la volonté était encore sensible aux suggestions du sphincter, et alors elle se levait de son lit et se rendait à quelque distance au cabinet d'aisance. La peau était constamment bleue et froide. L'approche de la mort ne fut marquée par aucun symptôme particulier; elle fut causée par une aggravation graduelle de ceux qui existaient déjà; et lorsqu'enfin elle quitta la vie, la transition fut imperceptible, excepté par la cessation à peine appréciable de la respiration.

*Aut.*—Un très léger endurcissement du cerveau fut tout ce que l'autopsie révéla; tous les autres organes du corps étaient dans leur état normal. Si jamais il y a eu un cas d'aliénation purement mentale, celui-ci en était certainement un.

15e Cas.—J. S., âgé de 48 ans, homme de bonne éducation, mais très intempérant, que l'on ne dit être fou que depuis deux semaines avant son admission; resté dans l'asile près de quatre ans. Lors de son admission, son genre de folie étaient certainement une démence furieuse, dans une de ses époques de grande irritation. Cette attaque disparut avec une diarrhée obstinée et de longue durée, que je regardais comme un symptôme de l'irritation des méninges. Il avait des attaques de diarrhée de temps à autre, mais il jouissait en général

d'un bon appetit. Il reçut constamment une ration de quatre onces de vin d'Oporto chaque jour, qu'il savourait avec plaisir.

Son état mental tourna ensuite en un état complet d'idiotisme, et sous le rapport physique il menait une vie purement végétative. Il mourut dans un état comateux.

*Aut.*—Le crâne était presque dépourvu de diploé; les membranes n'étaient pas sensiblement altérées; il existait un caillot apopleptique sur la surface supérieure de l'hémisphère gauche du cervelet. Il s'échappa environ quatre onces de fluide lorsqu'on ouvrit la dure-mère; les ventricules en contenaient environ deux onces.

NOTE.—Ceci n'était pas un cas de paralysie générale, et pourtant combien de ces paralytiques présentent des lésions presque identiques.

16me Cas.—D. McF., âgé de 73 ans; tempérant; représenté comme fou depuis 8 mois. Resté 10 jours à l'asile, où il fut apporté à moitié mort. Il mangeait bien, presque avec voracité, et parlait ou jurait incessamment. Il fut pris de la jaunisse, et tomba bientôt dans un grand état de faiblesse; il mourut sans aucune autre crise symptomatique.

*Aut.*—Le foie fut le seul organe trouvé dans une condition anormale. Il était atrophié et durci. Il est douteux qu'il fût tempérant.

17me Cas.—S. G., âgée de 31 ans; femme de couleur, d'habitudes sédentaires. Folle depuis un an; manie religieuse; don de langues inconnues; reine et prophétesse. Morte, comme presque toutes les personnes de couleur dans cet asile, de phthisie.

*Aut.*—Poumons pleins de cavités; le gauche était exactement comme un rayon de miel. Sous le péritoine de tous les viscères abdominaux, un réseau très fin de tubercules granuleux. Un grand nombre de vésicules presque transparentes, dont quelques-unes étaient aussi grosses qu'un œuf de poule, avec des vésicules opaques de différentes grosseurs au milieu, furent trouvées dans les replis agglutinés des intestins. Le foie contenait quelques tubercules.

18me Cas.—S. A., âgé de 41 ans; homme de vie exemplaire et occupant une position respectable. Représenté comme fou depuis deux ans. Resté ici 16 mois; cas de paralysie générale.

*Aut.*—Pas d'adhésions de la dure-mère au crâne; ni les membranes ni le cerveau n'étaient altérés, excepté que ce dernier était plus ferme qu'à l'ordinaire. Toute la substance corticale du cerveau était défectueuse. Quatre onces de fluide sous la pie-mère, et les ventricules gonflés de sérum jaune.

19me Cas.—A. D., âgé de 64 ans, vétéran de Waterloo ayant une bonne pension et son accompagnement ordinaire, des habitudes d'intempérance. Fou depuis deux ans; 2½ mois dans l'asile; imbécillité sénile. Il devint plus faible de jour en jour et mourut d'épuisement.

*Aut.*—Dure-mère adhérente au crâne à la région occipitale droite; de très légères traces de sérum sur la surface du cerveau et dans les ventricules; une petite hydatide dans chaque plexus choroïde. D'anciennes adhésions pleurétiques des deux côtés de la poitrine; un poumon tuberculeux. Colon transverse dévié au-dessous de l'ombilic; viscères normaux d'ailleurs.

20me Cas.—J. C., jeune homme de 25 ans; épileptique depuis son enfance; fou depuis sept ans et demi, durant lesquels il a toujours été à l'asile, moins une semaine. Mort durant un accès.

*Aut.*—Rupture du poumon; et fort épanchement de sang dans la poitrine. Ce malade mourut à la succursale de Malden, et je n'ai pas encore reçu tous les détails de l'autopsie.

L'on remarquera que dans ces vingt cas, cinq se rattachent à l'intempérance. Ce sont là les seuls ivrognes *certifiés* sur les 38 qui sont morts en 1859, mais il est probable que deux ou trois des 33 regardés comme tempérants ne l'avaient pas été.

La grande majorité des malades d'habitudes antérieures intempérantes restent incurables, et lorsqu'ils meurent, l'autopsie manque rarement de révéler les causes qui ont empêché leur guérison. La folie, suite de l'intempérance, prend presque toujours une forme misérable, et souvent dégoûtante. L'esprit est ou totalement obscurci, ou tourmenté d'hallucinations extravagantes et de craintes terribles. Les *quelques* aliénés intempérants qui guérissent n'ont la plupart du temps qu'un court répit dans leur misérable condition mentale. J'ai cherché à prolonger cette période en les gardant plus longtems que les autres conva-

---

lescents, et je crois que ce moyen contribue beaucoup à leur donner plus de force pour résister après leur sortie.

En terminant ce rapport, je ferai remarquer que j'ai tâché de le faire dans le double but de communiquer au public des informations intéressantes et utiles, et de répondre aux exigences que les profondes connaissances de votre bureau, et l'état actuel des recherches psychologiques dans les autres pays, me paraissaient demander. Je réserve pour mes rapports trimestriels les détails d'administration intérieure qui peuvent alors vous être soumis plus avantageusement. Je saisis cette occasion pour vous dire que les rapports annuels des chefs de maisons d'aliénés, en Europe et en Amérique, sont devenus, par un système général d'échange courtoise, une source d'informations très utiles pour tout le corps ; et j'ai quelquefois profondément regretté de ne pouvoir, pour des causes que je ne pouvais contrôler, répondre à l'attention polie de mes confrères en leur communiquant les rapports de cette institution. J'ai, depuis ma nomination, recueilli et conservé plusieurs volumes de ces précieux documents pour l'avantage futur de cette institution, et l'avancement de la science psychologique en ce pays.

Je suis convaincu qu'un corps public, possédant les connaissances littéraires et scientifiques qui, je le sais, vous ont fait élever à la position éminente et utile que vous occupez, n'a pas besoin d'autres suggestions de ma part pour porter remède au mal que je viens de signaler.

Espérant fermement que sous votre surveillance intelligente, compâtissante et vigilante, cet asile, ainsi que toutes les autres institutions publiques fondées dans un but philanthropiques, croîtra en utilité et en excellence.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très respectueux,

JOSEPH WORMAN, M. D.,  
Surintendant Médical, A. P. A.

TORONTO, 3 février 1860.

ETAT de la recette et de la dépense de l'asile provincial des aliénés, Toronto, pour une année à compter du 1er janvier au 31 décembre 1859.

*Dt.*

*Av.*

| DEPENSES.                                         | \$ | cts.  | \$ | cts.  | RECETTES.                                          | \$                   | cts. | \$   | cts.  | \$ | cts.  |
|---------------------------------------------------|----|-------|----|-------|----------------------------------------------------|----------------------|------|------|-------|----|-------|
| <i>Département Médical.</i>                       |    |       |    |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Médecines.....                                    |    | 139   | 33 |       | La banque du Haut-Canada, balance, 8 janvier ..... |                      |      | 4000 | 00    |    |       |
| Bière, esprits et vin .....                       |    | 1614  | 72 |       | Autres paiements ...                               |                      | 6    | 00   |       |    |       |
|                                                   |    |       |    | 1754  | 05                                                 | Articles vendus..... |      | 117  | 19    |    |       |
| <i>Dépenses de la maison (nourriture)</i>         |    |       |    |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Viande de boucher.....                            |    | 4779  | 88 |       | Transport des patients reçus par des amis.....     |                      | 2    | 00   |       |    |       |
| Pain .....                                        |    | 5814  | 02 |       | Escompte.....                                      |                      | 17   | 64   |       |    |       |
| Beurre.....                                       |    | 2251  | 45 |       | Asile des aliénés de Malden .....                  |                      | 497  | 14   |       |    |       |
| Orge, riz, fleur et farine.....                   |    | 657   | 15 |       | Branche d'asile, articles vendus .....             |                      | 51   | 11   |       |    |       |
| Pommes.....                                       |    | 60    | 75 |       | Patients payant.                                   |                      | 2730 | 97   |       |    |       |
| Fromage.....                                      |    | 18    | 74 |       |                                                    |                      |      |      | 3422  | 05 |       |
| Café.....                                         |    | 282   | 30 |       | Warrants .....                                     |                      |      |      | 54733 | 25 | 62155 |
| Œufs .....                                        |    | 295   | 00 |       | Balance.....                                       |                      |      |      |       |    | 9197  |
| Poisson .....                                     |    | 112   | 00 |       |                                                    |                      |      |      |       |    | 30    |
| Mélasse.....                                      |    | 52    | 80 |       |                                                    |                      |      |      |       |    | 67    |
| Patates .....                                     |    | 205   | 33 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Sel, poivre, moutarde et vinaigre.                |    | 96    | 04 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Sucre.....                                        |    | 1541  | 56 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Thé .....                                         |    | 1291  | 65 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
|                                                   |    |       |    | 17459 | 67                                                 |                      |      |      |       |    |       |
| <i>Vêtements et literie.</i>                      |    |       |    |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Literie .....                                     |    | 171   | 77 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Vêtements .....                                   |    | 3966  | 65 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Chaussures.....                                   |    | 598   | 27 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
|                                                   |    |       |    | 6278  | 69                                                 |                      |      |      |       |    |       |
| <i>Chauffage, éclairage, lavage et nettoyage.</i> |    |       |    |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Combustible .....                                 |    | 4482  | 56 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Gaz .....                                         |    | 1193  | 29 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Chandelles .....                                  |    | 38    | 40 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Huile.....                                        |    | 33    | 56 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Savon.....                                        |    | 1276  | 33 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Empois et pierre bleue.....                       |    | 68    | 74 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Brosses et balais.....                            |    | 313   | 55 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
|                                                   |    |       |    | 7406  | 43                                                 |                      |      |      |       |    |       |
| <i>Divers.</i>                                    |    |       |    |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Assurance.....                                    |    | 655   | 00 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Papeterie et frais de port .....                  |    | 173   | 20 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Annonces .....                                    |    | 263   | 99 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Enterrements.....                                 |    | 190   | 00 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Paille.....                                       |    | 308   | 37 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Ferme .....                                       |    | 646   | 88 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Ameublement .....                                 |    | 846   | 51 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Transport des patients.....                       |    | 611   | 10 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Dépenses incidentes.....                          |    | 1099  | 56 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Réparations .....                                 |    | 4372  | 02 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Drainage .....                                    |    | 74    | 05 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Clôture .....                                     |    | 134   | 99 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Pompe à vapeur.....                               |    | 168   | 31 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Maison de pompe.....                              |    | 532   | 48 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Bouilloire à eau chaude.....                      |    | 414   | 00 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Nouvelle bouillire pour l'engin ....              |    | 692   | 50 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Couverture en ardoise de la couppe                |    | 646   | 67 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Réservoirs et fontaines .....                     |    | 1739  | 21 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Converture du toit.....                           |    | 2205  | 00 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Commissaires.....                                 |    | 1088  | 50 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
| Salaires et gages.....                            |    | 15064 | 96 |       |                                                    |                      |      |      |       |    |       |
|                                                   |    |       |    | 31927 | 30                                                 |                      |      |      |       |    |       |
| Dépenses de l'A. P. des A.....                    |    |       |    | 64826 | 14                                                 |                      |      |      |       |    |       |
| <i>Reporter</i> .....                             |    |       |    | 64826 | 14                                                 | <i>Report</i> .....  |      |      |       |    |       |
|                                                   |    |       |    |       |                                                    |                      |      |      |       |    | 71352 |
|                                                   |    |       |    |       |                                                    |                      |      |      |       |    | 97    |

Recettes et dépenses de l'asile provincial des aliénés, Toronto.—*Suite.*

Succursale de l'asile, terrain de l'université, pour l'année depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1859.

*Dt.**Av.*

|                                                   | \$ | cts. | \$    | cts.     |                     | \$ | cts. | \$ | cts. | \$       | cts. |
|---------------------------------------------------|----|------|-------|----------|---------------------|----|------|----|------|----------|------|
| <i>Report</i> .....                               |    |      | 64826 | 14       | <i>Report</i> ..... |    |      |    |      | 71352    | 97   |
| DEPENSE.                                          |    |      |       |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| <i>Département Médical.</i>                       |    |      |       |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Médecines.....                                    |    | 8    | 26    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Bière, esprits et vin.....                        |    | 210  | 86    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
|                                                   |    |      |       | 219      | 12                  |    |      |    |      |          |      |
| <i>Dépenses de la maison (nourriture)</i>         |    |      |       |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Viande de boucher.....                            |    | 867  | 15    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Pain .....                                        |    | 982  | 38    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Beurre.....                                       |    | 463  | 34    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Orge, riz, fleur et farine .....                  |    | 99   | 58    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Pommes.....                                       |    | 22   | 00    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Fromage.....                                      |    | 2    | 26    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Café.....                                         |    | 10   | 00    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Œufs .....                                        |    | 44   | 40    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Poisson.....                                      |    | 5    | 50    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Patates.....                                      |    | 184  | 50    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Sel, poivre, moutarde et vinaigre.                |    | 18   | 88    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Sucre .....                                       |    | 304  | 32    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Thé .....                                         |    | 173  | 80    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
|                                                   |    |      |       | 3178     | 01                  |    |      |    |      |          |      |
| <i>Vêtements.</i>                                 |    |      |       |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Vêtements .....                                   |    | 249  | 89    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Chaussures.....                                   |    | 73   | 50    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
|                                                   |    |      |       | 223      | 39                  |    |      |    |      |          |      |
| <i>Chauffage, éclairage, lavage et nettoyage.</i> |    |      |       |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Combustible.....                                  |    | 429  | 90    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Chandelles .....                                  |    | 22   | 74    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Huile.....                                        |    | 50   | 60    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Savon.....                                        |    | 60   | 16    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Empois et pierre bleue.....                       |    | 8    | 40    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
|                                                   |    |      |       | 18       | 90                  |    |      |    |      |          |      |
|                                                   |    |      |       | 590      | 70                  |    |      |    |      |          |      |
| <i>Divers.</i>                                    |    |      |       |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Assurance .....                                   |    |      |       |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Papeterie.. ..                                    |    | 24   | 90    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Enterrements.....                                 |    | 3    | 72    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Paille .....                                      |    | 21   | 00    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Ferme .. ..                                       |    | 50   | 87    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Ameublement.....                                  |    | 250  | 89    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Transport des patients.....                       |    | 97   | 35    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Dépenses incidentes.....                          |    | 2    | 00    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Réparations.....                                  |    | 51   | 36    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Eau .....                                         |    | 52   | 52    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
| Salaires et gages.....                            |    | 364  | 00    |          |                     |    |      |    |      |          |      |
|                                                   |    |      |       | 1288     | 00                  |    |      |    |      |          |      |
|                                                   |    |      |       | 2215     | 61                  |    |      |    |      |          |      |
| <i>Dépense de la succursale de l'asile</i> .....  |    |      |       | 6526     | 83                  |    |      |    |      |          |      |
|                                                   |    |      |       | \$ 71352 | 97                  |    |      |    |      | \$ 71352 | 97   |

JAMES McKIRDY,  
*Trésorier.*

## RAPPORT DES INSPECTEURS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

*Kingsston, 10 février 1860.*

*A Son Excellence le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

De nouveau est arrivée l'époque où les inspecteurs du pénitencier provincial sont tenus de présenter leur rapport annuel sur la condition de cette institution si importante.

C'est avec la plus grande satisfaction que les inspecteurs se trouvent en mesure de pouvoir affirmer que le pénitencier n'a en quoique ce soit perdu de son importance, mais qu'au contraire il a graduellement marché de la manière la plus prospère vers le but qui lui était assigné—comme institution de correction, il me semble avoir en tous points rempli sa mission—de faire ressentir au criminel, en le punissant, les conséquences de ses méfaits, et lui inspirer une crainte salutaire du mal pour l'avenir. Une discipline sévère, jointe à une réclusion complète, ne saurait manquer d'exercer une influence puissante sur les individus qui se verraient tentés de transgresser les lois, et de vivre du fruit de leurs brigandages journaliers.

Il y a tout lieu de croire que dans grand nombre de cas la discipline a contribué grandement, non seulement à réformer le caractère, mais à développer des talents, à faire éclore de bonnes dispositions au bien restées cachées jusque-là, susceptibles de faire d'un ancien criminel un meilleur sujet, et qui plus est, un membre plus utile de la société, tant par sa bonne conduite que par son travail et son exemple.

C'est avec une vive satisfaction que les inspecteurs ont à vous informer que leurs efforts, de même que ceux du digne préfet et des officiers supérieurs, pour ramener les détenus à de meilleurs sentiments, leur inspirer le respect et la confiance, ont reçu en maintes occasions l'appui des entrepreneurs et de leurs chefs d'atelier. Cette remarque s'applique particulièrement au contrat de la cordonnerie; peut-être ce résultat est-il en grande partie dû au nombre plus considérable de détenus employés et réunis dans la même chambre—environ trois cents; cet avantage permet amplement de faire un choix judicieux de sujets disposés à se bien comporter et dignes de confiance, et ces entrepreneurs ont le privilège du premier choix. Tout en n'ayant aucunement le désir de faire de distinction déplacée, il n'est que juste de dire que les entrepreneurs, MM. Ross et Cie., prennent grand soin de bien traiter ceux qui sont à leur service, et font tout en leur pouvoir, en autant que la nature de leur département le leur permet, pour enseigner l'art de la cordonnerie sur une échelle assez considérable pour que les détenus, lors de leur élargissement, soient en état de se livrer à un métier, qui plus que tous autres, est non seulement indispensable, mais dont les produits sont en demande constante. Partageant cette conviction, les inspecteurs prennent la liberté de dire qu'ils se croiraient blâmables de ne pas rendre ce témoignage en faveur de la conduite irréprochable de ces messieurs sous tous les autres rapports; et tout en admettant que le prix payé pour la cordonnerie est moindre que celui de certains autres contrats, néanmoins les profits qui en reviennent à l'institution sont finalement aussi considérables que les contrats plus élevés s'ils ne le sont pas plus, surtout si l'on tient compte du fait que les cordonniers sont bien moins exposés aux accidents de tous genres, et que la chambre qu'ils occupent est bien moins vaste, et qu'en conséquence il y a une bien plus grande économie d'espace et de capitaux, bien moins de détérioration et de surveillance. C'est pour ces diverses raisons que l'on engage les entrepreneurs à occuper tous les détenus qui peuvent sans inconvénient être mis à l'ouvrage dans leurs vastes et salubres ateliers.

Les remarques qui précèdent ne sont pas faites dans le but d'amoinrir le mérite des autres fabricants, car tous paraissent faire leur possible pour remplir honnêtement leurs engagements et se conformer aux règles et règlements de l'institution.

C'est avec la plus vive satisfaction que les inspecteurs se trouvent en position de pouvoir faire une mention honorable du département des femmes, placé sous la surveillance de Mme. Walker, qui réunit en elle toutes les qualités d'une matrone, une industrie infatigable, des talents peu communs, une grande tolérance, jointe à une grande bonté, et un maintien digne et imposant, ce qui lui vaut l'estime et même l'affection des malheureuses confiées à

ses soins. C'est de cette dame que l'on peut dire à juste titre : "Devant elle est ouverte  
 " une carrière toute pleine d'utilité, consacrée à l'exercice d'une charge dont les attribu-  
 " tions sont la bienfaisance, le but le plus grand bonheur de l'humanité, et les instruments  
 " la pitié et la bonne volonté." Ce quartier du pénitencier est, sans exception, le plus facile  
 à administrer, et le moins dispendieux, si l'on songe qu'il suffit d'une seul adjoint; tandis qu'il  
 faut plusieurs gardiens et plusieurs sentinelles pour le quartier des hommes. Ce département  
 est une source de profits, non seulement à cause de son administration économique, mais  
 encore à cause de la quantité d'ouvrage que l'on y fait pour l'institution en général, et des  
 sommes que l'on retire de la bordure et des autres travaux faits pour les entrepreneurs de la  
 cordonnerie.

A l'égard du traitement des détenues, il ne sera peut-être pas hors de place de men-  
 tionner ici que le rév. M. Orby Shipley a fait une peinture vive et animée d'une institution de  
 ce genre, l'asile des femmes de St. Vincent, à Golden Bridge, Irlande, dans son petit  
 ouvrage si instructif et si intéressant, le purgatoire des prisonniers, 1857; il n'est pas un  
 mot de ce livre qui ne puisse en tout point s'appliquer au quartier des femmes, placé sous  
 la surveillance de Mme. Walker. Écoutons parler ce révérend monsieur : "L'établissement  
 " a pour supérieure une dame d'un caractère vraiment admirable, et est desservi par trois  
 " ou quatre sœurs de la Miséricorde appartenant à l'église romaine." Un peu plus loin, il  
 dit : "S'il est une institution où il existe le plus de religion, et que l'église anglaise puisse  
 " le plus justement envier à sa sœur catholique, c'est le couvent de St. Vincent. L'air de  
 " sainteté que l'on y respire, la base solide de la religion sur laquelle il est assis, l'ordre et  
 " la discipline admirables qui président à son administration, la sainte joie qui l'égaie, la  
 " puissante sympathie chrétienne qui y est partout répandue, et les résultats si heureux  
 " qui en découlent, engagent à croire, à espérer, et à demander à Dieu que malgré les pré-  
 " jugés populaires, les clameurs et la religion, notre église chérie puisse voir de nouveau  
 " s'établir dans son sein des sociétés de femmes, de filles et de matrones fidèles, braves,  
 " héroïques et dévouées, heureuses toujours de servir leur divin maître en ramenant au  
 " bercail les brebis égarées de son troupeau."

C'est un sujet de grande satisfaction de voir que dans la plupart des villes du Canada  
 il se trouve un très grand nombre de Dames protestantes qui consacrent beaucoup de temps  
 à l'œuvre divine de la charité, en administrant aux pauvres, aux nécessiteux et aux mal-  
 heureux abandonnés non seulement les secours nécessaires à leur soulagement corporel,  
 mais aussi les secours spirituels propres à soutenir leur moralité et leur vertu. Il est si  
 vrai que les femmes, par tout le monde, sont animées des mêmes sentiments de bonté et de  
 bienveillance; les temps, les lieux et les circonstances peuvent bien faire que les unes  
 aient plus que les autres des occasions d'exercer leurs propensions<sup>s</sup> naturelles, mais toutes  
 subissent également l'influence benigne, grande et généreuse de la charité et de la vertu.

A la suggestion souvent répétée par la matrone que son département ne pouvait plus  
 admettre d'autres détenues, les inspecteurs, le préfet et l'architecte virent la nécessité d'a-  
 grandir le local, et plusieurs cellules temporaires ont été construites; ces dernières, avec  
 celles qui deviendront vacantes par l'élargissement de plusieurs détenues, dont la sentence  
 est expirée, suffiront amplement pour loger un aussi grand nombre de prisonnières qu'on  
 pourra en envoyer d'ici à longtemps. Néanmoins, comme il sera besoin avant peu d'un local  
 plus grand, le sujet a été porté devant Son Excellence le Gouverneur Général, qui ne  
 tarda pas à ordonner que des mesures fussent de suite prises pour ériger une nouvelle  
 prison pour les femmes en dehors des murs. Un emplacement convenable en dehors de  
 l'enceinte des murs fut choisi; mais après en avoir conféré avec le préfet et l'architecte,  
 on croit à propos de ne pas en faire davantage pour le moment, vu qu'à bien peu de frais,  
 comparativement parlant, un espace inoccupé entre le quartier des femmes et le mur de la  
 cour, pouvait être recouvert et installé de manière à contenir environ vingt cellules, les-  
 quelles, avec celles qui n'étaient pas habitées, devraient suffire pour loger tous les prison-  
 niers pendant quelques années encore.

Un autre raison d'en arriver à cette conclusion est qu'une fois qu'aurait été terminé  
 l'édifice projeté, les cellules qui servaient aux femmes auraient pû être admirablement  
 installées pour les prisonniers âgés, infirmes et convalescents, qu'il serait nécessaire de  
 séparer des prisonniers plus jeunes et bien portants, et qui n'exigent pas une aussi grande  
 surveillance. Environ cent de ces êtres décrépits se trouveraient ainsi logés; plusieurs

d'entre eux pourraient être employés à faire des balais, des paillassons, et autres ouvrages peu fatigants, qui tout en les récréant rapporteraient des profits à l'institution ; alors le pénitencier pourrait admettre près de neuf cents détenus, ce qui est à peu-près le plus grand nombre qu'il est prudent de réunir dans le même local, pour des raisons de prudence ou de bonne administration.

Il y a encore une autre raison pour ajourner l'érection du quartier des femmes, c'est qu'un grand nombre de détenus devront être employés l'an prochain à construire l'asile des aliénés à Rockwood, dont l'achèvement est d'une nécessité absolue non seulement parce que l'on demande à grands cris un local plus spacieux pour les aliénés qui pullulent dans le pays, mais encore pour faire disparaître ces malheureux placés sous la salle à manger de cette institution. Ces pauvres affligés ne sont pas seulement privés de l'exercice en plein air, mais encore ils sont tous entassés dans le logement qu'ils occupent aujourd'hui ; ils se voient aussi, en grande partie, privés de la douce et salutaire influence du soleil et de l'air ; et, ce qui est pis encore, ils sont claquemurés dans une chambre renfermée, humide, véritable cave, dont les exhalaisons sans parler du reste sont excessivement pernicieuses à la santé du corps et de l'esprit ; et il est indubitable que sans les grands soins, les traitements humains et éclairés, prodigués à ces personnes par le Dr. Litchfield, surintendant si distingué par ses talents, les souffrances et la mortalité seraient très sévères. Il est à espérer que l'on a apporté des raisons suffisantes pour justifier la décision prise. Le Dr. Litchfield ne manque jamais d'inviter les inspecteurs à visiter ses patients, et de développer ses opinions et les principes de son traitement. La conduite intelligente et philanthropique de ce monsieur est digne des plus grands éloges.

Le comportement des détenus, en général, a été très satisfaisant, si non exemplaire ; il n'y a pas eu un seul acte de violence, pas une tentative de maltraiter aucun des officiers. La discipline étant nécessairement très minutieuse et très sévère, rien d'étonnant qu'elle ne soit souvent violée, mais encore n'est-ce que par des offenses légères, telles qu'un langage inconvenant, des distractions, des conversations, des rires, etc., le châtement infligé dans ces cas de mauvaise conduite consiste en plusieurs repas au pain et à l'eau, la privation de lit et le cachot. L'on n'a recours au fouet que dans les cas extrêmes, et le nombre de coups dépasse rarement douze. C'est le moins souvent possible que l'on devrait faire usage de ce mode de punition ; il répugne aux sentiments, excite le désir de la vengeance, n'est jamais oublié ou pardonné, pousse à la mauvaise humeur ou à l'insouciance, et excite la commisération de tous ceux qui en sont les témoins ; le coupable se crée des sympathies au dépens des autorités, tandis que les châtements moins durs et plus humains, bien que suffisamment sévères, n'excitent pas les "sympathies ;" au contraire tous admettent la justice et l'opportunité des peines les moins révoltantes. Nous sommes persuadés que c'est le cas, car en quittant la prison, quand le détenu libéré n'a pas de raison de ne pas exprimer librement son opinion, il affirme emphatiquement que le fouet endurecit, rend l'homme pervers et le prédispose à la vengeance, et excite plutôt la commisération, tandis qu'ils admettent invariablement que les autres châtements n'ont pas un pareil effet, qu'ils ne sont jamais infligés sans de bonnes causes, qu'ils ne soulèvent pas les mauvaises opinions, mais qu'au contraire ce sont autant d'exemples salutaires.

Autant et aussi grandement que nous déplorons l'usage du fouet, autant nous regretterions de le voir prohiber par la loi, pour la raison que chez certains individus c'est le seul épouvantail possible ; le détenu doit savoir que l'on *peut* y avoir recours, et cela seul suffit pour faire rentrer les plus endurcis en eux-mêmes ; et chaque fois qu'on l'applique, ce doit être avec répugnance, et de telle manière à convaincre les spectateurs, le coupable même, de sa raison d'être, et moins l'application en sera fréquente, moins la nécessité d'y avoir recours se présentera, vu que l'impression sera plus forte et plus durable. Au risque de paraître par trop prolixes, les inspecteurs se permettront de dire que les hommes ont toujours différé et différeront toujours d'opinion sur les questions les plus simples, et que c'est le cas à l'égard de l'application du fouet. Frederick Hill, (l'inspecteur de prison le plus renommé de nos jours, peut-être) en a l'usage en horreur. Dans son excellent ouvrage sur le "crime," 1853, page 194, il dit : "Je suis heureux de voir que le fouet est encore banni de la discipline des prisons." D'un autre côté, M. Adderly, M. P., semble tout-à-fait se poser comme l'avocat de son application modérée, dans son pamphlet "Punishment not Education ;" néanmoins les remarques suivantes sont raisonnables et judicieuses : "La réclusion a beaucoup contribué à produire

“ la terreur chez le détenu, à le réformer et à le mettre en garde contre la dépravation. Mais on peut obtenir beaucoup plus encore par une nourriture donnée en petite quantité, ou d’une qualité plus simple ou plus grossière, épouvantail terrible pour l’appétit malade ou délicat d’un voleur de profession. Mais un moyen bien plus puissant encore, bien propre à punir au moins la moitié des offenses commises, je veux parler du fouet, a été trop abandonné et trop condamné, sur le principe qu’on en avait abusé en en faisant un usage brutal et violent.” M. Hill remarque avec beaucoup de vérité : “ Une des choses les plus essentielles chez un officier de prison, c’est qu’il prenne un intérêt sincère dans le bien-être de ceux qui sont placés sous ses soins.” Tous les écrivains qui ont traité de ce sujet insistent sur la nécessité indispensable que les officiers de prison soient humains, philanthropes, indulgents et tolérants, tout en exigeant la plus stricte obéissance et la plus rigide attention aux règles et à la discipline. Mais lorsqu’il y a favoritisme dans la nomination de ces employés, toutes ces qualités si importantes sont souvent perdues de vue, et il y a tout lieu de croire que la race des misérables sans cœur de la trempe du Gouverneur Hawes et de ses mirmidons n’est pas encore éteinte. Il incombe donc impérieusement aux officiers supérieurs des prisons de toujours bien veiller à ce que les obligations auxquelles ils sont tenus ne soient pas éludées par la ruse et l’artifice d’hommes en réalité souvent bien plus dépravés que ceux placés sous leur surveillance. Les édifices les plus solidement construits, les règlements les plus sages, ne serviront de rien si l’on n’a pas le soin de faire un choix judicieux d’officiers.

Le préfet a recours à tous les moyens possibles pour ramener les détenus au bien et à la réforme ; il est très regrettable, néanmoins, que la lecture ne soit pas plus générale ; et pourtant le chapelain, dans son rapport, prétend que ce ne sont pas les livres qui manquent. Il servirait à peu de chose de ne pas laisser sortir les livres de la bibliothèque, de faire parade de leur nombre, et de parler de tous les sujets qui y sont traités, si on ne les utilise pas comme ils devraient l’être. Les inspecteurs seraient des plus heureux d’encourager tous les efforts dirigés vers ce but ; et bien que le choix des livres ne retombe pas dans leur domaine, ils seront toujours prêts à faire des suggestions et à se soumettre à celles qui pourraient être faites pour l’instruction et l’amusement intellectuel d’une classe d’individus à qui la pénible séquestration du monde rend l’usage des livres si important, et qu’ils apprécient comme un avantage bien grand ; c’est un moyen de leur faire acquérir une grande somme de connaissances, d’effectuer leur réforme morale, et de faire naître la reconnaissance dans leur cœur.

A ce sujet, il est bon d’observer que l’introduction du gaz serait une grande amélioration sous tous les rapports ; les détenus y gagneraient quelques heures de plus pour lire, ce qui serait une occasion nouvelle d’agrandir la sphère de leur instruction mentale et morale ; le gaz est bien plus propre et bien plus commode que l’huile qui a une odeur désagréable, et qui joint à cela est la cause de beaucoup de saleté et de trouble. L’appareil de Messieurs Aubin et Garth, est d’un prix modéré, d’un mécanisme simple, et très bien adapté à une institution de ce genre.

L’état qui suit du lieu de naissance et des races auxquelles appartiennent les détenus, préparé pour les quatre dernières années, pourra avoir son utilité.

Lieu de naissance des détenus reçus au pénitencier provincial.

| DU CANADA OUEST.   |            |            |            |            |            | DU CANADA EST.     |           |           |           |           |            |
|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| —                  | 1856.      | 1857.      | 1858.      | 1859.      | Total.     | —                  | 1856.     | 1857.     | 1858.     | 1859.     | Total.     |
| Canada Est.....    | 5          | 14         | 8          | 4          | 31         | Canada Est .....   | 40        | 25        | 33        | 18        | 119        |
| Canada Ouest....   | 46         | 31         | 73         | 56         | 206        | Canada Ouest....   | 2         | .....     | .....     | 1         | 3          |
| Angleterre .....   | 34         | 20         | 34         | 32         | 120        | Angleterre.....    | 8         | 6         | 10        | .....     | 24         |
| Irlande.....       | 48         | 64         | 63         | 51         | 226        | Irlande.....       | 18        | 12        | 13        | 6         | 49         |
| Ecosse.....        | 10         | 10         | 9          | 16         | 45         | Ecosse.....        | 3         | 1         | 1         | 1         | 6          |
| Etats-Unis.....    | 45         | 30         | 45         | 55         | 175        | Etats-Unis.....    | ..        | 2         | 4         | 1         | 7          |
| Autres pays.....   | 6          | 6          | 6          | 12         | 30         | Autres pays .....  | 6         | 3         | 6         | 3         | 18         |
| <b>Totaux.....</b> | <b>194</b> | <b>179</b> | <b>238</b> | <b>226</b> | <b>833</b> | <b>Totaux.....</b> | <b>80</b> | <b>49</b> | <b>67</b> | <b>30</b> | <b>226</b> |

## Origine des détenus reçus dans le pénitencier provincial.

| DU CANADA OUEST. |       |       |       |       |        | DU CANADA EST. |       |       |       |       |        |
|------------------|-------|-------|-------|-------|--------|----------------|-------|-------|-------|-------|--------|
| —                | 1856. | 1857. | 1858. | 1859. | Total. | —              | 1856. | 1857. | 1858. | 1859. | Total. |
| Blancs.....      | 163   | 166   | 206   | 181   | 716    | Blancs.....    | 80    | 48    | 66    | 30    | 224    |
| Noirs .....      | 29    | 12    | 32    | 41    | 114    | Noirs .....    | ..... | 1     | 1     | ..... | 2      |
| Sauvages .....   | 2     | 1     | ..... | 4     | 7      | Sauvages.....  | ..... | ..... | ..... | ..... | .....  |
| Totaux.....      | 194   | 179   | 238   | 226   | 837    | Totaux.....    | 80    | 49    | 67    | 30    | 226    |

Il suffit aujourd'hui de faire les observations qui suivent :—Si le Haut-Canada a juste droit de se targuer de l'accroissement de sa population, d'un autre côté il n'a que trop de raison malheureusement, de déplorer la dépravation et le crime qui semblent avoir pris des proportions gigantesques dans cette section du pays. Il n'est que juste, cependant, de supposer que les criminels ne représentent pas exactement la population. Peut être plus que le Bas, le Haut-Canada reçoit-il un grand nombre de mauvais sujets des États-Unis ; l'on devra aussi admettre que l'émigration se dirige de ce côté sur une échelle bien plus considérable, entraînant avec elle grand nombre de citoyens probres et respectables, mais en même temps un grand nombre aussi de malheureux individus qui dans leur pays étaient incapables de gagner une honnête existence ; et il y a encore une autre cause qui contribue pour beaucoup à augmenter la classe si grande des scélérats, nous voulons parler du nombre considérable des esclaves fugitifs—pauvres infortunés dont l'esprit a été peu ou point du tout cultivé ; qui n'ont jamais connu le prix de la confiance, du respect et de la prévoyance. Leurs plus viles et plus grossières passions ne sont exploitées que dans le but d'augmenter le nombre des animaux de leurs maîtres,—l'élève des nègres rapportant beaucoup plus que l'encouragement donné à n'importe quelle race du règne animal ! Ces esclaves ne contribuent guère à accroître la richesse et la prospérité des climats du nord ; ils ne peuvent s'y livrer aux travaux agricoles ; leur seule ambition est de devenir domestiques, et très souvent ils ne se montrent ni dociles ni utiles. Il faut admettre, cependant, que parfois ils se peut que l'on fasse rencontre d'un noir qui sera une véritable acquisition, mais c'est une rare exception.

Dans le Bas-Canada, la population est agricole avant tout ; ses mœurs sont douces et simples ; généralement parlant, elle n'est pas adonnée au vice démoralisateur de l'ivrognerie ; vice qui remplit les rues de mendiants et d'orphelins, encombre les cachots et les prisons, et peuple les maisons de réforme et les pénitenciers, dans tous les pays qui tolèrent l'usage de l'alcool sous une forme ou sous une autre. Et, il n'est que juste de l'avouer, ce grand avantage que possède la société bas canadienne, elle le doit surtout aux effets incessants du prêtre qui, non content de dénoncer cette maudite habitude du haut de la chaire, la combat sur tous les autres champs de bataille ; il forme et dirige des associations dans sa paroisse, et par les préceptes, les exemples, et les appels les plus chaleureux, il fait une guerre à mort à ce terrible ennemi du genre humain, et ses travaux sont bénis ; c'est ainsi que se sont conservées dans toute leur pureté, et même améliorées, les mœurs admirables de ce peuple si distingué par son grand cœur.

Des travaux considérables ont été faits dans le cours de l'été dernier pour achever la maçonnerie et la boiserie de la rotonde et du dôme ; des dépenses considérables ont aussi été faites pour se procurer les matériaux nécessaires à une entreprise aussi grande, dont l'on pourra se former une idée si l'on songe que le diamètre de la rotonde est de cinquante-six pieds, et que sa hauteur jusqu'au sommet du dôme et de l'abat-jour, est de cent dix-huit pieds. La partie supérieure est convertie de verre d'Allemagne, et le dôme en planches qui seront recouvertes de fer blanc dans le cours de l'été. Ces travaux qui ont coûté une grande somme n'ont pas été ordonnés par les autorités du jour ; ils remontent à ceux qui ont dans le principe tracé le plan de tous les édifices. Il reste encore d'autres ouvrages à faire dans l'enceinte des murs l'été prochain, entr'autres un nouveau toit à l'aile sud, le toit actuel tombant presque en ruine ; il faudra aussi le mettre sur le même niveau que les autres

parties et le voûter. Le tout sera terminé dans le cours de l'année et mis à l'épreuve du feu.

Les inspecteurs croient de leur devoir de faire allusion aux services importants rendus par M. Horsey, l'architecte de la prison, qui soutient énergiquement le préfet dans l'accomplissement de ses nouveaux devoirs, bien que tous ses moments aient été entièrement consacrés à l'achèvement des anciens édifices et à l'érection des nouveaux dans l'enceinte des murs. Les efforts constants que fait ce monsieur dans l'intérêt de l'institution, ses capacités comme homme de profession, et sa longue expérience en matières de prisons, réunis à son intégrité si bien établie, en font un des serviteurs publics les plus recommandables et les plus utiles. Et bien que ses services se bornent au pénitencier, il aide grandement à tirer et à préparer la pierre pour Rockwood, quoiqu'il n'ait aucun rapport officiel avec cet établissement; il a su se faire également apprécier à l'Isle-aux-Noix et à Pénétanguishène.

Le commis, M. Donald MacIntosh, remplit ses devoirs importants d'une manière honorable pour l'institution et pour lui-même; cependant, malgré son zèle et son application, il lui est presque impossible de s'acquitter de toutes les obligations qui relèvent de sa charge, et surtout depuis que le soin des provisions pour les édifices de Rockwood et pour les aliénés a été laissé au pénitencier provincial, la conséquence a été que sur les représentations du préfet, un second commis ou commis-adjoint est employé depuis quelque temps; il serait important que ce dernier fut permanamment attaché à l'établissement.

Le préfet, par sa diligence, par la manière consciencieuse avec laquelle il remplit ses devoirs onéreux, mérite l'entière approbation des inspecteurs, qui se croiraient grandement coupables à son égard s'ils n'exprimaient d'une manière toute spéciale leur admiration pour les qualités rares que sait réunir cet habile officier. Le préfet possède la faculté peu commune de s'attirer la confiance et le respect de tous ses subordonnés, tout en exigeant d'eux une attention scrupuleuse à leurs devoirs, et en prenant grand soin de punir sévèrement toute négligence. Cette salutaire influence se fait sentir dans toutes les parties de ce vaste établissement; et elle n'est pas moins évidente dans la conduite des détenus eux-mêmes, ce qui dénote certainement chez eux une résignation calme et paisible à leur sort, et un désir manifeste de se conformer aux règlements auxquels ils sont assujettis, convaincus qu'ils sont du respect que l'on témoigne pour leurs sentiments et leur caractère, comme hommes.

La surveillance des édifices à Rockwood a ajouté grandement à ses travaux, mais il ne s'en acquitte pas moins avec une parfaite bonne volonté, bien qu'il semble que déjà ce préfet ait autant de devoirs à remplir qu'il peut en être assigné à un homme actif. Une chose remarquable, c'est que tandis que le préfet ne recule devant aucune responsabilité, il ne manque jamais d'entretenir une correspondance suivie avec les inspecteurs; leur faisant part des événements qui surviennent, exposant ses propres idées, et sollicitant celles des inspecteurs; de cette manière ces derniers sont toujours au courant de tout ce qui se passe de même que s'ils résidaient dans l'institution. Par ce moyen, les intérêts de la société sont bien sauvegardés, et une pareille harmonie et une telle unité d'action ne sauraient manquer de produire les plus heureux résultats.

Les inspecteurs prennent respectueusement la liberté de profiter de cette occasion pour exprimer tout le chagrin qu'ils éprouvent de ce que les rapports sur le pénitencier, tout imparfaits qu'ils puissent être, ne soient pas plus répandus dans le public, et ce pour la raison qu'ils renferment des renseignements de la plus haute importance sur la cause du crime et les moyens de le prévenir, et qu'ils font voir jusqu'à quel point la société est intéressée à améliorer la condition des classes ouvrières et nécessiteuses—obligation impérieuse envers Dieu, envers notre prochain et envers nous-mêmes. Les paroles suivantes de M. Ducpetiaux, inspecteur général des prisons en France, peuvent être citées très à propos:—"Ce serait blasphémer que d'attribuer à l'œuvre providentielle ce qui n'est que le résultat de notre insouciance et de nos erreurs." "Les plans de réforme et d'organisation ne font pas défaut, mais le concert indispensable à leur réalisation n'existe pas."

#### FINANCES.

Le bilan annuel marqué R, fait voir que la somme de \$7,163.45 était l'encaisse entre les mains du préfet lorsque fut préparé le dernier rapport, et qu'il a maintenant par devers lui une balance de \$307.60; que les recettes totales de 1859 provenant de toutes sources, y compris l'octroi parlementaire, atteignirent \$98,968.86, et les dépenses totales, \$105,821.71, y compris \$2,920.81 dépensées pour les nouveaux édifices à Rockwood, et environ \$10,000

payées à un entrepreneur en 1859, pour des rations fournies en 1858. Tous ces paiements sont appuyés de pièces justificatives, transmises chaque trimestre, à l'auditeur des comptes publics, avec les détails nécessaires.

Les dettes de l'institution se montent, tel qu'indiqué par le tableau "L," à \$13,361.85; et le tableau "LL," porte le chiffre de ses créances à \$17,164.81.

La gêne commerciale qui n'a cessé un seul instant de se faire sentir partout le pays, n'a pas manqué d'influencer les finances du pénitencier; mais si l'on ne perd pas ce fait de vue, si l'on songe que le travail des détenus occupés à Rockwood, et dans la carrière, ne rapporte rien, et que la pierre cassée, le cordage dépecé, etc., préparés en 1859 en bien plus grande quantité qu'auparavant, en conséquence de ce que les entrepreneurs n'ont pu donner de l'emploi régulier à tous les hommes engagés, ne sont pas encore vendus, nous pensons que les affaires monétaires du pénitencier sont dans un état aussi florissant qu'il est raisonnable de l'espérer.

La lettre "N" contient un aperçu des sommes requises pour l'entretien du pénitencier et de l'asile des aliénés, ainsi que pour les édifices de l'asile à Rockwood, pendant l'année 1860. En comparant cet aperçu avec celui de 1859, l'on verra que le premier, en ce qui se rattache au pénitencier proprement dit, excède de \$1,561.73; le dernier, ce qui est amplement justifié par les circonstances; l'on verra également que l'aperçu relatif à l'asile des aliénés en 1860, excède de \$4,600 celui de 1859. Cette augmentation servira à payer les salaires qui n'étaient pas portés dans le dernier aperçu. Néanmoins, en confrontant la balance de chaque aperçu, l'on verra que pour l'entretien du pénitencier et de l'asile conjointement, l'aide demandée en 1860 est moindre que celle de 1859, d'environ \$2,787.86. Ce résultat est dû au fait que l'on avait calculé sur des profits plus considérables devant résulter du travail des détenus, donné à l'entreprise; profits qui, dans l'aperçu actuel, sont portés à \$48,000 au lieu de \$38,000, comme dans le premier.

Le tout respectueusement soumis.

WOLFRED NELSON,  
I. P. P

### RAPPORT DU PREFET—PÉNITENCIER PROVINCIAL.

*Au Bureau des Inspecteurs de prisons de la Province du Canada.*

MESSIEURS.—En vous adressant mon rapport sur les transactions se rattachant au pénitencier provincial pour l'année 1859, je me trouve dans la position de remplir ce devoir à présent, avec autant de confiance que l'année dernière, vu qu'il n'y a pas eu de relâchement de ma part dans l'administration générale, de la tâche qui m'a été confiée en vertu des ordres du bureau des inspecteurs, dont je désire en tout temps suivre les instructions avec avantage pour le service public.

Vous ayant exprimé mon opinion sur l'ordre et la régularité de l'institution, je vais maintenant vous présenter en détail les transactions d'importance qui ont eu lieu pendant l'année.

#### ACCIDENTS.

Dans des institutions constituées comme celle-ci, il est de la dernière importance d'empêcher les accidents qui pourraient mettre en danger la vie des détenues, particulièrement, comme ils sont plus ou moins exposés dans la construction des bâtisses aussi bien qu'auprès des machines des usines et lorsqu'on fait sauter des carrières.

Il me fait peine d'avoir à enregistrer deux accidents très sérieux qui ont eu lieu pendant l'année 1856.—Le premier de mars dernier, le détenu James Perry, de la bande des forgerons, monta dans la machine (qui appartient aux ouvrages de l'atelier) lorsqu'elle était en mouvement, s'y embarassa et fut tellement meurtri qu'il mourut à l'infirmerie de l'institution le même jour. L'autre accident sérieux fut celui qui arriva au détenu James Léonard, qui reçut beaucoup de mal en faisant sauter l'excavation à laquelle on travaille maintenant pour l'asile des Aliénés de Rockwood. Cet accident eu lieu le 20 du mois dernier. Ce pauvre détenu est aussi bien qu'on puisse s'y attendre—mais il a perdu l'usage d'un œil, outre plusieurs blessures qu'il a reçues. Des accidents de moins d'importance ont eu lieu dans les ateliers, mais on peut les attribuer à de la négligence de la part des détenus. On ne doit pas tenir les gardiens responsables de ces accidents, attendu qu'il leur est impossible de surveiller les détenus à chaque pas; cependant, on les averti de prendre toutes les précautions nécessaires pour en empêcher la répétition.

## TRAVAUX DES DÉTENUS.

C'est avec plaisir que je remarque qu'au printemps de cette année, il n'y aura pas manque d'ouvrage ou de moyens d'employer les détenus avec avantage, vu que bon nombre sont employés aux constructions qui se font à Rockwood, pour l'asile des aliénés.

C'est là une sage mesure de la part du Gouvernement et de la législature de la Province. L'acte passé pendant la dernière session de la législature, en mettant en état d'envoyer les détenus travailler à Rockwood, a délivré l'institution de l'incertitude provenant du système de donner à ferme le travail des détenus, qui dépend en grande partie de l'état du commerce dans ce pays. Dans les temps de dépression, les produits fabriqués ne peuvent être vendus ou bien ils sont réduits en valeur, conséquemment ils s'accumulent entre les mains du fermier; alors il refuse de les employer et l'ouvrage censé leur avoir été procuré au moyen de contrats devient une cause de trouble, quoique entrepris avec les meilleures intentions et toutes les chances de succès.

Il est vrai que le travail des détenus donné à ferme produit de l'argent et diminue les dépenses de l'institution, mais si l'on peut construire des bâtisses considérables, ce sera une manière avantageuse de se servir de leur travail, vu surtout qu'une partie ou la plus grande partie peut être continuée au travail à ferme. Je dois dire que ce système a son mauvais côté, celui de la dépense encourue pour surveiller et diriger les détenus à l'ouvrage; mais en même temps j'ai la certitude que la santé des détenus en sera meilleure, par ce fait qu'ils travailleront dehors au lieu de travailler dans leurs ateliers; seulement il y aura la dépense de les surveiller, la plupart d'entr'eux manquant d'expérience. Cependant, je remarque avec plaisir que la pierre pour ce nouvel asile sera taillée au pénitencier.

Le contrat qui paie le mieux est celui de la cordonnerie, qui est exploitée sur une grande échelle, et qui rapporte des bénéfices à l'institution ainsi qu'aux fermiers, et c'est de plus un avantage pour le public qui obtient de l'ouvrage aussi bon et à meilleur marché que si cette branche du travail des détenus n'existait pas. D'ailleurs les détenus trouvent là une excellente occasion de se réformer.

Vient ensuite le contrat de l'ébénisterie, dont le terme est sur le point d'expirer. On considère ce contrat dans les prisons de l'état de New-York, comme payant le mieux, et je suis certain que s'il était bien exploité dans cette institution, on s'en trouverait bien. Mais pour en assurer le succès, il faut un artisan d'expérience pour diriger et instruire les détenus. Il y a en ce pays bon nombre d'artisans habiles dans ce métier. Je considère ce contrat très utile au public ainsi qu'aux détenus, qui par là deviennent des artisans utiles.

Le travail des détenus de la bande des forgerons est très rude pendant les mois d'été, leurs vêtements en souffrent beaucoup. Cependant, avec une surveillance attentive de l'ouvrage, on peut rendre ce contrat très utile. Outre la manufacture de plusieurs outils de menuisiers, se rattachant au contrat des forgerons, on confectionne très bien les varloppes.

La dernière branche de travail des détenus, maintenant en bonne voie et pour laquelle on attend un contrat, est celle de la confection d'instruments aratoires,—elle sera très utile au pays. Autrefois, les Etats-Unis fournissaient ces instruments. Si ce contrat s'exécute avec vigueur, il aura l'effet de diminuer en grande partie l'importation qui se fait de l'Union.

Plusieurs des détenus sont employés à casser de la pierre, mais du moment qu'ils pourront travailler dehors avec profit, le printemps prochain, on changera leur travail actuel, et surtout parce qu'on n'a pu trouver à vendre avantageusement la pierre cassée dans les deux dernières années, un certain nombre de vieillards et d'infirmes sont employés à dépecer de l'étope et d'autres à nettoyer dans les prisons la salle à manger, l'infirmerie et d'autres à couper du bois.

## BÂTISSSES EN VOIE DE CONSTRUCTION ET AMÉLIORATIONS FAITES DANS LE PÉNITENCIER EN 1859.

Les ateliers du côté ouest de la cour de la prison, commencés dans le printemps de 1858, ont été finis cette année afin de correspondre à ceux du côté est, excepté qu'ils n'ont pas été pourvus de l'eau nécessaire pour les besoins généraux. Cela est cependant indispensable, quoique coûteux sous le rapport des matériaux et long sous celui de l'ouvrage. Il ne sera pas hors de propos de vous informer ici, que d'après les plans tracés, cet édifice devra contenir des écuries et des étables ainsi que des greniers à foin. Après les avoir examinés, vous serez en état de formuler une opinion sur l'à-propos d'avoir des ateliers et des écuries dans la même bâtisse.

La construction du dôme des prisons a été l'ouvrage le plus important en voie de construction pendant l'été et l'automne derniers. Je suis heureux de pouvoir dire que cet ouvrage avance bien, ce qui est d'une grande importance pour la sûreté des prisons, et qu'il pourra être fini pendant la saison prochaine. Dans le même temps on pourra couvrir de ferblanc les toits des prisons, car la toiture actuelle de bardeaux est vieille et fait de l'eau et on l'a toujours considérée comme très dangereuse en cas d'incendie. Je sais qu'il est tout-à-fait impossible de couvrir les quatre toits pendant un seul été, mais je désire beaucoup que l'on couvre de ferblanc l'aile nord sans délai, pour la raison qu'elle est la plus exposée.

Je suis heureux d'avoir à signaler une amélioration uniforme et substantielle, projetée et exécutée par l'architecte, M. Horsey, par laquelle la descente conduisant de la loge nord aux deux ailes des prisons, a été améliorée extérieurement et solidifiée.

Je ne dirai rien pour le moment de l'ouvrage à être fait dans le but de perfectionner et de cintrer l'aile sud des prisons. Je le ferai une autre fois.

On a construit cet édifice par contrat, il est très défectueux et il faudra tôt ou tard le reconstruire.

Il est bon de remarquer à propos de nos bâtisses que, malgré que les aliénés détenus dans le pénitencier soient encore dans le soubassement de la salle à manger, je suis heureux de pouvoir dire, qu'après consultation avec le Dr. Litchfield, surintendant médical des criminels aliénés, il a été décidé d'enclorre un espace avoisinant le lieu actuel où ils sont détenus, et là ces pauvres malheureux pourront prendre de l'exercice et respirer un air plus pur, cela obviara à la nécessité d'un déplacement, jusqu'à ce qu'ils soient finalement conduits à l'asile de Rockwood, c'est-à-dire dès qu'elle sera en partie finie et en état de les recevoir.

Après cette esquisse générale du progrès des ouvrages et des améliorations faits pendant l'année 1859, je vais maintenant présenter un état général des détenus.

Ce qui suit est un état du nombre des détenus des deux sexes dans le pénitencier provincial du Canada, le 31 décembre 1858, en y comprenant ceux qui y ont été reçus à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1859, inclusivement. De plus le nombre de détenus renvoyés après expiration de sentence; le nombre de détenus graciés; le nombre de détenus envoyés, par mandat de Son Excellence le Gouverneur Général, à la prison de réforme de Pénétanguishène; le nombre de détenus envoyés à l'asile des criminels aliénés; et le nombre de détenus morts à l'infirmerie. Tous ces différents états seront donnés pour l'année 1859 :

|                                                                                                                     |           |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|
| Détenus dans le pénitencier le 31 décembre 1858                                                                     | - - - - - | 716  |
| Détenues do do do do                                                                                                | - - - - - | 62   |
|                                                                                                                     |           | 778  |
| Détenus reçus durant l'année 1859                                                                                   | - - - - - | 234  |
| Détenues do do do do                                                                                                | - - - - - | 22   |
|                                                                                                                     |           | 1034 |
| Détenus renvoyés du pénitencier après expiration de sentence, durant 1859                                           | - - - - - | 153  |
| Détenues do do do do do                                                                                             | - - - - - | 13   |
| do graciés                                                                                                          | - - - - - | 18   |
| do envoyés à la prison de réforme de Pénétanguishène, qui avaient été reçus dans le pénitencier durant l'année 1859 | - - - - - | 9    |
| do envoyés à la prison de réforme de Penetanguishene, qui avaient été reçus dans le pénitencier avant l'année 1859  | - - - - - | 5    |
| do envoyés à l'asile des criminels aliénés durant l'année 1859                                                      | - - - - - | 10   |
| do morts à l'hôpital durant l'année 1859                                                                            | - - - - - | 22   |
| do mortes do do do do                                                                                               | - - - - - | 2    |
|                                                                                                                     |           | 233  |
| Total des détenus, hommes et femmes, restant dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1859                     | - - - - - | 801  |
|                                                                                                                     |           | 733  |
| Détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1859                                                          | - - - - - | 733  |
| do do do do do                                                                                                      | - - - - - | 68   |
|                                                                                                                     |           | 801  |

*Moyenne des détenus durant 1859.*

|                  |     |
|------------------|-----|
| Hommes - - - - - | 723 |
| Femmes - - - - - | 63  |

Moyenne des détenus et des criminels aliénés dans le pénitencier - - - - 52

En comparant le nombre de détenus incarcérés dans le pénitencier provincial, durant l'année 1859, au nombre de détenus incarcérés pendant l'année précédente, il est très consolant de signaler une diminution de quarante-neuf détenus dans les incarcérations durant l'année 1859.

Il est difficile de se rendre compte de ce changement favorable, à moins donc qu'on l'attribue aux deux causes suivantes, savoir ; la cessation de travaux sur les chemins de fer dans toute la province, conséquemment peu de rassemblements dans les environs des villes, ainsi qu'auprès des stations de chemin de fer. On ne peut se rendre compte aussi facilement de la seconde cause de cette diminution, car les jeunes délinquants sont dans la plupart des cas envoyés aux prisons de réforme de Pénétanguishène et de l'Île aux-Noix, ce qui tend à diminuer notre nombre, vû qu'on envoyait ces jeunes délinquants autrefois à cette institution.

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| Diminution des incarcérations de détenus durant 1859 | 37 |
| do do détenus do                                     | 12 |

Ce qui fait une différence de moins en 1858 de 49

Les criminels envoyés au pénitencier provincial durant l'année 1859 ont été condamnés dans les districts et comtés suivants de la province du Canada, et le nombre en est comme suit, de chaque district judiciaire :—

*Districts dans le Bas-Canada.*

District de Kamouraska, 1,—Montréal, 26,—Québec, 2,—St. François, 1.

*Comtés-unis dans le Haut-Canada.*

Comtés-unis de Frontenac, Lennox et Addington, 7,—Huron et Bruce, 2,—Leeds et Grenville, 5,—Lanark et Renfrew, 3,—Northumberland et Durham, 7,—Peterborough et Victoria, 4,—York et Peel et cité de Toronto, 34.

## COMTÉS DANS LE HAUT-CANADA.

Comté de Brant, 13,—comté de Carleton, 2,—comté d'Essex, 5,—comté d'Elgin, 6,—comté de Halton, 5,—comté de Hastings, 6,—comté de Haldimand, 7,—comté de Kent, 6,—comté de Lincoln, 10,—comté de Lambton, 3,—comté de Middlesex, 21,—comté de Norfolk, 9,—comté d'Ontario, 5,—comté d'Oxford, 14,—comté de Perth, 3,—comté de Prince Edouard, 1,—comté de Simcoe, 3,—comté de Waterloo, 2,—comté de Wellington, 5,—comté de Welland, 3,—comté de Wentworth et cité d'Hamilton, 35.—Total, 256.

## ÉTAT DES DIFFÉRENTS CRIMES DONT LES CRIMINELS CONDAMNÉS AU PÉNITENCIER PROVINCIAL DURANT L'ANNÉE 1859, ONT ÉTÉ CONVAINCUS, ET DU NOMBRE DES SENTENCES POUR CHAQUE CRIME.

Incendie par malveillance, 6,—assaut grave, 1,—assaut avec intention de rapt, 3,—assaut avec intention de faire un mal corporel grave, 1,—effraction, 6,—effraction et vol dans un magasin, 1,—effraction dans la prison, 2,—effraction et larcin dans un magasin, 1,—effraction et vol dans un magasin, 2,—vol de bestiaux, 4,—faux monayeurs, 1,—coup de poignard, 1,—destruction d'arbres dans un verger, 1,—faux prétextes, 1,—félonie, 15,—faussaires, 6,—fraude, 2,—coup de poignard avec intention de faire un mal grave, 1,—vol sur le grand chemin, 1,—vol de chevaux, 17,—vol de chevaux, selle et bride, 1,—vol de chevaux et de bestiaux, 1,—vol de chevaux et larcin, 1,—effraction et larcin, 5,—larcin, 113,—larcin dans un magasin, 2,—larcin et effraction de magasin, 1,—larcin chez son maître, 1,—larcin après une conviction pour félonie, 2,—larcin dans une maison, 2,—meurtre, 5,—homicide involontaire, 6,—délit, 1,—vol de chevaux, bœuf et vache, 1,—posséder et passer de faux billets, 1,—passer de la fausse monnaie, 1,—rapt, 1,—vol, 2,—recel de marchandises volées, 1,—recel de marchandises sous de faux prétextes, 1,—recel de marchandises volées, 4,—recel d'argent volé, 1,—recousse, 1,—sacrilège et affraction, 1,—coup de poignard avec intention de meurtre, 1,—coup de poignard avec intention de faire du mal grave, 2,—vol de mouton, 8,—vol de montres, 1,—vol sur la personne, 3,—vol dans

une maison, 1,—bris de magasin, 1,—bris de magasin et larcin, 1,—coup de feu avec intention de meurtre, 1,—coup de feu avec intention de faire un mal corporel grave, 3,—offrir des billets faux, 1,—offrir des reçus faux, 1,—offrir un billet promissoire, faux endosseur, 1,—blessures et vol, 1,—blessure avec intention de faire un mal grave, 1.—Total, 256.

Quant à l'état ci-dessus détaillé des crimes pour lesquels les détenus incarcérés dans le pénitencier provincial durant l'année 1859, furent condamnés, il est consolant de signaler que des crimes graves comme ceux de meurtre et d'incendie malveillant sont plus rares que dans la liste de l'année précédente. Par exemple, en 1858, il a été condamné et incarcéré onze criminels pour incendie malveillant, tandis qu'en 1859, il n'y en a eu que six. En 1858, on compte 11 incarcérations pour meurtre. En 1859, il n'y en a eu que cinq, ainsi qu'on peut le voir par l'état qu'on vient de lire.

*Etat de la durée des sentences des condamnés au pénitencier en 1859.*

Deux ans, 81,—Deux ans et quatorze jours, 1,—Deux ans et quatre mois, 3—Deux ans et six mois, 1.—Trois ans, 84,—Quatre ans, 22,—Cinq ans, 24.—Six ans, 5,—Sept ans, 10,—Huit ans, 4,—Neuf ans, 2,—Dix ans, 2,—Treize ans, 1,—Quatorze ans, 9,—Pour la vie 1,—Durée indéfinie, 1,—Total, 256.

*Races des condamnés envoyés au pénitencier provincial durant l'année 1859.*

Blancs, 211,—Nègres, 32,—Mulâtres, 9,—Sauvages 4,—Total,—256.

*Les criminels envoyés au pénitencier provincial, durant l'année 1859, ont déclaré être natifs des pays suivants.*

Angleterre, 31,—France, 4—Allemagne, 10,—Irlande, 57,—Nés sur mer, 1,—Province du Canada 80.—Ecosse, 17,—Etats-Unis d'Amérique, 56,—Total, 256.

*Etats des croyances religieuses des condamnés envoyés au pénitencier provincial en 1859.*

Baptistes, 5,—Eglise d'Angleterre, 99,—Méthodistes, 52,—Sans religion, 4,—Presbytériens 26,—Catholiques Romains, 70,—Total, 250.

*Âges des criminels envoyés au pénitencier provincial en 1859.*

Agés de douze ans, 1,—Agés de treize 1, Agés de quatorze, 3,—Quinze, 2,—Seize, 3 —Dix-sept, 8,—Dix-huit, 13,—Dix-neuf, 16,—Vingt, 12,—Vingt-et-un, 17—Vingt-deux, 12,—Vingt-trois, 17,—Vingt-quatre, 10,—Vingt-cinq, 10,—Vingt-six, 8,—Vingt-sept, 11,—Vingt-huit, 6,—Vingt-neuf, 9,—Trente, 12,—Trente-et-un, 4,—Trente-deux, 4,—Trente-trois, 10,—Trente-quatre, 3,—Trente-cinq, 2—Trente-six, 6,—Trente-sept, 3,—Trente-huit, 3,—Trente-neuf, 4,—Quarante, 6—Quarante-et-un, 3—Quarante-deux, 6,—Quarante-trois, 1,—Quarante-quatre, 1,—Quatre-cinq 6,—Quarante-six, 2,—Quarante-sept, 2,—Quarante-huit 3, Quarante-neuf, 1,—Cinquante, 3,—Cinquante-deux, 3,—Cinquante-quatre, 1,—Cinquante-cinq, 2,—Cinquante-six, 1,—Cinquante-sept, 1,—Cinquante-neuf, 1,—Soixante, 2,—Soixante-et-seize, 1.—Total, 256.

*Aperçu des métiers et de l'occupation des détenus du pénitencier provincial en 1859, tels que données par eux à leur entrée.*

Pharmacien, 1—Constructeur, 1—Barbiers, 2—Forgerons, 18—Briquetiers, 4—Bou-chers, 3—Couvreur de chaises en cannes, 1—Journaliers, 3—Ebénistes, 2—Charpentiers, 16 —Commis, 3—Chandeliers, 1—Dentistes, 2,—Fénisseurs, 1—Armuriers, 2—Serrurier, 1—Ouvrier en glace, 1—Journaliers, 126—Malteur, 1—Meunier, 1—Maçon, 4—Machiniste, 1 —Polisseur, 1—Peintres, 2—Elâtriers, 3—Imprimeurs, 2—Plombier, 1—Sellier, 1—Cordon-niers, 19—Tailleur de pierre, 1—Couturières, 22— Tailleurs, 3—Instituteur, 1—Tanneur, 1 —Tapissier, 1—Horloger, 1—Carrossier, 1—Tisserand, 1.—Total, 256.

*Etats des emprisonnements dans le pénitencier provincial, soit du premier, second, troisième ou quatrième emprisonnement, pour l'année 1859.*

Hommes détenus pour 1er emprisonnement; 202—Femmes, 21—Hommes, 2e 27,— 3me 5—Femmes, 1—Total 256.

*Aperçu des détenus du pénitencier provincial en 1859, indiquant s'ils sont mariés ou non, etc.*

Mariés, 111—Non mariés, 136—Veufs, 8—Veuves, 1—Total, 256.

Aperçu des châtimens infligés aux détenus des deux sexes au pénitencier provincial, durant l'année 1859.

| Mois.           | Nombre de repas au pain et à l'eau administrés aux détenus pour chaque châtimement. |     |     |      |      |     |       |       |       |       | Remarques. |      |     |    |       |       |       |       |       |                                                                                                                                |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|------|------|-----|-------|-------|-------|-------|------------|------|-----|----|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 | 1                                                                                   | 2   | 3   | 4    | 5    | 6   | 7     | 8     | 9     | 10    |            |      |     |    |       |       |       |       |       |                                                                                                                                |
| Janvier .....   | 4                                                                                   | 4   | 12  | 142  | 194  | 9   | ..... | 3     | ..... | ..... | 102        | 169  | 11  | 2  | ..... | 44    | ..... | 2     | ..... | Deux seulement des détenus indiqués comme étant à la chaîne, l'ont porté pendant toute l'année, ce sont des détenus dangereux. |
| Février .....   | 2                                                                                   | 16  | 23  | 164  | 109  | 13  | ..... | ..... | ..... | ..... | 123        | 130  | 14  | 3  | ..... | 77    | ..... | 3     | ..... |                                                                                                                                |
| Mars .....      | 5                                                                                   | 9   | 19  | 168  | 167  | 35  | ..... | 1     | ..... | ..... | 175        | 170  | 47  | 6  | ..... | 84    | ..... | 1     | ..... |                                                                                                                                |
| Avril .....     | .....                                                                               | 6   | 24  | 125  | 170  | 23  | ..... | ..... | ..... | ..... | 261        | 153  | 19  | 9  | 7     | ..... | ..... | 1     | ..... |                                                                                                                                |
| Mai .....       | 6                                                                                   | 4   | 10  | 139  | 145  | 53  | ..... | 4     | ..... | ..... | 159        | 161  | 46  | 6  | 18    | ..... | 102   | ..... | ..... |                                                                                                                                |
| Juin .....      | .....                                                                               | 11  | 15  | 99   | 156  | 65  | ..... | 3     | ..... | ..... | 161        | 173  | 46  | 5  | ..... | 36    | ..... | ..... | ..... |                                                                                                                                |
| Juillet .....   | 4                                                                                   | 4   | 16  | 126  | 208  | 80  | ..... | 3     | ..... | ..... | 208        | 239  | 28  | 8  | ..... | 174   | ..... | 4     | ..... |                                                                                                                                |
| Août .....      | 1                                                                                   | 6   | 21  | 120  | 147  | 41  | ..... | 4     | ..... | ..... | 183        | 143  | 8   | 1  | 25    | ..... | 39    | ..... | ..... |                                                                                                                                |
| Septembre ..... | 6                                                                                   | 13  | 24  | 143  | 138  | 22  | ..... | 4     | ..... | ..... | 131        | 155  | 23  | 5  | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... |                                                                                                                                |
| Octobre .....   | 7                                                                                   | 6   | 32  | 142  | 134  | 38  | ..... | ..... | ..... | ..... | 91         | 136  | 34  | 6  | 5     | ..... | ..... | ..... | 1     |                                                                                                                                |
| Novembre .....  | 2                                                                                   | 19  | 24  | 135  | 142  | 33  | ..... | 7     | ..... | ..... | 86         | 189  | 42  | 3  | ..... | 24    | ..... | ..... | ..... |                                                                                                                                |
| Décembre .....  | 11                                                                                  | 6   | 5   | 110  | 159  | 23  | ..... | ..... | ..... | ..... | 143        | 150  | 20  | 10 | 5     | 36    | ..... | ..... | ..... |                                                                                                                                |
| Totaux.....     | 48                                                                                  | 104 | 225 | 1613 | 1869 | 435 | ..... | 29    | 1     | 4     | 1883       | 1968 | 338 | 64 | 60    | 616   | 27    | 2     | 12    |                                                                                                                                |

*Remarques sur la discipline à laquelle sont assujettis les détenus dans le pénitencier provincial, afin d'assurer l'accomplissement des règles et des règlements.*

L'état ci-dessus des punitions fera voir d'un coup d'œil au bureau des inspecteurs des prisons comment on a trouvé nécessaire de traiter les détenus pour infraction aux règlements faits pour leur conduite. Avant d'en dire plus long sur ce sujet, il ne sera pas hors de propos de remarquer qu'il y a un certain nombre de détenus tranquilles et attentifs qui sont très rarement punis ; il y en a même qui ne le sont pas du tout. Naturellement on est porté à se demander comment il se fait que des individus de cette espèce se trouvent être au pénitencier ; cela s'explique par le fait qu'ils sont les victimes de la paresse et de l'intempérance, essayant de vivre aux dépens d'une société industrielle. Il vont même jusqu'à dire que la société est tenue de leur donner les moyens de vivre, et c'est sous l'influence de ce raisonnement trompeur qu'ils deviennent voleurs, faussaires, et qu'ils ne reculent même pas devant le meurtre, lorsqu'il est nécessaire au succès d'une entreprise de brigandage. Il me fait peine de signaler que dans plusieurs cas, des détenus qui ont fait leur temps au pénitencier avec beaucoup de patience, se sont de nouveau jetés dans les aventures, dès qu'ils ont été élargis. En faisant ces remarques sur cette classe de détenus bien disposés et résignés, il ne faut pas croire qu'on puisse s'y fier et les perdre de vue, au contraire, ces hommes là sont les plus ardents à vouloir s'échapper ainsi que les plus habiles à former des plans pour atteindre ce but ; mais heureusement pour la société, bien peu réussissent dans de pareils essais.

D'un autre côté, il y a une classe de détenus qui parlent beaucoup et profitent de toute occasion de se livrer à une inconvenance si préjudiciable à la discipline ; ces hommes, quoiqu'on ne les regarde pas comme dangereux, éprouvent beaucoup la patience et la tolérance des gardiens ; il faut qu'ils soient retenus, autrement leur exemple aurait une influence dangereuse sur la paix de l'établissement. On ne punit pas ces coupables avec la lanterne à neuf branches, mais on les condamne à tant de repas au pain et à l'eau, et à une nuit ou deux sans lit, particulièrement lorsque les remontrances n'ont pas eu d'effet. Ces détenus sont très incommodes, car ils savent parfaitement bien que l'on éprouve une grande répugnance à les punir sévèrement.

En général, les détenus paraissent être de cette opinion, car ils parlent beaucoup au réfectoire où étant assis les uns près des autres, il est très difficile aux gardiens de les surprendre.

Il y a ce que l'on pourrait appeler une classe de détenus désespérés dans le pénitencier, qui doivent être traités avec les plus grandes précautions, ces coupables sont dans certains cas dangereux pour les gardes et les gardiens aussi bien que pour leurs compagnons de prison ; on les soumet, pour infraction aux règles, au pain et à l'eau, et quelquefois on est obligé de faire des exemples et d'en enfermer aux cachots et aussi de les fustiger avec la lanterne à neuf branches.

Je regrette qu'on ait été obligé de punir avec le fouet cette année plus souvent que l'année dernière ; on peut facilement s'en rendre compte par le fait que quatre de ces punitions furent infligées pour des voies de fait sur des officiers de l'institution ; cette punition fut aussi infligée à trois détenus pour s'être évadés lorsqu'ils travaillaient en dehors de l'institution, mais ils furent atteints en peu de temps et ramenés à la prison. En cette occasion, j'eus beaucoup d'obligation à R. P. Cooke, écuyer, du chemin de fer grand tronc, qui aida avec beaucoup de promptitude à les faire prisonniers. Cette tentative d'évasion était un très mauvais exemple aux détenus employés à travailler à l'asile de Rockwood, c'est pourquoi il fallait faire un exemple sérieux, et c'est ce qui eut lieu sans délai. Ces six punitions feront paraître ce genre de punir considérable, mais je sentis qu'un exemple était absolument nécessaire, c'est pourquoi je suis satisfait d'avoir rempli mon devoir. Quant au genre de punition connu sous le nom de douches, on ne s'en sert plus, car il a eu un résultat fatal à la prison d'Auburn, N. Y.

Il peut être à propos de dire pour l'information du bureau qu'en s'entretenant avec des détenus intelligents et instruits lors de leur élargissement, ils expriment leur opinion qu'il y a une classe de détenus qui ne pourraient pas être tenus en état d'obéissance s'ils ne savaient pas qu'on tient en réserve une lanterne à neuf branches pour punir les actes de violence et de mauvaise conduite en général.

Je suis encore obligé de me servir de la chaîne comme moyen de punition et de

précaution contre des actes d'outrage. Quoique ce soit un embarras sérieux, on ne peut s'en dispenser en certains cas. Il vaut mieux faire porter la chaîne que de renfermer le détenu dans un cachot, ce qui serait le cas si on ne pouvait les arrêter par quelque autre moyen.

*Prison des femmes.*

C'est avec plaisir que je remarque la bonne discipline qui existe dans ce département du pénitencier. La matrone, madame Walker, est une précieuse acquisition pour l'institution — elle est femme d'une régularité, d'une constance, d'une industrie et de connaissances qui se rencontrent rarement. Les cachots ainsi que toutes les autres parties de l'établissement, sont tenus dans un état parfaite de propreté.

*Les prisonnières furent employées comme suit jusqu'au 31 décembre 1859.*

Travail à ferme 25.—Tricot et couture pour les détenus 26.—Travaux de ménage 15.—Dans l'infirmerie 2.—Total, 68.

*Aperçu général des crimes des détenus restant dans le pénitencier provincial du Canada le 31 décembre 1859.*

Crime d'incendie, 26,—Assaut grave, 1,—Assaut et acte de poignarder, 1,—Assaut avec intention de tuer, 1,—Assaut avec intention de voler une vache, 1,—Assaut avec intention de viol, 5,—Assaut avec intention de faire des blessures graves, 5,—Assaut avec intention de larcin, 1,—Assaut et vol, 1,—Assaut avec intention d'enlever, 1,—Assaut avec intention de vol, 1,—Tentative de meurtre, 2,—Tentative de viol, 2,—Tentative d'avortement, 1,—Bestialité, 2,—Bigamie, 1,—Effraction, 18,—Effraction et larcin dans un magasin, 2,—Effraction, sacrilège et larcin, 1,—Effraction et larcin, 5,—Effraction et vol de cheval, 1,—Bris de prison, 2,—Larcin et bris de magasin, 2,—Larcin et bris de magasin, 4,—Vol de bestiaux, 9,—Accessoire au meurtre d'un enfant, 1,—Faux monnayeurs, 1,—Coup de poignard et blessures, 1,—Destruction d'arbres dans un verger, 1,—Faux prétextes, 2,—Félonie, 39,—Félonie et meurtre, 1,—Félonie et larcin, 2,—Félonie et effraction, 2,—Coup de poignard avec l'intention de causer des blessures graves, 1,—Bris de maison et larcin, 3,—Gravure de billets de banque, sans autorité, 1,—Circulation de billet forgé, 1,—Vol sur la personne, 1,—Assaut, 1,—Faux, 37,—Faux et félonie, 3,—Fraude, 3,—Possession de billets forgés, 1,—Vol sur le grand chemin, 1,—Vol de cheval, 56,—Vol de cheval selle et bride, 1,—Vol de cheval et de bestiaux, 1,—Vol de cheval et larcin, 1,—Bris de maison, 1,—Bris de maison et larcin, 5,—Crime d'incendie et lettres menaçantes pour obtenir de l'argent, 1,—Larcin, 313,—Larcin dans une église, 4,—Larcin dans une boutique, 3,—Larcin dans un magasin, 1,—Larcin et destruction de lettres, 1,—Larcin et bris de boutique, 3,—Larcin à son maître, 2,—Larcin après une conviction pour félonie, 2,—Larcin dans une maison, 2,—Meurtre, 46,—Homicide, 23,—Délit, 1,—Délit et action de faire des moules, 1,—Coups de feu malicieux, 1,—Pour avoir obtenu des lettres du bureau de poste sous de faux prétextes, 1,—Obtenir de l'argent sous de faux prétextes, 3,—Vol de cheval, de vache et de bœuf, 1,—Avoir et circuler des billets forgés, 1,—Circuler de la fausse monnaie, 2,—Viol, 17,—Vol, 16,—Vol accompagné de violence, 4,—Vol sur la personne, 2,—Recevoir des marchandises volées, 6,—Recevoir des marchandises qu'on sait avoir été volées, 1,—Recevoir des marchandises sous de faux prétextes, 1,—Recevoir de l'argent volé, 2,—Recousse, 1,—Émeute et assaut, 3,—Sacrilège et bris de maison, 1,—Sadomy, 2,—Poignarder, 1,—Poignarder avec intention de meurtre, 2,—Poignarder avec intention de causer des blessures graves, 5,—Poignarder, 2,—Vol, 1,—Vol de blé, 1,—Vol de moutons, 16,—Vol de moutons et bris de maison, 1,—Vol de montres, 2,—Vol d'argent et de lettres de bureau de poste, 1,—Vol d'argent dans une boutique, 1,—Vol d'argent, 6,—Vol d'argent à son maître, 1,—Vol sur la personne et assaut, 2,—Vol dans le comptoir d'un négociant, 1,—Vol dans un magasin et dans une boutique, 1,—Vol dans une église, 2,—Vol dans une boutique, 2,—Vol et bris de maison, 1,—Vol dans une maison, 1,—Bris de boutique, 1,—Bris de boutique et larcin, 1,—Coup de feu et homicide, 1,—Coup de feu avec intention de meurtre, 2,—Coup de feu avec intention de causer un mal grave, 5,—Tourner une aiguille sur le chemin de fer, 1,—Circulation de billets forgés, 4,—Circulation de reçu forgé, 1,—Circulation de billet promissoire avec endossement forgé, 4,—Circulation de fausse monnaie, 2,—Crime contre la nature, 2,—Blessures et vol, 1,—Blessures avec intention de causer un mal grave, 3,—Total, 801.

*Croyance religieuse des détenus restant dans le Pénitencier Provincial, le 31 Décembre 1859.*

Baptistes, 22,—Eglise d'Angleterre, 298,—Eglise réformée de Hollande, 1,—Juive, 2,—Luthériens, 4,—Méthodistes, 135,—Sans religion, 12,—Presbytériens, 66,—Catholiques romains, 259,—Sectaire, 1.—Total, 801.

*Aperçu général des districts et comtés desquels ont été envoyés les détenus restant au Pénitencier Provincial, le 31 Décembre 1859.*

*Des districts du Canada Est :—Kamouraska, 4,—Montréal, 111,—Ottawa, 2,—Québec 33,—St. François, 11,—Trois-Rivières, 14.*

*Des districts du Haut-Canada :—Colborne, 1,—Gore, 4,—Home, 3,—London, 1,—Newcastle, 1.*

*Comtés-Unis du Canada Ouest :—Frontenac, Lennox et Addington, 44,—Huron et Bruce, 9,—Leeds et Grenville, 18,—Lanark et Renfrew, 6,—Northumberland et Durham, 37,—Peterborough et Victoria, 13,—Prescott et Russell, 2,—Stormont, Dundas et Glengarry, 1,—York et Peel, et cité de Toronto, 99.*

*Comtés dans le Haut-Canada :—Brant, 26,—Carlton, 7,—Essex, 13,—Elgin, 18,—Grey, 2,—Halton, 12,—Hastings, 18,—Haldimand, 20,—Kent, 23,—Lincoln, 22,—Lambton, 11,—Middlesex, 46,—Norfolk, 15,—Ontario, 11,—Oxford, 22,—Perth, 18,—Prince Edouard, 2,—Simcoe, 17,—Waterloo, 12,—Wellington, 8,—Welland, 4,—Wentworth et cité d'Hamilton, 60.—Total, 801.*

*Etat de la race des détenus du Pénitencier Provincial, le 31 Décembre 1859.*

Blancs, 710,—Nègres, 66,—Mulâtres, 20,—Sauvages, 5.—Total, 801.

*Tableau des différents âges des détenus restant dans le Pénitencier Provincial, le 31 Décembre 1859.*

Agé de treize ans, 1,—Quatorze, 2,—Quinze, 2,—Seize, 6,—Dix-sept, 9,—Dix-huit, 18,—Dix-neuf, 31,—Vingt, 34,—Vingt-et-un, 45,—Vingt-deux, 45,—Vingt-trois, 45,—Vingt-quatre, 32,—Vingt-cinq, 43,—Vingt-six, 37,—Vingt-sept, 31,—Vingt-huit, 25,—Vingt-neuf, 37,—Trente, 31,—Trente-et-un, 21,—Trente-deux, 13,—Trente-trois, 25,—Trente-quatre, 16,—Trente-cinq, 6,—Trente-six, 19,—Trente-sept, 15,—Trente-huit, 23,—Trente-neuf, 18,—Quarante, 17,—Quarante-et-un, 19,—Quarante-deux, 20,—Quarante-trois, 5,—Quarante-quatre, 6,—Quarante-cinq, 15,—Quarante-six, 9,—Quarante-sept, 7,—Quarante-huit, 11,—Quarante-neuf, 6,—Cinquante, 6,—Cinquante-et-un, 6,—Cinquante-deux, 8,—Cinquante-trois, 1,—Cinquante-quatre, 3,—Cinquante-cinq, 4,—Cinquante-six, 3,—Cinquante-sept, 2,—Cinquante-huit, 1,—Cinquante-neuf, 6,—Soixante, 2,—Soixante-et-un, 3,—Soixante-deux, 2,—Soixante-trois ans, 3,—Soixante-six, 1,—Soixante-sept, 1,—Soixante-huit, 1,—Soixante-onze, 2,—Soixante-seize, 1,—Quatre-vingt, 1.—Total, 801.

*Etat des détenus au Pénitencier Provincial, le 31 Décembre 1859, mariés ou célibataires, etc., selon la déclaration qu'ils en ont faite à leur entrée.*

Mariés, 323,—Célibataires, 447,—Veufs, 27,—Veuves, 4.—Total, 801.

*Etat général des métiers et professions des détenus du Pénitencier Provincial, le 31 Décembre 1859.*

Pharmacien, 1,—Constructeur, 1,—Barbiers, 5,—Boulangers, 5,—Forgerons, 34,—Fabricants de bouilloires, 3,—Maçons briquetiers, 7,—Bouchers, 8,—Sculpteurs de chaises, 1,—Fabricant de chars, 1,—Chandelier, 1,—Tonneliers, 5,—Carrossier, 1,—Meubliers, 12,—Charpentiers, 42,—Commis, 12,—Dentistes, 2,—Marchand, 1,—Médecin, 1,—Ingénieurs, 4,—Finisseur, 1,—Armurier, 3,—Jardiniers, 2,—Bijoutier, 1,—Fabricant de Mirrors, 1,—Serrurier, 1,—Journaliers, 438,—Etudiant en droit, 1,—Malteur, 1,—Meunier, 1,—Mouleur, 1,—Constructeur de moulin, 1,—Maçons, 11,—Etudiants en médecine, 1,—Machinistes, 3,—Marchands, 2,—Polisseur, 1,—Plombiers, 2,—Peintres, 6,—Plâtriers, 3,—Imprimeurs, 4,—Matelots, 4,—Selliers, 6,—Cordonniers, 48,—Tailleurs de pierre, 10,—Arpenteur, 1,—Couturières, 68,—Instituteurs, 5,—Ferblantiers, 3,—Tailleurs, 11,—Tabacconiste, 1,—Etameur, 1,—Tapissier, 1,—Horlogers, 4,—Fabricant de wagon, 1,—Tisseurs, 2.—Total 801.

*Sentences subies par les détenus restant au Pénitencier Provincial, le 31 Décembre 1859.*

Deux ans, 166,—Deux ans et dix jours, 1,—Deux ans et quatorze jours, 1,—Deux ans et un mois, 1,—Deux ans et quatre mois, 2,—Deux ans et six mois, 6,—Trois ans, 230.

Trois ans et deux mois, 4,—Trois ans et trois mois, 1,—Trois ans et quatre mois, 1,—Trois ans et six mois, 2,—Quatre ans, 71,—Quatre ans et six mois, 2,—Cinq ans, 105,—Cinq ans et deux mois, 1,—Cinq ans et six mois, 1,—Six ans, 14,—Six ans et six mois, 1,—Sept ans, 64,—Huit ans, 6,—Neuf ans, 4,—Dix ans, 16,—Douze ans, 1,—Treize ans, 1,—Quatorze ans, 28,—Quinze ans, 1,—Vingt ans, 3,—Vingt-huit ans, 1,—Pour la vie, 66.—Total, 801.

*Tableau des pays où sont nés les détenus restant dans le Pénitencier Provincial, le 31 Décembre 1859.*

Borneo, 1,—Cap Breton, 1,—Angleterre, 100,—France, 6, Allemagne, 26—Grèce, 1,—Irlande 205,—Italie, 4,—Isle de Cuba, 1,—Nouveau Brunswick, 2,—Sur mer, 2,—Province du Canada, 272,—Ecosse, 37,—Isle St. Jean, 2,—Toscane, 1,—Etats-Unis d'Amérique, 140,—Total, 801.

*Etat des détenus du Pénitencier Provincial, le 31 décembre 1859, et qui subissent, soit un premier, deuxième, troisième, quatrième ou cinquième emprisonnement.*

Prisonniers, 1er emprisonnement, 645 ; Prisonnières, 1er emprisonnement, 65 ; Prisonniers, second emprisonnement, 71 ; Prisonnières, second emprisonnement 1 ; Prisonniers, troisième emprisonnement, 1 ; Prisonniers, quatrième emprisonnement, 6 ; Prisonniers, cinquième emprisonnement, 1.—Total, 801.

*Etat général du nombre de jours que les détenus ont travaillé dans le Pénitencier Provincial, durant l'année 1859—soit pour les entrepreneurs ou aux travaux généraux de l'Institution.*

Nombre de jours de travail des détenus occupés aux travaux ordinaires de l'institution : Carriers, bucheurs de bois et journaliers, 51610½ ; Charpentiers, peintres et ferblantiers, 6581 ; Tailleurs de pierre, maçons et briquetiers, 12705 ; Domestiques de l'infirmerie, 1878 ; Bâtisse de l'asile de Rockwood, 4401½ ; Tailleurs 4924½ ; Cuisine, réfectoire et les aîles, 9739 ; Travail général des prisonniers, 15154.

Travail à ferme des détenus ; Nombre de jours : Cordonniers 72631½ ; Fabricants d'instruments aratoires, 11029 ; Meubliers, 15499½ ; Forgerons, 18385 ; Bordeuses de souliers—contrat de la cordonnerie, 6155. Total du nombre de jours en 1859, 230693½

*Ci-suit le classement général des détenus dans le Pénitencier Provincial, le 31 décembre 1859.*

Nombre de détenus, dans la cordonnerie, 285 ; Dans la forge, 62 ; Atelier des instruments aratoires, 31 ; Meublerie, 50 ; Bâtisses de l'Asile de Rockwood, 29 ; Tailleurs 19 ; Cuisine, réfectoire et les aîles, 31 ; Infirmerie, 30 ; Boutique de charpentier, 24 ; Maçons briquetiers, etc, 62 ; Carriers, 38 ; Casseurs de pierre, faiseurs d'étope (y inclus les invalides), 72 ; Quartiers des femmes, 68.—Total, 801.

J'attire respectueusement l'attention du bureau des inspecteurs des prisons sur le rapport suivant qui m'est adressé par J. P. Litchfield, M. D., surintendant médical des asiles de criminels aliénés, lequel donnera une idée, avec l'état qui l'accompagne, du genre d'emploi auquel sont occupés quelques uns des aliénés, ainsi que du nombre de criminels aliénés détenus à Rockwood et au pénitencier provincial, durant l'année finissant le 31 décembre 1859.

ASILE DES CRIMINELS ALIÉNÉS,  
ROCKWOOD, 18 janvier 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre des états jusqu'au 31 décembre 1859, indiquant qu'il y avait jusqu'à cette date, quatre-vingt-trois malades dans les asiles temporaires des criminels aliénés, c'est-à-dire, cinquante-neuf hommes dans l'asile du pénitencier, et vingt-quatre femmes dans l'asile de Rockwood.

Je vous envoie en même temps, pour l'information du bureau des inspecteurs, le registre indiquant le progrès du nouvel asile qu'on est à construire actuellement à Rockwood. On a beaucoup avancé la maçonnerie de cette construction avant la fin de la belle saison ; l'excavation de ce qui reste des fondations et les travaux préliminaires se continuent dans le moment actuel. Une fois fini, l'asile pourra recevoir deux cent cinquante aliénés.

Depuis la fondation de l'asile jusqu'à aujourd'hui, cent dix-sept patients ont été admis pour subir le traitement. Ils se composent de détenus aliénés transférés du pénitencier, de criminels aliénés envoyés en vertu de mandats des différentes prisons, et d'aliénés trop dangereux pour qu'on les laisse en liberté, qui ont été envoyés aussi en vertu de mandats.

Sur ce nombre de 117 aliénés reçus dans les asiles—24 ont été guéris, dix sont morts—ce qui donne, comme l'indique l'état, le nombre de 83 dans les asiles.

On a éprouvé beaucoup d'incommodité depuis le déplacement des détenus de l'aile ouest du pénitencier, par le manque d'une promenade. On va y remédier en faisant un préau du local avoisinant l'asile, et les patients pourront y prendre de l'air et de l'exercice.

Les aliénés qui sont assez bien pour travailler à Rockwood, ont été amenés tous les jours au pénitencier et ont travaillé avec constance dans le jardin ainsi qu'à la briqueterie, à peindre, à poser des vitres, etc. Presque tout l'ouvrage nécessaire à l'asile de Rockwood a été fait par les détenus. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il n'y a pas eu d'accident parmi ces détenus, et aucun d'eux n'a essayé à s'évader. Une fois fini, l'asile sera pourvu d'ateliers—on en obtiendra beaucoup plus d'ouvrage, et j'ose espérer qu'il contribuera dans une certaine proportion au soutien de l'asile des aliénés.

Les patients de l'asile des femmes à Rockwood ont été dans le meilleur état possible de santé—il n'y a pas eu de décès à enregistrer durant les deux années et demie d'existence de l'asile. On a fait une récolte considérable de légumes, au moyen du travail des détenus, pour l'approvisionnement des deux asiles—ce qui, avec l'eau pur et la situation salubre de l'asile à Rockwood, a beaucoup contribué à l'état sanitaire favorable des détenus.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) J. P. LITCHFIELD, M. D.,

Surintendant médical des criminels aliénés.

D. MACDONELL, Ecr.,

Préfet,

Pénitencier Provincial.

Détenus aliénés, admis à l'asile temporaire du pénitencier, jusqu'au 31 décembre 1858, 19 ; Prisonnières aliénées envoyées à l'asile de Rockwood, jusqu'au 31 décembre 1859, 2 ; Criminels aliénés, et aliénés dangereux transférés des prisons de santé et de l'asile provincial des aliénés, jusqu'au 31 décembre 1858, 39 ; Criminelles aliénées dangereuses transférées de l'asile provincial des aliénés et des prisons de santé, jusqu'au 31 décembre 1858, 25 ; Détenus aliénés envoyés du pénitencier à l'asile en 1859, 10 ; Détenues aliénées envoyées à l'asile Rockwood en 1859, 1 ; Criminels aliénés et aliénés dangereux envoyés des prisons à l'asile en 1859, 16 ; Criminelles aliénées et aliénées dangereuses envoyées des prisons à l'asile Rockwood en 1859, 5.—117. Moins 24 de renvoyés ; Morts, 10.—34. Maintenant dans les asiles au 31 décembre 1859, 83.

*Remarques sur les dépenses encourues pour le soutien du pénitencier provincial et pour l'asile temporaire des criminels aliénés de Rockwood.*

Les dépenses encourues pour le soutien de ces institutions forment un item considérable, mais lorsqu'on réfléchit à l'importance de diriger le pénitencier provincial d'une manière à rendre justice au service public. Il serait impossible d'obtenir le degré de discipline nécessaire, à moins que les détenus qui travaillent au dedans et au dehors, soient assujétis à la plus stricte surveillance.

L'institution actuelle ayant été achevée jusqu'à présent par la construction de bâtisses érigées de temps à autre, les détenus qu'on a tenu à l'ouvrage constamment ont dû être séparés les uns des autres ; cette manière de les employer entraîne nécessairement une plus grande dépense que s'ils travaillaient aux ateliers.

L'expérience m'a convaincu que les détenus ne devraient jamais être hors de vue ou de portée d'entendre les gardes et les gardiens—car il serait impossible de dire tout le mal qui pourrait en résulter si les détenus n'étaient pas bien surveillés.

Les items les plus considérables de dépenses sont ceux payés aux officiers, gardiens et gardes, les rations des détenus, les vêtements, les garnitures de lit, les matériaux de construction et le combustible. Cependant, il ne sera pas hors de propos de dire que les rations, le combustible, les vêtements, les matériaux de construction, l'huile, le savon, la chandelle et le fourrage sont offerts à la concurrence publique et donnés au plus bas soumissionnaire.

Comme compensation à cette dépense, le public a l'assurance de savoir que les meurtriers, les voleurs et les déprédateurs qui se sont rendus justiciables des lois du pays sont bien gardés et employés utilement pour le bien public.

Il est très satisfaisant de signaler que le travail des détenus, pendant l'année 1859, a été très productif—tant en gages pour le travail donné à ferme que par la construction de bâtisses solides et importantes et par des améliorations nécessaires à l'institution et à Rockwood.

Avec ce rapport, je produis le bilan annuel qui fait voir d'un coup-d'œil nos recettes et nos dépenses, dont les détails ont été fournis à l'auditeur des comptes publics dans des états trimestriels accompagnés de pièces justificatives.

Enfin, je peux assurer le bureau que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour administrer les affaires de cette grande institution avec prudence et avec économie. En même temps, il est de la dernière importance que les détenus soient sous l'impression que je suis dans une position à pouvoir reprimer toute tentative d'évasion ou de violence.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

D. Æ. MACDONELL,  
*Préfet du Pénitencier Provincial.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
Kingston, 21 janvier 1860.

RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

KINGSTON, H. C., 19 janvier 1860.

*Au bureau des inspecteurs de prison :*

MESSIEURS,—Au commencement de 1859, il y avait dans le pénitencier provincial deux cent quatre-vingt-et-un détenus catholiques ; à la fin de la même année, on n'en comptait que deux cent cinquante-et-un, donnant une diminution de vingt-deux durant l'année. On peut attribuer ce fait à l'envoi qui en a été fait d'un certain nombre aux prisons de réforme de l'île-aux-Noix et de Pénétanguishène, aussi bien qu'au peu de condamnés que nous adressés le Bas-Canada durant l'année dernière. Sur deux cent cinquante-six condamnés au pénitencier qui nous ont été envoyés dans le cours de 1859, soixante-et-dix seulement appartenaient à la religion catholique. En 1858, nous avons reçu quatre-vingt-dix-sept catholiques ; en comparant les deux chiffres on trouve une diminution de trente-sept en faveur de l'année suivante. Huit personnes sont mortes dans la période de temps embrassée par ce rapport ; huit ont été graciées, deux envoyés à l'asile, cinq à Pénétanguishène, et soixante-neuf ont terminé leur temps de détention. Il n'y a eu sur les deux cent cinquante-six condamnés de l'an dernier que trois noirs.

Pendant ce temps, les exercices religieux ont été faits avec toute l'exactitude possible, soit pas moi ou par un remplaçant capable, lorsque la maladie ou d'autres causes majeures me retenaient ailleurs. Je n'ai pas à me plaindre de la conduite des détenus durant la messe ou autres exercices religieux ou instructions que je leur faisais ; ils ont paru constamment recueillis et attentifs. Je puis dire que la grande majorité était fidèle à s'acquitter de ses devoirs religieux. Quelques-uns, néanmoins, sont restés absolument insensibles à toute espèce de sentiment religieux.

Un grand besoin de livres religieux se fait sentir pour les détenus catholiques. Plusieurs n'ont pas de testament de Douay ; et je ne sache pas qu'il y ait en ce moment une seule bible de Douay dans tout le pénitencier. Il y a aussi un grand nombre de détenus sans livres de piété. Je puis donc espérer que les commissaires, à leur première réunion au pénitencier, prendront ce fait en considération, et qu'ils recommanderont l'octroi d'une somme de deniers suffisante pour se procurer les livres qui sont d'une absolue nécessité pour les détenus. Il est bien vrai qu'à la dernière réunion des inspecteurs du pénitencier on vota une somme de cinquante piastres dont la moitié fut destinée à acheter des livres catholiques ; mais cette somme était tellement insignifiante qu'elle pût à peine nous donner un cinquième de ce qui était nécessaire.

Le peu d'informations contenues dans ce rapport est dû à ce qu'une grave indisposition m'a empêché de me livrer au travail durant les quatre dernières semaines.

Votre très obéissant et

Humble serviteur,

(Signé,)

ANGUS MACDONALD,  
*Vicaire-Général.*

## RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

Le nombre des détenus protestants à la fin de 1858, était de quatre cent quatre-vingt-dix-sept. Durant l'année qui est à la veille de terminer, cent quarante-deux ont laissé le pénitencier soit par l'expiration de leur détention, soit par grâce ou autres causes. Pendant cette même période, cent quatre-vingt-sept condamnés protestants ont été admis dans cette prison. Le chiffre total de ceux qui ont été placés sous ma surveillance et mes soins pendant toute l'année ou une partie de l'année est donc de six cent quatre-vingt-quatre. Nous comptons en ce moment cinq cent quarante-deux détenus protestants.

I. *Le but chrétien et tout humain du pénitencier provincial.*

Les nations ont différé et diffèrent encore, suivant leur degré de civilisation et de foi chrétienne, sur le but, et en particulier sur le but principal de l'établissement des prisons. On les a regardées comme des endroits de torture, ou de détention pour les sujets nuisibles et dangereux envers qui l'on devait déployer beaucoup de sévérité et peu de pitié. Même aujourd'hui, le seul objet réellement grand de ces institutions—*la réforme du coupable*, n'est pas apprécié ou atteint comme il devrait l'être. Malgré que leur nom de *pénitenciers*, endroits de pénitence et de religion, fasse distinguer clairement le but sublime et tout chrétien que ces établissements doivent se proposer, combien de fois, cependant, et combien est grand le nombre de ceux qui croient que les condamnés sont envoyés au pénitencier simplement pour y être humiliés, pour endurer le châtement de leurs crimes, ou afin que la société soit vengée dans les droits méconnus et foulés aux pieds. Nous savons bien que dans un état chrétien et civilisé, la société doit être protégée, la justice doit être vengée et la vie et la propriété doivent être assurées ; nous admettons que dans la condition de détenu se trouvent nécessairement de la dégradation et de la souffrance ; et quoique les prisons ne doivent pas seulement servir à renfermer le criminel et à l'occuper, mais encore à lui inspirer une horreur salutaire du crime et la crainte d'y retomber ; cependant, on ne devrait jamais perdre de vue la noble pensée de civiliser, de rendre sociable, d'instruire, d'adoucir, de moraliser, enfin de rendre chrétien le coupable.

Dans un pays chrétien, les criminels sont les quelques barbares que ses lois n'ont pas domptés, que sa civilisation n'a pas conquis, que sa religion n'a pas purifiés. Aussi, tout criminel amené à une meilleure vie est un triomphe sur l'ignorance et la barbarie, et c'est un citoyen de plus acquis à l'état. La loi se manifeste en arrêtant, en remettant ces sauvages sous son empire et en les incarcérant dans un pénitencier, dont la mission bienfaisante et sacrée commence alors pour ne finir que lorsque la conversion du coupable est achevée. Ainsi donc, quoique l'on fasse faire par le détenu, quelque travail qu'il accomplisse, quelque châtement qu'il doit endurer, quelque étroitement qu'il soit gardé, quelque dégradé qu'il soit dans son estime ou dans celle des autres, si le travail salutaire de la pénitence ne se fait pas ; si le détenu est mis en liberté ni plus sage ni meilleur, le but essentiel de l'emprisonnement est manqué, l'objet principal de cette institution n'est pas atteint et la société doit recevoir de nouveau dans son sein un sauvage qui n'est pas civilisé, un citoyen qu'elle ne réclamait pas, un homme qui ne s'est pas racheté.

II. *Il serait peut-être à propos d'ajouter les considérations que la fin de l'année suggère et de faire connaître au moins à peu près dans quelle mesure le but principal de cette institution a été réalisé.*

Dans une congrégation de croyances et d'origines aussi diverses, telle que celle que présente les criminels exclus de la société, ayant pour la plupart des habitudes vicieuses et une nature à faire le mal, d'une intelligence bornée, dépourvue d'éducation, sans pudeur ni morale, n'écoutant que la voix de leur instinct et de leurs passions quand ils n'ont pas été abrutis par le vice et le crime, on ne peut pas raisonnablement supposer que chaque individu sera ramené à la pratique de la vertu ou se reformera. Non ; ce que l'on doit se proposer et ce que l'on peut espérer d'obtenir, c'est que quelques-uns soient réellement moralisés, changés, "tirés des ténèbres et convertis à la lumière," et qu'un plus grand nombre en retirent des fruits de moralité qui les fassent devenir bons citoyens, et aussi des hommes qui veulent recevoir la "Grâce de Dieu qui apporte le salut."

Il y a dans la morale dont Dieu a fait l'homme susceptible, deux degrés principaux, qui tous deux sont grandement à désirer surtout dans une société de criminels comme celle-ci

*Premièrement.*—L'amélioration morale, celle qui rend l'homme disposé à bien accomplir ses devoirs envers ses semblables, et par laquelle il devient bon père, enfant respectueux, bon voisin, sujet loyal et honnête homme. Je suis certain que ce degré de conversion est opéré dans un grand nombre de détenus. Le petit nombre de ceux qui reviennent en est une preuve. Ils ne font pas le mal, si ce n'est par motif de conscience, c'est par crainte. L'apôtre dit: "Ne sera-tu pas effrayé par la loi?" Et s'ils n'ont pas de raisons plus nobles, la leçon qui leur a été donnée par leur emprisonnement leur a inspiré "la frayeur de la loi," et les a empêchés de se rendre coupables d'autres crimes. En même temps, on ne peut nier que les habitudes de régularité qu'on leur a inculquées ici, l'esprit de travail et l'expérience qu'ils ont acquise, l'instruction plus ou moins développée qui leur a été donnée, la lecture des bons livres, la culture morale de leur cœur et dans plusieurs cas l'acquisition d'excellents métiers et par là de moyens d'honnête aisance pour l'avenir, doivent nécessairement avoir un salutaire effet sur leur conduite future. Ce degré de conversion qu'on ne peut refuser à une grande partie des détenus est sans contredit d'un grand prix pour eux et leur pays.

*Secondement.*—L'amélioration religieuse,—celle qui rend l'homme non pas seulement disposé à bien remplir ses devoirs envers ses semblables et à vivre en paix avec eux, mais encore obéissant à Son Créateur qui lui enseigne "de faire aux autres comme il voudrait qu'il lui fut fait à lui-même," et cela d'accord avec ses bons sentiments, par un sentiment de son devoir et de sa responsabilité et par ce qu'une telle conduite plaît à Dieu. J'y ajouterai que ce degré de réforme n'est pas encore si rare parmi les détenus. Le bureau pourra se faire une meilleure idée sur la réforme morale et religieuse qui a été opérée en prenant connaissance des moyens dont on s'est servi pour atteindre ce but, et de leurs effets sur les diverses catégories de criminels confiés à leurs soins.

#### *Moyens de réforme.*

1. *Instruction des détenus.*—L'objet de l'école est d'améliorer l'instruction des détenus, de leur donner les principes élémentaires de la science, d'enseigner la lecture et l'écriture à ceux qui l'ignorent, de perfectionner ceux qui le savent déjà, et très rarement, il est vrai, mais quelquefois à d'autres sciences nécessaires telles que l'arithmétique ou la grammaire. Un grand nombre sont entrés dans cette maison sans pouvoir lire une syllabe, ignorant même le nom de la première lettre; les aîles est et ouest du pénitencier renferment trente-cinq protestants de ce genre. Plusieurs d'entr'eux sont des nègres marrons du sud; il y en a des vieux et des jeunes. Dans chaque aîle se trouvent des classes pour instruire les détenus; je crois qu'il en a soixante en tout. Il y a une classe pour les adultes criminels dans la salle d'école chaque jour après dîner; quinze la fréquentent. Il y a une autre classe au même endroit pour les enfants deux fois par jour, l'avant-midi et l'après-midi. Pendant cette année, vingt criminels protestants ont appris à lire, un grand nombre se sont perfectionnés dans la lecture, et très peu ont été initiés à d'autres sciences. Au point de vue moral, apprendre à lire à un détenu est un point capital puisque c'est le rendre capable de se servir des livres de la bibliothèque, d'autres livres de la morale, et surtout de la *Bible* dans sa propre langue; c'est lui ouvrir la fontaine de la science qui lui était fermée jusque là et où "quiconque le veut peut venir et participer largement aux eaux de la vie."

2. *La bibliothèque publique* pour l'usage des détenus est un des agents les plus précieux, non seulement pour leur communiquer l'instruction, mais encore pour moraliser les criminels. Il y a maintenant dans le pénitencier en disponibilité sept cent vingt-trois volumes; sur ce nombre plusieurs sont tellement usés qu'ils sont presque hors de service. Chaque détenu capable de lire reçoit toujours un volume et quelquefois deux. Il y a eu dans la prison cette année six cent détenus protestants capable de lire. En moyenne, il a été probablement lu deux volumes par mois, chaque volume pouvant contenir environ 300 pages. La somme de lecture est donc équivalente à douze mille quatre cent volumes par an, ou trois millions sept cent vingt mille pages de matières utiles. Pour démontrer l'importance d'une bibliothèque dans la prison, comme moyen d'instruction et de moralisation, je prends la liberté de renvoyer le bureau à l'appendice A, contenant un rapport sur la bibliothèque de la prison adressé au surintendant des écoles du Haut-Canada.

3. *Prière du matin et du soir.*—Chaque jour pendant toute l'année il se fait pour les détenus un exercice religieux à l'ouverture et à la fermeture de la prison.

4. *Services publics religieux,* tous les jeudis après-midi et deux fois le dimanche, il

s'en fait dans la chapelle pour les détenus. Ces *services* sont fréquentés avec beaucoup de décence par les prisonniers qui y sont toujours graves, attentifs et quelquefois émus. J'ai pu me convaincre dans des conversations particulières avec eux de l'efficacité et de l'utilité de ces *services* pour leurs âmes.

5. *La visite spéciale de chaque cellule*, dans la soirée après que la prison est fermée, est l'un des moyens les plus efficaces de les aider à se réformer. Cette tâche, laborieuse et non des plus agréables sous certains rapports, ne laisse cependant pas que d'être très puissante pour adoucir et consoler les prisonniers, gagner leur confiance et leur affection, s'attirer leur sympathie et acquérir sur eux cette influence morale si essentielle pour assurer le succès d'autres tentatives. Ces visites, que se font d'ordinaires quatre fois l'an, comptent aussi parmi les bons moyens de moraliser ces hommes déchus ; on y converse avec le détenu sur le salut de son âme, on lui signale ses méfaits ; on l'avertit avec sincérité, enfin, on le blâme ou on l'encourage suivant qu'il en a besoin. Je suis souvent allé voir des détenus qui, à mon entrée, me paraissaient endurcis et que je laissais en sortant dans la pénitence et les larmes.

Tels sont ici les principaux moyens mis en œuvre pour l'amélioration morale et intellectuelle des détenus. Ils ne sont nullement parfaits et ne suffisent pas. Il devrait y avoir dans l'enceinte de cette prison pour l'avancement religieux des individus, des moyens aussi efficaces, que dis-je, des moyens bien plus efficaces qu'au dehors, puisque leur démoralisation est plus grande. Ce qu'il y a encore beaucoup à désirer est une bibliothèque plus complète, plus de livres religieux, un nouvel approvisionnement de bibles, un peu de liberté pour le chant et dans les *services*, des lumières pour permettre aux détenus de lire durant les longues soirées d'hiver, et autres améliorations mentionnées dans mes rapports précédents.

#### *Influence de ces moyens sur les détenus.*

Le chiffre total des détenus placés sous mes soins durant l'année a été de six cent quatre-vingt quatre. Ils étaient de plusieurs espèces.

1. Cinq ont été envoyés à l'hospice des aliénés criminels.

2. *Détenus protestants graciés.*—Huit détenus protestants ont été mis en liberté durant l'année après avoir obtenu leur grâce : je n'entretiens aucun doute sur leurs bonnes dispositions morales. Leur conduite, qui a toujours été excellente durant leur séjour ici, l'attention qu'ils ont montrée pour leurs devoirs, leur zèle à employer tous les moyens qui leur étaient indiqués pour travailler à leur conversion ; leurs aveux de repentir à leur ministre, aussi bien que leurs paroles au préfet au moment de leur élargissement, lui disant qu'ils laissaient la prison meilleurs que lorsqu'ils y étaient venus, tout indique dans leurs habitudes morales une conversion aussi parfaite que pouvaient le leur permettre leur caractère, leurs vieilles habitudes et leurs moyens bornés.

3. *Détenus protestants qui sont morts.*—Dans le cours de l'année, il est mort dix-sept détenus protestants, deux sauvages, cinq noirs et dix blancs. Tous ont été visités régulièrement à l'infirmerie ; la bible leur a été lue et on a prié pour eux. Quelle que soit la vie qu'ils aient menée jusque-là, la résignation et le repentir qu'ils ont montré à leurs derniers moments indiquent qu'ils étaient changés et qu'ils n'ont pas laissé cette terre sans être reconciliés avec leur Dieu.

4. *Détenus protestants envoyés à la prison de réforme du Haut Canada.*—Il a été envoyé dix jeunes détenus à cet établissement ; il nous en est revenu un, avant leur départ, quelques uns avaient appris à lire et d'autres avaient fait beaucoup de progrès ; quelques uns savaient écrire et on avait enseigné à un petit nombre la géographie et la grammaire ; et tous sous quelques rapports s'étaient améliorés. Pendant leur séjour ici, ils ont lu plusieurs excellents livres, et entr'autres surtout la bible. Quelques uns d'eux ont reçu le baptême, et il semble à tout prendre que l'œuvre de leur salut a été bien commencé et s'achèvera de même sous la direction meilleure sans doute de ceux qui les ont aujourd'hui avec eux.

5. *Détenus élargis par l'expiration du temps de leur emprisonnement.*—Cette année, cent un détenus, dont huit femmes et quatre-vingt-treize hommes, ont été élargis et sont retournés chez eux se mêler une fois de plus à la société et en faire partie. Il importe grandement au pays de savoir s'ils sont sortis meilleurs ou non qu'ils étaient venus. D'après les conversations que j'ai eues avec eux, je suis porté à croire qu'un grand nombre sont

partis plus sages et résolus à se mieux conduire à l'avenir. Sans doute, il n'est pas impossible que quelques uns d'entr'eux se fassent incarcérer de nouveau, mais le chiffre sera minime. Il en est qui ont laissé remplis de sentiments religieux, déterminés à changer de vie et à réparer leurs erreurs du passé. Plusieurs ont même déclaré au point de vue religieux, que leur emprisonnement était une des bénédictions de leur vie. Lorsqu'ils furent mis en liberté, la question de savoir s'ils croyaient que leur incarcération leur avait fait du bien sous le rapport religieux ou non, leur ayant été faite, voici les réponses que reçut le préfet :

67 ont laissé la prison avec un mieux moral et religieux ; 4 bien mieux sous le rapport moral et religieux ; 1 a laissé beaucoup mieux au point de vue spirituel ; 1 est parti meilleur chrétien ; 3 espéraient qu'ils s'en allaient meilleurs ; 1 s'en va et sera plus sage à l'avenir ; 1 n'a jamais été un homme de mauvais sentiments ; 1 s'en va mieux physiquement et moralement ; 1 s'en va meilleur et plus réfléchi ; 1 s'en va meilleur, ayant beaucoup appris durant son séjour ici ; 1 s'en va meilleur quant à son âme ; 1 meilleur, sa santé brisée par les boissons lui est revenue ; 1 s'en va plus sage ; 1 s'en va le même moralement et mieux du côté de sa santé ; 1 meilleur quant à la boisson ; 1 qui aura de meilleurs sentiments ; 1 a reçu une rude leçon qui l'a rendu meilleur ; 1 s'en va mille fois meilleur ; 1 s'en va bien mieux ; 1 s'en va meilleur et est convaincu qu'il a bien fait ici ; 1 ne s'en va pas meilleur, il a toujours été honnête ; 1 meilleur, mais n'a jamais été dissolu ; 1 meilleur sous plusieurs rapports ; 1 s'en va raffermi dans de bonnes résolutions ; 1 meilleur dans ses principes ; 2 s'en vont les mêmes qu'ils sont venus ; 1 ne peut dire s'il est meilleur ; 1 n'est pas posé ; 1 n'est pas meilleur ; 1 entretient une haine plus implacable contre ceux qui l'ont envoyé ici :—Total 101.

Cette série de réponses des détenus montre, d'après leur variété, qu'elles étaient spontanées et sincères, et aussi que dans leur propre opinion ils s'en retournaient chez eux généralement dans de meilleures dispositions intellectuelles, morales et religieuses.

#### 6. Détenus protestants actuellement en prison.

A la fin de 1858, il y avait ici 33 femmes détenues, et 464 hommes, total 497.

A cela, il faut ajouter le nombre des détenus reçus en 1859, savoir : de la maison de correction, Haut-Canada, 1,—par incarcération, 5 baptistes,—99 anglicains,—52 méthodistes,—26 presbytériens,—4 sans religion=187 ;—total des détenus protestants en prison en 1859,—684.

Il faut sur ce chiffre faire la part de ceux qui ont été changés et envoyés ailleurs, dont 6 à l'asile des aliénés criminels,—10 à la maison de correction du Haut-Canada,—3 qui ont été graciés,—17 qui sont morts,—101 expiration de leur emprisonnement—142 ; il reste à l'heure qu'il est 542, savoir :

Un de la religion allemande réformée,—2 juifs,—4 luthériens,—22 baptistes,—33 presbytériens,—298 anglicains,—135 méthodistes,—13 sans religion,—1 sectaire ;—542.

Cette statistique démontre le chiffre énorme de détenus protestants au pénitencier, sur ce nombre trente-sept sont des femmes, c. à. d., trois de plus qu'au commencement de l'année, et trois cent cinq sont des hommes. Il importe beaucoup de savoir comment on peut réformer ces criminels hommes et femmes.

*D'abord, quant aux femmes.*—Outre les habitudes de régularité, de travail, de propreté et de conduite qui sont obligatoires, sur les trente-sept femmes détenues actuellement en prison, onze ont appris à lire, cinq ont appris à écrire ; deux apprennent en ce moment à lire, et trente-sept ont appris quelque industrie utile.

Quarante bibles sont affectées à l'usage de ces femmes, 50 volumes de la bibliothèque, et un bon nombre d'autres ouvrages utiles. La statistique suivante montrera le chiffre des bonnes lectures faites durant l'année : trente-et-une ont lu un volume par mois ; neuf, 2 volumes ; cinq, 3 volumes ; six, 4 volumes ; sept, 5 volumes ; une, 6 volumes ; une, 7 volumes ; deux, 8 volumes ; une, 9 volumes ; une, 10 volumes ; deux, 12 volumes ; deux, 13 volumes ; une, 16 volumes ; une, 17 volumes ; six ne savaient pas lire.

Quant à l'éducation plus spécialement religieuse de ces femmes, j'ai à dire qu'elles assistent au service deux fois chaque dimanche ; elles lisent la bible trois fois par jour régulièrement ; elles assistent matin et soir aux exercices religieux ; chacune est pourvue d'une bible et autres traités (tracts) et livres religieux, et a le privilège de s'entretenir avec son pasteur chaque fois qu'elle le désire. Après une de ces conversations sérieuses avec chacune d'elles, cinq demandèrent le baptême, douze anglicains la confirmation, trois

constatèrent leur avancement moral, deux affirmèrent qu'elles étaient toujours les mêmes, deux ne le savaient pas, et vingt-neuf avaient fait des progrès religieux. Telles sont leurs propres expressions. On dit ordinairement que les femmes criminelles ne reviennent jamais; cependant, en considérant les faits et statistiques ci-dessus sur la culture de leur esprit et de leur cœur, on ne peut pas croire qu'il a été obtenu certains résultats, et que tant d'instruction et d'effort pour les sauver, tant d'années de discipline morale ne soient pas de quelque utilité pour leur rédemption.

*Secondement, quant aux hommes.*

Il y a actuellement en prison cinq cent cinq détenus protestants mâles de toutes les sectes, et dont plusieurs ne suivaient aucune religion en entrant ici; ils réunissent tous les degrés du vice, de la dépravation, de l'immoralité et du crime. Quel effet moral la discipline peut-elle exercer sur eux?

Au moyen de l'école, environ cinquante ont appris à lire, et ont maintenant accès aux sources d'instruction jadis fermées pour eux. Tous les mois, on leur met entre les mains de bons livres à l'étude desquels ils consacrent tout ce qu'ils ont de temps disponible. Un grand nombre ont appris à écrire, quelques-uns à compter, et tous ont fait des progrès importants sous le rapport des connaissances. Des traités (tracts) et les livres religieux, ainsi que cinq cent cinq bibles sont en circulation constante parmi eux. Tous les mois on tire de la bibliothèque près de six cents volumes édifiants et instructifs qui leur sont donnés à lire. Assurément, de tels moyens de moralisation aussi bien que le travail de la grâce ne peuvent manquer d'avoir une influence victorieuse sur les esprits même les plus endurcis. Je les ai visités un à un dans leurs cellules, et je les ai pressés de ne pas négliger l'occasion et de se convertir. Voici une statistique qui montrera le succès spirituel obtenu chez plusieurs, d'autant que ce sont leurs propres expressions:—91 n'ont jamais été baptisés et le demandent, 420 ont fait beaucoup de progrès intellectuels, 111 anglicans désirent d'être confirmés,—506 se sont beaucoup améliorés sous le rapport des connaissances religieuses, 34 désirent ardemment de recevoir le sacrement, 411 se repentent sincèrement, 411 ont fait des progrès religieux et moraux, 73 n'en n'ont fait aucun.

Des 542 détenus, 521 ont été examinés, et ce qui précède est l'abrégé de leurs réponses. On compte parmi eux quatre sauvages, trente-quatre nègres marrons, et trente-trois mulâtres ou individus de couleur. J'en ai vu qui à l'âge de 50 ans ont appris l'alphabet et à lire et à goûter la parole de Dieu. Plusieurs en ont appris nombre de passages par cœur; un entr'autres sait tout le prophète Isaïe, un autre tous les psaumes, un troisième tous les évangiles, un quatrième toutes les épîtres, enfin il en est un qui avant de venir ici n'avait jamais, dit-il, fait une seule prière, *a lu toute la bible neuf fois!*

“ *Il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet*, disait l'honorable procureur-général Macdonald, durant la dernière session, *que le but principal du pénitencier doit-être la réforme des criminels.*” Les faits qui précèdent ainsi que les considérations qui les accompagnent pourront montrer à quel point ce “but principal” a été réalisé.

*III. Fin des remarques.*

1. On a besoin actuellement d'un plus grand nombre de bibles et de livres pour augmenter la bibliothèque.

2. Je prendrai la liberté d'appeler l'attention du bureau sur plusieurs suggestions que j'ai faites dans mon rapport de l'an dernier sur les progrès moraux des détenus.

3. *Statistique criminelle, Appendice B.*—En 1857, j'avais préparé un rapport complet de tous les détenus qui avaient été envoyés à cette institution jusqu'à cette année exclusivement, c'est-à-dire embrassant une période de 23 ans, et dans lequel je donnais année par année la nationalité, le sexe, l'âge, la condition, l'origine, la religion, l'occupation, le crime et la sentence des condamnés. J'ai complété ce rapport en y ajoutant les deux années suivantes, et par là j'ai donné la statistique criminelle de cette institution depuis qu'elle existe, c'est-à-dire durant une période de vingt-cinq ans. La criminalité comparative d'un peuple composé de trois races distinctes, de trente-six origines différentes, d'autant de religions, est un sujet digne de recherches et d'études. Je me contenterai de ne faire allusion qu'à un seul fait. En 1850, la population du Bas et du Haut-Canada, était de 1,347,618 âmes. Sur toute cette population qui doit dépasser aujourd'hui 1,500,000, et dans un espace de vingt-cinq ans, le Haut-Canada a envoyé ici six cent six criminels, le Bas-Canada cinq cent neuf, comme il appert par le tableau suivant :

| Années.                         | 1835. | 1836. | 1837. | 1838. | 1839. | 1840. | 1841. | 1842. | 1843. | 1844. | 1845. | 1846. | 1847. | 1848. | 1849. | 1850. | 1851. | 1852. | 1853. | 1854. | 1855. | 1856. | 1857. | 1858. | 1859. | Totaux. |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| Détenus—Haut-Canada.....        | 15    | 8     | 25    | 13    | 20    | 8     | 12    | 11    | 20    | 32    | 19    | 20    | 13    | 11    | 18    | 24    | 18    | 26    | 24    | 30    | 33    | 47    | 31    | 73    | 55    | 606     |
| Majorité sur le Bas-Canada..    | 9     | 5     | 20    | 7     | 14    | 2     | 9     | 2     | ...   | 13    | ...   | ...   | ...   | ...   | 1     | 1     | ...   | ...   | ...   | ...   | 6     | ...   | ...   | 32    | 31    | 102     |
| Détenus—Bas-Canada.....         | 6     | 3     | 5     | 6     | 6     | 6     | 3     | 9     | 23    | 19    | 19    | 30    | 18    | 16    | 17    | 23    | 36    | 27    | 25    | 33    | 27    | 48    | 39    | 41    | 24    | 509     |
| Majorité sur le Haut-Canada     | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | 3     | ...   | ...   | 10    | 5     | 5     | ...   | ...   | 18    | 1     | 1     | 3     | ...   | 1     | 8     | ...   | ...   | 55      |
| Maj. total du H.-C. sur le B.C. | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | 97      |

D'après ces dates, on voit que dans les vingt-cinq dernières années le Haut-Canada a eu la majorité des détenus durant 14 ans ; le Bas-Canada l'a eue pendant 11 ans ; et dans le cours de cette période de temps, le Haut-Canada en envoyé ici 97 criminels de plus que le Bas-Canada. Durant les deux dernières années seules, le Haut-Canada nous a envoyé 64 détenus de plus que le Bas-Canada.

Quelle est la cause d'une diminution aussi soudaine dans le Bas-Canada ? Il est difficile pour moi de le dire. Soit que la loi exige un délit plus grave que dans le Haut-Canada pour envoyer un criminel au pénitencier, soit que dans le Bas-Canada on y retienne dans les prisons un plus grand nombre de criminels aux travaux forcés, soit que cette diminution provienne d'une plus grande moralité ou de ce que la société y renferme moins d'éléments contraires que dans le Haut-Canada, le fait n'en est pas moins vrai, ni moins agréable pour celui qui aime son pays. Les Bas-Canadiens peuvent être satisfaits de ce que sur une population de 795,108 habitants, lors du dernier recensement, vingt-quatre seulement cette année ont été trouvés coupables de crimes suffisants pour les faire incarcérer au pénitencier, et que le chiffre de ses détenus de cette année soit moindre que celui du Haut-Canada de trente-et-un !

Le tout respectueusement soumis,

(Signé,)

HANNIBAL MULKINS,  
*Chaplain Protestant*

PÉNITENCIER PROVINCIAL, }  
31 décembre 1859. }

## APPENDICE A.

### RAPPORT SUR LA BIBLIOTHÈQUE DU PÉNITENCIER PROVINCIAL

#### 1. *Le but principal des prisons de réforme.*

Rehausser les sentiments et les mœurs des détenus de manière à en faire de bons sujets et de bons chrétiens, si la chose est possible, tel est ou devrait être, au point de vue le plus rationnel, le premier et le principal but des pénitenciers et des institutions de réforme. Bien que ces établissements soient propres à atteindre d'autres objets importants, comme par exemple, l'emprisonnement du coupable, la diminution des crimes, le châtement de l'offense, et partant, la sûreté de la société en général ; néanmoins, l'état a une mission encore plus élevée à remplir quand il s'agit d'enfermer des criminels dans ces institutions de réforme. L'état veut leur offrir l'occasion de réfléchir et de se repentir ; élever entre eux et leurs compagnons dans le vice une barrière infranchissable, qui les mettra à couvert des influences mauvaises et pernicieuses ; mettre à leurs passions désordonnées un frein qui les domptera ; faire revivre et réchauffer dans leur cœur les sentiments les plus nobles de la nature, pour que toujours dans la vie ils soient les seuls mobiles de leurs actions ; leur faire comprendre que la société ne cherche pas tant à se venger des crimes qu'ils ont commis qu'à les rendre meilleurs pour les empêcher d'y retomber plus tard ; en un mot l'état veut suivre à la lettre le principe chrétien de rendre le bien pour le mal, et donner à ses enfants déçus la chance de s'amender, de s'instruire, d'acquérir des habitudes d'industrie, d'apprécier les bienfaits de la religion, afin qu'ils puissent devenir de bons citoyens, des hommes utiles et heureux, qui, après avoir grandement péché contre le ciel, ont reconnu leur erreur.

## II. *Les meilleurs moyens à adopter pour atteindre ce but.*

Avec cet objet en vue, personne ne saurait nier que les influences qui agissent sur les détenus, la discipline qui leur est tracée, l'instruction qui leur est donnée, et les livres auxquels ils ont accès, doivent être de nature à faire sur leur moralité et leur intelligence une impression telle qu'ils puissent demeurer convaincus que la société en les chassant de son sein n'a pas l'intention de les dégrader, de les perdre, mais de leur tendre la main, de les purifier et les sauver; qu'elle ne veut pas en faire des instruments pour corrompre les hommes, mais les mettre dans la voie droite.

De même que les institutions ouvertes aux aveugles ont pour but de rechercher les moyens les plus efficaces de faire disparaître les maladies de l'œil, et rendre ou améliorer la vue; et celles ouvertes aux sourds, de rechercher les meilleurs moyens de faire disparaître les maladies de l'oreille, et rendre ou améliorer l'ouïe; de même les institutions pour la réforme morale des criminels devraient avoir les moyens de faire disparaître toutes les maladies morales ou autres de l'esprit des détenus, en suppléant aux défauts de la nature et au manque d'éducation, en enlevant de leur cœur les idées viles, les sentiments viciés, que, comme autant de démons, s'en sont emparés et y ont fait leur habitation, et en y implantant à la place des connaissances utiles, des principes sains, des mœurs vertueuses, et une religion pure. Tel devrait être, indubitablement, le principe chrétien, le but principal de tous les pénitenciers pour la réforme des coupables, bien que de fait il n'a jamais été complètement atteint. En toutes choses, l'homme semble être prédestiné à n'entrevoir que l'idéal éblouissant de la perfection théorique, la terre promise que le prophète voyait de la montagne, vers laquelle il peut approcher, mais qu'il ne pourra jamais atteindre ici-bas. Mais ces institutions, pour remplir leur double mission de justice et de pitié, devraient réunir les avantages d'une école pour instruire l'homme ignorant; d'une famille pour sa discipline morale; d'une bibliothèque pour la diffusion des connaissances utiles; et d'une église pour la pratique de la religion. En dedans comme en dehors de la prison, rien ne devrait être négligé pour arriver au but désiré. La réforme des détenus peut être considérée comme une tâche extrêmement difficile, sinon impossible, mais c'est précisément pour cette raison que l'on devrait avoir recours aux moyens les plus propres à corriger leurs défauts particuliers; le détenu possède une intelligence susceptible de se développer par les connaissances, une âme qui peut se sanctifier par la religion. Conséquemment, la réforme morale des détenus est un dépôt sacré, une responsabilité bien grande; la société y a de puissants intérêts; tous, les détenus eux-mêmes, devraient être capables d'en apprécier l'importance.

## III. *Utilité de la bibliothèque pour la réforme des détenus.*

1. Au nombre des moyens essentiels pour réaliser le grand principe moral des institutions pénitentiaires, l'on doit sans contredit considérer la lecture de bons livres comme l'un des plus puissants et des plus efficaces. Ce serait folie que de nier l'importance de l'enseignement séculier et moral donné aux détenus à l'école de la prison, sans lequel dans grand nombre de cas les livres de la bibliothèque ne seraient pas lus, et deviendraient inutiles. Qui serait assez insensé pour déprécier les avantages des enseignements sacrés de la bible, ou les instructions importantes de l'église. Chacun de ces sujets a son propre théâtre et son mode d'action; tous deux contribuent grandement à la réforme des détenus. Les connaissances séculières et sacrées, comme la nature et la révélation, par la volonté de leur auteur, sont toujours en harmonie; jamais il n'y a de contradiction entre elles, à moins qu'elles ne soient exploitées d'un côté par le fanatisme. La sagesse et la vertu—la science et la religion—la culture bien entendue de la nature spirituelle de l'homme sont si importantes qu'elles constituent son unique bonheur, que seules elles peuvent le rendre utile aux autres, et qu'elles sont un des traits caractéristiques de celui qui aime son prochain comme soi-même et Dieu de tout son cœur. L'utilité d'une bibliothèque de prison pour atteindre ce résultat parmi les détenus, est manifeste.

2. La bibliothèque a un double effet, elle sert de trait d'union entre l'instruction séculière et l'instruction religieuse; elle réunit ensemble les avantages qui découlent de l'école et de l'église; elle ajoute à la connaissance des choses séculières et utiles, la connaissance des choses morales et divines. Elle améliore la qualité de l'instruction reçue à l'école, elle agrandit la sphère des connaissances acquises, tandis qu'en même temps elle éclaire l'intelligence, et prépare les facultés à mieux apercevoir et apprécier l'esprit divin qui est la vie, la vérité, qui est tout, en un mot, à l'âme humaine. La bibliothèque de

prison est, en conséquence, la "couronne et la gloire" de l'enseignement séculier, et le ministre humble, mais zélé, de l'enseignement moral.

3. La bibliothèque de prison a grandement l'effet d'encourager un certain nombre de détenus à apprendre à lire, ou de perfectionner ceux qui, d'ailleurs, se soucieraient peu d'apprendre, pour la raison qu'elle leur offre un si vaste champ qu'ils peuvent exploiter une fois qu'ils ont la clef qui met des trésors à leurs pieds.

4. La bibliothèque de prison sert aussi à encourager les détenus à se bien conduire, non seulement dans le but d'obtenir des livres, mais pendant tout le temps qu'ils consacrent à en faire la lecture; par ce moyen ils apprennent à gouverner leur volonté, ce qui rend le maintien de l'ordre et de la discipline bien plus facile.

5. Un autre avantage qui découle de la bibliothèque, c'est qu'elle offre l'occasion de s'instruire à des centaines, et dans le cours du temps à des milliers de détenus à qui l'école est fermée, et pour qui la bibliothèque devient, pour ainsi dire, l'instituteur et l'enseignement, sans quoi, ils ne pourraient probablement pas recevoir d'autre instruction que l'instruction religieuse. L'école est uniquement destinée aux détenus qui ignorent entièrement les premiers rudiments, et surtout aux plus jeunes d'entre eux. Mais la bibliothèque offre ses livres et ses avantages à tous; elle circule librement parmi toutes les classes et toutes les origines, leur fournissant au besoin de nouvelles matières à lire. Depuis l'établissement de cette prison le nombre immense de 4,871 prisonniers ont été écroués dans ses murs. Probablement que pas plus d'un dixième de ces détenus n'ont fréquenté l'école, mais une bonne bibliothèque parmi un aussi grand nombre de personnes, et durant une période de vingt-quatre ans, a dû communiquer une somme incalculable de connaissances utiles à des milliers de lecteurs.

6. La bibliothèque est une source d'instruction pour le détenu, à laquelle il peut s'abreuver en tout temps et dans tous les lieux de la prison. Nécessairement l'école ne peut recevoir qu'un nombre limité de détenus, et à un endroit fixe; mais la bibliothèque laisse écouler ses volumes dans toutes les parties de la prison; le détenu les a toujours à sa portée. A l'ouvrage, il peut souvent dérober un moment pour la lecture; dans sa cellule, l'été, il peut consacrer plusieurs heures par jour à ses études; quand il se rend à ses repas, quand il en revient, on le trouve souvent un livre à la main; après chaque repas il peut lire pendant près d'une demi heure; même dans la chapelle, pendant les quelques instants qui s'écoulent avant l'office, l'on peut voir chaque détenu avec un livre à la main qu'il lit avec beaucoup d'attention. Il n'y a guère de moment pendant le jour que dans quelque lieu, dans les ailes ou dans les quartiers, dans les boutiques ou les abris, dans les salles ou à l'hôpital, la bibliothèque ne console pas quelques prisonniers.

7. La bibliothèque contribue à utiliser les loisirs des détenus qui sans cela seraient passés dans la paresse, le plus proche parent du vice. En même temps les connaissances qu'ils acquièrent en consacrant leurs loisirs à la lecture, et au développement de leurs facultés mentales, les rendent plus actifs, plus industriels, plus intelligents dans leurs travaux, et plus utiles à l'institution—tout en contribuant à leur réforme, au maintien de la discipline de la prison, et à la valeur de leur travail.

8. La bibliothèque est une source de repos et de consolation pour le détenu dans certaines occasions où la vie lui est insupportable. La prison est fermée, l'été, à 6 heures, P. M., chaque jour; de sorte que le détenu peut consacrer trois heures à la lecture avant que vienne la noirceur. Avant l'établissement de la bibliothèque, ces heures étaient des heures de terreur et d'ennui pour le détenu. Il est probable que pour les uns elles s'écoulaient à méditer des plans d'évasion; pour d'autres à mûrir des projets de vol et de brigandage; pour un grand nombre ces heures étaient une époque de souffrances morales terribles; et pour tous c'était un temps de solitude et de misère. La bibliothèque a mis fin à tout cela, et a fait de ces heures passées dans la paresse et le chagrin, une période de profit, de joie et de bonheur.

9. La bibliothèque est en même temps une source vive d'instruction sans fin pour les détenus. Chaque jour il est des moments, chaque semaine des heures, et chaque mois des jours, qui sans des livres utiles seraient entièrement perdus, s'ils n'étaient pas, chose pire encore, consacrés au vice; mais avec la bibliothèque, les loisirs du détenu contribuent à ajouter à la somme de ses connaissances, à le réformer, à le rendre heureux.

10. La bibliothèque fait naître et entretient dans le cœur des détenus—pères, maris,

frères et enfants—des espérances de pouvoir plus tard se rendre utiles à leurs amis, et les préparer jusqu'à un certain point à réaliser ces projets. Le désir de se rendre utile est toujours un sentiment bien propre à émouvoir, mais combien il est agréable de voir que même le pied de fer du crime est impuissant à briser ce désir dans le cœur de l'homme. Il y a ici un grand nombre de détenus qui lisent et étudient avec assiduité, avec l'espoir qu'ils seront des hommes plus utiles une fois libres, et qu'ils auront plus d'occasion de réparer les erreurs du passé.

11. Finalement, soit que nous considérons le fonds de connaissances que donne une bibliothèque comme la nourriture de l'âme du détenu, ou les nouvelles idées qu'elle a pu faire naître ; soit que nous considérons la vigueur qu'elle a donnée à ses facultés mentales ; l'exercice de sa pensée, les habitudes d'industrie qu'elle a développées ; ou soit que nous considérons le bonheur qu'elle a pu produire, ou la facilité qu'elle a apportée au maintien de l'ordre et de la discipline, ou que ses vérités, comme toute les autres vérités, sont par leur nature du côté de la vertu et de la moralité—il semble impossible de ne pas reconnaître l'utilité et l'importance, sinon l'absolue nécessité de la bibliothèque comme moyen essentiel de réforme dans tous les parties du système humain, transmet à tous les détenus les éléments d'une vie nouvelle, en déposant dans leurs âmes les germes de la vertu, ou les principes de la religion.

#### IV. *De l'origine et du service de la bibliothèque du pénitencier provincial.*

1. *Son origine.*—Dès l'établissement de cette prison, un exemplaire des Saintes Écritures a été donné à chaque détenu pour qu'il s'instruisit en matières de religion ; mais il ne fut pris aucune mesure pour installer une bibliothèque dans cette institution avant 1844, époque où Sir Charles Metcalfe lui fit don de 170 volumes. Ce n'étaient pas de gros livres, mais ils renfermaient de saines et bonnes matières, et à eux seuls ils composaient la bibliothèque que les détenus avaient eue à leur service pendant six ans, c'est-à-dire jusqu'à 1850. L'esprit de charité de Lord Metcalfe se montrait partout en Canada, et ce don qu'il fit pour aider à l'avancement moral des détenus était très opportun, c'était là peut-être le plus méritoire de tous ses autres bienfaits, car cet acte de bonté a été pendant des années une source d'instruction et de bonheur pour des centaines de criminels, et c'est avec plaisir et reconnaissance que nous le consignons ici.

En 1850, le chapelain attira l'attention du bureau des commissaires sur la nécessité d'avoir pour les détenus une bibliothèque plus complète et plus considérable—nécessité d'autant plus pressante que bien des livres donnés par Lord Metcalfe étaient usés ou perdus, et que le nombre des détenus était beaucoup plus grand. Les commissaires consentirent volontiers à cette demande, et la bibliothèque fut augmentée d'un petit nombre de volumes. Depuis ce temps, et d'année en année, les inspecteurs ont destiné une somme à cet objet ; mais à venir jusqu'en 1856, les livres dont elle a été augmentée n'étaient pas de ceux que l'on pouvait répandre parmi les détenus.

En 1854, le chapelain eut à Québec un entretien avec le surintendant de l'instruction du Haut-Canada, au sujet des bibliothèques de prison. Ce dernier laissa voir le vif intérêt qu'il portait à cette question, et promit qu'il essaierait de prendre des mesures qui pussent l'aider à établir des bibliothèques de prison, et cela de la même manière qu'il l'avait fait pour les bibliothèques d'écoles publiques. Il y réussit ; en 1857, environ 170 volumes, et en 1858, 253 autres volumes furent obtenus au dépôt de livres et d'objets d'enseignement.

Nous devons au surintendant en chef de dire ici que malgré les nombreux devoirs qu'il avait à remplir, il s'est montré on ne peut plus disposé à aider cette institution à composer une bibliothèque qui renferme aujourd'hui 723 volumes, dont une grande partie sont des ouvrages importants qui viennent du dépôt ; et à ce nombre l'on se propose d'ajouter tous les ans à peu près 200 volumes, qui viendront aussi du dépôt. L'on peut aussi ajouter, à sa juste louange, que dans son zèle et ses efforts pour donner des bibliothèques au peuple du Haut-Canada, le surintendant en chef n'a pas même oublié "*les prisonniers et les captifs.*"

2. *Du nombre de livres que renferme la bibliothèque et des matières dont ils traitent.*—En comprenant les détenus sortis durant l'année et ceux qui s'y trouvaient à la fin de l'année, à l'exception de 50, ou d'un sur vingt qui ne savait pas lire, 1088 prisonniers ont joui des avantages qui d'écoulaient de la bibliothèque. La moyenne du nombre des détenus était chaque jour de l'année de 715, et à la fin de l'année, ils étaient au nombre de 738.

De ce nombre, il y avait 84 femmes et 1004 hommes, venant de 18 pays différents, parlant différentes langues et appartenant à 14 religions différentes. Parmi ces détenus de presque tous les âges—de 10 à 80 ans—de toute condition sous le rapport de la morale, des capacités naturelles et de l'intelligence, les livres de la bibliothèque ont constamment circulé.

Ci-suit le nombre des livres de la bibliothèque :—Volumes obtenus en 1857 au dépôt de livres et d'objets d'enseignement, 170; idem 1858, id., id., 253; anciens volumes, 300 : total des livres de la bibliothèque du pénitencier, 723. Ces livres traitent des sujets suivants :—Histoire, 107 vols.; voyages, 36; biographie, 27; littérature, 43; zoologie, 24; physiologie, 1; phénomènes, 1; géologie, 5; physique, 6; science politique, 2; agriculture, 5; manufactures, 1; divers sujets, 465 : total, 723.

3. *De la distribution des livres de la bibliothèque et du nombre de ceux que les prisonniers ont lus.*—L'on a dit déjà que le nombre total des détenus en 1858, au pénitencier provincial, était de 1088, et le nombre moyen chaque jour 715. Le nombre qui chaque jour pouvait lire peut être porté à 689. La bibliothèque compte 723 volumes. La distribution de ces livres se fait tous les mois par le bibliothécaire. Le nombre de volumes lus par mois jusqu'ici a été de 680, ou d'un par détenu ou 12 par an par détenu, ou 8160 volumes en tout; mais s'il arrivait qu'avant la fin du mois un détenu avait fini de lire son livre, le bibliothécaire lui en donnait un autre à la place. De cette manière quelques détenus ont pu lire deux, trois volumes ou plus dans un mois. L'on peut en toute sûreté porter à deux le nombre de volumes lus par mois par chaque détenu, ou à 1360 volumes par mois pour tous les détenus, ou 16,320 volumes pour l'année. En sus, l'on peut ajouter qu'environ 50 détenus lisent, à mesure qu'ils sont assez avancés pour cela, dans les livres d'écoles et que chaque détenu a un exemplaire des Saintes Ecritures, et de cette façon il peut puiser des connaissances utiles, morales et religieuses, et c'est un grand bien d'accompli.

#### 4. *De la lecture parmi les prisonnières.*

Pendant l'année les livres de la bibliothèque ont été distribués deux fois par mois et quelquefois plus souvent, entre les 84 prisonnières, dont quelques-unes d'entre elles n'étaient entrées que peu après le commencement de l'année, et d'autres un peu avant la fin de l'année. De ce nombre

Six ne savaient pas lire, onze ne pouvaient qu'épeler, neuf ne pouvaient lire que dans la Bible, et cinquante-huit se servaient des livres de la bibliothèque.

La moyenne de chaque jour des prisonnières peut être portée à 40. Quelques-unes d'entre elles ont lu près d'un volume par semaine durant l'année. L'on ne saurait acquérir une pleine certitude sur ce point, mais il n'y a aucun doute que le nombre de volumes lus par elles égale en moyenne deux par mois pour chacune : 80 par mois pour toutes, et 960 durant l'année.

Il est impossible de pouvoir bien apprécier les bons effets produits par la circulation et la lecture de tant de livres, mais on est sûr qu'ils ont semé le grain d'une riche et abondante moisson pour l'avenir. Ils ont donné de l'instruction à des centaines d'hommes, et indépendamment de ce qu'ils ont fait sous le rapport du développement de l'intelligence, la lecture a été pour ces êtres malheureux un grand sujet de satisfaction et de contentement. Ils leur ont inculqué une meilleure connaissance de leurs devoirs envers eux-mêmes, leur famille, la société et Dieu, tout en les aidant à se rendre capables de les remplir. Il est indubitable que les bibliothèques peuvent remplir les fonctions les plus importantes dans toutes les institutions établies pour la réforme de l'être déchu, et il est à espérer que le surintendant en chef ne se relâchera pas dans ses efforts tant que des bibliothèques ne seront pas introduites dans toutes les prisons de réforme, les pénitenciers, et même dans les prisons du Canada.

Enfin, il est agréable de pouvoir parler de l'unanimité de sentiment qui existe entre le vicaire-général et le chapelain, dans le choix de ces livres, ainsi que dans le désir et les efforts qu'ils font pour faire que la bibliothèque soit une source où les détenus peuvent puiser l'avancement, l'harmonie et le contentement; et nous éprouvons le même plaisir en faisant remarquer que les inspecteurs et le préfet se sont montrés empressés de favoriser l'établissement de cette bibliothèque et la libre circulation de ses livres importants.

(Signé,)

HANNIBAL MULKINS.

## RAPPORT DU CHIRURGIEN.

KINGSTON, 24 janvier 1860.

*Au bureau des inspecteurs de prisons.*

MESSIEURS,—Ci-joint se trouve un état du nombre et des malades des détenus qui ont été soignés à l'infirmerie de cette institution durant l'année dernière, qui indique, avec ceux qui y restaient à la fin de l'année précédente, un total de 734.

Il est survenu 24 décès durant l'année, dont 17 blancs, 5 nègres et 2 indiens, ce qui fait 4 de plus que l'année précédente, tandis que le nombre des détenus était d'un neuvième de moins que l'année précédente. Comme cela a déjà eu lieu, une grande partie des décès ont été causés ou accompagnés de maladies du thorax. La tendance à ces maladies est due à plusieurs causes, soit immédiates ou éloignées; mais je crois que la principale d'entre elles est la longue exposition à l'atmosphère viciée des cellules durant la nuit, qui agit d'une manière fatale sur les sujets prédisposés aux affections pulmonaires.

J'ai dit dans mon dernier rapport annuel qu'une épidémie inusitée avait fait irruption dans la prison, c'est-à-dire la *Purpura Hoemorrhagica*, ou scorbut de terre, dont 31 individus ont été atteints, sur lesquels 4 sont morts; et j'ai mentionné comme digne de remarque que cette maladie s'était déclarée à la fin de l'hiver, précisément après la saison durant laquelle les prisonniers avaient nécessairement été enfermés dans leurs cellules chaque nuit pendant environ quatorze heures, pendant lesquelles ils étaient exposés à l'air vicié des dortoirs, lorsqu'il était impossible d'y renouveler l'air par les croisées ou autrement, et c'est ce que je regardais comme la principale cause de l'irruption de cette maladie à cette époque particulière. Mais outre cela, il y avait eu une grande rareté de nourriture végétale; les patates étant tellement atteintes qu'elles n'étaient pas mangeables, et n'ayant pas d'autres légumes pour les remplacer. Vers la même époque, cette année comme l'année dernière, la même maladie a fait son apparition, et sur quatorze malades, deux sont morts. L'approvisionnement de légumes était minime, et les patates étaient atteintes de nouveau, en sorte que ce que tous les auteurs qui ont traité ce sujet, que j'ai consultés, assignent comme étant les causes principales de cette maladie, existait dans les deux cas.

Au sujet de cet approvisionnement de légumes, j'ai depuis longtemps suggéré l'avantage qui résulterait de la culture d'une partie d'un terrain vacant qui appartient à l'institution, en y employant un certain nombre de détenus trop infirmes ou trop âgés pour être employés à de plus durs travaux, ce qui, outre la production d'une quantité de légumes suffisante pour l'institution, serait une occupation salubre pour cette classe de prisonniers.

Je crois de mon devoir de mentionner une autre circonstance qui se rattache à la santé des prisonniers, c'est-à-dire, le commencement du travail journalier, qui a été changé par une résolution du bureau adoptée le 1er mai 1858, au lieu de commencer à travailler avant le déjeuner, ils ne commencent qu'après, et je crois que ce changement est très préjudiciable à la santé des prisonniers, car après avoir été enfermés dans leurs cellules durant la nuit, pendant un temps plus ou moins long, et exposés à l'influence débilitante d'un air corrompu et chargé, ils ne peuvent avoir ni l'appétit ni la force de digestion qu'ils auraient après avoir travaillé et respiré l'air frais pendant un certain temps, avant le repas. J'ai soumis cette opinion aux inspecteurs, tant verbalement que par écrit, avant et après la résolution en question, mais inutilement. Cette résolution s'appuyait sur deux raisons pour motiver l'adoption de cette mesure: d'abord l'avantage pécuniaire qui en résulterait pour certains entrepreneurs; et ensuite, le bien que cela ferait aux détenus sous le rapport de la santé. Quant à la première de ces raisons, je n'avais rien à y voir; mais malgré que le bureau ait déclaré qu'il n'avait aucune preuve de la validité de mon opinion, et la loi m'ordonnant de donner mon avis au bureau relativement à tout ce qui se rattache à la salubrité de la prison, j'ai différé d'opinion avec lui sur le second point, et je prends de nouveau la liberté d'exprimer mon opinion sur un sujet qui est si intimement lié à la santé des prisonniers.

En terminant, je dirai que j'ai toujours reçu l'appui cordial du préfet dans toutes les suggestions que je lui ai faites.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

JAMES SAMPSON,

Chirurgien, P. P.

## RAPPORT DE LA MATRONE.

KINGSTON, H. C., 21 janvier 1860.

*Au bureau des inspecteurs de prisons.*

MESSIEURS,—La moyenne du nombre des prisonnières durant l'année 1859, a été de 68. Ci-joint se trouve un état de ce qu'elles ont gagné, etc. Leur travail a produit en argent, par contrat et divers, \$1,139 18.

Une grande quantité de hardes a été faite par ces prisonnières durant l'année, et livrée au garde-magasin, et une grande quantité a aussi été réparée et livrée à l'économe, pour l'usage des détenus.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble servante,

MARTHA WALKER,

*Matrone.*

## RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

PÉNITENCIER PROVINCIAL, 31 décembre 1859.

*Au bureau des inspecteurs de prisons.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon huitième rapport annuel, comme instituteur et bibliothécaire du pénitencier provincial.

L'établissement des prisons de réforme pour les jeunes délinquants à l'Isle-aux-Noix et à Pénétanguishène, où la plupart des jeunes délinquants sont maintenant envoyés, a eu pour effet de diminuer considérablement les classes quotidiennes dans le pénitencier, bien qu'il y ait encore un assez grand nombre de jeunes gens et d'adultes, dans l'institution, qui n'ont reçu aucune instruction quelconque, et dont plusieurs ont été reçus dans le cours de l'année.

En vertu des règlements actuels, relativement aux contrats, ces jeunes gens n'ont presque pas de temps pour fréquenter l'école, si ce n'est une demi-heure chaque jour après le dîner, ce qui est bien peu de temps pour faire beaucoup de progrès ; mais, j'espère que les inspecteurs prendront des arrangements ultérieurs avec les entrepreneurs, de manière à faire disparaître autant que possible cet obstacle dans la voie de l'amélioration morale des détenus.

Avant l'envoi des jeunes gens aux endroits ci-dessus désignés, le temps de l'instituteur était principalement employé à leur amélioration, en sorte qu'il était presque impossible pour lui de s'occuper, comme il aurait voulu le faire, de l'instruction des prisonniers adultes ; mais depuis ce temps il pourrait faire beaucoup plus pour un grand nombre de pauvres ignorants, si les règlements qui régissent leur travail affermé ne s'y opposaient. Cependant, il tâche de surmonter cet obstacle, autant que possible, en leur donnant des leçons dans leurs cellules après qu'ils ont été enfermés pour la nuit ; et par ce moyen, un grand nombre qui ne savaient pas une lettre lorsqu'ils sont arrivés ici, lisent maintenant très bien, et beaucoup d'autres font des progrès très satisfaisants.

Il est très consolant de voir quels efforts font ceux même qui sont avancés en âge pour apprendre à lire ; et dans neuf cas sur dix, lorsqu'ils sont rendus dans leurs cellules pour la nuit, tant que le moindre rayon de lumière pénètre jusqu'à eux, on les voit à leurs portes ou à leurs fenêtres grillées, un livre à la main, cherchant à épeler ou à lire ; et ceux qui ont reçu un peu plus d'éducation que les autres étudient quelque ouvrage scientifique ; cela est certainement encourageant et montre un désir de s'instruire qui devrait être secondé le plus possible, afin de rendre service non-seulement à une classe ignorante de la famille humaine, mais à la société en général.

Durant les huit dernières années que j'ai eu l'honneur d'être employé dans cette institution, je puis dire que j'ai fait tout en mon pouvoir pour remplir le plus efficacement possible la charge importante qui m'était confiée, et si parfois j'ai échoué sur quelque point, ce n'a pas été faute d'un ardent désir de produire, autant qu'il était en moi, un résultat différent. Cependant, j'espère qu'en recourant à mes rapports antérieurs, on verra qu'un grand nombre de ceux qui ne connaissaient pas une lettre en entrant ici, pouvaient être rangés, lorsqu'ils en sont sortis, non-seulement avec ceux qui possèdent une instruction ordinaire, mais même sur la même ligne que ceux qui se croient bien supérieurs

au reste de leurs concitoyens sous le rapport de l'instruction. Je ne suis pas assez présomptueux pour prétendre que cela est uniquement dû à mon habileté ; mais je mentionne ce fait pour faire voir que souvent des hommes sont envoyés ici qui possèdent de grands talents sans connaître une seule lettre, et qui, s'ils eussent reçu de l'instruction et se fussent trouvés dans d'autres circonstances que celles au milieu desquelles ils se trouvaient avant de venir ici, auraient pu être des membres marquants de la société qui les a fait envoyer au pénitencier.

Messieurs, je pourrais vous citer un grand nombre d'exemples de la reconnaissance des détenus envers le gouvernement qui a placé l'éducation à leur portée dans cette institution ; et bien qu'il y ait des individus qui n'éprouvent aucune gratitude et qui n'apprécient rien de ce qui a été fait pour eux, je suis pourtant heureux de dire que ces cas là sont très rares.

Parmi ceux qui paraissent apprécier le privilège d'apprendre à lire, etc, autant que qui que ce soit, sont les Canadiens-français. Il y a quelque temps, l'un d'eux, qui avait été cultivateur et ouvrier dans une paroisse des environs de Montréal, fut envoyé au pénitencier pour un certain nombre d'années. Cet homme ne connaissait pas une seule lettre de l'alphabet lorsqu'il est arrivé ici, et lorsque je lui donnai un A B C français et que je commençai à lui enseigner dans sa cellule, il fondit en larmes en s'écriant : " Mon Dieu ! que je suis content de rencontrer ici une personne qui peut m'enseigner ma langue." Ce fait n'a pas besoin de commentaires ; il me suffira de dire qu'il lit maintenant sa langue, et j'espère que dans peu de tems il lira parfaitement bien.

Dans mon rapport de 1858, je mentionnai l'exemple d'extraordinaire persévérance d'un italien qui n'était ici que depuis peu de temps lorsque j'écrivis ce rapport. Cet homme ne connaissant pas une lettre lorsqu'il est arrivé ici, et maintenant il lit remarquablement bien pour le temps et l'occasion qu'il a eu d'apprendre, qui s'est bornée aux leçons que j'ai pu lui donner dans sa cellule après qu'il y était enfermé pour la nuit.

Il y a un homme de près de 60 ans qui emploie tous ses moments de loisir, après son travail de la journée, à étudier la grammaire anglaise et l'arithmétique, afin de pouvoir les enseigner à ses enfants lorsqu'il retournera dans sa famille, et il a fait tant de progrès dans ces deux branches qu'il peut faire toutes les règles de l'arithmétique, et qu'il comprend sa grammaire jusqu'à la syntaxe parfaitement bien.

Un autre, âgé d'environ 40 ans, condamné au pénitencier pour sa vie, m'a dit que depuis qu'il a commencé à apprendre le temps lui pèse beaucoup moins qu'auparavant, et en effet il paraît avoir l'esprit beaucoup plus libre. Il n'a reçu de leçons que dans sa cellule. Il est dans l'institution depuis plusieurs années ; mais jusqu'à l'année dernière il n'avait jamais pensé à apprendre autre chose qu'à lire, et il connaissait à peine un chiffre. Il sait maintenant toute son arithmétique, peut résoudre les plus difficiles problèmes des fractions, des racines cubes et carrées, des progressions, etc., etc., etc., aussi bien que qui que ce soit. Un des employés de l'institution lui a acheté un ouvrage sur le mesurage, et je lui en ai donné un sur la géométrie, qu'il étudie maintenant dans l'intention, s'il sort jamais, de devenir entrepreneur, ou bien de travailler à la journée pour d'autres, comme il était autrefois obligé de le faire faute d'instruction ; et je crois que s'il est jamais libéré, il réalisera son désir, car il est excellent ouvrier.

Mais si je voulais énumérer le dixième des nombreux cas où l'instruction donnée aux détenus a été appréciée et avantageuse pour eux, cela ne tendrait qu'à augmenter le volume d'un rapport que je désire faire aussi court que possible. Je vais donc mentionner les classes de jour, la bibliothèque, etc.

Les quelques enfants qui fréquentent les classes du matin et de l'après-midi apprennent à épeler, lire, écrire sur des ardoises, l'arithmétique, etc., et font des progrès satisfaisants ; mais il est à regretter qu'un plus grand nombre d'enfants qui sont encore au pénitencier ne puissent pas fréquenter ces classes, parce que leur travail est affermé aux entrepreneurs, et qu'ils ne peuvent le quitter un seul instant, excepté pour prendre leur repas. Ces classes pourraient facilement être portées au même nombre d'élèves qu'auparavant, parce qu'il y a assez de matériaux dans l'institution pour les former.

Le nombre de jeunes gens qui assistent aux classes une demi-heure par jour, le midi, est variable ; quelquefois il n'y en a pas plus de dix ou quinze, et parfois il y en a jusqu'à vingt et même trente, mais je pourrais enseigner aussi facilement à soixante ou soixante-et-dix,

pourvu qu'un gardien soit envoyé avec moi dans la salle, afin de maintenir l'ordre pendant mes leçons. La raison de cette fluctuation dans le nombre de ceux qui assistent aux leçons, est qu'ils se font raser les jours désignés à cet effet, ou qu'ils se font couper les cheveux au commencement de chaque mois. Tous ceux qui fréquentent cette classe sont certainement très obligeants, et quelques uns ont faits de très grands progrès dans la lecture, l'écriture, l'arithmétique, etc., et je n'ai aucunement à me plaindre qu'ils n'observent pas l'ordre le plus stricte, bien que je sois seul avec eux dans la salle de classe. Cependant, cela peut être dû en partie à la sévérité que je garde avec eux, et parce qu'ils voient que la moindre infraction aux règlements de l'institution serait immédiatement rapportée.

Il a été jugé à propos, afin que tous pussent en profiter autant que possible, de faire un changement dans cette classe de temps à autre, c'est-à-dire, qu'après qu'un certain nombre de jeunes gens sont parvenus à lire suffisamment bien, on leur donne un livre de la bibliothèque, et ils restent dans le réfectoire pour lire après leur dîner, jusqu'à une heure, lorsque tous partent pour le travail. Ceux-là sont alors remplacés par d'autres qui ne font que commencer à apprendre leurs lettres, à épeler, etc.

Mon devoir dans les ailes de la prison commence presque aussitôt après que les détenus ont été enfermés dans leurs cellules pour la nuit, c'est-à-dire, aussitôt après qu'ils ont fini de souper. Je me rends alors à l'aile est, et je parcours les rangées de cellules, en donnant une leçon à tous ceux qui en ont besoin, et je continue ainsi jusqu'à ce que j'aie parcourues toutes les rangées de cette aile. J'en fais ensuite autant dans les ailes sud et ouest, et lorsque j'ai fini, je retourne où j'ai commencé.

Il y a 114 personnes dans les ailes qui ont besoin de leçons, dont quelques unes apprennent leurs lettres, d'autres épellent, d'autres commencent à lire, et enfin d'autres lisent passablement. Ceux qui se sont procuré des arithmétiques ont souvent besoin d'explications sur les règles qu'ils ne comprennent pas bien, et c'est un plaisir de les voir à la porte ou à la fenêtre des cellules, avec leurs livres entre les mains, et leur figure qui rayonne de joie lorsqu'ils entendent mon pas dans la rangée où ils sont logés. Je les ai souvent vus sauter à bas de leur lit et s'habiller, quelque fatigués qu'ils fussent après leur journée de travail, afin de ne pas perdre leur leçon. Cela indique certainement chez eux le désir de s'amender.

Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, 171 détenus ont été libérés, et tous, moins un seul, pouvaient lire leur langue, et beaucoup pouvaient écrire et calculer parfaitement bien. Celui dont je viens de parler comme ne sachant pas lire lors de son renvoi, avait fait des progrès très satisfaisants pendant un certain temps; mais après s'être compromis d'une manière assez grave dans l'institution, je n'ai jamais pu lui persuader de continuer ses études, qu'il abandonna complètement, comme pour se punir de ce qu'il avait fait.

Ont appris à écrire et calculer, 45; Ont appris à lire anglais, 70; Italien, 2; Allemand, 1; Français, 15; Étudié les mathématiques, 1; Ont appris à épeler, lire, etc, 114; Ont fait de grands progrès dans la lecture, en ayant accès à la bibliothèque, et par l'échange des livres, qui a lieu une fois par mois, 500.

Avant d'aller plus loin, je prendrai la liberté de faire quelques remarques sur la nécessité d'avoir une bonne bibliothèque annexée à toute institution où des hommes sont enfermés pour un temps quelque peu considérable,—sur les avantages importants que retirent les détenus des lectures qu'on leur fait faire,—et enfin, de montrer que la bibliothèque du pénitencier provincial, telle qu'elle est maintenant, est incapable de répondre aux demandes d'un si grand nombre d'hommes dont les besoins augmentent chaque jour.

Premièrement.—Le désir de la société a toujours été considéré par tous ceux qui ont écrit sur le sujet comme un des premiers besoins de la nature humaine, qui se fait sentir en tout temps de la vie et dans toutes les conditions de civilisation. Chez les personnes privées de relations avec leurs semblables, ce désir s'est toujours manifesté d'une manière ou d'une autre, quelque fois par un profond attachement pour quelques animaux, par fois par la culture même d'une simple fleur; mais dans tous les cas, ces personnes étaient dépourvues de livres. Il est évident que ce désir est formé dans l'union des hommes dans la société civile et les relations sociales, dans les liens de l'amitié, et dans l'union encore plus étroite de la famille, et il est nécessaire pour l'exercice des affections humaines. Mais lorsque toutes ces relations d'un individu sont brisées, afin de corriger chez lui un principe mauvais ou vicieux, il devient du devoir de la société, qui s'est chargé de corriger ce prin-

cipe, de poursuivre ce but avec tous les moyens légitimes en son pouvoir, afin de l'atteindre plus efficacement. Mais nous ne connaissons rien qui puisse mieux remplacer, auprès de l'individu, tout ce qui lui a été retranché, et en même temps le conserver sain d'esprit, que l'instruction et beaucoup de lecture. Il ne sera peut être pas hors de place de mentionner ici que beaucoup de détenus m'ont dit, que sans les livres qu'on leur avait procurés depuis leur entrée dans le pénitencier, il y aurait longtemps qu'ils seraient devenus fous. Par le moyen des livres, ils ont l'opinion d'hommes moreaux et intelligents qui ont écrit pour le bien de l'humanité, et cela les porte à réfléchir et à réformer leur esprit en le modelant autant que possible sur les principes contenus dans les livres qu'ils lisent, et non seulement ils deviennent plus dociles dans la prison, mais encore ils peuvent faire de meilleurs membres de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre ensuite.

Pour corroborer ce que je viens de dire, je pourrais rapporter ce qu'un détenu me disait en parlant des avantages que retirent les prisonniers des bons livres qu'on peut mettre à leur portée, que pour lui, il était un bien meilleur homme, et qu'il serait toujours tout à fait différent de ce qu'il était avant d'entrer au pénitencier, pour avoir lu et étudié l'ouvrage du Dr. Wagland sur la morale. Ainsi, nous voyons ce Docteur instruisant et inculquant de bons principes dans l'esprit d'un pauvre détenu dans sa cellule; et il est certain que celui qui a étudié soigneusement cet ouvrage doit avoir une connaissance assez exacte du bien et du mal, et je n'ai aucun doute que cela doit produire un heureux effet sur l'esprit, même pour la suite.

On a dit avec raison que la meilleure sauvegarde de la vertu se trouve dans les bons livres, et que c'est une des plus sûres marques d'amélioration et de retour à la vertu, lorsque l'on voit le désir de les lire. Mais, lorsque le détenu les a obtenus et est devenu familier avec eux, ils deviennent bientôt des compagnons chéris. C'est un grand pas de fait vers son amendement, et il possède un fond sûr et inépuisable de jouissances qui deviennent plus profondes et de mieux en mieux goûtées jusqu'à la fin de la vie. Celui qui aime à lire et qui a des livres à sa portée, a de bons amis mêmes dans sa cellule, dont il presse les mains, qui ont toujours la même contenance envers lui, et dont il n'oublie jamais les leçons. Au lieu de toujours penser aux maux de cette vie et aux malheurs qui l'ont conduit en prison, le pauvre détenu, avec son livre à la main, est jusqu'à un certain point exempt des vexations de la vie, loin de ses soucis il oublie ses désappointements; ses privations mêmes lui paraissent moins grandes lorsqu'il songe à la sagesse des morts, ou qu'il reçoit les pensées vivifiantes des vivants. Lorsque ces compagnons sont avec lui, avec leurs meilleures pensées, et leurs plus sages instructions, son imagination le fait sourire ou pleurer, suivant les images gaies ou tristes qu'il perçoit, et bien que seul, il jouit d'une société qui doit nécessairement avoir une heureuse influence sur toute sa vie, et qui lui fait presque oublier le nombre lui-même.

Il faudrait être bien sceptique pour croire que les personnes qui ont étudié les sentiments et les opinions des bons auteurs, puissent rechercher la société des personnes vulgaires, ou les plaisirs grossiers, avec autant de plaisir qu'avant de connaître l'existence de ces auteurs. Il me semble qu'à leurs yeux cette société et ces habitudes ne doivent pas paraître autrement que répugnantes.

Il n'y a aucun doute que l'amour de la lecture se contracte après en avoir eu l'habitude pendant un certain temps, et qu'à mesure que l'esprit acquiert des connaissances, la source de ces connaissances devient mieux appréciée; mais connaissance est puissance: donc, lire c'est être puissant, comparativement à celui qui lit, généralement parlant, est un homme moral et un membre utile de la société, et c'est dans le but de moraliser les hommes que le pénitencier provincial a été établi.

Bien que la bibliothèque soit maintenant beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était il y a quelques années, elle est cependant encore loin de ce qu'elle devrait être pour permettre à tous les détenus de lire.

Le nombre total des livres, vieux, neufs, déchirés et complets, ne dépasse pas beaucoup, et pas moins de 300 d'entre eux ne contiennent que 150 à 200 pages chacun. Au commencement de chaque mois, ces livres sont recueillis d'entre les mains de chaque détenu, autant que possible (excepté pour les femmes, qui sont sous la garde de la matrone,) et il est tenu un compte de tous ceux qui sont rapportés, et leur numéro est confronté avec celui porté au nom de chaque détenu au commencement du mois; ils sont alors distribués

et inscrits de nouveau, ce qui fait un changement chaque mois de l'année. Mais ces sept cents livres sont loin de suffire à donner à lire à tous les détenus pendant un certain espace de temps, car un bon lecteur n'a aucune difficulté à lire 150 ou 200 pages dans sa journée du dimanche. Le lundi suivant, il change son livre avec celui d'un compagnon,—ce qui le conduit à la fin de la semaine en hiver, parce qu'il ne peut pas lire longtemps après que sa journée de travail est terminée. En été, cependant, c'est bien différent, les détenus peuvent lire une heure ou deux après leur journée, et au bout de quelques jours ils sont prêts à échanger leurs livres de nouveau. Ainsi, celui qui aime à lire change son livre de temps à autre avec d'autres détenus, et il peut en lire trois ou quatre outre celui qui lui est fourni chaque mois à la bibliothèque.

Prenons maintenant comme moyenne, six cents personnes, dont chacune lirait deux volumes par mois : cela donnerait douze cents volumes qui seraient lus chaque mois, et à la fin de l'année quatorze mille quatre cents volumes, ce qui est un chiffre beaucoup au-dessous de ce qui se lit réellement. Maintenant, tout le monde admettra que 700 volumes sont loin de constituer une bibliothèque suffisante pour une institution comme le pénitencier provincial. Mais quelques-uns diront peut-être : " Qu'ils lisent leurs bibles et livres de prières, et ils auront assez à lire." Ils en auraient certainement assez en ce qui concerne la religion, mais il n'y a aucun homme, quelque sentiment religieux qu'il ait, qui aimerait à n'avoir que sa bible ou son livre de prières à lire ; il faut encore quelque chose de plus ; il lui faut de la lecture scientifique, artistique ou littéraire, et en l'ayant, il aimera mieux sa bible ou son livre de prières que s'il n'avait que ces livres seuls.

Il arrive parfois que des personnes envoient des livres ou des *magasins* aux détenus, mais il ne leur est pas permis de les recevoir, surtout ceux qui sont désignés sous le nom de *magasins*. Il ne m'appartient pas d'exprimer une opinion à ce sujet, mais je me contenterai de raconter un incident qui est venu à ma connaissance l'automne dernier. Un homme, que je savais avoir un bon caractère et d'une très bonne conduite, et auquel j'avais fourni des livres de la bibliothèque depuis deux ans, me rencontra en dehors des murs le jour de sa sortie du Pénitencier. Il avait un mouchoir plein de livres, dont la plupart étaient, je crois, le *Harper's Magazine*. Après m'avoir salué, il me dit : " Monsieur, je vous remercie pour le trouble que vous avez pris de m'envoyer d'aussi bons livres que ceux que j'ai reçus durant mon séjour au pénitencier ; mais, dit-il en me montrant son paquet, si j'avais reçus ceux-ci que mes amis ont été assez bons pour m'envoyer, je ne vous aurais pas donné autant de trouble. Quant à moi, ajouta-t-il, je ne m'en occupe plus à présent que je suis libre encore une fois, mais je sais qu'il y en a beaucoup dans l'intérieur de ces murs, situés précisément comme je l'étais, et qui, s'ils jouissaient du privilège qui m'a été refusé, passeraient leur temps beaucoup mieux et donneraient beaucoup moins de trouble."

Pendant l'année qui vient de s'écouler, j'ai reçu par les mains du préfet, en moyenne, deux lettres françaises ou allemandes par semaine pour des détenus appartenant à ces nationalités, qui furent toutes soigneusement lues aux individus auxquels elles étaient adressées, et lorsque le préfet jugeait à propos que je répondisses aux lettres reçues, ou de donner des nouvelles des détenus à leurs amis ou à leurs familles, je l'ai toujours fait promptement, en lui remettant ces lettres pour qu'il put les examiner.

Pour ceux qui connaissent le caractère des Canadiens-français, et qui savent qu'ils sont peut-être le peuple le plus tendre et le plus attaché à leurs familles et à leurs enfants, il est inutile de dire que les détenus appartenant à cette nationalité regardaient comme une grande faveur, et presque comme un bienfait, le privilège de faire écrire à leurs amis, leurs familles ou leurs enfants dans leur propre langue.

En terminant, je prendrai la liberté de dire que je suis parfaitement convaincu que chaque partie du fonctionnement de cette grande institution tend, grâce à la bonne administration de son digne directeur, à améliorer, autant que la chose est possible, chaque individu envoyé ici dans ce but, quelque soit son pays, sa couleur ou sa profession. Et, avec le sincère désir que ce but soit atteint,

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble serviteur,

(Signé),

JAMES T. GARDINER,

*Instituteur.*

## RAPPORT DU CONSTRUCTEUR.

KINGSTON, H.-C., 31 décembre 1859.

*Au Bureau des Inspecteurs des Prisons.*

Messieurs,—Conformément à mon habitude, je vous présente ci-joint mon rapport annuel, indiquant les différents travaux qui ont été faits dans le cours de l'année 1859.

Le principal ouvrage fait cette année est la grande rotonde, qui est en partie terminée et située au centre du corps principal de la prison. Cette rotonde a 56 pieds de diamètre en dedans des murs, et s'élève à 12 pieds au-dessus du faite du toit. Elle est entourée d'une corniche en pierre, ce qui la rend parfaitement à l'épreuve du feu. Elle est couverte d'un dôme, et un chassi vitré placé sur le haut, qui a 37 pieds de diamètre, distribue la lumière dans les corridors.

Les nouveaux ateliers mentionnés dans le rapport de l'année dernière, situés au sud-ouest de la cour du pénitencier, sont bien avancés, c'est-à-dire, que le toit est couvert en ferblanc, les planchers sont posés, et les portes et les fenêtres sont terminées; les escaliers en pierre et en bois ont été construits, et le tout sera bientôt achevé.

Les murs qui entourent le réfectoire ont été élevés et couronnés en pierre. Le grand chemin d'entrée, au nord, dans l'enceinte des murs, a été nivelé, et des trottoirs ont été faits; il a aussi été construit des murs de soutènement en face de l'aile nord.

Une grande quantité d'ouvrage a été faite pour le nouvel asile de Rockwood, sous forme de pierre taillée, ainsi que toutes les réparations de l'établissement pour l'année.

Le tout respectueusement soumis,

Par votre obéissant serviteur,

(Signé), EDWARD HORSEY,

*Architecte et Constructeur.*

TABLEAU des travaux de construction faits au pénitencier provincial, indiquant le nombre d'ouvriers et journaliers dans chaque département, les déboursés et le coût des matériaux; aussi, les sommes produites, en évaluant le travail des journaliers à 30 cts. par jour, et celui des détenus travaillant à leurs métiers à 40 cts. par jour; avec le montant produit chaque mois par chaque catégorie, et le total pour l'année 1859.

|                 | No. de journées de mineurs et journaliers. | Montant des journaliers à 30 cts. par jour. |      | No. de journées de tailleurs de pierre, maçons et briqueteurs. | No. de journées de charpentiers et ferblantiers. | Total des journées de tailleurs de pierre, maçons et briqueteurs. | Montant du travail des ouvriers détenus à 40 cts. par jour. |      | Montant payé pour pierre brute, par contrat. | No. de tailleurs de pierre, maçons, plâtriers et briqueteurs. | No. de charpentiers, tonneliers, peintres, ferblantiers, etc. |      |
|-----------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------|
|                 |                                            | \$                                          | cts. |                                                                |                                                  |                                                                   | \$                                                          | cts. |                                              |                                                               |                                                               |      |
| Janvier .....   | 4731                                       | 1419                                        | 30   | 924                                                            | 450                                              | 1374                                                              | 549                                                         | 60   | 160                                          | 43                                                            | 586                                                           | 72   |
| Février .....   | 4828                                       | 1448                                        | 40   | 1157                                                           | 432                                              | 1589                                                              | 635                                                         | 60   | 204                                          | 86                                                            | 236                                                           | 73   |
| Mars.....       | 5018                                       | 1505                                        | 40   | 1051                                                           | 450                                              | 1501                                                              | 600                                                         | 40   | 245                                          | 70                                                            | 212                                                           | 77   |
| Avril .....     | 5028                                       | 1508                                        | 40   | 724                                                            | 551                                              | 1275                                                              | 510                                                         | 00   | 380                                          | 51                                                            | 212                                                           | 100  |
| Mai.....        | 5280                                       | 1584                                        | 00   | 1062                                                           | 467                                              | 1529                                                              | 611                                                         | 60   | 217                                          | 43                                                            | 214                                                           | 78   |
| Juin.....       | 5150½                                      | 1545                                        | 15   | 1170                                                           | 456                                              | 1626                                                              | 650                                                         | 40   | 214                                          | 41                                                            | 253                                                           | 76   |
| Juillet.....    | 4319                                       | 1295                                        | 70   | 1350                                                           | 636                                              | 1986                                                              | 794                                                         | 40   | 288                                          | 24                                                            | 225                                                           | 106  |
| Août.....       | 4012                                       | 1203                                        | 60   | 1136                                                           | 540                                              | 1676                                                              | 670                                                         | 40   | 770                                          | 48                                                            | 229                                                           | 90   |
| Septembre ..... | 3643                                       | 1092                                        | 90   | 1077                                                           | 569                                              | 1646                                                              | 658                                                         | 40   | 193                                          | 21                                                            | 232                                                           | 95   |
| Octobre .....   | 2991                                       | 897                                         | 30   | 561                                                            | 712                                              | 1273                                                              | 509                                                         | 20   | 171                                          | 33                                                            | 193                                                           | 120  |
| Novembre .....  | 3131                                       | 939                                         | 30   | 1019                                                           | 608                                              | 1627                                                              | 650                                                         | 80   | 58                                           | 68                                                            | 197                                                           | 102  |
| Décembre .....  | 3479                                       | 1043                                        | 70   | 1474                                                           | 710                                              | 2184                                                              | 873                                                         | 60   | 118                                          | 85                                                            | 270                                                           | 120  |
| Total....       | 51610½                                     | 15483                                       | 15   | 12705                                                          | 6581                                             | 19286                                                             | 7714                                                        | 40   | 3024                                         | 13                                                            | 3029                                                          | 1109 |

ETAT du contrat pour le travail des détenus entre le préfet du pénitencier provincial et E. P. Ross, et ses cautions, étant le seul conclu durant l'année 1859.

Ce contrat renouvelle un contrat antérieur pour la confection des chaussures, expirant le 16 juillet 1862, pour deux ans, c'est-à-dire, jusqu'au 16 juillet 1864, et ajoute 50 détenus au nombre employé sous le premier contrat, ce qui en porte le nombre total à 300, au taux de 40 centins par jour chacun. M. Ross a la faculté d'abandonner le contrat en donnant six mois d'avis au préfet. Les détails de ce contrat n'ont d'ailleurs aucune importance.

(Sur la recommandation du comité des impressions, les tableaux annexés à ces différents rapports ne sont pas imprimés.)

*Dt.* BILAN ANNUEL, Pénitencier Provincial, 31 Décembre 1859.

*Av*

| 1859.       | RECETTES.                                                              | \$ cts.   | 1859.       | DÉPENSES.                                    | \$ cts.   |
|-------------|------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|----------------------------------------------|-----------|
| 1er janv..  | Balance du 31 décembre 1858                                            | 7163 45   | 31 décem... | Vêtement.....                                | 9873 52   |
| 31 décem... | Compte des dépenses contingentes pour diverses recettes minimales..... | 27 75     | do ...      | Compte de l'asile pour paiement général..... | 2407 75   |
| do ..       | Compte de loyer pour les loyers de l'année.....                        | 117 64    | do ...      | Bâtisses de la prison, paiement général..... | 8688 61   |
| do ..       | Compte de la boutique de la matrone pour le montant-ci                 | 5 00      | do ...      | Combustible.....                             | 8889 48   |
| do ..       | Compte de la pierre pour le montant-ci .....                           | 2243 50   | do ...      | Dépenses contingentes.....                   | 1494 73   |
| do ..       | Compte de la boutique de tailleurs pour le montant-ci                  | 20 45     | do ...      | Impression, annonces et papeterie .....      | 327 14    |
| do ..       | Compte de l'atelier de charpentier, pour le montant-ci                 | 79 92     | do ...      | Infirmerie.....                              | 881 84    |
| do ..       | Travail à ferme des détenus..                                          | 42216 94  | do ...      | Meubles .....                                | 468 00    |
| do ..       | Compte du gouvernement provincial pour le montant-ci.                  | 54227 60  | do ...      | Provisions.....                              | 35059 91  |
| do ..       | Compte de l'intérêt pour le montant-ci .....                           | 30 01     | do ...      | Ecurie .....                                 | 637 98    |
|             |                                                                        |           | do ...      | Salaires.....                                | 35146 39  |
|             |                                                                        |           | do ...      | Savon, huile et chandelles....               | 973 33    |
|             |                                                                        |           | do ...      | Port de lettres—télégraphe...                | 39 22     |
|             |                                                                        |           | do ...      | Bibliothèque .....                           | 16 00     |
|             |                                                                        |           | do ...      | Bâtisses de Rockwood.....                    | 2920 81   |
|             |                                                                        |           |             |                                              | 105824 71 |
|             |                                                                        | 106132 31 | do ...      | Balance.....                                 | 307 60    |
| do ..       | Balance.....                                                           | \$307 60  |             |                                              | 106132 31 |

D. McINTOSH,

*Commis.*

PÉNITENTIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1859.

## ETAT des dettes du Pénitencier Provincial, 31 décembre 1860.

|                                        | \$   | cts. |                                | \$   | cts.     |
|----------------------------------------|------|------|--------------------------------|------|----------|
| William Wilson .....                   | 283  | 62   | Barney M. Canville .....       | 196  | 00       |
| James Davis .....                      | 775  | 90   | James Richardson .....         | 408  | 93       |
| T. W. Robison .....                    | 147  | 36   | Samuel Phippen .....           | 128  | 14       |
| R. Deacon .....                        | 10   | 73   | Warden .....                   | 103  | 31       |
| Fraser et George .....                 | 491  | 29   | George Andrews.....            | 538  | 56       |
| John Duff.....                         | 19   | 90   | E. Berry et Cie.....           | 564  | 26       |
| MacNee et Waddell .....                | 88   | 98   | Patrick Conroy.....            | 128  | 87       |
| G. M. Wilkison .....                   | 2    | 70   | James Campbell.....            | 149  | 98       |
| E. H. Smith.....                       | 128  | 86   | H. Skinner .....               | 12   | 90       |
| G. H. Kinghorn .....                   | 457  | 85   | E. Wilmot .....                | 160  | 10       |
| S. Muckleston et Cie .....             | 1457 | 96   | Cameron et Mudie.....          | 118  | 00       |
| James Delany .....                     | 56   | 05   | William Allen.....             | 177  | 65       |
| Edward Revell .....                    | 8    | 12   | A. Lomas .....                 | 2261 | 31       |
| J. D. Boyce et Cie.....                | 2    | 98   | Johnson Day.....               | 28   | 00       |
| William Ford, Jnr.....                 | 170  | 90   | W. Groh.....                   | 34   | 00       |
| G. Drummond et Cie., B. R.....         | 406  | 69   | Medical Hall.....              | 124  | 55       |
| G. F. Laserre .....                    | 58   | 27   | Davidson, Bruce et Doran ..... | 8    | 96       |
| S. T. Drennan.....                     | 198  | 06   | William Berry.....             | 1312 | 55       |
| Compagnie du gas de Kingston.....      | 5    | 75   | Thomas A. Butler.....          | 7    | 00       |
| Compagnie de chemin de fer Grand Tronc | 35   | 01   | Rév. A. McDonnell, V. G .....  | 29   | 40       |
| A. Foster, (rations, etc.).....        | 2062 | 40   |                                |      |          |
|                                        |      |      | Total.....                     | \$   | 13361 85 |

## ETAT des créances du pénitencier provincial, 31 décembre 1860.

|                                            | \$   | cts. |                              | \$   | cts.     |
|--------------------------------------------|------|------|------------------------------|------|----------|
| M. W. Strange .....                        | 46   | 23   | James Fisher.....            | 16   | 50       |
| J. Booth.....                              | 4    | 70   | J. P. Milliner et Cie.....   | 2243 | 32       |
| James Morton.....                          | 4554 | 80   | David Roblin .....           | 140  | 56       |
| McCuniffe et Pinkle .....                  | 102  | 97   | Rév. Mr. Timlin.....         | 14   | 90       |
| Wm. Breden .....                           | 6    | 84   | Edward Bescoby .....         | 9    | 00       |
| John Breden .....                          | 10   | 00   | Williams et Belyea.....      | 6    | 95       |
| Thomas Overend .....                       | 80   | 75   | Sylvester Skinner .....      | 20   | 00       |
| Conseil du township de Kingston .....      | 108  | 00   | J. N. Ault .....             | 36   | 27       |
| Dettes minimales.....                      | 60   | 71   | R. Ramsay .....              | 6    | 50       |
| Prison réformatoire, (Isle-aux-Noix) ..... | 57   | 92   | Robert Brash.....            | 9    | 25       |
| Hugh Fraser .....                          | 13   | 00   | John Brown et Cie.....       | 12   | 30       |
| P. Day .....                               | 7    | 50   | James Eccles.....            | 14   | 50       |
| H. Smith, Junr.....                        | 34   | 42   | James Banton .....           | 3    | 40       |
| Prison réformatoire, (Penetanguishene)...  | 125  | 77   | John Stephenson .....        | 6    | 02       |
| Asile des aliénés.....                     | 4151 | 14   | Cimitière Catarauqui.....    | 13   | 60       |
| Thomas Rudd.....                           | 91   | 00   | R. Spreul .....              | 16   | 80       |
| Conseil de comté.....                      | 107  | 82   | Hon. J. Hamilton .....       | 53   | 50       |
| Bâtisses de l'asile de Rockwood.....       | 1897 | 81   | Rév. Mr. Anderson .....      | 20   | 00       |
| Cociété agricole de Kingston..             | 112  | 66   | Hon. Alexander Campbell..... | 6    | 00       |
| E. P. et A. Ross .....                     | 2921 | 25   | E. T. Wilson.....            | 14   | 15       |
| Haywood et Downing .....                   | 6    | 00   |                              |      |          |
|                                            |      |      | Total.....                   | \$   | 17164 81 |

(Copie.)

## COMPTE DES BIENS.

ETAT abrégé des biens de la province du Canada au pénitencier provincial du Canada, le 31 décembre 1859, tel qu'extrait du cahier de fonds.

|                                                                                                       | ACHETE.    | CONSTRUIT. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
|                                                                                                       | \$ cts.    | \$ cts.    |
| Hopital .....                                                                                         | 1525 40    | 986 51     |
| Bureau du préfet .....                                                                                | 74 10      | 59 00      |
| Maison à machines, engins.....                                                                        | 1232 00    | 400 00     |
| Boutique agricole .....                                                                               | 20 00      | 17 60      |
| Boutique de cordonnerie.....                                                                          | 108 40     | 119 10     |
| Bureau de l'architecte .....                                                                          | 6 25       | 18 05      |
| Boutique du menuisier.....                                                                            | 2134 92    | 222 82     |
| Bureau du commis.....                                                                                 | 105 30     | 74 35      |
| Bureau du garde magasin.....                                                                          | 51 30      | 31 35      |
| Ecole et bibliothèque.....                                                                            | 280 60     | 26 07      |
| Département du magasin No. 1 .....                                                                    | 496 40     | 46 77      |
| do do No. 2 .....                                                                                     | 819 75     | 73 05      |
| do do No. 3 .....                                                                                     | 96 75      | 7 80       |
| Asile des aliénés.....                                                                                | 1324 86    | 150 04     |
| Pierre de taille et pierre brute..                                                                    | 577 76     | 3064 15    |
| Département de la cuisine .....                                                                       | 6234 61    | 2703 80    |
| Boutique du tailleur.....                                                                             | 271 20     | 138 88     |
| Logement du gardien .....                                                                             | 19 25      | 14 85      |
| Logement du préfet.....                                                                               | 42 00      | 35 80      |
| Garde-robe .....                                                                                      | 3601 96    |            |
| Chapelle catholique.....                                                                              | 23 80      | 81 36      |
| Boutique du meublier.....                                                                             | 32 00      | 216 05     |
| Boutique du forgeron.....                                                                             | 561 60     | 119 20     |
| Département de la matrone .....                                                                       | 1200 81    | 1310 37    |
| Carrière et còur .....                                                                                | 822 50     | 430 00     |
| Eglise protestante.....                                                                               | 46 73      | 39 50      |
| Département du garde-magasin.....                                                                     | 11282 64   |            |
| L'arsenal.....                                                                                        | 1195 83    |            |
| Loge du nord.....                                                                                     | 37 85      | 25 02      |
| Département protestant .....                                                                          | 10 00      | 63 40      |
|                                                                                                       | 34236 57   | 10474 89   |
| Ajoutez le montant de ce qui a été construit .....                                                    | 10474 89   |            |
|                                                                                                       | 44711 46   |            |
| Biens-fonds, pénitencier provincial.....                                                              | 31939 96   |            |
| Total des biens, le 31 décembre 1859, y compris les articles achetés et faits et les biens fonds..... | \$76651 42 |            |

(Signé,)

JAMES WHITEHEAD,  
Garde magasin, pénitencier provincial.

ÉTAT abrégé des biens de la province du Canada à l'asile futur du pénitencier du Canada,  
le 31 décembre 1859.

|                                                    |    | Acheté. |      |
|----------------------------------------------------|----|---------|------|
|                                                    |    | \$      | cts. |
| Outils de maçon et de tailleurs de pierre.....     |    | 249     | 50   |
| Département des carrières.....                     |    | 483     | 95   |
| Département des charpentiers.....                  |    | 223     | 45   |
| Réfectoire.....                                    |    | 129     | 90   |
| Bureau du gardien.....                             |    | 27      | 45   |
| Bureau de l'architecte.....                        |    | 61      | 50   |
| Dépôt à chaux.....                                 |    | 3       | 50   |
| Ecurie.....                                        |    | 15      | 00   |
| Maison du gardien.....                             |    | 10      | 60   |
| Clôture, etc.....                                  |    | 978     | 00   |
| Chemin.....                                        |    | 400     | 00   |
|                                                    | \$ | 2582    | 90   |
| Biens-fonds à Rockwood.....                        |    | 20000   | 00   |
| Augmentations aux bâtisses, meubles, etc.....      |    | 2000    | 00   |
| Montant total de l'asile futur et de Rockwood..... | \$ | 24582   | 90   |

JAMES WHITEHEAD,  
*Garde-magasin, P. P.*

ÉTAT de la distribution des détenus le 31 décembre 1859, et du nombre moyen employé à  
chaque métier pendant l'année.

| Où employés.                                 | Employé le<br>31<br>décembre. | Terme moyen<br>pendant<br>l'année. |
|----------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Boutique de cordonnerie.....                 | 285                           | 232                                |
| do forgeron.....                             | 62                            | 58                                 |
| do agricole.....                             | 31                            | 35                                 |
| do d'ébénisterie.....                        | 50                            | 50                                 |
| Bâtisses de l'asile de Rockwood.....         | 29                            | 14                                 |
| Boutique de tailleur.....                    | 19                            | 14                                 |
| Cuisine, réfectoire et les ailes.....        | 31                            | 33                                 |
| Hôpital.....                                 | 30                            | 6                                  |
| Boutique de charpentier.....                 | 24                            | 22                                 |
| Hangar à pierre.....                         | 62                            | 40                                 |
| Carrière.....                                | 38                            | } 165                              |
| Hangar à étoupe, y inclus les invalides..... | 72                            |                                    |
| Hommes.....                                  | 733                           | 67                                 |
| Quartier des femmes..... Femmes.....         | 68                            |                                    |
| Total.....                                   | 801                           |                                    |

ESTIMATION de la somme requise pour l'entretien du pénitencier, de l'asile des aliénés, et des bâtisses de l'asile à Rockwood, pour l'année expirant le 31 décembre 1860.

|                                    |                                        | \$       | cts.     |
|------------------------------------|----------------------------------------|----------|----------|
| <i>Officiers.</i>                  |                                        |          |          |
| 1                                  | Préfet.....                            | 2240     | 00       |
| 2                                  | Commis.....                            | 1458     | 20       |
| 1                                  | Sous-préfet.....                       | 1000     | 00       |
| 1                                  | Chirurgien.....                        | 1200     | 00       |
| 2                                  | Chapelains.....                        | 2400     | 00       |
| 1                                  | Garde-magasin.....                     | 625      | 00       |
| 1                                  | Matrone et son aide.....               | 625      | 00       |
| 1                                  | Commis de cuisine.....                 | 625      | 00       |
| 1                                  | Instituteur.....                       | 750      | 00       |
| 1                                  | Maitre constructeur.....               | 1000     | 00       |
| 10                                 | Surveillants.....                      | 5650     | 00       |
| 48                                 | Gardes.....                            | 19200    | 00       |
| <i>Provisions et combustible.</i>  |                                        |          |          |
| 300000                             | Rations.....                           | \$00 09½ | 28500 00 |
| 1600                               | Cordes de bois dur.....                | 2 74     | 4384 00  |
| 300                                | Cordes de bois mou.....                | 1 20     | 360 00   |
| 17                                 | Chaudronnes de charbon.....            | 15 00    | 180 00   |
| <i>Ustensils de cuisine.</i>       |                                        |          |          |
| 700                                | Tasses de ferblanc.....                | 0 08     | 56 00    |
| 700                                | Assiettes de ferblanc.....             | 0 10     | 70 00    |
| 700                                | Plats de ferblanc.....                 | 0 20     | 140 00   |
| 30                                 | Douzaines de couteaux.....             | 1 20     | 36 00    |
| 40                                 | Douzaines de cuillères.....            | 0 36     | 14 40    |
| 6                                  | Grandes pinsettes de ferblanc.....     | 0 20     | 1 20     |
| 12                                 | Petites pinsettes de ferblanc.....     | 0 15     | 1 80     |
| 16                                 | Corbeilles à pain.....                 | 0 25     | 4 00     |
| 6                                  | Douzaines vaisseaux à barbe.....       | 2 40     | 14 40    |
| 3                                  | Douzaines paires de ciseaux.....       | 3 60     | 10 80    |
| 2                                  | Pierres à rasoir.....                  | 2 00     | 4 00     |
| 48                                 | Blaireaux.....                         | 1 50     | 72 00    |
| 12                                 | Balais de crin.....                    | 1 00     | 12 00    |
| 6                                  | Douzaines de balais de blé-d'Inde..... | 2 40     | 14 40    |
| 30                                 | Douzaines de peignes fins.....         | 1 00     | 30 00    |
| 25                                 | Douzaines de démêloirs.....            | 1 00     | 25 00    |
| 25                                 | lbs. ficelle.....                      | 0 25     | 6 00     |
| <i>Habillement.</i>                |                                        |          |          |
| 1750                               | Paires de chaussettes.....             | 0 25     | 437 50   |
| 800                                | Vêtements d'hiver.....                 | 5 00     | 4000 00  |
| 800                                | Vêtements d'été.....                   | 3 00     | 2400 00  |
| 1250                               | Paires de caleçons de flanelle.....    | 1 40     | 1750 00  |
| 1000                               | Paires de souliers.....                | 1 25     | 1250 00  |
| 575                                | Paires de pantoufles.....              | 0 75     | 431 25   |
| 700                                | Bonnets et bas.....                    | 0 50     | 350 00   |
| 6000                               | Verges coton gris.....                 | 0 10     | 600 00   |
| 900                                | Chemises de flanelle.....              | 1 60     | 1440 00  |
| 1000                               | Mouchoirs.....                         | 0 05     | 50 00    |
| 1000                               | Paires de bretelles.....               | 0 06     | 60 00    |
| 70                                 | lbs. fil à coudre.....                 | 0 70     | 49 00    |
| 60                                 | Papiers d'aiguilles.....               | 0 05     | 3 00     |
| 200                                | Tabliers.....                          | 0 20     | 40 00    |
| <i>Literie.</i>                    |                                        |          |          |
| 700                                | Essuie-mains.....                      | 0 08     | 56 00    |
| 700                                | Taies d'oreiller.....                  | 0 10     | 70 00    |
| 700                                | Couvertures.....                       | 0 80     | 560 00   |
| 600                                | Paires couvertures de laine.....       | 3 40     | 2040 00  |
| 600                                | Traversins.....                        | 1 40     | 840 00   |
| 700                                | Oreillers.....                         | 0 25     | 175 00   |
| 50                                 | Tonneaux de paille.....                | 10 00    | 500 00   |
| <i>Huile, savon et chandelles.</i> |                                        |          |          |
| 750                                | Gallons d'huile de veau marin.....     | 0 73     | 547 50   |
| 50                                 | Gallons d'huile d'olive.....           | 1 20     | 60 00    |
| 5500                               | lbs. de savon.....                     | 0 03½    | 206 20   |
| 1750                               | lbs. de chandelles.....                | 0 12½    | 222 70   |

ESTIMATION de la somme requise pour le soutien de l'asile des aliénés du pénitencier provincial.—*Suite.*

| <i>Ecurie.</i>                                       |            |      |           |
|------------------------------------------------------|------------|------|-----------|
| 1200 Minots d'avoine.....                            | 0 50       | 600  | 00        |
| 40 Tonneaux de foin.....                             | 20 00      | 800  | 00        |
| 6 Tonneaux de paille.....                            | 10 00      | 60   | 00        |
| 15 Tonneaux de son.....                              | 20 00      | 300  | 00        |
| <i>Objets généraux.</i>                              |            |      |           |
| Outils pour les détenus .....                        |            | 100  | 00        |
| Papeterie .....                                      |            | 250  | 00        |
| Bibliothèque .....                                   |            | 200  | 00        |
| Allocations pour dépenses de voyage des détenus..... |            | 500  | 00        |
| Vêtements des détenus élargis .....                  |            | 1000 | 00        |
| Matériaux de construction.....                       |            | 7356 | 00        |
| Hôpital.....                                         |            | 1250 | 00        |
|                                                      |            | \$   | 101263 45 |
| <i>Moins.</i>                                        |            |      |           |
| En caisse .....                                      | \$ 9362 04 |      |           |
| Finances .....                                       | 8000 00    |      |           |
| Fermage du travail des détenus.....                  | 48000 00   |      |           |
| Travaux généraux et dépenses contingentes.....       | 2000 00    |      |           |
|                                                      |            |      | 67362 04  |
|                                                      |            | \$   | 33901 41  |

BATISSES DE L'ASILE DE ROCKWOOD.

| <i>Officiers.</i>                 |  |       | \$    | cts. |
|-----------------------------------|--|-------|-------|------|
| 1 Inspecteur.....                 |  | 565   | 00    |      |
| 4 Gardiens .....                  |  | 1800  | 00    |      |
| 8 Gardes .....                    |  | 2560  | 00    |      |
| <i>Matériaux de construction.</i> |  |       |       |      |
| Matériaux de construction.. ..    |  | 10882 | 08    |      |
| Outils, poudre et fusée.....      |  | 618   | 75    |      |
| Ouvrage en fer .....              |  | 2460  | 00    |      |
| Bois.. ..                         |  | 1696  | 00    |      |
| Outils de charpentier.....        |  | 209   | 25    |      |
| Cables, etc.....                  |  | 250   | 00    |      |
| Outils de forgeron .....          |  | 100   | 00    |      |
|                                   |  | \$    | 21141 | 08   |

ASILES DES ALIÉNÉS CRIMINELS.

|                                | \$   | cts.     |
|--------------------------------|------|----------|
| Salaires, officiers .....      | 5500 | 00       |
| Habillement, literie, etc..... | 6500 | 00       |
| Livres.....                    | 34   | 00       |
|                                | \$   | 12034 00 |

ETAT ABRÉGÉ.

|                                   | \$    | cts.     |
|-----------------------------------|-------|----------|
| Pénitencier provincial.....       | 33901 | 41       |
| Bâtisses de l'asile Rockwood..... | 21141 | 08       |
| Asile des aliénés criminels ..... | 12034 | 00       |
| Estimation pour 1860.....         | \$    | 67076 49 |

WOLFRED NELSON,  
Président du bureau des inspecteurs.

No. 33.

**RÉPONSE**

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 14 mars 1860, au sujet d'un état des droits sur le bois dans les comtés de Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Chicoutimi et Saguenay, dans le cours des quatre dernières années, etc.

(Par ordre,)

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*Secrétariat Provincial,  
10 avril 1860.

No. 33.

**RÉPONSE**

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 8 mars 1860, au sujet d'un état des droits sur le bois perçus dans le comté d'Ottawa, de 1848 à 1859, etc,

(Par ordre,)

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*Secrétariat Provincial,  
10 avril 1860.

No: 34.

**RÉPONSE**

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 12 mars 1860, au sujet d'un état du prêt aux incendies de Québec, jusqu'au 31 décembre 1859.

(Par ordre,)

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*Secrétariat Provincial,  
10 avril 1860.

(Conformément à la recommandation du comité des impressions, les documents ci-dessus ne doivent pas être imprimés.)

# RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 19 mars 1860, pour un état des dépenses encourues pour la publication des rapports judiciaires pour le Bas-Canada.

Par ordre,

C. ALLEYN,

*Secrétaire*

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Québec, 11 avril 1860.

ÉTAT des dépenses encourues pour la publication des rapports judiciaires du Bas-Canada, depuis le commencement de leur publication; du montant prélevé dans chaque district pour former le fonds spécial pour cet objet; du nombre de souscripteurs dans chaque district; du nom des personnes employées pour compiler ces rapports; du salaire payé à chacune d'elles, et du montant dû par des membres du barreau pour cet objet. Le dit état fourni conformément à une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 19 mars 1860.

|                                                                                                                                       |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Dépenses encourues pour la publication des décisions des tribunaux, Bas-Canada, depuis le commencement de leur publication, - - - - - | \$22,938 05 |
| Honoraires des rapporteurs reçus dans le district de Montréal, - - - - -                                                              | 5,645 00    |
| “ “ “ Québec, - - - - -                                                                                                               | 2,333 00    |
| “ “ “ Trois-Rivières, - - - - -                                                                                                       | 506 02      |
| “ “ “ St. François, - - - - -                                                                                                         | 00 00       |

Nombre de souscripteurs dans chacun des districts de—

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Montréal, - - - - -       | 40 |
| Québec, - - - - -         | 67 |
| Trois-Rivières, - - - - - | 6  |
| Gaspé - - - - -           | 1  |
| Montmagny, - - - - -      | 2  |
| Kamouraska, - - - - -     | 9  |
| St. François, - - - - -   | 5  |
| Ottawa, - - - - -         | 2  |
| Etats-Unis, - - - - -     | 1  |

Nombre de personnes employées à compiler les dits rapports, et salaires payés à chacune d'elles :—Siméon Lelièvre, Ecr., et feu F. R. Angers, compileurs; et l'allocation qui leur est accordée conjointement est de \$2,400 par 500 pages de compilation, moins le montant des souscriptions reçues par eux

|                                                            |            |
|------------------------------------------------------------|------------|
| Montant dû par les membres du Barreau, Montréal, - - - - - | \$1,535 00 |
| “ “ “ Québec, - - - - -                                    | 2,200 00   |
| “ “ “ Trois-Rivières, - - - - -                            | 104 60     |
| “ “ “ St. François - - - - -                               | 595 00     |

WM. DICKINSON,

Dép. Insp. Gén. Sup.

Bureau de l'Inspecteur Général,

Québec, 10 avril 1860.

---

---

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 19 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien soumettre à la Chambre “toute information qu’il  
“ conviendra de communiquer au sujet du nouveau district d’Algoma,  
“ un état indiquant la quantité de terre arpentée et à quel prix,  
“ les nominations qui peuvent avoir été faites, et les rapports  
“ des ingénieurs, s’il en est, sur le site, le coût et les dimensions des  
“ édifices à construire pour une prison, une cour de justice ou  
“ d’autres bureaux publics.

[Par ordre.]

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,  
Québec, 13 avril 1860

ÉTAT des arpentages dans le territoire du lac Huron.

| Arpentage.                                                                                                            | No. d'acres, etc. | Caractère du sol et du bois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (Extrait du rapport d'arpentage de P. L. S. Molesworth.)<br>ISLE ST. JOSEPH.                                          |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| SUBDIVISIONS.                                                                                                         |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Isle St. Joseph .....                                                                                                 | Acres.<br>90660   | “ Deux tiers de l'isle sont susceptibles de culture—le reste étant marécageux, pourra par la suite fournir des prairies : “ le sol est bon pour le blé, l'avoine, les pois, et pour les produits de jardin, etc. Le bois est bon et près des terres “ sèches consiste en érable, bouleau, hêtre, pruche, orme et tilleul ; dans quelques endroits entièrement en érable. “ Le cèdre, l'épinette, la sapinette, l'épinette rouge et le pin se trouvent dans les marécages. L'isle étant “ accessible de tous côtés aux embarcations, il y a apparence d'un bon marché. Le poisson abonde dans les eaux “ qui entourent l'isle.” |
| Townships arpentés.....                                                                                               | 69120             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Townships que l'on arpente actuellement                                                                               | 70000             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Ste. Marie—lots de ville et de campagne                                                                               | 3130              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Acres.....                                                                                                            | 232910            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| TOWNSHIPS No. 2 ET No. 3 NORD, RANGS 23 ET 24.<br>(Extrait du tracé d'arpentage d'A. Jones.)                          |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Tracés d'arpentage.                                                                                                   | Milles.           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Tracé d'arpentage de township .....                                                                                   | 100               | No. 3 N., Rang 24—“ Une bonne partie est propre à l'agriculture.”                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Front de Penryth (Traverse).....                                                                                      | 11                | No. 3 N., Rang 23—“ N'est pas d'aussi bonne qualité que la précédente, mais la partie ouest du township est de pareille “ qualité.”                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Emplacem. de moulin au Sault Ste. Marie                                                                               | 8                 | No. 2 N., Rang 24—“ La plus grande partie de bonne qualité, un peu rocheuse et inégale, pas suffisamment cependant “ pour en détruire la valeur générale.”                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Lignes de base et de méridien de A.S. Salter                                                                          | 530               | No. 2 N., Rang 23—“ Très inégal en général, mais ayant de bonnes vallées de terres susceptibles de culture.”                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Milles.....                                                                                                           | 649               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| TOWNSHIPS Nos. 1, NORD ET SUD DE LA LIGNE DE BASE, RANG 26.<br>(Extrait de l'arpentage de Jas. Johnston—Subdivision.) |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| LOCATIONS DE MINES.                                                                                                   | Milles.           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Lac Echo et quatre autres avoisinants...                                                                              | 15                | “ De la rivière Ste. Marie pour à peu près un mille, le sol est parsemé de roc, il est ensuite excellent et bien boisé, “ sauf les endroits où le feu a passé. La partie nord du township No. 1 est inégale et rocheuse.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Petit Havre .....                                                                                                     | 2                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Rivière Thessalon..... 3 locations.                                                                                   | 9                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Rivière Poisson Blanc et La                                                                                           |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Cloche .....                                                                                                          | 4                 | Les terres se vendent d'après les règlements du 13 janvier 1859 ; 70 centins argent comptant, l'acre ; \$1 avec délai.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Rivière Espagnole.....                                                                                                | 4                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Locations vis-à-vis l'isle St.                                                                                        |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Joseph.....                                                                                                           | 9                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Mississaga et La Cloche.....                                                                                          | 2                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Milles.....                                                                                                           | 87                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Voir copie des règlements ci-annexés.                                                                                 |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

RÉCAPITULATION.

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Subdivisions .....       | 232,910 acres |
| Tracés.....              | 649 milles    |
| Locations de mines ..... | 87 milles     |

Département des terres de la couronne,  
Québec, 5 avril 1860.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant Commissaire.

## ETAT des arpentages sur le lac Supérieur.

| SUBDIVISIONS.                                                                                                                        |                  | Milles. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|
| Townships Nee-bing et Poo-ouge, et terrain de ville du Fort William qu'on arpente actuellement.<br>Le rapport n'est pas encore fait. |                  |         |
| LOCATIONS DE MINES.                                                                                                                  |                  |         |
| Pointe aux Mines .....                                                                                                               | 3 Locations..... | 12      |
| Mamainse! .....                                                                                                                      | 3 do .....       | 12      |
| Location de J. B. Ewatt .....                                                                                                        | 1 do .....       | 10      |
| Isles de J. Glass .....                                                                                                              | 1 do .....       | 22      |
| do J. Gwynnes.....                                                                                                                   | 1 do .....       | 3       |
| Slate Islands .....                                                                                                                  | 3 do .....       | 12      |
| Location de Bonner (sur l'Isle Michipicoten) .....                                                                                   | 1 do .....       | 14      |
| Isle Vein .....                                                                                                                      | 1 do .....       | 19      |
| Isle de H. McKinstrey .....                                                                                                          | 1 do .....       | 3       |
| Isle Michipicoten (Traverse) .....                                                                                                   |                  | 50      |
| Milles .....                                                                                                                         |                  | 157     |

NOTE.—En outre il y a plusieurs locations de mines, qu'on arpente actuellement, Baie du Tonnerre. Rapport non encore fait.

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 5 avril 1860.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

## REMARQUES touchant le caractère du sol, bois, etc.

## ISLE MICHIPICOTEN.

“ Terre généralement haute, ondulée et rocheuse, couverte en partie de bois passable—consistant en érables, bouleaux, pruches, etc. Sol, marne graveleux et terre glaise.”

## LISTE des nominations faites dans le district temporaire judiciaire d'Algoma.

| Nom.                 | Nature de la nomination.     | Date de la nomination. |
|----------------------|------------------------------|------------------------|
| Richard Carney*..... | Magistrat stipendiaire ..... | 11 mai 1858.           |
| John M. Savage.....  | Régistrateur de titres ..... | 3 février 1859.        |

## LISTE de nominations dans le district provisoire d'Algoma.

| Nom.                  | Nature de la nomination. | Date de la nomination: |
|-----------------------|--------------------------|------------------------|
| William Gibbard ..... | } Magistrats .....       | 1er mars 1859.         |
| Richard Carney .....  |                          |                        |

\* Les fonctions de M. Carney comme magistrat stipendiaire ont cessé le 24 août dernier, date de la proclamation déclarant Algoma district judiciaire provisoire, en vertu des dispositions de la section 92, chap. 128 statuts refondus pour le Haut-Canada.

Bureau du Secrétaire,  
Quebec, 13 avril 1860

---

---

## R É P O N S E

A une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 28 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien soumettre à la Chambre “des copies de  
“ toute la correspondance échangée entre le Gouvernement Cana-  
“ dien et celui des États-Unis, touchant l'extradition de Tyler,  
“ député-*Marshall* des États-Unis, accusé d'avoir félonieusement  
“ tué Henry Jones, à Port Sarnia, en novembre 1858, et de  
“ tous les documents se rattachant à cette affaire.”

Par ordre:

C. ALLEYN,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,

Québec, 16 avril 1860.

---

[*D'après l'avis du comité des impressions, cette réponse n'est pas imprimée.*]

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 3 avril 1860, pour copie de toute la Correspondance échangée avec le Gouvernement Impérial au sujet du Tarif canadien, ou de l'Acte canadien des Douanes.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
18 avril 1860.

(Copie No. 40.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
TORONTO, 26 Mars, 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie du tarif des droits de douane qui a été décrété par la législature de cette colonie.

Il est regrettable que la nécessité de faire face aux engagements financiers de la province, et la dépression de l'année dernière, aient forcé le gouvernement à proposer des droits aussi élevés que ceux qu'imposent le présent acte.

Je connais les objections que l'on peut apporter au principe des droits *ad valorem*, mais je dois nécessairement laisser aux représentants du peuple en parlement la faculté de choisir le mode de prélever les subsides qu'ils croient le plus avantageux pour leurs constituants.

Il n'y a rien dans le système adopté qui soit de nature à imposer des droits différentiels ou puisse nuire à la liberté du commerce.

J'ai, etc.,

(Signé,)

EDMUND HEAD.

Au très-Honorable,  
SIR E. B. LYTON, BARONNET,  
Etc., etc., etc.

(Copie No. 23.)

DOWNING STREET,  
13 Août, 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un mémoire qui m'a été adressé par la chambre de commerce et des manufactures de Sheffield, exposant le tort qu'elle appréhende pour son commerce par suite de l'augmentation des droits imposés sur les importations par le dernier tarif du Canada.

Je vous prie de vouloir bien placer cette requête entre les mains de votre conseil exécutif, et faire remarquer à ce corps que je ne puis m'empêcher de croire qu'il y a beaucoup de force dans les arguments des fabricants de Sheffield. En pratique, ce droit onéreux opère différemment en faveur des Etats-Unis, en conséquence de la facilité de contrebande qu'offre une aussi longue ligne de frontières, et la tentation de s'y livrer qu'offre un droit de vingt pour cent. Considérée comme expédient fiscal, la mesure est impolitique; car tandis que l'accroissement de la contrebande ne peut se faire qu'aux dépens du trésor, la diminution des importations étrangères fera peut-être plus que neutraliser le surplus de

revenu provenant d'un droit plus élevé. Lorsque l'acte légalisé du parlement canadien sur ce sujet me parviendra, je ne me croirai peut-être pas libre de faire autrement que de vous signifier l'assentiment de Sa Majesté à cet acte, nonobstant les objections soulevées contre la loi en ce pays; mais je crois de mon devoir, non moins envers la colonie qu'envers la mère-patrie, d'exprimer mon regret que l'expérience de l'Angleterre, preuve suffisante des mauvais effets du système de protection, et l'avantages d'impôts légers sur les produits fabriqués, tant sous le rapport du commerce que sous celui du revenu, aient été perdus de vue, et qu'un pareil acte ait été passé.

Je crains beaucoup que l'effet de la loi soit de rejeter la plus forte partie du nouvel impôt sur le consommateur colonial, dont les intérêts ce me semble, n'ont pas été suffisamment consultés en cette circonstance.

J'ai, etc.,

Signé,

NEWCASTLE.

SIR E. W. HEAD, BART.,

Etc. etc., etc.,

Canada.

(Copie.)

*La Chambre de Commerce, etc., de Sheffield au Duc de Newcastle.*

CHAMBRE DE COMMERCE ET DES MANUFACTURES.

SHEFFIELD, 1er août 1859.

A Sa Grâce le DUC DE NEWCASTLE, Ministre des Colonies.

MILORD DUC,—Conformément à la promesse que nous vous avons faite le 20 ultimo, lorsque nous eûmes l'honneur de nous rendre auprès de Votre Grâce au nom des marchands et fabricants de Sheffield, pour lui exposer le tort qu'ils appréhendent pour le commerce de cette ville en conséquence de la récente augmentation des droits sur les importations en Canada,—nous avons maintenant l'honneur de répéter les raisons qui leur font craindre ce résultat. L'on peut dire que ces raisons sont de deux natures. *Premièrement*.—Celles qui découlent de la conviction que le gouvernement du Canada désire encourager les manufactures indigènes par une protection fiscale et tous les autres moyens en son pouvoir; *Secondement*.—Celles qui proviennent de la considération du fait qu'il existe tout près de la frontière canadienne, un corps de fabricants des États-Unis qui nous font concurrence, et que le rapprochement du marché place dans des conditions beaucoup plus favorables, malgré qu'ils aient à payer les mêmes droits que nous.

Comme preuve que nous ne nous trompons pas relativement à la politique protectrice du gouvernement canadien, nous prendrons la liberté d'attirer l'attention de Votre Grâce sur le ton de toute la presse du Canada, sur les discours des membres du parlement canadien des deux côtés de la chambre, et surtout sur l'augmentation constante des droits prélevés sur les produits de Sheffield en vertu de chaque tarif successif. Il suffira de dire sur ce dernier point que depuis 18 ans, ou moins, le droit prélevé sur les produits de Sheffield a été constamment accru de 2½ à 20 pour cent.

En second lieu, nous rappellerons à Votre Grâce que tandis qu'il existe un droit protecteur en faveur des produits canadiens contre ceux de Sheffield, de 30 à 40 pour cent, sous forme de voiturage, fret, assurance, commission, frais d'embarquement, droit, etc., vu le rapprochement et le bas prix du transport des manufactures américaines, les produits de même nature peuvent être expédiés de l'autre côté de la frontière canadienne par les fabricants des États-Unis au coût de 22½ à 25 pour cent.

Il est donc clair que le fabricant américain a réellement un avantage sur celui de Sheffield de 12½ à 15 pour cent. Cependant, comme c'est là une protection naturelle, et par conséquent une protection qui reste à peu près la même, quel que soit le tarif canadien, nous n'en parlons que pour montrer à Votre Grâce combien sont grands naturellement les obstacles contre lesquels Sheffield doit lutter, et signaler comme nouvelle objection à l'accroissement des droits, qu'il est réellement de l'intérêt des fabricants américains que les impôts canadiens soient augmentés, puisque toute entrave ou embarras apporté au commerce des fabricants de Sheffield ne peut tendre qu'à détourner la demande

vers un marché d'un accès plus facile, et avec lequel les relations sont plus promptes qu'avec Sheffield.

Il est important aussi de se rappeler que le fabricant américain a plus de 1000 milles de frontière non gardée, sur laquelle il peut exercer la contrebande avec impunité.

Les marchands et fabricants de Sheffield ne désirent nullement obtenir de privilèges exclusifs pour eux-mêmes, et ne se plaignent pas d'être obligés de payer les mêmes droits que les Américains ou les Allemands; ils ne demandent pas non plus que leurs produits soient admis en franchise; tout ce qu'ils désirent, c'est que le système de protection en faveur des fabricants indigènes du Canada soit distinctement désavoué par le gouvernement de Sa Majesté comme un système condamné par la raison et l'expérience, directement contraire à la politique solennellement adoptée par la mère-patrie, et comme étant de nature à semer la désunion et la défiance entre la Grande-Bretagne et ses colonies. On ne peut s'empêcher de regarder comme inconvenant, lorsque pendant quinze ans le gouvernement, les premiers hommes d'état, et la presse de ce pays ont non seulement prêché, mais encore pratiqué les principes du commerce libre, que le gouvernement de l'une de nos plus importantes colonies proclame dans ses actes le monopole et la protection. Sous l'impulsion artificielle de ce système, de grandes et nombreuses fabriques de quincaillerie ont été établies dans le Haut et le Bas-Canada, et l'adoption d'un tarif de droits plus élevés a été le signal de l'établissement de nouvelles manufactures. Nous savons que les besoins financiers du gouvernement canadien sont allégués comme étant la cause principale de l'adoption du dernier tarif de droits de douane. Cette défense ne contient pas toute la vérité. Personne ne peut lire les journaux de la province, et les discours des membres des deux chambres, et se laisser tromper pour un instant; mais, même si telle en était la cause, nous croyons que le gouvernement de Sa Majesté a le droit de demander que le revenu nécessaire soit prélevé d'une manière moins opposée à la politique commerciale avouée du gouvernement impérial, et moins ruineuse pour les intérêts de celles des villes manufacturières de la Grande-Bretagne qui trafiquent avec le Canada. Comme preuve que ce nouveau tarif est reprehensible sous le point de vue de l'intérêt de la colonie, nous prenons la liberté d'attirer l'attention de Votre Grâce sur l'extrait suivant :

“ LE NOUVEAU TARIF CANADIEN.”

“ Le tarif de M. Galt pèse lourdement sur notre commerce. Les importations à Toronto durant les six premiers mois de 1859 ont été \$1,939,928, tandis que celles de la période correspondante, l'année dernière, ont été de \$1,534,131, indiquant une augmentation de 27 pour cent. Les droits perçus durant cette période, en 1858, ont été de \$168,161 et en 1859, de \$286,100; ce qui indique une augmentation de fardeau imposé au peuple de près de 70 pour cent. Les exportations durant les six mois de 1859, n'ont été que de \$147,444,—\$37,069 de moins qu'en 1858, et \$138,656 de moins que ce que nous avons payé en droits seulement. Avec des moyens moindres, nous avons importé davantage et payé plus au gouvernement que l'année dernière. “ Comment un pays peut-il prospérer lorsqu'il est surchargé de fardeaux comme ceux imposés par le gouvernement actuel.”—*Globe* de TORONTO, H. C., du 8 Juillet.

Nous demeurons avec un profond respect,  
Vos, etc., etc.,

(Signé,)

CHARLES ATKINSON,  
Maire de l'arondiss. de Sheffield.

“ ROBERT JACKSON,  
Maître coutelier pour

“ JOHN JOBSON SMITH,  
Président de la chambre de commerce.

CHARLES E. SMITH,  
Secrétaire Honoraire.

(Copie No. 118.)

## HÔTEL DU GOUVERNEMENT

QUÉBEC, 11 novembre 1859.

MILORD DUC,—Je n'ai pas manqué d'attirer immédiatement l'attention de mon conseil sur votre dépêche du 13 août, No. 23. Le sujet a été renvoyé par lui au ministre des finances, (M. Galt), qui en a fait rapport.

Conformément à la recommandation du conseil exécutif, je transmets maintenant à Votre Seigneurie copie de ce rapport.

J'ai, etc.

Signé, EDMUND HEAD.

Sa Grâce

LE DUC DE NEWCASTLE,  
Etc. etc., etc.

COPIE du rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général, le 12 novembre 1859.

Vu le rapport de l'honorable ministre des finances, daté du 25 octobre ultimo, et admettant certaines remarques et exposés à l'égard de la dépêche de Sa Grâce le Duc de Newcastle, du 13 août, et vu le mémoire de la chambre de commerce de Sheffield, datée le 1er août et transmis ci-joint,

Le comité concourt dans les vues exprimées par le ministre des finances, et recommande qu'une copie de son rapport soit transmis par Votre Excellence au ministre des colonies.

(Certifié.)

WM. H. LEE,  
C. E. C

## RAPPORT.

Le Ministre des Finances a l'honneur de soumettre certaines remarques et faire certains exposés, relativement à la dépêche de sa grâce le Duc de Newcastle, datée le 13 août, et à l'égard du mémoire de la chambre de commerce de Sheffield daté le 1er août, transmis sous le même pli :

Il est profondément regrettable que Sa Grâce ait cru devoir donner à un aussi haut degré le poids de sa sanction aux faits articulés dans le mémoire, sans avoir auparavant offert au gouvernement du Canada l'occasion d'expliquer le système fiscal de la province, et les principes sur lesquels il est basé. Les représentations sur lesquelles Sa Grâce paraît avoir formé ses opinions sont celles d'une ville de province en Angleterre, ouvertement mue par des motifs égoïstes; et l'on peut justement réclamer pour le Canada le droit de ne pas voir les actes réfléchis de sa législature, qui représente près de trois millions d'âmes, condamnés par le gouvernement impérial sur une pareille autorité, jusqu'à ce que la plus grande latitude d'explications lui ait été donnée. L'on croit que rien dans la législation du Canada ne justifie les expressions de désapprobation qui sont contenues dans la dépêche de Sa Grâce, mais qu'au contraire l'on a eu en vue le bien-être et la prospérité de sujets canadiens de Sa Majesté.

D'après les termes dont se sert Sa Grâce relativement à la sanction de l'acte provincial des douanes, il semblerait qu'elle a même pensé à en suggérer la désapprobation; et bien qu'heureusement Sa Majesté n'ait pas été conseillée de le faire, cependant la question étant ainsi soulevée, et les conséquences d'une pareille démarche, si elle était jamais adoptée, étant de la nature la plus grave, il devient du devoir du gouvernement provincial de dire explicitement ce qu'il croit être la position et les droits de la législature canadienne.

Le respect pour le gouvernement impérial doit toujours être une preuve satisfaisante que la politique de ce pays n'est choisie ni avec précipitation ni d'une manière irréfléchie, et que l'on a parfaitement égard aux intérêts de la mère-patrie ainsi qu'à ceux de la province. Mais aussi, le gouvernement du Canada, agissant pour sa législature et pour le peuple canadien, ne peut, à cause de ces sentiments de déférence qu'il doit aux autorités impériales,

en aucune manière abandonner ou diminuer le droit du peuple du Canada de décider pour lui-même et le mode et le degré de taxation qu'il veut s'imposer. Le ministère provincial est toujours prêt à donner des explications relativement aux actes de la législature auxquels il est partie ; mais, sujet à son devoir et allégeance à Sa Majesté, sa responsabilité dans toute question de politique générale doit être au parlement provincial, par la confiance duquel il administre les affaires du pays. Lors de l'imposition d'une taxe, il est tellement clair que l'administration et le peuple doivent être d'accord, que la première ne peut admettre de responsabilité ou chercher d'autre approbation que celle de la législature locale. L'autonomie de la province serait complètement anéantie si les vues du gouvernement impérial devaient être préférées à celles du peuple du Canada. Il est donc du devoir du gouvernement actuel d'affirmer explicitement le droit de la législature canadienne de répartir l'impôt sur le peuple de la manière qu'elle juge la meilleure, au risque même de rencontrer la désapprobation du ministère impérial. C'est pourquoi il ne peut être conseillé à Sa Majesté de désavouer de pareils actes, à moins que ses conseillers ne soient prêts à se charger de l'administration des affaires de la colonie indépendamment des vœux de ses habitants.

Le gouvernement impérial, d'ailleurs, n'est pas responsable des dettes et engagements du Canada ; il ne pourvoit pas au maintien de son service civil, judiciaire ou d'instruction publique ; il ne contribue en rien à l'administration intérieure du pays ; c'est donc à la législature provinciale, agissant par l'intermédiaire d'un ministère qui lui est directement responsable, de pourvoir à tous ces besoins. En conséquence, elle doit nécessairement réclamer et exercer la plus grande latitude quant à la nature et à l'étendue des fardeaux qu'elle est obligée d'imposer sur l'industrie du peuple. Le gouvernement provincial croit que Sa Grâce ne peut que partager ses propres convictions sur cet important sujet ; mais comme il serait résulté des maux très graves d'une ligne de conduite différente de la part de Sa Grâce, il est plus sage d'éviter de futures complications en exposant explicitement et distinctement la ligne de conduite que doit tenir toute administration canadienne.

Ces remarques ont pour point de départ le principe général de la taxation coloniale. Il est à croire, que si Sa Grâce eût parfaitement connu les faits qui se rattachent au dernier Acte des douanes du Canada, sa dépêche n'aurait pas été écrite dans des termes aussi désapprobateurs.

Le gouvernement canadien ne se croit nullement tenu de défendre sa conduite contre des adversaires tels que la chambre de commerce de Sheffield ; mais comme Sa Grâce paraît avoir accepté ces avancés comme exacts, il peut être bon de montrer combien peu les mémorialistes entendaient le sujet sur lequel ils se sont pourtant prononcés avec tant d'emphase.

L'objet du mémoire est " d'exposer le tort qu'ils appréhendent pour le commerce de cette ville (Sheffield) en conséquence de la récente augmentation des droits sur les importations en Canada." En réponse, il suffit de dire qu'aucune augmentation n'a été faite sur les produits de Sheffield par l'Acte des douanes en question ; le droit était de 20 pour cent sur les articles énumérés dans le tarif antérieur, et la seule différence est qu'ils sont maintenant placés dans la classe des articles non énumérés qui paient le même droit. Mais d'un autre côté, par le tarif actuel, la matière brute, le fer, l'acier, etc., employée dans la fabrication de ces produits, a été élevée de 5 à 10 pour cent. Ainsi donc, en vertu de l'Acte dont se plaignent les mémorialistes, leur position pour lutter avec le fabricant canadien devient réellement meilleure qu'elle ne l'était sous le tarif précédent. Comme on le voit, ce fait détruit donc toute l'argumentation du mémoire en ce qui regarde l'industrie représentée spécialement.

La chambre de commerce, dans son ardeur à servir les intérêts de sa propre industrie, a deux manières d'attaquer le tarif canadien ; mais ces deux manières paraissent quelque peu contradictoires. Elle dit qu'il a pour but d'encourager les manufactures indigènes, et ajoute qu'il servira les intérêts des fabricants des Etats-Unis. Il pourrait être suffisant de dire que le tarif ne peut pas avoir ces deux résultats, parce qu'ils sont évidemment opposés ; cependant il ne sera peut-être pas inutile de redresser la chambre de commerce sur quelques points relatifs à la concurrence qu'elle éprouve de la part des fabricants américains. Il y a certains genres de ferronneries et de coutelleries qui sont fabriquées d'une manière supérieure par les fabricants américains et canadiens ; or, ces articles ne seront, sous aucune circonstance, importés de Sheffield. Aussi, n'y a-t-il pas

concurrence réelle pour ces produits ; leurs mérites respectifs sont parfaitement connus, et la question de droit ou de prix ne décide nullement celle du lieu où ils seront achetés. Relativement aux autres produits pour lesquels Sheffield lutte avec les Etats-Unis, l'on peut facilement démontrer que l'étranger ne peut jouir d'aucun avantage sur le marché canadien, parce que Sheffield peut maintenant exporter de ces mêmes produits en quantités considérables, sur les marchés américains, en payant un droit de 24 pour cent, et entrer en compétition avec le fabricant américain. Sheffield ne payant, sur le marché canadien, qu'un droit de 20 pour cent, ne peut donc certainement pas craindre la concurrence des américains, qui ont le même droit à payer, et qui, lors même que leurs produits seraient admis *en franchise*, pourraient encore moins lutter que dans les Etats-Unis. Nous avons en Canada des artisans qui fabriquent des produits semblables à ceux des américains, mais non pas à ceux de Sheffield ; et si notre tarif a l'effet d'encourager les fabricants, c'est plutôt contre les américains que contre les fabricants anglais, comme tous ceux qui connaissent le pays le savent parfaitement.

La chambre de commerce ignore évidemment le principe sur lequel est faite l'évaluation des marchandises soumises à un droit en Canada, qui est sur la valeur de ces marchandises *sur le marché où elles sont achetées*. Les produits de Sheffield sont donc admis à un droit proportionné à leur prix à Sheffield, tandis que les produits américains sont imposés suivant leur valeur aux Etats-Unis. Ce mode d'évaluation est évidemment favorable au fabricant anglais, et est adopté avec l'intention bien arrêtée d'encourager le commerce direct, comme on le prouvera plus loin.

Les calculs faits par la chambre de commerce sur le coût de la livraison des produits de Sheffield et des Etats-Unis en Canada, sont complètement erronés. Elle porte le coût de 35 à 40 pour cent contre 22½ à 25 pour cent ; mais tout ce calcul repose sur la supposition que le prix intrinsèque des produits des deux pays est le même—ce qui est évidemment absurde, comme le prouve indirectement le fait que Sheffield *exporte* considérablement aux Etats-Unis, et directement le fait que le fabricant américain a un droit de 24 pour cent à payer sur sa matière première, tandis qu'il lui faut aussi payer un plus fort intérêt pour son capital fixe et mobile, et des gages plus forts pour le travail de ses ouvriers.

La chambre de commerce attache beaucoup de poids à son allégué que le Canada a "plus de 1000 milles de frontières non gardées." Cette assertion est faite, comme la plupart des autres, en ignorance complète de faits. La frontière en Canada n'est traversée par un chemin d'aucune espèce, excepté par un seul (le Kennebec), qui se trouve à l'est de la 45° parallèle de latitude. Il s'étend sur environ 120 milles le long de cette parallèle jusqu'au fleuve St. Laurent, de là en remontant le fleuve sur une distance d'environ 100 milles jusqu'au lac Ontario, au-delà duquel il est séparé des Etats-Unis par les grands lacs, dont la largeur moyenne est de 60 milles jusqu'à l'extrémité occidentale du lac Supérieur, à l'exception de la rivière Niagara, 30 milles, impassable en grande partie, et des rivières Détroit et St. Clair, 70 milles. En hiver, la navigation est close sur les lacs ; en été ils offrent de grands obstacles à la contrebande pour des causes qu'il serait trop long de détailler. Par là même, la frontière qui offre quelque possibilité de contrebande se trouve donc limitée en réalité à environ 320 milles en tout, et loin de ne pas être gardée, il y est employé un personnel de douaniers très capables et très zélés, qui occupent tous les points où la contrebande peut s'exercer. Les chemins de fer ont aussi en grande partie fait disparaître la tentation et la possibilité d'exercer la contrebande. Les marchandises sont toutes apportées des Etats-Unis à la frontière par voies ferrées, et il est moins dispendieux de payer le droit généralement imposé sur les marchandises, soit 20 pour cent, que d'encourir les frais d'un autre mode de transport, combinés avec les risques d'un commerce de contrebande. La contrebande s'exerce sans doute jusqu'à un certain point, mais ce n'est généralement que pour subvenir aux besoins des petits villages et établissements des frontières ; et dans la plupart des cas de saisie, nous voyons que les articles sont de la nature la plus facilement portative. Le whisky et le tabac sont les seuls articles pesants qui soient passés en contrebande, et sur ces articles les droits sont de 70 pour cent et de 40 pour cent. Ils ne seraient pas passés en contrebande si l'opinion publique n'était pas hostile à l'imposition d'un droit moins élevé, soit 20 pour cent.

L'autorité sur laquelle la chambre de commerce s'est appuyée pour combattre le tarif actuel du Canada se compose des assertions d'une gazette, qui n'ont cependant pas laissé que de paraître aux memorialistes un prétexte suffisant pour se servir à l'égard du gouvernement canadien d'un langage des plus déplacés. Ils auraient mieux fait de consulter l'ex-

posé qu'a fait le ministre des finances de la politique du gouvernement, plutôt que de se fier à des commérages de presse. Voici à ce sujet un extrait des remarques faites par M. Galt lors de l'introduction du nouveau tarif, remarques publiées sur tous les principaux journaux de la province.

“ Il n'y a pas de question qui soit plus digne d'attirer l'attention de tout un pays que sa politique commerciale. Les uns enlèvent toute espèce de droits de douane et ont recours aux taxes directes, les autres sont en faveur d'un tarif qui protège l'industrie nationale d'un pays et fasse disparaître la nécessité de l'importation de marchandises étrangères. Je ne crois pas qu'il soit possible au Canada d'adopter finalement l'une ou l'autre de ces mesures. En fait de taxes, je suis d'avis qu'il faut consulter ce qui constitue l'intérêt vital d'un pays : or, au premier rang, se trouve incontestablement l'agriculture. Un grand nombre parmi nous sont engagés dans le commerce du bois, c'est pourquoi il ne faudrait pas regarder cet intérêt commercial comme d'une légère importance. Il y a bien encore l'intérêt manufacturier qui grandit et se développe tous les jours, mais il n'a pas atteint l'importance de ceux dont je viens de parler : d'ailleurs, je ne pense pas que l'adoption d'un tarif protecteur soit avantageux pour le Canada, à cause de l'immense frontière que nous avons à garnir. Elever les droits au-delà d'une certaine limite c'est offrir une prime aux gens peu scrupuleux qui font le commerce de contrebande, tandis que d'un autre côté recourir à ces droits exorbitants, c'est empêcher l'introduction des articles ainsi frappés et nécessiter la taxe directe. Est-il possible, ou désirable, je le demande, de recourir à la taxe directe au taux dont j'ai parlé ? Les droits imposés sont modérés, et même depuis leur augmentation de 12½ pour cent à 15, il s'est élevé des manufactures qui ont fleuri et sont encore florissantes ; et je ne sache pas qu'elles aient le moins du monde souffert dans la crise monétaire toute exceptionnelle qui vient de passer. Il n'est que raisonnable dans l'augmentation du revenu d'avoir égard aux moyens de créer de l'ouvrage pour la population ouvrière, mais d'un autre côté, il ne faut pas forcer quand même l'établissement de manufactures. Le revenu que nous devons créer a permis d'imposer des droits qui ont été un encouragement pour quelques-uns d'établir des manufactures. Si une personne en a agi ainsi sous un système de droits modérés, elle peut raisonnablement espérer que ce système ne sera pas changé pour lui faire du dommage ; tandis que si les droits sont très élevés le système sera regardé comme acte de législation exceptionnelle et ne saurait durer. Le but principal à remplir était de pourvoir aux besoins publics de la province, et de répartir les charges de telle manière que tous y contribuent également autant que possible, ou de manière à protéger dans une même mesure tous les intérêts.”

On peut se faire aisément une idée de la nature et de la valeur du renseignement obtenu par la chambre de commerce par la pièce justificative que les pétitionnaires ont annexée à leur mémoire, et qui est un extrait d'un journal opposé au gouvernement. Cette gazette a groupé le résultat de six mois de commerce dans le port de Toronto, qui, soit dit en passant, est un port de troisième classe,—et prétend par là donner celui du tarif qui n'a été en opération que pendant la moitié de la période embrassée par la statistique. On montre plus loin quelle a été l'opération réelle de tarif jusqu'ici, et Sa Grâce verra clairement que ses appréhensions sur l'insuccès financier de la mesure ont été loin de se réaliser.

Le ministre des finances n'aurait nullement cru nécessaire de réfuter les allégués du mémoire des fabricants de Sheffield si les conclusions n'en n'eussent pas été virtuellement adoptées par Sa Grâce, le Duc de Newcastle. Il aurait mieux aimé entrer dans une explication de la position financière, des besoins de la politique du Canada qu'il soumet en ce moment respectueusement, et qui, à son avis, prouvera à l'évidence que même dans les circonstances les plus difficiles, la politique du Canada loin d'être opposée en principe à celle de la mère-patrie, s'y est conformée en autant que la position respective des deux pays pouvait le permettre.

Ci-annexé se trouve une statistique du total des importations, marchandises taxées et exemptes de droit, importées en Canada depuis l'Union.

Jusqu'en 1846, la politique de la mère-patrie fut protectrice et différentielle ; celle du Canada fut calquée sur celle de l'Angleterre autant que la chose fut possible. Il exista même des droits différentiels en faveur du commerce avec la Grande-Bretagne jusqu'en 1848 où ils furent abolis. En 1854, les principes du libre échange furent suivis de plus près encore par le Canada dans la loi relative au traité de réciprocité. L'abrogation des lois de navigation eut lieu en 1849. Ainsi donc, la politique du Canada, aux trois périodes

de 1841 à 1848, de 1849 à 1854, et de 1855 à aujourd'hui, a suivi constamment celle de la Grande-Bretagne. Nos marchés ont été ouverts à toutes les nations d'après les mêmes conditions; nos eaux ont été sillonnées par les bâtiments de l'étranger avec le même avantage que notre propre flotte; les articles essentiels de consommation pour le peuple ont été admis en franchise; de cette manière, nous avons développé notre commerce de bois et nos chantiers de construction, nous avons donné de l'élan à nos pêcheries; et en principe général, les articles de matières premières ont été aussi admis en franchise. Ce qui prouve évidemment que le premier objet que le Canada avait en vue dans sa politique commerciale était le revenu, c'est que la seule exception qui a été faite dans ce dernier cas l'a été en faveur de la fabrication de l'espèce d'articles qui a provoqué les plaintes de la chambre de commerce de Sheffield. Le fer et l'acier sont des articles de matière première, et cependant on a imposé des droits sur ces mêmes articles de 10 pour cent, ce qui certainement est en proportion de l'augmentation du droit imposé sur l'article fabriqué.

L'analyse de la statistique ci-dessous donne des résultats des plus curieux et des plus instructifs. Pendant les 8 années, de 1841 à 1848, qu'a duré le tarif protecteur le total des importations du Canada ont été de £27,543,319 0 6, courant d'Halifax; le montant des droits perçus s'est élevé à £2,808,507 11 10; et le total des effets libres a été de £619,886 1 8. Les moyennes ont été de £3,442,915, de £351,063, et de £771,486; le droit se trouvait ainsi être d'environ 10½ pour cent sur les importations totales.

Pendant la seconde période de 6 ans qui a précédé la passation des actes de réciprocité, et l'adoption de vues plus libérales, de 1849 à 1854, les importations totales de marchandises taxées et exemptes de droit ont été respectivement de £35,806,420 6 1, de £4790,372 11 11, de £2,448,381 13 2, en moyenne £5,967,736, £798,395 et £408,063 par année; le droit se trouvant ainsi d'environ 13½ pour cent et les effets libres de près de 7 pour cent sur les importations totales.

Dans le cours de la dernière période de 4 ans, de 1855 à 1858, celle qui a soulevé plus particulièrement les appréhensions de Sa Grâce et la critique de la chambre de commerce de Sheffield, on trouve les résultats suivants:—importations, £37,044,920 10 2; droit, £3,835,276 6 5; effets libres, £10,789,705; les moyennes annuelles ont été de £9,261,230, £958,819, et £2,697,426. Le droit se trouve être 10½ pour cent, et les effets libres de 29 pour cent sur les importations.

Voici maintenant le résultat comparatif:—

|                                          |            |                              |  |
|------------------------------------------|------------|------------------------------|--|
| 1841 à 1848, moyenne des import. totales | £3,442,915 |                              |  |
| 1849 à 1854, " "                         | 5,967,736  |                              |  |
| 1855 à 1858, " "                         | 9,261,230  |                              |  |
| 1841 à 1848, droit, 10½ pour cent.       |            | Effets libres, 2½ pour cent. |  |
| 1849 à 1854, " 13½ " "                   |            | " 7 "                        |  |
| 1855 à 1858, " 10½ " "                   |            | " 29 "                       |  |

Ces statistiques comparées prouvent suffisamment que la politique du Canada dans son tarif des douanes n'a exercé ni de tyrannie contre le commerce ni d'oppression contre le peuple. Cependant, il est nécessaire, je crois, d'attirer l'attention sur le fait que pour des causes qui sont énumérées plus loin, les résultats produits en 1858 diffèrent quelque peu de la moyenne indiquée ci-dessus. Le ministre des finances qui a précédé M. Galt, M. Cayley, s'est convaincu de la nécessité de faire une addition considérable dans les articles soumis aux droits de douane par un acte qui fut mis en force le 7 août 1858, et donna les résultats suivants pour cette année extraordinaire, dont les événements ne doivent pas être perdus de vue pour s'expliquer la nature de l'acte des douanes de mars 1859 :

1858—Importations jusqu'au 7 août, £3,970,703.

Droit £439,643 14 6 Effets libres, £1,161,728 5 0

Droit, 11 pour cent. Effets libres, 29 pour cent.

Du 7 août au 31 décembre, sous le tarif de 1858—Importations, £3,298,928 15s.

Droit £405,703 13 1 Articles libres, £931,675 5 0

Droit, 12½ pour cent. Articles libres, 28½ pour cent.

Le système fiscal du Canada n'a jamais eu d'autre objet en vue que de réaliser le montant nécessaire du revenu. Il n'est pas moins vrai de dire qu'il existe un parti puissant qui demande la protection; mais ce principe n'a été adopté ni par le gouvernement, ni par la législature. La nécessité d'accroître les taxes pour augmenter le revenu a forcé

jusqu'à un certain point le gouvernement d'agir en conformité des vues de ce parti et a exigé un remaniement des droits, mais l'on s'est bien gardé ou de trop activer ou d'étouffer le peu d'industrie nationale qui existe chez notre population. Le but du gouvernement actuel, en remaniant le tarif, a été d'abord de prendre les moyens de satisfaire aux besoins publics ; en second lieu, de le faire de manière à répartir les charges sur toutes les classes de la société : le gouvernement n'aurait qu'à se louer du résultat du système de droits fiscaux qu'il a inauguré, si en atteignant le but qu'il se proposait, il favorisait en même temps dans le pays la production d'articles que nous sommes aujourd'hui obligés d'importer. Le gouvernement ne peut donc pas s'attendre que l'imposition des droits modérés faite par le Canada peut donner lieu à un développement marqué de l'industrie manufacturière ; tout au plus, en résultera-t-il des établissements où les travaux exigeront peu de travail manuel, ou encore de fabriques dont les produits pourront faire la concurrence à ceux des Etats-Unis, et qu'un droit de 20 pour cent ne peut qu'encourager. Il est certain que le gouvernement canadien ne regrettera nullement de tels résultats comme conséquences de sa politique commerciale ; mais on ne pourra non plus les alléguer comme un abandon de sa part des vrais principes d'échange et de commerce, lorsqu'on verra qu'il a été obligé d'augmenter son revenu, et qu'après tout il n'y avait rien de mieux à faire dans ce but que ce qui a été fait.

L'accroissement des taxes est loin d'être une démarche populaire, et Sa Grâce peut être persuadée qu'aucun gouvernement n'agit ainsi que lorsqu'il y est forcé par la nécessité. Il est très désagréable d'être exposée aux attaques de ses propres compatriotes pour avoir obéi à cette nécessité ; mais on avouera que c'est un manque absolu de générosité pour l'Angleterre de nous en faire le reproche, lorsque les obligations qui ont mis sur le dos du Canada la plus grande partie de sa dette, ont été contractées pour suivre d'abord la politique de la Grande Bretagne, puis plus récemment pour sauver de la ruine les capitalistes anglais qui avaient placé leurs fonds sur nos chemins de fer et nos débetures municipales.

La dette publique indirecte du Canada en 1858, était de £7,630,643 16 7, portant 6 pour cent d'intérêt ; elle n'était pas une charge sur le revenu avant 1857. Mais la crise commerciale de cette désastreuse époque obligea de faire des paiements considérables, et l'année suivante 1858, la somme presque entière était à la charge du revenu général de la province. Outre la dépression commerciale de 1857, vint se joindre une récolte très maigre ; celle de 1858 le fut encore davantage et manqua presque complètement. Il devenait dès lors de la dernière évidence, que la dette indirecte allait pour plusieurs années retomber sur le pays ; et en effet le parlement fut appelé à s'en occuper. L'intérêt de la dette publique, directe et indirecte, se monta donc en 1858 à £774,612 13 4 : fallait-il manquer à la foi promise et répudier ou remettre de tels engagements ? Non. Malgré que ce lourd fardeau prit le Canada par surprise, ni le gouvernement, ni la législature n'hésitèrent à prendre aussitôt les moyens de faire face le mieux qu'ils purent aux exigences de la situation. C'est alors que l'Acte des douanes de 1858 fut passé ; celui de 1859 ne fut que la conséquence des mêmes besoins et d'autres dont nous parlerons plus loin.

Il est à craindre que Sa Grâce, le duc de New-Castle n'ait pas pris en considération les documents officiels où se trouvent constatés le revenu et la dépense du Canada pour 1858, car elle aurait pu comprendre la nécessité absolue qui forçait le gouvernement à proposer les mesures financières de l'an dernier. Aujourd'hui, son attention est respectueusement attirée sur le rapport officiel du ministre des finances publié avec les comptes publics de 1858, où se trouvent développés la position exacte de la province et le fait d'un déficit de pas moins de \$2,000,000 à combler pour cette même année.

Après avoir soumis les engagements de la province à l'enquête la plus minutieuse, le gouvernement fut d'opinion qu'il était possible de réduire la dépense annuelle sur plusieurs items, et l'estimé ci-annexé, soumis au parlement convaincra Sa Grâce que le gouvernement a fait les plus grands efforts pour opérer de l'économie : la dépense ordinaire en 1858 avait été de \$8,943,013, le budget sur le même objet pour 1859 fut de \$7,497,000. Cependant même après avoir fait toute la réduction qui était possible, il était encore évident qu'à moins d'une augmentation de revenu, un déficit considérable se préparait pour 1859. C'est pour quoi le gouvernement fut d'avis qu'après avoir constaté la somme probable nécessaire pour le service annuel, il devait recommander au parlement l'adoption de moyens suffisants pour

faire face au déficit, et que malgré le temps de crise, il était justifiable de contracter un emprunt pour cette fin : ce qu'il fit peu de temps après. On espérait une reprise des affaires, mais les mauvaises récoltes de 1858, causèrent beaucoup de retard, et l'on crut devoir recommander certaines additions aux droits de douane, afin de pourvoir à la diminution qui pourrait se déclarer dans les importations ordinaires.

D'après l'opinion de Sa Grâce et de plusieurs autres qui tirent, suivant toute probabilité, leurs renseignements des journaux opposés au gouvernement, l'acte des douanes introduit par le ministre actuel des finances aurait imposé une taxe additionnelle des plus considérables sur les marchandises importées, tandis que ce n'était ni son intention, ni ce qui est arrivé. L'intention du nouveau tarif était sans aucun doute d'obtenir une augmentation de recettes de près de \$500,000 sur les importations probables de 1859, mais l'augmentation réelle du revenu devait surtout être la conséquence de la reprise des affaires : le but du nouveau tarif fut de remanier les droits de manière à les répartir plus également sur toute la nation en adoptant le principe *ad valorem* pour toutes les importations, et de manière aussi à encourager et développer le commerce direct du Canada avec les pays étrangers par la mer, activant par là les intérêts de marine de la Grande Bretagne ; car ce but est en partie atteint par les droits qui sont prélevés sur la valeur de l'article là où il est acheté en dernier lieu. Les droits spécifiques ont pendant assez longtemps fait prendre au commerce canadien de thé, sucre, etc., etc., la route des marchés américains, et ont détruit le trafic très considérable qui existait auparavant entre le bas du fleuve St. Laurent et les Indes Occidentales. On crut donc que l'achèvement de nos réseaux de voies ferrées et de canaux et l'amélioration de la navigation du bas du fleuve St. Laurent étaient des raisons suffisantes pour espérer que le commerce canadien s'approvisionnerait de nouveau par la mer et que nos propres marchands et commissionnaires en retireraient des bénéfices. Ce fut dans cette conviction que le gouvernement se détermina à appliquer le principe des droits *ad valorem* (qui existait déjà pour les produits fabriqués) au reste des articles de notre tarif.

Une démarche de cette nature avait pour effet de créer un léger avantage en faveur du commerce direct avec l'Angleterre, par la route au St. Laurent, aussi bien qu'avec le reste de l'univers, et de déranger tant soit peu les relations commerciales existant entre l'ouest du Canada et les Etats-Unis ; aussi, eut-elle à rencontrer une opposition très-virulente et très-acerbe de la part des intérêts froissés. La presse et le parlement retentirent des plus fausses et des plus absurdes déclamations à ce sujet. En chambre, l'opposition prit le parti étrange de battre la mesure en brèche surtout à cause de l'*abandon* que l'on faisait du *principe protecteur* qu'elle disait avoir été inauguré l'année précédente par M. Cayley ; et l'on vit les membres de l'opposition, tout en reconnaissant la justice et l'à propos des changements projetés, voter avec les protectionnistes pur sang dans le but de renverser le gouvernement. En dépit des efforts de ses adversaires, le gouvernement fit passer sa mesure ; et c'est une chose des plus instructives de voir aujourd'hui si, depuis le peu de temps que le tarif est en force, il a produit les résultats qu'en espérait le gouvernement ou l'opposition.

Le ministre des finances avait déclaré en chambre que son intention n'était pas de changer matériellement l'échelle des droits payés sur le gros des importations, mais seulement le principe d'après lequel ils étaient prélevés. Les articles desquels il se proposait de tirer un revenu additionnel étaient les calicots qu'il élevait de 15 pour cent à 20 pour cent, le fer, l'acier, etc., qu'il augmentait de 5 pour cent à 10 pour cent. Les changements pour le thé, le sucre, etc., étaient purement nominaux, et, comme on l'a dit, devaient être basés sur un principe plus juste. Les importations pour les trois premiers quartiers de 1859, soit au 30 septembre, ont été :

Importations, £6,574,128 5. Droit, £888,946 15 4. Effets en franchise, £1,910,603. Le droit sur le total des importations se trouvait être de 13½, et sur les effets libres de 29 pour cent.

L'attention de Sa Grâce est respectueusement attirée sur cette statistique qui montre, premièrement, que l'augmentation du tarif fiscal, comparé à celui de 1858, tel que cité dans la première partie de ce mémoire, n'a été que de 12½ à 13½ pour cent, ce qui est loin d'être excessif ; et en second lieu, que les appréhensions de Sa Grâce sur la diminution des importations et un affaissement dans le revenu ont été loin de se réaliser : car, dans les deux cas les estimés du gouvernement ont porté aussi juste qu'on pouvait l'attendre de l'état du pays et de la reprise graduelle des affaires. On ne pourra établir une comparaison exacte

et impartiale tant que l'année ne sera pas finie, d'autant plus que nous ne faisons que commencer à ressentir les bienfaits de nos dernières récoltes : cependant, on peut se faire une idée du résultat général par celui des calicots qui ont été augmentés de 15 à 20 pour cent, et dont l'importation pour les premiers neuf mois de 1857-58 et 1859, a été comme suit :

|       |           |             |
|-------|-----------|-------------|
| 1857, | - - - - - | \$4,379,672 |
| 1858, | - - - - - | 2,862,734   |
| 1859, | - - - - - | 4,323,750   |

Le ministre des finances peut encore faire remarquer avec satisfaction que la proportion des marchandises entrées en franchise sur toute l'importation est exactement celle de 1858, et la moyenne des quatre années précédentes, savoir:—29 pour cent des importations. On peut donc inférer de ce fait que le nouveau tarif n'a créé aucune perturbation dans le commerce, ni arrêté les importations;—car on remarquera que malgré l'augmentation considérable qui a eu lieu, les importations telles que de £5,500,542 dans les premiers neuf mois de 1858, à £6,374,128 5s., durant l'époque correspondante de 1859, la proportion des effets libres sur le total reste la même.

Le ministre des finances se fie sur ces statistiques pour convaincre Sa Grâce qu'Elle a difficilement rendu justice au gouvernement canadien dans sa dépêche du 13 août, et que sur plusieurs points très-importants, la chambre de commerce de Sheffield s'est méprise complètement. Il va maintenant indiquer les causes qui ont induit le gouvernement et la Législature du Canada à chercher, par une augmentation de droits de douane, les moyens de faire face aux exigences subites qui se déclaraient. Cependant, avant de laisser le sujet des charges du peuple du Canada, il est bon de remarquer que le droit prélevé en vertu du tarif actuel de 1859 couvrant les frais de dépense de tous nos chemins de fer et de nos canaux n'est que de 13½ pour cent, lorsque dans la période de 1841 à 1848, où la province n'avait ni de chemins de fer, ni canaux, il était de 10¼ pour cent; et de 1849 à 1854, où il n'y avait que des canaux et point de chemin de fer, il était de 13¼ pour cent. S'il était nécessaire de produire quelque argument à ce sujet, il n'y aurait rien de plus aisé que de montrer que l'augmentation de droit imposé sur les marchandises anglaises a été pleinement dédommée par l'augmentation du coût auquel nos canaux, nos chemins de fer et nos paquebots peuvent les livrer par toute la province, et que si la question en était une de concurrence avec les manufactures canadiennes, l'exportateur anglais est aussi bien qu'auparavant, il est même mieux comparé à l'exportateur américain.

Sur le point de présenter quelques observations sur le principe d'après lequel est fixé le tarif en Canada, il sera permis au ministre des finances de remarquer que les vues de la chambre de commerce, de Sheffield, sur la question du libre échange semblent partir de ce raisonnement : c'est le principe et la pratique de la Grande-Bretagne; donc, le Canada doit l'adopter, quelque soient ses besoins financiers.

C'est vraiment une chose singulière de voir que l'on reproche au Canada l'abandon des grands principes de finance, quand pour payer ses dettes, il frappe de droits élevés les articles qu'il achète et qu'il consomme, lorsqu'en Angleterre on a recours aux mêmes moyens et que pas moins de £28,000,000 sont ainsi prélevés par la douane, et £17,000,000 par l'accise. Si en Angleterre, où il existe pour une valeur si énorme de richesse, on n'a trouvé jusqu'ici possible de prélever qu'un sixième du revenu par la taxe directe,—on ne doit certainement pas blâmer le Canada qui ne tire presque tout son revenu que de la taxe indirecte.

Théoriquement parlant, le libre échange signifie l'échange libre des produits industriels de tous les pays, ou des habitants d'un même pays; il importe peu que cette industrie s'applique à la production d'une livre de sucre, de tabac, ou d'un minot de drèche; et c'est s'éloigner également du principe que de prélever des droits de douane ou d'accise sur aucun. Mais il est impossible, et il est probable qu'il en sera longtemps ainsi, d'abandonner les droits de douane ou d'accise comme moyens de revenu; ils procurent l'avantage de prélever des sommes énormes en taxant les articles de consommation. La charge se trouve distribuée en quantités presque inappréciables, et a le bon effet de faire contribuer chaque citoyen au soutien de l'état dans la mesure à peu près exacte de ses moyens. En Angleterre, il peut être possible de remanier le tarif de manière à faire contribuer plus qu'elle ne le fait aujourd'hui la richesse réalisée aux besoins du gouvernement; mais dans

un pays comme le Canada, une telle ressource n'existe pas, et il serait parfaitement inutile d'essayer de prélever le revenu nécessaire au moyen de taxes directes, car nous n'avons ni moyens de le faire, ni le peuple est prêt à admettre l'exactitude du principe. Les droits de douane seront donc encore longtemps la principale source d'où nous tirerons notre revenu.

En admettant donc la nécessité de prélever un certain montant pour les besoins de l'état, et la possibilité de ne l'avoir que par des droits de douane, le gouvernement Canadien, comme celui de la Grande Bretagne, doit considérer jusqu'à quel point il lui est nécessaire de s'éloigner du premier principe de l'économie politique sans affecter le moins possible la marche du commerce. Eh ! bien ; si l'on juge la politique fiscale du gouvernement actuel d'après cette règle, on verra que, à part quelques exceptions insignifiantes, inévitables dans toute législation humaine, les droits de douane sont répartis de manière à troubler le moins possible le libre échange des produits canadiens avec ceux des autres pays. Un très grand nombre d'articles, appelés matières premières, sont admis en franchise, et s'élèvent à 29 pour cent sur le total des importations. Une autre classe non moins considérable, consistant en fer, acier, métaux et articles entrant dans la construction de nos chemins de fer, maisons, vaisseaux, instruments agricoles, etc., sont admis à 10 pour cent ; les produits fabriqués de cuir composés d'articles frappés de 15 pour cent le sont de 25 pour cent : mais ce cas est exceptionnel et ne se répète guère, tandis que les articles de superfluité tels que le vin, le tabac, les cigarres, les épices, etc., sont frappés à des taux variant de 30 à 40 pour cent, en général 30 pour cent. Les spiritueux sont frappés de 100 pour cent : le thé, le sucre, la mélasse paient 15 et 30 pour cent.

Voici comment se distribuent les droits sur toutes les importations :

|                                                                    | Droits. Imp. |            |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|------------|
| Effets libres - - - - -                                            | 0 29         | pour cent. |
| Effets payant 10 pour cent - - - - -                               | 4½ 6½        | “          |
| “ “ 15 “ - - - - -                                                 | 7 6½         | “          |
| “ “ 20 “ - - - - -                                                 | 61 41        | “          |
| “ “ 25 “ - - - - -                                                 | 1½ 1         | “          |
| “ “ au-dessus de 25 p. c. compre-<br>nant les spiritueux - - - - - | 9¾ 4         | “          |
| Le thé, sucre et mélasse - - - - -                                 | 6½ 12        | “          |
|                                                                    | <hr/>        |            |
|                                                                    | 100 100      |            |

La statistique qui précède montre que si on essayait de baisser le droit sur les marchandises payant 20 pour cent, il serait nécessaire de l'élever sur d'autres items, à moins que cette réduction ne produisit une augmentation correspondante dans la consommation pour combler le déficit. Ainsi, en admettant que le droit est réduit de 20 à 10 pour cent, on ne pourra pas prétendre que la diminution, quoi qu'affectant le revenu sur la moitié des articles, doublera la consommation ; loin de là, on croit même qu'elle n'affecterait pas la consommation du tout, d'après ce qui ressort des statistiques des années précédentes et même de l'année actuelle. Il deviendrait donc dès lors nécessaire de faire face au déficit par une augmentation de droits sur d'autres articles ; et dans le choix de ces articles, il est d'abord impossible de toucher à la plus grande partie de ceux qui entrent en franchise, car la plupart le font en vertu du traité de réciprocité, et le reste doit rester libre pour suivre les vrais principes du commerce. Passons maintenant à la classe des articles frappés d'un droit de 10 pour cent ; eh bien ! on ne pourra certainement pas prétendre que l'échelle des droits devrait être augmentée sur les effets quasi matières premières à un degré excédant celui qui est imposé sur les produits manufacturés. Il ne reste donc plus que les articles payant 25 pour cent ; mais il faudra remarquer qu'ils ne forment que 4 pour cent des importations et ne paient que 9¾ pour cent des droits : si donc, il était nécessaire de combler le déficit produit par la diminution des droits sur les produits industriels, la proportion de droits sur le tout qu'ils auraient à payer serait augmentée de 9¾ à 40 pour cent, et la moyenne du tarif sur ces articles au lieu d'être 32 pour cent ou près, serait augmentée de près de 132 pour cent. Il n'est point nécessaire de remarquer, après cela, qu'une telle augmentation serait tout-à-fait incompatible avec le revenu, et que le résultat serait une entreprise financière manquée. Sur le thé, le sucre, etc., on a trouvé impossible d'établir

des droits plus élevés que ceux maintenant imposés, parce que ces articles sont libres aux Etats-Unis, et que même aujourd'hui nos populations agricoles établissent des comparaisons très-défavorables.

A part des modifications de détails que l'expérience peut indiquer, le gouvernement canadien croit que pour prélever le revenu absolument indispensable pour maintenir le crédit de la province, aussi bien que les institutions publiques, l'échelle des droits de douane n'est nullement excessive et qu'elle a été généralement rémanée d'après les principes d'une saine économie politique. Il ne peut se faire des réductions dans l'échelle des droits qu'en autant que la population et la richesse du Canada augmenteront les importations, et ce sera un grand sujet de joie pour le gouvernement actuel que de faire cette réduction du moment qu'il le deviendra possible.

A. T. GALT,  
Ministre des Finances.

Québec, 25 octobre 1859.

N. B. Les valeurs sont toutes au cours d'Halifax, excepté là où le système actuel décimal est employé.

### APPENDICE.

ETAT de la valeur des marchandises importées en Canada et du montant de droits perçus depuis l'année 1841 au 30 septembre 1859 inclusivement,—et aussi la valeur des articles admis en franchise durant la même période.

| ANNÉE.                     | IMPORTATIONS. |    |    | DROIT.  |    |    | EFFETS LIBRES.        |     |     |
|----------------------------|---------------|----|----|---------|----|----|-----------------------|-----|-----|
|                            | £             | s. | d. | £       | d. | d. | £                     | s.  | d.  |
| 1841 .....                 | 2694160       | 14 | 6  | 225834  | 7  | 10 | 146268                | 17  | 8   |
| 1842 .....                 | 2588632       | 13 | 2  | 278930  | 7  | 4  | 85944                 | 2   | 4   |
| 1843 .....                 | 2421306       | 16 | 4  | 241572  | 9  | 0  | 13526                 | 18  | 0   |
| 1844 .....                 | 4331050       | 17 | 4  | 441331  | 15 | 2  | 83666                 | 10  | 4   |
| 1845 .....                 | 4191325       | 16 | 6  | 449960  | 1  | 7  | 59061                 | 17  | 4   |
| 1846 .....                 | 4515821       | 1  | 11 | 422215  | 16 | 8  | 61300                 | 10  | 8   |
| 1847 .....                 | 3609692       | 14 | 11 | 414633  | 5  | 6  | } Evalué à }<br>77139 | } 5 | } 4 |
| 1848 .....                 | 3191328       | 5  | 10 | 334029  | 8  | 9  |                       |     |     |
|                            | £ 27543319    | 0  | 6  | 2808507 | 11 | 10 | 619,866               | 1   | 8   |
| 1849 .....                 | 3002891       | 18 | 3  | 444547  | 5  | 1  | 269200                | 7   | 9   |
| 1850 .....                 | 4245517       | 3  | 6  | 615694  | 13 | 8  | 294133                | 7   | 2   |
| 1851 .....                 | 5358697       | 12 | 7  | 737439  | 0  | 2  | 425671                | 5   | 9   |
| 1852 .....                 | 5071623       | 3  | 11 | 739263  | 12 | 9  | 311962                | 17  | 4   |
| 1853 .....                 | 7995359       | 1  | 1  | 1028676 | 15 | 7  | 443977                | 18  | 1   |
| 1854 .....                 | 10132331      | 6  | 9  | 1224751 | 4  | 8  | 703435                | 17  | 1   |
|                            | £ 35806420    | 6  | 1  | 4790372 | 11 | 11 | 2448381               | 13  | 2   |
| 1855 .....                 | 9021542       | 7  | 3  | 881445  | 12 | 6  | 2596383               | 13  | 8   |
| 1856 .....                 | 10896096      | 16 | 2  | 1127220 | 10 | 5  | 2997941               | 14  | 9   |
| 1857 .....                 | 9857649       | 11 | 9  | 981262  | 15 | 11 | 3101976               | 1   | 7   |
| 1858 .....                 | 7269631       | 15 | 0  | 845347  | 7  | 7  | 2093403               | 10  | 0   |
|                            | £ 37044920    | 10 | 2  | 3835276 | 6  | 5  | 10789705              | 0   | 0   |
| 1859 au 30 Septembre ..... | £ 6574128     | 5  | 0  | 888946  | 15 | 4  | 1915603               | 0   | 0   |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

Département des Douanes, Québec, 22 octobre 1859.

ETAT de la valeur des marchandises importées en Canada, et des droits prélevés sur icelles pendant neuf mois jusqu'au 30 septembre 1859—indiquant le pourcentage que les valeurs et les droits, aux différents taux de droit, comportent relativement à toutes les importations, et le montant entier des droits.

| TAUX DE DROIT.                              | VALEUR.  |             | DROIT.   |      |             |
|---------------------------------------------|----------|-------------|----------|------|-------------|
|                                             | Montant. | Percentage. | Montant. |      | Percentage. |
|                                             | \$       | \$ cts.     | \$       | cts. | \$ cts.     |
| 5 et 10 pour cent .....                     | 1680311  | 6 40        | 160626   | 80   | 4 52        |
| 15 pour cent.....                           | 1722735  | 6 55        | 258293   | 27   | 7 27        |
| 20 do .....                                 | 10784512 | 41 00       | 2157205  | 76   | 60 67       |
| 25 do .....                                 | 3216917  | 00 83       | 54049    | 25   | 1 52        |
| Thé, sucre et melasse.... { Spécifique et } | 1142974  | 11 95       | 579921   | 04   | 16 31       |
| Autres articles..... { au-des. 25 p. c. }   | 7087372  | 4 13        | 345707   | 60   | 9 72        |
| Effets libres .....                         | 662412   | 29 14       |          |      |             |
| Total.. .....                               | 26296513 | 100 00      | 3555803  | 72   | 100 00      |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

Département des Douanes, Québec, 22 octobre 1859.

(Copie.)

No. 57.

DOWNING STREET,

5 novembre 1859.

MONSIEUR,—Relativement à une dépêche No. 23, du 13 août, à l'égard du tarif des droits de douane récemment établi par la législature du Canada, dont copie m'a été transmise avec votre dépêche No. 40, du 26 mars dernier, je transmets, pour votre information, copie d'un rapport fait par la chambre de commerce sur ce tarif.

J'ai, etc.,

NEWCASTLE

Son Excellence,

Sir EDMUND HEAD.

(M. Booth à M. Merivale.)

(Copie.)

COMITÉ DE COMMERCE, CONSEIL PRIVÉ.

WHITEHALL, 20 octobre 1859.

MONSIEUR,—J'ai mis devant les lords du comité de commerce du conseil privé votre lettre du 26 septembre dernier, transmettant, sur l'ordre du duc de Newcastle et pour être soumise à leur considération, copie d'un acte de la présente session du parlement canadien, qui amende une loi imposant des droits de douane passée dans la session précédente.

En réponse je dois vous prier de communiquer à Sa Grâce le fait que le tarif annexé au présent acte renferme des modifications de celui qui a été établi par l'acte de 1858, et dont la plus frappante est l'extension des droits *ad valorem* aux articles qui, en vertu du dernier acte, étaient assujettis à des droits spécifiques et gradués.

Cependant, l'acte est encore sujet à la principale et à la même objection que le précédent, savoir : l'augmentation des droits sur tous les plus importants articles de fabrication, de 15 pour cent, impôt auquel ils étaient soumis avant 1858, à 20 et 25 pour cent.

Parmi les articles qui, en vertu du présent tarif, sont assujettis à l'impôt de 20 pour cent *ad valorem*, figurent les principaux tissus, tels que le coton, les lainages, les soiries et les toiles, ainsi que le fer et la quincaillerie, la poterie et le cuir non manufacturé, savoir : les harnais, les selles, les bottes et les souliers sont imposés à 25 pour cent *ad valorem*.

C'est principalement du Royaume-Uni que la colonie s'est jusqu'ici approvisionnée de tous ces articles.

Le revenu collectif provenant des droits perçus sur ces articles seuls, à part, en 1857, du cuir manufacturé, s'est élevé à \$487,306.

L'augmentation de l'impôt sur eux d'après le nouveau tarif, s'élèvera, en supposant que le commerce se maintiendra au point où il est actuellement, à une somme qui ne sera pas au-dessus de £159,102.

Il est inutile de faire remarquer que le surcroît de fardeau ainsi imposé à un commerce d'une aussi grande importance, ne saurait manquer de faire tort aux exportateurs du Royaume-Uni aussi bien qu'aux consommateurs de la colonie, fait que leurs Seigneuries ne peuvent envisager qu'avec beaucoup de regret.

Ce regret augmente encore si l'on réfléchit que, vu les facilités que l'immense frontière territoriale du Canada offre à la contrebande, la mesure actuelle tend directement à encourager la concurrence des fabricants des Etats-Unis sur les marchés canadiens ; ou, en même temps qu'elle protégera les manufactures de la province, elle favorisera les intérêts d'une classe très peu nombreuse au dépens de la masse de la population.

Leurs Seigneuries font remarquer que dans la dépêche qui accompagne cet acte, Sir Edmund Head fait connaître que ce tarif est nécessaire pour faire face aux engagements financiers du Canada.

Tout en tenant compte de cette raison, ainsi que de la position particulière de la province, qui peut empêcher la législature de retirer ses principaux revenus de douane de ces articles d'importation qui, dans le Royaume-Uni, sont la principale source du trésor, sans nuire aucunement au commerce, savoir : le thé, le tabac, le sucre, le vin et les alcools, leurs Seigneuries ne sont pas prêtes à condamner les procédés adoptés.

Elle pensent, toutefois, qu'en laissant l'acte fonctionner, le gouvernement de Sa Majesté doit exprimer son regret de ce que les besoins financiers du Canada aient nécessité le recours à une mesure aussi reprehensible dans le principe, et manifester ses craintes quant aux mauvais effets qu'elle est destinée à produire sur le progrès industriel de la province.

Je dois ajouter que par le présent acte un droit de dix pour cent *ad valorem* est imposé sur tous les "livres imprimés," etc., qui ne sont pas des réimpressions d'ouvrages anglais portant droit d'auteur, et qui, avant 1858, étaient admis en franchise, tandis que les réimpressions de ces propriétés littéraires ne restent encore assujetties qu'au droit de 15 pour cent *ad valorem*, imposé par l'acte canadien 13 et 14 Vict. c. 6.

L'effet de ce changement sera de diminuer des deux tiers la protection dont ont joui jusqu'ici les écrivains anglais ayant droit de propriété littéraire ; or comme cette protection leur fût accordée au lieu du monopole qu'ils possédaient sur le marché colonial, leurs Seigneuries représentent que cela constitue une déviation de l'entente d'après laquelle Sa Majesté a été avisée de donner effet à l'acte canadien que j'ai cité plus haut, par son ordre en conseil du 12 décembre 1850, et qui fut émis sur le motif que l'acte en question accordait une compensation raisonnable aux auteurs anglais pour la perte de leur monopole.

Le duc de Newcastle n'ignore pas que par l'acte ci-dessus mentionné il est pourvu à ce que les produits du droit sur les réimpressions d'ouvrage anglais ayant droit d'auteur, seront versés en un fonds, qui sera réparti entre les intéressés de la propriété littéraire de ces ouvrages, et l'on peut dire que si, comme l'on s'y attend, ce changement doit avoir l'effet de pousser à l'importation de ces réimpressions, ce fonds devra augmenter en proportion ; mais comme ce contingent selon leur Seigneuries, ne paraît offrir qu'une très douteuse compensation aux auteurs anglais en échange de la protection dont ils ont joui jusqu'à ce jour, elles pensent que l'attention du gouverneur devrait être attirée sur cette disposition de l'acte, et qu'il serait opportun qu'il reçut instruction de proposer aussitôt

possible à la législature de la province de rétablir les premiers arrangements, soit en admettant les ouvrages anglais en franchise, soit en augmentant le droit sur les réimpressions de ces ouvrages à 25 pour cent *ad valorem*.

J'ai, etc.,

JAMES BOOTH.

H. MERIVALE, Ecr., C. B.

(Copie No. 8.)

DOWNING STREET,

31 janvier 1860.

MONSIEUR,—J'ai envoyé, aux lords du comité de commerce du conseil privé, pour être soumis à leur considération, le rapport du ministre des finances du Canada (que contenait votre dépêche du 11 novembre, No. 118), relatif aux droits d'entrée prélevé en cette province sur certains produits anglais, et je vous transmets pour votre information copie de la réponse de leurs seigneuries, accompagnée d'un mémoire sur le sujet et rédigé par le département des statistiques de la chambre de commerce.

J'ai, etc.,

NEWCASTLE.

Le très honorable,

SIR EDMUND HEAD, Bart.

(*M. Booth au sous-secrétaire, ministère des colonies.*)

(Copie.)

COMITÉ DE COMMERCE, CONSEIL PRIVÉ,

WHITEHALL, 17 janvier 1860.

MONSIEUR,—Les lords de ce comité ont pris en considération votre lettre du 15 décembre dernier, lequel, par ordre du duc de Newcastle, transmettait copie d'un rapport du ministre des finances du Canada sur un mémoire de la chambre de commerce de Sheffield, relativement aux droits d'entrée prélevés en Canada sur certains produits anglais, et aussi copie de ce mémorial et de la dépêche du duc de Newcastle avec laquelle il a été envoyé au gouverneur du Canada.

Selon le désir de Sa Grâce, leurs seigneuries ont soigneusement examiné les exposés et arguments contenus dans le rapport de M. Galt, et je transmets ci-joint, copie d'un mémoire rédigé par ce département des statistiques de la chambre de commerce, lequel fait connaître en détail le résultat de cet examen.

En soumettant ce mémoire au duc de Newcastle, je vous prie de vouloir bien communiquer à Sa Grâce que leurs seigneuries ne voient rien, dans les explications de M. Galt sur le dernier tarif canadien, qui puisse changer les conclusions auxquelles ils en sont venus après avoir examiné ce tarif, conclusions qui furent communiquées au ministère des colonies par ma lettre du 20 octobre dernier.

Elles pensent que la justification de cette mesure doit avoir pour motif les besoins financiers du Canada, et la difficulté sinon l'impossibilité, dans les circonstances particulières où se trouve la Province, de prélever le montant de revenu nécessaire d'aucune autre source que les droits d'entrée sur des articles dont elle fait une grande consommation.

D'après ce fait, leurs seigneuries ont déclaré, par leur lettre du 20 octobre, qu'elles n'étaient pas prêtes à désapprouver les moyens auxquels le gouvernement du Canada avait eu recours pour la recomposition de son tarif de 1859.

Elles pensent que les explications données par M. Galt, sur les principes qui ont servi de base à ce tarif, sont en somme satisfaisantes.

Cependant, elles ne peuvent pas perdre de vue le fait que d'après ce tarif, les droits prélevés sur au moins les deux tiers des articles payant droit d'entrée en Canada, ont été élevés depuis 1856, de 12 ½ à 20 pour cent—ce qui donne une augmentation de 60 pour cent—et que depuis cette date, ce surcroît d'augmentation a pesé sur les principaux articles de fabrication exportés du Royaume-Uni au Canada.

Leurs seigneuries ne peuvent conséquemment que déplorer les besoins financiers qui ont contraint cette importante colonie à adopter une politique dont les tendances, quelque soit l'effet immédiat qui ait pu en résulter, doivent sans nul doute nuire au développement naturel de son commerce à l'étranger et à son progrès industriel.

M. Galt repousse, de la part du gouvernement du Canada, l'intention de créer une émulation dans les industries de la province par un tarif de droits augmentés, et leurs seigneuries sont bien aise de reconnaître qu'un pareil but n'entraîne pas dans l'intention de ce gouvernement en refaisant son système douanier.

Elles ne peuvent, néanmoins, penser comme M. Galt, que ce serait un sujet de satisfaction pour le gouvernement canadien, s'il arrivait que les droits absolument nécessaires pour le mettre en mesure de faire face aux engagements de la province, dussent par hasard favoriser et encourager chez elle, la production de plusieurs des articles qu'elle importe aujourd'hui.

Leurs seigneuries sont au contraire d'opinion que, si le présent tarif produisait ce résultat, et qu'il se créât des branches d'industrie qui auraient pu également prospérer sans droits protecteurs, il pourra bien arriver qu'au moment où la condition financière de la province permettrait au gouvernement de diminuer le tarif d'importation, la classe d'intérêts qui s'est développée à l'ombre de ces droits suscitera les obstacles les plus sérieux à un retour vers une politique commerciale plus raisonnable, et qu'alors un système de taxes adopté dans le but légitime de créer un revenu pourrait bien être continué sous le prétexte trompeur de protection."

J'ai, etc.,

(Signé,)

JAMES BOOTH.

Le SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT,  
Ministère des Colonies.

(Copie.)

*Mémoire sur le rapport du ministre des finances du Canada.*

Dans son rapport, M. Galt discute le mémorial de la chambre de commerce de Sheffield contre la récente augmentation des droits d'entrée en Canada, et il entre ensuite dans des explications sur la position et la politique financière de la province.

En répondant au mémorial touchant "l'augmentation récente des droits d'entrée en Canada," M. Galt néglige de faire attention aux dates quand il fait reporter cette "récente augmentation" au tarif du mois d'août 1859, et quand il avance qu'aucune augmentation quelconque n'a été faite aux droits sur les articles de Sheffield par l'acte en question. Que cet acte ne pût être celui en question, c'est ce qui est prouvé par le mémorial, daté du 1er août, et la dernière loi de douane qui l'est du 7 août 1859; or, c'est le 20 du précédent mois de juillet, que les mémorialistes eurent une entrevue avec le duc de Newcastle pour lui faire connaître les griefs exposés dans le mémorial. Il fallait donc que la "récente augmentation" eût trait aux tarifs de 1856 et 1858. Dans ces années, les droits sur la quincaillerie et sur quelques autres articles manufacturés, furent élevés, du taux de 12½ pour cent qui était en force depuis 1849, à 20 pour cent. Cette modification de 12½ à 20 pour cent était une augmentation de l'impôt jusqu'à concurrence de 60 pour cent. En 1840, la quincaillerie anglaise fut admise au Canada au taux de 5 pour cent, et la quincaillerie étrangère à celui de 12 pour cent. Il ne saurait, par conséquent, y avoir de doute qu'il y a eu dans les dernières années augmentation considérable des droits sur la quincaillerie, la coutellerie et autres articles importants de fabrique anglaise. Mais c'est une autre question que de savoir si cette augmentation des droits a diminué le commerce de Sheffield avec le Canada, tout en favorisant la concurrence des produits canadiens ou américains.

Le droit d'entrée en Canada sur la quincaillerie a été augmenté trop récemment pour pouvoir constater d'une manière satisfaisante les conséquences qui en sont résultées pour le commerce, et l'époque durant laquelle les droits les plus élevés étaient en force, se trouvait dans un temps où le commerce d'importation au Canada n'était guère prospère. Le tableau suivant indique la valeur totale de la ferronnerie et de la quincaillerie importées en Canada, et la valeur respective de ces articles venant du Royaume-Uni et des États-Unis chaque année, de 1850 à 1858 :—

| Années. | Valeur totale. | Valeur—Royaume-Uni. | Valeur—Etats-Unis. |
|---------|----------------|---------------------|--------------------|
|         | £              | £                   | £                  |
| 1850    | 330261         | 227919              | 98363              |
| 1851    | 463845         | 316902              | 144747             |
| 1852    | 466096         | 294298              | 169466             |
| 1853    | 648720         | 357939              | 284071             |
| 1854    | 860558         | 511912              | 338353             |
| 1855    | 635630         | 298954              | 330861             |
| 1856    | 645853         | 288192              | 350787             |
| 1857    | 489943         | 244391              | 240316             |
| 1858    | 331078         | 182616              | 147339             |

Une grande augmentation se remarque à partir de 1854, et les grandes importations entre 1853 et 1858 peuvent être attribuées, vraisemblablement, à quelque demande spéciale pour des chemins de fer, car le fer forgé et l'acier sont compris dans les rapports canadiens sous les chapitres de fer fabriqué et quincaillerie. Quant aux importations du Royaume-Uni, l'on remarquera qu'il y a eu une grande diminution avant que ces droits fussent augmentés (vers le milieu de 1856), et la diminution en 1857 et 1858 n'a pu être que légèrement favorisée par l'augmentation du droit, car, à venir jusqu'au mois d'août 1858, il n'avait été élevé que de 12½ à 15 pour cent. Quant à savoir si la nouvelle augmentation à 20 pour cent va nuire beaucoup à l'importation de la quincaillerie anglaise, c'est ce qui reste encore à constater par les rapports du mouvement du commerce canadien pour 1859, et par ceux d'une ou deux années subséquentes. D'après un état obtenu de la douane, il appert qu'il y a eu augmentation dans l'importation en Canada, de la quincaillerie et de la coutellerie dans les onze mois de 1859, comparés avec la même période pour les deux années précédentes.

Le premier tableau indique sans doute une grande augmentation de fer manufacturé et de quincaillerie américains sur les marchés canadiens, mais il ne s'ensuit pas que les produits américains l'emportent sur les produits anglais. Bien que la valeur de ces articles américains excède celle des produits anglais en 1855 et 1856, il y a pour eux grande baisse en 1857 et 1858, et dans ces années, les importations du Royaume-Uni excédèrent en valeur celles des Etats-Unis.

M. Galt, dans son rapport, dit qu'il y a certaines espèces de quincailleries et de coutelleries qui sont fabriquées d'une manière supérieure par les fabricants américains et canadiens. Pour ces produits, il dit "qu'il n'y a pas de concurrence réelle,—leurs mérites respectifs sont parfaitement connus." "Le fait est, ajoute M. Galt, que certains articles sont achetés sur le marché de Sheffield, et certains autres sur les marchés américains."

Ces observations sur une différence dans la qualité des produits anglais et américains, sont justifiées par l'examen de la valeur des exportations de ferronnerie et de coutellerie du royaume-uni en Canada, entre 1850 et 1858. Sous ce chapitre, nos comptes sont beaucoup plus restreints aux quincailleries que les comptes canadiens ci-dessus mentionnés; mais une comparaison du mouvement dans cette catégorie de nos exportations, et dans les importations des Etats-Unis, tel que dans le tableau précédent, nous amène à conclure que l'exportation des quincailleries et coutelleries anglaises au Canada n'a pas été beaucoup affectée par l'accroissement du commerce américain dans les mêmes classes de produits. Ces importations d'Amérique montrent une forte augmentation annuelle de 1850 à 1856, tandis que, comme le font voir les chiffres suivants, les exportations anglaises de ferronnerie et de coutellerie en Canada, durant les mêmes années, montrent, à l'exception des deux ans 1854 et 1858, une fluctuation presque uniforme, diminuant et augmentant presque au même montant.

| Années. | Valeur déclarée. | Années. | Valeur déclarée. |
|---------|------------------|---------|------------------|
| 1850    | £ 92,561         | 1855    | £ 92,391         |
| 1851    | 130,305          | 1856    | 123,642          |
| 1852    | 93,316           | 1857    | 124,309          |
| 1853    | 135,105          | 1858    | 72,399           |
| 1854    | 220,941          |         |                  |

Une comparaison de ce tableau et du précédent, faite de la manière suggérée, aide à soutenir l'avancé de M. Galt relativement aux différentes qualités de produits fournis par les Etats-Unis et le royaume-uni au Canada respectivement, plutôt qu'à fournir la preuve que les produits anglais souffrent de la concurrence des américains.

En jugeant de l'effet que les nouveaux droits en Canada sont de nature à produire sur le commerce de Sheffield avec cette colonie, il est important d'examiner le mode d'évaluation adopté au Canada et le chiffre de l'impôt comparé à celui des droits prélevés aux Etats-Unis. M. Galt mentionne ces points, et les remarques qu'il fait sont certainement propres à diminuer la probabilité que le nouveau tarif canadien constitue un fardeau très lourd sur les exportations de Sheffield.

L'assiette de l'impôt en Canada repose, comme le dit M. Galt, sur la valeur des produits dans les marchés où ils sont achetés, au point de reposer sur leur valeur au port d'entrée, comme c'est le cas aux Etats-Unis et dans plusieurs autres pays où règnent les droits *ad valorem*.

Le principe adopté en Canada doit considérablement alléger le fardeau du tarif de droits *ad valorem* dans ce pays. La différence dans la valeur des produits au marché où ils sont achetés et au port d'entrée, en comprenant dans cette dernière valeur tous les frais et charges (excepté l'assurance comme aux Etats-Unis), ne peut être moindre que 12½ pour cent, en sorte que des marchandises qui seraient évaluées pour l'impôt à £100 aux Etats-Unis, ne seraient évaluées à plus de £87,105 en Canada. Mais en prenant le cas de la quincaillerie et de la coutellerie, lorsqu'elles sont importées en Canada et aux Etats-Unis, à la plus forte évaluation sur l'impôt, ces produits sont passibles d'un droit de 24 pour cent au lieu de 20 pour cent comme en Canada. En conséquence, toute quincaillerie et coutellerie de £100 de valeur au port d'entrée, aurait à payer un droit de £24 aux Etats-Unis, et seulement £17 10 en Canada, ce qui fait une différence de £6 10 ou 27 pour cent en faveur de ce dernier.

Si le marché américain n'est pas fermé à Sheffield par un droit de 24 pour cent sur l'évaluation au port d'entrée, le commerce de cette ville avec le Canada ne peut guère être sérieusement affecté par un droit de 20 pour cent sur l'évaluation basée sur le prix de marché producteur.

M. Galt veut parler de ce fait lorsqu'il dit que les fabriques de Sheffield sont parfaitement en état de soutenir la concurrence de celles de l'Amérique sur les marchés canadiens. M. Galt dit: "Sheffield peut maintenant exporter de ces mêmes produits, en quantités considérables, sur les marchés américains, en payant un droit de 24 pour cent, et entrer en compétition avec le fabricant américain. Sheffield ne payant, sur le marché canadien, qu'un droit de 20 pour cent, ne peut donc certainement pas craindre la concurrence des américains, qui ont aussi le même droit à payer." L'on peut se former une opinion de la quantité des exportations de Sheffield aux Etats-Unis, par le tableau suivant de la valeur de la quincaillerie et de la coutellerie anglaises exportées aux Etats-Unis, de 1850 à 1858.

| Années. | Valeur.    | Années. | Valeur.   |
|---------|------------|---------|-----------|
| 1850    | £1,049,903 | 1856    | 1,222,419 |
| 1851    | 1,080,487  | 1857    | 1,031,867 |
| 1852    | 968,492    | 1858    | 664,097   |
| 1853    | 1,334,127  | 1859    | 1,047,032 |
| 1854    | 1,431,696  | Onze    |           |
| 1855    | 906,854    | mois. } |           |

Ces chiffres montrent une exportation cinq fois plus considérables que celles faites au Canada, et il faut observer que ces exportations ont été, pendant presque toute cette période, soumises à un impôt de 30 pour cent à leur entrée aux États-Unis. Ce ne fut qu'en 1857 que le tarif américain fut réduit à son chiffre actuel de 24 pour cent.

Il ne sera pas nécessaire de faire des remarques sur cette partie du rapport de M. Galt, qui parle des calculs des mémoralistes sur le coût relatif du transport des produits de Sheffield et des États-Unis en Canada. Comme les mémoralistes portent ces frais, lorsque le droit est déduit, de 15 à 20 pour cent pour eux-mêmes, et seulement de 2½ à 5 pour cent pour les fabricants américains, ils représentent probablement les avantages de la proximité comme beaucoup plus grands qu'ils ne le sont réellement, et exposent ces calculs au reproche que leur fait M. Galt d'être erronés. Mais pour détruire la supposition que cet avantage exerce beaucoup d'influence sur la compétition entre les marchands quincaillers anglais et américains, il y a, comme l'observe M. Galt, le fait des fortes exportations de produits anglais en Amérique même, et aussi le prix de revient de ces articles plus élevé en Amérique qu'en Angleterre.

Les mémoralistes affirment que le Canada a plus de 1,000 milles de frontière non gardée sur laquelle le fabricant américain peut exercer la contrebande avec impunité; mais M. Galt dit que c'est là une assertion dénuée de fondement, et prouve que le gouvernement canadien n'est pas indifférent à la protection de ses revenus de douane sur tous les points où la contrebande peut s'exercer. Les américains se sont certainement prévalus, sur une grande échelle, des voies légitimes de commerce avec le Canada jusqu'aux récents changements dans les droits de douane, et les facilités de la contrebande ne paraissent pas suffisantes pour encourager un commerce de contrebande considérable, sous le système actuel de droits plus élevés.

Donc, à en juger par les exportations de quincaillerie et de coutellerie du Royaume-Uni en Canada, durant les années pendant lesquelles il y a eu une très forte augmentation de la production de la quincaillerie et de la ferronnerie américaine, et par les exportations du Royaume-Uni aux États-Unis, sous un tarif de droits plus élevés, il ne paraît plus y avoir de raisons solides pour craindre un tort grave au commerce de Sheffield avec le Canada, en conséquence de la récente augmentation des droits dans cette colonie.

Il est incontestable qu'il aurait mieux valu, tant pour le producteur de Sheffield que pour le consommateur canadien, que les droits canadiens n'eussent pas été élevés; mais les besoins de la province doivent avoir le pas sur ces intérêts pour le moment.

Après avoir discuté le mémoire, M. Galt continue en donnant une explication détaillée de la politique et de la législation commerciale du Canada, "qui, à son avis, prouvera à l'évidence que, même dans les circonstances les plus difficiles, la politique du Canada, loin d'être opposée en principe à celle de la mère-patrie, s'y est conformée en autant que la position respective des deux pays pouvait le permettre."

M. Galt touche alors légèrement à la politique maintenant suivie, et aux changements qui y ont été apportés depuis 1841.

Mais une comparaison des changements opérés dans la législation commerciale du Canada et de la mère-patrie, durant la période en question, ne peut guère permettre au Canada de prétendre à la parité que M. Galt voudrait établir.

Le principe protecteur était beaucoup plus général dans le tarif anglais que dans celui du Canada, et l'échelle des impôts était beaucoup plus élevée en Angleterre qu'en Canada.

Le principal exemple de similitude dans la ligne de conduite impériale et coloniale a été relativement à l'importation des céréales; mais sous ce rapport les circonstances dans lesquelles se trouvaient les deux pays étaient si différentes, que la révocation des droits sur les céréales, bien que correspondante en principe, fut un changement dont les résultats furent très différents en Angleterre et dans la colonie.

Si, pourtant, relativement aux droits protecteurs, l'on peut retrouver quelque identité de principe dans la politique suivie en Canada et dans la Grande Bretagne, l'on ne peut en dire autant relativement aux droits différentiels. En Canada, les droits différentiels, qui admettaient les produits anglais à moins de la moitié des droits imposés sur les produits étrangers, furent complètement discontinués en 1848, et sur les articles qui continuèrent à être soumis à l'impôt, les *droits les plus élevés* furent maintenus tant sur les produits anglais que sur ceux de l'étranger. En Angleterre, au contraire, les droits différentiel

ont été conservés en faveur de certains produits de la colonie, spécialement sur les bois de construction, qui forment le principal article d'exportation du Canada. Et en abandonnant le principe des droits différentiels pour les produits coloniaux et étrangers, la conduite de l'Angleterre a été, lorsque l'impôt n'a pas été tout à fait aboli, de le *diminuer* tant pour les exportations coloniales que pour celles de l'étranger. La conduite du Canada n'a donc pas été conforme à celle de l'Angleterre relativement aux droits différentiels. La cessation de ces droits en Canada dès 1848 doit être regardée plutôt comme le résultat de la législation impériale, que de la législation coloniale. Les canadiens ont fréquemment mémorialisé le gouvernement impérial pour lui demander le maintien des droits différentiels, en faveur de leurs produits importés en Angleterre; et si l'Angleterre eût exigé la réciprocité de la part de la colonie, l'égalisation des droits canadiens sur les importations anglaises et étrangères n'aurait pas pu avoir lieu tant que les produits du Canada auraient été favorisés par le tarif anglais.

La révocation des lois de navigation est mentionnée par M. Galt: ce fut un changement de politique extrêmement favorable, sans aucun doute, aux intérêts commerciaux du Canada; mais le Canada doit une grande partie du profit qu'il retire de meilleures relations commerciales, sous un système de navigation libre, et d'un système de droits égalisés, à une politique large et généreuse de la part de la Grande-Bretagne.

Relativement à la valeur des importations en Canada entre 1841 et 1858, M. Galt mentionne d'une manière spéciale la grande augmentation dans la quantité et la valeur des marchandises importées en franchise.

Il est vrai qu'un grand nombre d'articles divers sont maintenant admis en franchise en Canada, mais la plupart d'entre eux ne sont importés qu'en légère quantité.

La grande augmentation dans l'importation des marchandises libres est due au grand commerce qui se fait avec les Etats-Unis, depuis le traité de réciprocité de 1854, en céréales et en farines. L'entrée du blé et du maïs a été déclaré libre en Canada en 1850, mais il n'y a pas eu d'importations considérables de ces grains avant 1854, lorsque le traité de réciprocité a été fait, et lorsque l'importation des autres grains et farines eut été déclarée libre.

Chaque année depuis 1854, le Canada a importé beaucoup de grains et de fleur, et surtout des Etats-Unis. Mais durant les mêmes années, et en vertu du même traité, il y a eu une très forte exportation des mêmes denrées du Canada aux Etats-Unis, excédant de beaucoup, de fait, les importations des Etats-Unis. Il n'y a donc pour ainsi dire, qu'un simple échange de céréales entre les deux pays, suivant les besoins et la production de localités particulières et contiguës. Cet arrangement est sans aucun doute très avantageux pour le Canada et les Etats-Unis, et c'est en lui-même le libre échange. Mais il est d'un caractère spécial, et a tant d'influence sur toute démonstration de la politique commerciale du Canada, au moyen d'une comparaison de la valeur des marchandises libres importées à différentes époques, qu'il est désirable de voir comment les marchandises libres ont augmenté en proportion des importations totales, si l'on en exclut les céréales.

M. Galt montre que la valeur des marchandises libres importées en Canada a été, sur une moyenne annuelle, de 2½ pour cent des importations totales de 1841 à 1848; de 7 pour cent de 1849 à 1854; et de 29 pour cent de 1855 à 1859. Les chiffres suivants feront voir jusqu'à quel point cette augmentation dans les marchandises libres est due à l'échange réciproque des céréales avec les Etats-Unis. La période choisie par M. Galt ne peut pas convenablement être suivie à cause de l'absence des rapports originaux; mais une comparaison des marchandises libres, avec et sans les céréales, en 1850, lorsque le blé et le maïs furent admis en franchise pour la première fois, et en 1855, l'année qui suivit le traité de réciprocité, suffira pour notre objet:—

|                                                | 1850.        | 1855.          |
|------------------------------------------------|--------------|----------------|
| Valeur totale des importations en Canada ..... | £ 4,245,517  | 9,021,542      |
| Valeur des effets libres avec grains.....      | 294,133      | 2,596,383      |
| Total en proportion des importations.....      | 7 pour cent. | 28¾ pour cent. |
| “ sans grains .....                            | 256,216      | 1,507,125      |
| Total en proportion des importations .....     | 6 pour cent. | 16 pour cent.  |

La proportion comprenant les céréales en 1850 et 1855 correspond aux moyennes de M. Galt pour 1849 à 1854, et pour 1855 à 1858. Mais en omettant les céréales des marchandises libres, l'on trouve une augmentation de 6 à 16 pour cent, contre celle que montre M. Galt, de 7 à 29 pour cent. Ainsi en tenant compte de l'augmentation spéciale et considérable des importations de céréales, l'augmentation dans la valeur des marchandises libres ne peut réellement être calculée d'après l'échelle adoptée par M. Galt. En 1850, les céréales admises en franchise ne formaient que 13 pour cent des marchandises libres, tandis qu'en 1855, 42 pour cent des marchandises libres consistaient en céréales et farines. Il est utile de remarquer combien cet accroissement dans la valeur des importations totales du Canada, entre 1849 et 1858, est occasionné par la forte augmentation des marchandises libres. D'après les chiffres annexés au rapport de M. Galt, la valeur annuelle moyenne des importations de 1849 à 1854, a été de £5,967,000, et de 1855 à 1858, elle a été de £9,261,000, montrant une augmentation de £3,294,000 ou 55 pour cent. Cependant, en déduisant les marchandises libres, la valeur des importations, a été, pour la première période, de £5,559,000, et pour la seconde de £6,564,000, ce qui réduit l'augmentation à £1,005,000, ou 18 pour cent.

En même temps que la valeur totale des importations et des marchandises libres, M. Galt donne le montant des droits perçus, et il attache beaucoup d'importance à la proportion des droits relativement aux importations, et prétend que c'est une preuve de la légère augmentation qui a eu lieu dans le tarif des droits de douane en Canada. M. Galt tire les résultats suivants de la proportion qui existe entre le montant total des droits perçus et le total des importations sur une moyenne annuelle:—

|       |           |              |                      |
|-------|-----------|--------------|----------------------|
| Entre | - - - - - | 1841 et 1848 | Droit, 10½ par cent. |
| “     | - - - - - | 1849 “ 1854  | “ 13½ “              |
| “     | - - - - - | 1855 “ 1858  | “ 10½ “              |

Mais comme les principaux changements dans le tarif canadien n'ont été faits qu'en août 1858, M. Galt donne un résultat séparé pour cette année, comme suit: 1858 jusqu'au 7 août—droit, 11 pour cent; 1858 depuis le 7 août—droit, 12½ pour cent. Plus loin dans son rapport, M. Galt ajoute un résultat semblable pour les neuf premiers mois de 1859, durant lesquels le nouveau tarif du gouvernement actuel du Canada a été en vigueur. 1859, neuf mois—droit, 13½ pour cent.

M. Galt attire l'attention du Duc de Newcastle sur cette statistique, et surtout sur le dernier résultat, “ qui montre d'abord, que l'augmentation du tarif fiscal, comparé “ à celui de 1859, n'a été que de 12½ à 13½ pour cent, ce qui est loin d'être excessif.” Et plus loin, dans son rapport, M. Galt compare de nouveau ces proportions pour montrer de combien peu d'échelle des droits prélevés en 1859 excède celle des années précédentes. Si l'échelle relative des droits en différentes années, et en vertu de tarifs différents pouvait être correctement déduite de la manière que le fait M. Galt, il y aurait encore l'objection que la proportion des droits est calculée sur les importations totales, au lieu de l'être seulement sur les marchandises frappées de droits. Cela fait une différence considérable dans les résultats obtenus, car la proportion plus forte de marchandises libres importées durant les dernières périodes, ont l'effet de diminuer la proportion des droits sur les importations totales. En calculant la proportion des droits perçus sur les marchandises imposables seulement, les résultats donneraient.

|       |                   |      |           |            |       |           |
|-------|-------------------|------|-----------|------------|-------|-----------|
| Entre | 1841 et 1848,     | 10.4 | par cent. | au lieu de | 10.25 | par cent. |
| “     | 1849 “ 1854,      | 14.3 | “         | “          | 13.25 | “         |
| “     | 1855 “ 1858,      | 14.6 | “         | “          | 10.25 | “         |
|       | 1858 au 13 août,  | 17.1 | “         | “          | 11    | “         |
|       | “ dep. le 7 août, | 17.1 | “         | “          | 12.20 | “         |
|       | et 1859, 9 mois,  | 9    | “         | “          | 13.50 | “         |

Nous voyons donc qu'au lieu d'une différence, comme celle que donne M. Galt, de 10.25 à 13.50 seulement, il y a une augmentation de 10.4 à 19 pour cent. Et pour ce qui est de la comparaison entre 1859 et 1858, une augmentation de 2 par cent sur un tarif général de 17 pour cent de droits, au lieu de 1 par cent sur un tarif général de 12½ par cent, serait en effet une augmentation de droits beaucoup plus considérable que celle indiquée par la différence relative entre 2 pour cent dans un cas, et 1 pour cent dans l'autre cas

La grande augmentation dans le tarif du Canada a été l'élevation des droits sur les produits fabriqués, de 12½ à 20 pour cent, et plus des deux tiers des revenus des douanes en Canada ont été perçus sur ces produits, sous ces deux tarifs *ad valorem*.

Il est évident que les déductions de M. Galt, qui ne montrent qu'une petite augmentation dans la proportion de l'impôt sur le total des importations depuis que les droits ont été élevés, ne sont pas une juste indication de l'augmentation réelle des droits en Canada. Les résultats obtenus en comparant la proportion de l'impôt avec les importations d'articles payant droit, offrent seuls une meilleure indication des changements opérés dans la législation commerciale du Canada. Aucune conclusion certaine, quant à l'augmentation de certaines échelles de droit, ne saurait être tirée de ce qui précède.

Le fait est constant que les droits qui sont prélevés sur presque les deux-tiers des importations en Canada, ont été élevé de 12½ à 20 pour cent, augmentation qui, comme on l'a dit déjà, s'élève à 60 pour cent.

Il se peut qu'une semblable augmentation des droits n'empêche pas d'augmenter le commerce du Canada, mais il y a probabilité qu'elle nuira au développement du commerce d'importation de la province. M. Galt dit que "c'est de la reprise des affaires commerciales que l'on attend une véritable augmentation de revenu;" mais jusqu'à un certain point c'est rendre très incertaine cette reprise des affaires que d'augmenter considérablement les droits. L'on suit en Angleterre une politique toute différente pour favoriser l'extension du commerce.

Le changement du système de droits spécifiques pour celui de droits *ad valorem* peut, avec le mode d'évaluation adopté en Canada, encourager et développer le commerce direct par mer entre le Canada et les pays étrangers, ce que M. Galt dit être une des intentions du tarif de 1859. Les rapports du mouvement du commerce en Canada indiquant que le thé et le sucre viennent presque tout des Etats-Unis : mais il est difficile de constater si le commerce a été acheminé dans cette direction, comme le dit M. Galt, par l'effet des droits spécifiques, ou par quelques facilités de communication que possèdent les Etats-Unis.

A l'égard des articles désignés comme devant payer un surcroît de droit pour combler le déficit du revenu canadien, il est probable que le ministre des finances s'est arrêté sur ceux devant produire avec le plus de certitude une augmentation immédiate dans le revenu. Bien que ce but ait été atteint par la récente augmentation des droits, il ne s'ensuit nullement que le développement des intérêts commerciaux du Canada et du commerce anglais avec le Canada ne souffriront pas du maintien des droits existants sur les articles manufacturés. Comme le dit le ministre des finances, la politique fiscale du Canada "a toujours été gouvernée par la somme du revenu nécessaire," et comme il termine son rapport en déclarant que "cesera un grand sujet de satisfaction pour le gouvernement actuel lorsqu'il sera possible d'opérer une réduction dans l'échelle des droits," il est raisonnable de s'attendre à une diminution des droits de 20 pour cent, si le commerce d'importation du Canada peut se remettre suffisamment de sa récente dépression.

Bien que le gouvernement impérial puisse penser qu'il ne soit pas très juste de s'immiscer activement dans la législation financière du Canada, les autorités exécutives de cette province devraient se rappeler que tant qu'il existera dans le tarif anglais des droits différentiels en faveur du bois de construction canadien, les fabricants d'Angleterre seront naturellement très sensibles à l'imposition de droits plus élevés en Canada, surtout quand cette augmentation doit plus particulièrement retomber sur le commerce anglais.

En terminant, il sera peut-être à propos de faire remarquer qu'à la page 6 du rapport, M. Galt dit que "les articles sur lesquels il a proposé de retirer un revenu additionnel, sont les tissus de coton, dont le droit devait être augmenté de 15 à 20 pour cent, et le fer, l'acier, etc., de 5 à 10 pour cent."

Mais en comparant les tarifs canadiens de 1859 et 1858, le droit sur les toiles et la poterie paraît aussi avoir été augmenté de 15 à 20 pour cent. Dans les tarifs en force en 1858, ces articles n'étaient pas spécialement énumérés, et le droit de 15 pour cent sur les "articles non énumérés" leur était appliqué, et c'est sous cette tarification qu'ils figurent dans les rapports des importations de 1858. Le tarif de 1859 ne distingue pas non plus les toiles et la poterie, et il faut conclure de là qu'elles comptent parmi les "articles non énumérés" qui sont tarifés à un droit de 20 pour cent.

Ci-joint sont des tableaux des importations de grains du Canada, et des exportations des principales espèces de bois de construction au Royaume-Uni.

VALEUR (cours provincial) des principales espèces de grains et de fleur de farine importées en Canada.

| Années.   | Grains. | Blé-d'Inde. | Autres sortes de grains et de fleur de farine. | Total.  | Total, grains et fleur des Etats-Unis. |
|-----------|---------|-------------|------------------------------------------------|---------|----------------------------------------|
|           | £       | £           | £                                              | £       | £                                      |
| 1850..... | 28484   | 9433        | 6378                                           | 44295   | 43117                                  |
| 1851..... | 73745   | 16957       | 5498                                           | 96200   | 95409                                  |
| 1852..... | 19238   | 26566       | 4766                                           | 50570   | 49740                                  |
| 1853..... | 3666    | 61931       | 11522                                          | 77119   | 70265                                  |
| 1854..... | 34728   | 177735      | 18165                                          | 230628  | 225832                                 |
| 1855..... | 565406  | 280136      | 443716                                         | 1089258 | 1077483                                |
| 1856..... | 423523  | 209576      | 261095                                         | 894194  | 878415                                 |
| 1857..... | 593644  | 180109      | 366278                                         | 1140031 | 1126892                                |
| 1858..... | 411872  | 98164       | 213941                                         | 723777  | 711499                                 |

VALEUR (cours provincial) des principales espèces de grains et de fleur de farine exportées du Canada.

| Années.   | Mais.   | Orge et riz. | Fleur.  | Autres sortes de grains et de fleur. | Total.  | Total, grains et fleur aux Etats-Unis. |
|-----------|---------|--------------|---------|--------------------------------------|---------|----------------------------------------|
|           | £       | £            | £       | £                                    | £       | £                                      |
| 1850..... | 268034  | 7767         | 685796  | 76701                                | 1038298 | 661533                                 |
| 1851..... | 171795  | 21557        | 670825  | 67550                                | 931727  | 471398                                 |
| 1852..... | 355457  | 19337        | 689378  | 81229                                | 1145401 | 789992                                 |
| 1853..... | 772610  | 6505         | 1062209 | 136850                               | 1978174 | 1212796                                |
| 1854..... | 524534  | 23580        | 1199175 | 54923                                | 1802212 | 1307119                                |
| 1855..... | 1482217 | 145807       | 1450480 | 135932                               | 3214436 | 2909201                                |
| 1856..... | 1744461 | 226820       | 1502452 | 235177                               | 3708910 | 2934605                                |
| 1857..... | 697493  | 171016       | 1134411 | 163043                               | 2165963 | 1724503                                |
| 1858..... | 588774  | 253909       | 766452  | 328830                               | 1937965 | 1400294                                |

Valeur (cours provincial) des principales espèces de bois de construction \* exportées du Canada au royaume-uni.

| Années.    | Valeur.    | Années.    | Valeur.    |
|------------|------------|------------|------------|
| 1850 - - - | £ 727,963. | 1855 - - - | £ 989,031. |
| 1851 - - - | 935,058.   | 1856 - - - | 1,378,705. |
| 1852 - - - | 937,850.   | 1857 - - - | 1,694,959. |
| 1853 - - - | 1,482,181. | 1858 - - - | 1,218,842. |
| 1853 - - - | 1,675,401. |            |            |

\* Y compris le pin rouge et le pin blanc, les madriers, les douves, l'orme et le chêne.

COPIE DU RAPPORT D'UN COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL EXÉCUTIF, APPROUVÉ PAR SON EXCELLENCE LE GOUVERNUR-GÉNÉRAL, LE 16 MARS 1860.

Le comité a lu attentivement le mémoire ci-joint de l'honorable ministre des finances, en date du 13 mars 1860, lequel soumet certaines observations sur la lettre du comité de commerce du conseil privé, du 17 janvier 1860, et sur une communication du département des statistiques de la chambre du commerce, transmises par Sa Grâce le duc de Newcastle, par dépêche du 31 janvier 1860, et concourant dans les opinions exprimées par le Ministre des Finances dans son mémoire, il recommande respectueusement qu'une copie de ce mémoire soit envoyée par Votre Excellence au Ministre des Colonies.

Certifié,

WM. H. LEE,

G. C. E.

(Copie.)

Le Ministre des Finances a l'honneur de soumettre respectueusement à Son Excellence le Gouverneur-Général, quelques observations sur la lettre du comité de commerce du conseil privé, datée du 17 janvier, ainsi que sur le mémoire qui l'accompagne, venant du département des statistiques de la chambre de commerce, le tout transmis par Sa Grâce le duc de Newcastle dans sa dépêche du 13 janvier 1860.

Le Ministre des Finances voit que Leurs Seigneuries, après mûre étude des questions soulevées par ce dernier tarif canadien, "sont d'avis que la justification de cette mesure se trouve dans les nécessités financières du Canada, et dans la difficulté, suivie de l'impossibilité, pour la province, dans les circonstances particulières où elle était, de prélever le revenu nécessaire par aucun autre moyen que par les droits d'importation sur les produits fabriqués dont la consommation se fait sur un grand pied. C'est pour cette raison que Leurs Seigneuries déclarèrent dans leur lettre du 20 octobre qu'elles n'étaient nullement prêtes à blâmer la conduite du gouvernement canadien en remaniant l'acte des douanes de 1859. Leurs Seigneuries sont d'opinion que les explications données dans le rapport de M. Galt sur les principes qui ont servi de base à cette mesure sont généralement satisfaisantes."

Le Ministre est heureux d'observer que Leurs Seigneuries ont aussi, après nouvel examen, retiré les termes de leur désapprobation d'abord si énergiquement exprimée et renfermée dans la dépêche du 13 août dernier de Sa Grâce le duc de Newcastle.

Le point capital sur lequel la politique du gouvernement canadien avait été mal comprise se trouvant éclairci, il n'est plus nécessaire de prolonger la discussion sur les choses de détail. Cependant, le Ministre des Finances croit qu'il est de son devoir de relever quelques-uns des arguments de Leurs Seigneuries, de crainte que le silence de sa part ne passe pour une adhésion implicite.

Leurs Seigneuries "ne sont pas du tout de l'avis que ce serait un motif de satisfaction pour le gouvernement canadien de voir que les droits absolument nécessaires pour satisfaire aux exigences de la chose publique protégeraient et encourageraient incidemment la production dans le pays de plusieurs articles dont il est obligé aujourd'hui de faire l'importation."

Leurs Seigneuries pensent le contraire, et vont jusqu'à dire que "si l'opération du tarif actuel amenait ce résultat incidentel et la création de branches d'industrie nationale qui n'auraient pu exister sans des droits protecteurs, il pourra bien arriver qu'au moment où la condition financière de la province permettrait au gouvernement de diminuer le tarif d'importation, la classe d'intérêts qui s'est développée à l'ombre de ces droits suscitera les obstacles les plus sérieux à un retour vers une politique commerciale plus raisonnable, et qu'alors un système de taxes adopté dans le but légitime de créer un revenu pourrait bien être continué sous le prétexte trompeur de protection."

Il semble ici au ministre des finances que Leurs Seigneuries s'opposent à un résultat qui, d'abord, ne peut qu'être nécessairement avantageux pour le pays, à cause de la vague appréhension qu'elles ont de le voir, dans un avenir incertain, empêcher la diminution des droits sur les produits fabriqués. Dans tous les pays, il est très-important de multiplier l'emploi des capitaux et de l'industrie, et de diminuer par là les malheurs qui seraient la ruine de l'industrie unique de tout un pays.

Le premier établissement, même des fabriques du dernier rang, est toujours accompagné de difficultés; et les placements de ce genre, une fois la chose en opération et les ouvriers nécessaires formés, seront avantageux sous le coup même d'une diminution graduelle des droits. On pourra remarquer encore que du moment où les articles de nature grossière sont fabriqués dans un pays, il est d'autant plus capable d'importer ceux d'une nature plus coûteuse. Une grande partie du Canada ne pouvant produire une surabondance de céréales suffisante à l'exportation, ne serait-ce pas dès lors un motif de noble satisfaction si, sans imposer aucun droit absolument protecteur, on procurait de l'emploi aux ouvriers qui vont en ce moment en chercher aux États-Unis?

Le Ministre des Finances est donc loin de partager les appréhensions de Leurs Seigneuries, mais il croit qu'éclairé par l'expérience de la mère-patrie, le Canada pourra à l'avenir régler sa politique commerciale de manière à donner liberté franche à l'industrie du peuple.

On lit ce qui suit dans le mémoire présenté par le département des statistiques de la

chambre de commerce : “ D’abord, pour répondre à cette partie du mémoire qui se plaint ouvertement de “ l’augmentation récente des droits d’importation en Canada.” M. Galt se trompe sur les dates en reliant “ cette augmentation récente ” au tarif d’août 1859, et en remarquant qu’il n’y eut aucune augmentation de produite sur les marchandises de Sheffield par l’acte en question. Or, il est démontré que le dit acte ne pouvait être celui dont il est question par le mémoire daté du 1er août, et le dernier acte des douanes du 7 août 1859 ; d’ailleurs, les auteurs du mémoire avaient eu une entrevue avec le duc de Newcastle pour lui représenter les griefs allégués dans le mémoire. “ L’augmentation récente ” doit donc avoir rapport aux tarifs de 1856 et 1858.”

On fera remarquer que sur ce point l’erreur a pris naissance dans la chambre de commerce et qu’elle ne se trouve que répétée ci-dessus. Les dates du mémoire (1 août 1859) et l’entrevue avec Sa Grâce sont exactes ; mais la dernière loi de tarif passée le 22 mars 1859, et l’acte précédent du 7 août 1858, et le fait que les auteurs du mémoires de Sheffield annexèrent à leur mémoire un extrait d’un journal canadien du 5 juillet dirigé exclusivement contre le “ Tarif de M. Galt ” prouve qu’ils savaient que le même tarif était en force avant la date du mémoire.

Le ministres des finances est heureux d’observer qu’en ce qui regarde les divers sujets de plaintes exprimés par le bureau de commerce (*Chamber of Commerce*) dans son mémoire, la chambre de commerce (*Board of Trade*) est d’opinion qu’ils ne sont pas bien fondés, et “ qu’il ne semble pas y avoir beaucoup lieu de craindre les conséquences ruineuses pour le commerce de Sheffield avec le Canada qui découleraient de l’augmentation récente du tarif colonial.”

Le mémoire de la chambre de commerce prend exception de la proposition générale faite par le ministre des finances, qui dit que “ la politique du Canada s’est calquée sur celle de la mère-patrie en autant que les circonstances l’ont permis, et prétend que pendant que l’Angleterre diminuait son tarif sur les marchandises étrangères au pair de celui dont étaient frappées celle des colonies, le Canada augmentait le sien sur les marchandises au pair de celui imposé sur celle de l’étranger ; il existe donc, ajoute le mémoire, une différence très-considérable dans la politique commerciale des deux pays.” Il suffit de dire en réponse que le principe de conduite dans les deux cas a été le même, et que l’effet en Angleterre de la diminution des droits différentiels qui existaient en faveur des colonies est en tout semblable dans le fait à celui produit en Canada par l’augmentation des droits sur les marchandises anglaises. Le résultat ici et là a été d’en finir avec les privilèges exceptionnels. Le chiffre de droits prélevés dans les deux cas n’affecte en rien le principe d’après lequel ils sont imposés.

Il peut n’être pas désirable d’entamer la discussion de l’abrogation des lois de la navigation, ou des avantages que le Canada pourrait en retirer ; cette démarche avait été rendue impérieuse pour le Canada après les lois que venait de promulguer la Grande Bretagne. Mais ce que l’on peut avancer comme certain, c’est que pour ce qui regarde le trafic des grands lacs, sans parler de la question générale du trafic des côtes du continent, la politique de l’Angleterre a été de beaucoup plus favorable aux Etats-Unis qu’au Canada.

Le mémoire de la chambre de commerce s’étend ensuite très au long sur l’exactitude du mode d’après lequel le ministre des finances a établi le chiffre de taxes en Canada à diverses époques, et prétend tout d’abord que l’importation et l’exportation des céréales auraient dû être exclus des calculs, et en second lieu que l’on ne peut arriver à des résultats corrects en prenant seulement les effet taxés.

Comme le dit avec raison le mémoire, l’exclusion des céréales du calcul provient de la production diverse et des besoins de localités particulières et voisines ; mais loin de nécessiter l’exclusion de cet article des statistiques comparatives de commerce sous le système de libre échange, il est au contraire indispensable de l’y comprendre, précisément pour la raison donnée par la Chambre de commerce. Que les droits se fussent maintenus, et la surabondance de céréales produite dans une partie du Canada aurait été artificiellement imposée à la consommation d’une autre partie à des prix plus grands, sinon une quantité correspondante aurait été importée des Etats-Unis et aurait payé les droits ; dans les deux cas, c’eût été un fardeau pour la société. Même en excluant les céréales des effets libres, il est reconnu que de 1849 à 1854, et de 1855 à 1858, ceux-ci ont subi une augmentation de 6 à 16 pour cent ; il semble que c’est là une marque suffisante de la direction dans laquelle a marché la politique du Canada.

Le mémoire ne se borne pas seulement à demander l'exclusion des céréales, mais encore celle de *tous les effets libres* et présente un calcul basé seulement sur les effets imposés, au moyen duquel on y prétend que le droit a été augmenté de 10.4 pour cent à 19, de 1841 à 1859 ; et de 17.1 pour cent à 19 par le dernier tarif canadien, au lieu de  $10\frac{1}{2}$  à  $13\frac{1}{2}$ , et de  $12\frac{1}{2}$  à  $13\frac{1}{2}$  pour cent.

Il est facile de démontrer que ce mode de calcul est sujet à caution, en démontrant simplement que si la chambre de commerce disait vrai, la législature canadienne pourrait, en étudiant les droits de douane aux effets libres, prélever actuellement le même revenu, tandis que dans le même temps, elle diminuait le droit payé de 19 pour cent à  $13\frac{1}{2}$ , comme le prétendait le soussigné ; ce qui serait évidemment une illusion complète, car le montant prélevé sur le consommateur resterait le même. Il semble évident que dans la perception des droits de douane, le chiffre brut perçu doit être subdivisé entre toutes les importations —en estimant l'influence relative des tarifs—et comparant une année avec l'autre. Ce mode ne détermine pas absolument le montant de taxes payées par le peuple, vu que la somme peut aussi bien se former d'autres revenus fiscaux ; mais il donne sans aucun doute une idée exacte du chiffre prélevé sur le commerce d'importation.

La chambre de commerce donne beaucoup d'importance au fait que les produits fabriqués ont été évalués de  $12\frac{1}{2}$  pour cent en 1856 à 20 pour cent en 1859, mais elle ne remarque pas celui que dans les mêmes époques, on a diminué de beaucoup les droits sur le sucre, la melasse, le thé et nombre d'autres articles, et même dans quelques cas ils ont été complètement enlevés. Il est très vrai, ainsi que le dit le mémoire, qu'une augmentation de droits doit agir contre l'extension du commerce, et le soussigné admet que si les droits sur les produits fabriqués étaient enlevés, il y aurait accroissement dans la consommation du Canada.

Mais la même remarque s'applique aux droits sur le thé et le sucre en Angleterre, qui, de la même manière que les droits canadiens sur les effets, sont conservés à cause de la nécessité de créer le revenu. Le grand point à atteindre est évidemment de fixer une échelle de droits qui, par la diminution de la consommation, n'aurait pas pour effet d'anéantir le revenu, et le soussigné prétend que ce but n'a pas été dépassé dans l'imposition des droits 20 pour cent.

Le mémoire parle de l'augmentation du droit de 15 pour cent à 20 pour cent sur les toiles et les poteries, comme si les auteurs du mémoire eussent été sous l'impression que le ministre des finances eut dit qu'il n'y a pas eu d'augmentation sur ces articles principaux sur lesquels sont prélevés les droits augmentés : mais il ne prétend nullement que ces articles soient les seuls.

La conclusion est comme suit :

“ Bien que le gouvernement impérial puisse ne pas croire très juste de s'immiscer activement dans la législation financière du Canada, l'exécutif de cette province devrait se rappeler que tant qu'il existera dans le tarif anglais des droits différentiels en faveur du bois du Canada, les fabricants d'Angleterre seront naturellement très-sensibles à l'imposition de droits plus élevés en Canada, surtout si cette augmentation doit retomber plus particulièrement sur le commerce anglais.”

À ce sujet, on se contentera de signaler le fait que l'on se propose à l'heure qu'il est de changer le tarif anglais de manière à enlever les droits différentiels établis en faveur du bois colonial. Le ministre des finances se gardera certainement de mettre en question la convenance pour le gouvernement anglais de remanier son tarif en la manière qu'il croit être le plus avantageux pour le consommateur anglais ; cependant, il est à regretter que l'intention de faire ce changement n'ait pas été communiquée auparavant à la colonie afin de l'y préparer, car le commerce de bois est spécial et exige des préliminaires plusieurs mois avant que d'être apportés sur le marché.

Le ministre des finances espère que les explications qui ont été données au sujet du tarif canadien auront eu pour effet de convaincre Leurs Seigneuries du comité de commerce du conseil privé que la politique du Canada n'est d'aucune manière opposée en général aux intérêts impériaux, mais qu'elle a été inaugurée en vue de maintenir intact le crédit et la bonne foi de la province.

Respectueusement soumis,

13 Mars, 1860.

(Signé)

A. T. GALT.

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 12 mars 1860, priant Son Excellence de vouloir bien communiquer à la Chambre, " un état donnant les noms de toutes personnes auxquelles ont été accordées soit des patentes ou des permis d'occuper des terres minérales et autres, sur les rivages nord des lacs Huron et Supérieur ; les dates des dites patentes ou permis, le montant payé ou celui que l'on est convenu de payer à cet effet, la description et l'étendue des terres ainsi accordées par patentes ou permis, et les conditions des dits permis, et les montants dus sur tels permis jusqu'au 1er juin 1860.

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,

Québec, 18 avril 1860,

RÉPONSE indiquant les noms de toutes les personnes auxquelles ont été accordées soit des patentes ou des permis d'occuper des terres minérales sur les rivages nord des lacs Huron et Supérieur, le montant payé ou que l'on est convenu de payer, et les montants dus; préparée pour l'information de l'Assemblée Législative.

| Nom.                                                                         | Etendue de terre.                                     | Contenu en Acres. | Date du permis. | Prix par Acre.                         | Montant |                       | Désigné pour octroi, 5 octobre 1852.    |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|----------------------------------------|---------|-----------------------|-----------------------------------------|
|                                                                              |                                                       |                   |                 |                                        | Payé.   | Princi- pal. Interêt. |                                         |
|                                                                              |                                                       |                   |                 | cts.                                   | \$ cts. | \$ cts.               |                                         |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de James Cuthbertson.          | Mines de Bruce, lac Huron.....                        | 6458              | 26 fév., 1847   | 80                                     | 5166 80 | .....                 | Désigné pour octroi, 9 septembre 1856.  |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de William B. Jarvis et autres | Rive nord du lac Supérieur, vis-à-vis l'île Victoria  | 6400              | 8 mai 1847      | 80, réduit à 40, par O. C. mai 17, '56 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 10 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de Stewart Derbyshire.         | Isles à l'entrée de Black Bay, lac Supérieur.         | 5230              | 8 mai 1847      | 80, réduit à 40 comme ci-dessus,       | 2092 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de Joseph Wood.                | Rive nord-est, baie du Tonnerre lac Supérieur.        | 6400              | 7 mai 1847      | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de James Hopkink.              | Isles Fluor, lac Supérieur.....                       | 5468              | 8 mai 1847      | 80, do                                 | 2187 20 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de Saml. B. Harrison.          | Partie Est de l'île St. Ignace, lac Supérieur.        | 6400              | 13 sept., 1856  | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de James Forrier.              | Partie nord de l'île St. Ignace, lac Supérieur.       | 6400              | 27 mai 1847     | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de John Ewart.                 | Rive ouest du Détroit de Neepigon, lac Supérieur.     | 6400              | 7 mai 1847      | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de Abner Bagg et Sta. Bagg.    | Rive sud-ouest du Détroit de Neepigon, lac Supérieur. | 6400              | 8 mai 1847      | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de Stephen J. Lyman.           | Partie de l'île St. Ignace, lac Supérieur.            | 6400              | 8 mai 1847      | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de William H. Morrill.         | Partie nord de l'île St. Ignace, lac Supérieur.       | 6400              | 8 mai 1847      | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de John Stuart.                | Côté Est de la Rivière Pigeon, lac Supérieur.         | 6400              | 8 mai 1847      | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de l'Hon. Peter MacGill.       | Partie sud de l'île Simpson, lac Supérieur.           | 6400              | 8 mai 1847      | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de Robert J. Turner.           | Partie de l'île Simpson, lac Supérieur.               | 6400              | 8 mai 1847      | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de James Wilson.               | Isles de Cuivre, lac Supérieur.....                   | 7200              | 8 mai 1847      | 80, do                                 | 2560 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 13 septembre 1856. |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de W. C. Meredith.             | Au Cap Maminse, lac Supérieur....                     | 6400              | 29 fév., 1848.  | 80, do                                 | 2880 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 12 juillet 1856.   |
| Compagnie des mines de Montréal, cessionnaire de Hugh Allan et autres.       | Au Cap Maminse, lac Supérieur....                     | 4800              | Pas de permis   | 80, do                                 | 1920 00 | .....                 | Désigné pour octroi, 10 octobre 1856.   |

| Nom.                                                                                     | Etendue de terre.                                                                                                | Contenu en Acres. | Date du permis.         | Prix par Acre. | Montant  |                       | Désigné pour octroi, 6 avril 1853. |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|----------------|----------|-----------------------|------------------------------------|
|                                                                                          |                                                                                                                  |                   |                         |                | Payé.    | Princi- pal. Interêt. |                                    |
|                                                                                          |                                                                                                                  |                   |                         | cts.           | \$ cts.  | \$ cts.               |                                    |
| Compagnie minière de l'Amérique Britannique du nord, cessionnaire de l'Hon. John Prince. | Ile Spar et une étendue de terre sur la rive n. du l. Supérieur en arri. Partie de Michipicooton, lac Supérieur. | 6400              | 5 avril, '47            | 80.....        | 5120 00  | .....                 | Désigné pour octroi, 17 juin 1854. |
| Compagnie de la baie d'Hudson.....                                                       | A l'embouchure de La Cloche, lac Huron.                                                                          | 6400              | O. C., 3 juillet, 1854. | .....          | 200 00   | .....                 | Désigné pour octroi, 31 août 1854. |
| Compagnie de cuivre de la baie Huron, cessionnaire de J. W. Keating.                     | A la baie de Cuivre, lac Huron.....                                                                              | 6400              | 7 avril, '49            | 80.....        | 5120 00  | .....                 | Désigné pour octroi, 15 mai 1859.  |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire d'Alex. D. MacLean.                            | Étendue de terre côté est de la rivière Pigeon, lac Supérieur.                                                   | 6400              | 16 mars, '48            | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 3277 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire de John Douglas.                               | A Maminse, lac Supérieur.....                                                                                    | 6400              | 29 février, '47         | 80.....        | 1190 40  | 4096 00               | 3214 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire de Henry LeMesurier.                           | Partie de l'île Michipicooton, lac Supérieur.                                                                    | 6400              | 26 mars, '50            | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 2716 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire de Charles Jones.                              | Partie sud-ouest de l'île Michipicooton, lac Supérieur.                                                          | 6400              | 22 juillet, '47         | 80.....        | 1190 40  | 4096 00               | 3119 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire de Wharton Metcalfe.                           | Partie est de l'île Michipicooton, lac Supérieur.                                                                | 6400              | 22 juillet, '47         | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 3442 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire de John Bonner, jeune.                         | Partie ouest de l'île Michipicooton, lac Supérieur.                                                              | 6400              | 20 février, '47         | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 3556 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire de Arthur Rankin.                              | Rive est du lac Supérieur, 3 milles nord-est de la Pointe aux Mines.                                             | 6400              | 29 février, '48         | 80.....        | 1190 40  | 4096 00               | 2969 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire de Peter Paterson.                             | Partie de l'île Michipicooton.....                                                                               | 6400              | 26 mars, '50            | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 2716 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire d'Alex. MacDonald.                             | Partie centre de l'île Michipicooton..                                                                           | 6400              | 6 juin, '47             | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 3471 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire d'Angus MacDonald.                             | Partie est de l'île Michipicooton.....                                                                           | 6400              | 9 juin, '47             | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 3451 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire de Edward Ryan.                                | Sur la rive est du lac Supérieur, au sud de la Pointe aux Mines.                                                 | 6400              | 10 avril, '47           | 80.....        | 1190 40  | 4096 00               | 3188 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire de Allan MacDonell.                            | Rive est du lac Supérieur, Cap Maminse.                                                                          | 6400              | 29 février, '48         | 80.....        | 1190 40  | 4096 00               | 2968 00                            |
| Compagnie minière de Québec, cessionnaire de James Hamilton.                             | Partie sud-est de St. Ignace, lac Supérieur.                                                                     | 6400              | 9 juillet, '47          | 80.....        | 1190 40  | 4096 00               | 3127 00                            |
| Compagnie minière du Haut-Canada, cessionnaire de Thomas J. Brongest.                    | Rive nord du lac Supérieur, rivière Noire.                                                                       | 6400              | 8 mars, '47             | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 3543 00                            |
| Compagnie minière du Haut-Canada, cessionnaire de J. B. Ewart.                           | Sur la baie Batchewawny, lac Supérieur.                                                                          | 6400              | 17 août, '47            | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 3424 00                            |
| Compagnie minière du Haut-Canada, cessionnaire de Thomas Brunskill.                      | Rive nord du lac Supérieur, près la rivière Noire.                                                               | 6400              | 22 sept., '47           | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 3397 00                            |
| Compagnie minière du Haut-Canada, cessionnaire de Henry MacKinstry.                      | Rive nord du havre Michipicooton, lac Supérieur.                                                                 | 6400              | 17 août, '47            | 80.....        | 1184 12½ | 4096 00               | 3103 00                            |
| Compagnie minière de Jno. W. Gwynne.                                                     | Lac Supérieur nord, rive nord de l'île Michipicooton.                                                            | 6400              | 17 mars, '47            | 80.....        | 1183 61  | 4096 00               | 3205 00                            |
| Compagnie minière du Haut-Canada, cessionnaire de George S. Tiffany.                     | Nord de la rivière Espagnole, lac Huron.                                                                         | 6400              | 6 juillet, '47          | 80.....        | 600 00   | 4520 00               | 3454 00                            |
| Compagnie minière du Haut-Canada, cessionnaire de Olivier Tiffany.                       | Rive nord du lac Huron, nord de l'île La Cloche.                                                                 | 6400              | 4 août, '47             | 80.....        | 1184 12½ | 4096 00               | 3110 00                            |

Noms de toutes les personnes auxquelles ont été accordées des patentes ou des permis d'occuper des terres minérales, etc.—(Suite.)

| Nom.                                                            | Etendue de terre.                                         | Contenu en acres. | Date du permis. | Prix par acre. |            | Montant payé. | Montant dû. |          | Remarques.                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|----------------|------------|---------------|-------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 |                                                           |                   |                 | cts.           | \$ cts.    |               | Princi-pal. | Intérêt. |                                                                                |
| Compagnie minière du Haut Canada, cessionnaire de H. B. Wilson. | Rive nord lac Huron, près de la rivière au Poisson Blanc. | 6400              | 9 déc., 1847    | 80             | \$ 5120 00 | 1177 50       | \$ 4096 00  | 3025 00  |                                                                                |
| Compagnie minière du Canada, cessionnaire de John Stewart.      | Rive nord du lac Huron, au nord de l'île St. Joseph.      | 6400              | 30 avril, 1847  | 80             | 5120 00    | 1193 03       | 4096 00     | 3174 00  |                                                                                |
| Compagnie minière du Canada, cessionnaire de William Wilson.    | Rive nord, lac Huron, rivière au Poisson Blanc.           | 6400              | 27 mai, 1847    | 80             | 5120 00    | 1189 35       | 4096 00     | 3156 00  | Une grande partie suit la rivière au Poisson Blanc, Rés. Sauv.                 |
| Compagnie minière du Canada, cessionnaire de Henry Chapman.     | Rive nord, lac Huron, rivière Espagnole.                  | 6400              | 7 mai, 1847     | 80             | 5120 00    | 1189 35       | 4096 00     | 3170 00  |                                                                                |
| Compagnie minière du Canada, cessionnaire de Thomas A. Staynor. | Ile Vein et la terre ferme avoisinante, lac Supérieur.    | 6400              | 6 mars, 1847    | 80             | 5120 00    | 1183 10       | 4096 00     | 3211 00  |                                                                                |
| Compagnie minière du Canada, cessionnaire de Andrv Shaw.        | Pointe Zéolite, lac Supérieur.                            | 6400              | 6 mars, 1847    | 80             | 5120 00    | 1193 10       | 4096 00     | 3211 00  |                                                                                |
| Compagnie minière du Canada, cessionnaire de John Glass.        | Ile dans la baie Neepigeon, lac Supérieur.                | 6400              | 6 mars, 1847    | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3543 00  |                                                                                |
| David Davidson                                                  | Rive nord lac Huron, au nord de l'île La Cloche.          | 6400              | 26 mai, 1847    | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3485 00  |                                                                                |
| George Desbarats                                                | Rive nord, lac Huron, Hayre de Port Lock.                 | 6400              | 26 mai, 1847    | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3485 00  |                                                                                |
| Moses Samuel David                                              | Rive nord, lac Huron, au nord de l'île St. Joseph.        | 6400              | 26 mai, 1847    | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3485 00  |                                                                                |
| John Simpson                                                    | Rive nord, lac Huron, au nord de l'île St. Joseph.        | 6400              | 26 mai, 1847    | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3485 00  |                                                                                |
| Benjamin H. Lemoine                                             | Sur la rivière Ste. Marie, lac Huron.                     | 6400              | 26 mai, 1847    | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3485 00  |                                                                                |
| Honorable Francis Hincks, cessionnaire de George Hendry.        | Rive nord du lac Huron, au nord de l'île St. Joseph.      | 6400              | 27 avril, 1847  | 80             | 5120 00    | 1192 90       | 4096 00     | 3177 00  |                                                                                |
| Edward Way, cessionnaire de John Wilson.                        | Sur la rivière et le lac Echo, lac Huron.                 | 6400              | 9 oct., 1847    | 80             | 5120 00    | 1160 00       | 4096 00     | 3066 00  |                                                                                |
| J. V. Delorme                                                   | Près de la Pointe Thessalon, l. Huron                     | 6400              | 31 août, 1847   | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3413 00  |                                                                                |
| James Ferrier, Junior                                           | A la Pointe Thessalon, lac Huron...                       | 6400              | 31 août, 1847   | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3413 00  |                                                                                |
| George Ferrier                                                  | A la Pointe Thessalon, lac Huron...                       | 6400              | 31 août, 1847   | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3413 00  |                                                                                |
| W. S. MacFarlane                                                | A l'est de la riv. Thessalon, l. Huron                    | 6400              | 31 août, 1847   | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3413 00  | 4000 acres dans la réserve des sauvages.                                       |
| Michael Meighan                                                 | A l'est de la riv. Espagnole, l. Huron                    | 6400              | 31 août, 1847   | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3413 00  | Dans la rés. des sauvages. 3400 acres dans la réserve de la rivière Espagnole. |
| Francis Belanger                                                | Sur la rivière Thessalon, lac Huron.                      | 3458              | 31 août, 1847   | 80             | 2766 40    | 600 00        | 2166 00     | 1635 00  |                                                                                |
| William H. Boulton et autres                                    | Au nord-est de La Cloche, lac Huron                       | 6400              | 30 sept., 1847  | 80             | 5120 00    | 600 00        | 4520 00     | 3390 00  |                                                                                |

|                                                             |                                                                          |      |                |       |                             |         |         |         |                                                     |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------|----------------|-------|-----------------------------|---------|---------|---------|-----------------------------------------------------|
| Charles Thompson                                            | Rive N. du lac Huron, O. de la Riv. Espagnole, E. de la Riv. au Serpent. | 6400 | 11 nov., 1847  | 80    | 5120 00                     | 600 00  | 4520 00 | 3360 00 | 5500 dans la réserve de la rivière au Serpent.      |
| John F. Elliott                                             | Sur la Rivière St. Marie et le petit lac George.                         | 6400 | 9 déc., 1847   | 80    | 5120 00                     | 1176 00 | 4096 00 | 3025 00 | Dans la réserve de la Rivière Garden.               |
| F. C. Clarke                                                | Sur la Rivière Ste. Marie.                                               | 6400 | 27 nov., 1847  | 80    | 5120 00                     | 1177 75 | 4096 00 | 3034 00 | 340 acres dans la réserve de la Rivière Garden.     |
| George K. Smith                                             | Partie sud-ouest de l'île St. Ignace lac Supérieur.                      | 6400 | 16 mars, 1847  | 80    | 5120 00                     | 600 00  | 4520 00 | 3537 00 |                                                     |
| James B. Forsyth                                            | Rive nord du lac Supérieur, nord-est de la rivière Pigeon.               | 6400 | 8 avril, 1847  | 80    | 5120 00                     | 600 00  | 4520 00 | 3519 00 |                                                     |
| Sir Allan N. MacNab                                         | Rive nord du lac Supérieur, nord de la rivière au Serpent.               | 6400 | 22 sept., 1847 | 80    | 5120 00                     | 600 00  | 4520 00 | 3397 00 |                                                     |
| C. J. MacDonald                                             | Baie des Esturgeons, lac Supérieur.                                      | 6400 | 6 août., 1847  | 80    | 5120 00                     | 600 00  | 4520 00 | 3431 00 |                                                     |
| Compagnie minière de Montréal, cessionnaire de Thomas Ryan. | Cap Gargantua, rive nord du lac Supérieur.                               | 6400 | 6 mars, 1847   | 80    | 5120 00                     | 1193 75 | 4096 00 | 3214 00 |                                                     |
| Compagnie de la baie d'Hudson                               | Embouchure de la rivière Pic, rive nord du lac Supérieur.                | 6300 |                | \$200 | pour celles-ci et d'autres. | 200 00  | .....   | .....   | Désigné pour patente, 10 mars 1856.                 |
| Compagnie de la baie d'Hudson                               | Embouchure de la rivière Mississauga, rive nord du lac Huron             | 6238 |                | \$200 | pour celles-ci et d'autres. | 200 00  | .....   | .....   | Désigné pour patente, 12 décembre 1856.             |
| Asa Fowls                                                   | Près de la baie de Roche de Bout, lac Supérieur.                         | 400  | 10 mars, 1855  | 100   | \$1 50                      | 100 00  | 600 00  | 600 00  | \$100 pour le permis, l'honoraire pour l'arpentage. |
| Joseph Venor Brown                                          | Près de la baie Fraser, lac Supérieur                                    | 400  | 12 mai, 1855   | 100   | 1 50                        | 100 00  | 600 00  | 600 00  | do do do                                            |
| R. N. Nelson                                                | Baie du Tonnerre, rive nord du lac Huron.                                | 400  | 30 jan., 1856  | 100   | 1 50                        | 100 00  | 600 00  | 600 00  | do do do                                            |
| Thomas Daly                                                 | Baie du Tonnerre.                                                        | 400  | 10 déc., 1856  | 100   | 1 50                        | 100 00  | 600 00  | 600 00  | do do do                                            |
| Charles Kimball                                             | do                                                                       | 400  | 10 déc., 1856  | 100   | 1 50                        | 100 00  | 600 00  | 600 00  | do do do                                            |
| Isaac Van Eppen                                             | do                                                                       | 400  | 10 déc., 1856  | 100   | 1 50                        | 100 00  | 600 00  | 600 00  | do do do                                            |
| Louis M. Oliver                                             | do                                                                       | 400  | 30 jan., 1856  | 100   | 1 50                        | 100 00  | 600 00  | 600 00  | do do do                                            |
| Edward MacBachern                                           | do                                                                       | 400  | 13 jan., 1856  | 100   | 1 50                        | 100 00  | 600 00  | 600 00  | do do do                                            |
| John Dewe                                                   | do                                                                       | 400  | 17 jan., 1856  | 100   | 1 50                        | 100 00  | 600 00  | 600 00  | do do do                                            |
| William J. Fitzgerald                                       | do                                                                       | 400  | 6 mars, 1856   | 100   | 1 50                        | 100 00  | 600 00  | 600 00  | do do do                                            |
| John McKenzie                                               | do                                                                       | 400  | 14 jan., 1857  | 100   | 1 50                        | 100 00  | 600 00  | 600 00  | do do do                                            |

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Québec, 16 avril 1860.

## R É P O N S E .

A une adresse de l'Assemblée Législative, du 12 mars 1860, demandant un état des nominations faites dans les bureaux publics depuis le mois de juillet 1858.

Par ordre,

C. ALLEYN,

*Secrétaire.*

Bureau du Secrétaire, Québec, }  
20 avril 1860. }

### *Bureau du Secrétaire.*

- John Walsh,—surnuméraire,—nommé en février, 1859,—renvoyé le 2 août, 1859,—\$2 par jour.  
R. N. McKay,—surnuméraire,—nommé en mars, 1859,—renvoyé le 15 septembre, 1859,—\$2 par jour.  
M. Plunkett,—surnuméraire,—nommé en décembre,—renvoyé le 31 janvier, 1860,—\$2 par jour.

### *Bureau du Régistrateur Provincial.*

- William Kent,—sous-régistrateur,—nommé le 29 octobre, 1858,—traitement £452 10s.,—permanent,—nommé par l'honorable régistrateur provincial avec le consentement et l'approbation du gouverneur général—entré au bureau en 1837-8,—nommé 1er clerc en février, 1841—nomination actuelle lors du décès du dernier sous-régistrateur.—Le traitement, £452 10s. comprend l'allocation comme membre du bureau du service civil.  
L. A. Catellier,—écrivain surnuméraire,—nommé le 13 août, 1859,—traitement 10s. par jour.  
Michael Lane,—écrivain surnuméraire,—nommé le 16 décembre, 1859,—traitement £6 5s. par mois—tous les deux surnuméraires et nommés par le chef du département.—Un des commis ayant été transféré au bureau des codificateurs, B.-C., il a fallu employer des surnuméraires.  
La dépense annuelle permanente du Bureau a été réduite considérablement depuis le mois de juillet, 1858.  
N. B.—M. J. Walsh a été employé pour fort peu de temps (1 ou 2 mois) dans ce département pendant l'hiver de 1858-59, à 10 chelins par jour, à faire des copies de documents.

### *Département des Travaux Publics.*

- Samuel Keefer,—nommé le 6 mai, 1859—permanent—nommé par le gouvernement,—transféré comme sous-commissaire du bureau des inspecteurs de chemins de fer.  
Toussaint Trudeau,—nommé le 13 décembre, 1859—permanent,—nommé par le gouvernement.  
J. G. Vansittart,—transféré du bureau des chemins de fer.  
F. Braun,—transféré temporairement du Bureau du Receveur-Général pendant l'absence de M. Vansittart, qui a eu un accident dans le mois de janvier dernier.  
Thomas G. Ready,—transféré du département des Postes, Montréal, et remplaçant M. Horsnell, transféré au Bureau du Génie, Montréal, 1er novembre 1859.  
Robert N. Mackay,—transféré temporairement du bureau du ministre des finances.  
John R. Arnoldi, } —Employés temporairement pendant partie des mois de décem-  
George T. Pemberton, } bre, janvier, février et mars, à préparer des documents pour le rapport annuel, et pour ouvrir de nouveaux livres.

*Département des Sauvages.*

- W. N. Morgan,—commissaire pour examiner les réclamations contre les Six Nations,—nommé le 20 août, 1858,—surnuméraire.
- W. R. Bartlett,—surintendant visiteur,—nommé le 1er juillet, 1858,—permanent,—à la place du capitaine Anderson, résignataire.
- W. H. Jonhson,—commis surnuméraire,—nommé le 4 juin, 1859,—employé pendant 12 jours.
- R. Jessop,—messager,—nommé le 1er septembre,—permanent.
- G. R. Nash,—commis surnuméraire,—nommé le 14 novembre, 1859,—temporaire,—pendant la maladie de M. Turnor.
- C. T. Walcot,—comptable,—nommé le 1er décembre, 1859,—permanent,—à la place de S. Y. Chesley, qui a résigné.
- Toutes les nominations ont été faites par le chef du département.

*Département des Postes.*

- John H. Mayer,—commis de malle de chemin de fer,—nommé en juillet, 1858,—permanent,—par le gouvernement.
- Malcolm Wright,—commis de malle de chemin de fer,—nommé en juillet, 1858,—permanent,—par le gouvernement,—lors de l'extension du chemin de fer à Goderich.
- E. G. Bennett,—commis de malle de chemin de fer,—nommé en juillet, 1858,—permanent,—par le gouvernement,—subséquemment transféré au département des postes, de la 4me classe.
- Jas. Saulter,—commis de malle de chemin de fer,—nommé en août, 1858,—permanent,—par le gouvernement.
- J. B. Hill,—commis de malle de chemin de fer,—nommé en août, 1858,—temporaire,—par le maître général des postes.
- W. M. Murphy,—commis de malle de chemin de fer,—nommé en août, 1858,—temporaire,—par le maître général des postes,—pendant la maladie d'un autre commis de malle de chemin de fer.
- John Collins,—commis de malle de chemin de fer,—nommé en décembre, 1858,—permanent,—par le gouvernement.—Depuis, M. Collins s'est retiré du service.
- H. B. Hayward,—commis dans le département des postes,—nommé en décembre, 1858,—permanent,—par le gouvernement,—confirmation de son emploi temporaire précédent.
- J. H. Meagher,—commis dans le bureau de poste de Toronto,—nommé en décembre, 1858,—permanent,—par le gouvernement,—à la place de Hopkins, transféré au bureau de poste de Kingston, à la place de Smith, transféré au bureau de poste de Québec, lors du renvoi de Marchildon.
- F. French,—commis dans le bureau de poste de London,—nommé en février, 1859,—temporaire,—par le maître général des postes.
- J. D. Sharman,—commis dans le bureau de poste de London,—nommé en février, 1859,—temporaire,—par le maître général des postes.
- R. Dawson,—commis dans le bureau de poste de London,—nommé en février, 1859,—temporaire,—par le maître général des postes.
- B. N. Wayland,—commis de malle de chemin de fer,—nommé en mars, 1859,—permanent,—par le gouvernement,—confirmation de la nomination temporaire précédente.
- Louis Morel,—facteur, Québec,—nommé en mars, 1859,—permanent,—par le gouvernement,—à la place de O. Brunet, qui s'est retiré.
- F. Angers,—facteur, Québec,—nommé en avril, 1859,—permanent,—par le gouvernement,—à la place de Johnston, transféré au bureau de poste de Montréal.
- P. Neville,—facteur, Québec,—nommé en avril 1859,—par le gouvernement,—à la place de T. Sammon, congédié.
- Geo. McGlenn,—facteur, Québec,—nommé en avril, 1859,—permanent,—par le gouvernement,—lors de l'extension du système de facteurs à Québec.
- G. B. Douglas,—commis, bureau de poste, Toronto,—nommé en avril, 1859,—temporaire,—par le maître général des postes,—à la place de Byrne, décampé.
- C. L. Stephens,—commis, bureau de poste, Kingston,—nommé en avril, 1859,—permanent,—par le gouvernement,—lors du déménagement du bureau de poste de Kingston.

- John McKloskey,—facteur, bureau de poste, Toronto,—nommé, avril, 1857,—permanent,—par le gouvernement,—lors de la réorganisation du système de facteurs à Toronto.
- J. Ross,—facteur, bureau de poste, Toronto,—nommé, avril, 1857,—permanent,—par le gouvernement,—lors de la réorganisation du système de facteurs à Toronto.
- Jas. McCloskey,—facteur, bureau de poste, Toronto,—nommé, avril, 1859,—permanent,—par le gouvernement,—lors de la ré-organisation du système de facteurs à Toronto.
- Peter Ross,—facteur, bureau de poste, Toronto,—nommé, avril, 1859,—permanent,—par le gouvernement,—lors de la ré-organisation du système de facteurs à Toronto.
- R. Sinclair,—commis du département du bureau de poste,—nommé, juin, 1859,—permanent,—par le gouvernement,—lors du commencement de l'échange de mandats sur les postes entre le Canada et la Grande-Bretagne.
- Wm. Beatty,—commis de malle de chemin de fer,—nommé, juillet, 1859,—temporaire,—par le maître général des postes,—à la place de Cuppage, en congé.
- Duncan Campbell,—commis de malle de chemin de fer,—nommé, août, 1859,—temporaire,—par le maître général des postes,—lors de l'extension du chemin de fer de Brockville et d'Ottawa, à Almonte.
- Wm. Shannon,—commis au bureau de poste de Kingston,—nommé, septembre, 1859,—permanent,—par le gouvernement,—à la place de Comerford, qui s'est retiré.
- Chas. Chamberland,—commis au bureau de poste, Québec,—nommé, octobre, 1859,—permanent,—à la place de P. Venner, congédié.
- H. W. Griffin,—commis dans le département des postes,—nommé, octobre, 1859,—temporaire,—par le maître général des postes.
- R. Davis,—commis dans le département des postes,—nommé, novembre, 1859,—temporaire,—par le maître général des postes.
- L. R. Weller,—conducteur de la malle anglaise à New-York et à Boston,—nommé en décembre, 1859,—temporaire,—par le maître général des postes,—lorsque M. de Gaspé fut transféré au département des postes.
- D. Robinson,—commis, bureau de poste, Montréal,—nommé, décembre, 1859,—temporaire,—par le maître général des postes,—pendant que plusieurs employés du bureau de poste de Montréal étaient malades.
- Octave Biron,—commis du bureau de poste de Québec,—nommé, en janvier, 1860,—permanent,—par le gouvernement,—à raison de l'augmentation d'ouvrage occasionnée par le gouvernement et la législature.

*Bureau du Procureur-Général pour le Haut-Canada.*

- Hewitt Bernard—premier commis,—nommé le 5 mars, 1859, à la place de Robt. A. Harrison, qui s'est retiré,—permanent,—par ordre en conseil du 5 mars, 1859.
- Michael Hayes,—commis,—nommé le 7 février, 1859, à la place de David Alexander, jr., décédé,—permanent,—par le chef du département, en vertu d'un ordre en conseil.
- Thomas H. Allen,—commis,—nommé le 15 octobre, 1859,—nomination nouvelle,—permanent,—par le chef du département, en vertu d'un ordre en conseil.

*Département en loi de la couronne.*

Il n'y a pas eu de nouvelles nominations dans ce département.

*Département des Terres de la Couronne.*

- P. Potvin,—nommé le 1er septembre, 1858,—permanent,—\$450.00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—messager.
- F. Bolger,—nommé le 7 octobre, 1859,—temporaire,—\$2.50 par jour,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—dessinateur surnuméraire.
- W. E. Collins,—nommé, 28 novembre, 1859,—temporaire,—\$1.50 par jour,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—employé surnuméraire.
- J. A. Kavanagh,—nommé, 5 décembre, 1859,—temporaire,—\$2.00 par jour,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—employé surnuméraire,—s'est retiré le 19 janvier, 1860.
- D. V. Fisher,—nommé le 1er décembre, 1859,—temporaire,—\$900.00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—employé surnuméraire.

- D. C. Makadie,—nommé le 18 janvier, 1860,—temporaire,—\$2.00 par jour,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—employé surnuméraire.
- P. Cahill,—nommé le 28 janvier, 1860,—temporaire,—\$450.00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—messenger surnuméraire.
- G. Lindsay,—nommé le 4 février, 1860,—temporaire,—\$2.50 par jour,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—dessinateur surnuméraire.
- G. Temple,—nommé le 4 février, 1860,—temporaire,—\$2.50 par jour,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—dessinateur surnuméraire.
- H. O. Meara,—nommé le 1er mars, 1860,—temporaire,—\$2.50 par jour,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—dessinateur surnuméraire.
- G. M. Judgson,—nommé, 27 juillet, 1858,—permanent,—commission sur les perceptions,—nommé par le gouverneur général,—agent des terres.
- V. Martin,—nommé le 10 septembre, 1858,—permanent,—commis. sur les perceptions,—nommé par le gouverneur général,—agent des terres.
- G. Kerr,—nommé le 8 octobre, 1858,—permanent,—commis. sur les perceptions,—nommé par le gouverneur général,—agent des terres.
- W. Wallis,—nommé le 8 octobre, 1858,—permanent,—commis. sur les perceptions,—nommé par le gouverneur général—agent des terres.
- G. M. Roche,—nommé le 15 octobre, 1858,—permanent,—commis. sur les perceptions,—nommé par le gouverneur général,—agent des terres.
- R. Hughes,—nommé le 18 novembre, 1858,—permanent,—\$4.00 par jour commis. sur les perceptions,—nommé par le gouverneur général,—agent du chemin Bobcaygeon, d'octrois gratuits de terres et agent des terres.
- J. P. Moffatt,—nommé le 19 novembre, 1858,—permanent,—nommé par le gouverneur général,—agent des terres.
- R. Moodie,—nommé le 1er janvier, 1859,—permanent,—\$400,00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—inspecteur des pêcheries.
- W. Gibbard,—nommé 15 mars, 1859,—permanent,—\$400.00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne,—inspecteur des pêcheries.
- L. A. Dubord,—nommé le 20 mai 1859,—permanent,—\$1000,00 par année,—commis. sur les perceptions des terres de la couronne,—nommé par le gouverneur général,—agent des bois et des terres.
- B. Conly,—nommé le 26 mai, 1859,—permanent,—\$50.00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22 Victoria, chapitre, 86,—inspecteur des pêcheries.
- R. W. H. Dimock,—nommé le 26 mai, 1859,—permanent,—\$50 00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22 Vic., ch. 86,—inspecteur des pêcheries.
- J. Gemmel,—nommé le 26 mai, 1859,—permanent,—\$50 00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22, Vic., ch. 86,—inspecteur des pêcheries.
- W. Platon,—nommé le 26 mai, 1859,—permanent,—\$50 00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22 Vic., ch. 86,—inspecteur des pêcheries.
- J. Remon,—nommé le 26 mai, 1859,—permanent,—\$50 00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22 Vic., ch. 86.
- F. Cook,—nommé le 26 mai, 1859,—permanent,—\$50 00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22 Vic., ch. 86,—inspecteur des pêcheries.
- A. McEwen,—nommé le 26 mai, 1859,—permanent,—\$50 00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22 Vic., ch. 86,—inspecteur des pêcheries.
- J. Boyle,—nommé le 26 mai, 1859,—permanent,—\$50 00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22 Vic., ch. 86,—inspecteur des pêcheries.
- A. Blais,—nommé le 18 juin, 1859,—permanent,—\$40 00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22 Vic., ch. 86,—inspecteur des pêcheries.
- Alfred Blais,—nommé le 13 juin, 1859,—permanent,—\$80 00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22, Vic., ch. 86,—inspecteur des pêcheries.

- H. Simard,—nommé le 16 juin, 1859,—permanent,—\$100.00 par année,—nommé par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de 22 Vict., cap. 86,—inspecteur des pêcheries.
- R. G. Oliver,—nommé le 22 juillet, 1859,—permanent,—\$4.00 par jour,—nommé par le gouverneur-général,—agent des octrois gratuits de terre sur le chemin Severn et Muskoka.
- R. Farley,—nommé le 27 août, 1859,—permanent,—commission sur les perceptions,—nommé par le gouverneur-général,—agent des terres.
- G. W. Cameron,—nommé le 12 décembre, 1859,—permanent,—commission sur les perceptions,—nommé par le gouverneur-général,—agent des terres.
- C. E. Gagnon,—nommé le 12 janvier, 1860,—permanent,—nommé par le gouverneur,—agent des terres.
- A. N. McLean,—nommé le 3 février, 1860,—permanent,—\$1200.00 par année,—nommé par le gouverneur-général,—agent des terres.

*Bureau du Receveur-Général.*

Il n'y a pas eu de nouvelles nominations, excepté celle de M. Charles Green, employé temporairement depuis le 6 du mois dernier, par le receveur-général—payé tant par jour à même le fonds des dépenses contingentes.

*Département de l'adjutant général.*

- F. X. Lambert,—à la place M. Petitclaire, qui se retire,—\$1,000 par année,—nommé par le gouvernement.
- William Berry et Cyrille Junot,—employés temporaires,—nommés par le gouvernement, pour remplir les devoirs de M. Raymond, maintenant absent pour cause de maladie, et pour remplir les devoirs généraux du bureau—à \$750 chacun, par année.

*Bureau du Conseil Exécutif.*

Il n'y a pas de nouvelle nomination.

*Bureau de l'agriculture et des statistiques.*

- John A. Walsh,—permanent,—nommé le 1er juillet, 1859,—traitement £125,—à la place de A. de Guise, décédé,—par le chef du département.

*Département du ministre des finances.*

- R. W. Baxter,—traitement \$2 par jour,—nommé le 1er octobre, 1859,—temporaire,—nommé par le chef du département,—nommé de nouveau,—(dans le département, le 1er juillet, 1858.)
- C. J. Anderson,—traitement \$2 par jour,—nommé le 1er octobre, 1859,—temporaire,—nommé par le chef du département,—nommé de nouveau,—(dans le département, le 1er juillet, 1858.)
- R. H. Mackay,—traitement, \$2 par jour,—nommé le 5 octobre, 1859,—temporaire,—nommé par le chef du département,—sorti du bureau le 31 janvier 1860.
- N. B.—M. Cartly qui faisait partie du bureau en juillet, 1858, en sortit en juillet 1859; de sorte que le nombre des employés n'a pas été augmenté.

*Bureau de l'auditeur.*

- T. D. Tims, à la place de J. A. Kavanagh,—par ordre de l'inspecteur général.

*Division des douanes du département de l'inspecteur général.*

- G. L. Kemp,—inspecteur du revenu,—district de Bedford,—nommé le 14 septembre 1858,—par le gouverneur général,—nouvelle nomination,—honoraires,—à la place d'A. Young, décédé.
- John Lewis,—inspecteur,—Montréal,—nommé le 22 décembre, 1850, par le gouverneur général,—promotion,—traitement \$1800,—à la place de J. Mallou, décédé.
- John Jordan,—sous-inspecteur,—Montréal,—nommé le 14 janvier, 1859, par le gouverneur général,—promotion,—traitement \$1400

- J. W. Mandeville,---préposé au débarquement,---Brighton,---nommé le 2 février 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---traitement \$400,---en remplacement du percepteur Yielding, transféré à Londres, effectuant une réduction de \$150.
- J. Baxter,---inspecteur du revenu,---Lincoln et Welland,---nommé le 17 mars 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---honoraires,---en remplacement de W. D. Miller, décédé.
- G. Thomas,---inspecteur du revenu,---Kent et Lambton,---nommé le 17, mars 1859,---nouvelle nomination---honoraires,---annexé autrefois à East Middlesex.
- D. Tassé,---inspecteur du revenu,---Iberville,---nommé le 16 mars 1869, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---honoraires,---en remplacement de D. D'Acier, qui s'est retiré.
- L. P. Lachance,---inspecteur du revenu,---Chicoutimi,---nommé le 17 mars, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---honoraires.
- G. Ross,---inspecteur de revenu,---Renfrew,---nommé le 28 mars, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---honoraires.
- G. W. Wells,---douanier,---Frelighsburg,---nommé le 9 mai, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---il n'y a pas de traitement.
- J. A. Clément,---douanier,---Sarnia,---nommé le 9 mai, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---il n'y a pas de traitement.
- Wm. Turner,---percepteur des péages,---Maitland,---nommé le 19 mai, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---traitement, \$500,---remplaçant W. Newston, transféré à Niagara et ensuite congédié.
- John Wright,---douanier,---Russeltown,---nommé le 10 mai, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---il n'y a pas de traitement.
- F. O'Brien,---inspecteur du revenu,---Simcoe,---nommé le 10 mai, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---honoraires.
- W. Gibbard,---douanier,---Collingwood,---nommé le 17 mai, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---il n'y a pas de traitement.
- D. McMillan,---percepteur,---St. Régis,---nommé le 17 mai, 1859, par le gouverneur général,---promotion,---traitement \$400,---le traitement du ci-devant percepteur étant de \$600, effectuant par là une économie de \$200.
- M. Rogers,---douanier,---Clifton,---nommé le 7 juin, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---il n'y a pas de traitement.
- T. Murray,---douanier,---Clifton,---nommé le 7 juin, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---il n'y a pas de traitement.
- D. Wadsworth,---douanier,---Queenstown,---nommé le 9 juin, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---traitement \$400.
- G. Glassbrook,---douanier,---Chippawa,---nommé le 19 juillet, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---sans traitement.
- T. McLaughlin,---douanier,---Chippawa,---nommé le 19 juillet, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---sans traitement.
- J. K. Hartwell,---douanier,---Dalhousie,---nommé le 19 juillet, 1859, par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---sans traitement.
- L. S. Duchesnay,---employé,---Montréal,---nommé le 19 juillet, 1859,---par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---traitement, \$500,---remplaçant A. Montreuil, promu à Dundee.
- A. Levesque,---évaluateur adjoint,---Montréal,---nommé le 19 juillet, 1859,---par le gouverneur-général,---nouvelle nomination,---traitement, \$1400.
- Wm. Murphy,---examineur inspecteur de l'excise,---Haut et Bas-Canada,---nommé le 19 juillet, 1859,---par le gouverneur général,---promotion---traitement, \$1600,---autrefois inspecteur du revenu pour les comtés de Brant, Wentworth et Halton, et percepteur des douanes au port de Paris.
- J. Colly,---commis,---Québec,---nommé le 8 septembre, 1859,---par le gouverneur général,---nouvelle nomination,---traitement, \$1080,---remplaçant J. B. A. Chartier, décédé; et transféré au département des terres de la couronne.
- W. B. Simpson,---percepteur,---Kingston,---nommé le 1er octobre, 1859,---par le gouverneur général,---promotion,---traitement, \$1840,---remplaçant, J. Hopkirk, décédé,---le traitement du ci-devant percepteur était de \$2240, effectuant une épargne de \$400.

- A. McDonell,—inspecteur de revenu,—Wentworth et Halton,—nommé le 6 octobre, 1859, par le gouverneur général,—nouvelle nomination,—honoraires,—remplaçant J. B. Crozier, qui s'est enfin.
- D. W. Hart,—inspecteur du revenu,—Brant,—nommé le 6 octobre, 1859,—par le gouverneur général,—nouvelle nomination,—honoraires,—remplaçant W. Murphy, promu examinateur inspecteur de l'excise.
- J. McGibbon,—douanier,—Dundee,—nommé le 14 novembre, 1859,—par le gouverneur général,—nouvelle nomination,—traitement \$100.
- J. H. McNider,—garde-magasin,—Montréal,—nommé le 14 novembre, 1859,—par le gouverneur-général,—nouvelle nomination,—traitement \$800,—remplaçant W. McNider, décédé, dont le traitement était de \$900,—épargne de \$100.
- E. Villeneuve,—commis,—Montréal,—nommé le 14 novembre, 1859,—par le gouverneur-général,—nouvelle nomination,—traitement \$500.
- W. Barker,—garde-clefs,—London,—nommé le 29 décembre, 1859,—par le département,—temporaire,—traitement \$500,—remplaçant A. Walsh, congédié.
- A. McEachern,—inspecteur du revenu,—Beauharnois,—nommé le 27 janvier, 1860,—par le gouverneur-général,—nouvelle nomination,—honoraires,—remplaçant J. Davidson, décédé.
- P. P. Belleville,—inspecteur du revenu,—Saguenay,—nommé le 13 février, 1860,—par le gouverneur-général,—nouvelle nomination,—honoraires,—remplaçant C. Duberger, qui s'est retiré.
- P. L. Gauvreau,—percepteur,—Rimouski,—nommé le 3 mars, 1860,—par le gouverneur-général,—nouvelle nomination,—traitement \$400,—remplaçant P. Gauvreau, qui s'est retiré.
- W. W. Smith,—inspecteur,—Phillipsburg,—nommé le 10 mars 1860,—par le gouverneur-général,—nouvelle nomination,—traitement \$500,—remplaçant J. Henderson, promu.
- J. Anderson,—percepteur,—Phillipsburg,—nommé le 10 mars, 1860,—par le gouverneur-général,—promotion,—traitement \$600,—remplaçant P. P. Russell, décédé, dont le traitement était de \$960,—épargne \$360.
- J. Wilson,—inspecteur du revenu,—Northumberland,—nommé le 10 mars, 1860,—par le gouverneur-général,—nouvelle nomination,—honoraires,—remplaçant H. McCarty, congédié.

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 2 avril 1860; au sujet d'un état de tous les droits perçus sur le whiskey distillé et sur la bière brassée, et du nombre de gallons de chaque espèce de liqueurs manufacturées en la province, dans les années 1857, 1858 et 1859.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Québec, 20 avril 1860.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Québec, 19 avril 1860.

MONSIEUR,—Conformément à la vôtre du 3 courant, j'ai l'honneur de vous fournir un "Etat de tous les droits perçus sur le whiskey distillé et sur la bière brassée, et du nombre de gallons de chaque espèce de liqueurs manufacturées en la province, dans les années 1857, 1858 et 1859, tel que requis par une adresse de l'Assemblée Législative, daté du 2 avril 1860."

Le nombre de minots de grain, et les espèces de grains consommés dans la manufacture du whiskey et de la bière, ne peuvent être fournis que pour l'année 1859; l'état ci-joint a été obtenu à la branche des douanes de ce département.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. DICKINSON,  
Député Inspecteur Général, *Pro. Tem.*

A l'Honorable C. ALLEYN,  
Secrétaire Provincial,  
Etc., etc., etc.

APERÇU de la qualité et de la quantité de grain et des autres substances employées, et expirant le 31

| DIVISIONS DU REVENU.                 | POUR LA DIS |          |          |            |             |
|--------------------------------------|-------------|----------|----------|------------|-------------|
|                                      | Malt.       | Blé.     | Orge.    | Seigle.    | Maïs.       |
| <i>Canada Ouest.</i>                 |             |          |          |            |             |
| Brant .....                          | Bois. 820   | Bois. 92 | Bois. 51 | Bois. 2765 | Bois. 11016 |
| Durham .....                         | 526         | 1659     | 322      | 6605       | 4773        |
| Carleton .....                       | 4031        | 1748     | 1043     | 6810       | 53065       |
| Essex .....                          | 4846        | 200      | 7642     | 31252      | 17870       |
| Frontenac, Lennox et Addington ..... | 303         | 12       | 123      | 225        | 5348        |
| Haldimand .....                      | 3409        |          |          | 25690      | 21982       |
| Hastings .....                       | 10          | 438      |          |            | 150         |
| Huron et Bruce .....                 | 243         | 450      | 10       | 418        | 2761        |
| Kent et Lambton .....                | 1785        |          |          | 296        | 14          |
| Lanark .....                         | 5107        | 5584     | 64       | 21003      | 42745       |
| Leeds et Grenville .....             | 1966        | 331      |          | 7661       | 28990       |
| Lincoln et Welland .....             | 136         | 655      | 224      | 692        | 1384        |
| Middlesex, No. 1 .....               | 46          | 674      |          | 246        | 726         |
| Middlesex, No. 2 .....               | 1176        | 309      | 855      | 3511       | 12891       |
| Norfolk .....                        | 1886        | 1598     | 20       | 4054       | 17132       |
| Northumberland .....                 | 15          | 341      | 46       | 10         | 158         |
| Oxford .....                         |             | 681      |          |            |             |
| Perth .....                          |             |          |          |            |             |
| Peterborough et Victoria .....       |             |          |          | 1413       | 511         |
| Prince Edouard .....                 |             |          |          |            |             |
| Renfrew .....                        | 6           |          |          | 6          |             |
| Simcoe .....                         | 2484        | 606      | 57       | 6326       | 22397       |
| Waterloo .....                       | 1001        | 4706     | 327      | 744        | 7453        |
| Wellington et Grey .....             | 828         | 1328     | 158      | 174        | 14095       |
| Wentworth et Halton .....            | 5512        |          |          | 20741      | 123248      |
| York and Peel, No. 1 .....           | 343         | 618      | 10       | 292        | 3724        |
| York, Peel et Ontario, No. 2 .....   |             |          |          |            |             |
| Totaux, C. O. ....                   | 36473       | 22030    | 10952    | 140934     | 392433      |
| <i>Canada Est.</i>                   |             |          |          |            |             |
| Montréal, No. 1 .....                | 16845       |          | 18585    | 4714       | 16068       |
| Montréal, No. 2 .....                | 58553       |          | 15330    | 6058       | 103345      |
| Québec .....                         | 2780        | 200      | 2780     | 2580       |             |
| Bedford .....                        |             |          |          |            |             |
| Iberville .....                      |             |          |          |            |             |
| Richelieu .....                      |             |          |          |            |             |
| St. François .....                   |             |          |          |            |             |
| St. Hyacinthe .....                  |             |          |          |            |             |
| Trois Rivières .....                 |             |          |          |            |             |
| Totaux, C. E. ....                   | 78178       | 200      | 36695    | 13352      | 119413      |
| Total .....                          | 114651      | 22230    | 47647    | 154286     | 511846      |

des spiritueux et de la bière manufacturés en la province du Canada, pour l'année décembre 1859.

| TILLATION. |          |          |         |                  |                               |                 |                                           | POUR BRASSER.  |                |
|------------|----------|----------|---------|------------------|-------------------------------|-----------------|-------------------------------------------|----------------|----------------|
| Pois.      | Sarasin. | Déchets. | Avoine. | Pommes de terre. | Melasse ou autres substances. | Total du Grain. | Spiritueux soumis à la preuve, distillés. | Total du Malt. | Bière brassée. |
| Minots.    | Minots.  | Minots.  | Minots. | Minots.          | Gallons.                      | Minots.         | Gallons.                                  | Minots.        | Gallons.       |
| 67         | 39       | 5883     | 61      |                  |                               | 19935           | 53961                                     | 4449           | 47728          |
|            | 210      | 5131     | 816     |                  |                               | 72854           | 236323                                    | 1022           | 9312           |
|            |          | 144      | 5871    |                  |                               | 67825           | 194544                                    | 23444          | 230815         |
| 222        |          | 1733     | 399     |                  |                               | 8365            | 20829                                     |                |                |
|            |          | 176      | 270     |                  |                               | 51527           | 165394                                    | 6772           | 64343          |
|            |          | 2        |         |                  |                               | 600             | 1568                                      | 2263           | 19508          |
|            | 130      | 125      |         |                  |                               | 4137            | 9883                                      | 1591           | 15453          |
|            |          |          |         |                  |                               | 2095            | 2600                                      | 5011           | 50524          |
|            | 385      |          | 5335    |                  |                               | 80223           | 202194                                    | 8427           | 71121          |
|            |          |          | 1370    |                  |                               | 40318           | 113737                                    | 8907           | 84775          |
|            | 15       | 191      | 82      |                  |                               | 3379            | 8639                                      | 26378          | 261195         |
|            | 24       | 125      |         |                  |                               | 1841            | 4234                                      | 342            | 2933           |
| 1411       | 292      | 2519     | 43      |                  |                               | 23001           | 58748                                     | 500            | 5133           |
|            | 10       | 445      | 521     |                  |                               | 25666           | 88507                                     | 1963           | 20970          |
|            |          | 69       |         |                  | 498                           | 639             | 1200                                      | 3104           | 31840          |
|            |          |          |         |                  |                               | 681             | 1580                                      | 988            | 10684          |
|            |          |          |         |                  |                               |                 |                                           | 2848           | 30944          |
|            |          |          |         |                  |                               | 1924            | 4204                                      | 581            | 5130           |
|            |          |          |         |                  |                               |                 |                                           |                | Nil.           |
|            |          | 371      |         |                  |                               | 383             | 1024                                      | 2391           | 19425          |
| 180        | 212      | 14003    | 2188    | 25               |                               | 48478           | 139266                                    | 10794          | 126382         |
|            |          | 14837    | 28      |                  |                               | 29096           | 106466                                    | 8216           | 83925          |
|            |          | 5915     |         |                  |                               | 22498           | 80759                                     | 26563          | 295718         |
|            |          | 17       | 5277    |                  |                               | 154795          | 588061                                    | 16006          | 167904         |
|            |          | 4545     |         |                  |                               | 9532            | 23950                                     | 41650          | 430300         |
| 1880       | 1317     | 63188    | 22261   | 25               | 1714                          | 691493          | 2170484                                   | 209144         | 2138745        |
|            | 75       |          | 62570   |                  |                               | 118857          | 211483                                    | 40713          | 482315         |
|            | 140      | 269      | 193114  |                  | 36052                         | 376309          | 821384                                    | 33722          | 438973         |
|            |          |          | 13410   |                  |                               | 21750           | 36519                                     | 38434          | 376660         |
|            |          |          |         |                  |                               |                 |                                           | 18             | 240            |
|            |          |          |         |                  |                               |                 |                                           | 3148           | 35589          |
|            |          |          |         |                  |                               |                 |                                           | 211            | 1870           |
|            |          |          |         |                  |                               |                 |                                           | 874            | 8158           |
|            |          |          |         |                  |                               |                 |                                           | 434            | 4440           |
|            |          |          |         |                  |                               |                 |                                           | 136            | 1290           |
|            | 215      | 269      | 269094  |                  | 36052                         | 517416          | 1069386                                   | 117690         | 1349526        |
| 1880       | 1532     | 63457    | 291355  | 25               | 37766                         | 1208909         | 3239870                                   | 326834         | 3488271        |

THOS. WORTHINGTON,  
Sous-Commissaire.

Bureau de l'Insp. Gén., Départ. des Douanes,  
Québec, 13 avril 1860

Etat de tous les droits perçus sur le Whiskey distillé et sur la bière brassée, et du nombre de gallons de chaque espèce de liqueurs manufacturées en la province, dans les années 1857, 1858 et 1859.

HAUT-CANADA.

| Comtés.                         | BIÈRE MANUFACTURÉE. |                           |                | WHISKEY DISTILLÉ.        |                 |                           |
|---------------------------------|---------------------|---------------------------|----------------|--------------------------|-----------------|---------------------------|
|                                 | 1857.               |                           | 1858.          | 1857.                    |                 | 1858.                     |
|                                 | No. de Gallons.     | Montant des droits. \$ c. | No. e Gallons. | Montant des droits \$ c. | No. de Gallons. | Montant des droits. \$ c. |
| Brant.....                      |                     |                           | 52683          | \$ 526 83                | 177515          | \$ 4437 88                |
| Carleton.....                   | 31915               | \$ 319 15                 | 48532          | 485 32                   | 3945            | 98 62                     |
| Durham.....                     | 23410               | 234 10                    | 47728          | 477 28                   | 71621           | 2659 12                   |
| Essex.....                      | 24404               | 244 04                    | 10519          | 105 19                   | 71187           | 2518 33                   |
| Frontenac, Lennox et Addingt'   |                     |                           | 230815         | 2308 15                  | 309982          | 8387 62                   |
| Hastings.....                   | 72955               | 729 55                    | 64343          | 643 43                   | 227753          | 9695 92                   |
| Huron et Bruce.....             | 21193               | 211 93                    | 19508          | 195 08                   | 16196           | 519 98                    |
| Haldimand.....                  | 9132                | 91 32                     |                |                          | 31863           | 1247 14                   |
| Kent.....                       | 512                 | 5 12                      |                |                          | 27067           | 915 75                    |
| Lanark et Renfrew.....          | 9090                | 90 90                     | 15453          | 154 53                   | 3090            | 106 56                    |
| Leeds et Grenville.....         | 13308               | 133 08                    | 50524          | 505 24                   | 219037          | 8232 62                   |
| Lincoln et Welland.....         | 19106               | 191 06                    | 71661          | 716 61                   | 157761          | 5324 07                   |
| Middlesex et Elgin, 1re Div.    | 28127               | 281 27                    | 84775          | 847 75                   | 25938           | 1007 50                   |
| Do. 2e Div.                     | 117850              | 1178 50                   | 261195         | 2611 95                  | 29761           | 961 11                    |
| Northumberland.....             | 1518                | 15 18                     | 3259           | 32 59                    | 69911           | 3043 32                   |
| Norfolk.....                    | 12960               | 129 60                    | 20973          | 209 73                   | 70213           | 2774 60                   |
| Oxford.....                     | 4907                | 49 07                     | 5133           | 51 33                    | 10298           | 315 43                    |
| Prince Edouard.....             | 9730                | 97 30                     | 31840          | 318 40                   | 9738            | 357 46                    |
| Peterboro' et Victoria.....     | 3240                | 32 40                     | 5130           | 51 30                    | 1111            | 27 77                     |
| Perth.....                      | 16210               | 162 10                    | 30944          | 309 44                   |                 |                           |
| Renfrew.....                    |                     |                           | 13428          | 134 28                   |                 |                           |
| Simcoe.....                     |                     |                           | 7495           | 74 95                    |                 |                           |
| Stormont, Dundas et Glengary    |                     |                           | 19425          | 194 25                   |                 |                           |
| Waterloo.....                   | 22462               | 224 62                    |                |                          | 8542            | 212 65                    |
| Wellington et Gray.....         | 18076               | 180 76                    | 126382         | 1263 82                  | 197944          | 7568 14                   |
| Wentworth et Halton.....        | 126590              | 1265 90                   | 83925          | 839 25                   | 148121          | 5576 52                   |
| York et Peel, Div. E. et O..... |                     |                           | 295718         | 2957 18                  | 201058          | 6129 83                   |
| Do. do Centre.....              | 306676              | 3066 76                   | 433965         | 4339 65                  | 10197           | 254 93                    |
| Totaux.....                     | 893371              | 8933 71                   | 167904         | 1679 04                  | 592297          | 24451 52                  |
|                                 |                     |                           | 2203257        | 22032 57                 | 2638215         | 96644 56                  |
|                                 |                     |                           |                |                          | 2172776         | 134942 12                 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,  
QUÉBEC 18 avril 1860.

WM. DICKINSON,  
D. I. G. pro. tem.

BAS-CANADA.

| DISTRICT.                          | BIÈRE MANUFACTURÉE. |                     |                 |                     | WHISKEY DISTILLÉ. |                     |                 |                     |                 |                     |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|---------------------|-------------------|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------|---------------------|
|                                    | 1857.               |                     | 1858.           |                     | 1857.             |                     | 1858.           |                     | 1859.           |                     |
|                                    | No. de Gallons.     | Montant des droits. | No. de Gallons. | Montant des droits. | No. de Gallons.   | Montant des droits. | No. de Gallons. | Montant des droits. | No. de Gallons. | Montant des droits. |
| Montréal, Division No. 1.....      |                     | \$ cts.             | No. de Gallons. | Montant des droits. |                   | \$ cts.             | No. de Gallons. | Montant des droits. |                 | \$ cts.             |
| Do do No. 2.....                   |                     | 1549 20             | 482315          | 4828 15             |                   | 5895 31             | 211483          | 12688 98            |                 | 12688 98            |
| Québec .....                       |                     | 1246 95             | 438973          | 4389 73             |                   | 19167 24            | 800065          | 48003 90            |                 | 48003 90            |
| Beauharnois.....                   |                     | 915 82              | 376660          | 3766 60             |                   | .....               | 36519           | 2191 14             |                 | 2191 14             |
| Bedford.....                       |                     | 38 40               | 8180            | 81 80               |                   | .....               | .....           | .....               |                 | .....               |
| Iberville.....                     |                     | .....               | 440             | 4 40                |                   | 324 47              | .....           | .....               |                 | .....               |
| Ottawa.....                        |                     | 163 75              | 39480           | 394 80              |                   | .....               | .....           | .....               |                 | .....               |
| St. François.....                  |                     | 59 76               | 11949           | 119 49              |                   | .....               | .....           | .....               |                 | .....               |
| St. Hyacinthe .....                |                     | .....               | 4440            | 44 40               |                   | .....               | .....           | .....               |                 | .....               |
| Richelieu .....                    |                     | .....               | 1870            | 18 70               |                   | .....               | .....           | .....               |                 | .....               |
| Terrebonne.....                    |                     | .....               | 1290            | 12 90               |                   | .....               | .....           | .....               |                 | .....               |
| Trois-Rivières.....                |                     | .....               | .....           | .....               |                   | .....               | .....           | .....               |                 | .....               |
| Totaux—Bas-Canada.....             |                     | 3973 88             | 1365597         | 13655 97            |                   | 25497 48            | 1059062         | 63543 75            |                 | 63543 75            |
| Totaux—Haut-Canada, rapporté ..... |                     | 8933 71             | 2203257         | 22032 57            |                   | 96644 56            | 2172776         | 134942 12           |                 | 134942 12           |
| Totaux—Province.....               |                     | 12907 59            | 3568854         | 35688 54            |                   | 122142 04           | 3231838         | 198485 87           |                 | 198485 87           |

WM. DICKINSON,  
D. I. G. pro. tem.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Québec, 18 avril 1860.

---

---

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, du 29 ultimo, demandant une "liste des personnes nommées dans la commission de la paix, émise pour chaque comté dans le Haut-Canada, avec la résidence et l'occupation de chaque juge de paix, et la date de sa commission."

Par ordre.

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Québec, 23 Avril 1860. }

---

[Conformément à la recommandation du comité des impressions, ce document ne doit pas être imprimé.]

---

### MÉMORANDUM.

Il n'existe rien dans les archives du secrétariat qui puisse indiquer les occupations des personnes qui de temps à autre, ont été nommées magistrats dans le Haut-Canada.

E. A. MEREDITH,  
Assistant-Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Québec, 23 avril 1860.

---

---

## R É P O N S E

A une adresse de l'Honorable Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 21 avril 1859, priant Son Excellence de faire transmettre à cette chambre "un état sur les sujets suivants concernant les cours de division du Haut-Canada."

- 1o. Le nombre de causes dans chaque comté dans lesquelles l'honoraire pour audition a été élevé en vertu de la 3e section de la 16e Vic., ch. 177.
- 2o. Le montant total des honoraires pour audition ainsi élevés qui ont été payés par les plaideurs.
- 3o. Le montant total des deniers pour lesquels des poursuites ont été entrées dans les différentes cours de division de chaque comté.

Tel état devant être fait pour les 18 mois expirés le 31 décembre 1858, et devant être aussi par semestre.

Par ordre,

(Signé,)

C. ALLEYN,

*Secrétaire*

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 17 avril 1860.

|                                                  | No. des causes. | Montant des honoraires pour audition payés par les plaideurs. | Montant total des deniers pour lesquels des poursuites ont été entrées. |
|--------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                                  |                 | \$ cts.                                                       | \$ cts.                                                                 |
| <b>COMTÉ DE BRANT.</b>                           |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....        | 416             | 235 25                                                        | 100953 76                                                               |
| Do do 30 juin 1858 .....                         | 407             | 221 90                                                        | 72404 95                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....                     | 258             | 151 95                                                        | 60260 26                                                                |
| Total.....                                       | 1081            | 609 10                                                        | 233618 97                                                               |
| <b>COMTÉ DE CARLETON.</b>                        |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....        | 22              | 23 15                                                         | 26912 95                                                                |
| Do do 30 juin 1858.. .....                       | 20              | 17 55                                                         | 39716 82                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....                     | 30              | 28 65                                                         | 26442 53                                                                |
| Total.....                                       | 72              | 69 35                                                         | 93072 30                                                                |
| <b>COMTÉ D'ELGIN.</b>                            |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....        | 13              | 26 00                                                         | 68276 41                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                         | 9               | 18 00                                                         | 47098 50                                                                |
| Do do 31 décembre 1858.....                      | 17              | 34 00                                                         | 46835 96                                                                |
| Total .....                                      | 39              | 78 00                                                         | 162210 87                                                               |
| <b>COMTE D'ESSEX.</b>                            |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....        | 0               | .....                                                         | 22369 58                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                         | 0               | .....                                                         | 19321 65                                                                |
| Do do 31 décembre 1858. ....                     | 0               | .....                                                         | 21029 68                                                                |
| Total .....                                      | 0               | .....                                                         | 62720 91                                                                |
| <b>COMTÉS DE FRONTENAC, LENNOX ET ADDINGTON.</b> |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857.....         | 50              | 35 50                                                         | 66061 88                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                         | 13              | 21 00                                                         | 89325 49                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....                     | 4               | 5 50                                                          | 71418 84                                                                |
| Total.....                                       | 67              | 62 00                                                         | 226806 21                                                               |
| <b>COMTÉ DE GREY.</b>                            |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....        | 151             | 217 00                                                        | 49164 39                                                                |
| Do do 30 juin 1858 . . . . .                     | 181             | 251 05                                                        | 66526 64                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....                     | 71              | 110 75                                                        | 32145 25                                                                |
| Total.....                                       | 403             | 578 80                                                        | 147836 28                                                               |
| <b>COMTÉ D'HALTON.</b>                           |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....        | 26              | 36 40                                                         | 37407 84                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                         | 78              | 94 40                                                         | 60434 32                                                                |
| Do do 31 décembre 1858.....                      | 54              | 31 60                                                         | 31816 60                                                                |
| Total .....                                      | 158             | 162 40                                                        | 129658 76                                                               |

|                                            | No. des causes. | Montant des honoraires pour audition payés par les plaideurs. | Montant total des deniers pour lesquels des poursuites ont été entrées. |
|--------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                            |                 | \$ cts.                                                       | \$ cts.                                                                 |
| <b>COMTÉ DE KENT.</b>                      |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857.....   |                 |                                                               | 49531 21                                                                |
| Do do 30 juin 1858.....                    |                 |                                                               | 41533 26                                                                |
| Do do 31 décembre 1858.....                |                 |                                                               | 22502 39                                                                |
| Total.....                                 |                 |                                                               | 113566 86                                                               |
| <b>COMTÉS DE LANARK ET RENFREW.</b>        |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857.....   | 8               | 13 25                                                         | 28503 45                                                                |
| Do do 30 juin 1858.....                    | 24              | 25 65                                                         | 46051 30                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....               | 11              | 13 50                                                         | 33564 01                                                                |
| Total .....                                | 43              | 52 40                                                         | 108118 76                                                               |
| <b>COMTÉS DE LEEDS ET GRENVILLE.</b>       |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857.....   | 9               | 16 50                                                         | 50151 22                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                   | 13              | 23 00                                                         | 64251 63                                                                |
| Do do 31 décembre 1858.....                | 10              | 19 00                                                         | 54650 55                                                                |
| Total.....                                 | 32              | 58 50                                                         | 169053 40                                                               |
| <b>COMTÉ DE LINCOLN.</b>                   |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857.....   | 1               | 2 00                                                          | 47191 09                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                   | 1               | 2 00                                                          | 42718 00                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....               |                 |                                                               | 34672 31                                                                |
| Total.....                                 | 2               | 4 00                                                          | 124581 40                                                               |
| <b>COMTÉ DE LAMBTON.</b>                   |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857.....   | 58              | 89 75                                                         | 23576 56                                                                |
| D do 30 juin 1858.....                     | 37              | 64 00                                                         | 37987 61                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....               | 79              | 122 00                                                        | 23552 75                                                                |
| Total.....                                 | 174             | 275 75                                                        | 85116 92                                                                |
| <b>COMTÉ DE MIDDLESEX.</b>                 |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....  | 9               | 18 00                                                         | 112439 57                                                               |
| Do do 30 juin 1858.....                    | 17              | 26 00                                                         | 113,443 31½                                                             |
| Do do 31 décembre 1858.....                | 4               | 8 00                                                          | 74,339 72                                                               |
| Total.....                                 | 30              | 52 00                                                         | 300,222 60                                                              |
| <b>COMTÉS DE NORTHUMBERLAND ET DURHAM.</b> |                 |                                                               |                                                                         |
| Somestre expiré le 31 décembre 1857 .....  |                 |                                                               | 170872 00                                                               |
| Do do 30 juin 1858 .....                   |                 |                                                               | 163,441 67                                                              |
| Do do 31 décembre 1858.....                |                 |                                                               | 100,386 28                                                              |
| Total.....                                 |                 |                                                               | 434,699 95                                                              |

|                                            | No. des causes. | Montant des honoraires pour audition payés par les plaideurs. | Montant total des deniers pour lesquels des poursuites ont été entrées. |
|--------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                            |                 | \$ cts.                                                       | \$ cts.                                                                 |
| <b>COMTE DE NORFOLK.</b>                   |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857.....   |                 |                                                               | 43343 21                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                   |                 |                                                               | 55830 66                                                                |
| Do do 31 décembre 1858.....                |                 |                                                               | 39646 85                                                                |
| Total.....                                 |                 |                                                               | 138820 72                                                               |
| <b>COMTÉ D'OXFORD.</b>                     |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....  | 2               | 4 00                                                          | 87294 21                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                   |                 |                                                               | 89142 06                                                                |
| Do do 31 décembre 1858.....                | 1               | 2 00                                                          | 68658 01                                                                |
| Total .....                                | 3               | 6 00                                                          | 245094 28                                                               |
| <b>COMTÉ DE PRINCE EDWARD.</b>             |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....  |                 |                                                               | 26431 26                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                   |                 |                                                               | 30980 56                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....               |                 |                                                               | 22766 48                                                                |
| Total .....                                |                 |                                                               | 80178 30                                                                |
| <b>COMTES DE PETERBOROUGH ET VICTORIA.</b> |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....  |                 |                                                               | 50935 32                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                   |                 |                                                               | 72253 36                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....               |                 |                                                               | 58441 62                                                                |
| Total.....                                 |                 |                                                               | 171630 30                                                               |
| <b>COMTE DE PERTH.</b>                     |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....  | 29              | 44 20                                                         | 48267 49                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                   | 35              | 47 20                                                         | 76462 34                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....               | 38              | 65 40                                                         | 58509 20                                                                |
| Total.....                                 | 102             | 156 80                                                        | 183239 03                                                               |
| <b>COMTÉS DE PRESCOTT ET RUSSELL.</b>      |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....  | 13              | 26 00                                                         | 12061 05                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                   | 16              | 32 00                                                         | 11386 62                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....               | 25              | 43 60                                                         | 15179 03                                                                |
| Total.....                                 | 54              | 101 60                                                        | 38626 70                                                                |
| <b>COMTÉ DE SIMCOE.</b>                    |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....  | 25              | 26 40                                                         | 105445 02                                                               |
| Do do 30 juin 1858 .....                   | 16              | 16 05                                                         | 145096 55                                                               |
| Do do 31 décembre 1858.....                | 21              | 26 00                                                         | 66879 03                                                                |
| Total.....                                 | 61              | 68 45                                                         | 317420 60                                                               |

|                                                 | No. des causes. | Montant des honoraires pour audition payés par les plaideurs. | Montant total des deniers pour lesquels des poursuites ont été entrées. |
|-------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                                 |                 | cts.                                                          | \$ cts.                                                                 |
| <b>COMTÉS DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY.</b> |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....       | 15              | 11 25                                                         | 51153 15                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                        | 13              | 8 65                                                          | 60488 85                                                                |
| Do do 31 décembre 1858 .....                    | 17              | 13 85                                                         | 58316 99                                                                |
| Total.....                                      |                 | 33 75                                                         | 169958 99                                                               |
| <b>COMTE DE WATERLOO.</b>                       |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....       | 313             | 370 60                                                        | 80845 82                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                        | 290             | 297 45                                                        | 105267 79½                                                              |
| Do do 31 déc. 1858 .....                        | 118             | 88 85                                                         | 65408 35½                                                               |
| Total.....                                      | 724             | 756 90                                                        | 251521 96¾                                                              |
| <b>COMTÉ DE WELLAND.</b>                        |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857.....        |                 |                                                               | 27717 21                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                        |                 |                                                               | 28027 43                                                                |
| Do do 31 déc. 1858 .....                        | 193             | 163 30                                                        | 26614 93                                                                |
| Total.....                                      | 193             | 163 30                                                        | 33769 73*                                                               |
| <b>COMTÉ DE WELLINGTON.</b>                     |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....       | 187             | 89 50                                                         | 95522 67                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                        | 125             | 41 05                                                         | 124537 13                                                               |
| Do do 31 décembre 1858 .....                    | 93              | 31 85                                                         | 81171 27                                                                |
| Total.....                                      | 405             | 162 40                                                        | 301231 07                                                               |
| <b>COMTÉ DE WENTWORTH.</b>                      |                 |                                                               |                                                                         |
| Semestre expiré le 31 décembre 1857 .....       | 111             | 222 00                                                        | 144230 9                                                                |
| Do do 30 juin 1858 .....                        | 48              | 86 50                                                         | 102889 54                                                               |
| Do do 31 décembre 1858 .....                    | 45              | 82 75                                                         | 90678 01                                                                |
| Total.....                                      | 204             | 391 25                                                        | 337798 46                                                               |

\* Cette somme est rapportée de la quatrième cour de division comme étant le montant total pour lequel des poursuites ont été entrées pendant les dix-huit mois, sans distinction des différentes époques.

R E M A R Q U E .

Les juges des comtés ci-dessous n'ont pas encore produit leurs rapports, quoiqu'on leur ait demandé de le faire par lettre du secrétaire provincial, en date du 27 avril 1859.

HURON et BRUCE,  
YORK et PEEL,  
ONTARIO,  
HALDIMAND,  
HASTINGS.

(Signé,)

E. A. MEREDITH,  
Assistant Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
Québec, 17 avril 1860.

## R É P O N S E

A une adresse de l'Assemblée Législative, du 28 mars 1860 ; demandant un état du montant des deniers publics annuellement accordé et distribué aux Sociétés d'Agriculture et aux Chambres des Arts et Manufactures dans le Haut et le Bas-Canada ; aussi, du montant annuellement dépensé par le Bureau d'Agriculture, depuis sa création.

Par Ordre.

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
25 Avril 1860.

[Conformément à la recommandation du comité des impressions, ce document ne doit pas être imprimé.]

No. 46.

## R É P O N S E

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, en date du 7 mars 1860 ; au sujet d'un Etat relatif au paiement des pertes de la Rébellion,

(Par ordre,)

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
25 avril 1860.

RÉPONSE à une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, en date du 7 mars dernier,—au sujet des montants payés à même la caisse publique pour le règlement des pertes de la Rébellion dans le Haut et le Bas-Canada, respectivement,—“ La dite réponse devant indiquer clairement le nom de chaque personne à qui indemnité a été accordée par les commissaires, ainsi que le montant de telle indemnité, la personne à qui les deniers ont été payés, et la date du paiement, ”—et renfermer le compte courant entre la province et les fonds des pertes de la Rébellion du Haut et du Bas-Canada, respectivement, etc.

La liste des noms, etc., est très volumineuse, et l'on n'a pas encore fini de la copier, vu la presse des affaires publiques, et la compilation constante des états pour l'information de la Législature. Comme de raison, si on l'ordonne, la réponse peut être transmise à l'époque probable de la clôture de la Session ; mais les livres originaux peuvent être expédiés immédiatement à la Chambre ; on y trouvera tous les détails demandés.

Les comptes courants pour le Bas et le Haut Canada, etc., accompagnent la présente, conformément à la seconde partie de l'adresse.

T. D. HARRINGTON,  
D. R. G.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL,  
Québec, 24 avril 1860.

ÉTAT du compte entre la province et le fonds des pertes de la rébellion, indiquant l'argent et les débentures avancés, et l'intérêt en provenant, le montant reçu à compte de sources locales, et la balance due le 1er janvier 1860.

*Dt.* BAS-CANADA.

|               |                                                                                  | \$ cts.     |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|               | Montant des débent. émises en vertu des actes 9 Vict., c. 65, et 12 Vict., c. 58 | 34861 25    |
|               | do argent payé à divers réclamants, 12 Vic.t, ch. 58.....                        | 315080 42   |
|               | do intérêt payé sur débentures .....                                             | 18702 83    |
|               | do frais d'impression, de port, etc.....                                         | 1304 68     |
|               | do paiements aux commissaires nommés en vertu de l'acte 12 Vic.,<br>ch. 58 ..... | 38052 72    |
| 1er jan. 1860 | Balance due aux réclamants.....                                                  | 706 33      |
|               |                                                                                  | \$408708 23 |

*Av.*

|  |                                                                                                                 | \$ cts.     |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|  | Montant provenant des licences de mariage, Canada-Est, et affecté à ce fonds<br>par l'acte 9 Vict., ch. 65..... | 8708 23     |
|  | Montant affecté en vertu de l'acte 12 Vict., ch. 58 .....                                                       | 400000 00   |
|  |                                                                                                                 | \$408708 23 |

*Dt.* HAUT-CANADA.

|               |                                                                                                                        | \$ cts.     |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|               | Montant des débentures émises en vertu de l'acte 8 Vic., ch. 72.....                                                   | 80000 00    |
|               | do intérêt sur débentures.....                                                                                         | 16368 32    |
|               | do argent payé à divers réclamants.....                                                                                | 104600 00   |
|               | do indemnité et frais aux commissaires chargés de s'enquérir des<br>réclamations pour les pertes de la rébellion ..... | 4907 00     |
| 1er jan. 1860 | Balance due aux réclamants.....                                                                                        | 3089 88     |
|               |                                                                                                                        | \$208965 21 |

*Av.*

|  |                                                           | \$ cts.     |
|--|-----------------------------------------------------------|-------------|
|  | Montant des produits des licences affecté à ce fonds..... | 208965 21   |
|  |                                                           | \$208965 21 |

WILLIAM DICKINSON,  
D. I. G., *Pro tem.*

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Québec, 19 avril 1860.

rance dans les choses permises et sans l'abstinence complète dans celles défendues) "à la promesse de la vie présente et de celle à venir."

"Troisièmement, les écoles :—

"Votre comité est pleinement convaincu que l'éducation religieuse et soignée des enfants est indispensablement nécessaire pour assurer l'existence continuelle des principes vraiment productifs de la tempérance par la crainte de Dieu. Il croit fermement que ce genre d'éducation doit toujours dominer, parmi les meilleurs moyens adoptés pour diminuer l'ivrognerie, en exerçant sur les enfants une influence utile qui leur représentera l'ivrognerie comme un bien grand mal.

"Votre comité continue à vous offrir le résultat de l'examen de cette question. Puisque tant de gens semblent être si mal constitués pour qu'il leur soit extrêmement difficile de faire usage de vin ou de toute autre boisson alcoolique sans s'exposer à en prendre outre mesure et au-delà des bornes de la tempérance, et par là tombe dans le mal; nous répondons à cela que le chrétien consciencieux de son infirmité, se retirera très certainement du danger qui le menace si fort, s'il se conforme au commandement de Dieu Son Sauveur, qui ne permettra pas qu'il soit tenté au-delà de ses forces, mais avec la tentation il lui enverra toujours un moyen de s'enfuir, pour qu'il puisse la supporter. Le commandement divin apprend aux chrétiens à fuir, à éviter et à écarter tout ce qui est regardé comme un moyen d'offense; c'est-à-dire, qui soit un obstacle à leur progrès vers le ciel. Si l'œil droit devient pour toi un motif d'offenser Dieu, arrache-le et jette-le loin de toi; car il est de ton intérêt qu'un de tes membres périsse plutôt que tout ton corps n'aille en enfer. Si ta main droite devient pour toi sujet d'offenser Dieu, coupe-la et jette-la loin de toi, il est de ton intérêt qu'un de tes membres périsse plutôt que tout ton corps soit jeté en enfer. Ici se trouve révélée toute la doctrine de la tempérance. A ce commandement tout chrétien est tenu d'obéir. La loi divine de l'obéissance sera une sauvegarde contre l'intempérance et contre toute autre cause d'offense; c'est-à-dire, effective pour tous ceux qui l'observeront cordialement et strictement. Le Christ lui-même nous en a fait la promesse,—il en a fait comme un saint canon pour cette société de fidèles qu'il s'est plus à organiser pour la régénération d'un monde perdu, jusqu'à cette église qu'il déclare être un "propre corps." Par cette loi tout membre de cette église est obligé de sacrifier tout ce qui peut l'empêcher ou le retarder dans sa route vers la vie éternelle, quoique cela lui paraisse légale et même utile, comme l'œil droit et la main droite. Si nous voulions induire les hommes à soumettre leurs fautes habituelles à des principes chrétiens, nous devrions les conduire vers le Christ et l'Eglise, et nous devrions leur faire voir par notre exemple que l'Eglise est sa propre société, sa propre confraternité pour la pratique de l'abstinence complète de tout ce qui peut nous conduire au mal; cela est en effet la glorieuse faute de Dieu (si l'on peut parler ainsi) de recommander la tempérance dans l'usage de tous ses dons, qui n'offense pas le chrétien et qui ne le détourne pas de la voie sainte des commandements de Dieu.

"Et ici votre comité observe qu'il croit très désirable que ce synode se rappelle sa condamnation sévère de la coutume (qui a lieu dans le commerce et dans une fausse hospitalité) de forcer les autres par une fausse bonté à prendre ce qu'ils savent être un motif d'offenser Dieu; une telle conduite est beaucoup plus mauvaise que négligente. Et il est excessivement peu charitable d'en agir ainsi avec des personnes faibles, soit qu'elles soient membres de l'église ou non. Cela ne mérite pas seulement la censure sévère du Synode, mais mérite d'être puni par la justice civile. Votre comité est d'avis que la mise en pratique de ses moyens de promouvoir la pureté et la vertu d'un côté et pour la suppression de l'ivrognerie et autres offenses scandaleuses de l'autre, serait non seulement un grand pas de fait vers l'amélioration morale et l'édification spirituelle de son propre peuple, mais la placerait encore dans la meilleure position pour pouvoir étendre son influence sur ceux qui sont dans le droit chemin. Le maintien de la discipline divine parmi ses propres enfants, prouverait à tous les hommes sa grande horreur des péchés de la chair, et la qualifierait comme la seule et vraie société divine, pour l'extinction du péché en accord avec la raison, le droit et la tempérance, et le jugement à venir.

Comme la loi de notre pays regarde l'ivrognerie comme une infraction à l'ordre social, et attache par conséquent des pénalités à la culpabilité de ce crime, nous avons le même droit de nous attendre à son octroi contre l'ivrognerie que contre le vol ou le meurtre; cependant si ce synode demandait aux autorités de l'état de mettre en force ses lois à cet

égard, ces autorités n'auraient-elles pas le droit de répondre par les paroles mêmes du Christ et de dire : " Hypocrite que tu es, retire d'abord la poutre qu'il y a dans ton propre œil et tu t'occuperas ensuite à retirer la paille que tu vois dans celui de ton frère." Mettez-vous vous même en force, les lois salutaires de l'église contre le vice, vous qui vous plaignez de la nonchalance de la justice civile. Mettez donc d'abord en force les lois de la discipline de l'église, qui se trouvent si méprisées et si oubliées parmi vous, que les hommes mènent une vie de vice, sans crainte de la censure ou de l'excommunication, de mourir dans le sein de l'église et être enterrés avec toutes les cérémonies religieuses.

Votre comité s'est néanmoins proposé de suggérer au synode la nécessité de demander à la législature provinciale de bien vouloir passer un acte pour diminuer l'ivrognerie, lequel acte sera fondé sur le statut impérial connu sous le nom de " Acte Forbes-Mackenzie." Cette mesure projetée et pratiquée a déjà été entamée en grande partie depuis la dernière session du synode par un acte de la législature (chapitre 6, 22 Vict.) pour restreindre le débit des liqueurs spiritueuses depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin."

Votre comité espère que pour le moment ses effets serviront grandement à promouvoir le bien-être de la société, en diminuant l'imprévoyance, l'extravagance et l'ivrognerie, avec toutes leurs misérables conséquences.

Votre comité soumet respectueusement que rien ne peut faire voir les changements opérés sur l'esprit public, soit pas l'effet de l'intempérance, soit par la lumière jetée sur le sujet par les publications sur la tempérance, plus que le changement de sentiment dans le grand corps du clergé de l'église d'Angleterre, qui a produit cet excellent rapport, et a appelé l'église à l'exercice de sa discipline trop longtemps abandonnée et négligée ; et lorsque l'on considère que les autres églises se sont aussi occupées du sujet dans leurs assemblées et leurs convocations, votre comité ne peut douter que le pouvoir de la religion et de la raison ne vienne s'opposer à ce mal national, et ne sanctionne tout acte que votre honorable chambre pourra établir dans sa sagesse.

MALCOM CAMERON.

Président.

Chambre de Comité,

Mardi, le 24 avril 1860.

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 29 Mars 1860, pour correspondances et rapports relatifs à la consolidation de la dette publique.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
26 Avril 1860.

No. 414.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Québec, 25 avril 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus rapports et copie de la correspondance au sujet des £2,800,000, sterling, d'effets publics vendus par les agents financiers, à Londres, pour le compte du gouvernement provincial du Canada, tels que demandés par une adresse de l'honorable assemblée législative, en date du 29 mars dernier.

Je ferai remarquer que la correspondance ne contient seulement que la continuation de celle déjà fournie à l'honorable assemblée législative par un message de son excellence le gouverneur-général, portant la date du 6 mars 1860.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. DICKINSON,

Dép. Insp. Gén., *Pro tem.*

L'Hon. CHARLES ALLEYN,  
Secrétaire Provincial, Québec.

Continuation de la correspondance au sujet des £2,800,000, sterling, d'effets publics vendus par les agents financiers, à Londres, au compte du gouvernement provincial du Canada. La partie antérieure ayant été transmise par message de son excellence le gouverneur-général à l'honorable assemblée législative, portant la date du 6 mars 1860.

WM. DICKINSON,

Dép. Insp. Gén., *Pro tem.*

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Québec, 23 Avril 1860.

Copie d'une lettre omise, lorsque les autres documents ont été transmis par message de son excellence le gouverneur-général, portant la date du 6 mars 1860.

LONDRES, 5 Août 1859.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de vos lettres des 14 et 16 juillet, et nous voyons avec beaucoup de satisfaction que nos transactions, tant pour la négociation des £350,000 de bons provinciaux, que pour le placement dans l'emprunt des Indes de la portion du fonds d'amortissement de l'emprunt garanti du Canada, qu'il avait été décidé d'y placer, ont reçu votre approbation.

Nous sommes aussi heureux de voir que, excepté pour des cas spéciaux, le gouvernement n'a pas l'intention, et qu'il n'y a pas à présent, non plus, nécessité d'autoriser l'émission d'autres débetures provinciales ou municipales, ou d'augmenter la dette de la province. En même temps, nous reconnaissons la sagesse du retrait de ces dernières, soit par achat ou échange, et de l'usage légitime du crédit provincial en profitant des favorables circonstances actuelles pour prendre des dispositions opportunes pour le succès de cette opération.

Le prix des débetures provinciales est maintenant élevé, et nous croyons nous conformer à vos désirs en ne faisant que des ventes modérées de débetures, à mesure que l'on peut en avoir besoin pour les placements sans encombrer le marché ; mais la demande est très limitée, et nous sommes d'accord avec vous, qu'il vaut mieux attendre quelque temps avant d'essayer à négocier une vente considérable.

(Signé,)

BARING, FRERES ET CIE,  
GLYN, MILLS ET CIE.

L'HON. A. T. GALT,  
Ministres des Finances.  
Québec.

Copie d'une lettre omise, lorsque les autres documents ont été transmis par message de Son Excellence le Gouverneur-Général, portant la date du 6 mars 1860.

Québec, 29 mars 1860.

MM. BARING, FRÈRES ET CIE.,  
MM. GLYNN, MILLS ET CIE., Londres.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, dont le contenu mérite toute mon attention.

Je suis heureux de voir que le prix des débetures provinciales continue à être élevé, et que vous ne faites que des ventes modérées de manière à ne pas faire baisser le marché.

J'espère que la récolte très abondante, qui est maintenant bien assurée, tendra beaucoup à maintenir la position de nos effets publics sur votre marché, tandis que le gouvernement fera de son côté tous ses efforts dans ce but.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre dévoué serviteur,

A. T. GALT,

Ministre des Finances.

(Copie.)

LONDRES, 8 février 1860.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous adresser ci-inclus un état des recettes pour le compte de l'emprunt consolidé canadien de £2,800,000, le 1er courant, par où vous verrez que les recettes en argent, faites ce jour là, se sont montées en tout à £866,871 2s. 8d., et que les paiements en bons représentent une autre somme de £7,367 9s. 1d.

Des sommes reçues en argent, nous avons placé :—

£433,435 11s. 4d. au crédit du compte de l'emprunt consolidé, maison Baring, Frères et Cie.

£433,435 11s. 4d. au crédit du compte de l'emprunt consolidé, maison Glyn, Mills et Cie, et sur le montant du fonds payé en plein, le 1er courant, nous réclamons une commission de un pour cent, soit £9,100 10s., un pour cent sur £910,050, qui sera divisée en parties égales aux comptes de nos maisons respectives.

Nous avons à vous parler du débit du compte de l'emprunt canadien consolidé—

£65,000 le 2 février. Emprunt sur les bons de la ville de Toronto, à 5 pour cent pour 6 mois, suivant l'autorisation que nous en avons reçue par votre lettre du 23 janvier.

£60,000 pour le 2 février, tenus à la disposition de la compagnie des paquebots canadiens.

£3,323 2s. 6d. au 28 février. Courtage de  $\frac{1}{4}$  pour cent alloué sur £1,331,250 de l'emprunt 5 pour cent, les sommes ci-dessus étant divisées en parties égales aux comptes des maisons respectives. Il y aura probablement quelques autres réclamations de courtage, mais non pour un montant considérable.

Nous avons réussi à prêter dans le cours du présent mois, sur des garanties incontestables, £55,000 pour 2 mois à 5 pour cent ; sur ces sommes nous avons déjà avancé £16,000 le 1er courant, 20,000 le 6 courant, au débit du compte de l'emprunt consolidé ; avis des paiements qui restent à faire sera donné en temps et lieu convenables.

D'après le montant considérable déjà payé en plein sur la somme de £2,800,000, et d'après des informations sur la conversion de la dette provinciale, cours sterling, que nous prenons en ce moment, nous anticipons que l'on ne retardera pas à nous demander la livraison immédiate de bons pour un montant considérable, c'est pourquoi nous apprendrons avec plaisir la date où nous recevrons le premier envoi, et à quel taux vous pourrez livrer les bons, après la conclusion des arrangements pour l'impression.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très obéissants serviteurs,

(Signé,)

BARING, FRÈRES ET CIE.,  
GLYN, MILLS ET CIE.

A L'HON. A. T. GALT,  
Ministre des Finances du Canada.  
Etc., etc., etc.,  
Québec.

[Duplicata.]

LONDRES, 29 février 1860.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que la conversion des bons provinciaux canadiens est commencée, bien que pas encore sur une grande échelle, les sommes présentées à cet effet jusqu'à cette date étant de—

£72,000, 6 pour cent.

£17,600, 6 pour cent.

Nous avons acheté pour le compte du gouvernement—

£6,250 de bons du fonds d'emprunt municipal, courant.,

500 do do do do sterling,

au pair, avec intérêt accumulé depuis le 1er janvier, et nous vous donnerons les chiffres dans notre prochaine. Nous cherchons à faire de nouveaux achats, mais aucuns de ces bons ne sont offerts à présent.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

BARING, FRÈRES ET CIE.,  
GLYN, MILLS ET CIE.

A L'HON. A. T. GALT,  
Ministre des Finances du Canada,  
Etc., etc., etc.,  
Quebec.

[Duplicata.]

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli un état des sommes reçues au 1er courant, pour le compte de l'emprunt consolidé 5 pour cent canadien de

£2,800,000—par lequel vous verrez que les recettes en argent s'élèvent à £204,912 14s. 4d. ; et que les paiements ultérieurs faits en bons s'élèvent à £19,302 8s. 8d.

Des sommes reçues en argent, nous avons placé £102,456 7s. 2d. au crédit du compte de l'emprunt consolidé chez MM. Baring, Frères et Cie. ; £102,456 7s. 2d. au crédit du compte de l'emprunt consolidé chez MM. Glyn, Mills et Cie,—et d'un autre côté nous avons porté au débit du compte de l'emprunt consolidé, en proportions égales dans nos comptes respectifs, £2,071, commission à 1 pour cent sur £207,100, payé en plein le 1er courant.

Sur le montant payé en bons au 1er courant, la somme de £11,506 17s. est représentée par l'ordre ci-inclus de la banque de l'Amérique Britannique du Nord au gérant de la banque à Montréal, pour vous remettre, à vous ou à votre ordre, £14,000 de débentures courant du fonds d'emprunt municipal consolidé, et nous vous serons obligés de vouloir bien nous informer en temps et lieu de la réception de ces débentures : nous croyons que la banque les remettra à Québec si vous le désirez. Nous laissons à régler en Canada la différence d'intérêt sur ces bons.

Nous avons payé au débit du compte d'emprunt consolidé canadien—

£10,000—le 14 février.

9,000—le 24 février.

formant la balance d'un prêt de £55,000 pour deux mois, sur garanties approuvées, comme je vous l'ai déjà annoncé.

Vous trouverez ci-inclus copie d'une lettre qui vous a été adressée par le trésorier, en date du 28 février, et nous devons vous informer que nous avons reçu la somme qui y est mentionnée, savoir :—

|            |                                                                                 |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| £ 904 9 10 | —intérêt sur £174,500, débentures des Indes, dû le 16 août 1859.                |
| 3,300 19 2 | —do do do do dû le 16 février 180.                                              |
| 30,000 0 0 | —Montant de la lettre de change remise du Canada pour le fonds d'amortissement. |

£34,205 9 5 en tout,

que nous plaçons au crédit du compte ordinaire du gouvernement du Canada, en proportions égales dans les livres de nos maisons respectives.

Nous avons acheté, suivant vos ordres, les bons du fonds d'emprunt municipal consolidé suivants, savoir :—

|                                   |                             |             |
|-----------------------------------|-----------------------------|-------------|
| £500—bons sterlings au pair       | - - - - -                   | £500 0 0    |
| Intérêt 47 jours                  | - - £ 3 17 3                |             |
| Courtage, $\frac{1}{4}$ pour cent | - - 1 5                     |             |
|                                   | <u>                    </u> | £ 5 2 3     |
| Au 17 février                     | - - - - -                   | £505 2 3    |
| £2,500—bons du cours prov., @ ch. | £ 1 4 4 - - -               | £2004 15 10 |
| Intérêt 58 jours                  | - - £19 11 9                |             |
| Courtage, $\frac{1}{4}$ pour cent | - - 6 5 0                   |             |
|                                   | <u>                    </u> | £ 25 16 9   |
| Au 28 février                     | - - - - -                   | £2080 12 7  |
| £3,750—bons du cours prov., @ ch. | £ 1 4 4 - - -               | £3082 3 10  |
| Intérêt 59 jours                  | - - £29 18 9                |             |
| Courtage, $\frac{1}{4}$ pour cent | - - 9 7 6                   |             |
|                                   | <u>                    </u> | £ 39 5 3    |
| Au 29 février                     | - - - - -                   | £3121 9 1   |

|                                      |          |   |   |   |           |
|--------------------------------------|----------|---|---|---|-----------|
| £200—bons du cours prov., @ ch.      | £ 1 4 4  | - | - | - | £ 164 7 8 |
| Intérêt 60 jours                     | £ 1 12 4 | - | - | - |           |
| Courtage, $\frac{1}{4}$ pour cent    | 10 0     | - | - | - |           |
|                                      |          |   |   |   | £ 2 2 4   |
| Au 1er mars                          | -        | - | - | - | £166 10 0 |
| £9,000—bons sterling [sans courtage] | -        | - | - | - | £9000 0 0 |
| Intérêt 65 jours                     | -        | - | - | - | 96 3 3    |
| Au 6 mars                            | -        | - | - | - | £9096 3 3 |

et nous portons ces sommes en proportion égales, dans nos comptes respectifs, au débit du compte de l'emprunt consolidé.

La conversion des débetures provinciales sterling ne s'opère que lentement, bien que l'on demande beaucoup d'informations à ce sujet, et nous croyons que la différence dans l'intérêt, bien que minime, empêchera la majorité des porteurs d'opérer la conversion jusqu'au terme de l'échéance. Les montants présentés jusqu'ici sont :—

£87,000—6 pour cent.

17,000—5 “ “

Nous vous transmettons sous ce pli, pour votre information, un état des quarante premières listes présentées, qui représentent—

£109,160 18s. 9d.—Fonds consolidé 5 pour cent.

Les inscriptions dans les consolidés 5 pour cent jusqu'à cette date s'élèvent en tout à £89,168 13s. 9d.

Nous serons heureux d'apprendre quand nous pourrons espérer recevoir quelques uns des nouveaux bons, et nous les attendons le plus tôt possible, à cause de la très forte partie de l'emprunt qui a été payée en plein.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs,

Vos très-obéissants serviteurs,  
(Signé,) BARING, FRÈRES ET CIE.,  
“ GLYN, MILLS ET CIE.,

Londres, 6 mars 1860.

P.S.—Nous avons prêté une nouvelle somme de £75,000, à 5 pour cent, pour deux mois, sur des garanties approuvées, payable dans le cours de ce mois-ci; le premier paiement de £20,000, en trois versements, est porté en proportions égales dans nos comptes respectifs, au débit du compte de l'emprunt consolidé. Nous annexons, pour servir en cas de besoin, copie de la correspondance par le *Hungarian*.

[Duplicata.]

Londres, 14 mars 1860.

MONSIEUR,—Nous vous transmettons sous ce pli un duplicata de notre lettre du 6 courant, et nous avons à ajouter aujourd'hui que nous avons acheté un nouveau lot de bons du fonds d'emprunt municipal consolidé, savoir :—

|                                             |   |   |   |   |                     |
|---------------------------------------------|---|---|---|---|---------------------|
| £1500—Bons sterling au pair                 | - | - | - | - | £1500 0 0           |
| Ajoutez l'intérêt, 68 jours, à 6 pour cent. |   |   |   |   | 16 15 0             |
| £3000—Bons du cours prov., change £1 4 4    | = |   |   |   | 2465 15 0           |
| Ajoutez l'intérêt, 68 jours, à 6 pour cent. |   |   |   |   | 27 11 3             |
|                                             |   |   |   |   | £4110 1 7           |
| Courtage, $\frac{1}{4}$ pour cent.          |   |   |   |   | 11 5 0              |
|                                             |   |   |   |   | Le 9 mars £4021 6 7 |

au débit du compte d'emprunt consolidé canadien

Les bons provinciaux sterling présentés pour conversion jusqu'à présent s'élèvent à—  
 £96,900—6 pour cent,  
 et £28,300—5 " "

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs,  
 Vos très obéissants serviteurs,

(Signé,) BARING, FRÈRES ET CIE.,  
 " GLYN, MILLS ET CIE.,

L'honorable A. T. GALT,  
 Ministre des Finances du Canada,  
 Etc., etc., etc.,  
 Québec.

(Copie,)

Londres, 3 avril 1860

MONSIEUR,—Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 3 mars, dont le contenu a reçu toute notre attention.

Nous voyons que vous espérez expédier le premier paquet de bons de 5 pour cent sous environ deux mois de la date de votre lettre; et nous serons bien aise si vous pouvez, de quelque manière, en hâter la remise, car nous avons un pressant besoin de ces bons, et il peut survenir de nouvelles demandes lorsque la période limitée pour la conversion approchera de sa fin.

Nous remarquons que votre gouvernement a l'intention de se prévaloir de l'option qui lui est laissée de recevoir le paiement des Bons Indiens le 16 août 1864, et nous supposons que vous nous donnerez, en temps et lieu, avis formel à cet effet, pas moins de douze mois avant la date ci-dessus.

Nous avons maintenant à vous informer que nous avons payé au Secrétaire d'Etat en conseil des Indes, conformément à vos instructions du 18 janvier:—

|                                                          |   |   |                      |
|----------------------------------------------------------|---|---|----------------------|
| £338,079 17s. 3d.—Coût de £326,000 fonds indiens         |   |   |                      |
| 5 pour cent, @ 102½ pour cent                            | - | - | £334,150 0 0         |
| Ajoutez l'intérêt @ 5 pour cent, du 5 janvier au 2 avril | - | - | 3,929 17 3           |
|                                                          |   |   | <u>£338,079 17 3</u> |

et nous avons complété le paiement à la compagnie des paquebots à vapeur du Canada, de £61,643 16s. 8d., suivant vos instructions, en portant les sommes ci-dessus en proportions égales dans nos comptes respectifs au débit du compte de l'emprunt consolidé canadien.

Depuis ce que nous vous avons appris le 14 mars, nous avons acheté les bons du fonds d'emprunt municipal suivants, savoir:—

|                                         |   |   |   |   |   |                  |
|-----------------------------------------|---|---|---|---|---|------------------|
| £500 sterling, au pair                  | - | - | - | - | - | £500 0 0         |
| Ajoutez intérêt, 75 jours @ 6 pour cent | - | - | - | - | - | 6 3 3            |
| £300 courant, @ change, £1 4s. 4d.      | - | - | - | - | - | 246 11 6         |
| Ajoutez intérêt, 75 jours @ 6 pour cent | - | - | - | - | - | 3 0 9            |
|                                         |   |   |   |   |   | <u>£755 15 6</u> |
| Le 16 mars                              | - | - | - | - | - |                  |
| £750 courant, @ change £1 4s. 4d.       | } | - | - | - | - | £821 18 9        |
| 250 do do do                            |   |   |   |   |   |                  |
| Ajoutez intérêt, 75 jours @ 6 pour cent | - | - | - | - | - | 10 10 5          |
| Courtage, ¼ pour cent                   | - | - | - | - | - | 2 10 0           |
|                                         |   |   |   |   |   | <u>£834 18 9</u> |
| Le 19 mars                              | - | - | - | - | - |                  |

|                                          |           |           |
|------------------------------------------|-----------|-----------|
| £500 courant, @ change £1 4s. 4d.        | - - - - - | £410 19 2 |
| Ajoutez, intérêt, 80 jours @ 6 pour cent | - - - - - | 5 8 1     |
| Courtage, $\frac{1}{4}$ pour cent        | - - - - - | 1 5 0     |

Le 20 mars - - - - - £417 12 3

|                                          |           |           |
|------------------------------------------|-----------|-----------|
| £500 courant, @ change £1 4s. 4d.        | - - - - - | £410 19 2 |
| Ajoutez intérêt, 88 jours @ 6 pour cent. | - - - - - | 5 18 10   |
| Courtage, $\frac{1}{4}$ pour cent.       | - - - - - | 1 5 0     |

Le 29 mars - - - - - £418 3 0

au débit du compte de l'emprunt consolidé dans nos livres respectifs; et nous avons de plus payé pour le même compte,

£14,000, le 21 mars,  
18,000, le 27 do  
23,000, le 30 do

étant la balance du prêt de £75,000, ainsi que nous vous en avons informé par notre lettre du 6 mars.

Nous avons payé au débit du compte ordinaire de la province, dans nos livres respectifs:—

£10,000 0 0 le 31 mars, à la Banque d'Angleterre, pour dividendes sur l'emprunt garanti du Canada.

£1,979 4s. 9d. le 31 mars, à la Monnaie, pour balance du compte de monnayage, 1858, dont vous voudrez bien prendre note.

Les sommes présentées pour conversion jusqu'à cette date, sont

£132,400—Bons 6 pour cent.  
39,250—Bons 5 pour cent.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,

Vos très-obéissants serviteurs,

(Signé,) **BARING, FRERES ET CIE.**  
" **GLYN, MILLS ET CIE.**

(Copie,)

Londres, 3 avril 1860.

MONSIEUR,—Nous répétons, pour plus de régularité, les entrées faites dans nos comptes avec le Gouvernement du Canada, dont vous avez été informé par notre correspondance collective avec MM. Glyn, Mills et Cie.

Nous avons porté au crédit du compte de l'emprunt consolidé Canadien,—

£102,456 7s. 2d., le 2 mars—moitié des recettes à cette date.

Et au débit du même compte,

|              |                                            |                                                            |
|--------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| £1,035 10s., | le 2 mars—moitié de la commission chargée. |                                                            |
| 5,000        | le 14 février,                             | } partie du prêt de £75,000 sur<br>} garanties approuvées. |
| 4,500        | le 24 " " "                                |                                                            |
| 10,000       | le 3 mars,                                 | } Moitié du prêt de £55,000 sur<br>} garanties approuvées. |
| 7,000        | le 21 " " "                                |                                                            |
| 9,000        | le 27 " " "                                |                                                            |
| 11,500       | le 30 " " "                                |                                                            |

Et sur le compte ordinaire de la province, nous avons payé, le 31 mars, £5,025—à la banque d'Angleterre pour dividendes sur l'emprunt garanti du Canada, et £989 12s. 5d., à la Monnaie, pour balance des frais de monnayage en 1858.

Afin de placer le compte ordinaire de la province en fonds, nous transférons du compte de l'emprunt consolidé Canadien au crédit du premier,

£42,000 le 2 avril, étant la date à laquelle la traite de M. Sherwood, pour £75,000, devient due, ce dont vous voudrez bien prendre note.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,) **BARING, FRERES ET CIE.**

L'Honorable A. T. GALT,  
Ministre des finances du Canada,  
Etc., etc., etc.,  
Québec.

Etat des montants des débetures provinciales, et du fonds d'emprunt municipal consolidé, reçues respectivement en échange contre le nouveau fonds ou les nouvelles débetures, sur l'offre faite par le ministre des finances, indiquant la date de l'échéance des dites débetures ainsi rachetées, soit qu'elles fussent payables en Angleterre ou en Canada, les prix auxquels elles ont respectivement été prises, les parties de qui elles ont été achetées, le montant du nouveau fonds ou nouvelles débetures donné en échange, et l'intérêt en provenant à la date de l'échange.

|                                                                                   |          |        |    |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------|--------|----|---------------|
| Débetures provinciales reçues en échange contre le nouveau fonds,                 | sterling | £5,437 | 18 | 1             |
| Débetures du fonds d'emprunt municipal reçues en échange contre le nouveau fonds, | sterling | 56,732 | 18 | 2             |
| Dates de l'échéance de ces débetures,                                             |          |        |    | Non indiquée. |
| Payables en Angleterre ou en Canada,                                              |          |        |    | "             |
| Prix auquel elles ont été prises,                                                 |          |        |    | Au pair.      |
| De qui elles ont été achetées,                                                    |          |        |    | Non indiqué.  |
| Montant de nouveau fonds ou nouvelles débetures donné en échange,                 | ster.    | 62,170 | 16 | 3             |
| Intérêt en provenant à la date de l'échange,                                      |          |        |    | Non indiqué.  |

Etat montrant clairement le montant brut des effets provinciaux vendus par le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et les agents financiers, l'intérêt provenant ou qui proviendra des dits effets, à la date du paiement par les acheteurs, au-delà des intérêts stipulés dans les effets, la commission et le courtage payés sur la transaction entière, le montant net en argent reçu par la province, et la manière dont les fonds reçus ont été employés jusqu'à la date la plus récente, conformément à l'adresse de l'Honorable Assemblée Législative, en date du 29 mars 1860.

|                                                                                                                                                     |          |            |                                                                                                                                                      |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Montant des effets publics vendus,                                                                                                                  | sterling | £2,800,000 | 0                                                                                                                                                    | 0      |
| Montant de l'intérêt provenant ou qui proviendra des effets à la date du paiement par les acheteurs, au-delà des intérêts stipulés dans les effets, |          |            |                                                                                                                                                      | Aucun. |
| Commission et courtage payés sur la transaction entière,                                                                                            | sterling | £24,114    | 2                                                                                                                                                    | 6      |
| Montant net en argent reçu par la province,                                                                                                         | sterling | 2,159,972  | 16                                                                                                                                                   | 2      |
| Manière dont les fonds reçus ont été employés jusqu'à la date la plus récente, sterling :                                                           |          |            |                                                                                                                                                      |        |
| £50,000                                                                                                                                             | 0        | 0          | —Prêtés à 5 pour cent pour 6 mois sur débetures provinciales.                                                                                        |        |
| 65,000                                                                                                                                              | 0        | 0          | do 5 6 do bons de la cité de Toronto.                                                                                                                |        |
| 55,000                                                                                                                                              | 0        | 0          | do 5 2 do garanties.                                                                                                                                 |        |
| 75,000                                                                                                                                              | 0        | 0          | do 5 2 do do                                                                                                                                         |        |
| 542,000                                                                                                                                             | 0        | 0          | —Transférés au crédit du compte ordinaire du Receveur Général avec les agents financiers à Londres.                                                  |        |
| 436,921                                                                                                                                             | 3        | 0          | —Payés à la banque d'Angleterre par les agents financiers à compte de l'achat de £1,000,000, sterling, de bons de la compagnie des Indes Orientales. |        |
| 338,079                                                                                                                                             | 17       | 3          | —Payés pour l'achat de £326,000, sterling, effets 5 pour cent de la compagnie des Indes Orientales, à 2½ p. cent par année, avec intérêt accru.      |        |

17,376 16 11—Débentures du fonds d'emprunt municipal consolidé achetées.

£1,599,397 17 2

WM. DICKINSON.

NOTE.—Et toute balance restant au crédit de ce compte depuis le 21 janvier 1860, au-delà de £50,000 sterling, portera intérêt au taux courant de la banque d'Angleterre, pourvu que ce taux ne dépasse pas 4 pour cent par année.

### RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE.

MM. BARING, FRÈRES ET CIE.,  
MM. GLYN, MILLS ET CIE.,  
Londres.

MONTREAL, 16 mai 1859.

MESSIEURS,—J'ai eu l'honneur de recevoir vos avis relatifs au placement partiel de notre fonds d'amortissement dans l'emprunt des Indes, et j'attends avec intérêt votre rapport final de la transaction.

Cependant, notre gouvernement regrette profondément que le refus de la Trésorerie d'accepter notre première proposition ait ajourné les transactions jusqu'après le changement très grave qui est survenu dans le marché monétaire. Pour le moment, je ne suis pas disposé à presser la conversion du fonds d'amortissement au-delà du montant déjà convenu.

Le Receveur-Général vous enverra par cette malle, £100,000 de bons de £100 chacun, faisant en tout £350,000 sterling entre vos mains transmis cette année.

La déclaration de la guerre en Europe, et l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons nécessairement placés, relativement au point auquel la Grande-Bretagne peut-être affectée par cette guerre, rendent extrêmement difficile pour le gouvernement de décider ce qu'il y a de mieux à faire relativement à une mesure permanente à l'égard de notre dette envers vos maisons respectives.

Je ne veux pas que nos bons soient placés sur le marché dans un temps que je considère comme très défavorable, et je préférerais que vous fissiez un emprunt temporaire sur ces bons.

Mais comme je ne puis me flatter qu'il y ait quelque espérance raisonnable d'une amélioration dans l'état des affaires, suffisante pour justifier l'espoir de négocier généralement notre dette, il faudra opérer la vente d'effets qu'il vaudrait mieux, je pense maintenant faire dans la forme ordinaire des bons 6 pour cent.

En demandant du délai, je ne désire donc que de me mettre en position d'attendre l'état, le plus favorable du marché, dont vous seuls pouvez juger, et il est très possible que l'époque à laquelle vous recevrez celle-ci sera aussi favorable que toute autre. Vous voudrez donc bien vous regarder comme autorisés à effectuer la vente de tout ou de partie des £350,000.

Je désirerais que le coupon d'intérêt, échéant au 1er juillet, soit retranché, et que l'intérêt ne courre que depuis cette date seulement.

Je sens qu'il m'est parfaitement inutile de désigner aucun prix, puisque cela doit dépendre de circonstances journalières. Si rien de plus défavorable ne survient d'ici là, j'espère que vous pourrez obtenir une prime de 10 pour cent. Je sais, cependant, que sous ce rapport vous ferez pour le mieux dans l'intérêt de la province.

Il sera pourvu à l'intérêt de juillet par la banque du Haut-Canada en la manière ordinaire, et par conséquent vous n'aurez pas à faire d'avance. J'ai l'espoir que nous ne serons pas obligés de nous servir du crédit de £250,000 sterling, pour le moment. L'état comparatif suivant de nos revenus de douanes vous sera agréable, j'en suis certain, et pourra vous être utile dans le cas où vous vendriez nos bons.

|              | 1857.          | 1858.          | 1859.     |
|--------------|----------------|----------------|-----------|
| Janvier..... | \$ 84,000..... | \$ 66,420..... | \$115,040 |
| Février..... | 120,000.....   | 102,267.....   | 162,980   |
| Mars.....    | 452,000.....   | 221,523.....   | 533,042   |

|              | 1857.        | 1858.        | 1859.       |
|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Avril.....   | 400,000..... | 268,299..... | 399,098     |
| 12 Mai ..... |              | 142,793..... | 231,296     |
|              |              |              | \$1,441,465 |
|              |              |              | 801,302     |

Augmentation sur 1858.....\$640,163  
ou plus d'un tiers de l'augmentation prévue pour l'année.

Je suis aussi heureux d'ajouter que les dépenses de la province ont été considérablement réduites, et même avec une récolte moyenne, j'espère fermement que notre revenu nous suffira. Ma plus grande inquiétude se rapporte à notre dette flottante de Londres, et au désappointement que je crains d'éprouver relativement au rachat des débetures de l'emprunt municipal, que je m'étais proposé d'effectuer. J'avais l'intention de me préparer à prélever un emprunt de pas moins d'un million, payable partie en argent, pour faire face à notre dette envers nos agents à Londres, et partie au moyen de ces effets dépréciés.

Si vous étiez d'avis que cette opération soit quelque peu possible maintenant, je serai fort aise d'en être informé.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé), A. T. GALT,

*Ministre des finances.*

(Copie.)

"Persia."

LONDRES, 10 juin 1859.

Monsieur,—Nos précédentes lettres, dont la dernière est datée du 7 courant, vous auront informé de nos transactions jusqu'à présent, relativement à la conversion du fonds d'amortissement pour l'extinction de l'emprunt du Canada garanti par le gouvernement impérial, et nous sommes heureux que la hausse dans les prix des effets publics Anglais ait permis à la Banque d'Angleterre de faire cette transaction, jusqu'à présent, à des conditions comparativement avantageuses.

Nous prenons note que vous ne désirez pas, ainsi que vous l'exprimez dans la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 16 mai, presser la conversion du fonds d'amortissement au-delà du montant déjà convenu, et nous continuerons à donner à la banque d'Angleterre notre opinion sur les époques auxquelles il nous paraîtra désirable de réaliser le reste des effets anglais, soit £38,938 8s. 9d. consolidés, et £45,560 3s. 7d. réduits, et bien que dans l'état d'incertitude politique actuelle, il soit impossible de se former une opinion avec quelque assurance, nous croyons qu'il sera bon d'attendre, pour effectuer la vente de ces effets, l'époque des différentes demandes de versements à l'emprunt des Indes. Des circonstances imprévues pourront, cependant, modifier cette ligne de conduite.

Nous avons donné notre plus attentive considération à la vente pour le compte du gouvernement du Canada, des £350,000 de bons maintenant en la possession de nos deux maisons, et nous partageons votre opinion que sous les circonstances actuelles, et à cette époque d'incertitude particulière, tant sous le rapport des affaires politiques que monétaires, une vente aux prix actuels serait plus avantageuse pour les intérêts de la province qu'un emprunt temporaire sur ces bons, dont l'échéance pourrait survenir dans un temps où le taux général de l'argent serait élevé sur ce marché monétaire, et lorsqu'une vente des bons ne pourrait être effectuée qu'à des prix très réduits. Nous avons été guidés dans notre décision non seulement par nos propres opinions, mais aussi par celles d'autres personnes versées dans les affaires de cette nature, et nous avons maintenant à vous informer que nous avons aujourd'hui conclu la vente de tous les £350,000 de bons 6 pour cent du gouvernement du Canada, rachetables en 1884, avec dividendes à partir du 1er juillet prochain, payables comme suit, savoir :—

|                               |                                                                                                     |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 pour cent le 16 courant    | } Escompte accordé aux acheteurs<br>sur paiements anticipés, au<br>taux de 4 pour cent par<br>année |
| 30 pour cent le 15 août,      |                                                                                                     |
| 40 pour cent le 15 septembre, |                                                                                                     |
| 30 pour cent le 15 octobre.   |                                                                                                     |

---

Et nous ferons savoir au gouvernement du Canada, et porterons à son crédit, les montants que nous recevrons, avec la déduction ordinaire de 1 pour cent de commission, et  $\frac{1}{2}$  pour cent de courtage.

Si tous les produits de cette vente étaient reçus le 16 juin, les conditions équivalaient à une vente au comptant de 109 pour cent, et lorsque l'on considère que les cotes actuelles sont de 113 pour cent avec le coupon sur les bons, qui devient dû au 1er juillet prochain, et qu'à ce prix les ventes ne sont que minimales et incertaines, nous pensons pouvoir féliciter le gouvernement sur le succès de la transaction, puisque la seule alternative qui restait était d'essayer la vente de ces bons en détail, ce qui n'aurait peut-être pas beaucoup réussi à une époque aussi critique que celle où se trouve l'Europe aujourd'hui.

L'incertitude qui doit accompagner toutes les transactions financières d'ici à quelque temps, fait qu'il est impossible de prédire si la conversion de la dette municipale du Canada pourrait être effectuée à des conditions acceptables pour le gouvernement ; mais le seul mode convenable qui se présente à notre esprit est d'offrir les bons 6 pour cent du gouvernement pour les bons municipaux, à condition que les porteurs de ces derniers, en recevant les premiers, payassent en argent, telle somme additionnelle que vous croiriez juste pour le surcroît de valeur que recevraient ces effets.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

BARING, FRERES,  
GLYN, MILLS & CIE.

L'Hon. A. T. GALT,  
Inspecteur Général,  
Etc., etc., etc.,  
Toronto.

## R É P O N S E

A une Adresse de l'Assemblée Législative en date du 12 mars 1860, pour un état indiquant la manière dont ont été dépensées diverses sommes payées à même la caisse publique, pour l'entretien de l'asile des Aliénés de Beauport, depuis la date du dernier rapport.

[Par ordre,]

C. ALLEYN,  
Secrétaire,

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
26 avril 1860.

ÉTAT des dépenses de l'Asile des Aliénés de Beauport, du 31 janvier 1846, au 31 décembre 1859.

|                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Payé à l'asile pendant l'année 1846,—£45 par année pour chaque aliéné jusqu'au nombre de cent, et £40 par année au-dessus de ce nombre; de plus le salaire du secrétaire de la commission et divers petits items,—se montant à - - - - -                                   | \$18,011 73 |
| Payé à l'asile en 1847—les mêmes taux excepté pour 20 aliénés à £30 par année; de plus le salaire du secrétaire de la commission, etc.—le tout se montant à - - - - -                                                                                                      | \$20,521 33 |
| Payé à l'asile en 1848,—les mêmes taux qu'en 1847, excepté pour les enfants à £20 par année; de plus le salaire du secrétaire, etc., et les dépenses pour le transport de six aliénés de la prison de Montréal, le tout se montant à - - - - -                             | \$20,932 23 |
| Payé à l'asile en 1849,—12s. 6d. par semaine pour deux tiers du nombre des aliénés, et 10s. par semaine chaque pour les autres; de plus le salaire du secrétaire, etc., et les dépenses du transport de 3 détenus de la prison de Montréal, le tout se montant à - - - - - | \$19,914 45 |
| Payé à l'asile en 1850,—les mêmes taux qu'en 1849; de plus le salaire du secrétaire, etc.—le tout se montant à - - - - -                                                                                                                                                   | \$20,852 78 |
| Payé à l'asile en 1851,—les mêmes taux qu'en 1850,—le tout se montant à - - - - -                                                                                                                                                                                          | \$20,869 79 |
| Payé à l'asile en 1852,—les mêmes taux qu'en 1851, etc., et dépenses de sépulture des aliénés pauvres pour les années 1849, 1850, etc., (£78 15s.) —le tout se montant à - - - - -                                                                                         | \$20,367 98 |
| Payé à l'asile en 1853,—les mêmes taux que ci-dessus, etc.—le tout se montant à - - - - -                                                                                                                                                                                  | \$27,260 40 |

|                                                                      |             |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|
| Payé à l'asile en 1854,—les mêmes taux que ci-dessus, etc.,—se mont- |             |
| tant à - - - - -                                                     | \$30,031 50 |

|                                                                     |             |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|
| Payé à l'asile en 1855,—les mêmes taux que ci-dessus, etc.,—se mon- |             |
| tant à - - - - -                                                    | \$32,036 05 |

Payé à l'asile en 1856, les mêmes taux que ci-dessus pour

|                                                |  |
|------------------------------------------------|--|
| 207 aliénés @ 12s. 6d. par semaine,            |  |
| 67 do @ 10s. do et                             |  |
| 37 do @ 10s. do pour des périodes interrompues |  |
| pendant le trimestre de mars de cette année.   |  |

|                                                |  |
|------------------------------------------------|--|
| 213 do @ 12s. 6d. par semaine,                 |  |
| 58 do @ 10s. do et                             |  |
| 49 do @ 10s. do pour les périodes interrompues |  |
| du trimestre de juin de cette année.           |  |

|                                                   |  |
|---------------------------------------------------|--|
| 225 do @ 12s. 6d. par semaine,                    |  |
| 59 do @ 10s. do et                                |  |
| 54 do @ 10s. do pour des périodes interrompues    |  |
| pendant le trimestre de septembre de cette année. |  |

|                                                  |  |
|--------------------------------------------------|--|
| 231 aliénés @ 12s. 6d. par semaine.              |  |
| 70 do @ 10s. do et                               |  |
| 46 do @ 10s. do pour des périodes interrompues   |  |
| pendant le trimestre de décembre de cette année. |  |

|                                                      |             |
|------------------------------------------------------|-------------|
| Dépense totale pour l'entretien des aliénés en 1856, | \$37,418 05 |
| Frais funéraires pendant l'année,                    | 130 20      |
| Dépenses contingentes, do                            | 99 39       |
| Salaire d'un prêtre catholique, do                   | 100 00      |
| Salaire du secrétaire, do                            | 400 00      |

---

\$38,146 64

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| Moins, reçu d'aliénés qui payent, | 92 00 |
|-----------------------------------|-------|

|                  |            |
|------------------|------------|
| Total pour 1856, | \$38,054 6 |
|------------------|------------|

---

Payé à l'asile en 1857, au taux de 13s. 9d., par semaine pour chaque aliéné.

|                                                             |  |
|-------------------------------------------------------------|--|
| 312 aliénés pour le trimestre, et                           |  |
| 43 do pour des périodes interrompues jusqu'au 31 mars.      |  |
| 327 aliénés pour le trimestre, et                           |  |
| 50 do pour des périodes interrompues jusqu'au 30 juin.      |  |
| 320 aliénés pour le trimestre, et                           |  |
| 66 do pour des périodes interrompues jusqu'au 30 septembre. |  |
| 349 aliénés pour le trimestre, et                           |  |
| 57 do pour des périodes interrompues jusqu'au 31 décembre.  |  |

|                                                        |             |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| Dépenses totales pour l'entretien des aliénés en 1857, | \$50,947 12 |
| Frais funéraires pendant l'année,                      | 133 30      |
| Dépenses contingentes do                               | 67 26       |
| Salaire d'un prêtre catholique pendant l'année,        | 100 00      |
| Salaire du secrétaire do                               | 400 00      |

---

\$51,647 68

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Moins, reçu d'aliénés qui payent, | 134 00 |
|-----------------------------------|--------|

|                  |             |
|------------------|-------------|
| Total pour 1857, | \$51,513 68 |
|------------------|-------------|

---

|                                                             |    |   |             |
|-------------------------------------------------------------|----|---|-------------|
| 355 aliénés pour le trimestre, et                           |    |   |             |
| 43 do pour des périodes interrompues jusqu'au 31 mars.      |    |   |             |
| 351 aliénés pour le trimestre, et                           |    |   |             |
| 52 do pour des périodes interrompues jusqu'au 30 juin.      |    |   |             |
| 360 aliénés pour le trimestre, et                           |    |   |             |
| 49 do pour des périodes interrompues jusqu'au 30 septembre. |    |   |             |
| 366 aliénés pour le trimestre, et                           |    |   |             |
| 46 do pour des périodes interrompues jusqu'au 31 décembre.  |    |   |             |
| Dépense totale pour l'entretien des aliénés en 1858         | .  | . | \$54,046 33 |
| Frais funéraires pendant l'année                            | .  | . | 145 70      |
| Dépenses contingentes                                       | "  | . | 280 50      |
| Salaire d'un prêtre catholique                              | do | . | 100 00      |
| Salaire du secrétaire                                       | do | . | 400 00      |
|                                                             |    |   | <hr/>       |
|                                                             |    |   | \$54,972 33 |
| Moins, reçu d'aliénés qui paient                            | .  | . | 155 60      |
|                                                             |    |   | <hr/>       |
| Total pour 1858                                             | .  | . | \$54,816 93 |
|                                                             |    |   | <hr/>       |
| Payé à l'asile en 1859 au même taux qu'en 1857,—            |    |   |             |
| 369 aliénés pour le trimestre, et                           |    |   |             |
| 26 do pour des périodes interrompues jusqu'au 31 mars.      |    |   |             |
| 363 aliénés pour le trimestre, et                           |    |   |             |
| 55 do pour des périodes interrompues jusqu'au 30 juin.      |    |   |             |
| 374 aliénés pour le trimestre, et                           |    |   |             |
| 41 do pour des périodes interrompues jusqu'au 30 septembre. |    |   |             |
| 380 aliénés pour le trimestre, et                           |    |   |             |
| 41 do pour des périodes interrompues jusqu'au 31 décembre.  |    |   |             |
| Dépense totale pour l'entretien des aliénés en 1859         | .  | . | \$55,885 57 |
| Frais funéraires pendant l'année                            | .  | . | 108 50      |
| Dépenses contingentes do                                    | .  | . | 321 49      |
| Salaire d'un prêtre catholique                              | do | . | 100 00      |
| Salaire du secrétaire                                       | do | . | 400 00      |
|                                                             |    |   | <hr/>       |
|                                                             |    |   | \$56,815 56 |
| Moins, reçu d'aliénés qui paient                            | .  | . | 188 00      |
|                                                             |    |   | <hr/>       |
| Total pour 1859                                             | .  | . | \$56,627 56 |
|                                                             |    |   | <hr/>       |

JOHN LANGTON,

Auditeur.

24 Avril, 1860.

## R E P O N S E

A une adresse de l'Assemblée Législative, du 12 mars, 1860, demandant un Etat des affaires financières entre le Gouvernement Provincial et les banques locales, et les agens financiers en Angleterre.

(Par ordre,)

C. ALLEYN,

*Secrétaire.*

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
26 avril, 1860.

ETAT des balances entre le Gouvernement Provincial et les agens financiers de la province en Angleterre, respectivement, le 1er de chaque mois depuis le 1er janvier 1859, en conformité d'une adresse de l'honorable Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 12 mars, 1860.

| Date.     | Balances.                           | Glyn, Mills & Cie. | Baring, Bros & Cie |
|-----------|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 1859.     |                                     | \$    cts.         | \$    cts.         |
| 1 Jan.    | Au crédit des agens financiers..... | 876562 84          | 583698 40          |
| 1 Fév.    | do do .....                         | 1047129 51         | 656465 06          |
| 1 Mars    | do do .....                         | 1205661 18         | 814996 72          |
| 1 Avril   | do do .....                         | 1235153 18         | 846503 02          |
| 1 Mai     | do do .....                         | 1235153 18         | 846503 02          |
| 1 Juin    | do do .....                         | 1240070 85         | 846576 75          |
| 1 Juillet | do do .....                         | 1762999 05         | 1353839 12         |
| 1 Août    | do do .....                         | 2055242 38         | 1597172 45         |
| 1 Sept.   | do do .....                         | 1686543 72         | 1648451 42         |
| 1 Oct.    | do do .....                         | 1736728 41         | 1677943 42         |
| 1 Nov.    | do do .....                         | 547762 79          | 488977 85          |
| 1 Déc.    | do do .....                         | 547762 79          | 488977 85          |
| 1860.     |                                     |                    |                    |
| 1 Jan.    | do do .....                         | 833175 83          | 768022 93          |
| 1 Fév.    | do do .....                         | 974205 77          | 1356992 99         |
| 1 Mars    | do do .....                         | 74602 43           | 383659 66          |

WM. DICKINSON,  
*Agissant comme D. I. G*

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Québec, 27 mars 1860.

ETAT des deniers au crédit du Receveur-Général, dans chaque banque de la province, le premier de chaque mois de l'année 1859, et partie de 1860, en conformité d'une réquisition de l'Assemblée Législative.

|                                | 1 Jan.    | 1 Fev.    | 1 Mars    | 1 Avril   | 1 Mai     | 1 Juin     | 1 Juillet | 1 Aout    | 1 Sept.    | 1 Oct.     | 1 Nov.     | 1 Dec.     |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|
|                                | \$ cts     | \$ cts    | \$ cts    | \$ cts     | \$ cts     | \$ cts     | \$ cts     |
| Banque de Molson.....          | 47179 69  | 1052 94   | 24802 93  | 32023 84  | 2547 60   | 8453 25    | 13184 14  | 117 47    | 259 02     | 544 37     | 924 36     | 4504 41    |
| Banque de Québec.....          | 24813 85  | 680 79    | 3930 79   | 1305 57   | 1305 57   | 3265 96    | 1727 86   | 730 63    | 730 63     | 530 63     | 530 63     | 2695 49    |
| Banque de Montréal.....        | 46608 45  | 114 61    | 114 61    | 249 96    | 250 96    | 250 96     | 6227 23   | 357 83    | 357 83     | 214 83     | 300 48     | 5093 80    |
| Banque de la Cité.....         | 1461 06   | 1361 06   | 5111 06   | 5111 06   | 1111 06   | 1619 59    | 1619 59   | 119 59    | 119 59     | 119 59     | 119 59     | 630 73     |
| La Banque du Peuple.....       | 16010 16  | 1353 11   | 2192 54   | 3051 12   | 1740 77   | 2248 97    | 3000 47   | 0 47      | 1587 77    | 2079 72    | 2826 17    | 5071 70    |
| Banque Commerciale.....        | 5506 38   | 525 47    | 20713 69  | 20713 67  | 1461 67   | 4760 29    | 760 29    | 760 29    | 760 29     | 760 29     | 760 29     | 5691 92    |
| Banque du Haut-Canada.....     | 496596 22 | 454041 41 | 560400 39 | 916052 08 | 953607 06 | 1210070 93 | 757305 76 | 815720 21 | 1200303 56 | 1580357 35 | 1169398 44 | 1114680 58 |
| Banque de Gore.....            | 6801 44   | 2801 44   | 2801 44   | 2801 44   | 2801 44   | 4624 23    | 14034 23  | 34 23     | 34 23      | 34 23      | 34 23      | 1836 36    |
| Banque de l'Amérique B. N..... | 741 97    | 534 05    | 534 05    | 534 05    | 534 05    | 553 05     | 553 05    | 577 60    | 577 60     | 577 60     | 577 60     | 623 20     |
| Banque d'Elgin.....            | 13424 40  | 1329 21   | 4539 33   | 4539 33   | 4539 33   | 4539 33    | 7739 39   | 1220 73   | 1220 73    | 1220 73    | 1420 22    | 1439 42    |
| Banque de Toronto.....         | 338 24    | 2 82      | 2 82      | 2 82      | 2 82      | 1089 02    | 1089 02   | .....     | .....      | .....      | .....      | 875 07     |
| Banque d'Ontario.....          | .....     | .....     | .....     | .....     | .....     | .....      | .....     | .....     | .....      | .....      | .....      | 20000 00   |
|                                | 659486 86 | 463796 91 | 625143 63 | 986384 94 | 969902 33 | 1241475 58 | 807241 03 | 819639 05 | 1205951 25 | 1606439 34 | 1196892 01 | 1163142 68 |

MEMO.

\* Argent en dépôt à la banque le 31 Déc. '58.. \$ 659,486 86

Reçu depuis pour perception du revenu, 1858..... 218,853 92

Balance en Caisse, comptes publics 1858 \$878,340 78

\* Argent en dépôt à la banque le 31 Déc. '59 1,299,179 97

Reçu depuis pour perception du revenu, 1859..... 354,515 78

Balance en caisse, comptes publics 1859 \$1,653,695 75

1860.

|                                | 1 Jan.     | 1 Fev.     | 1 Mars     |
|--------------------------------|------------|------------|------------|
|                                | \$ cts     | \$ cts     | \$ cts     |
| Banque de Molson.....          | 8976 11    | 3918 55    | 3142 75    |
| Banque de Québec.....          | 695 49     | 695 49     | 695 49     |
| Banque de Montréal.....        | 2362 85    | 362 85     | 3263 13    |
| Banque de la Cité.....         | 630 73     | 630 73     | 630 73     |
| La Banque du Peuple.....       | 1071 70    | 2947 04    | 811 59     |
| Banque Commerciale.....        | 31678 69   | 31678 69   | 66 87      |
| Banque du Haut-Canada.....     | 1246160 63 | 1594636 63 | 1103047 63 |
| Banque de Gore.....            | 1860 11    | 1879 11    | 1879 11    |
| Banque de l'Amérique B. N..... | .....      | .....      | 19 00      |
| Banque d'Elgin.....            | 4669 15    | 923 36     | 961 36     |
| Banque de Toronto.....         | 875 07     | 875 07     | 75 07      |
| Banque d'Ontario.....          | 199 44     | 194 44     | 199 44     |
|                                | 1299179 97 | 1638741 96 | 1114792 17 |

T. D. HARINGTON, D. R. G.  
 BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,  
 Québec, 23 mars 1860.

# RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'EDUCATION,

POUR LE

BAS CANADA.

POUR L'ANNÉE

1859.

---

*Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.*

---



QUEBEC:

IMPRIMÉ PAR THOMPSON ET CIE., RUE STE. URSULE.

1860.



# RAPPORT

DU

## SURINTENDANT DE L'EDUCATION POUR LE BAS CANADA, POUR L'ANNÉE 1859.

BUREAU DE L'EDUCATION,  
MONTRÉAL, 21 AVRIL, 1860.

A l'Honorable  
SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon cinquième rapport sur l'état de l'instruction publique dans le Bas-Canada.

La nomination du conseil de l'instruction publique, qui a eu lieu le 17 décembre 1859, tout en me soulageant d'une partie de la responsabilité qui jusqu'ici avait pesé sur moi seul, m'impose de nouveaux devoirs dont l'accomplissement me sera d'autant plus agréable que la haute réputation dont jouissent tous ceux que le gouvernement a bien voulu me donner pour collègues, et leur zèle bien connu pour l'instruction publique, zèle dont ils ont fourni une nouvelle preuve en acceptant la charge qui leur était offerte, m'assurent que, sous leur sage direction, l'œuvre si difficile et si importante qui nous est confiée ne pourra que faire de nouveaux et rapides progrès.\*

Dès que j'ai été informé officiellement de l'organisation du conseil, je me suis empressé de le convoquer pour le jour le plus proche qu'il m'était possible de choisir, à cette époque de l'année. Le dix de janvier, à deux heures de l'après-midi, tous les membres, à l'exception de trois d'entre eux, dont l'absence était due à des circonstances sur lesquelles ils n'avaient eu aucun contrôle, se trouvaient réunis dans la salle du conseil, à Montréal. L'Honorable Sir Etienne Paschal Taché fut élu président à l'unanimité. Le conseil, dans cette séance, fixa l'époque de ses assemblées ordinaires au second mardi de chacun des mois de février, mai, août et novembre, et nomma trois comités, chargés l'un de préparer un projet de règlement touchant l'ordre de ses délibérations tel que voulu par la loi ; le second de choisir les livres, cartes, globes, etc., qui, à l'exclusion de tous autres, devront être en usage dans les écoles ; le troisième de préparer les règlements d'école et ceux qui concernent l'établissement et la direction des bureaux d'examineurs pour l'admission à l'enseignement, ainsi que la direction des écoles normales.

A la seconde réunion du conseil, le 14 février, les deux premiers comités ont soumis des rapports qui ont été approuvés et qui sont maintenant, d'après la loi, soumis à la sanction de Son Excellence le Gouverneur Général. Le troisième comité a soumis un projet de règlement pour la régie des bureaux d'examineurs ; la discussion de ce projet a été ajournée à la prochaine session.

Avec l'aide du conseil, et surtout grâce à ses suggestions et à son initiative, le gouvernement parviendra à surmonter ou du moins à diminuer les obstacles qui s'opposent encore à la diffusion de l'éducation primaire, et à perfectionner notre système d'instruction publique en faisant disparaître ce qu'il peut avoir encore de défectueux et en y ajoutant ce qu'il faut pour le compléter.

Les résultats obtenus durant l'année 1859 sont, en général, aussi satisfaisants que ceux des années précédentes. Les détails en sont contenus dans les rapports de MM. les directeurs des écoles normales, dans les divers tableaux statistiques compilés par le département, et dans les extraits des rapports de MM. les inspecteurs d'école, documents que l'on trouvera à la suite du présent rapport.

\* Voyez le Cammission ce-après.

Les écoles normales ont eu un succès croissant non seulement par le nombre et les progrès de leurs élèves, mais encore par le nombre de ceux qui, sortis de ces institutions, se dévouent à l'enseignement avec avantage pour eux-mêmes et pour la société. Je dois même dire que, sous ce dernier rapport, les résultats obtenus sont au-delà de toutes les espérances que les amis de l'éducation auraient pu concevoir. Il est à observer cependant que ce n'est pas uniquement d'après le nombre des sujets formés pour l'enseignement que l'on doit juger de l'utilité et de l'importance de ces institutions. On ne sera point longtemps sans s'apercevoir, comme on le fait partout ailleurs, de l'influence salutaire que les écoles normales et les écoles-modèles annexes peuvent exercer indépendamment de l'action directe de leurs élèves. En élevant le niveau de la capacité requise pour l'enseignement, en servant de modèles et d'exemple aux efforts des hommes intelligents et amis de l'éducation qui viennent les visiter, en faisant connaître les meilleures méthodes d'enseignement et en les introduisant graduellement dans les diverses parties du pays où elles ne manqueront point de se propager à la vue des résultats qu'elles permettent d'obtenir, les écoles normales serviront encore la cause de l'éducation d'une manière très efficace.

Du reste, à l'exception d'un seul, tous ceux qui, depuis l'établissement de ces écoles, y ont obtenu des diplômes, se sont montrés disposés à enseigner, lorsqu'on leur a offert un traitement que j'ai jugé suffisant aux termes du règlement qui les concerne. Tandis que plusieurs municipalités comparativement riches, qui n'ont que des institutrices peu habiles et, souvent même, non munies de diplômes, ont négligé de s'assurer des services des maîtres ou des maîtresses préparés à l'enseignement par des études spéciales, d'autres localités, pauvres et éloignées des grands centres de population, se sont imposé pour cet objet les sacrifices les plus généreux comme on pourra le voir en consultant le tableau publié à la suite du rapport du Principal de chaque école.

Il y a plus : six des élèves de l'école normale McGill enseignent actuellement dans le Haut-Canada, et deux des élèves de l'école Jacques-Cartier sont instituteurs dans l'île du Prince-Édouard.

Il y a lieu cependant d'espérer qu'à l'avenir les jeunes gens, qui se seront imposé de grands sacrifices pour se préparer dignement à faire l'éducation de leurs jeunes compatriotes, trouveront une plus grande protection dans le zèle des amis de l'éducation, dans les diverses localités du Bas-Canada, et l'on doit compter surtout sur le succès qu'obtiennent en général ceux des élèves de l'école normale qui ont pu se placer, pour ouvrir la carrière à leurs successeurs.

Le nombre total des élèves qui ont fréquenté les trois écoles, dans le cours de l'année 1858-59, a été de 219, savoir : 50 élèves-maîtres à l'école Jacques-Cartier, 7 élèves-maîtres et 76 élèves-institutrices à l'école McGill, et 34 élèves-maîtres et 52 élèves-institutrices à l'école Laval. On peut juger, d'après le chiffre d'élèves-maîtres de l'école Jacques-Cartier et celui des élèves-institutrices des deux autres écoles, du nombre considérable de jeunes filles qui fréquenteraient cette institution, s'il eût été possible d'y organiser un département d'élèves-institutrices. Pour le faire il serait nécessaire, comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, d'augmenter la subvention totale des écoles normales.

Il a été accordé, à la fin de l'année scolaire, 106 diplômes, savoir : 57 diplômes pour école-modèle, dont 6 à des élèves-maîtres de l'école Jacques-Cartier ; 1 à un élève-maître et 17 à des élèves-institutrices de l'école McGill, et 16 à des élèves-maîtres et 17 à des élèves-institutrices de l'école Laval, et 49 diplômes pour écoles-élémentaires, dont 10 à des élèves-maîtres de l'école Jacques-Cartier, 2 à des élèves-maîtres et 26 à des élèves-institutrices de l'école McGill, et 1 à un élève-maître et 10 à des élèves-institutrices de l'école Laval.

Dans l'espace de deux ans et quelques mois, c'est-à-dire, depuis leur établissement dans les mois de mars et de mai 1857, les écoles normales ont eu en tout 361 élèves, savoir : l'école Jacques-Cartier 88 ; l'école McGill 148, et l'école Laval 125. Sur ce nombre 187 ont obtenu des diplômes, 35 à l'école Jacques-Cartier, 86 à l'école McGill et 66 à l'école Laval. (\*)

(\*) Le nombre total des diplômes accordés est de 92 pour école-modèle et de 117 pour école élémentaire. Bon nombre d'élèves, après avoir obtenu le diplôme pour école élémentaire, font une seconde et une troisième année, afin d'obtenir le diplôme pour école-modèle ; et il y a même, à l'école Laval, quatre élèves qui, après avoir obtenu ce second diplôme, étudient afin d'obtenir le diplôme pour académie.

De ces instituteurs et de ces institutrices ainsi munis de diplômes 129 se livrent actuellement à l'enseignement, 30 continuent leurs études dans le but de s'y livrer, un est mort peu de temps après être sorti de l'école, un a refusé de se livrer à l'enseignement, et a payé l'amende imposée par le règlement; les autres sont prêts à accepter les places qu'on leur offrira, et plusieurs sont à la veille d'en obtenir.

De plus, parmi les élèves, il s'en trouvait un bon nombre qui possédaient déjà des diplômes accordés par les bureaux d'examineurs, et qui ont suivi les cours ou une partie des cours des écoles normales, afin d'augmenter la somme de leurs connaissances et de se perfectionner dans l'enseignement; plusieurs d'entre eux n'ont point obtenu le diplôme de l'école normale; mais onze de ces derniers continuent à enseigner en vertu du brevet de capacité qu'ils possédaient déjà; ce qui porte à 140 le chiffre des élèves des écoles normales qui se livrent à l'enseignement.

Sur ce nombre il y a, comme je l'ai déjà dit, deux des élèves de l'école Jacques-Cartier qui enseignent dans l'Île du Prince-Edouard, et six élèves de l'école McGill qui enseignent dans le Haut-Canada; cinq élèves de cette dernière institution enseignent dans des familles ou dans des écoles indépendantes; enfin, trois élèves-institutrices de l'école Laval sont entrées dans des ordres religieux enseignants et peuvent, suivant la mission qui leur sera donnée, enseigner dans des institutions subventionnées ou dans des institutions indépendantes; ce qui laisse encore 124 instituteurs et institutrices laïques enseignant dans des écoles subventionnées dans le Bas-Canada.

Le nombre des élèves, qui ont fréquenté les écoles normales et qui n'ont point obtenu de diplômes, se trouve être de 174. Une bonne partie de ceux-là continuent leurs études; deux sont morts; quelques uns sont sortis par suite de leur faible santé; d'autres ont renoncé d'eux-mêmes à suivre une carrière pour laquelle ils se sentaient peu d'aptitude; quelques-uns enfin ont dû être expulsés pour maintenir une bonne discipline indispensable surtout dans des institutions de ce genre. Quelques instituteurs aussi, comme je l'ai déjà dit, n'ont suivi qu'une partie des cours pour se perfectionner dans l'enseignement. Les examens, que les élèves ont eu à subir avant d'obtenir des diplômes, ont été des plus rigoureux: l'essentiel aux yeux des directeurs de ces institutions n'étant point de lancer dans la profession un grand nombre de sujets, mais d'en former qui soient dignes, sous tous les rapports, de la noble tâche à laquelle ils se destinent. Il est nécessaire, pour recevoir le diplôme, d'obtenir une bonne note, dans l'examen, pour chacune des matières enseignées; ce qui fait que même des élèves qui ont obtenu plusieurs prix n'ont pas encore pu avoir de diplôme. On remarquera avec plaisir que presque tous les élèves viennent de la campagne et que presque tous les comtés du Bas-Canada en ont fourni leur contingent.

Par suite de la translation des bureaux du gouvernement de Toronto à Québec, l'école normale Laval, qui occupait l'édifice connu sous le nom de Vieux Château, a été délogée, et les classes pour l'année 1858-59 se sont terminées un mois plus tôt qu'à l'ordinaire. La maison, ci-devant occupée par les Révérends Pères Jésuites, dans la rue Dauphine, a été louée par le gouvernement; et, grâce à l'activité déployée par M. le principal Langevin et à la prompte exécution de ses recommandations par le bureau des travaux publics, l'école n'a que peu souffert de ce fâcheux contre-temps. Il a même été possible de rouvrir les classes à l'époque ordinaire, et l'établissement est installé dans le nouveau local d'une manière beaucoup plus convenable et avantageuse qu'il ne m'avait d'abord semblé permis de l'espérer. Il est seulement vivement à regretter qu'il n'y ait aucun terrain adjacent qui puisse servir aux récréations des élèves, et cela au double point de vue de leur santé et de leur amusement. Cette circonstance, ajoutée aux autres inconvénients d'une installation temporaire, vient à l'appui de la suggestion que j'ai déjà faite de construire le plus promptement possible pour nos écoles normales des édifices qui leur soient destinés d'une manière permanente.

L'école Laval a aussi fait, dans le cours de l'année, une perte très sensible par la mort de M. Emile de Fenouillet, professeur de littérature, d'histoire et de langue française. Ses élèves, qui avaient fait sous ses soins les plus grands progrès dans ces diverses branches d'instruction, ainsi que ses confrères professeurs dont il avait su s'attirer l'estime, lui ont donné, jusqu'à la fin, des marques du plus touchant intérêt; et je ne puis que corroborer tout ce que M. le Principal Langevin a consigné, dans son rapport, d'honorable pour sa mémoire. M. de Fenouillet était du midi de la France et, dans son pays natal ainsi que

dans son pays d'adoption, il s'était occupé d'études et de travaux littéraires avec le plus grand succès. La rédaction du *Journal de l'Instruction Publique* a perdu en lui un collaborateur habile et zélé.

M. de Fenouillet a été remplacé par M. Napoléon Lacasse, instituteur distingué dans sa profession et qui, muni d'un diplôme pour école-modèle, enseignait depuis bon nombre d'années. M. Lacasse a jusqu'ici parfaitement justifié la confiance qu'on lui a témoignée en l'appelant à remplir ce poste important.

M. Juneau, instituteur de l'école-modèle annexe, ayant été nommé inspecteur des écoles des comtés de Lévis et de Dorchester, il a été remplacé par M. Cloutier, instituteur de l'école-modèle de St. Nicolas, et muni du diplôme pour école-modèle de l'école normale Laval.

J'ai visité, à plusieurs reprises, dans le cours de l'année, les trois écoles normales et j'ai assisté à leurs examens publics, et en partie aux examens particuliers des candidats à l'enseignement dans l'école Jacques-Cartier. Je puis dire que, dans toutes ces occasions, les élèves ont fait parfaitement honneur au zèle et à l'habileté de leurs professeurs.

L'école Jacques-Cartier a eu cette année un nombre plus considérable d'élèves que les années précédentes; et, sur ce nombre, une plus forte proportion se trouve composée de jeunes gens de talent, ayant déjà une certaine somme de connaissances et, je crois aussi, une vocation sérieuse pour l'enseignement. L'ordre et la discipline ont été maintenus beaucoup plus facilement que par le passé. Il y a eu 31 nouveaux élèves admis à l'étude, et plus de cinquante candidats à l'admission. Comme le pensionnat ne saurait guère en contenir davantage, la détermination de se montrer sévère dans l'examen d'admission, bonne en elle-même, s'est trouvée fortifiée par cette circonstance.

Des 31 nouveaux élèves, 26 viennent de l'ancien district de Montréal et cinq de celui des Trois-Rivières. Il y a eu 19 anciens élèves, 18 de l'ancien district de Montréal et un de celui des Trois-Rivières. Les anciens districts de St. François et d'Ottawa, qui avec les deux autres forment la circonscription de cette école, n'ont encore fourni aucun élève.

Les progrès des élèves dans la grammaire française enseignée par M. Devisme avec une application, un zèle et une habileté bien rares, ont été cette année des plus remarquables. Le cours d'histoire du Canada que fait M. le Principal a pris des développements très considérables; et, pour atteindre toute l'exactitude possible dans l'étude des faits intéressants qui ont rapport aux premiers établissements des Européens en Amérique, M. Verreau n'a épargné ni recherches ni dépenses et, avec une générosité bien louable, a fait copier en France, à ses propres frais, plusieurs documents inédits.

Les leçons, accompagnées de démonstrations et d'expériences, qui ont été données aux élèves sur les diverses branches des sciences physiques, quoiqu'on n'ait aucunement la prétention de faire de ces jeunes gens des professeurs habiles dans chacune de ces sciences, auront pour résultat de leur donner des connaissances utiles qui peuvent servir de point de départ à des études plus profondes, leur faciliter la lecture d'une foule d'ouvrages intéressants et les mettre en état d'inculquer à leurs futurs élèves les notions les plus indispensables, soit en leur expliquant le texte d'une série de livres de lecture semblables à ceux des écoles nationales d'Irlande, soit en leur donnant des leçons familières ou *leçons de choses*.

M. Ossaye, agronome distingué, a bien voulu se charger de faire gratuitement aux élèves un cours d'agriculture et d'économie rurale, dont les leçons se donnent tous les samedis de deux à quatre heures. De plus, il leur fait visiter quelques-unes des fermes les mieux tenues des environs de Montréal, y comprise celle qu'il dirige lui-même pour les MM. du Séminaire et leur a donné sur les lieux des explications pratiques qui ont formé le complément de son cours. Il est sans doute beaucoup à désirer que des fermes-écoles soient ajoutées aux écoles normales, de manière à ce que les élèves-maîtres puissent, pendant la saison convenable, y aller à tour de rôle s'initier plus complètement à la pratique de l'agriculture et surtout à celle de l'horticulture, si importante pour eux comme moyens de subsistance. Mais, en attendant que ce projet se réalise, les notions d'économie rurale qu'ils acquièrent auront les mêmes avantages que ceux que je viens de signaler, en ce qui concerne les autres sciences: et elles ont déjà eu pour résultat d'attirer fortement leur attention sur les ressources agricoles du pays, d'exciter leur zèle pour le développement de ces ressources et de leur inspirer à l'égard du premier de tous les arts des sentiments bien différents de ceux que quelques-uns d'entre eux éprouvaient comme plusieurs l'ont avoué.

Les cours publics d'histoire générale par M. Desmazures et de philologie et de gram-

maire française par M. Devisme ont été suivis par un bon nombre de personnes étrangères à l'établissement. Il y a lieu d'espérer qu'avec le tems notre jeunesse prendra, comme en Europe, l'habitude d'assister à ces leçons publiques et gratuites ; et l'on peut ajouter que, dans ce pays, elle ne saurait faire un meilleur usage de ses longues soirées d'hiver. Les élèves ont fait des comptes rendus de ces leçons, et les meilleurs ont été publiés dans le *Journal de l'Instruction Publique*. M. Desmazures, qui, n'étant lié avec l'école normale que par son amour pour les lettres et l'intérêt qu'il porte à l'établissement, a bien voulu se charger, pendant deux années du cours d'histoire générale, mérite des remerciements non seulement de la part du gouvernement, mais encore de tous ceux qui ont pu participer à l'enseignement qu'il a si habilement et si généreusement donné.

Les élèves-maîtres, comme on peut le voir par les tableaux qui se trouvent dans le rapport de M. de Principal Verreau, ont consacré une très grande partie de leur temps à l'école-modèle. Ils y ont fait de grands progrès dans l'enseignement de la lecture raisonnée, de la géographie, de l'arithmétique et dans l'art de donner les leçons familières ou leçons de choses.

On a ajouté, dans le cours de l'année, au musée de l'institution une collection d'ornithologie canadienne composée de 160 sujets, dont la plus grande partie a été cédée, pour la moitié de sa valeur par M. l'Inspecteur Germain qui l'avait lui-même formée. Quelques élèves ont appris l'art de préparer eux-mêmes les objets d'histoire naturelle, ce qui permettra d'augmenter insensiblement et sans grande dépense les diverses collections dont se compose le musée, et ce qui, en même temps, pourra, par la suite, leur être d'une certaine utilité. J'ai déjà dit, dans un de mes rapports précédents, que les maisons d'éducation de ce pays qui n'ont pas encore de musées, pourraient peut-être de cette manière se former des collections d'histoire naturelle et inspirer le goût de cette science à leurs élèves.

L'école McGill divise son année en deux sessions. Elle a eu, dans sa première session, 83 élèves et dans la seconde, 77. Plusieurs sont sortis dans le cours de la première session. Le nombre total de ceux qui ont fréquenté l'école dans l'année a été de 83, comme je l'ai déjà dit.

Dans cette école, comme dans l'école Laval, on a commencé à donner à quelques élèves les connaissances qui leur permettront d'obtenir un diplôme pour académie ; cet enseignement classique se fait en dehors du programme obligé et plutôt à titre d'essai. Les demandes qui ont été faites d'instituteurs munis de diplômes pour académie m'ont engagé à le permettre ; mais ces études seront purement facultatives.

J'ai assisté aux exercices publics et aux examens de cette école que j'ai aussi visitée pendant l'année. Je n'ai qu'à m'applaudir des progrès qu'on y a faits dans les diverses branches, particulièrement dans l'art de donner les leçons familières ou leçons de choses, dans la composition littéraire, dans l'arithmétique et dans les diverses sciences naturelles. Les succès qu'à obtenus M. le professeur Fronteau dans l'enseignement de la langue française sont aussi très satisfaisants, surtout si l'on considère le peu de temps qui se trouve consacré à cette partie du programme. M. le principal et MM. les professeurs Hicks et Robins se dévouent, d'une manière tout-à-fait digne d'éloges, à l'enseignement des diverses branches qui leur sont échues en partage.

On a ajouté, l'année dernière, à l'école-modèle une école de petits enfants ou *salle d'asile* (infants' school). Les résultats obtenus dans cette école sont excellents ; et, comme les élèves-institutrices sont en très grande majorité, je n'ai aucun doute que, par ce moyen, les meilleures méthodes d'enseignement pour le premier âge ne s'introduisent rapidement dans toutes les écoles où elles enseigneront.

L'école Laval, que j'ai visitée à plusieurs reprises et dont j'ai pu constater les succès, non seulement dans les examens publics auxquels j'ai assisté, mais aussi dans ses classes, m'a paru réaliser tout ce qu'on peut espérer de mieux d'une institution de ce genre. L'ancien principal et son successeur n'ont épargné aucun effort, et il est digne de remarque que tous les élèves qui ont fréquenté les cours ont montré les meilleures dispositions, tandis que quelques-uns d'entre eux se sont distingués par des talents et une aptitude bien rares. Ils m'ont paru posséder une connaissance solide et bien pratique de la grammaire française ; la prononciation et l'élocution dans cette langue sont l'objet d'une attention toute particulière et laissent peu de chose à désirer ; l'art d'enseigner la géographie et le tracé des cartes sur le tableau noir sont pratiqués avec beaucoup de succès. Je signale seulement ici quelques unes des branches qui m'ont frappé davantage ; mais je puis dire que tous ceux qui ont

visité cette école en même temps que moi, ont été étonnés, comme je l'ai été moi-même des résultats qu'elle a produits. Les religieuses Ursulines, sous les soins desquelles se trouve placé le pensionnat des élèves institutrices et auxquelles est aussi dévolu une partie de l'enseignement, ont droit à la reconnaissance du gouvernement et du public; la bonne tenue des élèves et leurs progrès dans l'étude de la langue anglaise et dans les autres branches d'éducation confiées à ces Révérendes dames, méritent d'être cités avec éloge.

Les deux écoles-modèles annexes de l'école Laval ont été, pendant le cours de l'année, l'objet de l'attention toute particulière de M. le principal, qui a fait à l'enseignement, dans ces deux écoles, plusieurs améliorations importantes.

Le nombre total des élèves des écoles modèles annexes des trois institutions est de 669, savoir: trois cents élèves dans les trois divisions de l'école modèle annexe de l'école McGill; 110 élèves dans l'école-modèle de garçons et 175 dans l'école-modèle de filles de l'école normale Laval; et 84 dans l'école modèle de l'école normale Jacques-Cartier. Ce nombre, ajouté aux 219 élèves-maîtres, forme un total de 888 élèves qui ont reçu l'instruction dans le cours de l'année dans les écoles normales. La somme totale dépensée par ces institutions cette année a été de \$36,810 sur laquelle \$9,431 proviennent des honoraires payés par les élèves.

Tandis que les écoles normales préparent des instituteurs et des institutrices, le département s'est efforcé d'améliorer le sort des instituteurs actuels, et l'on a profité de toutes les occasions qui se sont présentées pour relever cette noble profession dans l'opinion publique et encourager ceux qui l'exercent à y persévérer, malgré les tentations assez fortes qui peuvent les attirer ailleurs. On a déjà vu que la plupart des chaires de professeurs dans les écoles normales ont été données à d'anciens instituteurs; et pas moins de neuf de nos meilleurs maîtres d'école ont obtenu cette promotion honorable et relativement lucrative, quoique les traitemens accordés aux professeurs des écoles normales soient encore loin de ce qu'exigeraient l'importance de leurs fonctions et les labeurs dont ils sont chargés.

L'on se rappelle peut-être que, dans mes rapports précédents, j'avais insisté sur l'importance qu'il y avait de ne nommer, autant que possible, que d'anciens instituteurs à la charge d'inspecteur des écoles. Outre le relief et l'encouragement donnés de cette manière à la profession, les instituteurs sont peut-être la seule classe d'hommes qui puisse se livrer aux devoirs de cette charge pour le modique traitement qui y est attaché; et naturellement on doit attendre d'eux aussi plus de zèle et d'aptitude, plus de connaissances spéciales et d'expérience. Je suis donc heureux de pouvoir dire que la plupart des nominations qui ont été faites depuis mon entrée en charge l'ont été conformément à cette suggestion. Dans le principe, il eût été difficile, pour bien des raisons, de suivre exclusivement cette manière de voir, et il était surtout important, lorsque l'on avait à combattre les répugnances populaires et l'opposition au système de cotisation, de choisir des personnes qui jouissent d'une certaine influence locale et de récompenser ainsi les amis de l'éducation qui avaient lutté pour l'établissement du système et fait de grands sacrifices personnels pour ce louable objet. Le gouvernement avait cependant admis le droit qu'avaient les anciens instituteurs à cette charge en nommant quatre d'entre eux parmi les premiers inspecteurs choisis. Depuis 1855, sur neuf nominations qui ont été faites soit en remplacement d'inspecteurs décédés ou démissionnaires soit pour la formation de nouveaux districts d'inspection, sept ont été faites en faveur d'anciens instituteurs; et, sur 26 inspecteurs, il s'en trouve actuellement 11 qui ont appartenu au corps enseignant. Il pourra se présenter encore des circonstances particulières où d'autres que des membres de ce corps devront être appelés à cette charge; mais il n'en est pas moins très satisfaisant pour tous ceux qui se livrent à l'éducation de la jeunesse de songer que les droits de la profession sont reconnus et qu'ils ont aujourd'hui, comme on vient de le voir, plusieurs chances de promotion.

Les conférences sont aussi un excellent moyen d'élever le niveau de la profession, de perfectionner les anciens instituteurs dans l'enseignement, de les faire participer aux bienfaits des écoles normales où se tiennent ces réunions, et de relever à leurs propres yeux les membres d'un corps longtemps tenu dans une condition d'infériorité sociale, injuste et déplorable à tous égards. Malgré les obstacles qu'opposaient les frais de voyages, (vû le peu de ressources dont disposent la plupart des instituteurs) et aussi le peu de libéralité d'un certain nombre de commissaires d'école qui ont cru devoir se refuser à des absences qu'ils considéraient comme une perte de temps, les conférences ont été suivies avec un succès

toujours croissant. Des questions importantes ont été débattues, d'excellentes *lectures* ont été faites, soit par les professeurs des écoles normales, soit par des instituteurs qui ont ainsi montré leur aptitude et leur esprit de travail; et les procès-verbaux de ces conférences publiés dans le *Journal de l'Instruction Publique* et dans le *Lower Canada Journal of Education*, ont été quelquefois reproduits à l'étranger. Outre les trois associations d'instituteurs formées sous la direction du département et liées aux écoles normales, il s'est aussi établi dans les *townships* ou cantons de l'est une association locale, dont les délibérations ont aussi été publiées dans ces deux journaux. Les conférences de sections que les règlements des associations, qui ont pour centres les écoles normales Jacques-Cartier et Laval respectivement ont eû en vue d'établir, ont fait peu de progrès. Je le regrette d'autant plus que j'espérais plus tard pouvoir établir dans ces sections des bibliothèques d'ouvrages pédagogiques qui eussent été d'une grande utilité pour les instituteurs. La bibliothèque de l'ancienne association des instituteurs du district de Québec a été réunie à celle de l'école normale Laval, et elle sert à ceux des membres de l'association qui fréquentent les conférences tenues à cette école. Les deux bibliothèques réunies renferment près de 2000 volumes parfaitement choisis. La bibliothèque du département de l'instruction publique, qui se compose aujourd'hui de plus de 5000 volumes, est également à la disposition des instituteurs qui viennent aux conférences tenues à l'école normale Jacques-Cartier.

Je suis heureux de pouvoir dire que les deux journaux publiés par le département ont obtenu cette année un grand nombre de nouveaux abonnés, surtout parmi les instituteurs qui paraissent apprécier l'avantage qui leur est offert de pouvoir se procurer des lectures qui leur sont particulièrement destinées, en même temps qu'un résumé des nouvelles littéraires et scientifiques et de tout ce qui concerne plus particulièrement leur profession, pour une somme, pour bien dire, purement nominale. Les dépenses des deux journaux, au premier Janvier, 1859, excédaient de \$830 les recettes; mais il est dû le double de cette somme pour abonnements, et une assez forte partie de la dette a été encourue pour faire relier un certain nombre de séries complètes du journal qui se vendent aux abonnés et se distribuent en prix aux élèves des écoles. (\*) Tout le montant dépensé pour la publication des deux journaux s'élève à \$3214, dans l'année 1859 plus une balance dûe de l'année précédente qui est de \$154. Les abonnements ont produit, cette année, \$728. La subvention du gouvernement ne s'élève qu'à \$1800; celle qui est accordée pour la publication d'un seul journal, dans le Haut-Canada, s'élève à \$1800.

Le plus formidable obstacle qui s'oppose à l'élévation graduelle du salaire des instituteurs et, conséquemment, à l'amélioration de leur condition matérielle et sociale, consiste, de l'aveu de tout le monde, dans la préférence qui est donnée, dans un grand nombre d'endroits, à des instituteurs et à des institutrices non munis de diplômes, ou à d'autres munis de diplômes, mais très peu capables et qui se louent à des prix très bas. Le département, jusqu'ici, a dû user d'une certaine indulgence envers des localités pauvres et éloignées en ce qui concerne l'engagement d'instituteurs ou d'institutrices non munis de diplômes; mais les résultats de cette indulgence sont devenus tels que, dans beaucoup d'endroits, on se permet d'engager des instituteurs sans aucun égard à leur capacité, et uniquement en considération du modique traitement que l'on est disposé à payer. Le seul remède qui soit à la disposition de l'exécutif, dans de pareilles circonstances, c'est de refuser aux municipalités qui en agissent de cette manière leur part de subvention annuelle; et j'ai l'assurance que le gouvernement ne reculera pas devant cette pénible nécessité.

On est d'autant moins excusable d'engager aujourd'hui des instituteurs et des institutrices laïques non munis de diplômes, qu'outre les membres des nombreux corps religieux enseignant répandus dans tout le Bas-Canada, il a maintenant été donné, comme on peut le voir par le tableau suivant—3348 diplômes tant par les écoles normales que par les bureaux d'examineurs. De ces diplômes, 274 seulement sont antérieurs à 1852; de sorte qu'il est à présumer que la très grande majorité de ceux qui les ont obtenus sont encore vivants et disposés à enseigner. De fait il est à ma connaissance qu'outre plusieurs élèves munis du diplôme de l'école normale, qui n'ont pas encore d'école, il y a un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices habiles et munis de diplômes, à la recherche de situations, mais qui ne veulent point s'engager pour les prix très minimes qu'on leur offre.

(\*) Il a été depuis retiré une bonne partie des arrérages et il est à espérer qu'à la fin de l'année la dette sera considérablement réduite.



La première cause de ce mal trouvera un remède, je l'espère, dans une plus grande sévérité de la part du gouvernement; et la seconde, dans une plus grande rigueur de la part des examinateurs et dans leur empressement à se conformer aux règlements qui seront prochainement faits par le conseil de l'instruction publique. Il m'a été bien pénible d'avoir à signaler, à plusieurs reprises, ce que je considérais comme un mal des plus graves. Comme le bureau des examinateurs catholiques de Québec a cru devoir protester, d'une manière qui devait nécessairement attirer mon attention, contre les remarques contenues dans mes rapports précédents, je crois devoir consigner ici la correspondance suivante :

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Québec, 14 décembre 1859.

MONSIEUR,—Par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information, la copie ci-incluse d'une lettre de M. N. Lacasse, relative à la censure portée par vous dans votre rapport pour 1858 contre les bureaux d'examineurs des instituteurs du Bas-Canada.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
(Signé)

ET. PARENT,  
Assist. Secrétaire.

L'honorable P. J. O. CHAUVEAU, S. E.,  
Montréal.

QUÉBEC, 12 décembre 1859]

L'honorable CHARLES ALLEYN,  
Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le bureau catholique des examinateurs des instituteurs de Québec, de vous transmettre pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, la résolution suivante adoptée par le dit bureau à une séance spéciale tenue le 9 du présent mois : Résolu, Que ce bureau a vu avec regret la censure portée en termes généraux contre les bureaux d'examineurs par M. le surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, dans son rapport pour l'année 1858.

Que pour ce qui le concerne, ce bureau se doit à lui-même de déclarer formellement cette censure mal fondée, ainsi que celle consignée dans le rapport du dit surintendant pour 1857.

J'ai l'honneur d'être avec respect,  
Monsieur,  
Votre très humble et obéissant serviteur,  
(Signé) NAPOLÉON LACASSE,  
Secrétaire.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,  
Montréal, 28 décembre 1859.

L'honorable SECRÉTAIRE PROVINCIAL,  
à Québec.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception d'une copie d'une délibération prise par le Bureau des Examineurs Catholiques du District de Québec que vous m'avez transmise, et je dois dire que les remarques que j'ai faites dans mes rapports de 1857 et de 1858 sont le résultat d'une conviction intime fondée sur les circonstances suivantes :

1° Les Inspecteurs d'école, tant dans leurs rapports annuels et destinés à être publiés que dans les rapports particuliers sur des difficultés qui s'élèvent dans les municipalités soumises à leur inspection, ont fréquemment signalé la trop grande facilité avec laquelle les diplômes sont obtenus comme un des plus grands obstacles qui existent aux progrès de l'instruction publique dans le Bas-Canada. Je citerai les extraits suivants de l'appendice des rapports de 1857 et de 1858.

M. l'Inspecteur Germain (1857) : " La loi qui assujettit, depuis le mois de juillet dernier, les institutrices à subir un examen devant les bureaux d'examineurs des

diverses parties de la province, n'a pas peu contribué à bannir du corps enseignant un grand nombre de personnes plus avides de gain que disposées à se livrer sérieusement aux nombreux devoirs que leur impose la profession qu'elles embrassent. Les inspecteurs d'école, surtout, désiraient voir arriver cette époque qui devait leur épargner la pénible nécessité de renvoyer souvent des institutrices incapables. Quelque salulaire que soit en elle-même cette disposition de la loi, je dois avouer cependant que ses résultats n'ont pas entièrement rempli les désirs des amis de l'éducation, par suite de la trop grande facilité que l'on met à donner des brevets de capacité sans examen sérieux. Dans mon humble opinion, il vaudrait mieux n'admettre à l'enseignement les personnes qui n'ont point fait d'études dans les écoles normales que pour un temps limité et par là les forcer à se rendre plus capable pour une seconde épreuve. Il est constant qu'avant dix ans l'instruction aura progressé de telle manière qu'un bon nombre des institutrices d'aujourd'hui ne conviendront plus, et cependant elles s'imposeront encore au moyen de leurs diplômes."

M. l'Inspecteur Lanctôt (1857) : "L'examen que les instituteurs doivent subir en vertu de la loi n'a pas eu l'effet désiré. Car l'extrême indulgence que l'on a montrée envers les institutrices a rendu la loi presque illusoire. Le nombre des institutrices qui ont un diplôme et qui sont sans aucun doute incapables de tenir une école est tellement grand que l'on peut logiquement refuser toute confiance à ces diplômes. Dans plusieurs localités de ce district, les commissaires ont été trompés par ces certificats apparents de capacité, et grand nombre d'écoles que j'ai visitées ne doivent leur état d'infériorité qu'à cette cause. Je pourrais citer plusieurs municipalités où de ces institutrices munies de diplômes reçoivent de £36 à £40 et savent à peine écrire. Cet inconvénient est très grave, et si le public n'ouvre pas les yeux sur le peu de valeur de beaucoup de diplômes possédés par des institutrices, si les commissaires, comme je le leur ai partout recommandé, ne leur font point subir un examen avant de les engager, il le deviendra bien davantage ; car il acquerra de plus grands développements."

M. l'Inspecteur Béland (1858) : "Ce qu'il y a de regrettable, c'est de voir qu'aujourd'hui plus que jamais des institutrices peu habiles, mais munies de diplômes, parviennent à se faire accepter des commissaires en s'engageant à des prix très modiques. Dans la paroisse de Lotbinière, il y a douze ou treize de ces personnes qui sont sans emploi ; aussi cette paroisse ne compte plus un seul instituteur."

M. l'Inspecteur Dorval (1858) : "Je ne puis cependant terminer sans dire un mot d'un mal généralement senti dans mon district : je veux parler de la trop grande facilité avec laquelle on obtient le diplôme d'instituteur et surtout celui d'institutrice. Le mal que cette facilité produit, est incalculable dans l'école et dans l'administration des affaires des commissaires ; il l'est encore par rapport au corps enseignant en général ; car cette facilité est cause d'une concurrence injuste entre des instituteurs d'une capacité bien différente quoique munis du même diplôme, ce qui fait que leur engagement est une affaire qui se traite tout simplement au rabais, surtout dans certaines municipalités où l'on ne veut que de l'éducation à bon marché."

M. l'Inspecteur Maurault (1858) : "On souffre dans beaucoup de localités du mauvais choix des maîtres et surtout des institutrices. Les commissaires les engagent sur la foi de leur diplômes, et sont souvent trompés. Encore si les institutrices, à peine capables d'enseigner à lire et à écrire, n'entreprenaient point d'enseigner d'autres matières, l'inconvénient serait moins grand. Dans plusieurs écoles où l'on avait de ces institutrices n'ayant que le *minimum* des connaissances voulues, on a restreint leur programme et cela, je crois, avec avantage."

20. Les instituteurs, dans leurs conférences, se sont plaints à plusieurs reprises de la concurrence injuste que faisaient aux bons maîtres des personnes incapables et munies de diplômes.

30. Le témoignage des personnes instruites des campagnes avec lesquelles j'ai eu occasion de converser corrobore ces plaintes.

40. Sans parler de plusieurs élèves de l'école normale qui, après avoir échoué dans leur examen, pour l'obtention d'un diplôme de l'école, en ont reçu peu de temps après des bureaux d'examineurs ; ce qui, à la rigueur, pourrait s'expliquer ; plusieurs instituteurs déjà munis de diplômes ont échoué dans leur simple examen d'admission à l'étude dans les écoles normales, quoique l'on soit aussi indulgent qu'il est possible de l'être dans cette der-

nière espèce d'examen, dont le programme d'ailleurs ne s'étend qu'aux connaissances les plus élémentaires.

5o. Enfin, le grand nombre de diplômes accordés dans les séances de quelques-uns de ces bureaux, et des faits particuliers parvenus à ma connaissance personnelle, tels que des lettres écrites par des instituteurs et des institutrices munis de diplômes, et qui indiquaient une très faible connaissance de l'orthographe, m'ont confirmé dans cette opinion.

La déclaration que vient de faire le bureau des examinateurs catholiques de Québec m'engage cependant à demander aux inspecteurs et aux divers bureaux d'examineurs eux-mêmes des renseignements plus détaillés et propres à constater si l'opinion que j'ai exprimée, et qui m'a paru être si généralement partagée, est, comme on l'assure, mal fondée en ce qui concerne ce bureau, ou en ce qui concerne tout autre bureau d'examineurs.

Je suggère donc respectueusement que l'on m'autorise à exiger des inspecteurs d'école : 1o. Un état du nombre d'instituteurs ou d'institutrices munis de diplômes qui ont été renvoyés par les commissaires pour cause d'ignorance ; 2o. Un état du nombre d'instituteurs et d'institutrices munis de diplômes enseignant actuellement, sans avoir les connaissances requises ; 3o. Les raisons pour lesquelles ils considèrent que ces instituteurs et ces institutrices n'auraient pas dû être admis à l'enseignement ; 4o. La date du diplôme de chaque instituteur ou institutrice ainsi désignés par eux, et le nom du bureau d'examineurs qui l'a accordé ; 5o. Des échantillons de l'orthographe des dits instituteurs ou institutrices, lorsqu'ils auront pu s'en procurer.

Je suggère de plus qu'il me soit permis de demander à chaque Bureau d'Examineurs : 1o. Un état du nombre de jours qu'a duré chacune de leurs sessions, dans les années 1857, 1858 et 1859 ; 2o. Le nombre de personnes qui, s'étant présentées à l'examen à chaque session, n'ont point obtenu de diplôme ; et, à défaut de ce nombre, la proportion approximative, au meilleur de leur connaissance, des candidats refusés et des candidats admis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Surintendant de l'Education.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Québec, 31 Décembre 1859.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur Général d'accuser réception de votre lettre en date du 22 courant, concernant la résolution passée par le Bureau des Examineurs Catholiques de Québec et dont je vous avais transmis copie.

Les faits que vous signalez sont plus que suffisants pour vous justifier d'avoir appelé l'attention du gouvernement et de la législature, comme vous l'avez fait dans votre dernier rapport, sur la trop grande facilité avec laquelle il vous a paru que des diplômes d'instituteurs étaient accordés par ces bureaux.

Son Excellence ne doute pas que dans le cas où les plaintes faites par les inspecteurs contre ces bureaux seraient fondées pour le passé, les membres des divers bureaux éviteront à l'avenir une indulgence excessive qui ne pourrait qu'être funeste aux intérêts de l'éducation.

L'organisation récente du Conseil de l'instruction publique dispensera de la nécessité de l'investigation que vous suggérez. Son Excellence espère que le Conseil de l'instruction publique auquel la législature a donné tous les pouvoirs nécessaires à ce sujet fera des règlements propres à faciliter et à régulariser l'examen des candidats à l'admission à l'enseignement, et croit aussi ne pas se tromper en exprimant l'espoir que les divers bureaux d'examineurs s'empresseront de s'y conformer.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) C. ALLEYN.

Secrétaire.

L'amélioration du corps enseignant serait, du reste, accélérée par une augmentation de

la subvention des écoles communes, augmentation que je n'ai cessé de recommander dans tous mes rapports et sur laquelle je dois insister aujourd'hui plus fortement que jamais; car sans elle il sera difficile à ce département d'adopter avec succès les mesures énergiques qui me paraissent être nécessaires, si l'on veut rendre l'éducation populaire ce qu'elle doit être dans toute l'étendue du Bas-Canada. Il doit être évident que cette subvention, en restant stationnaire, diminue de fait chaque année pour chaque municipalité, à mesure que la population augmente et que de nouvelles municipalités se forment. La portion fournie actuellement par le gouvernement devient, pour un grand nombre de localités, de plus en plus insignifiante.

Il est d'autant plus urgent d'augmenter la subvention des écoles communes que l'étonnante progression qui a eu lieu dans les contributions locales a été amenée en partie par l'espoir que l'on nourrissait, de recevoir du gouvernement des secours proportionnés aux sacrifices qui se faisaient dans chaque localité. Il est donc bien à craindre que ce mouvement si louable ne se soutienne point; si, au lieu de l'encourager par une augmentation de la subvention, on continue à diminuer au contraire chaque année la part revenant à chaque municipalité. Même en supposant que cette progression continuât, il est à remarquer qu'à raison des exigences locales, nationales et religieuses, qui rendront toujours tout système d'instruction publique plus dispendieux dans le Bas-Canada que partout ailleurs, la subvention actuelle serait encore insuffisante.

Le montant total des contributions est de \$498,436; l'année dernière, il n'était que de \$459,396; ce qui donne une augmentation de \$39,040, tandis que celle de 1858 sur 1857 n'était que de \$35,188. La colonne des rétributions mensuelles pour cette année offre le chiffre de \$251,408. L'augmentation des trois dernières années pour cette sorte de contributions se formule comme suit :

| 1856       | 1857       | 1858       | 1859       |
|------------|------------|------------|------------|
| \$173,384. | \$208,500. | \$231,192. | \$251,408. |

Ce qui donne, dans l'espace de quatre années, une augmentation de \$78,024.

Je dois faire observer qu'une partie seulement de ces sommes représente les rétributions mensuelles imposées par les commissaires et les syndics des écoles en dehors des cités de Québec et de Montréal; le reste étant porté au tableau, d'après un calcul approximatif, pour représenter les honoraires d'école payés tant dans les écoles indépendantes que dans les écoles sous contrôle, dans ces deux dernières villes où il n'est point perçu de rétribution mensuelle. L'état des sommes imposées pour rétribution mensuelle, dans les autres municipalités du Bas-Canada, serait donc comme suit :

| 1856      | 1857      | 1858      | 1859      |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| \$48,784. | \$83,896. | \$95,312. | \$91,243. |

Ce qui indique une diminution de \$4,069 sur le chiffre de l'année dernière, diminution qui s'explique facilement par la grande augmentation du chiffre de la cotisation. Ce tableau indique, de 1856 à 1859, dans les rétributions mensuelles qui ont dû être prélevées dans les municipalités autres que celles des deux grandes cités de Montréal et de Québec une augmentation de \$42,459. Le chiffre en serait beaucoup plus considérable si un grand nombre de municipalités n'avaient point préféré augmenter leur cotisation foncière que de recourir à la rétribution mensuelle. Dans tous les cas où les municipalités ne suppléent point de cette manière au prélèvement de la rétribution mensuelle, le département insiste sur l'exécution de cette disposition de la loi. Il y a aussi un bon nombre de municipalités qui ont élevé leur cotisation foncière jusqu'au double du montant exigible, tout en maintenant la rétribution mensuelle; ces localités se sont trouvées par là en état de se procurer pour toutes leurs écoles des instituteurs et des institutrices habiles, de fournir ces écoles du matériel nécessaire; en un mot, de faire fructifier l'argent qu'elles emploient à l'éducation.

Les cotisations nécessaires, pour avoir droit à la subvention annuelle, se sont élevées à la somme de \$111,792; les cotisations que les municipalités se sont volontairement imposées au-delà de la somme requise par la loi, comme cotisation annuelle et toutes les autres espèces de cotisations spéciales ou de contributions volontaires, à l'exception des cotisations pour construction ou réparation de maisons d'école, se sont élevées à la somme de \$109,151; ce qui fait un montant presque égal à celui de la cotisation que l'on est strictement tenu

d'imposer, et offre une augmentation de \$20,779 sur les cotisations imposées de la même manière en 1858.

Les cotisations spéciales ou supplémentaires des quatre dernières années sont donc comme suit :

| 1856     | 1857     | 1858     | 1859      |
|----------|----------|----------|-----------|
| \$93,896 | \$78,781 | \$88,372 | \$109,151 |

On voit par ces chiffres de quelle immense utilité a été la disposition de la loi qui a permis aux commissaires d'école et aux syndics dissidents d'élever le montant de la cotisation annuelle et d'imposer, avec l'autorité de ce département, des cotisations spéciales pour le paiement de leurs dettes. Si le chiffre a été plus élevé en 1856 que l'année suivante, c'est que beaucoup de municipalités attendaient la passation de cette nouvelle loi pour pourvoir au paiement d'anciennes dettes ; mais la disposition à augmenter la cotisation annuelle pour subvenir d'une manière honorable au salaire des maîtres et aux autres charges de l'éducation, paraît se soutenir et s'accroître, comme on peut le voir par la progression des chiffres donnés pour les années 1857, 1858 et 1859.

Le montant des cotisations imposées pour construction d'édifices s'élève à \$22,083 ; elles s'élevaient en 1858 à \$24,646 : il y a donc eu une diminution de \$2,563. Dans les quatre années dernières, ces cotisations ont été comme suit :

| 1856     | 1857     | 1858     | 1859     |
|----------|----------|----------|----------|
| \$24,491 | \$21,928 | \$24,646 | \$22,083 |

Ce genre de cotisations sera nécessairement sujet aux mêmes fluctuations. Il serait urgent, comme je l'ai déjà suggéré dans plusieurs de mes rapports, de faire une allocation spéciale pour aider à la construction des maisons d'école ; ce qui permettrait en même temps de contraindre les localités qui voudraient avoir leur part dans cette allocation à construire d'après des plans améliorés et plus favorables aux progrès de l'éducation et à la santé des maîtres et des élèves.

Le *Journal de l'Instruction Publique* a publié sur cet important sujet une série d'articles accompagnés de plans et de gravures et indiquant tous les progrès et toutes les améliorations qui ont été faits dans l'art de construire des maisons d'école ; mais l'utilité de cette publication ne saurait être très grande, tant que le département ne sera pas mis en état de prendre l'initiative et de donner lui-même l'impulsion à cette réforme si désirable et si essentielle.

Les commissaires d'école catholiques de la cité de Montréal, qui ont déjà construit une maison d'école spacieuse, où se tiennent les classes de leur académie commerciale, dans la rue Côté, ont affecté cette année la somme de \$6,000 à d'autres constructions ; mais comme cette somme n'avait pas été prélevée par cotisation spéciale, mais faisait partie des revenus ordinaires de la commission déjà portés au tableau, elle n'a point été comprise dans l'état des cotisations prélevées pour la construction des maisons d'école.

Les statistiques de l'année, sous le rapport du nombre des institutions et du nombre des élèves qui les fréquentent, offrent un progrès assez remarquable. Je donne, comme dans mes rapports précédents, l'état des contributions, des institutions et du nombre d'élèves depuis 1853. L'augmentation de 1859 sur 1858 pour le nombre des institutions est de 214 ; l'augmentation de 1858 sur 1857 n'avait été que de 39. L'augmentation du nombre des élèves est de 11,276 ; en 1858, elle était de 8,074.

Le tableau du recensement des enfants de cinq à seize ans pour l'année 1859, n'a pas encore été complété. Les rapports, comme je l'ai déjà fait observer, sont, en général, tellement incorrects qu'ils exigent une correspondance très longue avec les secrétaires-trésoriers avant que le recensement puisse être co-ordonné ; et même alors, il est, comme j'ai tout lieu de le craindre, très incomplet. Comme c'était là une des principales causes du retard dans la publication de mon propre rapport, j'ai cru devoir omettre ce tableau pour cette année.

Le tableau suivant du progrès fait dans les diverses branches d'instruction comprend, à l'exception des deux premières branches, ceux des élèves des maisons d'éducation supérieure qui reçoivent une éducation semblable à celle des écoles primaires, ainsi que les élèves de ces dernières. L'augmentation, dans chacune de ces branches, depuis 1853, est considérable.

|                       | 1853.  | 1854.  | 1855.  | 1856.  | 1857.  | 1858. | 1859.  | 1859.   | 1859.  | Augmenta-<br>tion sur<br>1853. | Augmenta-<br>tion sur<br>1854. | Augmenta-<br>tion sur<br>1855. | Augmenta-<br>tion sur<br>1856. | Augmenta-<br>tion sur<br>1857. | Augmenta-<br>tion sur<br>1858. | Augmenta-<br>tion sur<br>1859. | Augmenta-<br>tion sur<br>1859. | Augmenta-<br>tion sur<br>1859. | Augmenta-<br>tion sur<br>1853. |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|--------|---------|--------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Institutions .....    | 2352   | 2795   | 2869   | 2919   | 2946   | 214   | 3199   | 2985    | 2985   | 253                            | 404                            | 330                            | 280                            | 253                            | 214                            | 3199                           | 2985                           | 2985                           | 747                            |
| Elèves .....          | 108284 | 119733 | 127058 | 143141 | 148798 | 11276 | 168148 | *156872 | 168148 | 19350                          | 48415                          | 41090                          | 25007                          | 19350                          | 11276                          | 168148                         | *156872                        | 168148                         | 59864                          |
| Contributions..... \$ | 165848 | 238032 | 249136 | 406764 | 424208 | 39040 | 498436 | 459396  | 498436 | 74228                          | 260404                         | 249300                         | 91672                          | 74228                          | 39040                          | 498436                         | 459396                         | 498436                         | 332588                         |

|                              | 1853. | 1854. | 1855. | 1856. | 1857. | 1858. | 1859. | 1859. | 1859. | Augmenta-<br>tion sur<br>1853. | Augmenta-<br>tion sur<br>1854. | Augmenta-<br>tion sur<br>1855. | Augmenta-<br>tion sur<br>1856. | Augmenta-<br>tion sur<br>1857. | Augmenta-<br>tion sur<br>1858. | Augmenta-<br>tion sur<br>1859. | Augmenta-<br>tion sur<br>1859. | Augmenta-<br>tion sur<br>1859. | Augmenta-<br>tion sur<br>1853. |
|------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Elèves lisant bien.....      | 27367 | 32861 | 43407 | 46940 | 48833 | 12263 | 64362 | 52099 | 64362 | 15529                          | 31501                          | 20955                          | 17422                          | 15529                          | 12263                          | 64362                          | 52099                          | 64362                          | 36995                          |
| Elèves écrivant.....         | 50072 | 47014 | 58033 | 60086 | 61943 | 14748 | 80152 | 65404 | 80152 | 18209                          | 33138                          | 22119                          | 20066                          | 18209                          | 14748                          | 80152                          | 65404                          | 80152                          | 30080                          |
| Apprenant l'arith. simple... | 18281 | 22897 | 30631 | 48359 | 52845 | 7667  | 63514 | 55847 | 63514 | 10669                          | 40617                          | 32883                          | 15155                          | 10669                          | 7667                           | 63514                          | 55847                          | 63514                          | 45233                          |
| “ composé                    | 12428 | 18073 | 22586 | 23431 | 26643 | 2723  | 30919 | 28196 | 30919 | 4276                           | 12846                          | 8333                           | 7488                           | 4276                           | 2723                           | 30919                          | 28196                          | 30919                          | 18471                          |
| Tenue des livres.....        | ..... | 799   | 1976  | 5012  | 5500  | 447   | 7135  | *6689 | 7135  | 1635                           | 6336                           | 5159                           | 2123                           | 1635                           | 447                            | 7135                           | *6689                          | 7135                           | 7135                           |
| Géographie.....              | 12185 | 13826 | 17700 | 30134 | 33606 | 7546  | 45393 | 37847 | 45393 | 11787                          | 31567                          | 27693                          | 15259                          | 11787                          | 7546                           | 45393                          | 37847                          | 45393                          | 33208                          |
| Histoire .....               | 6738  | 11486 | 15520 | 17580 | 26147 | 3681  | 45997 | 42316 | 45997 | 19850                          | 34511                          | 30477                          | 28417                          | 19850                          | 3681                           | 45997                          | 42316                          | 45997                          | 39259                          |
| Grammaire française.....     | 15353 | 17852 | 23260 | 39328 | 39067 | 10145 | 53452 | 43307 | 53452 | 14385                          | 35600                          | 30192                          | 14124                          | 14385                          | 10145                          | 53452                          | 43307                          | 53452                          | 38099                          |
| “ anglaise.....              | 7066  | 7097  | 9004  | 11824 | 12074 | 4425  | 19773 | 15348 | 19773 | 7699                           | 12676                          | 10769                          | 7949                           | 7699                           | 4425                           | 19773                          | 15348                          | 19773                          | 12707                          |
| Analyse grammaticale.....    | 4412  | 9283  | 16439 | 26310 | 34064 | 3733  | 44466 | 40733 | 44466 | 10402                          | 35183                          | 28027                          | 18156                          | 10402                          | 3733                           | 44466                          | 40733                          | 44466                          | 40054                          |

\* Ce chiffre donné en 1858 était par erreur celui du tableau dit des inspecteurs. On a rétabli, pour plus d'uniformité, le chiffre de la grande récapitulation du tableau de toutes espèces d'institutions. On sait qu'il y a une légère différence déjà expliquée entre ces deux chiffres.

Je joins à ce rapport le rapport annuel sur les institutions d'éducation supérieure, ainsi que le tableau de la subvention annuelle à ces institutions. J'ai encore à exprimer le regret que j'éprouve d'être forcé, par l'insuffisance de la somme mise à ma disposition, de refuser la plupart des nouvelles demandes et de réduire la part accordée aux anciennes.

Le tableau des statistiques de l'éducation supérieure donne, comme total du nombre des élèves des universités et écoles supérieures 509; comme total du nombre des élèves des collèges classiques 2,756; comme total du nombre des élèves des collèges industriels 1,962; des académies de garçons ou mixtes 6,563; des académies de filles 14,278; des écoles normales 219; en tout 26,287; donnant sur l'année 1858 une augmentation de 412.

Un collège industriel, celui de Chambly, se trouve fermé, par suite du petit nombre d'élèves qui le fréquentaient. Les édifices très vastes qui ont été construits pour ce collège pourraient être utilisés par le gouvernement, pour quelque institution ou école spéciale. Le sujet mérite qu'on s'en occupe. Deux nouvelles écoles spéciales d'une très grande importance quant à leur nature et, on doit l'espérer aussi, quant à leur avenir, figurent au tableau, l'École d'Agriculture établie à Ste. Anne Lapocatière par le collège de Ste. Anne et l'École des Arts et Manufactures à Montréal.

La première de ces institutions a, pour le présent, deux professeurs; et, en y comprenant toutes les personnes qui fréquentent ses cours, 60 élèves. La seconde a 6 professeurs et 211 élèves.

Les deux instituts de sourds-muets qui ont été depuis longtemps établis à Montréal, l'un sous la direction des clercs de St. Viateur, l'autre sous celle des sœurs de la Providence, sont, quant au nombre des élèves et faute de moyens pécuniaires, dans un état stationnaire. L'enseignement s'y donne cependant avec un grand succès et les résultats obtenus font vivement regretter que des sommes plus considérables ne soient pas employées à l'entretien d'institutions de ce genre. Je dois, à cette occasion, renouveler la remarque que j'ai déjà faite à plusieurs reprises dans mes rapports qu'une somme de £15,000 a été votée, il y a plusieurs années, pour la construction d'édifices pour des instituts destinés aux sourds-muets et aux aveugles. L'emploi de ces sommes n'a jamais été fait, et il serait, pour bien dire, inutile de le faire si l'on n'assurait en même temps une subvention permanente à ces institutions.

Le tableau des statistiques recueillies par les inspecteurs et revues et corrigées par ce département, à l'aide d'autres renseignements que l'on y possède, présente, cette année, une augmentation encore plus considérable sur presque tous les points que celle des années précédentes. Le nombre total des écoles en opération sous contrôle a été de 2,673; augmentation sur 1858, 147. Le nombre total des écoles primaires est de 3,011; augmentation sur 1858, 211. Le nombre total des élèves des écoles primaires a été de 141,533; augmentation sur 1858, 10,593. On voit que l'augmentation a porté presque exclusivement cette année sur les écoles primaires.

Le nombre d'instituteurs munis de diplômes, dans les écoles sous contrôle, a été de 626; diminution, 6. Nombre d'instituteurs non munis de diplômes 350; augmentation, 10; nombre d'institutrices munies de diplômes 1,338; augmentation, 76; nombre d'institutrices non munies de diplômes 791; augmentation 8.

Le nombre d'instituteurs recevant moins de \$100 est de 97; diminution 44; recevant de \$100 inclusivement à \$200 exclusivement 487; diminution 10; recevant de \$200 inclusivement à \$400 exclusivement 341; augmentation 35; recevant \$400 et au-dessus, 51; augmentation 18.

Le nombre d'institutrices recevant au-dessous de \$100 est de 1000; augmentation 27; recevant de \$100 inclusivement à \$200 exclusivement 1,022; augmentation 37; recevant de \$200 inclusivement à \$400 exclusivement 106; augmentation 34; cette année, comme l'année dernière, une seule institutrice reçoit \$400.

Dans beaucoup de municipalités, les instituteurs et les institutrices reçoivent en outre le logement et le bois de chauffage.

Le nombre des bibliothèques de paroisse dont il est fait rapport par les inspecteurs est de 131; augmentation 26; le nombre de volumes de 102,539; augmentation 31,513. Malgré cette augmentation assez considérable, j'ai raison de croire que les chiffres donnés par les inspecteurs sont beaucoup moindres que les chiffres réels.

Je dois, en terminant, signaler l'établissement de deux nouvelles espèces d'institutions dans la catégorie des écoles primaires, les premières de ce genre fondées pour la population

catholique du Bas-Canada. Ce sont d'abord les *Salles d'Asile* du faubourg St. Joseph et du faubourg de Québec à Montréal, dirigées la première par les sœurs de charité dites *Sœurs Grises*, la seconde par les Sœurs de la Providence, et la *Maîtrise* établie au faubourg de Québec par les Révérends Pères Oblats. Cette dernière espèce d'école a pour objet d'enseigner à un certain nombre de jeunes gens le chant grégorien et les cérémonies religieuses en même temps que toutes les branches d'une bonne éducation primaire. Il y a quatre instituteurs, et le nombre des élèves est de 75.

Les salles d'asile sont des institutions semblables à celles qui sont connues en Angleterre et dans ce pays sous le nom d'*Infant School*.

Au moyen d'un système très rationnel et aussi très ingénieux les enfants d'un âge tendre y reçoivent, sous une forme agréable, l'instruction élémentaire et des leçons familières sur une foule de sujets utiles. La salle d'asile du faubourg St. Joseph, fondée par M. Rousselot du séminaire de St. Sulpice, et par des citoyens charitables, a actuellement 160 élèves et possède le matériel le plus complet que l'on puisse désirer pour une institution de ce genre.

Le *Journal de l'Instruction publique* a publié plusieurs articles sur le système des Salles d'Asile qui sont surtout nécessaires dans des grands centres de population où beaucoup de mères de famille, obligées de travailler loin de leur maison, ne peuvent prendre soin de leurs jeunes enfants. Les salles d'asile auront de plus l'avantage dans ce pays de contribuer à introduire un système d'éducation plus propre à développer l'intelligence des enfants de cinq à neuf ans qui fréquentent les écoles primaires. C'est dans ce but qu'une de ces salles sous le nom d'*Infant School* a été ajoutée à l'école normale McGill, et qu'on se propose, dès qu'on le pourra, d'en adjoindre une au département des filles dans chacune des autres écoles normales.

Enfin, je ne saurais taire le fait déplorable que, malgré le grand nombre d'écoles de tout genre que possèdent les deux grandes cités de Québec et de Montréal, il y a encore une très grande proportion des enfants de ces deux villes qui ne fréquentent aucune école et ne reçoivent aucune espèce d'instruction. Toutes les écoles actuellement en opération sont littéralement encombrées d'élèves ; mais malheureusement leur nombre et leurs dimensions ne suffisent pas aux besoins toujours croissants de ces populations, et il est beaucoup à désirer que les ressources mises à la disposition des commissaires soient augmentées. La cité de Québec a voté depuis plusieurs années une subvention additionnelle, mais celle de Montréal s'y est jusqu'ici refusée. Ces subventions municipales devraient être augmentées ainsi que celle du gouvernement. Ce sujet sur lequel j'ai déjà appelé l'attention de la législature, la mérite d'autant plus que l'ignorance a dans les villes des résultats encore plus funestes que dans les campagnes et qu'il serait pénible de la voir se maintenir dans une partie de la population de ces grands centres d'activité sociale et industrielle, tandis qu'il n'est pas aujourd'hui d'endroit si éloigné ou si pauvre où elle ne soit combattue avec succès et où elle ne tende à disparaître rapidement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. J. O. CHAUVEAU,

Surintendant de l'éducation.

## NOTE.

L'APPENDICE de ce rapport avait été fait aussi complet que les années précédentes ; mais le Comité des impressions de l'Assemblée Législative a décidé de ne publier les statistiques au long que tous les trois ans, et de ne point publier cette année les extraits des rapports des Inspecteurs. Ces extraits paraîtront cependant dans le *Journal de l'Instruction Publique*.

## PROVINCE DU CANADA.

*Locus Sigilli.*

(Copie).

Par Son Excellence le Très-Honorable Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Membre du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince Edouard, et Vice Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'elles pourront concerner, salut :—

Sachez qu'ayant foi et confiance dans la loyauté, l'intégrité et l'habileté de Sa Seigneurie le Très-Révérénd Francis Fulford, Docteur en théologie, Evêque de Montréal, le Très-Révérénd Joseph Laroque, évêque de Cydonia, l'honorable Sir Etienne Pascal Taché, chevalier, l'honorable Louis Victor Sicotte, l'honorable Timothy Lee Terrill, l'honorable Thomas Jean Jacques Loranger, le Révérend John Cook, docteur en théologie, le Révérend Elzéar Alexandre Taschereau, docteur en droit canon, le Révérend Patrick Dowd, Christopher Dunkin, écuyer, membre de l'assemblée législative, Côme Séraphin Cherrier, écuyer, un des conseillers en loi de Sa Majesté, Antoine Polette, un des conseillers en loi de Sa Majesté, François Xavier Garneau, écuyer, Jacques Crémazie, écuyer, docteur en droit civil, j'ai choisi, constitué et désigné et par ces présentes, je choisis, constitue et désigne Sa Seigneurie, le Très-Révérénd Francis Fulford, Docteur en théologie, Evêque de Montréal, le Très-Révérénd Joseph Laroque, Evêque de Cydonia, l'honorable Sir Etienne Pascal Taché, chevalier, l'honorable Louis Victor Sicotte, l'honorable Timothy Lee Terrill, l'honorable Thomas Jean Jacques Loranger, le Révérend John Cook, docteur en théologie, le révérend Elzéar Alexandre Taschereau, docteur en droit canon, le Révérend Patrick Dowd, Christopher Dunkin, écuyer, membre de l'assemblée législative du Canada, Côme Séraphin Cherrier, écuyer, un des conseillers en loi de Sa Majesté, Antoine Polette, écuyer, un des conseillers en loi de Sa Majesté, François Xavier Garneau, écuyer, et Jacques Crémazie, écuyer, docteur en droit civil, conjointement avec le Surintendant des écoles pour le Bas-Canada, l'honorable Pierre Joseph Olivier Chauveau, pour former un conseil d'instruction publique pour le Bas-Canada. Lesquels auront, et exerceront et posséderont la dite charge de Membres du conseil d'instruction publique pour le Bas-Canada, ensemble avec tous les pouvoirs, autorités, privilèges et avantages attachés de droit et en vertu de la loi à la dite charge, sous bon plaisir.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, à Québec, ce dix-septième jour de décembre, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-neuf et du règne de Sa Majesté le vingt-troisième.

(Signé), EDMUND HEAD,

Par ordre.

(Signé), CHARLES ALLEYN,  
Secrétaire.

## RAPPORTS DES DIRECTEURS DES ECOLES NORMALES.

### RAPPORT DE M. LE PRINCIPAL DE L'ECOLE NORMALE JACQUES CARTIER.

Monsieur le Surintendant,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état et les progrès de l'école normale Jacques Cartier, pendant l'année 1858--59.

#### 1.—*De l'administration et du nombre des élèves.*

Le nombre de ceux qui ont demandé à être admis à l'école normale a encore été très grand cette année ; mais nous avons cru devoir être plus sévère dans l'examen préliminaire que nous ne l'avions été l'année précédente, sans toutefois exiger des aspirants un ensemble de connaissances que nous pourrions demander plus tard et graduellement, afin d'imprimer à notre instruction un caractère de progression constante. Grâce à un nouvel arrangement de nos salles, il a été possible de recevoir cinquante élèves qui se répartissent ainsi :

|                                                                         | Anciens. | Nouveaux. | Total. |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|--------|
| Nombre des élèves .....                                                 | 19       | 31        |        |
| Venant du district de Montréal .....                                    | 18       | 26        |        |
| Venant du district des Trois Rivières.....                              | 1        | 5         |        |
| Venant du district d'Ottawa.....                                        | ...      | ...       |        |
| Venant du district de St. François.....                                 | ...      | ...       |        |
| Porteurs de brevet de capacité de l'école normale Jacques Cartier.....  | 10       | ...       | 50     |
| Porteurs de brevet de capacité des examinateurs .....                   | ...      | 1         |        |
| Sans aucun brevet .....                                                 | 9        | 30        | 50     |
| Elèves ayant commencé leurs études dans un collège ou une académie..... | ...      | 10        |        |
| Elèves ayant commencé leurs études dans les écoles primaires.           | ...      | 21        | 31     |

Vous voudrez bien me permettre, Monsieur le Surintendant, de vous faire remarquer 1o. Que Berthier est encore la paroisse de ce district qui nous fournit le plus grand nombre d'élèves ; 2o. Que le district des Trois-Rivières nous en a envoyé cinq cette année, tandis que l'année dernière il n'était représenté que par un seul ; 3o. enfin, qu'en général, nos élèves sont plus jeunes que ceux des années précédentes.

#### 2.—*Du classement des élèves et de leurs études.*

Les cours de l'école normale se partagent en deux grandes divisions ; dans la première, nous préparons les élèves au brevet de capacité pour les écoles élémentaires, et dans la seconde, au brevet de capacité pour les écoles-modèles. Pour être reçu dans la première, l'examen d'admission suffit ; mais pour entrer dans la seconde, il faut subir un examen oral et écrit sur les matières suivantes : *Grammaire française, Grammaire anglaise, Arithmétique, Tenue des livres, Histoire sainte, Géographie, Histoire du Canada.*

Dans la première classe ou *classe de première année*, nous avons eu quarante élèves, et dix dans la seconde.

Les matières qu'ils ont étudiées, le nombre d'heures consacrées par semaine aux différentes leçons et la distribution entre MM. les professeurs se trouvent indiquées dans les tableaux suivants :

|                                            | Nombre d'heures par semaine. |             |
|--------------------------------------------|------------------------------|-------------|
|                                            | 1re. année.                  | 2de. année. |
| Instruction religieuse.....                | 2                            | 2           |
| Grammaire française.....                   | 5                            | 4           |
| Grammaire anglaise.....                    | 4                            | 4           |
| Arithmétique et tenue des livres.....      | 4                            | ...         |
| Histoire Sainte et histoire du Canada..... | 2                            | ...         |
| Géographie.....                            | 2                            | ...         |
| Elocution française.....                   | 2                            | ...         |
| Algèbre et géométrie.....                  | ...                          | 5           |
| Notions de physique.....                   | ...                          | 2           |
| Notions de chimie.....                     | ...                          | 2           |
| Notions de mécanique.....                  | ...                          | 1           |
| Histoire naturelle.....                    | ...                          | 1           |
| Principes de littérature.....              | ...                          | 4           |
| Histoire de France.....                    | ...                          | 2           |
| Histoire d'Angleterre.....                 | ...                          | 2           |
| Calligraphie.....                          | 1                            | 1           |
| Dessin linéaire.....                       | 1                            | 1           |
| Musique vocale et chant grégorien.....     | 2                            | 2           |
| Piano et harmonium.....                    | 4                            | 4           |
| Gymnastique.....                           | 1                            | 1           |
| Lecture anglaise.....                      | 5                            | 4           |
| Notions d'économie rurale.....             | 2                            | 2           |
| Pédagogie.....                             | 1                            | 1           |
| Leçons de choses.....                      | 1                            | 1           |

*Remarques.*—Nos élèves ont, en réalité, reçu plus de deux heures par semaine de leçons de musique vocale. M. Brauneis, professeur dévoué autant qu'artiste distingué, a bien voulu donner plusieurs leçons et exercices supplémentaires, et aussi nous avons vu le goût de la musique classique se reprendre parmi nos élèves. Dans différentes circonstances, ils ont exécuté quelques morceaux difficiles des grands maîtres avec tout le succès qu'on pouvait attendre de leur âge.

Les leçons d'économie rurale et d'agriculture qui figurent sur notre programme remplissent une lacune que je regrettais dans mon rapport de l'année dernière. C'est pour nous un devoir de signaler à la reconnaissance du public et du gouvernement le dévouement de M. Ossaye, qui s'est chargé de cet enseignement, sans aucun traitement, et qui s'en est acquitté avec le succès auquel on devait s'attendre et qu'il est inutile de signaler ici.

Dans les trois tableaux suivants on peut voir comment se trouvent distribuées toutes les matières indiquées plus haut. Pour la construction de ces tableaux, nous avons dû tenir compte de beaucoup de difficultés, comme la coïncidence de leçons pour les professeurs, l'enseignement à l'école-modèle pour les élèves-maîtres.

Le Principal - - - - -

M. le Professeur Devisme - - - - -

- Instruction religieuse.
- Notions de physique.
- Notions d'arithmétique.
- Notions de mécanique.
- Notions de chimie.
- Histoire sainte.
- Histoire du Canada.
- Gymnastique.
- Leçons de choses.
- Dessin au crayon.
- Histoire naturelle.
- Littérature.
- Grammaire française.
- Grammaire anglaise.
- Histoire d'Angleterre.
- Histoire de France.
- Elocution et lecture expressive.
- Géographie.

|                                 |   |                                                                                                              |
|---------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. le professeur Regnaud - - -  | { | Pédagogie.<br>Algèbre.<br>Géométrie.<br>Trigonométrie.<br>Dessin linéaire.<br>Tracé des cartes.<br>Mesurage. |
| M. le Professeur Boudrias - - - | { | Arithmétique.<br>Tenue des livres.<br>Calcul mental.<br>Pédagogie appliquée.                                 |
| M. le Professeur Delaney - - -  | { | Elocution et lecture anglaise.<br>Epellation.<br>Calligraphie.<br>Pédagogie appliquée.                       |
| M. Le Professeur Brauneis - - - | { | Piano et Harmonium.<br>Musique vocale.<br>Chant grégorien.                                                   |
| M. le Professeur Ossaye - - -   |   | Notions d'économie rurale et d'agriculture.                                                                  |

*Cours publics.*

Cours d'histoire générale par M. Desmazures, prêtre du Séminaire ; cours de philologie et de grammaire française par M. le professeur Devisme.

COURS DE LA PREMIERE ANNÉE.

| Heures.      | Lundi.             |  | Mardi.                      |  | Mercredi.         |  | Jeudi.             |  | Vendredi.                   |  | Samedi.           |  |
|--------------|--------------------|--|-----------------------------|--|-------------------|--|--------------------|--|-----------------------------|--|-------------------|--|
|              | Les 2 semestres.   |  | 1er semestre. 2nd semestre. |  | Les 2 semestres.  |  | Les 2 semestres.   |  | 1er semestre. 2nd semestre. |  | Les 2 semestres.  |  |
| 8 à 9 .....  | Français .....     |  | Elocution franç...          |  | Français .....    |  | Calligraphie.....  |  | Français .....              |  | Français .....    |  |
| 9 à 10 ..... | Lecture anglaise.. |  | Continuée.....              |  | Continuée .....   |  | Dess. jusqu'à 11½. |  | Lecture anglaise..          |  | Continuée.....    |  |
| 2 à 3 .....  | Gram. anglaise.... |  | Continuée.....              |  | Continuée .....   |  | .....              |  | Géographie .....            |  | Elocution franç.  |  |
| 3 à 4 .....  | Arithmétique.....  |  | do .....                    |  | Arithmétique..... |  | .....              |  | Arithmétique .....          |  | Tenue des livres. |  |
| 5 à 6 .....  | .....              |  | Histoire Sainte ...         |  | .....             |  | .....              |  | Histoire Sainte...          |  | Hist. du Canada.  |  |

COURS DE LA SECONDE ANNÉE.

| Heures.     | Lundi.                      |  | Mardi.                      |  | Mercredi.                   |  | Jeudi.                      |  | Vendredi.                   |  | Samedi.                     |  |
|-------------|-----------------------------|--|-----------------------------|--|-----------------------------|--|-----------------------------|--|-----------------------------|--|-----------------------------|--|
|             | 1er semestre. 2nd semestre. |  | 1er semestre. 2nd semestre. |  | 1er semestre. 2nd semestre. |  | 1er semestre. 2nd semestre. |  | 1er semestre. 2nd semestre. |  | 1er semestre. 2nd semestre. |  |
| 8 à 9.....  | Algèbre.....                |  | Algèbre.....                |  | Algèbre.....                |  | Dessin.....                 |  | Algèbre.....                |  | Algèbre.....                |  |
| 9 à 10..... | Géométrie .....             |  | Géométrie....               |  | Géométrie....               |  | Calligraphi                 |  | Géométrie....               |  | Géométrie.                  |  |
| 11 à 11½.   | Littérature.....            |  | Hist. d'Angl.               |  | Littérature...              |  | H. naturel                  |  | Littérature...              |  | Français.....               |  |
| 2 à 3.....  | Continuée.....              |  | Continuée.....              |  | Continuée....               |  | .....                       |  | Continuée.....              |  | (Voir le table au suivant.) |  |
| 3 à 4.....  | Continuée.....              |  | Continuée.....              |  | Continuée....               |  | .....                       |  | Hist. de Fran.              |  | Not. de physi-              |  |
| 5 à 6.....  | Notions de phy-             |  | .....                       |  | Continuée....               |  | .....                       |  | .....                       |  | que et de                   |  |
|             | sique et de                 |  | .....                       |  | Continuée....               |  | .....                       |  | .....                       |  | mécanique.                  |  |
|             | mécanique.                  |  | .....                       |  | Continuée....               |  | .....                       |  | .....                       |  |                             |  |

## LES DEUX CLASSES RÉUNIES.

| Heures.    | Lundi.         | Mardi.      | Mercredi.       | Jepidi.        | Vendredi.   | Samedi.        | Dimanche.       |
|------------|----------------|-------------|-----------------|----------------|-------------|----------------|-----------------|
| P.M. 2 à 3 | .....          | .....       | .....           | .....          | .....       | .....          | Inst. religieu. |
| 2 à 4      | .....          | .....       | .....           | .....          | .....       | Agriculture .. | .....           |
| 4 à 4½     | Leç. de choses | Gymnastique | .....           | Leç. de choses | Gymnastique | .....          | .....           |
| 4 à 5      | .....          | .....       | Musiq. vocale   | .....          | .....       | Musiq. vocale  | .....           |
| 5 à 6      | .....          | .....       | Inst. religieu. | Pédagogie ...  | .....       | .....          | .....           |

## Leçons qui coïncident avec d'autres.

|                         |       |       |             |       |       |            |       |
|-------------------------|-------|-------|-------------|-------|-------|------------|-------|
| P.M. 3 à 4 }<br>5 à 6 } | ..... | ..... | Piano ..... | ..... | ..... | Piano..... | ..... |
|-------------------------|-------|-------|-------------|-------|-------|------------|-------|

A.M. 9 à 11½ }  
P.M. 1 à 4... } Enseignement à l'école-modèle tous les jours.

On remarquera que dans la distribution du temps nous faisons une large part à l'enseignement à l'école-modèle ou école d'application. C'est que cet enseignement doit être considéré comme la partie la plus importante du programme d'une école normale. Tout le monde comprend en effet que, pour élever et instruire les enfants, il ne suffit pas de posséder des connaissances, il ne suffit pas, non plus, d'avoir étudié et de bien connaître l'art de communiquer ces connaissances aux autres, il faut encore avoir de l'expérience et beaucoup d'expérience.

Il est vrai qu'avec des talents et de la bonne volonté, on peut acquérir de l'expérience ; mais on ne le fera jamais que d'une manière imparfaite, à ses dépens et aux dépens des enfants de tout un village. D'ailleurs, si quelques personnes, qui exigent du plus humble ouvrier l'expérience de son métier, pensent qu'un jeune homme peut toujours faire un bon instituteur pourvu qu'il ait fréquenté une institution quelconque, elles auront toujours contre elles ceux qui se sont occupés d'éducation et qui savent ce que c'est que de confier une classe à des mains novices et inexpérimentées.

Nos élèves vont par groupes, et à tour de rôle, à l'école-modèle. Ils doivent en enseignant appliquer les méthodes qu'on leur a indiquées. Un des professeurs les surveille, prend des notes et leur donne les conseils dont ils ont besoin. Un des bons résultats obtenus, résultat auquel nous devons nous attendre, c'est que les élèves-maîtres, devant expliquer aux enfants de l'école-modèle presque toutes les matières qu'ils étudient eux-mêmes, sont obligés de mettre beaucoup d'application dans leurs études, comme, d'un autre côté, ils prennent insensiblement les habitudes de gravité et d'autorité si nécessaires à l'instituteur.

## 3.—Des Examens.

Il y a deux examens : l'un au milieu et l'autre à la fin de l'année scolaire. Chaque examen est à la fois écrit et oral. L'examen écrit se fait sur la langue française, la langue anglaise, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie.

Dans l'examen oral, les élèves sont successivement interrogés pendant au moins une demi-heure, sur chacune des matières de leurs cours.

C'est d'après ces examens et les notes de toute l'année, que les brevets de capacité sont accordés. Aussi, ne doit-on pas être surpris de voir des élèves obtenir des récompenses parce qu'ils ont réussi dans une matière, et ne pas obtenir de diplôme parce qu'ils n'ont pas réussi dans la plupart des matières.

Ces examens sont sévères, non seulement parce que le succès des écoles-normales dépend en partie de la capacité des élèves-maîtres ; mais encore parce que la meilleure protection que le gouvernement puisse donner à un instituteur, après lui avoir procuré les moyens de s'entretenir, c'est de s'assurer qu'il possède les qualités et les connaissances nécessaires, et de donner par là au diplôme qu'il lui met en main toute la valeur qu'il doit avoir.

4.—*Remarques Générales.*

1° Nos cours publics ont été suivis, cet hiver comme l'hiver précédent, par un bon nombre de personnes étrangères à l'institution. Ces cours sont : ceux d'histoire générale, faits par M. l'abbé Desmazures, dont le généreux concours nous a été si utile, et ceux de philologie et de grammaire française, faits par M. le Professeur Devisme.

Les élèves de la classe de seconde année étaient obligés de donner des comptes-rendus de ces leçons : quelques-uns ont été jugés assez bien faits pour paraître dans le Journal de l'Instruction Publique.

2o. Nous avons pu nous procurer, pour une somme modique, une collection d'ornithologie assez complète : tous les ordres, presque toutes les familles, s'y trouvent représentés ; je crois qu'il nous sera possible de l'augmenter tous les ans, et à très peu de frais. Aussitôt que cette collection sera classée, elle formera avec celles d'entomologie, de minéralogie et de botanique que nous possédons déjà, un petit cabinet d'histoire naturelle très utile pour l'enseignement de cette partie des sciences.

3o. La santé des élèves-maîtres a été excellente dans le cours de l'année ; nous n'avons eu à déplorer que ces légères indispositions qui tiennent au changement de la température. Pour conserver cet heureux état de la santé, nous nous sommes attachés à donner à nos élèves une nourriture frugale, mais saine et abondante ; nous les avons obligés à sortir au moins deux fois par jour et à se livrer aux amusements et aux exercices qui peuvent le mieux développer et fortifier le corps. De tous ces exercices, ceux de gymnastique qui font partie de notre enseignement sont certainement les meilleurs ; mais en les faisant pratiquer, j'ai cru devoir m'abstenir de tout ce qui ressemble à des tours de force, pour me borner à ce qui paraissait vraiment utile et salubre.

4o. Enfin, depuis l'ouverture de l'école-normale Jacques-Cartier jusqu'à ce jour, 40 brevets de capacité ont été délivrés aux élèves, comme suit :

| Années.  | Nombre total d'élèv. | Brev. pour école élém. | Brevets pour éc.-mod. | Total des brevets. |
|----------|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|
| En 1857. | 27                   | 2                      | 7                     | 9                  |
| En 1858. | 46                   | 10                     | 5                     | 15                 |
| En 1859. | 50                   | 10                     | 6                     | 16                 |
|          | 123                  | 22                     | 18                    | 40                 |

Mais il faut remarquer que plusieurs de ceux qui avaient obtenu leur premier brevet ont continué leur cours pour recevoir le second, ce qui réduit à 35 le nombre des élèves qui ont reçu des brevets de capacité. De même, plusieurs élèves, ayant fait plusieurs années d'étude, le nombre total des élèves qui ont fréquenté l'école se réduit à 88. Sur ce nombre, deux sont morts ; l'un en 1858, avant d'avoir terminé ses études, et l'autre en 1859, au moment où il se préparait à enseigner : 9 ont été admis de nouveau à l'école normale, pour l'année scolaire 1859-60 ; un complète ses études littéraires au collège de Montréal, et un autre enfin suit à l'Université Laval, le cours des sciences.

Quant à ceux qui enseignent, j'ai réuni dans le tableau suivant, avec autant d'exactitude qu'il m'a été possible de le faire, leurs noms, celui de la paroisse où ils se sont fixés et le montant de leurs traitements.

| Noms des instituteurs. | Paroisses.             | TRAITEMENTS.        |                     |                     |                     |
|------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                        |                        | \$160 et au-dessus. | \$200 et au-dessus. | \$300 et au-dessus. | \$400 et au-dessus. |
| Ed. Corbeil.....       | Ste. Scolastique.....  |                     |                     | 1                   |                     |
| Elie Moineau.....      | Ste. Scolastique.....  |                     |                     | 1                   |                     |
| H. Perrin.....         | Ste. Philomène.....    |                     | 1                   |                     |                     |
| P. St. Hilaire.....    | Laprairie.....         |                     |                     |                     | 1                   |
| C. Piché.....          | St. Placide.....       |                     | 1                   |                     |                     |
| F. X. Gauvreau.....    | St. Hermas.....        | 1                   |                     | 1                   |                     |
| A. Guibord.....        | Ste. Rose.....         |                     |                     |                     |                     |
| L. G. Autier.....      | St. Hilaire.....       |                     | 1                   |                     |                     |
| E. U. Archambault..... | Montréal.....          |                     |                     |                     | 1                   |
| F. X. Beausoleil.....  | St. Thomas.....        |                     |                     | 1                   |                     |
| F. X. Desplaines.....  | St. Vincent.....       |                     |                     | 1                   |                     |
| J. Barette.....        | Percé.....             |                     | 1                   |                     |                     |
| C. Paradis.....        | St. Philippe.....      | 1                   |                     |                     |                     |
| F. X. Desrosiers.....  | Tignish I. P. E.....   | 1                   |                     |                     |                     |
| W. Barette.....        | do do.....             | 1                   |                     |                     |                     |
| F. Sanche.....         | Côte Ste. Marie.....   | 1                   |                     |                     |                     |
| J. Clouet.....         | St. Valentin.....      | 1                   |                     |                     |                     |
| A. Coutu.....          | Sault au Récollet..... |                     |                     | 1                   |                     |
| T. Amyrault.....       | St. Constant.....      |                     |                     | 1                   |                     |
| J. Crevier.....        | St. Anicet.....        |                     | 1                   |                     |                     |
| E. Pëlland.....        | Pointe Claire.....     |                     | 1                   |                     |                     |
| A. Magnan.....         | Ste. Cécile.....       |                     |                     | 1                   |                     |

Les instituteurs dont les noms suivent, qui avaient obtenu leurs brevets du bureau des examinateurs, ont suivi une partie des cours de l'école normale.

|                |                   |   |   |   |   |
|----------------|-------------------|---|---|---|---|
| A. Simard..... | St. Valentin..... | 1 |   |   |   |
| F. Lavoie..... | St. Cyprien.....  | 1 |   |   |   |
| E. Boutin..... | St. Philippe..... |   | 1 |   |   |
| Total..... 25  |                   | 8 | 8 | 8 | 2 |

J'apprends avec beaucoup de satisfaction que tous ces instituteurs, en général, se sont très bien acquittés de leurs devoirs : l'approbation et l'encouragement qu'ils ont trouvés chez MM. les curés, les commissaires et chez les pères de famille, nous sont un nouveau gage de succès pour l'avenir.

### DE L'ÉCOLE MODÈLE.

L'instruction que nous donnons dans cette école s'élève, par degrés, des premiers éléments, jusqu'à l'instruction primaire supérieure.

Nous y enseignons les matières suivantes, que nous avons distribuées en trois grandes divisions :

#### PREMIÈRE ANNÉE.

##### 1ère subdivision :

Les lettres, épellation, et commencement de lecture dans les deux langues ;  
 Numération et premières règles simples, à l'aide du boulier compteur ;  
 La gymnastique ;  
 Ecriture (lettres, syllables, mots) ;  
 Religion ;  
 Quelques notions de chant.

*2nde subdivision :*

Lecture dans les deux langues ;  
 Epellation par cœur dans les deux langues ;  
 Leçons de choses dans les deux langues ;  
 Ecriture en gros et en fin ;  
 Calcul ;  
 Arithmétique pratique et mentale sur les quatre règles simples (revues) ; fractions et règles composées ;  
 Notions générales de géographie (orales) ;  
 Quelques notions de grammaire dans les deux langues (orales) ;  
 Analyse des parties du discours ;  
 Chant grégorien et musical ;  
 La gymnastique ;  
 Religion.

## SECONDE ANNÉE.

Lecture perfectionnée dans les deux langues ;  
 Epellation et dictée dans les deux langues ;  
 Ecriture en fin et en demi-gros ;  
 Dessin linéaire ;  
 Traduction dans les deux langues ;  
 Arithmétique mentale et pratique jusqu'à la règle de société composée inclusivement ;  
 Notions particulières de géographie ;  
 Premier cours de grammaire dans les deux langues ;  
 Analyse grammaticale dans les deux langues ;  
 Chant grégorien et musical ;  
 Gymnastique ;  
 Religion.

## TROISIÈME ANNÉE.

Lecture expressive dans les deux langues ;  
 Géographie terminée ;  
 Second cours de grammaire dans les deux langues ;  
 Ecriture perfectionnée ;  
 Tenue des livres ;  
 Usage des globes et de la sphère armillaire ;  
 Arithmétique mentale et pratique (toutes les parties) ;  
 Elocution et déclamation dans les deux langues ;  
 Histoire ;  
 Notions d'algèbre ;  
 Notions de géométrie ;  
 Compositions dans les deux langues ;  
 Chant grégorien et musical ;  
 Dessin linéaire et au crayon ;  
 Analyse logique dans les deux langues ;  
 Traduction dans les deux langues ;  
 Gymnastique ;  
 Religion.

Notre école-modèle a été fréquentée toute l'année par 84 enfants. Nous regrettons que nos salles ne nous permettent pas d'en recevoir un plus grand nombre, parce que les classes les plus élevées, qui sont les importantes, seraient plus remplies, tandis que maintenant, elles ne contiennent qu'un très petit nombre d'élèves, comme on verra dans le tableau suivant, parce que les parents retirent leurs enfants lorsqu'ils commencent à être instruits.

Sur ces 84 enfants, 3 étaient des Etats-Unis, 4 de la campagne ; les autres de la ville ; plusieurs des quartiers les plus éloignés ; 60 étaient d'origine française, et 24 d'origine britannique.

*Nombre d'élèves dans chaque division.*

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Première division - - - - -  | 49 |
| Seconde division - - - - -   | 27 |
| Troisième division - - - - - | 8  |

Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'assiduité, et du travail de ces élèves en général, et nous avons pu constater avec satisfaction qu'ils ont fait de véritables progrès dans l'étude de la grammaire anglaise et de la grammaire française, de l'arithmétique et du calcul de mémoire, de la tenue des livres et de l'algèbre, de la géométrie et de la musique.

Ce progrès est encore constaté par le nombre d'élèves qui, au sortir de l'école, ont pu continuer leurs études ou trouver une situation avantageuse.

Ainsi, pour la présente année scolaire :

|          |                                |
|----------|--------------------------------|
| 2 élèves | sont entrés à l'école normale, |
| 7 " "    | sont entrés au collège,        |
| 10 " "   | apprennent un métier,          |
| 21 " "   | sont commis.                   |

Pour les deux sessions précédentes, dont la première n'avait duré que quatre mois, nous trouvons que :

|          |                         |
|----------|-------------------------|
| 6 élèves | sont entrés au collège, |
| 24 " "   | apprennent un métier,   |
| 33 " "   | sont commis.            |

Un pareil résultat a de quoi satisfaire, surtout lorsqu'on songe aux difficultés que nous avons à surmonter, et dont la principale est de faire marcher à la fois et sur le même pied l'enseignement de l'anglais et du français.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le surintendant,

Avec le plus profond respect,

Votre très humble serviteur,

HOSPICE VERREAU, *Principal.*

RAPPORTS DE M. LE PRINCIPAL DE L'ÉCOLE-NORMALE MCGILL.

*Décembre 1858.*

A l'honorable

SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION.

MONSIEUR,—Les progrès que l'on a faits depuis la date de mon dernier rapport sont de nature à satisfaire.

Le nombre des élèves-maîtres est de 83 ; 49 sont de Montréal, et 34 d'autres parties du pays ; 77 sont du sexe féminin et 6 du sexe masculin.

Les écoles-modèles renferment 300 élèves, dont 100 fréquentent celle des petits enfants (Primary Department) qui vient d'être fondée. La longue maladie dont a été atteinte Mlle McCracken a été cause d'un contre-temps fâcheux pour ces écoles ; j'ai lieu de croire qu'elle reprendra sous peu l'exercice de ses fonctions. Cependant, grâce au zèle de M. le professeur Robins, de M. McGregor et des maîtres adjoints, l'enseignement que l'on y donne n'a rien perdu de son efficacité.

A l'aide de la balance de la somme accordée pour réparer la maison où se tient l'école normale et du taux mensuel perçu dans les écoles-modèles, j'ai pu faire construire des salles pour l'école des petits enfants qui y sera installée, lors de sa rentrée, après les fêtes de Noël. Cette école est sous la direction d'une de nos jeunes institutrices les plus habiles, laquelle, outre l'instruction qu'elle a reçue ici, a de plus eu occasion d'étudier le fonctionnement des écoles de ce genre à Boston, et tout me donne lieu d'espérer qu'elle y obtiendra un plein succès.

Une expérience de deux années me porte à suggérer que désormais les bourses, au lieu d'être payées par quartiers, ne le soient plus qu'à la fin des sessions, et aux élèves-maîtres seulement qui ont obtenu des diplômes. Ceci ne nuirait aucunement à la fréquentation des écoles par les élèves, mais ferait disparaître de nombreux griefs et préviendrait toute injustice dans la distribution de ces bourses.

Je me suis convaincu, d'après les nombreuses demandes qui ont été faites, que, s'il nous était possible d'organiser un cours classique qui nous mît en mesure de donner aux jeunes gens une instruction qui leur permît d'enseigner dans les académies, nous aurions un plus grand nombre d'élèves-maîtres ; et, en formant des sujets pour ces écoles, nous donnerions une plus haute portée à l'éducation que l'on reçoit dans cette institution. Je propose, par conséquent, qu'il me soit permis de pourvoir à l'ouverture de ce cours pour ceux des élèves-maîtres qui désirent le suivre et qui en seront jugés capables ; et jusqu'à ce que j'aie la certitude d'avoir fait une expérience couronnée de succès, je ne demanderai aucune subvention additionnelle.

J'ose espérer que le gouvernement approuvera mes suggestions, et que l'on fera subir aux règlements de l'école les changements qu'elles rendent nécessaires.

Le secrétaire est chargé de remettre, en même temps que ce rapport, un compte-rendu des recettes et des dépenses des écoles-modèles.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. W. DAWSON,

*Principal.*

A l'honorable

SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION.

*Juillet, 1859.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'école a été close à la suite d'une session pleine de succès et aussi, j'ose l'espérer, des plus utiles.

Le nombre total des élèves-maîtres qui ont suivi les cours, pendant cette session, a été de 77. Sur ce nombre la proportion de ceux à qui l'on a accordé des diplômes s'est élevée à 46, dont 18 pour écoles-modèles et 28 pour écoles élémentaires ; 7 ont été jugés dignes d'entrer dans la classe supérieure. Des 22 qui restent plusieurs auraient obtenu des diplômes s'ils n'eussent perdu du temps par maladie ;—la plupart cependant doivent continuer leurs études à la session prochaine. De ceux qui ont reçu des diplômes, 21 résident à Montréal et 25 dans d'autres localités. Trois seulement sont des élèves instituteurs, les autres sont des élèves institutrices.

A raison du mérite plus qu'ordinaire des élèves qui ont suivi les cours de la dernière session, j'ai pu leur faire subir des examens plus sévères que par le passé. Je repose donc la plus grande confiance dans les talents et l'aptitude de ceux qui viennent de recevoir des diplômes ; et j'ai l'espoir que l'appréciation que l'on a pu faire de la capacité des instituteurs qui ont quitté l'école normale et les avantages que la loi accorde maintenant à ceux qui s'y forment à l'enseignement, leur fourniront les moyens de se placer avantageusement.

L'école-modèle de filles a quelque peu souffert par suite de la maladie prolongée de Mlle McCracken. Mais grâce aux services rendus en cette circonstance par un élève de l'école normale et au surcroît de soins et d'attention qu'ont bien voulu s'imposer M. le professeur Robins et M. Macgregor, l'enseignement n'y a rien perdu de son efficacité. Mlle McCracken espère reprendre l'exercice de ses fonctions à la session prochaine.

L'école de petits enfants (Primary Department) en rapport avec l'école-modèle et laquelle vient d'être ouverte, nous sera une importante auxiliaire. Il reste encore une modique balance due de sur l'édifice où se tient cette école, mais cette balance pourra, j'en suis sûr, se payer sur le surplus des recettes de l'école-modèle durant la prochaine session.

La bibliothèque de l'école-normale, sur laquelle je me permets d'appeler votre attention, a été jusqu'ici très incomplète ; quelque économie que l'on ait pu faire dans l'emploi de la subvention législative accordée à cette institution, je n'ai pu acheter les livres dont auraient besoin les élèves-maîtres pour se perfectionner.

Cependant, je compte qu'il pourra nous être fait prochainement une modique allocation supplémentaire. Je crois devoir ajouter, que, dès que ce qui reste encore de dû pour la construction de l'*infant school* aura été payé, s'il se trouve alors un excédant des recettes des écoles-modèles, cet excédant devra, pendant quelques années, être employé à la construction de gymnases et à l'achat d'objets propres à faciliter l'intelligence des leçons de choses.

Le compte des recettes et de l'emploi des deniers payés par les élèves a été préparé par le secrétaire et fera partie de ce rapport.

J'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,

(Signé,)

W. C. BAYNES,

Secrétaire.

Pour J. W. DAWSON,

Principal de l'école-normale McGill.

Janvier, 1860.

Permettez-moi d'ajouter à ce rapport les données statistiques suivantes sur des instituteurs qui se sont formés à cette école depuis qu'elle existe.

|                                                                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Nombre total des instituteurs qui ont reçu des diplômes - - - - -                                                                    | 83  |
| Nombre de ceux qui enseignent ou qui ont enseigné dans le Bas-Canada, dans les écoles qui reçoivent l'aide du gouvernement - - - - - | 41  |
| Nombre de ceux qui ne reçoivent pas l'aide du gouvernement - - - - -                                                                 | 9   |
|                                                                                                                                      | —50 |
| Nombre de ceux qui sont revenus étudier comme aspirants au diplôme d'école-modèle - - - - -                                          | 14  |
| Nombre de ceux qui enseignent dans les écoles publiques du Haut-Canada -                                                             | 6   |
| Nombre de ceux qui enseignent dans les écoles privées ou à domicile dans le Bas-Canada - - - - -                                     | 5   |
| Nombre de ceux dont on ignore l'emploi - - - - -                                                                                     | 8   |
|                                                                                                                                      | —83 |

Sur le nombre de ceux qui ont enseigné dans les écoles publiques, un instituteur a reçu pour ses émoluments provenant des honoraires payés par les élèves, environ £150 par année; une institutrice occupe une place qui lui rapporte annuellement £100. Les salaires varient de ces sommes à £20 par année avec pension. La moyenne en peut être de £50 par année.

De ceux qui enseignent dans des écoles qui ne sont pas rigoureusement des écoles publiques, la plupart sont employés dans celles des écoles des villes qui ne reçoivent pas d'aide du gouvernement, mais qui sont ouvertes au public.

Ceux qui enseignent privément ou dans le Haut-Canada, ne sont supposés le faire qu'en attendant qu'ils puissent trouver à se placer convenablement dans le Bas-Canada. Toutefois, je recommanderais fortement qu'il fût au plus tôt pourvu à ce que les diplômes des écoles-normales du Bas-Canada et du Haut-Canada fussent reconnus dans les deux provinces. Ce serait là le moyen de stimuler le zèle des élèves des écoles-normales et de donner plus d'efficacité à leurs services.

De ceux dont on ignore l'emploi, deux sont mariés, un a quitté la province pour quelque temps, et quelques autres peuvent se livrer à l'enseignement sans m'en avoir informé.

En exposant ces faits, je dois de plus faire remarquer que, par suite de la trop grande facilité avec laquelle des personnes non formées à l'enseignement peuvent obtenir des diplômes des bureaux d'examineurs, les instituteurs qui se sont rendus capables éprouvent bien de la difficulté à trouver de l'emploi; il en résulte que la subvention législative, les sommes provenant des parens et le temps des élèves se trouvent employés au détriment de l'éducation et des instituteurs qui se sont rendus capables d'enseigner. Si l'on veut des exemples, je puis dire qu'il est plusieurs fois arrivé que des jeunes gens, qui n'avaient pu obtenir de notre école des diplômes d'école élémentaire, en ont reçu d'un des bureaux d'examineurs; et l'on m'a cité un cas où, muni seulement d'un diplôme de cette école qui permettait d'enseigner dans les écoles primaires, et sans plus de préparation, un instituteur a reçu d'un des bureaux d'examineurs un diplôme d'école-modèle. Il est de toute évidence qu'aussi longtemps que, pour obtenir des diplômes, les examens ne seront pas plus rigoureux que ceux qu'il suffit de subir pour entrer à l'école-normale, beaucoup de personnes se prévaudront de cette facilité insolite; l'intention qu'a eue la législature en établissant les écoles normales serait de cette sorte en grande partie frustrée,

et le seul moyen de parer au mal serait, ce semble, d'amender la loi et de statuer que les bureaux d'examineurs auront le pouvoir d'exiger des candidats qui désirent se munir d'un diplôme plus de capacité que l'on n'en a montré jusqu'ici, et de déployer une plus grande sévérité surtout dans l'examen des institutrices.

Le public ne tire aucun avantage de la libéralité avec laquelle on donne accès à la profession d'instituteur ; au contraire le grand nombre de personnes incapables qui l'embrassent ne peuvent que la ravalier ; les pauvres et petites écoles se multiplient, les instituteurs habiles recherchent d'autres emplois, et les années précieuses que les enfans devaient utilement employer se trouvent perdues pour eux et pour le pays.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. W. DAWSON,

Principal de

l'École Normale McGill.

#### RAPPORT DE M. LE PRINCIPAL DE L'ÉCOLE-NORMALE LAVAL.

QUÉBEC, 15 août 1859.

A l'honorable P. J. O. CHAUVEAU,

Surintendant des écoles, C. E.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état et les progrès de l'école normale Laval, pendant l'année scolaire 1858–1859. J'y suivrai le même ordre que celui que j'ai adopté dans mon précédent rapport.

##### *I. Département des élèves-instituteurs.*

Il y avait dans ce département, à l'ouverture des classes, le 15 septembre dernier, 34 élèves, dont 32 pensionnaires et 2 externes. Deux pensionnaires ont bientôt laissé l'école, l'un par défaut de dispositions, l'autre pour étudier l'agriculture d'une manière pratique, afin de pouvoir diriger la classe agricole au collège de Ste. Anne. L'année s'est donc terminée avec 32 élèves-instituteurs.

##### *1°. Première division.*

Cette division se composait de 18 élèves, dont plusieurs doués de talents brillants. Ils ont revu avec soin la grammaire française dans toutes ses parties, l'analyse grammaticale et l'analyse logique. C'est là, suivant moi, la partie essentielle de l'enseignement dans cet établissement : elle leur a été enseignée par M. de Fenouillet (qui y a joint quelques notions de grammaire générale), et à son défaut par M. Lacasse et moi-même. Dans les mêmes circonstances, je leur ai donné des leçons de littérature, et les ai exercés à quelques compositions, telles que narrations, descriptions, et surtout dans le genre épistolaire, particulièrement sur des sujets de pédagogie. Si l'on fait attention dans quel état inculte la plupart de ces jeunes gens nous arrivent, sachant à peine quelques mots de grammaire, on comprendra facilement par quels efforts prodigieux et constants ils ont pu se rendre capables, après une seule année d'étude et de lecture, d'écrire ces essais de compositions littéraires, dont plusieurs ont mérité d'être inscrits au cahier d'honneur, et d'être cités avec éloges dans le *Journal de l'Instruction Publique*.

Je leur ai aussi fait étudier l'histoire du *Canada* jusqu'à l'union en 1840, et le commencement de l'histoire de France.

Je leur ai encore fait terminer leur physique ; puis leur ai donné des notions de chimie et d'astronomie.

M. de Fenouillet avait commencé quelques leçons élémentaires de philosophie intellectuelle et morale, lorsque la maladie est venu les interrompre.

M. Toussaint a enseigné avec beaucoup de succès aux élèves de cette division l'algèbre, et des éléments de géométrie, et de trigonométrie rectiligne et sphérique ; il leur a aussi appris à résoudre les problèmes au moyen des logarithmes.

Après leur avoir fait compléter leur géographie, il leur a encore enseigné la cosmographie et l'usage des deux globes, céleste et terrestre.

Il s'est chargé également de leur faire voir une grande partie de l'histoire d'Angleterre.

M. Lacasse leur a appris avec un grand succès la tenue des livres en partie double.

Enfin, M. Doyle leur a donné des leçons de syntaxe anglaise, avec analyse et traduction.

### 2° *Seconde division.*

Il y avait 14 élèves dans cette division, dont plusieurs ont fait, dans le cours de l'année, des progrès vraiment étonnants. Ils ont étudié sous M. Lacasse la grammaire française, avec l'analyse grammaticale; les éléments de la grammaire anglaise, avec traduction et exercices; et la tenue des livres en partie simple.

Sous M. Toussaint, ils ont appris toute l'arithmétique, toute la géographie, l'histoire sainte, et l'histoire du Canada jusqu'à la conquête.

### 3° *Les deux divisions réunies.*

J'ai fait, chaque semaine, à tous les élèves instituteurs réunis, deux classes d'instruction religieuse, et une de pédagogie. J'attache, comme de raison, la plus grande importance à ce dernier cours; car quelque bien que les élèves possèdent les différentes branches auxquelles ils s'appliquent, le but de leur séjour à l'école normale ne sera atteint que s'ils sont pleinement en état de les enseigner avantageusement eux-mêmes. C'est ce qu'ils ont paru sentir, en suivant ce cours avec l'attention la plus sérieuse. J'ai surtout cherché à le rendre le plus pratique possible, en m'efforçant de prévoir les difficultés qu'ils auront à vaincre, dans la conduite de leurs écoles.

Les élèves ont eu l'avantage, cette année, de se former au chant et à la musique instrumentale sous la direction de M. Ernest Gagnon. Cet habile professeur a déployé, dans l'accomplissement de ses devoirs, un zèle digne de tout éloge. Il n'a épargné aucune peine pour hâter les progrès de ses élèves: aussi, a-t-il eu la satisfaction de leur faire exécuter des pièces de chant fort difficiles d'une manière tout à fait remarquable, notamment, en plusieurs circonstances, à l'église de la Basse-Ville.

Dès le commencement de l'année scolaire, la maladie dont était atteint M. de Fenouillet, présentant un caractère de plus en plus grave, vous avez bien voulu, M. le Surintendant, sur ma recommandation, faire nommer, comme professeur adjoint, M. Napoléon Lacasse, instituteur depuis de longues années. Comme vous avez pu vous en convaincre vous-même, ce choix a été des plus heureux, et le nouveau professeur s'est montré pleinement à la hauteur de ses fonctions.

Cette maladie de M. de Fenouillet, souvent entremêlée de quelques jours de mieux; le changement fréquent de professeurs, qui en était la suite; l'ordre sommaire qui nous a été signifié d'abandonner le Vieux-Château; l'obligation, où je me suis conséquemment trouvé, d'avancer d'un mois entier l'époque de l'examen public; ont été autant d'obstacles que les élèves ont rencontrés cette année, et qu'ils ont dû surmonter. Cependant, le travail a suppléé à tout, et ils ont su se faire honneur dans deux soirées littéraires et musicales, qui ont eu lieu le 27 décembre, et le 28 avril derniers. Ces séances leur ont fourni l'occasion de s'exercer à l'élocution et à la déclamation. Ils ont aussi subi, le 14 juin dernier, leur examen annuel, que vous avez bien voulu apprécier d'une manière très-flatteuse dans le "Journal de l'Instruction Publique." Dix-sept d'entre eux ont eu l'honneur de recevoir des diplômes de vos mains, 16 pour école modèle, et 1 pour école élémentaire, après avoir passé privément à un examen très sévère.

Je dois reconnaître ici le secours puissant que m'a prêté, toute l'année, M. Biron, le maître d'étude, pour la direction des élèves; et la bonne volonté que ceux-ci ont généralement montrée à observer le règlement de la maison.

## II. *Département des élèves-institutrices.*

Ce département a compris jusqu'à 52 élèves-institutrices; mais 4 étant sorties par maladie, il s'est trouvé réduit à 48.

### 1° *Première Division.*

Elle renfermait 25 élèves, qui ont étudié les branches suivantes, sous MM. de Fenouillet et Lacasse: la grammaire française, avec analyse grammaticale et analyse logique, et la tenue des livres en partie simple; sous M. Toussaint: la géographie complétée, avec dessin des cartes, l'arithmétique complétée, la cosmographie et l'histoire d'Angleterre; sous moi-même, l'histoire du Canada et la littérature. Je ne puis que renchérir sur les éloges que j'ai accordés à ces demoiselles dans mon précédent rapport. Leurs succès ont été toujours croissants, et elles méritaient, je crois, par leur application et leur travail, les louanges que vous avez bien voulu leur décerner,

2°. *Seconde Division.*

Dans cette division se trouvaient 23 élèves, dont plusieurs ont fait de grands progrès dans le cours de l'année. Elles ont étudié la grammaire française et l'analyse grammaticale, ainsi que l'arithmétique, avec M. Lacasse; la géographie et l'histoire du Canada jusqu'à la conquête, avec M. Toussaint.

3°. *Les deux Divisions réunies.*

Les Dames Religieuses Ursulines se sont chargées de l'enseignement de la grammaire anglaise avec analyse, de la littérature anglaise, de l'histoire sainte, de la religion, du dessin et de la musique. J'ai moi-même donné régulièrement des leçons de pédagogie, qui ont été écoutées avec beaucoup d'intérêt.

Le 14 juillet, toutes les élèves ont subi un examen public, dans la nouvelle et spacieuse salle construite pour ces solennités. Leurs réponses aux interrogateurs, leurs compositions littéraires, leur promptitude à tracer des cartes géographiques, leurs tableaux d'histoire, leurs ouvrages en cire, au crayon et à la peinture, qui couvraient les tables et décoraient les murs; tout cela vous l'avez apprécié convenablement; vous l'avez loué délicatement. Leurs progrès en déclamation ne vous ont pas non plus échappé; et à la fin de ces exercices, c'est avec bonheur que vous avez paru vous charger de la tâche de distribuer les prix et les diplômes. De ceux-ci, vous avez accordé 17 pour école-modèle, et 10 pour école élémentaire.

3.—*Ecole-modèle des garçons.*

Cette école a été fréquentée par 110 enfants. Une grande amélioration, je suis heureux de le dire, s'y est fait sentir cette année et a conquis complètement la confiance des parents. En français, les enfants ont appris la grammaire avec analyse, l'arithmétique, la géographie, l'histoire sainte et celle du pays, et la traduction de l'anglais: ils ont aussi reçu des leçons de collège. En anglais, ils ont appris, outre les mêmes branches, l'algèbre, le toisé, la tenue des livres, l'usage du globe terrestre et la traduction du français. Les deux instituteurs, MM. Juneau et Doyle, ont continué à montrer la même bonne volonté: les élèves-maîtres, qui les ont aidés deux heures chaque jour, se sont exercés à l'enseignement avec beaucoup de zèle et de succès.

4.—*Ecole-modèle des filles.*

175 enfants ont assisté aux classes dans le cours de l'année. Je me réjouis de pouvoir vous signaler aussi du progrès dans cette division de notre établissement, grâce aux soins des Religieuses qui en étaient chargées cette année, et qui ont été fort bien secondées par les élèves-institutrices.

*Remarques générales.*

Je mets ici en regard le nombre d'élèves pour chacune des années 1857, 1858 et 1859.

|                |                        | 1857-58.          | 1858-59. |
|----------------|------------------------|-------------------|----------|
| Ecole-normale. | { Elèves-institutrices | 28                | 32       |
|                | { Elèves-institutrices | 35                | 48       |
|                |                        | Total - - - - -   | 80       |
| Ecole-modèle.  | { Garçons - - - - -    | 93                | 110      |
|                | { Filles - - - - -     | 159               | 115      |
|                |                        | Total - - - - -   | 285      |
|                |                        | Grand total - - - | 365      |

Cette année il n'est mort qu'un petit garçon de l'école-modèle.

Depuis le 15 mai 1857, époque de l'ouverture de l'établissement, on y a reçu :

59 élèves-instituteurs et

66 élèves-institutrices,

125 en tout.

Le lieu de résidence de ces 125 élèves est comme suit :—

| Lieu de résidence des élèves. | Instituteurs. | Institutrices. | Total. |
|-------------------------------|---------------|----------------|--------|
| Cité de Québec.....           | 7             | 13             | 20     |
| Comté de Bellechasse.....     | 7             | 12             | 19     |
| do Montmorency.....           | 11            | 5              | 16     |
| do Québec.....                | 5             | 9              | 14     |
| do Montmagny.....             | 4             | 6              | 10     |
| do Charlevoix.....            | 7             | 1              | 8      |
| do Dorchester.....            | 4             | 2              | 6      |
| do Lévi.....                  | 4             | 2              | 6      |
| do Lotbinière.....            | 1             | 4              | 5      |
| do Portneuf.....              | 1             | 4              | 5      |
| do Témiscouata.....           | 3             | 1              | 4      |
| do Kamouraska.....            | 2             | 1              | 3      |
| do L'Islet.....               | 2             | 1              | 3      |
| do Nicolet.....               | 1             | 1              | 2      |
| do Rimouski.....              | 0             | 1              | 1      |
| do Yamachiche.....            | 0             | 1              | 1      |
| Nouvelle-Ecosse.....          | 0             | 2              | 2      |
| Total.....                    | 59            | 66             | 125    |

Parmi les élèves-instituteurs, il y avait 4 hommes mariés et un veuf.

Dix-sept élèves-instituteurs et 14 élèves-institutrices sont sortis sans diplôme, la plupart par maladie ou incapacité, quelques-uns après quelques jours seulement de séjour à l'école.

Il a été accordé 68 diplômes, 43 pour écoles-modèles, et 25 pour écoles-élémentaires, répartis comme suit :—

Pour écoles-modèles, à 25 élèves-instituteurs, et 18 élèves-institutrices.

Pour écoles-élémentaires, à 6 élèves-instituteurs, et 19 élèves-institutrices.

Total 31 élèves-instituteurs et 37 élèves-institutrices.

Sur les 26 premiers élèves instituteurs, 16 tiennent des écoles-modèles, avec des salaires variant de £50 à £80 ; 5 n'ont pas encore de place, 4 vont faire une troisième année à l'école normale afin d'obtenir un diplôme pour école académique.

Sur les 6 autres, 3 ont des salaires variant de £25 à £55, les 3 autres sont sans place.

Parmi les 18 premières élèves-institutrices, 12 ont des écoles-modèles avec des salaires variant de £30 à £50 ; 3 n'ont pas encore de place ; les 3 autres sont entrées dans des communautés enseignantes.

Des 19 autres, 11 font l'école, je crois, et ont des salaires de £20 à £30 ; 7 sont sans emploi, et 1 a son diplôme d'école-modèle.

Récapitulation—Sur 67 élèves munis de diplômes, il y a donc 49 qui enseignent et qui sont 18 sans situation, c'est-à-dire 8 maîtres et 10 maîtresses.

Voici le nom des paroisses qui emploient de nos élèves, classées selon le prix qu'elles leur accordent, autant que j'ai pu m'en assurer. J'ai la satisfaction d'ajouter que, d'après mes informations et surtout par le rapport de Messieurs les curés, la plupart de ces instituteurs et institutrices s'acquittent de leurs devoirs avec beaucoup d'intelligence et de succès. Ce qui paraît plaire par-dessus tout c'est leur excellente méthode, fruit de leurs leçons de pédagogie.

#### INSTITUTEURS.

##### *Ecoles-Modèles.*

St. Roch de Québec,

do do

Beaumont.

St. Pascal,

St. Jean Deschailons,

St. Nicolas,

do

Grande Rivière,

MM. Pelletier,

Donnelly,

Legendre,

Girardin,

Létourneau,

Cloutier,

Emond,

Tréflé Côté,

St. Gervais  
Gentily,  
Chicoutimi,  
do  
St. Henri,  
Pointe-aux-Trembles,  
St. Charles,  
Baie St. Paul,  
Eboulements,  
Ste. Famille, Ile d'Orléans,

Larue,  
Pageau,  
Boily,  
Mignault,  
Louis Roy,  
Lefebvre,  
Tremblay,  
Boivin,  
Cléophe Côté,  
Joseph Piémont,

*Ecoles-Elémentaires.*

Caughnawaga,  
Batiscan,  
St. François, Rivière du Sud,

MM. Dumas,  
Gagné,  
Langlois.

INSTITUTRICES.

*Ecoles-Modèles.*

Pointe du Lac,  
St. Michel,  
do  
St. Antoine de Tilly,  
Stanford,  
St. Jean Port Joli,  
Somerset,  
Grande Baie,  
St. Anicet,  
St. Romuald,  
Cacouna,  
St. Sylvestre,

Dlles. Louise Couture,  
Philomène Vallée,  
Sweeney,  
Flyn,  
Sophie Pérusse,  
Létourneau,  
Armstrong,  
De Tonnancour,  
Darveau,  
Chamberland,  
Lafrance,  
Sinnott.

*Ecoles-Elémentaires.*

Jeune Lorette, (Sauvages),  
St. Ambroise,  
do  
do  
St. Sylvestre,  
St. Nicolas,  
do  
St. Colomban,  
Malbaie,  
St. Gervais,

Dlles. Pageau,  
Angers,  
Blais,  
Ninteau,  
Falardeau,  
Garneau,  
McGoldrick,  
Normand,  
Pacaud,  
Julienne Côté.

En terminant, permettez-moi, M. le surintendant, de dire un mot de la mort de M. le professeur Emile de Fenouillet, arrivée le 25 juin dernier. Pour rendre le juste hommage dû à sa mémoire, il me suffira de rappeler ici son dévouement, que je serais tenté d'appeler excessif, à tous les devoirs de sa charge; l'intérêt sincère et profond qu'il portait à l'école; le respect, l'estime, l'attachement qu'il inspirait à ses élèves par sa conduite pleine de dignité, ses connaissances étendues et variées, la bonté de son cœur, la générosité de ses procédés. Animé de vifs sentiments de religion, tenant fortement aux bons principes, appuyé sur des études solides, il a vu venir la mort avec le calme et la résignation du vrai chrétien; il en a reçu le coup avec la douce espérance d'une âme bien préparée. Sa perte a été sensible à tous, à personne plus qu'à moi, qui ai eu tant d'occasions d'apprécier les qualités de son esprit et de son cœur.

J'ai l'honneur de me souscrire, M. le surintendant,  
Votre très humble

et obéissant serviteur,

JEAN LANGEVIN, Prêtre.

Principal.



TABLEAU A.—TABLEAU des sommes prélevées pour l'instruction primaire dans les Municipalités du Bas-Canada, pour l'année 1859.

| District d'inspection de              | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|---------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|
|                                       | \$ cts.              | \$ cts.                                                          | \$ cts.                                                       | \$ cts.                | \$ cts.                                                        | \$ cts.        |
| <b>J. B. F. PAINCHAUD.</b>            |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Isles de la Magdeleine .....       | 304 00               | 304 00                                                           | 464 00                                                        | 115 20                 | .....                                                          | 883 20         |
| <b>J. MEAGHER.</b>                    |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Port Cox .....                     | 235 50               | 235 50                                                           | 248 00                                                        | 131 10                 | .....                                                          | 614 60         |
| 2. " Daniel.....                      | 115 08               | 115 08                                                           | 162 00                                                        | 112 00                 | .....                                                          | 389 08         |
| 3. " Hamilton .....                   | 143 58               | 143 58                                                           | 100 00                                                        | 180 00                 | .....                                                          | 423 58         |
| 4. " Hope.....                        | 154 12               | 154 12                                                           | 24 00                                                         | 181 60                 | .....                                                          | 359 72         |
| 5. Carleton .....                     | 119 12               | 119 12                                                           | 107 00                                                        | 278 00                 | .....                                                          | 504 12         |
| 6. Mann .....                         | 79 40                | 79 40                                                            | 20 38                                                         | .....                  | 400 00                                                         | 499 78         |
| 7. Matapédia et Ristigouche.....      | 115 78               | 115 78                                                           | 92 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 207 78         |
| 8. Maria.....                         | 187 72               | 187 72                                                           | 149 66                                                        | 176 00                 | 136 00                                                         | 649 38         |
| 9. New Richmond et dissidents.....    | 177 32               | 177 32                                                           | 298 88                                                        | 135 36                 | .....                                                          | 611 56         |
| 10. Nouvel.....                       | 81 37                | 81 37                                                            | 159 00                                                        | 86 00                  | .....                                                          | 326 37         |
| 11. Ristigouche, Village Sauvage..... | 50 00                | 50 00                                                            | 25 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 75 00          |
| 12. Shoolbred.....                    | 100 80               | 100 80                                                           | 200 00                                                        | 78 10                  | .....                                                          | 378 90         |
| Total .....                           | 1559 79              | 1559 79                                                          | 1585 92                                                       | 1358 16                | 536 00                                                         | 5039 87        |
| <b>A. BÉCHARD.</b>                    |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Cap Rosier.....                    | 109 40               | 109 40                                                           | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 109 40         |
| 2. Cap Chat.....                      | 134 54               | 134 54                                                           | 40 20                                                         | 20 00                  | .....                                                          | 194 74         |
| 3. Douglas.....                       | 79 82                | 79 82                                                            | 13 00                                                         | .....                  | 200 00                                                         | 292 82         |
| 4. Fox et Griffin Cove.....           | 97 03                | 97 03                                                            | .....                                                         | 110 00                 | .....                                                          | 207 03         |
| 5. Gaspé, Baie, Nord.....             | 40 08                | 40 08                                                            | 100 00                                                        | 10 50                  | .....                                                          | 150 58         |
| 6. Gaspé, Baie, Sud.....              | 67 95                | 67 95                                                            | 50 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 117 95         |
| 7. Grande Rivière .....               | 96 07                | 96 07                                                            | 220 00                                                        | 80 00                  | .....                                                          | 396 07         |
| 8. Isle Bonaventure.....              | 20 30                | 20 30                                                            | 70 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 90 30          |
| 9. Malbaie .....                      | 108 70               | 108 70                                                           | 94 00                                                         | .....                  | 200 00                                                         | 402 70         |
| 10. Newport et Pabos.....             | 131 62               | 131 62                                                           | 139 38                                                        | .....                  | 200 00                                                         | 471 00         |
| 11. Percé .....                       | 248 06               | 248 06                                                           | 84 00                                                         | .....                  | 600 00                                                         | 932 06         |
| 12. York et Haldimand.....            | 53 08                | 53 08                                                            | 30 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 83 08          |
| Total .....                           | 1186 65              | 1186 65                                                          | 840 58                                                        | 220 50                 | 1200 00                                                        | 3447 73        |
| <b>V. MARTIN.</b>                     |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Chicoutimi.....                    | 217 57               | 217 57                                                           | 348 43                                                        | 80 50                  | 50 00                                                          | 696 50         |
| 2. St. Joseph .....                   | 80 65                | 80 65                                                            | 266 35                                                        | .....                  | 460 00                                                         | 807 00         |
| 3. Bagot.....                         | 143 58               | 143 58                                                           | .....                                                         | 74 21                  | .....                                                          | 217 79         |
| 4. Bagotville .....                   | 195 88               | 195 88                                                           | 521 12                                                        | 152 00                 | 112 60                                                         | 981 60         |
| 5. Laterrière .....                   | 51 33                | 51 33                                                            | .....                                                         | 33 00                  | .....                                                          | 84 33          |
| 6. Labarre, etc.....                  | 40 00                | 40 00                                                            | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 40 00          |
| Total .....                           | 729 01               | 729 01                                                           | 1135 90                                                       | 339 71                 | 622 60                                                         | 2827 23        |
| <b>S. BOIVIN.</b>                     |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Baie St. Paul .....                | 442 58               | 442 58                                                           | 166 42                                                        | 166 00                 | .....                                                          | 775 00         |
| 2. Eboulemens.....                    | 293 00               | 293 00                                                           | 312 00                                                        | 100 04                 | .....                                                          | 705 04         |
| 3. Isle aux Coudres.....              | 100 21               | 100 21                                                           | 109 00                                                        | 90 00                  | .....                                                          | 299 21         |
| 4. Malbaie .....                      | 368 83               | 368 82                                                           | 119 25                                                        | 444 10                 | 200 00                                                         | 1132 18        |
| 5. Petite Rivière.....                | 80 23                | 80 23                                                            | 45 77                                                         | 21 20                  | 200 00                                                         | 347 20         |
| 6. Escoumains .....                   | 99 40                | 99 40                                                            | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 99 40          |
| 7. Ste. Agnès .....                   | 177 87               | 177 87                                                           | 102 13                                                        | .....                  | .....                                                          | 280 00         |
| 8. St. Fidèle .....                   | 130 10               | 130 10                                                           | 37 90                                                         | 85 05                  | .....                                                          | 253 05         |
| 9. St. Irénée.....                    | 152 03               | 152 03                                                           | 14 42                                                         | 162 80                 | 256 40                                                         | 585 65         |
| 10. St. Urbain.....                   | 101 61               | 101 61                                                           | 49 00                                                         | 32 00                  | .....                                                          | 182 61         |
| Total.....                            | 1945 86              | 1945 86                                                          | 955 89                                                        | 1101 19                | 656 40                                                         | 4659 34        |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'inspection de               | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|----------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|
|                                        | \$ cts.              | \$ cts.                                                          | \$ cts.                                                       | \$ cts.                | \$ cts.                                                        | \$ cts.        |
| <b>G. TANGUAY.</b>                     |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Ste. Anne, No. 1.....               | 84 00                | 84 00                                                            | 165 93                                                        | 36 80                  | .....                                                          | 286 73         |
| 2. Ixworth.....                        | 81 67                | 81 67                                                            | 8 34                                                          | .....                  | .....                                                          | 90 01          |
| 3. Rivière-Ouelle.....                 | 281 01               | 281 01                                                           | 135 17                                                        | 416 20                 | .....                                                          | 832 38         |
| 4. St. Pacôme.....                     | 206 15               | 206 15                                                           | 12 35                                                         | 52 00                  | .....                                                          | 270 50         |
| 5. St. Denis.....                      | 246 57               | 246 57                                                           | 514 01                                                        | .....                  | 94 40                                                          | 854 98         |
| 6. Mont Carmel.....                    | 83 52                | 83 52                                                            | 6 48                                                          | 25 00                  | .....                                                          | 115 00         |
| 7. Kamouraska.....                     | 323 43               | 323 43                                                           | 248 00                                                        | 68 00                  | .....                                                          | 639 43         |
| 8. St. Paschal.....                    | 437 75               | 437 75                                                           | 62 25                                                         | 350 00                 | .....                                                          | 850 00         |
| 9. Ste. Hélène.....                    | 148 83               | 148 83                                                           | 90 50                                                         | .....                  | .....                                                          | 239 33         |
| 10. St. Alexandre.....                 | 159 57               | 159 57                                                           | 8 43                                                          | 146 00                 | .....                                                          | 314 00         |
| 11. Rivière du Loup.....               | 287 25               | 287 25                                                           | 41 75                                                         | 79 20                  | .....                                                          | 408 20         |
| 12. St. Edouard.....                   | 138 57               | 138 57                                                           | 310 09                                                        | 100 00                 | .....                                                          | 548 66         |
| 13. St. George de Cacouna.....         | 206 05               | 206 05                                                           | 51 60                                                         | 266 00                 | .....                                                          | 523 65         |
| 14. St. Arsène.....                    | 268 28               | 268 28                                                           | 40 90                                                         | 78 00                  | .....                                                          | 387 18         |
| 15. Isle Verte.....                    | 370 23               | 370 23                                                           | 66 77                                                         | 198 80                 | .....                                                          | 635 80         |
| 16. St. Eloi.....                      | 162 32               | 162 32                                                           | 128 48                                                        | .....                  | .....                                                          | 290 80         |
| 17. Trois Pistoles No. 1 et No. 2..... | 395 62               | 395 62                                                           | 197 81                                                        | 647 26                 | .....                                                          | 1240 69        |
| 18. St. Modeste de Withworth.....      | 58 00                | 58 00                                                            | 100 00                                                        | 24 00                  | .....                                                          | 182 00         |
| 19. Notre Dame du Portage.....         | 131 22               | 131 22                                                           | 38 31                                                         | 40 80                  | .....                                                          | 210 33         |
| 20. Métis.....                         | 32 45                | 32 45                                                            | 49 70                                                         | 19 80                  | .....                                                          | 101 95         |
| 21. St. Simon.....                     | 231 05               | 231 05                                                           | 270 91                                                        | 106 00                 | .....                                                          | 607 96         |
| 22. St. Fabien.....                    | 137 58               | 138 58                                                           | 92 82                                                         | 78 75                  | .....                                                          | 309 15         |
| 23. Ste. Cécile du Bic.....            | 193 57               | 193 57                                                           | 29 03                                                         | 50 40                  | .....                                                          | 273 00         |
| 24. Rimouski.....                      | 507 73               | 507 73                                                           | 193 05                                                        | 254 20                 | .....                                                          | 954 98         |
| 25. Ste. Luce de Lessard.....          | 263 57               | 263 57                                                           | 316 06                                                        | .....                  | .....                                                          | 579 63         |
| 26. Ste. Flavie de Lepage.....         | 227 32               | 227 32                                                           | 168 00                                                        | 72 00                  | .....                                                          | 467 32         |
| 27. Matane.....                        | 166 20               | 166 20                                                           | 155 21                                                        | 54 00                  | 173 00                                                         | 548 41         |
| 28. St. Octave.....                    | 101 25               | 101 25                                                           | 226 75                                                        | 75 20                  | 300 00                                                         | 703 20         |
| 29. St. André.....                     | 273 53               | 273 53                                                           | 135 44                                                        | 165 33                 | .....                                                          | 574 30         |
| 30. Ste. Anne, No. 2.....              | 342 90               | 342 90                                                           | 216 36                                                        | 340 33                 | .....                                                          | 899 59         |
| Total.....                             | 6547 19              | 6547 19                                                          | 4080 50                                                       | 3744 07                | 567 40                                                         | 14939 16       |
| <b>JOHN HUME.</b>                      |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. St. Victor.....                     | 117 57               | 117 57                                                           | 200 00                                                        | 61 00                  | .....                                                          | 378 57         |
| 2. St. Ephrem.....                     | 45 72                | 45 72                                                            | 40 00                                                         | 12 00                  | .....                                                          | 97 72          |
| 3. Forsyth.....                        | 54 53                | 54 53                                                            | 80 00                                                         | 16 40                  | .....                                                          | 150 93         |
| 4. Lambton.....                        | 83 52                | 83 52                                                            | 112 00                                                        | 49 00                  | .....                                                          | 244 52         |
| 5. Aylmer.....                         | 36 85                | 36 85                                                            | 103 20                                                        | 45 08                  | .....                                                          | 185 13         |
| 6. Broughton.....                      | 61 90                | 61 90                                                            | 48 10                                                         | .....                  | .....                                                          | 110 00         |
| 7. Leeds.....                          | 270 37               | 270 37                                                           | 203 63                                                        | .....                  | .....                                                          | 474 00         |
| 8. Nelson.....                         | 65 78                | 65 78                                                            | 19 00                                                         | 40 00                  | .....                                                          | 124 78         |
| 9. Inverness et diss.....              | 271 33               | 271 33                                                           | 292 00                                                        | 252 00                 | .....                                                          | 815 33         |
| 10. St. Calixte.....                   | 207 40               | 207 40                                                           | 251 43                                                        | 179 20                 | .....                                                          | 638 03         |
| 11. Ste. Julie.....                    | 119 63               | 119 63                                                           | 145 40                                                        | 103 00                 | 36 00                                                          | 404 03         |
| 12. St. Ferdinand et diss.....         | 233 40               | 233 40                                                           | 125 16                                                        | .....                  | .....                                                          | 358 56         |
| 13. Ste. Sophie.....                   | 169 05               | 169 05                                                           | 251 10                                                        | 50 00                  | 119 00                                                         | 589 15         |
| 14. Ireland.....                       | 111 60               | 111 60                                                           | 216 10                                                        | 14 80                  | .....                                                          | 342 50         |
| 15. Frampton et diss.....              | 277 17               | 277 17                                                           | 98 69                                                         | 40 10                  | .....                                                          | 415 96         |
| 16. Cranbourne.....                    | 39 82                | 39 82                                                            | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 39 82          |
| 17. Standon.....                       | 47 45                | 47 45                                                            | .....                                                         | 25 93                  | .....                                                          | 73 38          |
| 18. Settrington.....                   | 39 02                | 39 02                                                            | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 39 02          |
| Total.....                             | 2252 11              | 2252 11                                                          | 2185 81                                                       | 888 51                 | 155 00                                                         | 5481 43        |

TABLEAU des Sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'inspection de            | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour également la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé.  |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------|
|                                     | \$ cts.              | \$ cts.                                                             | \$ cts.                                                      | \$ cts.                | \$ cts.                                                        | \$ cts.         |
| <b>P. F. BÉLAND.</b>                |                      |                                                                     |                                                              |                        |                                                                |                 |
| 1. St. Nicolas.....                 | 378 00               | 378 00                                                              | 94 50                                                        | 568 00                 | .....                                                          | 1040 50         |
| 2. St. Romuald.....                 | 192 88               | 192 88                                                              | 260 50                                                       | 307 20                 | .....                                                          | 760 58          |
| 3. St. Jean Chrysostôme.....        | 205 97               | 205 97                                                              | 109 13                                                       | 160 00                 | .....                                                          | 475 10          |
| 4. Notre Dame de la Victoire.....   | 478 38               | 478 38                                                              | 726 00                                                       | 976 00                 | .....                                                          | 2180 38         |
| 5. Aubigny.....                     | 135 17               | 135 17                                                              | 24 00                                                        | 125 00                 | 59 00                                                          | 343 17          |
| 6. St. Joseph de Lévi.....          | 275 07               | 275 07                                                              | 125 00                                                       | 998 48                 | .....                                                          | 1398 55         |
| 7. St. Henri.....                   | 426 62               | 426 62                                                              | 295 00                                                       | 535 38                 | .....                                                          | 1257 00         |
| 8. St. Anselme.....                 | 420 08               | 420 08                                                              | 232 00                                                       | .....                  | .....                                                          | 652 08          |
| 9. Ste. Claire.....                 | 332 27               | 332 27                                                              | 488 00                                                       | 137 20                 | 280 00                                                         | 1237 47         |
| 10. Ste. Marguerite.....            | 199 90               | 199 90                                                              | 24 70                                                        | .....                  | .....                                                          | 224 60          |
| 11. Ste. Hénédine.....              | 143 00               | 143 00                                                              | 20 00                                                        | .....                  | .....                                                          | 163 00          |
| 12. St. Isidore.....                | 300 78               | 300 78                                                              | 111 22                                                       | 480 00                 | .....                                                          | 892 00          |
| 13. St. Lambert.....                | 125 65               | 125 65                                                              | 2 35                                                         | 14 00                  | .....                                                          | 142 00          |
| 14. St. Bernard.....                | 201 47               | 201 47                                                              | 11 60                                                        | 56 58                  | .....                                                          | 269 65          |
| 15. St. Frédérick.....              | 163 97               | 163 97                                                              | 88 00                                                        | .....                  | .....                                                          | 251 97          |
| 16. Ste. Marie.....                 | 453 56               | 453 56                                                              | 460 00                                                       | .....                  | 16 00                                                          | 929 56          |
| 17. St. Elzéar.....                 | 328 84               | 328 84                                                              | 186 16                                                       | .....                  | .....                                                          | 515 00          |
| 18. St. Joseph de Beauce.....       | 356 62               | 356 62                                                              | 176 80                                                       | 431 79                 | .....                                                          | 965 21          |
| 19. Metschermet.....                | 60 80                | 60 80                                                               | .....                                                        | 48 00                  | .....                                                          | 108 80          |
| 20. St. François.....               | 399 54               | 399 54                                                              | 79 00                                                        | 183 00                 | .....                                                          | 661 54          |
| 21. St. George.....                 | 193 98               | 193 98                                                              | 72 05                                                        | 47 00                  | .....                                                          | 313 03          |
| 22. St. Jean Deschaillons.....      | 244 40               | 244 40                                                              | 160 60                                                       | 189 00                 | .....                                                          | 594 00          |
| 23. Lotbinière.....                 | 497 25               | 497 25                                                              | 233 25                                                       | 359 50                 | .....                                                          | 1090 00         |
| 24. Ste. Croix.....                 | 304 25               | 304 25                                                              | 212 00                                                       | 230 15                 | .....                                                          | 746 40          |
| 25. St. Flavien.....                | 79 25                | 79 25                                                               | 14 28                                                        | 80 15                  | .....                                                          | 173 68          |
| 26. St. Antoine.....                | 278 38               | 278 38                                                              | 282 21                                                       | 363 50                 | .....                                                          | 924 09          |
| 27. St. Sylvestre.....              | 518 84               | 518 84                                                              | 211 90                                                       | 149 20                 | 200 00                                                         | 1079 94         |
| 28. Ste. Agathe.....                | 72 86                | 72 86                                                               | 94 50                                                        | .....                  | .....                                                          | 167 36          |
| 29. St. Gilles.....                 | 147 58               | 147 58                                                              | 290 00                                                       | .....                  | .....                                                          | 437 58          |
| 30. St. Apollinaire.....            | 165 18               | 165 18                                                              | 75 00                                                        | 107 00                 | .....                                                          | 347 18          |
| <b>Total.....</b>                   | <b>8080 54</b>       | <b>8080 54</b>                                                      | <b>5159 75</b>                                               | <b>6546 13</b>         | <b>555 00</b>                                                  | <b>20341 42</b> |
| <b>J. CRÉPAULT.</b>                 |                      |                                                                     |                                                              |                        |                                                                |                 |
| 1. Beaumont.....                    | 237 88               | 237 88                                                              | 474 98                                                       | 405 82                 | .....                                                          | 1118 68         |
| 2. St. Charles.....                 | 321 06               | 321 06                                                              | 478 94                                                       | 234 00                 | .....                                                          | 1034 00         |
| 3. St. Lazare.....                  | 236 20               | 236 20                                                              | 96 38                                                        | 99 00                  | 92 00                                                          | 523 58          |
| 4. St. Gervais.....                 | 435 50               | 435 50                                                              | 236 50                                                       | 391 05                 | 100 00                                                         | 1163 05         |
| 5. St. Raphaël.....                 | 236 77               | 236 77                                                              | 41 23                                                        | 148 38                 | 130 00                                                         | 556 38          |
| 6. St. Michel, No. 1, Paroisse..... | 154 21               | 154 21                                                              | 101 09                                                       | 120 00                 | .....                                                          | 375 30          |
| 7. St. Michel, No. 2, Village.....  | 153 52               | 153 52                                                              | 127 28                                                       | 480 00                 | .....                                                          | 760 80          |
| 8. St. Valier.....                  | 207 30               | 207 30                                                              | 80 70                                                        | 75 00                  | .....                                                          | 363 00          |
| 9. L'Islet.....                     | 508 15               | 508 15                                                              | 292 00                                                       | 504 46                 | .....                                                          | 1304 61         |
| 10. St. Roch des Aulnais.....       | 415 78               | 415 78                                                              | 47 53                                                        | 173 20                 | .....                                                          | 1036 51         |
| 11. St. Jean Port Joli.....         | 485 92               | 485 92                                                              | 146 00                                                       | 450 00                 | .....                                                          | 1081 92         |
| 12. St. Cyrille.....                | 62 58                | 62 58                                                               | 152 32                                                       | 69 12                  | .....                                                          | 284 02          |
| 13. Grosse Isle.....                | 50 00                | 50 00                                                               | .....                                                        | 18 00                  | .....                                                          | 68 00           |
| 14. Berthier... ..                  | 169 95               | 169 95                                                              | 172 89                                                       | 139 20                 | .....                                                          | 482 04          |
| 15. St. François.....               | 239 82               | 239 82                                                              | 63 02                                                        | 199 84                 | .....                                                          | 502 68          |
| 16. St. Pierre.....                 | 205 92               | 205 92                                                              | 206 00                                                       | 196 00                 | .....                                                          | 607 92          |
| 17. St. Thomas.....                 | 585 78               | 585 78                                                              | 87 00                                                        | 269 30                 | .....                                                          | 942 08          |
| 18. St. Ignace.....                 | 379 95               | 379 95                                                              | 287 00                                                       | 228 00                 | .....                                                          | 894 95          |
| 19. Isle aux Grues.....             | 86 77                | 86 77                                                               | 34 03                                                        | 25 00                  | .....                                                          | 145 80          |
| <b>Total.....</b>                   | <b>5173 06</b>       | <b>5173 06</b>                                                      | <b>3524 89</b>                                               | <b>4225 37</b>         | <b>322 00</b>                                                  | <b>13245 32</b> |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'inspection de           | Subvention annuelle | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé.  |
|------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------|
|                                    | \$ cts.             | \$ cts.                                                            | \$ cts.                                                       | \$ cts.                | \$ cts.                                                        | \$ cts.         |
| <b>P. M. BARDY.</b>                |                     |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                 |
| 1. Québec, (Catholiques) .....     | 3049 82             | 3049 82                                                            | 1016 53                                                       | 48000 00               | .....                                                          | 52066 35        |
| 2. Beauport .....                  | 330 50              | 330 50                                                             | 196 99                                                        | 559 20                 | .....                                                          | 1086 69         |
| 3. Charlesbourg .....              | 286 92              | 286 92                                                             | 348 08                                                        | 262 80                 | .....                                                          | 897 80          |
| 4. St. Dunstan .....               | 54 66               | 54 66                                                              | 65 34                                                         | .....                  | 200 00                                                         | 320 00          |
| 5. St. Ambroise .....              | 358 00              | 358 00                                                             | 158 00                                                        | 284 20                 | .....                                                          | 800 20          |
| 6. Valcartier .....                | 194 40              | 194 40                                                             | 254 00                                                        | .....                  | .....                                                          | 448 40          |
| 7. Ancienne Lorette.....           | 372 80              | 372 80                                                             | 23 20                                                         | 232 00                 | .....                                                          | 628 00          |
| 8. Ste. Foye, et diss.....         | 101 94              | 101 94                                                             | 420 06                                                        | 200 00                 | .....                                                          | 722 00          |
| 9. St. Columban de Sillery .....   | 578 98              | 578 98                                                             | 61 02                                                         | 420 06                 | .....                                                          | 1060 06         |
| 10. St. Roch.....                  | 540 36              | 540 36                                                             | .....                                                         | 64 00                  | .....                                                          | 604 36          |
| 11. Cap Rouge .....                | 64 64               | 64 64                                                              | 75 86                                                         | 146 00                 | .....                                                          | 286 50          |
| 12. Grondines .....                | 204 25              | 204 25                                                             | 376 75                                                        | 354 76                 | .....                                                          | 935 76          |
| 13. St. Casimir .....              | 152 16              | 152 16                                                             | 21 84                                                         | 32 80                  | .....                                                          | 206 80          |
| 14. Deschambault.....              | 393 28              | 393 28                                                             | 52 92                                                         | 387 00                 | .....                                                          | 833 20          |
| 15. Cap Santé.....                 | 482 73              | 482 73                                                             | 413 67                                                        | 292 08                 | 24 00                                                          | 1212 48         |
| 16. St. Bazile .....               | 99 66               | 99 66                                                              | 57 25                                                         | .....                  | .....                                                          | 156 91          |
| 17. St. Raymond.....               | 236 62              | 236 62                                                             | 246 38                                                        | .....                  | .....                                                          | 483 00          |
| 18. Ecureuils.....                 | 79 40               | 79 40                                                              | 125 60                                                        | .....                  | .....                                                          | 205 00          |
| 19. St. Catherine .....            | 248 84              | 248 84                                                             | 20 00                                                         | 140 00                 | .....                                                          | 408 84          |
| 20. St. Augustin.....              | 225 66              | 225 66                                                             | 266 34                                                        | 79 20                  | .....                                                          | 571 20          |
| 21. Pointe-aux-Trembles .....      | 288 84              | 288 84                                                             | 108 06                                                        | 140 00                 | .....                                                          | 536 90          |
| 22. St. Laurent.....               | 122 16              | 122 16                                                             | 46 60                                                         | 160 00                 | .....                                                          | 328 76          |
| 23. St. Jean.....                  | 176 61              | 176 61                                                             | 165 83                                                        | 342 00                 | .....                                                          | 684 44          |
| 24. St. François.....              | 72 74               | 72 74                                                              | 130 42                                                        | 46 66                  | .....                                                          | 249 82          |
| 25. Ste. Famille.....              | 118 42              | 118 42                                                             | 47 58                                                         | 52 00                  | 1000 00                                                        | 1218 00         |
| 26. St. Pierre.....                | 123 56              | 123 56                                                             | 144 44                                                        | 132 00                 | .....                                                          | 400 00          |
| 27. Château Richer .....           | 173 98              | 173 98                                                             | 73 02                                                         | 220 00                 | .....                                                          | 467 00          |
| 28. Ste. Anne .....                | 134 95              | 134 95                                                             | 3 00                                                          | 81 00                  | .....                                                          | 218 95          |
| 29. St. Joachim.....               | 113 26              | 113 26                                                             | 186 74                                                        | 159 20                 | .....                                                          | 459 20          |
| 30. L'Ange Gardien.....            | 115 50              | 115 50                                                             | 91 61                                                         | 168 00                 | .....                                                          | 375 11          |
| 31. St. Féréol .....               | 93 00               | 93 00                                                              | .....                                                         | 40 00                  | .....                                                          | 133 00          |
| 32. Laval .....                    | 55 78               | 55 78                                                              | 30 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 85 78           |
| 33. Stoneham .....                 | 67 17               | 67 17                                                              | 128 13                                                        | .....                  | .....                                                          | 195 30          |
| 34. St. Tite des Caps .....        | 35 43               | 35 43                                                              | 104 57                                                        | 5 00                   | .....                                                          | 145 00          |
| <b>Total .....</b>                 | <b>9747 02</b>      | <b>9747 02</b>                                                     | <b>5459 83</b>                                                | <b>52999 96</b>        | <b>1224 00</b>                                                 | <b>69430 81</b> |
| <b>Rév. R. PLEES.</b>              |                     |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                 |
| Québec, (cité) (Protestant) .....  | 844 30              | 844 30                                                             | 240 00                                                        | 12765 00               | .....                                                          | 13849 30        |
| <b>B. MAURALT.</b>                 |                     |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                 |
| 1. Baie du Febvre .....            | 428 96              | 428 96                                                             | 231 79                                                        | 286 80                 | .....                                                          | 947 55          |
| 2. St. Zephirin .....              | 149 80              | 149 80                                                             | 82 50                                                         | 42 00                  | 120 93                                                         | 395 23          |
| 3. St. Thomas de Pierreville ..... | 356 50              | 356 50                                                             | 53 50                                                         | 44 40                  | .....                                                          | 454 40          |
| 4. St. François, Paroisse.....     | 211 37              | 211 37                                                             | 68 63                                                         | 66 40                  | .....                                                          | 346 40          |
| 5. do Village.....                 | 74 63               | 74 63                                                              | 29 58                                                         | 16 80                  | .....                                                          | 121 01          |
| 6. St. David.....                  | 439 10              | 439 10                                                             | 96 96                                                         | 147 20                 | .....                                                          | 683 26          |
| 7. Yamaska .....                   | 357 13              | .....                                                              | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | .....           |
| 8. Gentilly.....                   | 347 32              | 347 32                                                             | 221 39                                                        | .....                  | .....                                                          | 568 71          |
| 9. Blandford .....                 | 54 82               | 54 82                                                              | 63 18                                                         | 23 52                  | .....                                                          | 141 52          |
| 10. Bécancour .....                | 473 70              | 473 70                                                             | 86 15                                                         | 143 50                 | .....                                                          | 703 35          |
| 11. Ste. Gertrude .....            | 153 83              | 153 83                                                             | 56 97                                                         | .....                  | .....                                                          | 210 80          |
| 12. St. Grégoire .....             | 479 58              | 479 58                                                             | 150 12                                                        | 292 40                 | .....                                                          | 922 10          |
| 13. St. Célestin .....             | 125 66              | 125 66                                                             | 94 00                                                         | 100 00                 | .....                                                          | 319 66          |
| 14. Nicolet .....                  | 430 20              | 430 20                                                             | 90 00                                                         | 129 50                 | .....                                                          | 649 70          |
| 15. Ste. Monique, No. 1 .....      | 333 57              | 333 57                                                             | 196 58                                                        | .....                  | .....                                                          | 530 15          |
| 16. do No. 2 .....                 | 56 25               | 56 25                                                              | .....                                                         | 12 00                  | .....                                                          | 68 25           |
| 17. St. Pierre les Becquets .....  | 371 90              | 371 90                                                             | 136 85                                                        | 117 00                 | .....                                                          | 625 75          |
| <b>Total .....</b>                 | <b>4844 32</b>      | <b>4487 19</b>                                                     | <b>1658 20</b>                                                | <b>1421 52</b>         | <b>120 93</b>                                                  | <b>7687 84</b>  |

TABLEAU des sommes prélevées.—Continué.

| District d'inspection de             | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|--------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|
|                                      | \$ cts.              | \$ cts.                                                            | \$ cts.                                                       | \$ cts.                | \$ cts.                                                        | \$ cts.        |
| <b>P. HUBERT.</b>                    |                      |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                |
| Trois Rivières, Ville.....           | 689 10               | 689 10                                                             | 519 06                                                        | 85 50                  | .....                                                          | 1293 66        |
| do Banlieue .....                    | 112 25               | 112 25                                                             | 299 75                                                        | 18 00                  | .....                                                          | 430 00         |
| 1. Fief St. Maurice.....             | 88 08                | 88 08                                                              | 135 92                                                        | 9 20                   | 200 00                                                         | 433 20         |
| 2. Gatineau .....                    | 210 48               | 210 48                                                             | 30 00                                                         | 76 00                  | .....                                                          | 316 45         |
| 3. Pointe du Lac .....               | 226 03               | 226 03                                                             | 248 00                                                        | .....                  | 703 00                                                         | 1177 03        |
| 4. Yamachiche .....                  | 441 32               | 441 32                                                             | 200 00                                                        | 88 40                  | 121 50                                                         | 851 22         |
| 5. St. Maurice, Forges.....          | 40 48                | 40 48                                                              | 108 00                                                        | .....                  | .....                                                          | 148 48         |
| 6. Shawenegan .....                  | 43 50                | 43 50                                                              | 74 00                                                         | 13 50                  | .....                                                          | 131 00         |
| 7. St. Sévère .....                  | 138 42               | 138 42                                                             | 33 40                                                         | 47 60                  | .....                                                          | 219 42         |
| 8. Maskinongé .....                  | 290 78               | 290 78                                                             | 354 12                                                        | 107 60                 | .....                                                          | 752 50         |
| 9. Dumontier.....                    | 376 05               | 376 05                                                             | 307 06                                                        | 112 00                 | .....                                                          | 795 11         |
| 10. Rivière du Loup.....             | 426 87               | 426 87                                                             | 288 65                                                        | 180 00                 | .....                                                          | 895 52         |
| 11. St. Didace .....                 | 99 12                | 99 12                                                              | 71 00                                                         | 107 00                 | .....                                                          | 277 12         |
| 12. St. Paulin.....                  | 110 07               | 110 07                                                             | 110 93                                                        | 118 01                 | 98 00                                                          | 437 01         |
| 13. Ste. Ursule .....                | 288 00               | 288 00                                                             | 187 29                                                        | .....                  | .....                                                          | 475 29         |
| 14. Champlain .....                  | 267 45               | 267 45                                                             | 451 06                                                        | 298 60                 | .....                                                          | 1017 11        |
| 15. St. Anne Lapérade .....          | 344 95               | 344 95                                                             | 272 00                                                        | 32 00                  | .....                                                          | 648 95         |
| 16. Batiscan .....                   | 133 00               | 133 00                                                             | 124 00                                                        | 272 00                 | .....                                                          | 529 00         |
| 17. Ste. Geneviève.....              | 273 97               | 273 97                                                             | 55 02                                                         | 133 00                 | .....                                                          | 461 99         |
| 18. Cap de la Magdeleine .....       | 156 33               | 156 33                                                             | 132 00                                                        | .....                  | 104 00                                                         | 392 33         |
| 19. St. Maurice.....                 | 229 27               | 229 27                                                             | 188 00                                                        | 204 00                 | 200 00                                                         | 821 27         |
| 20. St. Prosper .....                | 120 08               | 120 08                                                             | 48 00                                                         | 19 05                  | 57 00                                                          | 244 13         |
| 21. St. Stanislas.....               | 296 38               | 296 38                                                             | 23 95                                                         | 72 63                  | 35 25                                                          | 428 21         |
| 22. St. Narcisse.....                | 111 50               | 111 50                                                             | 16 73                                                         | .....                  | .....                                                          | 128 23         |
| 23. St. Justin.....                  | 252 04               | 252 04                                                             | 70 00                                                         | 50 00                  | .....                                                          | 372 04         |
| Total .....                          | 5765 52              | 5765 52                                                            | 4347 94                                                       | 2044 09                | 1518 75                                                        | 13676 30       |
| <b>G. A. BOURGEOIS.</b>              |                      |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Upton .....                       | 198 52               | 198 52                                                             | 111 00                                                        | 171 90                 | .....                                                          | 481 42         |
| 2. Wickham .....                     | 80 08                | 80 08                                                              | 160 00                                                        | 125 00                 | .....                                                          | 365 08         |
| 3. Acton.....                        | 59 40                | 59 40                                                              | 220 00                                                        | 52 00                  | 300 00                                                         | 631 40         |
| 4. Bulstrode et Warwick et diss..... | 131 90               | 131 90                                                             | 268 05                                                        | .....                  | 88 00                                                          | 487 95         |
| 5. St. Christophe.....               | 126 97               | 126 97                                                             | 274 15                                                        | .....                  | 120 00                                                         | 521 12         |
| 6. St. Norbert.....                  | 166 87               | 166 87                                                             | 101 08                                                        | 80 00                  | 26 00                                                          | 373 95         |
| 7. Stanfold .....                    | 197 92               | 197 92                                                             | 512 20                                                        | 133 04                 | .....                                                          | 843 16         |
| 8. Grantham .....                    | 127 57               | 127 57                                                             | 409 00                                                        | 112 16                 | .....                                                          | 648 73         |
| 9. St. Frédéric .....                | 109 27               | 109 27                                                             | 391 12                                                        | 72 00                  | .....                                                          | 572 39         |
| 10. Aston .....                      | 29 86                | 29 86                                                              | 770 60                                                        | 12 00                  | .....                                                          | 812 46         |
| Total.....                           | 1228 36              | 1228 36                                                            | 3217 20                                                       | 758 10                 | 534 00                                                         | 5737 66        |
| <b>H. HUBBARD.</b>                   |                      |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Stanstead.....                    | 634 65               | 634 65                                                             | 96 05                                                         | 2103 30                | 430 00                                                         | 3264 00        |
| 2. Barnston .....                    | 346 47               | 346 47                                                             | 346 45                                                        | 1037 60                | 125 00                                                         | 1855 52        |
| 3. Hatley .....                      | 280 07               | 280 07                                                             | 215 00                                                        | 963 20                 | .....                                                          | 1458 27        |
| 4. Barford .....                     | 59 80                | 59 80                                                              | 61 00                                                         | 412 80                 | 290 00                                                         | 823 60         |
| 5. Magog .....                       | 105 07               | 105 07                                                             | 34 93                                                         | 288 00                 | .....                                                          | 428 00         |
| 6. Compton .....                     | 377 87               | 377 87                                                             | 799 37                                                        | 1212 20                | 200 00                                                         | 2589 44        |
| 7. Eaton.....                        | 208 56               | 208 56                                                             | 522 00                                                        | 436 00                 | 170 00                                                         | 1336 56        |
| 8. Newport.....                      | 47 64                | 47 64                                                              | 137 32                                                        | 98 80                  | 52 40                                                          | 336 16         |
| 9. Hereford et Auckland .....        | 50 37                | 50 37                                                              | 107 13                                                        | 146 40                 | 22 00                                                          | 325 90         |
| 10. Clifton .....                    | 53 15                | 53 15                                                              | 66 85                                                         | 80 00                  | 220 00                                                         | 420 00         |
| 11. Bury.....                        | 108 91               | 108 91                                                             | 437 00                                                        | 134 96                 | .....                                                          | 680 87         |
| 12. Brompton .....                   | 104 36               | 104 36                                                             | 271 59                                                        | 438 40                 | .....                                                          | 814 35         |
| 13. Sherbrooke .....                 | 319 17               | 319 17                                                             | 180 83                                                        | 286 40                 | 100 00                                                         | 886 40         |
| 14. Orford .....                     | 80 98                | 80 93                                                              | 95 00                                                         | 26 00                  | .....                                                          | 201 93         |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'inspection de                  | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|-------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|
|                                           | \$ cts.              | \$ cts.                                                            | \$ cts.                                                       | \$ cts.                | \$ cts.                                                        | \$ cts.        |
| <b>H. HUBBARD.—(Continué.)</b>            |                      |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                |
| 15. Ascot .....                           | 273 47               | 273 47                                                             | 495 72                                                        | .....                  | 700 00                                                         | 1469 19        |
| 16. Windsor.....                          | 82 30                | 82 30                                                              | 55 70                                                         | 68 60                  | .....                                                          | 206 60         |
| 17. Melbourne.....                        | 280 37               | 280 37                                                             | 418 54                                                        | 434 20                 | .....                                                          | 1133 11        |
| 18. Shipton .....                         | 280 67               | 280 67                                                             | 633 96                                                        | 569 60                 | .....                                                          | 1484 23        |
| 19. Wotton.....                           | 92 45                | 92 45                                                              | 76 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 168 45         |
| 20. Cleveland et diss.....                | 175 93               | 175 93                                                             | 344 69                                                        | 616 10                 | 253 00                                                         | 1389 72        |
| 21. Durham No. 1, et diss .....           | 229 06               | 229 06                                                             | 567 00                                                        | .....                  | 528 69                                                         | 1324 75        |
| 22. " No. 2.....                          | 77 97                | 77 97                                                              | 119 00                                                        | 58 40                  | 180 00                                                         | 435 37         |
| 23. Kingsey .....                         | 314 47               | 314 47                                                             | 104 73                                                        | 481 00                 | 200 00                                                         | 1100 20        |
| 24. Tingwick et diss.....                 | 136 62               | 136 62                                                             | 261 00                                                        | 351 63                 | 600 00                                                         | 1359 25        |
| 25. Dudswell.....                         | 89 52                | 89 52                                                              | 171 00                                                        | 165 80                 | .....                                                          | 426 32         |
| 26. Winslow .....                         | 100 63               | 100 63                                                             | 208 00                                                        | 100 00                 | 600 00                                                         | 1008 63        |
| 27. Lingwick.....                         | 112 42               | 112 42                                                             | 155 00                                                        | 219 20                 | 136 30                                                         | 622 92         |
| 28. Weedon .....                          | 57 87                | 57 87                                                              | 75 80                                                         | 48 40                  | 140 00                                                         | 322 07         |
| 29. Wolfestown.....                       | 50 98                | 50 98                                                              | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 50 98          |
| 30. Westbury .....                        | 57 87                | 57 87                                                              | 27 00                                                         | 75 70                  | 446 00                                                         | 606 57         |
| Total.....                                | 5189 62              | 5189 62                                                            | 7083 66                                                       | 10862 69               | 5393 39                                                        | 28529 36       |
| <b>R. PARMELEE.</b>                       |                      |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Shefford, et diss .....                | 249 27               | 249 27                                                             | 839 50                                                        | 753 30                 | 177 10                                                         | 2019 17        |
| 2. Brome .....                            | 291 35               | 291 35                                                             | 460 00                                                        | 1052 80                | 200 00                                                         | 2014 15        |
| 3. Granby, et diss .....                  | 318 55               | 318 55                                                             | 559 00                                                        | 571 82                 | .....                                                          | 1449 37        |
| 4. Stukely, et diss.....                  | 305 07               | 305 07                                                             | 365 00                                                        | 318 00                 | 200 00                                                         | 1188 07        |
| 5. Ste. Cécile de Milton.....             | 206 81               | 206 81                                                             | 328 29                                                        | 163 80                 | 200 00                                                         | 898 90         |
| 6. Roxton.....                            | 154 35               | 154 35                                                             | 372 80                                                        | 280 90                 | 261 60                                                         | 1069 65        |
| 7. Farnham .....                          | 175 77               | 175 77                                                             | 167 58                                                        | 160 78                 | .....                                                          | 504 13         |
| 8. St. Romuald et diss.....               | 283 48               | 283 48                                                             | 434 36                                                        | 136 38                 | .....                                                          | 854 22         |
| 9. St. Valérien.....                      | 65 30                | 65 30                                                              | 125 70                                                        | 24 00                  | 276 00                                                         | 491 00         |
| 10. Dunham .....                          | 485 23               | 485 23                                                             | 1174 00                                                       | 512 00                 | 159 00                                                         | 2330 23        |
| 11. Stanbridge .....                      | 565 23               | 565 23                                                             | 566 47                                                        | 501 38                 | 200 00                                                         | 1833 08        |
| 12. Frelighsburg .....                    | 216 62               | 216 62                                                             | 650 00                                                        | 101 95                 | .....                                                          | 968 57         |
| 13. Phillipsburg .....                    | 264 33               | 264 33                                                             | 660 00                                                        | 218 40                 | .....                                                          | 1142 73        |
| 14. Sutton .....                          | 343 15               | 343 15                                                             | 652 11                                                        | 498 64                 | .....                                                          | 1493 90        |
| 15. Henriville et diss .....              | 636 07               | 636 07                                                             | 1795 00                                                       | 753 49                 | 260 00                                                         | 3444 56        |
| 16. Clarenceville .....                   | 222 17               | 222 17                                                             | 198 00                                                        | 336 00                 | .....                                                          | 756 17         |
| 17. St. Thomas de Foucault.....           | 151 20               | 151 20                                                             | 158 82                                                        | 327 36                 | .....                                                          | 637 38         |
| 18. St. Alexandre.....                    | 306 33               | 306 33                                                             | 62 00                                                         | 144 80                 | .....                                                          | 513 13         |
| 19. Potton .....                          | 237 43               | 237 43                                                             | 1314 00                                                       | 70 00                  | .....                                                          | 1621 43        |
| 20. Bolton et diss .....                  | 269 25               | 269 25                                                             | 1482 00                                                       | 352 00                 | .....                                                          | 2103 25        |
| 21. Ely.....                              | 141 57               | 141 57                                                             | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 141 57         |
| 22. St. Anthanase.....                    | 33 08                | 33 08                                                              | 461 00                                                        | 244 00                 | .....                                                          | 738 08         |
| Total.....                                | 6021 61              | 6021 61                                                            | 12825 63                                                      | 7521 80                | 1833 70                                                        | 28202 74       |
| <b>J. N. A. ARCHAMBAULT.</b>              |                      |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Longueuil, Paroisse .....              | 370 37               | 370 37                                                             | 600 62                                                        | 274 00                 | 72 00                                                          | 1316 99        |
| 2. Longueuil, Village, et dissidents..... | 227 92               | 227 92                                                             | 556 00                                                        | 861 60                 | .....                                                          | 1645 52        |
| 3. Boucherville .....                     | 384 25               | 384 25                                                             | 440 25                                                        | 320 00                 | .....                                                          | 1144 50        |
| 4. St. Bruno .....                        | 256 20               | 256 20                                                             | 384 00                                                        | 142 00                 | .....                                                          | 782 20         |
| 5. Chambly, et dissidents.....            | 545 37               | 545 37                                                             | 284 39                                                        | 901 60                 | .....                                                          | 1731 36        |
| 6. St. Luc.....                           | 164 53               | 164 53                                                             | 87 39                                                         | 38 80                  | .....                                                          | 290 72         |
| 7. St. Jean et dissidents.....            | 654 27               | 654 27                                                             | 305 94                                                        | 395 20                 | .....                                                          | 1355 41        |
| 8. Blairfindie et dissidents.....         | 363 42               | 363 42                                                             | 251 53                                                        | 334 16                 | .....                                                          | 949 11         |
| 9. Varennes Paroisse.....                 | 261 85               | 261 85                                                             | 171 99                                                        | 139 00                 | .....                                                          | 572 84         |
| 10. Varennes, Village.....                | 196 83               | 196 83                                                             | 546 24                                                        | 200 00                 | .....                                                          | 943 07         |
| 11. Contrecoeur .....                     | 298 60               | 298 60                                                             | 250 93                                                        | 198 00                 | .....                                                          | 747 53         |

TABLEAU des sommes Prélévés.—(Continue.)

| District d'Inspection de             | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|--------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|
|                                      | \$ cts.              | \$ cts.                                                          | \$ cts.                                                       | \$ cts.                | \$ cts.                                                        | \$ cts.        |
| <b>J. N. A. ARCHAMBAULT.—(Con.)</b>  |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
| 12. Verchères.....                   | 425 79               | 425 79                                                           | 374 24                                                        | 440 00                 | .....                                                          | 1240 03        |
| 13. St. Marc.....                    | 172 99               | 172 99                                                           | 155 01                                                        | 201 00                 | .....                                                          | 529 00         |
| 14. Belœil.....                      | 312 85               | 312 85                                                           | 117 78                                                        | 484 00                 | .....                                                          | 914 63         |
| 15. Ste. Julie.....                  | 176 75               | 176 75                                                           | 120 00                                                        | 75 00                  | .....                                                          | 371 75         |
| 16. St. Antoine.....                 | 248 13               | 248 13                                                           | 287 45                                                        | 100 00                 | .....                                                          | 635 58         |
| 17. St. Charles.....                 | 225 92               | 225 92                                                           | 75 00                                                         | 255 00                 | .....                                                          | 555 92         |
| 18. St. Denis.....                   | 453 15               | 453 15                                                           | 466 89                                                        | 215 74                 | .....                                                          | 1135 78        |
| 19. St. Barnabé.....                 | 196 90               | 196 90                                                           | 120 00                                                        | .....                  | .....                                                          | 316 90         |
| 20. St. Jude.....                    | 262 15               | 262 15                                                           | 137 85                                                        | 60 00                  | .....                                                          | 460 00         |
| 21. Sorel.....                       | 478 35               | 478 35                                                           | 302 51                                                        | 300 00                 | .....                                                          | 1080 86        |
| 22. Sorel, Bourg, et dissidents..... | 475 92               | 475 92                                                           | 428 93                                                        | 977 60                 | .....                                                          | 1882 45        |
| 23. St. Ours.....                    | 464 75               | 464 75                                                           | 619 03                                                        | 207 20                 | 200 00                                                         | 1490 98        |
| 24. Ste. Victoire.....               | 227 17               | 227 17                                                           | 179 83                                                        | .....                  | .....                                                          | 407 00         |
| 25. St. Aimé.....                    | 349 72               | 349 72                                                           | 359 28                                                        | .....                  | .....                                                          | 709 00         |
| 26. St. Marcel.....                  | 152 55               | 152 55                                                           | 84 65                                                         | 102 00                 | .....                                                          | 339 20         |
| 27. St. Robert.....                  | 202 10               | 202 10                                                           | 177 00                                                        | .....                  | 200 00                                                         | 579 10         |
| Total.....                           | 8548 80              | 8548 80                                                          | 7884 73                                                       | 7221 90                | 472 00                                                         | 24127 43       |
| <b>C. H. LEROUX.</b>                 |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. St. Césaire, et diss.....         | 669 95               | 669 95                                                           | 588 10                                                        | 299 76                 | .....                                                          | 1557 81        |
| 2. L'Ange Gardien.....               | 147 38               | 147 38                                                           | 68 25                                                         | 101 60                 | 200 00                                                         | 517 23         |
| 3. Abbotsford.....                   | 204 38               | 204 38                                                           | 394 40                                                        | 134 87                 | 22 60                                                          | 756 25         |
| 4. St. Pie, et diss.....             | 492 62               | 492 62                                                           | 179 00                                                        | 155 16                 | .....                                                          | 826 78         |
| 5. St. Hyacinthe, Ville.....         | 528 72               | 528 72                                                           | 901 08                                                        | 336 00                 | .....                                                          | 1765 80        |
| 6. do Paroisse.....                  | 375 76               | 375 76                                                           | 310 12                                                        | 285 95                 | .....                                                          | 971 83         |
| 7. La Présentation.....              | 244 12               | 244 12                                                           | 136 00                                                        | 65 00                  | .....                                                          | 445 12         |
| 8. St. Dominique.....                | 277 86               | 277 86                                                           | 190 00                                                        | 51 00                  | .....                                                          | 518 86         |
| 9. Ste. Rosalie.....                 | 264 12               | 264 12                                                           | 151 48                                                        | 101 76                 | .....                                                          | 517 36         |
| 10. St. Simon.....                   | 248 14               | 248 14                                                           | 138 19                                                        | 68 33                  | .....                                                          | 454 66         |
| 11. St. Hugues.....                  | 308 72               | 308 72                                                           | 216 00                                                        | 369 00                 | 200 00                                                         | 1093 72        |
| 12. Soraba, et diss.....             | 69 12                | 69 12                                                            | 225 40                                                        | 89 40                  | .....                                                          | 383 92         |
| 13. St. Damase.....                  | 386 90               | 386 90                                                           | 230 00                                                        | 179 00                 | .....                                                          | 795 90         |
| 14. St. Jean Baptiste.....           | 303 42               | 303 42                                                           | 462 00                                                        | 82 00                  | .....                                                          | 847 42         |
| 15. Rouville.....                    | 211 48               | 211 48                                                           | 62 00                                                         | 179 64                 | .....                                                          | 453 12         |
| 16. St. Mathias.....                 | 244 40               | 244 40                                                           | 253 00                                                        | 55 00                  | .....                                                          | 552 40         |
| 17. Ste. Brigitte.....               | 188 57               | 188 57                                                           | 1001 72                                                       | 92 70                  | .....                                                          | 1282 99        |
| 18. St. Grégoire, et Diss.....       | 382 32               | 382 32                                                           | 507 02                                                        | 109 20                 | .....                                                          | 998 54         |
| 19. St. Alexandre.....               | 306 33               | 306 33                                                           | 43 00                                                         | 144 50                 | .....                                                          | 493 83         |
| 20. St. Athanase.....                | 372 86               | 371 86                                                           | 174 00                                                        | 270 00                 | .....                                                          | 816 86         |
| 21. Iberville.....                   | 180 08               | 180 08                                                           | 490 12                                                        | 107 20                 | .....                                                          | 777 40         |
| 22. Ste. Marie.....                  | 559 82               | 559 82                                                           | 599 68                                                        | 175 00                 | .....                                                          | 1334 50        |
| 23. St. Hélène.....                  | 106 93               | 106 93                                                           | 136 62                                                        | 41 28                  | .....                                                          | 284 83         |
| 24. Bonaventure.....                 | 40 43                | 40 43                                                            | 60 00                                                         | 42 00                  | 70 50                                                          | 212 93         |
| Total.....                           | 7114 43              | 7114 43                                                          | 7517 18                                                       | 3535 35                | 493 10                                                         | 18660 06       |
| <b>M. LANCTOT.</b>                   |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
| 1. Laprairie.....                    | 596 07               | 596 07                                                           | 390 39                                                        | 500 00                 | .....                                                          | 1486 46        |
| 2. St. Constant et diss.....         | 374 97               | 374 97                                                           | 344 35                                                        | 270 00                 | 87 50                                                          | 1076 82        |
| 3. St. Philippe.....                 | 338 55               | 338 55                                                           | 240 00                                                        | 154 00                 | .....                                                          | 732 55         |
| 4. St. Jacques le Mineur.....        | 295 68               | 295 68                                                           | 157 15                                                        | 45 10                  | .....                                                          | 497 93         |
| 5. St. Cyprien.....                  | 606 43               | 606 43                                                           | 368 00                                                        | 1104 00                | .....                                                          | 2078 43        |
| 6. St. Valentin et diss.....         | 450 26               | 450 26                                                           | 265 74                                                        | 516 14                 | .....                                                          | 1232 14        |
| 7. Lacolle.....                      | 484 07               | 484 07                                                           | 1264 93                                                       | 527 84                 | .....                                                          | 2276 84        |
| 8. St. Edouard.....                  | 294 25               | 294 25                                                           | 186 75                                                        | 64 00                  | .....                                                          | 545 00         |
| 9. Sherrington et diss.....          | 228 85               | 228 85                                                           | 219 00                                                        | 166 13                 | .....                                                          | 613 98         |
| 10. St. Rémi, et diss.....           | 416 20               | 416 20                                                           | 327 00                                                        | 171 98                 | .....                                                          | 915 18         |

TABLEAU des Sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'inspection de               | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé.  |
|----------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------|
|                                        | \$ cts.              | \$ cts.                                                            | \$ cts.                                                       | \$ cts.                | \$ c                                                           | \$ cts.         |
| 11. St. Michel.....                    | 318 20               | 318 20                                                             | 160 05                                                        | 160 00                 | .....                                                          | 638 25          |
| 12. St. Isidore.....                   | 296 61               | 296 61                                                             | 80 00                                                         | 100 00                 | .....                                                          | 476 61          |
| 13. Châteauguay et diss.....           | 328 15               | 328 15                                                             | 240 07                                                        | 177 00                 | .....                                                          | 745 22          |
| 14. St. Clément et diss.....           | 567 86               | 567 86                                                             | 620 18                                                        | 574 00                 | .....                                                          | 1762 04         |
| 15. Ste. Martine et diss.....          | 531 60               | 531 60                                                             | 146 60                                                        | 666 59                 | .....                                                          | 1344 79         |
| 16. Ste. Philomène.....                | 274 14               | 274 14                                                             | 156 36                                                        | 224 00                 | .....                                                          | 654 50          |
| 17. St. Louis de Gonzague et diss..... | 420 05               | 420 05                                                             | 1240 00                                                       | 468 00                 | .....                                                          | 2128 05         |
| 18. St. Timothée.....                  | 435 13               | 435 13                                                             | 334 00                                                        | 340 80                 | .....                                                          | 1109 93         |
| 19. St. Urbain 1er. et diss.....       | 283 48               | 283 48                                                             | 273 00                                                        | 127 90                 | .....                                                          | 684 38          |
| 20. Ste. Cécile.....                   | 166 76               | 166 76                                                             | 210 00                                                        | 134 00                 | .....                                                          | 510 76          |
| 21. Caughnawaga.....                   | 231 75               | 231 75                                                             | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 231 75          |
| 22. St. Stanislas de Kotska.....       | 112 61               | 112 61                                                             | .....                                                         | 76 00                  | .....                                                          | 188 61          |
| <b>Total.....</b>                      | <b>8051 67</b>       | <b>8051 67</b>                                                     | <b>7223 57</b>                                                | <b>6567 48</b>         | <b>87 50</b>                                                   | <b>21930 22</b> |
| <b>J. BRUCE.</b>                       |                      |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                 |
| 1. Dundee et dissidents.....           | 137 03               | 137 03                                                             | 228 74                                                        | 161 56                 | 40 00                                                          | 567 33          |
| 2. St. Anicet et dissidents.....       | 356 75               | 356 75                                                             | 211 00                                                        | 1152 48                | .....                                                          | 1720 23         |
| 3. Godmanchester et diss.....          | 279 88               | 279 88                                                             | 768 12                                                        | 610 58                 | .....                                                          | 1658 58         |
| 4. Elgin.....                          | 154 54               | 154 54                                                             | 317 00                                                        | 267 40                 | .....                                                          | 738 94          |
| 5. Hinchinbrooke.....                  | 348 32               | 348 32                                                             | 204 00                                                        | 538 00                 | .....                                                          | 1090 32         |
| 6. Huntingdon et diss., Village.....   | 94 67                | 94 67                                                              | 367 33                                                        | 270 00                 | .....                                                          | 732 00          |
| 7. Hemmingford, et diss.....           | 535 40               | 535 40                                                             | 161 00                                                        | 1000 00                | 445 00                                                         | 2141 40         |
| 8. St. Jean Chrysostome, No. 1.....    | 36 27                | 36 27                                                              | 244 00                                                        | 266 00                 | .....                                                          | 546 27          |
| 9. " " No. 2.....                      | 360 88               | 360 88                                                             | 404 00                                                        | 524 46                 | .....                                                          | 1289 34         |
| 10. Ormstown et diss.....              | 454 55               | 454 55                                                             | 1433 00                                                       | 1497 00                | 158 00                                                         | 3542 55         |
| 11. Montréal, (ville) protestants..... | 564 67               | 564 67                                                             | .....                                                         | 33500 00               | .....                                                          | 34064 67        |
| 12. Argenteuil et diss.....            | 323 43               | 323 43                                                             | 1031 00                                                       | 705 90                 | .....                                                          | 2060 33         |
| 13. Jérusalem.....                     | 295 37               | 295 37                                                             | 141 00                                                        | 580 00                 | 600 00                                                         | 1616 37         |
| 14. Gore.....                          | 211 05               | 211 05                                                             | 89 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 300 05          |
| 15. Chatham.....                       | 440 23               | 440 23                                                             | 384 00                                                        | 587 20                 | 310 00                                                         | 1721 43         |
| 16. Grenville et Harrington.....       | 315 40               | 315 40                                                             | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 315 40          |
| 17. Franklin.....                      | 165 45               | 165 45                                                             | 245 17                                                        | 483 00                 | .....                                                          | 893 62          |
| <b>Total.....</b>                      | <b>5073 89</b>       | <b>5073 89</b>                                                     | <b>6228 36</b>                                                | <b>42143 58</b>        | <b>1553 00</b>                                                 | <b>54998 83</b> |
| <b>F. X. VALADE.</b>                   |                      |                                                                    |                                                               |                        |                                                                |                 |
| 1. Ste. Anne.....                      | 115 50               | 115 50                                                             | 29 68                                                         | 384 00                 | .....                                                          | 529 18          |
| 2. Ste. Geneviève, No. 1.....          | 234 12               | 234 12                                                             | 23 88                                                         | 171 52                 | .....                                                          | 429 52          |
| 3. Pointe Claire.....                  | 214 95               | 214 95                                                             | 108 75                                                        | 307 00                 | .....                                                          | 630 70          |
| 4. Ste. Geneviève, No. 2.....          | 41 95                | 41 95                                                              | 18 05                                                         | 20 00                  | .....                                                          | 80 00           |
| 5. Lachine et dissidents.....          | 300 92               | 300 92                                                             | 423 08                                                        | 594 00                 | .....                                                          | 1318 00         |
| 6. St. Laurent et diss.....            | 364 67               | 364 67                                                             | 551 33                                                        | 360 00                 | .....                                                          | 1276 00         |
| 7. Montréal, (cité) catholiques.....   | 1440 08              | 1440 08                                                            | .....                                                         | 66000 00               | .....                                                          | 67440 08        |
| 8. Hochelaga et diss.....J.....        | 80 50                | 80 50                                                              | 295 50                                                        | 108 00                 | .....                                                          | 484 00          |
| 9. St. Henri et diss.....              | 66 48                | 66 48                                                              | 890 77                                                        | 45 00                  | .....                                                          | 1002 25         |
| 10. Côteau St. Pierre.....             | 114 20               | 114 20                                                             | 1281 80                                                       | 109 00                 | .....                                                          | 1505 00         |
| 11. Côte des Neiges, et diss.....      | 231 33               | 231 33                                                             | 1083 31                                                       | 20 00                  | .....                                                          | 1334 64         |
| 12. Côteau St. Louis et diss.....      | 138 57               | 138 57                                                             | 636 43                                                        | 400 00                 | .....                                                          | 1175 00         |
| 13. Côte Visitation et diss.....       | 53 56                | 53 56                                                              | 159 44                                                        | .....                  | .....                                                          | 213 00          |
| 14. Sault aux Récollets.....           | 278 42               | 278 42                                                             | 75 58                                                         | 340 32                 | .....                                                          | 694 32          |
| 15. Haut du Sault.....                 | 33 57                | 33 57                                                              | 22 43                                                         | 41 00                  | .....                                                          | 97 00           |
| 16. Rivière des Prairies.....          | 143 18               | 143 18                                                             | 81 00                                                         | 199 00                 | .....                                                          | 423 18          |
| 17. Pointe aux Trembles.....           | 180 78               | 180 78                                                             | 390 00                                                        | 152 00                 | .....                                                          | 722 78          |
| 18. Longue Pointe et diss.....         | 141 20               | 141 20                                                             | 104 80                                                        | 164 00                 | .....                                                          | 410 00          |
| 19. Isle Perrot.....                   | 124 12               | 124 12                                                             | 111 88                                                        | 101 76                 | 300 00                                                         | 637 76          |
| 20. Soulanges.....                     | 325 07               | 325 07                                                             | 110 93                                                        | 243 00                 | .....                                                          | 679 00          |
| 21. Côteau du Lac.....                 | 297 98               | 297 98                                                             | 210 42                                                        | 272 00                 | 366 00                                                         | 1146 40         |
| 22. St. Zotique.....                   | 181 85               | 181 85                                                             | 268 68                                                        | 302 40                 | .....                                                          | 752 93          |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'inspection de               | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé.  |
|----------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------|
|                                        | \$ cts.              | \$ cts.                                                          | \$ cts.                                                       | \$ cts.                | \$ cts.                                                        | \$ cts.         |
| <b>F. X. VALADE.—(Continué.)</b>       |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                 |
| 23. Côteau Landing et diss.....        | 64 20                | 64 20                                                            | 199 80                                                        | 170 00                 | .....                                                          | 434 00          |
| 24. Nouvelle Longueuil et diss.....    | 556 58               | 556 58                                                           | 216 67                                                        | 1261 40                | 840 60                                                         | 2875 25         |
| 25. Newton.....                        | 68 13                | 68 13                                                            | 98 87                                                         | 128 00                 | 126 40                                                         | 421 40          |
| 26. St. Clet.....                      | 174 93               | 174 93                                                           | 29 07                                                         | 200 00                 | .....                                                          | 404 00          |
| 27. Ste. Marthe et diss.....           | 203 97               | 203 97                                                           | 318 15                                                        | 314 66                 | .....                                                          | 836 78          |
| 28. Rigaud, Paroisse et diss.....      | 273 90               | 273 90                                                           | 199 10                                                        | 292 00                 | .....                                                          | 765 00          |
| 29. " Village.....                     | 179 23               | 179 23                                                           | 301 70                                                        | 76 00                  | .....                                                          | 556 93          |
| 30. Vaudreuil et diss.....             | 529 80               | 529 80                                                           | 122 20                                                        | 584 48                 | .....                                                          | 1236 48         |
| 31. Isle Bizard, Sud.....              | 86 97                | 86 97                                                            | 49 03                                                         | 56 00                  | .....                                                          | 192 00          |
| 32. " " Nord.....                      | 45 35                | 45 35                                                            | 26 65                                                         | 32 76                  | .....                                                          | 104 76          |
| <b>Total.....</b>                      | <b>7286 06</b>       | <b>7286 06</b>                                                   | <b>8438 98</b>                                                | <b>73449 30</b>        | <b>1633 00</b>                                                 | <b>90807 34</b> |
| <b>A. D. DORVAL.</b>                   |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                 |
| 1. L'Assomption, Village.....          | 190 22               | 190 22                                                           | 152 50                                                        | 77 60                  | .....                                                          | 420 32          |
| 2. " Paroisse.....                     | 261 45               | 261 45                                                           | 72 20                                                         | 188 16                 | .....                                                          | 521 81          |
| 3. St. Sulpice.....                    | 140 92               | 140 92                                                           | 75 00                                                         | 65 00                  | .....                                                          | 280 92          |
| 4. Repentigny.....                     | 97 38                | 97 38                                                            | 58 00                                                         | 50 00                  | 608 00                                                         | 813 38          |
| 5. Lachenaie.....                      | 137 72               | 137 72                                                           | 52 00                                                         | 85 00                  | .....                                                          | 274 72          |
| 6. Mascouche.....                      | 397 13               | 397 13                                                           | 300 00                                                        | 234 00                 | .....                                                          | 931 13          |
| 7. St. Lin et diss.....                | 411 33               | 411 33                                                           | 111 00                                                        | 273 40                 | 100 00                                                         | 895 73          |
| 8. Epiphanie.....                      | 181 24               | 181 24                                                           | 208 00                                                        | 133 00                 | .....                                                          | 522 24          |
| 9. St. Roch.....                       | 383 61               | 383 61                                                           | 257 00                                                        | 170 50                 | .....                                                          | 811 11          |
| 10. Berthier et diss, Village.....     | 184 81               | 184 81                                                           | 540 00                                                        | 188 00                 | .....                                                          | 912 81          |
| 11. " " Paroisse.....                  | 343 41               | 343 41                                                           | 208 50                                                        | 46 40                  | .....                                                          | 598 31          |
| 12. Isle du Pads.....                  | 83 20                | 83 20                                                            | 40 80                                                         | 30 00                  | 160 00                                                         | 314 00          |
| 13. Lanoraie.....                      | 279 65               | 279 65                                                           | 127 00                                                        | 86 00                  | .....                                                          | 492 65          |
| 14. Lavaltrie.....                     | 190 23               | 190 23                                                           | 120 00                                                        | 52 40                  | .....                                                          | 362 63          |
| 15. St. Norbert.....                   | 148 13               | 148 13                                                           | 34 09                                                         | 176 00                 | 31 67                                                          | 389 89          |
| 16. St. Cuthbert.....                  | 384 67               | 384 67                                                           | 176 00                                                        | 160 00                 | .....                                                          | 720 67          |
| 17. St. Barthélemi.....                | 318 56               | 318 56                                                           | 44 04                                                         | 330 30                 | .....                                                          | 692 90          |
| 18. St. Gabriel de Brandon et diss.... | 268 83               | 268 83                                                           | 150 77                                                        | 168 40                 | .....                                                          | 588 00          |
| 19. Industrie.....                     | 357 32               | 357 32                                                           | 108 00                                                        | 46 80                  | .....                                                          | 512 12          |
| 20. St. Paul.....                      | 308 83               | 308 83                                                           | 265 65                                                        | 45 20                  | .....                                                          | 619 68          |
| 21. St. Félix de Valois.....           | 280 23               | 280 23                                                           | 240 43                                                        | 122 40                 | 98 63                                                          | 741 69          |
| 22. St. Thomas.....                    | 280 78               | 280 78                                                           | 60 00                                                         | 169 00                 | .....                                                          | 509 78          |
| 23. Ste. Elizabeth.....                | 477 15               | 477 15                                                           | 286 03                                                        | 227 20                 | .....                                                          | 990 38          |
| 24. Ste. Mélanie.....                  | 243 28               | 243 28                                                           | 91 70                                                         | 112 00                 | .....                                                          | 446 98          |
| 25. St. Ambroise et diss.....          | 316 07               | 316 07                                                           | 211 00                                                        | 199 74                 | .....                                                          | 726 81          |
| 26. St. Alphonse.....                  | 156 90               | 156 90                                                           | 174 32                                                        | .....                  | .....                                                          | 331 22          |
| 27. St. Jean de Matha.....             | 92 35                | 92 35                                                            | 51 67                                                         | 35 84                  | .....                                                          | 179 86          |
| 28. St. Jacques.....                   | 507 57               | 507 57                                                           | 126 88                                                        | 122 83                 | .....                                                          | 757 28          |
| 29. St. Alexis.....                    | 199 40               | 199 40                                                           | 61 10                                                         | 59 10                  | .....                                                          | 319 60          |
| 30. St. Esprit.....                    | 275 37               | 275 37                                                           | 219 73                                                        | 104 80                 | .....                                                          | 599 90          |
| 31. Rawdon.....                        | 271 65               | 271 65                                                           | 287 00                                                        | 86 80                  | .....                                                          | 645 45          |
| 32. Ste. Julienne.....                 | 106 61               | 106 61                                                           | 121 70                                                        | 94 00                  | .....                                                          | 322 31          |
| 33. Kilkenny.....                      | 166 33               | 166 33                                                           | 186 14                                                        | 81 92                  | 150 00                                                         | 584 39          |
| 34. St. Liguori.....                   | 199 82               | 199 82                                                           | 30 53                                                         | 80 40                  | 227 50                                                         | 538 25          |
| 35. St. Paul L'Ermite.....             | 163 97               | 163 97                                                           | 161 62                                                        | 75 00                  | .....                                                          | 400 59          |
| 36. Isle St. Ignace.....               | 77 78                | 77 78                                                            | 30 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 107 78          |
| 37. Chertsey.....                      | 57 37                | 57 37                                                            | 46 00                                                         | 18 80                  | .....                                                          | 122 17          |
| <b>Total.....</b>                      | <b>8941 27</b>       | <b>8941 27</b>                                                   | <b>5486 40</b>                                                | <b>4195 99</b>         | <b>1375 80</b>                                                 | <b>19999 46</b> |

Tableau des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'inspection de                  | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé.  |
|-------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------|
|                                           | \$ cts.              | \$ cts.                                                          | \$ cts.                                                       | \$ cts.                | \$ cts.                                                        | \$ cts.         |
| <b>C. GERMAIN.</b>                        |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                 |
| 1. St. Vincent de Paul .....              | 331 60               | 331 60                                                           | 330 53                                                        | 529 22                 | .....                                                          | 1191 35         |
| 2. St. François de Sales .....            | 136 88               | 136 88                                                           | 144 20                                                        | 124 20                 | .....                                                          | 405 28          |
| 3. Ste. Rose, Paroisse .....              | 235 57               | 235 57                                                           | 316 00                                                        | 259 92                 | .....                                                          | 811 49          |
| 4. Do No. 1, No. 2.....                   | 177 42               | 177 42                                                           | 113 00                                                        | 218 00                 | .....                                                          | 508 42          |
| 5. St. Martin, Village .....              | 123 57               | 123 57                                                           | 27 08                                                         | 48 80                  | .....                                                          | 199 45          |
| 6. Do Côte St. Elzéar.....                | 57 83                | 57 83                                                            | 58 40                                                         | 48 00                  | .....                                                          | 164 23          |
| 7. Do Bas .....                           | 40 37                | 40 37                                                            | 39 81                                                         | 26 60                  | .....                                                          | 106 78          |
| 8. Do Haut .....                          | 68 75                | 68 75                                                            | 74 24                                                         | 27 00                  | .....                                                          | 169 99          |
| 9. Do Côte du Haut du Bord de l'Eau ..... | 53 83                | 53 83                                                            | 52 59                                                         | .....                  | .....                                                          | 106 42          |
| 10. Do Bas du Bord de l'Eau.              | 50 28                | 50 28                                                            | 30 00                                                         | 56 00                  | .....                                                          | 136 28          |
| 11. Do Abord à Plouffe .....              | 86 65                | 86 65                                                            | 28 47                                                         | 112 00                 | .....                                                          | 227 12          |
| 12. Côte St. Antoine .....                | 41 85                | 41 85                                                            | 50 00                                                         | 18 72                  | .....                                                          | 110 57          |
| 13. Ste. Thérèse, Village, et diss ...    | 216 05               | 216 05                                                           | 125 00                                                        | 176 00                 | .....                                                          | 517 05          |
| 14. Do Paroisse, Nord .....               | 43 67                | 43 67                                                            | 61 32                                                         | 21 27                  | .....                                                          | 126 26          |
| 15. Do Sud .....                          | 36 02                | 36 02                                                            | 36 20                                                         | 17 28                  | .....                                                          | 89 50           |
| 16. Do Bas No. 2.....                     | 56 30                | 56 30                                                            | 51 40                                                         | .....                  | .....                                                          | 107 70          |
| 17. Do Rivière Cachée .....               | 23 25                | 23 25                                                            | 36 12                                                         | 8 00                   | .....                                                          | 67 37           |
| 18. Do Haut.....                          | 47 42                | 47 42                                                            | 35 00                                                         | 18 00                  | .....                                                          | 100 42          |
| 19. Terrebonne .....                      | 296 03               | 296 03                                                           | 136 65                                                        | 160 00                 | .....                                                          | 592 68          |
| 20. St. Anne des Plaines.....             | 225 77               | 225 77                                                           | 131 00                                                        | 212 00                 | 200 00                                                         | 768 77          |
| 21. Lacorne .....                         | 203 13               | 203 13                                                           | 97 00                                                         | 180 00                 | 130 00                                                         | 610 13          |
| 22. St. Jérôme.....                       | 540 43               | 540 43                                                           | 460 00                                                        | .....                  | .....                                                          | 1000 43         |
| 23. Do. No. 4 et diss.....                | 48 47                | 48 47                                                            | 1106 00                                                       | 57 60                  | .....                                                          | 1212 07         |
| 24. St. Sauveur.....                      | 223 78               | 223 78                                                           | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 223 78          |
| 25. Ste. Adèle.....                       | 177 52               | 177 52                                                           | 146 00                                                        | .....                  | .....                                                          | 323 52          |
| 26. Ste. Angélique No. 1, Mille Isle.     | 25 27                | 25 27                                                            | 20 70                                                         | 10 00                  | 10 00                                                          | 65 97           |
| 27. Do No. 2, do                          | 23 21                | 23 21                                                            | 31 35                                                         | 12 00                  | .....                                                          | 66 56           |
| 28. Do No. 3, do                          | 20 68                | 20 68                                                            | 39 93                                                         | 22 40                  | .....                                                          | 93 01           |
| 29. St. Raphaël, Sud.....                 | 86 97                | 86 97                                                            | 53 10                                                         | 32 00                  | .....                                                          | 172 07          |
| 30. Do. Nord .....                        | 45 35                | 45 35                                                            | 17 00                                                         | 14 40                  | .....                                                          | 76 75           |
| 31. St. Eustache et diss .....            | 566 88               | 566 88                                                           | 767 00                                                        | 176 00                 | .....                                                          | 1509 88         |
| 32. St. Augustin.....                     | 319 67               | 319 67                                                           | 280 49                                                        | 211 40                 | .....                                                          | 811 56          |
| 33. St. Joseph .....                      | 166 68               | 166 68                                                           | 381 10                                                        | 38 80                  | .....                                                          | 586 58          |
| 34. St. Benoit .....                      | 300 78               | 300 78                                                           | 180 00                                                        | 330 00                 | .....                                                          | 810 78          |
| 35. St. Hermas .....                      | 240 78               | 240 78                                                           | 269 00                                                        | 91 60                  | .....                                                          | 601 38          |
| 36. St. Placide .....                     | 171 20               | 171 20                                                           | 261 00                                                        | 115 20                 | .....                                                          | 547 40          |
| 37. St. Scholastique.....                 | 423 47               | 423 47                                                           | 348 65                                                        | 139 68                 | .....                                                          | 911 80          |
| 38. Côte Ste. Marie .....                 | 49 04                | 49 04                                                            | 56 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 105 04          |
| 39. St. Columban .....                    | 123 70               | 123 70                                                           | 14 96                                                         | 68 80                  | .....                                                          | 207 46          |
| 40. St. Janvier, Paroisse .....           | 101 63               | 101 63                                                           | 71 00                                                         | 53 60                  | .....                                                          | 226 23          |
| 41. Do Bas .....                          | 38 48                | 38 48                                                            | 10 49                                                         | .....                  | .....                                                          | 48 97           |
| 42. Do Village.....                       | 74 68                | 74 68                                                            | 38 27                                                         | 28 80                  | .....                                                          | 141 75          |
| 43. St. Canut.....                        | 84 55                | 84 55                                                            | 260 00                                                        | 39 20                  | .....                                                          | 383 75          |
| 44. St. Joachim .....                     | 74 77                | 74 77                                                            | 153 98                                                        | 58 80                  | .....                                                          | 287 55          |
| <b>Total.....</b>                         | <b>6480 23</b>       | <b>6480 23</b>                                                   | <b>6940 03</b>                                                | <b>3761 29</b>         | <b>340 00</b>                                                  | <b>17521 55</b> |
| <b>T. McCORD.</b>                         |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                 |
| 1. Notre Dame de Bon Secours.....         | 94 62                | 94 62                                                            | 145 99                                                        | 80 40                  | .....                                                          | 321 01          |
| 2. Ste. Angélique et diss .....           | 194 12               | 194 12                                                           | 250 76                                                        | 208 00                 | .....                                                          | 652 88          |
| 3. St. André Avelin .....                 | 178 15               | 178 15                                                           | 99 00                                                         | 72 80                  | .....                                                          | 349 95          |
| 4. Lochaber.....                          | 150 65               | 150 65                                                           | 229 10                                                        | 383 37                 | 280 00                                                         | 1043 12         |
| 5. Buckingham et diss .....               | 306 47               | 306 47                                                           | 451 13                                                        | 582 40                 | .....                                                          | 1340 00         |
| 6. Templeton .....                        | 157 45               | 157 45                                                           | 320 97                                                        | 170 00                 | .....                                                          | 648 42          |
| 7. Hull.....                              | 390 79               | 390 79                                                           | 550 97                                                        | 60 00                  | .....                                                          | 901 76          |
| 8. Aylmer et diss.....                    | 162 73               | 162 73                                                           | 218 64                                                        | 148 80                 | 200 00                                                         | 730 17          |
| 9. Wakefield .....                        | 82 03                | 82 03                                                            | 56 00                                                         | .....                  | .....                                                          | 138 03          |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'inspection de       | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|--------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|
| T. McCORD.—(Continué.)         |                      |                                                                  |                                                               |                        |                                                                |                |
|                                | \$ cts.              | \$ cts.                                                          | \$ cts.                                                       | \$ cts.                | \$ cts.                                                        | \$ cts.        |
| 10. Masham.....                | 138 99               | 138 99                                                           | 107 91                                                        | 415 04                 | 146 00                                                         | 807 94         |
| 11. Low .....                  | 42 03                | 42 03                                                            | .....                                                         | .....                  | .....                                                          | 42 03          |
| 12. Onslow.....                | 112 18               | 112 18                                                           | 68 00                                                         | 132 08                 | 180 00                                                         | 492 26         |
| 13. Bristol .....              | 207 45               | 207 45                                                           | 320 00                                                        | 218 80                 | .....                                                          | 746 25         |
| 14. Clarendon .....            | 244 67               | 244 67                                                           | 228 00                                                        | 249 60                 | .....                                                          | 722 27         |
| 15. Litchfield .....           | 105 37               | 105 37                                                           | 133 00                                                        | 212 00                 | .....                                                          | 450 37         |
| 16. Calumet.....               | 109 12               | 109 12                                                           | 98 00                                                         | 162 00                 | .....                                                          | 369 12         |
| 17. Mansfield et Walsham ..... | 85 37                | 85 37                                                            | 80 40                                                         | 112 00                 | .....                                                          | 277 77         |
| 18. Sheen .....                | 32 12                | 32 12                                                            | 390 00                                                        | .....                  | .....                                                          | 422 12         |
| 19. Chichester .....           | 24 10                | 24 10                                                            | 52 10                                                         | .....                  | .....                                                          | 76 20          |
| 20. Allumettes.....            | 142 73               | 142 73                                                           | 327 04                                                        | 153 60                 | 84 00                                                          | 707 37         |
| 21. Maniwaki .....             | 76 82                | 76 82                                                            | 35 00                                                         | 13 86                  | .....                                                          | 125 68         |
| 22. Portland .....             | 14 53                | 14 53                                                            | 446 00                                                        | 4 40                   | .....                                                          | 464 93         |
| 23. Waterloo .....             | 80 92                | 80 92                                                            | 44 00                                                         | 45 60                  | .....                                                          | 170 52         |
| 24. Eardley .....              | 100 92               | 100 92                                                           | 115 00                                                        | 196 80                 | .....                                                          | 412 72         |
| Total .....                    | 3234 33              | 3234 33                                                          | 4667 01                                                       | 3621 55                | 890 00                                                         | 12412 89       |

RÉCAPITULATION du tableau des sommes prélevées pour l'instruction primaire dans les municipalités du Bas-Canada.

| District d'inspection de   | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention. | Cotisation annuelle au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. Total prélevé par. | Cotisation pour la construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|----------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------|
|                            | \$ cts.              | \$ cts.                                                          | \$ cts.                                                                | \$ cts.                                   | \$ cts.                                                           | \$ cts.        |
| J. Meagher.....            | 1559 79              | 1559 79                                                          | 1585 92                                                                | 1358 16                                   | 536 00                                                            | 5039 87        |
| J. B. F. Painchaud .....   | 304 00               | 304 00                                                           | 464 00                                                                 | 115 20                                    | .....                                                             | 883 20         |
| V. Martin .....            | 729 01               | 729 01                                                           | 1135 90                                                                | 339 71                                    | 622 60                                                            | 2827 22        |
| G. Tanguay .....           | 6547 19              | 6547 19                                                          | 4080 50                                                                | 3744 07                                   | 567 40                                                            | 14939 16       |
| A. Bécharde .....          | 1186 65              | 1186 65                                                          | 840 58                                                                 | 220 50                                    | 1200 00                                                           | 3447 73        |
| S. Boivin .....            | 1945 86              | 1945 86                                                          | 955 89                                                                 | 1101 19                                   | 656 40                                                            | 4659 34        |
| J. Hume.....               | 2252 11              | 2252 11                                                          | 2185 81                                                                | 888 51                                    | 155 00                                                            | 5481 43        |
| P. F. Béland .....         | 8080 54              | 8080 54                                                          | 5159 75                                                                | 6546 13                                   | 555 00                                                            | 20341 42       |
| J. Crépault.....           | 5173 06              | 5173 06                                                          | 3524 89                                                                | 4225 37                                   | 322 00                                                            | 13245 32       |
| P. M. Bardy.....           | 9747 02              | 9747 02                                                          | 5459 83                                                                | 52999 96                                  | 1224 00                                                           | 69430 81       |
| Rév. R. G. Plees.....      | 844 30               | 844 30                                                           | 240 00                                                                 | 12765 00                                  | .....                                                             | 13849 30       |
| P. Hubert.....             | 5765 52              | 5765 52                                                          | 4347 94                                                                | 2044 09                                   | 1518 75                                                           | 13676 30       |
| G. A. Bourgeois.....       | 1228 36              | 1228 36                                                          | 3217 20                                                                | 758 10                                    | 534 00                                                            | 5737 66        |
| B. Maurault.....           | 4844 32              | 4487 19                                                          | 1658 20                                                                | 1421 52                                   | 120 93                                                            | 7687 84        |
| H. Hubbard .....           | 5189 62              | 5189 62                                                          | 7083 66                                                                | 10862 69                                  | 5393 39                                                           | 28529 36       |
| R. Parmelee.....           | 6021 61              | 6021 61                                                          | 12825 63                                                               | 7521 80                                   | 1833 70                                                           | 28202 74       |
| J. N. A. Archambault ..... | 8548 80              | 8548 80                                                          | 7884 73                                                                | 7221 90                                   | 472 00                                                            | 24127 43       |
| C. H. Leroux.....          | 7114 43              | 7114 43                                                          | 7517 18                                                                | 3535 35                                   | 493 10                                                            | 18660 06       |
| M. Lanctot.....            | 8051 67              | 8051 67                                                          | 7223 57                                                                | 6567 48                                   | 87 50                                                             | 21930 22       |
| J. Bruce.....              | 5073 89              | 5073 89                                                          | 6228 36                                                                | 42143 58                                  | 1553 00                                                           | 54998 83       |
| F. X. Valade .....         | 7286 06              | 7286 06                                                          | 8438 98                                                                | 73449 30                                  | 1633 00                                                           | 90807 34       |
| A. D. Dorval .....         | 8941 27              | 8941 27                                                          | 5486 40                                                                | 4195 99                                   | 1375 80                                                           | 19999 46       |
| C. Germain .....           | 6480 23              | 6480 23                                                          | 6940 03                                                                | 3761 29                                   | 340 00                                                            | 17521 55       |
| T. McCord .....            | 3234 33              | 3234 33                                                          | 4667 01                                                                | 3621 55                                   | 890 00                                                            | 12412 89       |
| Total, 1859.....           | 116149 64            | 115792 51                                                        | 109151 96                                                              | 251408 44                                 | 22083 57                                                          | 498436 48      |

RÉCAPITULATION du Tableau B, contenant la statistique de toutes les institutions

| Nombre. | INSTITUTIONS.                           | FINANCES.                            |                                                             |                                                      |                                                   |                                                             |                                                              |                                            |                                                             |                                                    |  |
|---------|-----------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--|
|         |                                         | Dépenses annuelles de l'institution. | Revenu annuel de l'institution provenant de toutes sources. | Nombre d'élèves recevant l'instruction gratuitement. | Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension. | Nombre d'élèves recevant gratuitement partie de la pension. | Valeur des propriétés foncières possédées par l'institution. | Montant total des dettes de l'institution. | Valeur des édifices occupés pour les fins de l'institution. | Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves. |  |
| 1       | Première division, écoles supérieures.. | 66226                                | 43449                                                       | .....                                                | .....                                             | .....                                                       | \$ 215600                                                    | \$ 34890                                   | \$ 396000                                                   | 18100                                              |  |
| 2       | Seconde division, collèges classiques.. | 139146                               | 130439                                                      | 227                                                  | 32                                                | 161                                                         | 761230                                                       | 130214                                     | 531800                                                      | 18093                                              |  |
| 3       | do collèges industriels..               | 30456                                | 29651                                                       | 181                                                  | 7                                                 | 87                                                          | 81240                                                        | 33208                                      | 91200                                                       | 4836                                               |  |
| 4       | do acad. de gar. ou mix.                | 47823                                | 44813                                                       | 739                                                  | 9                                                 | 34                                                          | 53360                                                        | 20275                                      | 112050                                                      | 3776                                               |  |
| 5       | do académies de filles..                | 182855                               | 176136                                                      | 3628                                                 | 285                                               | 499                                                         | 87443                                                        | 58211                                      | 929986                                                      | 11524                                              |  |
| 6       | Troisième division, écoles normales..   | 36811                                | 38982                                                       | 219                                                  | .....                                             | 117                                                         | .....                                                        | .....                                      | 56000                                                       | 4200                                               |  |
|         | Total pour 1859.....                    | 503317                               | 463470                                                      | 4994                                                 | 333                                               | 898                                                         | 1198873                                                      | 277498                                     | 2117036                                                     | 60529                                              |  |
|         | Total pour 1858.....                    | .....                                | .....                                                       | 4991                                                 | 322                                               | 543                                                         | 1170333                                                      | 292143                                     | 1674822                                                     | 56138                                              |  |
|         | Augmentation .....                      | .....                                | .....                                                       | 3                                                    | 11                                                | 355                                                         | 28540                                                        | .....                                      | 442214                                                      | 4391                                               |  |
|         | Diminution .....                        | .....                                | .....                                                       | .....                                                | .....                                             | .....                                                       | 14645                                                        | .....                                      | .....                                                       | .....                                              |  |

\* Le 1er chiffre représente seulement la valeur des propriétés foncières de "McGill College" et de "Bishop's

d'éducation, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires.

| Nombre de volumes dans la bibliothèque des professeurs. | Nom. total de volumes. | Nombre de globes et planétaires. | Nombre de cartes géographiques ou autres possédées par l'inst. | Valeur du musée d'histoire naturelle. | Valeur du cabinet de physique. | COURS D'ÉTUDES.                           |                                                  |                                                |                                      |                                         |                                             |                                                  |                                                               |                                        |       |       |       |       |       |       |       |       |
|---------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                                                         |                        |                                  |                                                                |                                       |                                | Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique. | Nombre d'élèves s'exerçant au calcul de mémoire. | Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres. | Nombre d'élèves apprenant l'algèbre. | Nombre d'élèves apprenant la géométrie. | Nombre d'élèves apprenant la trigonométrie. | Nombre d'élèves apprenant les sections coniques. | Nombre d'élèves apprenant le calcul différentiel et intégral. | Nombre d'élèves apprenant la physique. |       |       |       |       |       |       |       |       |
| .....                                                   | 18100                  | .....                            | .....                                                          | \$ 23768                              | \$ .....                       | .....                                     | .....                                            | .....                                          | .....                                | .....                                   | .....                                       | .....                                            | .....                                                         | .....                                  | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... |
| 58791                                                   | 76884                  | 51                               | 43                                                             | 12780                                 | 21750                          | 1902                                      | 573                                              | 263                                            | 281                                  | 233                                     | 192                                         | 111                                              | 19                                                            | 344                                    |       |       |       |       |       |       |       |       |
| 1435                                                    | 6271                   | 19                               | 242                                                            | .....                                 | 2420                           | 1420                                      | 1048                                             | 291                                            | 114                                  | 212                                     | 72                                          | 14                                               | 8                                                             | 92                                     |       |       |       |       |       |       |       |       |
| 2706                                                    | 6482                   | 83                               | 513                                                            | 40                                    | 1085                           | 4038                                      | 2532                                             | 673                                            | 590                                  | 540                                     | 155                                         | 48                                               | 45                                                            | 132                                    |       |       |       |       |       |       |       |       |
| 21661                                                   | 33185                  | 72                               | 756                                                            | .....                                 | 6843                           | 5773                                      | 574                                              | 29                                             | 35                                   | .....                                   | .....                                       | .....                                            | .....                                                         | 56                                     |       |       |       |       |       |       |       |       |
| 220                                                     | 4420                   | 19                               | 154                                                            | 220                                   | 3000                           | 200                                       | 200                                              | 124                                            | 103                                  | 103                                     | 43                                          | 10                                               | .....                                                         | 73                                     |       |       |       |       |       |       |       |       |
| 84813                                                   | 145342                 | 244                              | 1708                                                           | 36808                                 | 28255                          | 14403                                     | 10126                                            | 1925                                           | 1117                                 | 1173                                    | 462                                         | 183                                              | 72                                                            | 697                                    |       |       |       |       |       |       |       |       |
| 73972                                                   | 130110                 | 263                              | 2125                                                           | 35440                                 | 30807                          | 14124                                     | 7440                                             | 1918                                           | 1207                                 | 1024                                    | 366                                         | 147                                              | 75                                                            | 726                                    |       |       |       |       |       |       |       |       |
| 10841                                                   | 15232                  | .....                            | .....                                                          | 1368                                  | .....                          | 279                                       | 2686                                             | 7                                              | .....                                | 149                                     | 96                                          | 36                                               | .....                                                         | .....                                  |       |       |       |       |       |       |       |       |
| .....                                                   | .....                  | 19                               | 417                                                            | .....                                 | 2552                           | .....                                     | .....                                            | .....                                          | 90                                   | .....                                   | .....                                       | .....                                            | 3                                                             | 29                                     |       |       |       |       |       |       |       |       |

College" (Lennoxville). Le second n'a rapport qu'au McGill College.

RÉCAPITULATION du

| Nombre. | INSTITUTIONS.                          | COURS                                                               |                                         |                                      |                                                 |                                                                                |                                                                                |                                                   |                                                             |                                                                  |  |
|---------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--|
|         |                                        | Nombre d'élèves apprenant à faire des observations météorologiques. | Nombre d'élèves apprenant l'astronomie. | Nombre d'élèves apprenant la chimie. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle. | Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle apprenant l'anglais. | Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle apprenant le français. | Nombre d'élèves apprenant la grammaire française. | Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale française. | Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques françaises. |  |
| 1       | Première division, écoles supérieures. | .....                                                               | .....                                   | .....                                | .....                                           | .....                                                                          | .....                                                                          | .....                                             | .....                                                       | .....                                                            |  |
| 2       | Seconde division, collèges classiques. | 261                                                                 | 326                                     | 101                                  | 162                                             | 1574                                                                           | 649                                                                            | 1646                                              | 1124                                                        | 971                                                              |  |
| 3       | do collèges industriels..              | .....                                                               | 31                                      | 79                                   | 113                                             | 1307                                                                           | 96                                                                             | 970                                               | 944                                                         | 941                                                              |  |
| 4       | do acad. de gar. ou mix.               | 30                                                                  | 313                                     | 80                                   | 260                                             | 1744                                                                           | 445                                                                            | 1852                                              | 1452                                                        | 1461                                                             |  |
| 5       | do académies de filles..               | .....                                                               | 104                                     | 30                                   | 226                                             | 3247                                                                           | 509                                                                            | 5967                                              | 5294                                                        | 4980                                                             |  |
| 6       | Troisième division, écoles normales..  | 51                                                                  | 48                                      | 58                                   | 79                                              | 132                                                                            | 90                                                                             | 221                                               | 211                                                         | 128                                                              |  |
|         | Total pour 1859.....                   | 342                                                                 | 822                                     | 348                                  | 840                                             | 8004                                                                           | 1789                                                                           | 10656                                             | 9025                                                        | 8481                                                             |  |
|         | Total pour 1858.....                   | 395                                                                 | 697                                     | 278                                  | 856                                             | 7968                                                                           | 1765                                                                           | 10464                                             | 7356                                                        | 8203                                                             |  |
|         | Augmentation .....                     | .....                                                               | 125                                     | 70                                   | .....                                           | 36                                                                             | 24                                                                             | 192                                               | 1669                                                        | 278                                                              |  |
|         | Diminution.....                        | 53                                                                  | .....                                   | .....                                | 16                                              | .....                                                                          | .....                                                                          | .....                                             | .....                                                       | .....                                                            |  |

Tableau B.—(Continué.)

| D'ÉTUDES.                                                |                                                                         |                                                            |                                                                 |                                                      |                                                                     |                                                |                                                    |                                                                      |                                                 |                                                                   |                                                   |                                      |                                       |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Nombre d'élèves s'exerçant à la versification française. | Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou amplification française. | Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale anglaise. | Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques anglaises. | Nombre d'élèves apprenant la versification anglaise. | Nombre d'élèves apprenant la composition ou amplification anglaise. | Nombre d'élèves apprenant la grammaire latine. | Nombre d'élèves apprenant la versification latine. | Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou amplification latine. | Nombre d'élèves apprenant la grammaire grecque. | Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou amplific. grecque. | Nombre d'élèves apprenant la grammaire hébraïque. | Nombre d'élèves apprenant l'italien. | Nombre d'élèves apprenant l'allemand. |
| 68                                                       | 789                                                                     | 1356                                                       | 1225                                                            | 90                                                   | 613                                                                 | 1176                                           | 299                                                | 325                                                                  | 582                                             | 28                                                                | 16                                                | 7                                    | 25                                    |
| 36                                                       | 500                                                                     | 679                                                        | 784                                                             | .....                                                | 241                                                                 | 99                                             | 37                                                 | 44                                                                   | 17                                              | 6                                                                 | .....                                             | .....                                | .....                                 |
| 8                                                        | 591                                                                     | 1862                                                       | 1558                                                            | 94                                                   | 1464                                                                | 285                                            | 39                                                 | 159                                                                  | 61                                              | 49                                                                | 1                                                 | 1                                    | 6                                     |
| 41                                                       | 2482                                                                    | 1586                                                       | 1415                                                            | 37                                                   | 888                                                                 | .....                                          | .....                                              | .....                                                                | .....                                           | .....                                                             | .....                                             | 22                                   | 8                                     |
| .....                                                    | 62                                                                      | 192                                                        | 192                                                             | .....                                                | 93                                                                  | 4                                              | 4                                                  | .....                                                                | .....                                           | .....                                                             | .....                                             | .....                                | .....                                 |
| 153                                                      | 4424                                                                    | 5675                                                       | 5174                                                            | 221                                                  | 3299                                                                | 1564                                           | 379                                                | 528                                                                  | 660                                             | 83                                                                | 17                                                | 30                                   | 39                                    |
| 322                                                      | 4368                                                                    | 5179                                                       | 4893                                                            | 116                                                  | 2635                                                                | 1352                                           | 437                                                | 549                                                                  | 653                                             | 119                                                               | 16                                                | .....                                | 28                                    |
| .....                                                    | 56                                                                      | 496                                                        | 281                                                             | 105                                                  | 664                                                                 | 212                                            | .....                                              | .....                                                                | 7                                               | .....                                                             | 1                                                 | 30                                   | 11                                    |
| 169                                                      | .....                                                                   | .....                                                      | .....                                                           | .....                                                | .....                                                               | .....                                          | 58                                                 | 21                                                                   | .....                                           | 36                                                                | .....                                             | .....                                | .....                                 |

RÉCAPITULATION du

| Nombre. | INSTITUTIONS.                           | COURS                                    |                                              |                                                |                                                    |                                                 |                                                 |                                                      |                                                |                                               |
|---------|-----------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
|         |                                         | Nombre d'élèves apprenant la géographie. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire des États-Unis. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale. | Nombre d'élèves apprenant les belles-lettres. |
| 1       | Première division, écoles supérieures.. |                                          |                                              |                                                |                                                    |                                                 |                                                 |                                                      |                                                |                                               |
| 2       | Seconde division, collèges classiques.. | 1611                                     | 882                                          | 444                                            | 573                                                | 191                                             | 593                                             | 70                                                   | 338                                            | 122                                           |
| 3       | do collèges industriels.                | 826                                      | 506                                          | 165                                            | 145                                                | 185                                             | 360                                             | 58                                                   | 209                                            | 132                                           |
| 4       | do acad. de gar. ou mix.                | 2387                                     | 1225                                         | 226                                            | 420                                                | 310                                             | 1063                                            | 187                                                  | 317                                            | 46                                            |
| 5       | do académies de filles..                | 4075                                     | 3391                                         | 564                                            | 261                                                | 487                                             | 1713                                            | 55                                                   | 292                                            | 215                                           |
| 6       | Troisième division, écoles normales..   | 200                                      | 200                                          | 83                                             | 118                                                | 89                                              | 209                                             | 79                                                   | 83                                             | 39                                            |
|         | Total pour 1859.....                    | 9099                                     | 6204                                         | 1482                                           | 1517                                               | 1262                                            | 3938                                            | 449                                                  | 1239                                           | 574                                           |
|         | Total pour 1858.....                    | 8755                                     | 5792                                         | 1548                                           | 1293                                               | 1865                                            | 3969                                            | 386                                                  | 1008                                           | 651                                           |
|         | Augmentation .....                      | 344                                      | 412                                          |                                                | 219                                                |                                                 |                                                 | 63                                                   | 231                                            |                                               |
|         | Diminution .....                        |                                          |                                              | 66                                             |                                                    | 603                                             | 31                                              |                                                      |                                                | 77                                            |

RÉCAPITULATION du

| Nombre. | INSTITUTIONS.                           | COURS D'ÉTUDES.                              |                                              |                                        |                                         |                                      |                                     | NOMBRE D'ÉLÈVES ATTEINTS DE                 |                                                                           |            |                                        |
|---------|-----------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------|
|         |                                         | Nombre d'élèves apprenant la musique vocale. | Nombre d'élèves s'exerçant à la gymnastique. | Nombre d'élèves apprenant la natation. | Nombre d'élèves apprenant l'équitation. | Nombre d'élèves apprenant l'escrime. | Nombre d'élèves apprenant la danse. | Inflammation et autres maladies du cerveau. | Consommation bronchites et autres maladies des organes de la respiration. | Pleurésie. | Maladies graves des organes digestifs. |
| 1       | Première division, écoles supérieures   |                                              |                                              |                                        |                                         |                                      |                                     |                                             |                                                                           |            |                                        |
| 2       | Seconde division, collèges classiques.. | 1085                                         | 40                                           | 36                                     |                                         | 40                                   | 1                                   | 11                                          | 3                                                                         | 6          |                                        |
| 3       | do collèges industriels.                | 366                                          | 200                                          |                                        |                                         | 40                                   | 2                                   | 3                                           | 1                                                                         |            |                                        |
| 4       | do acad. de gar. ou mix.                | 523                                          | 52                                           | 114                                    | 12                                      |                                      | 1                                   | 3                                           | 3                                                                         | 6          |                                        |
| 5       | do académies de filles..                | 2599                                         | 275                                          |                                        |                                         |                                      | 2                                   | 32                                          | 7                                                                         | 13         |                                        |
| 6       | Troisième division, écoles normales..   | 217                                          | 50                                           |                                        |                                         |                                      |                                     |                                             |                                                                           |            |                                        |
|         | Total pour 1859.....                    | 4790                                         | 617                                          | 150                                    | 12                                      | 80                                   | 6                                   | 49                                          | 14                                                                        | 25         |                                        |
|         | Total " 1858.....                       | 4012                                         | 406                                          | 105                                    |                                         | 40                                   | 15                                  | 36                                          | 9                                                                         | 8          |                                        |
|         | Augmentation.....                       | 778                                          | 211                                          | 45                                     | 12                                      | 40                                   |                                     | 13                                          | 4                                                                         | 7          |                                        |
|         | Diminution .....                        |                                              |                                              |                                        |                                         |                                      | 9                                   |                                             |                                                                           |            |                                        |

Tableau B.—(Continué.)

| D'ÉTUDES.                                |                                           |                                                                    |                                         |                                                             |                                                                  |                                                    |                                                   |                                           |                                                      |                                               |                                           |                                       |                                        |                                      |                                        |                                                     |
|------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Nombre d'élèves apprenant la rhétorique. | Nombre d'élèves apprenant la déclamation. | Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale. | Nombre d'élèves apprenant la théologie. | Nombre d'élèves apprenant les éléments de la jurisprudence. | Nombre d'élèves apprenant les éléments du droit constitutionnel. | Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique. | Nombre d'élèves apprenant l'agriculture pratique. | Nombre d'élèves apprenant l'horticulture. | Nombre d'élèves suivant un cours commercial spécial. | Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire. | Nombre d'élèves apprenant l'architecture. | Nombre d'élèves apprenant la couture. | Nombre d'élèves apprenant la broderie. | Nombre d'élèves apprenant le dessin. | Nombre d'élèves apprenant la peinture. | Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale. |
| 120                                      | 202                                       | 110                                                                | 67                                      | 48                                                          | 30                                                               | 53                                                 | 30                                                | 301                                       | 248                                                  | 254                                           | 110                                       |                                       |                                        | 72                                   | 5                                      |                                                     |
| 41                                       | 207                                       | 36                                                                 | 14                                      |                                                             | 18                                                               | 151                                                | 73                                                | 80                                        | 323                                                  | 188                                           | 102                                       |                                       |                                        | 92                                   | 22                                     | 63                                                  |
| 74                                       | 846                                       | 30                                                                 |                                         | 17                                                          | 19                                                               | 97                                                 | 83                                                | 13                                        | 409                                                  | 242                                           | 54                                        | 100                                   | 65                                     | 214                                  | 54                                     | 159                                                 |
| 328                                      | 675                                       | 342                                                                |                                         |                                                             |                                                                  |                                                    |                                                   | 76                                        |                                                      | 157                                           |                                           | 7274                                  | 2927                                   | 535                                  | 135                                    | 1112                                                |
| 4                                        | 29                                        | 54                                                                 |                                         |                                                             |                                                                  |                                                    |                                                   |                                           |                                                      | 157                                           |                                           |                                       |                                        | 113                                  |                                        | 102                                                 |
| 567                                      | 1959                                      | 572                                                                | 81                                      | 65                                                          | 67                                                               | 434                                                | 186                                               | 470                                       | 980                                                  | 998                                           | 266                                       | 7374                                  | 2992                                   | 1026                                 | 216                                    | 1436                                                |
| 440                                      | 2038                                      | 328                                                                | 85                                      | 53                                                          | 98                                                               | 638                                                | 163                                               | 398                                       | 968                                                  | 1015                                          | 229                                       | 6291                                  | 2856                                   | 920                                  | 184                                    | 1552                                                |
|                                          |                                           | 244                                                                |                                         | 12                                                          |                                                                  |                                                    | 23                                                | 72                                        | 12                                                   |                                               | 37                                        | 1083                                  | 136                                    | 106                                  | 32                                     |                                                     |
| 127                                      | 79                                        |                                                                    | 4                                       |                                                             | 31                                                               | 204                                                |                                                   |                                           |                                                      | 17                                            |                                           |                                       |                                        |                                      |                                        | 116                                                 |

Tableau B.—(Continué.)

| SANTÉ DES ÉLÈVES.                                |                                  |                                           |                  |                                               |                                             |                                                                            |            |                                |                                                  |                                  |                        |                         |                                    |                                               |
|--------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|
| MALADIES GRAVES DANS L'ANNÉE.                    |                                  |                                           |                  |                                               | NOMBRE D'ÉLÈVES DÉCÉDÉS DURANT L'ANNÉE.     |                                                                            |            |                                |                                                  |                                  |                        |                         |                                    |                                               |
| Néuralgie et autres maladies du système nerveux. | Fièvres et maladies épidémiques. | Luxations, fractures et autres accidents. | Autres maladies. | Nombre total d'élèves malades durant l'année. | Inflammation et autres maladies du cerveau. | Consommation, bronchites et autres maladies des organes de la respiration. | Pleurésie. | Maladie des organes digestifs. | Néuralgie et autres maladies du système nerveux. | Fièvres et maladies épidémiques. | Tués accidentellement. | Noyés accidentellement. | Morts par suite d'autres maladies. | Nombre total d'élèves décédés durant l'année. |
| 2                                                | 5                                | 6                                         | 22               | 56                                            |                                             | 1                                                                          | 1          |                                | 1                                                |                                  |                        |                         |                                    | 3                                             |
|                                                  | 19                               | 6                                         | 18               | 49                                            |                                             |                                                                            |            |                                |                                                  | 3                                |                        |                         | 1                                  | 4                                             |
| 4                                                | 368                              | 4                                         | 63               | 452                                           |                                             |                                                                            |            |                                |                                                  | 5                                |                        | 4                       | 3                                  | 18                                            |
| 4                                                | 249                              | 4                                         | 111              | 422                                           |                                             |                                                                            |            |                                |                                                  | 1                                |                        |                         | 11                                 | 16                                            |
|                                                  |                                  |                                           | 36               | 36                                            | 4                                           |                                                                            |            |                                |                                                  |                                  |                        |                         |                                    |                                               |
| 10                                               | 641                              | 20                                        | 250              | 1015                                          |                                             |                                                                            |            |                                |                                                  | 9                                |                        | 4                       | 20                                 | 41                                            |
| 9                                                | 100                              | 15                                        |                  | 192                                           | 4                                           |                                                                            |            | 1                              |                                                  | 12                               |                        | 3                       | 4                                  | 33                                            |
| 1                                                | 541                              | 5                                         | 250              | 823                                           |                                             |                                                                            |            | 1                              |                                                  | 1                                |                        | 1                       | 16                                 | 8                                             |
|                                                  |                                  |                                           |                  |                                               | 4                                           |                                                                            |            | 1                              |                                                  | 3                                |                        |                         |                                    |                                               |

RÉCAPITULATION du

| Nombre. | INSTITUTIONS.                           | CARRIÈRE EMBRASSÉE PAR LES ÉLÈVES SORTIS                                        |                                                                     |                                                        |                                                                               |                                              |                                             |                                          |                                             |                                           |
|---------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------|
|         |                                         | Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours, l'année précédente. | Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours. | Nombre de ces élèves continuant ailleurs leurs études. | Nombre d'élèves sortis depuis deux ans, ayant embrassé l'état ecclésiastique. | Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement. | Nombre d'élèves se livrant à l'agriculture. | Nombre d'élèves se préparant au barreau. | Nombre d'élèves se préparant à la médecine. | Nombre d'élèves se préparant au notariat. |
| 1       | Première division, écoles supérieures.  | .....                                                                           | .....                                                               | .....                                                  | .....                                                                         | .....                                        | .....                                       | .....                                    | .....                                       |                                           |
| 2       | Seconde division, collèges classiques.. | 105                                                                             | 105                                                                 | 20                                                     | 83                                                                            | 10                                           | 14                                          | 22                                       | 17                                          | 9                                         |
| 3       | “ collèges industriels..                | 44                                                                              | 82                                                                  | 36                                                     | 9                                                                             | 30                                           | 54                                          | 5                                        | 6                                           | 11                                        |
| 4       | “ acad. de gar. ou mix.                 | 128                                                                             | 160                                                                 | 141                                                    | 1                                                                             | 110                                          | 184                                         | 23                                       | 10                                          | 18                                        |
| 5       | “ académies de filles...                | 43                                                                              | 203                                                                 | 35                                                     | 10                                                                            | 117                                          | .....                                       | .....                                    | .....                                       | .....                                     |
| 6       | Troisième division, écoles normales...  | 99                                                                              | 32                                                                  | .....                                                  | .....                                                                         | 106                                          | .....                                       | .....                                    | .....                                       | .....                                     |
|         | Total pour 1859.....                    | 419                                                                             | 583                                                                 | 232                                                    | 103                                                                           | 373                                          | 252                                         | 50                                       | 33                                          | 38                                        |
|         | Total “ 1858.....                       | 377                                                                             | 744                                                                 | 201                                                    | 115                                                                           | 343                                          | 345                                         | 46                                       | 37                                          | 24                                        |
|         | Augmentation.....                       | 42                                                                              | .....                                                               | 31                                                     | .....                                                                         | 30                                           | .....                                       | 4                                        | .....                                       | 14                                        |
|         | Diminution.....                         | .....                                                                           | 161                                                                 | .....                                                  | 12                                                                            | .....                                        | 113                                         | .....                                    | 4                                           | .....                                     |

Tableau B.—(Continué.)

| DEPUIS DEUX ANS.                      |                                          |                                                         |                                                                           |                                       | PROFESSEURS.                       |                                 |                                                     |                                |                                                                 | E L E V E S .      |                   |                           |                                     |                                |                              |
|---------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Nombre d'élèves étudiant l'arpentage. | Nombre d'élèves étudiant le génie civil. | Nombre d'élèves se livrant ou se préparant au commerce. | Nombre d'élèves se livrant ou se préparant à quelque branche d'industrie. | Nombre d'élèves ayant laissé le pays. | Nombre de religieux institutrices. | Nombre d'institutrices laïques. | Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux. | Nombre de professeurs laïques. | Nombre total de professeurs, d'instituteurs ou d'institutrices. | Nombre de garçons. | Nombre de filles. | Nombre d'élèves externes. | Nombre d'élèves demi-pensionnaires. | Nombre d'élèves pensionnaires. | Nombre d'élèves catholiques. |
| .....                                 | .....                                    | .....                                                   | .....                                                                     | .....                                 | .....                              | .....                           | 19                                                  | 51                             | 70                                                              | 509                | .....             | 301                       | .....                               | 208                            | 331                          |
| 1                                     | 83                                       | 12                                                      | 3                                                                         | 1                                     | .....                              | .....                           | 130                                                 | 37                             | 167                                                             | 2756               | .....             | 1432                      | 207                                 | 1117                           | 1981                         |
| 15                                    | 2                                        | 294                                                     | 256                                                                       | 20                                    | .....                              | .....                           | 71                                                  | 23                             | 94                                                              | 1962               | .....             | 1308                      | 269                                 | 385                            | 1796                         |
| 16                                    | 2                                        | 165                                                     | 71                                                                        | 32                                    | .....                              | 46                              | 56                                                  | 83                             | 185                                                             | 5079               | 1484              | 6194                      | 180                                 | 189                            | 4286                         |
| .....                                 | .....                                    | .....                                                   | .....                                                                     | .....                                 | 437                                | 77                              | .....                                               | 3                              | 517                                                             | .....              | 14278             | 10021                     | 1724                                | 2533                           | 14072                        |
| .....                                 | .....                                    | .....                                                   | .....                                                                     | .....                                 | 7                                  | 1                               | 3                                                   | 18                             | 29                                                              | 91                 | 128               | 86                        | 1                                   | 132                            | 138                          |
| 32                                    | 87                                       | 471                                                     | 330                                                                       | 53                                    | 444                                | 124                             | 279                                                 | 215                            | 1062                                                            | 10397              | 15890             | 19342                     | 2331                                | 4564                           | 22604                        |
| 24                                    | 87                                       | 379                                                     | 129                                                                       | 54                                    | 447                                | 112                             | 297                                                 | 205                            | 1061                                                            | 10195              | 15680             | 18997                     | 2386                                | 4392                           | 22431                        |
| 8                                     | .....                                    | 92                                                      | 201                                                                       | .....                                 | .....                              | 12                              | .....                                               | 10                             | 1                                                               | 202                | 210               | 345                       | .....                               | 172                            | 173                          |
| .....                                 | .....                                    | .....                                                   | .....                                                                     | 1                                     | 3                                  | .....                           | 18                                                  | .....                          | .....                                                           | .....              | .....             | .....                     | 5                                   | .....                          | .....                        |

RÉCAPITULATION du Tableau B.—(Finis.)

| Nombre. | INSTITUTIONS.                           | E L E V E S .                |                                                                                     |                                                                         |                                                                |                                                           |                                       |                                      |                          |
|---------|-----------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
|         |                                         | Nombre d'élèves protestants. | Nombre d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution. | Nombre d'élèves dont les parents résident ailleurs, dans le Bas-Canada. | Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada. | Nombre d'élèves dont les parents résident aux États-Unis. | Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans. | Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans. | Nombre total des élèves. |
| 1       | Première division, écoles supérieures   | 178                          | 164                                                                                 | 341                                                                     | 2                                                              | 2                                                         | .....                                 | 509                                  | 509                      |
| 2       | Seconde division, collèges classiques.. | 775                          | 1628                                                                                | 1030                                                                    | 50                                                             | 48                                                        | 1478                                  | 1278                                 | 2756                     |
| 3       | “ collèges industriels..                | 166                          | 1677                                                                                | 272                                                                     | 5                                                              | 8                                                         | 1676                                  | 286                                  | 1962                     |
| 4       | “ acad. de gar ou mix.                  | 2277                         | 6158                                                                                | 317                                                                     | 18                                                             | 70                                                        | 5443                                  | 1120                                 | 6563                     |
| 5       | “ académies de filles..                 | 206                          | 13567                                                                               | 650                                                                     | 13                                                             | 48                                                        | 13253                                 | 1025                                 | 14278                    |
| 6       | Troisième division, écoles normales...  | 81                           | 81                                                                                  | 125                                                                     | 4                                                              | 9                                                         | .....                                 | 219                                  | 219                      |
|         | Total pour 1859.....                    | 3683                         | 23275                                                                               | 2735                                                                    | 92                                                             | 185                                                       | 21850                                 | 4437                                 | 26287                    |
|         | Total “ 1858.....                       | 3444                         | 23580                                                                               | 1997                                                                    | 132                                                            | 166                                                       | 21731                                 | 4144                                 | 25875                    |
|         | Augmentation.....                       | 239                          | .....                                                                               | 738                                                                     | .....                                                          | 19                                                        | 119                                   | 293                                  | 412                      |
|         | Diminution.....                         | .....                        | 315                                                                                 | .....                                                                   | 40                                                             | .....                                                     | .....                                 | .....                                | .....                    |

## QUATRIÈME DIVISION.—ÉCOLES SPÉCIALES.

| No. | Nom de l'Institution.                              | Date de la fondation. | Par qui fondée.                       | Composition du corps administratif.   | Composition du corps enseignant.                      | Nombre des professeurs. | Nombre d'élèves. |
|-----|----------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|------------------|
| 1   | Institut des Sourds-Muets au Côteau St. Louis..... | 1849                  | Rév. M. Lagorce...                    | Les Directeurs-professeurs.....       | Prêtres et clercs de St. Viateur.....                 | 3                       | 15               |
| 2   | Institut des Sourdes-Muettes de Montréal.....      | 1853                  | Mgr. Bourget.....                     | Les Religieuses-directrices.....      | Religieuses de l'ordre canadien de la Providence..... | 5                       | 42               |
| 3   | Ecole d'agriculture à Ste Anne Lapocatière.....    | 1858                  | Le college de Ste. Anne.....          | La corporation du collège.....        | 1 prêtre et un laïc...                                | 2                       | 60               |
| 4   | Ecole des arts et manufactures.....                | 1859                  | Chambre des arts et manufactures..... | Chambre des arts et manufactures..... | Laïcs.....                                            | 6                       | 211              |
|     |                                                    |                       |                                       |                                       |                                                       | 16                      | 328              |

## CINQUIÈME DIVISION.—ÉCOLES PRIMAIRES.

| No. | Sections.                                                                                                                                                                                         | Nombre d'écoles. | Nombre d'instituteurs ou d'institutrices. | Nombre d'élèves. |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------|------------------|
| 5   | Première Section.<br>Ecoles modèles des écoles normales.....                                                                                                                                      | 4                | 11                                        | 667              |
| 6   | Seconde Section.<br>Ecoles primaires supérieures ou écoles modèles, comprenant les écoles supérieures de filles qui ne sont pas mentionnées dans la quatrième section des écoles secondaires..... | 257              | 266                                       | 13444            |
| 7   | Troisième section.<br>Ecoles élémentaires.....                                                                                                                                                    | 2750             | 2777                                      | 127422           |
|     | Total.....                                                                                                                                                                                        | 3011             | 3054                                      | 141533           |

## RÉCAPITULATION DES CINQ GRANDES DIVISIONS.

| No. | Divisions.              | Nombre d'écoles. | Nombre de personnes formant le corps enseignant. | Nombre d'élèves. |
|-----|-------------------------|------------------|--------------------------------------------------|------------------|
| 8   | Ecoles supérieures..... | 10               | 70                                               | 509              |
| 9   | " secondaires.....      | 171              | 963                                              | 25559            |
| 10  | " normales.....         | 3                | 29                                               | 219              |
| 11  | " spéciales.....        | 4                | 16                                               | 328              |
| 12  | " primaires.....        | 3011             | 3054                                             | 141533           |
|     | Total.....              | 3199             | 4132                                             | 168148           |

TABLEAU C.—Contenant la statistique des écoles catholiques des cités de Québec et de Montréal.

No. 1.

TABLEAU DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA CITÉ DE QUÉBEC POUR 1858.

|                                                           |      |
|-----------------------------------------------------------|------|
| Ursulines de Québec.                                      | 275  |
| Ecoles des frères de la Doctrine Chrétienne.              | 1778 |
| Sœurs du Bon Pasteur.                                     | 270  |
| Sœurs de charité, 6 classes à l'hospice.                  | 356  |
| Sœurs de charité, près-de-ville.                          | 169  |
| Hôpital Général.                                          | 96   |
| Congrégation de Notre Dame à St. Roch.                    | 720  |
| Congrégation de Notre Dame, St. Sauveur.                  | 280  |
| Académies et écoles indépendantes                         | 1429 |
| Séminaire de Québec.                                      | 358  |
| Université Laval.                                         | 113  |
| Ecole de Théologie ou Grand Séminaire.                    | 39   |
| Ecole Normale Laval, élèves-maîtres.                      | 39   |
| Elèves-institutrices.                                     | 54   |
| Ecoles modèles annexes de l'école normale Laval, garçons. | 110  |
| Filles.                                                   | 165  |
| Total.                                                    | 6251 |

No. 2.

TABLEAU DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA CITÉ DE MONTRÉAL POUR 1858.

|                                                           |      |
|-----------------------------------------------------------|------|
| Le petit séminaire de Montréal, [prêtres de St. Sulpice.] | 213  |
| Étudiants en théologie, [prêtres de St. Sulpice.]         | 50   |
| Collège Ste. Marie, R. R. P. Pères Jésuites.              | 285  |
| Écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne.              | 3002 |
| Ecoles des Sœurs de la Congrégation de Notre Dame.        | 3187 |
| Ecole des orphelins et orphelines de l'Hôpital Général.   | 334  |
| Ecole des Sœurs de la Providence.                         | 362  |
| La Maîtrise.                                              | 75   |
| Salle d'asile.                                            | 160  |
| Ecoles indépendantes irlandaises.                         | 489  |
| Autres écoles et académies.                               | 665  |
| Ecole normale Jacques Cartier.                            | 50   |
| Ecole modèle annexe de l'école normale Jacques Cartier.   | 92   |
| Total.                                                    | 8964 |

No. 3.

État du nombre des élèves qui fréquentent les écoles tenues par les Frères des écoles chrétiennes de Montréal.

| Faubourg St. Laurent.               |           | Faubourg Sainte Marie. |          |    | Récollets. | St. Jacques. | Rue du Collège. | Fau. St. Joseph. | Récapitulation. |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
|-------------------------------------|-----------|------------------------|----------|----|------------|--------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|-----|-----|----|----|-----|----|----|-----|----|-----|----|----|-----|----|-----|----|---------------|------|
| Ecole.                              |           | Ecole.                 |          |    | Ecole.     | Ecoles.      | Ecole.          | Ecole.           | Quartiers.      | No. d'élèves     |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| Française.                          | Anglaise. | Française.             | Anglaise |    | Française. | Française.   | Anglaise        | Français         | Angl.           |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 1ère classe, Française et Anglaise. |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 | F. St. Laurent.  | 943 |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 2ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 | F. Ste. Marie... | 857 |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 3ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 | Récollets .....  | 274 |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 4ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 | St. Jacques..... | 292 |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 1ère classe.                        |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 | Collège .....    | 318 |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 2ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 | F. St. Joseph... | 318 |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 3ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 4ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 5ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 1ère classe.                        |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 2ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 3ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 1ère classe.                        |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 2ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 3ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 1ère classe.                        |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 2ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 3ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 1ère classe.                        |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 2ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 3ième do.                           |           |                        |          |    |            |              |                 |                  |                 |                  |     |     |    |    |     |    |    |     |    |     |    |    |     |    |     |    |               |      |
| 74                                  | 79        | 90                     | 216      | 66 | 88         | 115          | 215             | 73               | 87              | 96               | 121 | 190 | 70 | 90 | 130 | 68 | 90 | 116 | 88 | 204 | 75 | 86 | 157 | 70 | 156 | 92 | Total général | 3002 |

No. 4.

ÉTAT du nombre des Élèves fréquentant les Écoles des Sœurs de la Congrégation de Notre Dame, de Montréal, 1859.

| Pensionnat<br>Ecole.   |            | Villa Maria<br>Ecole.  |            |            |            | Externat<br>Ecole.     |            |            |            | Faubourg St. Laurent<br>Ecole. |            |            |            | Faubourg Québec<br>Ecole. |            |            |            |            |            |    |    |     |    |    |     |     |     |     |
|------------------------|------------|------------------------|------------|------------|------------|------------------------|------------|------------|------------|--------------------------------|------------|------------|------------|---------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|----|----|-----|----|----|-----|-----|-----|-----|
| Française et Anglaise. |            | Française et Anglaise. |            |            |            | Française et Anglaise. |            |            |            | Française et Anglaise.         |            |            |            | Franç. et Anglaise.       |            |            | Française. |            |            |    |    |     |    |    |     |     |     |     |
| 1ère Classe.           | 2e Classe. | 3e Classe.             | 4e Classe. | 5e Classe. | 6e Classe. | 1ère Classe.           | 2e Classe. | 3e Classe. | 4e Classe. | 1ère Classe.                   | 2e Classe. | 3e Classe. | 4e Classe. | 1ère Classe.              | 2e Classe. | 3e Classe. | 4e Classe. | 5e Classe. | 6e Classe. |    |    |     |    |    |     |     |     |     |
| 26                     | 31         | 35                     | 38         | 30         | 27         | 18                     | 16         | 20         | 22         | 14                             | 64         | 70         | 74         | 120                       | 96         | 66         | 98         | 114        | 64         | 68 | 39 | 126 | 63 | 65 | 100 | 110 | 120 | 130 |

| Faubourg St. Antoine<br>Ecole. |            | Récollots<br>Ecole. |            |              | Bonsecours<br>Ecole. |            |              | Faubourg Sainte Anne<br>Ecole. |            |              |            |            |            |            |            |
|--------------------------------|------------|---------------------|------------|--------------|----------------------|------------|--------------|--------------------------------|------------|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Française et Anglaise.         |            | Anglais.            |            |              | Franç. et Angl.      |            |              | Française et Anglaise.         |            |              |            |            |            |            |            |
| 1ère Classe.                   | 2e Classe. | 3e Classe.          | 4e Classe. | 1ère Classe. | 2e Classe.           | 3e Classe. | 1ère Classe. | 2e Classe.                     | 3e Classe. | 1ère Classe. | 2e Classe. | 3e Classe. | 4e Classe. | 5e Classe. | 6e Classe. |
| 78                             | 37         | 80                  | 132        | 70           | 68                   | 96         | 68           | 46                             | 37         | 75           | 78         | 116        | 96         | 99         | 147        |

| RÉCAPITULATION.                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Pensionnat.....                  | 187         |
| Villa Maria .....                | 90          |
| Externat de la Mère Maison ..... | 328         |
| Faubourg St. Laurent.....        | 374         |
| Faubourg Québec.....             | 885         |
| Faubourg St. Antoine.....        | 327         |
| Récollots.....                   | 234         |
| Bonsecours.....                  | 151         |
| Faubourg St. Anne.....           | 611         |
| <b>Total général.....</b>        | <b>3187</b> |

TABLEAU D indiquant la circonscription de chaque district d'inspection, donnant les noms des comtés ou parties de comté qu'elle renferme, la résidence et le salaire des inspecteurs.

| No. | Nom de l'inspecteur et description de son district d'inspection.                                                                                   | Sa résidence.               | Salaire des inspecteurs. |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
|     |                                                                                                                                                    |                             | \$ cts.                  |
| 1   | J. B. F. Painchaud, Iles de la Magdeleine.....                                                                                                     | Iles de la Magdeleine ..... | 125 00                   |
| 2   | Jos. Meagher, comtés de Bonaventure et de Lévis.....                                                                                               | Carleton .....              | 700 00                   |
| 3   | A. Bécharé, comté de Gaspé.....                                                                                                                    | Grande Rivière, Gaspé ..... | 600 00                   |
| 4   | V. Martin, comté de Chicoutimi .....                                                                                                               | Chicoutimi.....             | 500 00                   |
| 5   | G. Tanguay, comtés de Kamouraska, Rimouski, et Temiscouata                                                                                         | St. Gervais.....            | 875 00                   |
| 6   | S. Boivin, comtés de Charlevoix et Saguenay .....                                                                                                  | Baie St. Paul.....          | 500 00                   |
| 7   | John Hume, comté de Mégantic et parties de ceux de Dorchester et de Beauce .....                                                                   | Leeds .....                 | 750 00                   |
| 8   | F. E. Juneau, comtés de Dorchester et de Lévis.....                                                                                                | Québec .....                | 700 00                   |
| 9   | F. X. Béland, comtés de Beauce et de Lotbinière .....                                                                                              | Ste. Agathe .....           | 700 00                   |
| 10  | J. Crépault comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet .....                                                                                      | St. Valier .....            | 750 00                   |
| 11  | P. M. Bardy, comtés de Québec, Montmorency et Portneuf, population catholique de la cité de Québec.....                                            | Québec .....                | 1000 00                  |
| 12  | Rév. R. Plees; population protestante de la cité de Québec ...                                                                                     | Québec .....                | 250 00                   |
| 13  | P. Hubert, comtés de St. Maurice, Maskinongé et Champlain                                                                                          | Trois-Rivières .....        | 750 00                   |
| 14  | G. A. Bourgeois, comtés de Drummond, Arthabaska, et les écoles catholiques de Chester, Tingwick, Kingsey, et Durham .....                          | St. Grégoire.....           | 700 00                   |
| 15  | B. Maurault, comtés de Nicolet et de Yamaska .....                                                                                                 | Gentilly .....              | 750 00                   |
| 16  | H. Hubbard, comtés de Stanstead, Richmond, Compton, Wolfe, et les écoles protestantes des townships de Chester, Tingwick, Kingsey, et Durham ..... | Danville .....              | 800 00                   |
| 17  | R. Parmelee, comtés des Missisquoi, Brome et Shefford .....                                                                                        | Waterloo .....              | 875 00                   |
| 18  | J. N. A. Archambault, comtés de Richelieu, Verchères, Chambly .....                                                                                | Varenes .....               | 800 00                   |
| 19  | C. H. Leroux, comtés de Bagot, Rouville et St. Hyacinthe ....                                                                                      | Ste Marie de Monnoir.....   | 800 00                   |
| 20  | Michel Caron, comtés de Napierville, Iberville et Jt. Jean ....                                                                                    | Ste. Cécile .....           | 700 00                   |
| 21  | Louis Grondin, comtés de Beauharnois, Laprairie et Châteauguay, à l'exception des écoles protestantes d'Ormstown et de St. Jean Chrysostôme.....   | St. Philippe.....           | 700 00                   |
| 22  | John Bruce, comté de Huntingdon, parties de Châteauguay et d'Argenteuil, et la population protestante de la cité de Montréal .....                 | Huntingdon.....             | 1000 00                  |
| 23  | F. X. Valade, comtés de Jacques Cartier, Hochelaga, Vaudreuil et Soulanges, et la population catholique de la cité de Montréal .....               | Longueuil.....              | 1000 00                  |
| 24  | A. D. Dorval, comtés de Berthier, Joliette et Montcalm.....                                                                                        | L'Assomption .....          | 875 00                   |
| 25  | C. Germain, comtés de Laval, Terrebonne, Deux-Montagnes et partie d'Argenteuil .....                                                               | St. Vincent de Paul .....   | 750 00                   |
| 26  | T. McCord, comtés de l'Ottawa et Pontiac.....                                                                                                      | Aylmer .....                | 875 00                   |
|     |                                                                                                                                                    |                             | 18825 00                 |

TABLEAU E.—Grand tableau synoptique, donnant un résumé de toutes les statistiques

| Noms des inspecteurs.               | Nombre de Municipalités. | Nombre d'arrondissements. | Nombre de maisons d'école. | Nombre d'écoles en opération sous contrôle. | Nombre d'écoles élémentaires sous contrôle. | Nombre d'élèves. | Nombre d'écoles primaires supérieures de garçons. | Nombre d'élèves. | Nombre d'écoles dissidentes. | Nombre d'élèves. | Nombre d'écoles primaires supérieures de filles. | Nombre d'élèves. | Nombre d'académies. | Nombre d'élèves. |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|--------------------------------------------------|------------------|---------------------|------------------|
| <i>District de Gaspé.*</i>          |                          |                           |                            |                                             |                                             |                  |                                                   |                  |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| J. B. F. Painchaud.....             | 1                        | 8                         | 6                          | 5                                           | 5                                           | 205              |                                                   |                  |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| John Meagher.....                   | 12                       | 43                        | 43                         | 29                                          | 35                                          | 1716             |                                                   |                  | 3                            | 143              |                                                  |                  |                     |                  |
| A. Béchard.....                     | 12                       | 31                        | 18                         | 11                                          | 11                                          | 456              |                                                   |                  |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| Total.....                          | 25                       | 82                        | 67                         | 45                                          | 51                                          | 2377             |                                                   |                  | 3                            | 143              |                                                  |                  |                     |                  |
| <i>District de Kamouraska.</i>      |                          |                           |                            |                                             |                                             |                  |                                                   |                  |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| George Tanguay.....                 | 31                       | 173                       | 66                         | 171                                         | 159                                         | 5827             | 7                                                 | 450              |                              |                  | 5                                                | 287              | 1                   | 60               |
| <i>District de Québec.</i>          |                          |                           |                            |                                             |                                             |                  |                                                   |                  |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| S. Boivin.....                      | 11                       | 46                        | 39                         | 37                                          | 36                                          | 1385             | 1                                                 | 100              |                              |                  | 1                                                | 42               | 1                   | 60               |
| John Hume.....                      | 18                       | 77                        | 56                         | 63                                          | 62                                          | 2675             | 1                                                 | 46               | 4                            | 176              |                                                  |                  |                     |                  |
| F. X. Béland.....                   | 30                       | 269                       | 100                        | 222                                         | 214                                         | 12635            | 8                                                 | 645              | 2                            | 110              | 2                                                | 110              | 2                   | 70               |
| J. Crépault.....                    | 20                       | 113                       | 51                         | 134                                         | 118                                         | 5144             | 5                                                 | 165              |                              |                  | 7                                                | 310              | 2                   | 282              |
| P. M. Bardy.....                    | 34                       | 127                       | 106                        | 122                                         | 144                                         | 8300             | 11                                                | 508              | 5                            | 161              | 3                                                | 59               | 11                  | 556              |
| Rév. R. Plees.....                  | 3                        | 5                         | 6                          | 15                                          | 8                                           | 763              | 4                                                 | 430              | 2                            | 72               |                                                  |                  | 1                   | 120              |
| P. Martin.....                      | 8                        | 24                        | 13                         | 23                                          | 21                                          | 717              | 2                                                 | 202              |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| Total.....                          | 124                      | 661                       | 371                        | 616                                         | 603                                         | 31619            | 32                                                | 2096             | 13                           | 519              | 13                                               | 521              | 17                  | 1088             |
| <i>District des Trois Rivières.</i> |                          |                           |                            |                                             |                                             |                  |                                                   |                  |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| P. Hubert.....                      | 26                       | 113                       | 81                         | 109                                         | 102                                         | 5227             | 7                                                 | 679              | 2                            | 54               |                                                  |                  | 3                   | 231              |
| G. A. Bourgeois.....                | 13                       | 48                        | 40                         | 46                                          | 44                                          | 1631             | 3                                                 | 206              | 2                            | 60               |                                                  |                  |                     |                  |
| B. Maurault.....                    | 16                       | 105                       | 74                         | 103                                         | 93                                          | 4335             | 3                                                 | 257              |                              |                  | 3                                                | 215              | 4                   | 408              |
| Total.....                          | 55                       | 266                       | 195                        | 258                                         | 239                                         | 11193            | 13                                                | 1142             | 4                            | 114              | 3                                                | 215              | 7                   | 639              |
| <i>District de St. François.</i>    |                          |                           |                            |                                             |                                             |                  |                                                   |                  |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| H. Hubbard.....                     | 33                       | 291                       | 260                        | 274                                         | 271                                         | 8041             | 5                                                 | 249              | 4                            | 182              |                                                  |                  | 12                  | 1117             |
| R. Parmelee.....                    | 23                       | 269                       | 254                        | 233                                         | 240                                         | 7318             | 2                                                 | 59               | 24                           | 640              |                                                  |                  | 13                  | 882              |
| Total.....                          | 56                       | 560                       | 514                        | 507                                         | 511                                         | 15359            | 7                                                 | 308              | 28                           | 822              |                                                  |                  | 25                  | 1999             |
| <i>District de Montréal.</i>        |                          |                           |                            |                                             |                                             |                  |                                                   |                  |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| J. N. A. Archambault.....           | 30                       | 133                       | 113                        | 160                                         | 149                                         | 6408             | 7                                                 | 386              | 4                            | 166              | 3                                                | 184              | 5                   | 834              |
| C. H. Leroux.....                   | 23                       | 151                       | 132                        | 146                                         | 146                                         | 7133             | 4                                                 | 283              | 9                            | 200              |                                                  |                  |                     |                  |
| J. Bruce.....                       | 18                       | 150                       | 144                        | 139                                         | 139                                         | 5261             | 43                                                | 3318             | 14                           | 562              |                                                  |                  | 8                   | 949              |
| F. X. Valade.....                   | 43                       | 125                       | 83                         | 125                                         | 80                                          | 3088             | 29                                                | 1724             | 13                           | 477              | 5                                                | 345              | 5                   | 519              |
| A. D. Dorval.....                   | 37                       | 161                       | 149                        | 155                                         | 156                                         | 7719             | 5                                                 | 181              | 7                            | 220              | 2                                                | 40               | 1                   | 57               |
| C. Germain.....                     | 44                       | 109                       | 93                         | 120                                         | 102                                         | 4668             | 8                                                 | 616              | 3                            | 62               |                                                  |                  | 1                   | 120              |
| M. Lanctot.....                     | 22                       | 144                       | 142                        | 140                                         | 133                                         | 7946             | 12                                                | 1118             | 12                           | 518              | 2                                                | 230              | 4                   | 525              |
| Total.....                          | 217                      | 973                       | 856                        | 985                                         | 905                                         | 42223            | 108                                               | 7626             | 62                           | 1805             | 12                                               | 799              | 24                  | 3004             |
| <i>District de l'Ottawa.</i>        |                          |                           |                            |                                             |                                             |                  |                                                   |                  |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| T. McCord.....                      | 24                       | 107                       | 111                        | 91                                          | 91                                          | 3480             |                                                   |                  | 8                            | 335              |                                                  |                  | 4                   | 230              |
| <b>RÉCAPITULATION.</b>              |                          |                           |                            |                                             |                                             |                  |                                                   |                  |                              |                  |                                                  |                  |                     |                  |
| District de Gaspé.....              | 25                       | 82                        | 67                         | 45                                          | 51                                          | 2377             |                                                   |                  | 3                            | 143              |                                                  |                  |                     |                  |
| " Kamouraska.....                   | 31                       | 173                       | 66                         | 171                                         | 159                                         | 5827             | 7                                                 | 450              |                              |                  | 5                                                | 287              | 1                   | 60               |
| " Québec.....                       | 124                      | 661                       | 371                        | 616                                         | 603                                         | 31619            | 32                                                | 2096             | 13                           | 519              | 13                                               | 521              | 17                  | 1088             |
| " Trois Rivières.....               | 55                       | 266                       | 195                        | 258                                         | 239                                         | 11193            | 13                                                | 1142             | 4                            | 114              | 3                                                | 215              | 7                   | 639              |
| " St. François.....                 | 56                       | 560                       | 514                        | 507                                         | 511                                         | 15359            | 7                                                 | 308              | 28                           | 822              |                                                  |                  | 25                  | 1999             |
| " Montréal.....                     | 217                      | 973                       | 856                        | 985                                         | 905                                         | 42223            | 108                                               | 7626             | 62                           | 1805             | 12                                               | 799              | 24                  | 3004             |
| " l'Ottawa.....                     | 24                       | 107                       | 111                        | 91                                          | 91                                          | 3480             |                                                   |                  | 8                            | 335              |                                                  |                  | 4                   | 230              |
| Total.....                          | 532                      | 2822                      | 2180                       | 2673                                        | 2559                                        | 112078           | 167                                               | 11622            | 118                          | 3738             | 33                                               | 1822             | 78                  | 7020             |

\* On a conservé la division des anciens districts judiciaires, comme représentant les grandes sections géographiques du Bas Canada.

recueillies par les inspecteurs d'école pour l'année 1859.

| Nombre de collèges. | Nombre d'élèves. | Nombre d'écoles normales. | Nombre d'élèves. | No. de couvents enseignant. | Nombre d'élèves. | No. d'écoles indépendantes. | Nombre d'élèves. | Total des institutions de tout genre. | No. total des élèves des institutions d'éducation de tout genre. | No. d'élèves lisant depuis A. B. C., jusqu'à lecture courante. | Nombre d'élèves lisant couramment. | No. d'élèves lisant bien. | No. d'élèves écrivant. | Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique simple. | Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique composée. | No. d'élèves apprenant la tenue des livres. | No. d'élèves apprenant l'orthographe. |
|---------------------|------------------|---------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------|
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 5                                     | 205                                                              | 133                                                            | .....                              | 70                        | 49                     | 32                                               | 17                                                 | .....                                       | 17                                    |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 35                                    | 1859                                                             | 514                                                            | 644                                | 685                       | 429                    | 336                                              | 222                                                | 15                                          | 27                                    |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 11                                    | 456                                                              | 223                                                            | 152                                | 81                        | 123                    | 101                                              | 10                                                 | 9                                           | 79                                    |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 51                                    | 2520                                                             | 870                                                            | 796                                | 836                       | 601                    | 469                                              | 249                                                | 24                                          | 123                                   |
| 2                   | 326              | .....                     | .....            | 5                           | 387              | 1                           | 55               | 170                                   | 7392                                                             | 2201                                                           | 2300                               | 2891                      | 3894                   | 1535                                             | 1448                                               | 178                                         | 4236                                  |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | 1                           | 109              | .....                       | .....            | 37                                    | 1696                                                             | 178                                                            | 750                                | 767                       | 692                    | 519                                              | 164                                                | 18                                          | 681                                   |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 63                                    | 2897                                                             | 952                                                            | 662                                | 1271                      | 1186                   | 616                                              | 553                                                | .....                                       | 30                                    |
| 2                   | 450              | .....                     | .....            | 4                           | 705              | 9                           | 395              | 241                                   | 15120                                                            | 3280                                                           | 5195                               | 6645                      | 9260                   | 7595                                             | 3350                                               | 330                                         | 5935                                  |
| 1                   | 126              | .....                     | .....            | 2                           | 310              | 4                           | 85               | 139                                   | 6422                                                             | 1060                                                           | 2088                               | 2071                      | 2416                   | 1035                                             | 955                                                | 88                                          | 1129                                  |
| 1                   | 338              | 1                         | 93               | 8                           | 1720             | 49                          | 1802             | 206                                   | 13537                                                            | 2338                                                           | 3261                               | 4802                      | 6735                   | 2303                                             | 1896                                               | 363                                         | 2307                                  |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 32                                    | 1168                                                             | 45                                                             | 2553                               | 365                       | 629                    | 994                                              | 1572                                               | 665                                         | 759                                   |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 26                                    | 1007                                                             | 312                                                            | 370                                | 323                       | 333                    | 97                                               | 44                                                 | .....                                       | 35                                    |
| 4                   | 914              | 1                         | 93               | 15                          | 2844             | 97                          | 3538             | 757                                   | 43232                                                            | 8485                                                           | 12955                              | 16873                     | 22194                  | 12830                                            | 7721                                               | 1111                                        | 11671                                 |
| 1                   | 15               | .....                     | .....            | 3                           | 484              | 2                           | 99               | 120                                   | 6789                                                             | 1722                                                           | 1663                               | 2393                      | 2210                   | 1190                                             | 805                                                | 119                                         | 1436                                  |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 47                                    | 1897                                                             | 917                                                            | 980                                | 534                       | 630                    | 355                                              | 150                                                | 28                                          | 119                                   |
| 1                   | 245              | .....                     | .....            | 1                           | 168              | 5                           | 150              | 110                                   | 5769                                                             | 1630                                                           | 1793                               | 1769                      | 1657                   | 1069                                             | 815                                                | 116                                         | 792                                   |
| 2                   | 260              | .....                     | .....            | 4                           | 652              | 7                           | 249              | 277                                   | 14455                                                            | 4269                                                           | 4436                               | 4696                      | 4497                   | 2614                                             | 1770                                               | 263                                         | 2347                                  |
| 2                   | 135              | .....                     | .....            | 1                           | 164              | 3                           | 104              | 294                                   | 9992                                                             | 1139                                                           | 2629                               | 6224                      | 6066                   | 5256                                             | 1321                                               | 285                                         | 8041                                  |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 7                                     | 124                                                              | 262                                                            | 2771                               | 2546                      | 3058                   | 1460                                             | 1317                                               | 225                                         | .....                                 |
| 2                   | 135              | .....                     | .....            | 1                           | 164              | 10                          | 228              | 556                                   | 19015                                                            | 3433                                                           | 5400                               | 8770                      | 9124                   | 6716                                             | 2638                                               | 510                                         | 8041                                  |
| 3                   | 705              | .....                     | .....            | 10                          | 1986             | 17                          | 586              | 194                                   | 11255                                                            | 2099                                                           | 4875                               | 4313                      | 6003                   | 5928                                             | 2231                                               | 575                                         | 1116                                  |
| 2                   | 462              | .....                     | .....            | 6                           | 857              | 6                           | 139              | 161                                   | 9074                                                             | 2198                                                           | 3666                               | 2772                      | 4334                   | 2726                                             | 2228                                               | 273                                         | 3257                                  |
| 4                   | 562              | 1                         | 83               | .....                       | .....            | 49                          | 2506             | 244                                   | 13059                                                            | 349                                                            | 4975                               | 7735                      | 9443                   | 4221                                             | 3357                                               | 531                                         | 9466                                  |
| 3                   | 530              | 1                         | 50               | 10                          | 1597             | 48                          | 7133             | 191                                   | 14986                                                            | 5271                                                           | 4906                               | 4114                      | 6472                   | 4191                                             | 4374                                               | 517                                         | 8109                                  |
| 3                   | 507              | .....                     | .....            | 10                          | 1258             | 3                           | 58               | 179                                   | 9995                                                             | 2684                                                           | 2448                               | 2682                      | 3720                   | 1743                                             | 1332                                               | 851                                         | .....                                 |
| 3                   | 512              | .....                     | .....            | 8                           | 910              | 4                           | 82               | 126                                   | 6970                                                             | 1796                                                           | 2392                               | 2570                      | 3066                   | 1427                                             | 1592                                               | 164                                         | 1779                                  |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | 5                           | 751              | .....                       | .....            | 168                                   | 11083                                                            | 1157                                                           | 4999                               | 4927                      | 5667                   | 3480                                             | 1335                                               | 193                                         | 3293                                  |
| 18                  | 3278             | 2                         | 133              | 49                          | 7359             | 127                         | 10504            | 1263                                  | 76422                                                            | 15554                                                          | 28261                              | 29113                     | 38705                  | 23716                                            | 16449                                              | 3104                                        | 27020                                 |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 116                                   | 4265                                                             | 1096                                                           | 2086                               | 1183                      | 1837                   | 1231                                             | 644                                                | 20                                          | 1125                                  |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 51                                    | 2520                                                             | 870                                                            | 796                                | 836                       | 601                    | 469                                              | 249                                                | 24                                          | 123                                   |
| 2                   | 326              | .....                     | .....            | 5                           | 387              | 1                           | 55               | 170                                   | 7392                                                             | 2201                                                           | 2300                               | 2891                      | 3894                   | 1535                                             | 1448                                               | 178                                         | 4236                                  |
| 4                   | 914              | 1                         | 93               | 15                          | 2844             | 97                          | 3538             | 757                                   | 43232                                                            | 8485                                                           | 12955                              | 16873                     | 22194                  | 12830                                            | 7721                                               | 1111                                        | 11671                                 |
| 2                   | 260              | .....                     | .....            | 4                           | 652              | 7                           | 249              | 277                                   | 14455                                                            | 4269                                                           | 4436                               | 4696                      | 4497                   | 2614                                             | 1770                                               | 263                                         | 2347                                  |
| 2                   | 135              | .....                     | .....            | 1                           | 164              | 10                          | 228              | 556                                   | 19015                                                            | 3433                                                           | 5400                               | 8770                      | 9124                   | 6716                                             | 2638                                               | 510                                         | 8041                                  |
| 18                  | 3278             | 2                         | 133              | 49                          | 7359             | 127                         | 10504            | 1263                                  | 76422                                                            | 15554                                                          | 28261                              | 29113                     | 38705                  | 23716                                            | 16449                                              | 3104                                        | 27020                                 |
| .....               | .....            | .....                     | .....            | .....                       | .....            | .....                       | .....            | 116                                   | 4265                                                             | 1096                                                           | 2086                               | 1183                      | 1137                   | 1231                                             | 644                                                | 20                                          | 1125                                  |
| 8                   | 4913             | 3                         | 226              | 74                          | 11406            | 253                         | 14794            | 3190                                  | 167301                                                           | 35038                                                          | 56234                              | 64362                     | 80152                  | 49111                                            | 30919                                              | 5210                                        | 54563                                 |

TABLEAU E.—Grand tableau synoptique, donnant un résumé de toutes les statistiques

| Noms des Inspecteurs.               | No. d'élèves apprenant la géographie. | No. d'élèves apprenant la grammaire anglaise. | No. d'élèves apprenant la grammaire française. | No. d'élèves apprenant l'analyse et la grammaire raisonnée. | No. d'élèves apprenant le style épistolaire. | No. d'élèves apprenant l'horticulture. | No. d'élèves apprenant les mathématiques. | No. d'élèves apprenant le mesurage. | No. d'élèves apprenant le dessin linéaire. | No. d'élèves apprenant la musique vocale. | No. d'élèves apprenant la musique instrumentale. | No. d'élèves apprenant l'histoire. |
|-------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------|
| <i>District de Gaspé.</i>           |                                       |                                               |                                                |                                                             |                                              |                                        |                                           |                                     |                                            |                                           |                                                  |                                    |
| J. B. F. Painchaud                  | 8                                     | 29                                            | .....                                          | .....                                                       | .....                                        | .....                                  | .....                                     | .....                               | .....                                      | .....                                     | .....                                            | .....                              |
| John Meagher                        | 21                                    | 48                                            | 52                                             | .....                                                       | .....                                        | .....                                  | .....                                     | .....                               | .....                                      | .....                                     | .....                                            | .....                              |
| A. Bécharde                         | 28                                    | 2                                             | 41                                             | 16                                                          | .....                                        | .....                                  | .....                                     | .....                               | .....                                      | 24                                        | .....                                            | 25                                 |
| Total                               | 49                                    | 58                                            | 122                                            | 16                                                          | .....                                        | .....                                  | .....                                     | .....                               | .....                                      | 24                                        | .....                                            | 25                                 |
| <i>District de Kamouraska.</i>      |                                       |                                               |                                                |                                                             |                                              |                                        |                                           |                                     |                                            |                                           |                                                  |                                    |
| George Tanguay                      | 869                                   | 411                                           | 2252                                           | 1778                                                        | 748                                          | 11                                     | 25                                        | 33                                  | 20                                         | 175                                       | 100                                              | 1260                               |
| <i>District de Québec.</i>          |                                       |                                               |                                                |                                                             |                                              |                                        |                                           |                                     |                                            |                                           |                                                  |                                    |
| S. Boivin                           | 238                                   | .....                                         | 435                                            | 309                                                         | 31                                           | .....                                  | .....                                     | .....                               | .....                                      | .....                                     | .....                                            | 47                                 |
| John Hume                           | 179                                   | 248                                           | 296                                            | 359                                                         | 44                                           | .....                                  | 22                                        | 10                                  | .....                                      | .....                                     | .....                                            | 126                                |
| F. X. Béland                        | 4690                                  | 1275                                          | 7120                                           | 3900                                                        | 1020                                         | .....                                  | 125                                       | 120                                 | 175                                        | 785                                       | 140                                              | 6400                               |
| J. Crépault                         | 910                                   | 260                                           | 1474                                           | 579                                                         | 107                                          | 70                                     | 20                                        | 50                                  | 31                                         | 130                                       | 48                                               | 1041                               |
| P. M. Bardy                         | 1918                                  | 792                                           | 2463                                           | 2358                                                        | 529                                          | 34                                     | 431                                       | 286                                 | 143                                        | 347                                       | 126                                              | 1863                               |
| Rev. R. Pless                       | 1128                                  | 1049                                          | 384                                            | 918                                                         | 344                                          | .....                                  | 94                                        | 75                                  | 281                                        | 582                                       | 171                                              | 623                                |
| V. Martin                           | 41                                    | 19                                            | 153                                            | 51                                                          | 6                                            | .....                                  | .....                                     | .....                               | .....                                      | 22                                        | 11                                               | 69                                 |
| Total                               | 9104                                  | 3643                                          | 12325                                          | 8474                                                        | 2081                                         | 104                                    | 692                                       | 541                                 | 630                                        | 1866                                      | 496                                              | 10169                              |
| <i>District des Trois Rivières.</i> |                                       |                                               |                                                |                                                             |                                              |                                        |                                           |                                     |                                            |                                           |                                                  |                                    |
| P. Hubert                           | 949                                   | 135                                           | 1439                                           | 952                                                         | 267                                          | 26                                     | 41                                        | 53                                  | 33                                         | 295                                       | .....                                            | 980                                |
| G. A. Bourgeois                     | 164                                   | 50                                            | 303                                            | 120                                                         | .....                                        | .....                                  | .....                                     | .....                               | .....                                      | 22                                        | .....                                            | 95                                 |
| B. Maurault                         | 796                                   | 75                                            | 1302                                           | 1037                                                        | 157                                          | .....                                  | .....                                     | 17                                  | 15                                         | 12                                        | 15                                               | 781                                |
| Total                               | 1909                                  | 260                                           | 3044                                           | 2109                                                        | 424                                          | 26                                     | 41                                        | 70                                  | 48                                         | 329                                       | 15                                               | 1856                               |
| <i>District de St. François.</i>    |                                       |                                               |                                                |                                                             |                                              |                                        |                                           |                                     |                                            |                                           |                                                  |                                    |
| Hubbard                             | 1818                                  | 1205                                          | 131                                            | .....                                                       | 245                                          | .....                                  | .....                                     | .....                               | 7                                          | .....                                     | .....                                            | 152                                |
| R. Parmelee                         | 1211                                  | 785                                           | 513                                            | .....                                                       | 889                                          | .....                                  | .....                                     | .....                               | .....                                      | .....                                     | .....                                            | .....                              |
| Total                               | 3029                                  | 1990                                          | 644                                            | .....                                                       | 1134                                         | .....                                  | .....                                     | .....                               | 7                                          | .....                                     | .....                                            | 152                                |
| <i>District de Montréal.</i>        |                                       |                                               |                                                |                                                             |                                              |                                        |                                           |                                     |                                            |                                           |                                                  |                                    |
| J. N. A. Archambault                | 3891                                  | 1807                                          | 5065                                           | 1986                                                        | 566                                          | 38                                     | 19                                        | 35                                  | 228                                        | 429                                       | 369                                              | 4753                               |
| C. H. Leroux                        | 2955                                  | 548                                           | 3336                                           | 2687                                                        | 1282                                         | 137                                    | 34                                        | 187                                 | 130                                        | 804                                       | 99                                               | 2516                               |
| J. Bruce                            | 5944                                  | 1039                                          | 4986                                           | 4953                                                        | 3181                                         | .....                                  | 559                                       | 12                                  | 1007                                       | 2125                                      | 377                                              | 1331                               |
| F. X. Valade                        | 3180                                  | 2442                                          | 4393                                           | 3605                                                        | 1314                                         | .....                                  | 544                                       | 424                                 | 368                                        | 1064                                      | 559                                              | 4168                               |
| A. D. Dorval                        | 1537                                  | 176                                           | 2064                                           | 680                                                         | 455                                          | 30                                     | 25                                        | 16                                  | 21                                         | 302                                       | 145                                              | 1008                               |
| C. Germain                          | 1376                                  | 283                                           | 2156                                           | 1861                                                        | 370                                          | 73                                     | 48                                        | 62                                  | 132                                        | 350                                       | 96                                               | 1567                               |
| M. Lanctot                          | 1554                                  | 529                                           | 2270                                           | 1323                                                        | 120                                          | .....                                  | 23                                        | 13                                  | 24                                         | 76                                        | 46                                               | 1025                               |
| Total                               | 20437                                 | 6824                                          | 24270                                          | 17095                                                       | 7288                                         | 278                                    | 1252                                      | 749                                 | 1910                                       | 5150                                      | 1691                                             | 16368                              |
| <i>District de l'Ottawa.</i>        |                                       |                                               |                                                |                                                             |                                              |                                        |                                           |                                     |                                            |                                           |                                                  |                                    |
| T. McCord                           | 897                                   | 912                                           | 139                                            | 294                                                         | 49                                           | .....                                  | 38                                        | 26                                  | 28                                         | 17                                        | .....                                            | 76                                 |
| <b>RECAPITULATION.</b>              |                                       |                                               |                                                |                                                             |                                              |                                        |                                           |                                     |                                            |                                           |                                                  |                                    |
| District de Gaspé                   | 49                                    | 58                                            | 122                                            | 16                                                          | .....                                        | .....                                  | .....                                     | .....                               | .....                                      | 24                                        | .....                                            | 25                                 |
| " " Kamouraska                      | 869                                   | 411                                           | 2252                                           | 1778                                                        | 748                                          | 11                                     | 25                                        | 33                                  | 20                                         | 175                                       | 100                                              | 1260                               |
| " " Québec                          | 9104                                  | 3643                                          | 12325                                          | 8474                                                        | 2081                                         | 104                                    | 692                                       | 541                                 | 630                                        | 1866                                      | 496                                              | 10169                              |
| " " Trois Rivières                  | 1909                                  | 260                                           | 3044                                           | 2109                                                        | 424                                          | 26                                     | 41                                        | 70                                  | 48                                         | 329                                       | 15                                               | 1856                               |
| " " St. François                    | 3029                                  | 1990                                          | 644                                            | .....                                                       | 1134                                         | .....                                  | .....                                     | .....                               | 7                                          | .....                                     | .....                                            | 152                                |
| " " Montréal                        | 20437                                 | 6824                                          | 24270                                          | 17095                                                       | 7288                                         | 278                                    | 1252                                      | 749                                 | 1910                                       | 5150                                      | 1691                                             | 16368                              |
| " " Ottawa                          | 897                                   | 912                                           | 139                                            | 294                                                         | 49                                           | .....                                  | 38                                        | 26                                  | 28                                         | 17                                        | .....                                            | 76                                 |
| Total                               | 36294                                 | 14098                                         | 42796                                          | 29766                                                       | 11724                                        | 419                                    | 2048                                      | 1419                                | 2643                                       | 7561                                      | 2392                                             | 2990                               |

recueillies par les inspecteurs d'école pour l'année 1859.

| No. d'instituteurs munis de diplômes. | No. d'instituteurs non munis de diplômes. | Total des instituteurs. | No. d'institutrices munies de diplômes. | No. d'institutrices non munies de diplômes. | No. total d'institutrices. | No. d'instituteurs recevant moins de \$100. | No. d'ins. recevant de \$100 in. jusqu'à \$200 ex. | No. d'instituteurs recevant \$200 in. jusqu'à \$400 ex. | No. d'instituteurs recevant \$400 et au-dessus. | Minimum du salaire des instituteurs. | Maximum du salaire des instituteurs. | No. d'institutrices recevant au-dessous de \$100. | Institutrices recevant \$100 in. jusqu'à \$200 ex. | Institutrices recevant \$200 in. jusqu'à \$400 ex. | Institutrices recevant \$400 et au-dessus. | Minimum du salaire des institutrices. | Maximum du salaire des institutrices. | No. de bibliothèques publiques. | Nombre de volumes. |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------|
| 2                                     | 3                                         | 5                       | .....                                   | .....                                       | .....                      | 2                                           | 2                                                  | 1                                                       | .....                                           | \$ 80                                | \$ 240                               | .....                                             | .....                                              | .....                                              | .....                                      | .....                                 | .....                                 | .....                           | .....              |
| 8                                     | 19                                        | 27                      | .....                                   | 8                                           | 8                          | 2                                           | 11                                                 | 14                                                      | .....                                           | 96                                   | 240                                  | 1                                                 | 7                                                  | .....                                              | .....                                      | 72                                    | 180                                   | .....                           | .....              |
| 3                                     | 6                                         | 9                       | .....                                   | 2                                           | 2                          | 2                                           | 2                                                  | 5                                                       | .....                                           | 96                                   | 260                                  | 1                                                 | 1                                                  | .....                                              | .....                                      | 60                                    | 140                                   | .....                           | .....              |
| 13                                    | 28                                        | 41                      | .....                                   | 10                                          | 10                         | 6                                           | 15                                                 | 20                                                      | .....                                           | 80                                   | 260                                  | 2                                                 | 8                                                  | .....                                              | .....                                      | 60                                    | 180                                   | .....                           | .....              |
| 16                                    | 4                                         | 20                      | 96                                      | 58                                          | 154                        | 11                                          | 7                                                  | 2                                                       | .....                                           | 85                                   | 240                                  | 135                                               | 16                                                 | 3                                                  | .....                                      | 72                                    | 200                                   | 11                              | 5425               |
| 10                                    | 1                                         | 11                      | 16                                      | 10                                          | 26                         | .....                                       | 8                                                  | 3                                                       | .....                                           | 120                                  | 240                                  | 18                                                | 8                                                  | .....                                              | .....                                      | 60                                    | 150                                   | .....                           | .....              |
| 6                                     | 12                                        | 18                      | 24                                      | 26                                          | 50                         | 4                                           | 12                                                 | 2                                                       | .....                                           | 88                                   | 248                                  | 37                                                | 13                                                 | .....                                              | .....                                      | 64                                    | 154                                   | .....                           | .....              |
| 14                                    | 9                                         | 23                      | 162                                     | 38                                          | 200                        | 2                                           | 15                                                 | 6                                                       | .....                                           | 80                                   | 320                                  | 155                                               | 39                                                 | 6                                                  | .....                                      | 62                                    | 242                                   | .....                           | .....              |
| 24                                    | 2                                         | 26                      | 102                                     | 6                                           | 108                        | 6                                           | 9                                                  | 10                                                      | 1                                               | 84                                   | 520                                  | 69                                                | 36                                                 | 3                                                  | .....                                      | 60                                    | 240                                   | 5                               | 2350               |
| 45                                    | 33                                        | 78                      | 67                                      | 33                                          | 100                        | 4                                           | 29                                                 | 38                                                      | 7                                               | 76                                   | 1200                                 | 16                                                | 81                                                 | 3                                                  | .....                                      | 60                                    | 200                                   | 6                               | 20230              |
| 1                                     | 24                                        | 25                      | 1                                       | 47                                          | 48                         | .....                                       | .....                                              | 23                                                      | 2                                               | 200                                  | 800                                  | .....                                             | 44                                                 | 4                                                  | .....                                      | 160                                   | 350                                   | 1                               | 10000              |
| 4                                     | 1                                         | 5                       | 6                                       | 9                                           | 15                         | .....                                       | 3                                                  | 2                                                       | .....                                           | 120                                  | 250                                  | 5                                                 | 10                                                 | .....                                              | .....                                      | 60                                    | 120                                   | .....                           | .....              |
| 104                                   | 82                                        | 186                     | 378                                     | 169                                         | 547                        | 16                                          | 76                                                 | 84                                                      | 10                                              | 76                                   | 1200                                 | 300                                               | 231                                                | 16                                                 | .....                                      | 60                                    | 350                                   | 12                              | 32580              |
| 24                                    | 3                                         | 27                      | 81                                      | 6                                           | 87                         | .....                                       | 19                                                 | 7                                                       | 1                                               | 100                                  | 440                                  | 55                                                | 32                                                 | .....                                              | .....                                      | 65                                    | 152                                   | 20                              | 8989               |
| 5                                     | .....                                     | 5                       | 33                                      | 11                                          | 44                         | .....                                       | 5                                                  | .....                                                   | .....                                           | 100                                  | 120                                  | 13                                                | 29                                                 | 2                                                  | .....                                      | 65                                    | 240                                   | .....                           | .....              |
| 13                                    | 1                                         | 14                      | 81                                      | 12                                          | 93                         | 2                                           | 8                                                  | 4                                                       | .....                                           | 87                                   | 240                                  | 73                                                | 18                                                 | 2                                                  | .....                                      | 80                                    | 280                                   | 4                               | 400                |
| 42                                    | 4                                         | 46                      | 195                                     | 29                                          | 224                        | 2                                           | 32                                                 | 11                                                      | 1                                               | 87                                   | 440                                  | 141                                               | 79                                                 | 4                                                  | .....                                      | 65                                    | 280                                   | 24                              | 9389               |
| 47                                    | 42                                        | 89                      | 76                                      | 109                                         | 185                        | 25                                          | 56                                                 | 8                                                       | .....                                           | 96                                   | 340                                  | 87                                                | 98                                                 | .....                                              | .....                                      | 87                                    | 158                                   | .....                           | .....              |
| 70                                    | 14                                        | 84                      | 14                                      | 160                                         | 174                        | 12                                          | 64                                                 | 7                                                       | 1                                               | 98                                   | 400                                  | 103                                               | 65                                                 | 6                                                  | .....                                      | 92                                    | 250                                   | .....                           | .....              |
| 117                                   | 56                                        | 173                     | 90                                      | 269                                         | 359                        | 37                                          | 120                                                | 15                                                      | 1                                               | 96                                   | 400                                  | 190                                               | 163                                                | 6                                                  | .....                                      | 87                                    | 250                                   | .....                           | .....              |
| 42                                    | .....                                     | 42                      | 108                                     | 5                                           | 113                        | .....                                       | 21                                                 | 19                                                      | 2                                               | 110                                  | 600                                  | 33                                                | 76                                                 | 4                                                  | .....                                      | 94                                    | 200                                   | 20                              | 22100              |
| 36                                    | 4                                         | 40                      | 104                                     | 6                                           | 110                        | 1                                           | 23                                                 | 16                                                      | .....                                           | 96                                   | 360                                  | 45                                                | 64                                                 | 1                                                  | .....                                      | 86                                    | 220                                   | 13                              | 5275               |
| 73                                    | 56                                        | 129                     | 35                                      | 82                                          | 117                        | 6                                           | 68                                                 | 50                                                      | 5                                               | 95                                   | 1200                                 | 40                                                | 67                                                 | 9                                                  | .....                                      | 86                                    | 500                                   | .....                           | .....              |
| 36                                    | 62                                        | 98                      | 61                                      | 75                                          | 136                        | 4                                           | 24                                                 | 46                                                      | 24                                              | 96                                   | 1200                                 | 20                                                | 76                                                 | 40                                                 | .....                                      | 89                                    | 360                                   | 27                              | 18660              |
| 51                                    | 16                                        | 67                      | 100                                     | 36                                          | 136                        | 8                                           | 43                                                 | 16                                                      | .....                                           | 98                                   | 360                                  | 35                                                | 87                                                 | 14                                                 | .....                                      | 93                                    | 200                                   | 12                              | 4500               |
| 26                                    | 3                                         | 29                      | 82                                      | 1                                           | 83                         | 2                                           | 12                                                 | 9                                                       | 6                                               | 72                                   | 500                                  | 16                                                | 65                                                 | 2                                                  | .....                                      | 80                                    | 200                                   | 7                               | 3090               |
| 50                                    | 2                                         | 52                      | 79                                      | 18                                          | 97                         | .....                                       | 23                                                 | 27                                                      | 2                                               | 100                                  | 406                                  | 33                                                | 60                                                 | 4                                                  | .....                                      | 96                                    | 320                                   | 5                               | 1520               |
| 314                                   | 143                                       | 457                     | 569                                     | 223                                         | 792                        | 21                                          | 214                                                | 183                                                     | 39                                              | 72                                   | 1200                                 | 222                                               | 495                                                | 74                                                 | 1                                          | 80                                    | 500                                   | 84                              | 55145              |
| 20                                    | 33                                        | 53                      | 10                                      | 33                                          | 43                         | 4                                           | 23                                                 | 26                                                      | .....                                           | 98                                   | 348                                  | 10                                                | 30                                                 | 3                                                  | .....                                      | 75                                    | 260                                   | .....                           | .....              |
| 13                                    | 28                                        | 41                      | .....                                   | 10                                          | 10                         | 6                                           | 15                                                 | 20                                                      | .....                                           | 80                                   | 260                                  | 2                                                 | 8                                                  | .....                                              | .....                                      | 60                                    | 180                                   | .....                           | .....              |
| 16                                    | 4                                         | 20                      | 96                                      | 58                                          | 154                        | 11                                          | 7                                                  | 2                                                       | .....                                           | 85                                   | 240                                  | 135                                               | 16                                                 | 3                                                  | .....                                      | 72                                    | 200                                   | 11                              | 5425               |
| 104                                   | 82                                        | 186                     | 378                                     | 169                                         | 547                        | 16                                          | 76                                                 | 84                                                      | 10                                              | 76                                   | 1200                                 | 300                                               | 231                                                | 16                                                 | .....                                      | 60                                    | 350                                   | 12                              | 32580              |
| 42                                    | 4                                         | 46                      | 195                                     | 29                                          | 224                        | 2                                           | 32                                                 | 11                                                      | 1                                               | 87                                   | 440                                  | 141                                               | 79                                                 | 4                                                  | .....                                      | 65                                    | 280                                   | 24                              | 9389               |
| 117                                   | 56                                        | 173                     | 90                                      | 269                                         | 359                        | 37                                          | 120                                                | 15                                                      | 1                                               | 96                                   | 400                                  | 190                                               | 163                                                | 6                                                  | .....                                      | 87                                    | 250                                   | .....                           | .....              |
| 314                                   | 143                                       | 457                     | 569                                     | 223                                         | 792                        | 21                                          | 214                                                | 183                                                     | 39                                              | 72                                   | 1200                                 | 222                                               | 495                                                | 74                                                 | 1                                          | 80                                    | 500                                   | 84                              | 55145              |
| 20                                    | 33                                        | 53                      | 10                                      | 33                                          | 43                         | 4                                           | 23                                                 | 26                                                      | .....                                           | 98                                   | 348                                  | 10                                                | 30                                                 | 3                                                  | .....                                      | 75                                    | 260                                   | .....                           | .....              |
| 626                                   | 350                                       | 976                     | 1338                                    | 791                                         | 2129                       | 97                                          | 487                                                | 341                                                     | 51                                              | 72                                   | 1200                                 | 1000                                              | 1022                                               | 106                                                | 1                                          | 60                                    | 500                                   | 131                             | 102539             |

## RAPPORT SUR LA RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

BUREAU DE L'ÉDUCATION, Montréal, 1er octobre 1859.

*A l'Honorable Secrétaire Provincial, Québec.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport sur la distribution de la subvention, en faveur des universités, collèges, académies et écoles modèles du Bas-Canada, en vertu du statut 19 Vict. chap. 54, pour l'année 1859.

Je me vois dans l'impossibilité, vû la condition actuelle du fonds de l'éducation supérieure, de recommander des allocations en faveur d'aucune nouvelle académie; et pour pouvoir donner des subventions de quatre-vingt piastres dans certains cas et de soixante piastres dans d'autres cas aux écoles modèles établies dans des localités qui n'en possédaient point et où l'existence de ces écoles a été créée par le zèle et les sacrifices des commissaires et des contribuables, je me vois encore dans la nécessité de recommander une diminution de deux et demi pour cent sur toutes les subventions qui excèdent la somme de \$100.

Je dois suggérer respectueusement que ces diminutions successives que l'on se trouve obligé de faire dans la subvention des institutions d'éducation supérieure, sont très regrettables sous quelque point de vue qu'on les envisage, et qu'il devient urgent d'augmenter la somme totale à distribuer.

Je ne propose d'exception qu'en faveur de la société d'éducation des Trois-Rivières, de l'académie protestante de la même ville et de l'académie de Missisquoi. La légère augmentation de \$87.75 dans l'allocation de la société d'éducation des Trois-Rivières qui a mis sur un bien meilleur pied les écoles modèles qu'elle soutient, se justifie par l'accroissement et les développements que prend cette localité. Quant à l'académie protestante—il est à remarquer, que, comme elle avait été interrompue pendant une année, je n'avais pas cru devoir lui rendre, l'année dernière, (quoiqu'elle eût été rétablie,) son ancienne allocation de \$360, mais seulement la somme de \$195. L'augmentation qui est proposée pour cette année porte sa subvention à \$229.13; ce qui est encore moins que l'allocation de l'année 1856.

J'ai reçu sur le compte de cette institution les témoignages les plus favorables de la part d'A. Polette, écuyer, ancien membre du parlement, et de plusieurs autres citoyens respectables et amis de l'éducation.

Je crois devoir aussi exempter cette année de la réduction les écoles des sauvages qui n'ont guère d'autres ressources que les sommes qu'elles reçoivent de ce département.

Le collège de Chambly dont je vous avais signalé la condition peu florissante dans mon dernier rapport a été fermé depuis, et il n'a été fait aucune demande de la part de cette institutien.

L'académie de Potton n'ayant non plus fait aucune demande cette année, j'ai cru devoir recommander d'ajouter les deux tiers de son allocation à la subvention de l'académie ou High School de Missisquoi.

Les institutions suivantes n'ont pas transmis de rapport, dans le temps voulu et conséquemment ne sauraient recevoir de subvention: l'académie de Potton, l'académie d'Abbotsford, l'Académie de filles de Terrebonne.

Je joins un tableau des allocations des années précédentes contenant aussi le nombre des élèves de chaque institution et la somme recommandée pour cette année.

Le montant de toutes les allocations payées dans l'année 1858 s'élevait à la somme de \$68,291.35, dépassant par conséquent la subvention allouée par la loi. Le montant total des subventions recommandées par le présent rapport n'est que de \$67,325.48, laissant une balance de \$67,452 qui fait plus que couvrir le déficit de l'année dernière.

Je demande respectueusement qu'un *warrant* émane pour cette somme.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

P. J. O. CHAUVEAU.

Surintendant de l'Éducation.

Approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le cinq de janvier 1860.

TABLEAUX de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure, pour l'année 1859, en vertu de l'Acte 18 Vict., chap. 54.

## LISTE No 1.—UNIVERSITÉS.

| Nom de l'institution.                                                                                                 | Nombre d'élèves en 1859. | 1855.                |                                                       |                         | 1856.                |                                                       |                         | 1857.                   | 1858.                   | 1859.                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                                                                                       |                          | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices et solde de dettes. | Total de la subvention. | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices et solde de dettes. | Total de la subvention. |
|                                                                                                                       |                          | £ s. d.              | £                                                     | £ s. d.                 | £ s. d.              | £                                                     | £ s. d.                 | £ s. d.                 | \$ cts.                 | \$ cts.                 |
| McGill College.....                                                                                                   | 174                      | 500 0 0              | 1250                                                  | 1750 0 0                | 500 0 0              | 500                                                   | 1000 0 0                | 700 0 0                 | 2730 00                 | 2661 75                 |
| Au même, pour une année de salaire du secrétaire de l'institution royale, du messenger, et des dépenses casuelles.... |                          | 167 15 4             |                                                       | 167 15 4                | 167 15 4             |                                                       | 167 15 4                | 167 15 4                | 671 07                  | 671 07                  |
| Bishop's College.....                                                                                                 | 15                       | 450 0 0              |                                                       | 450 0 0                 | 450 0 0              |                                                       | 450 0 0                 | 450 0 0                 | 1950 00                 | 1901 25                 |
| Total.....                                                                                                            |                          |                      |                                                       |                         |                      |                                                       |                         |                         |                         | 5234 07                 |

## LISTE No. 2.—COLLÈGES CLASSIQUES.

| Nom de l'institution.                                                              | Nom. d'élèves en 1859. | 1855.                |                                                       |                         | 1856.                |                                                       |                         | 1857.                   | 1858.                   | 1859.                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                                                    |                        | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices et solde de dettes. | Total de la subvention. | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices et solde de dettes. | Total de la subvention. |
|                                                                                    |                        | £ s. d.              | £                                                     | £ s. d.                 | £ s. d.              | £                                                     | £ s. d.                 | £ s. d.                 | \$ cts.                 | \$ cts.                 |
| Nicolet.....                                                                       | 227                    | 400 0 0              | 200                                                   | 600 0 0                 | 500 0 0              | 80                                                    | 580 0 0                 | 500 0 0                 | 1950 00                 | 1901 25                 |
| St. Hyacinthe.....                                                                 | 312                    | 500 0 0              | 1000                                                  | 1500 0 0                | 500 0 0              | 400                                                   | 900 0 0                 | 500 0 0                 | 1950 00                 | 1901 25                 |
| Ste. Thérèse.....                                                                  | 176                    | 400 0 0              | 300                                                   | 700 0 0                 | 400 0 0              | 120                                                   | 520 0 0                 | 500 0 0                 | 1560 00                 | 1521 00                 |
| Ste. Anne.....                                                                     | 246                    | 400 0 0              | 900                                                   | 1300 0 0                | 500 0 0              | 355                                                   | 865 0 0                 | 500 0 0                 | 1950 00                 | 1901 25                 |
| L'Assomptiou.....                                                                  | 153                    | 300 0 0              | 300                                                   | 600 0 0                 | 400 0 0              | 120                                                   | 520 0 0                 | 400 0 0                 | 1560 00                 | 1521 00                 |
| Ste. Marie.....                                                                    | 285                    | 300 0 0              | 500                                                   | 800 0 0                 | 400 0 0              | 200                                                   | 600 0 0                 | 400 0 0                 | 1560 00                 | 1521 00                 |
| High School du McGill College.....                                                 | 278                    | 282 0 0              |                                                       | 282 0 0                 | 282 0 0              |                                                       | 282 0 0                 | 282 0 0                 | 1128 00                 | 1128 00                 |
| Do. do. Quebec, pour l'instruction de 30 élèves désignés par le gouvernement ..... | 134                    | 282 0 0              |                                                       | 282 0 0                 | 282 0 0              |                                                       | 282 0 0                 | 282 0 0                 | 1128 00                 | 1128 00                 |
| Au même .....                                                                      |                        |                      |                                                       |                         |                      |                                                       |                         | 50 0 0                  | 200 00                  | 195 00                  |
| St. Francis, Richmond.....                                                         | 77                     | 300 0 0              |                                                       | 300 0 0                 | 300 0 0              |                                                       | 300 0 0                 | 300 0 0                 | 1170 00                 | 1140 75                 |
| Totaux.....                                                                        |                        |                      |                                                       |                         |                      |                                                       |                         |                         |                         | 13858 50                |

## LISTE No. 3—COLLEGES INDUSTRIELS.

| Nom de l'institution. | Nom. d'élèves en 1859. | 1855.                |                                                       |                         | 1856.                |                                                       |                         | 1857.                   | 1858.                   | 1859.                   |
|-----------------------|------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                       |                        | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices et solde de dettes. | Total de la subvention. | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices et solde de dettes. | Total de la subvention. |
|                       |                        | £ s. d.              | £                                                     | £ s. d.                 | £ s. d.              | £                                                     | £ s. d.                 | £ s. d.                 | \$ cts.                 | \$ cts.                 |
| Joliette.....         | 291                    | 100 0 0              | .....                                                 | 100 0 0                 | 250 0 0              | .....                                                 | 250 0 0                 | 250 0 0                 | 975 00                  | 950 63                  |
| Masson.....           | 246                    | 250 0 0              | 150                                                   | 400 0 0                 | 250 0 0              | 60                                                    | 310 0 0                 | 250 0 0                 | 975 00                  | 950 63                  |
| Notre-Dame de Lévi..  | 226                    | 250 0 0              | 300                                                   | 550 0 0                 | 250 0 0              | 120                                                   | 370 0 0                 | 250 0 0                 | 975 00                  | 950 63                  |
| St. Michel.....       | 126                    | 200 0 0              | 150                                                   | 350 0 0                 | 250 0 0              | 60                                                    | 310 0 0                 | 250 0 0                 | 975 00                  | 950 63                  |
| Laval.....            | 90                     | 100 0 0              | 150                                                   | 250 0 0                 | 100 0 0              | 60                                                    | 160 0 0                 | 100 0 0                 | 390 00                  | 380 25                  |
| Rigaud.....           | 132                    | 250 0 0              | 100                                                   | 350 0 0                 | 250 0 0              | 40                                                    | 290 0 0                 | 250 0 0                 | 975 00                  | 950 63                  |
| Ste. Marie de Monnoir | 150                    | 100 0 0              | 100                                                   | 200 0 0                 | 100 0 0              | 40                                                    | 140 0 0                 | 100 0 0                 | 390 00                  | 380 25                  |
| Ste. Marie de Beauce  | 89                     | .....                | 200                                                   | 200 0 0                 | 100 0 0              | 80                                                    | 180 0 0                 | 100 0 0                 | 390 00                  | 380 25                  |
| Rimouski.....         | 80                     | .....                | .....                                                 | .....                   | 100 0 0              | .....                                                 | 100 0 0                 | 100 0 0                 | 390 00                  | 380 25                  |
| Lachute.....          | 132                    | 75 0 0               | .....                                                 | 75 0 0                  | 100 0 0              | .....                                                 | 180 0 0                 | 100 0 0                 | 390 00                  | 380 25                  |
| Verchères.....        | 155                    | 100 0 0              | .....                                                 | 100 0 0                 | 100 0 0              | .....                                                 | 100 0 0                 | 190 0 0                 | 390 00                  | 380 25                  |
| Varenes.....          | 132                    | 75 0 0               | .....                                                 | 75 0 0                  | 75 0 0               | .....                                                 | 75 0 0                  | 75 0 0                  | 292 50                  | 285 19                  |
| Mascouche.....        | 36                     | 75 0 0               | .....                                                 | 75 0 0                  | 75 0 0               | .....                                                 | 75 0 0                  | 75 0 0                  | 292 50                  | 285 19                  |
| Sherbrooke.....       | 77                     | 75 0 0               | .....                                                 | 75 0 0                  | 75 0 0               | .....                                                 | 75 0 0                  | 75 0 0                  | 292 50                  | 285 19                  |
| Total.....            | .....                  | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | .....                   | 7890 22                 |

## LISTE No. 4.—ACADÉMIES DE GARÇONS, OU MIXTES.

| Nom. de l'institution.                     | Nombre d'élèves, 1859. | 1855.                |                                                     |                         | 1856.                |                                                     |                         | 1857.                   | 1858.                   | 1859.                   |
|--------------------------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                            |                        | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices, solde de dettes. | Total de la subvention. | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices, solde de dettes. | Total de la subvention. |
|                                            |                        | £ s. d.              | £ s. d.                                             | £ s. d.                 | £ s. d.              | £ s. d.                                             | £ s. d.                 | £ s. d.                 | \$ cts.                 | \$ cts.                 |
| Alymer, protestants..                      | 41                     | 75 0 0               | .....                                               | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                               | 67 10 0                 | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Aylmer, catholiques..                      | 45                     | 75 0 0               | .....                                               | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                               | 67 10 0                 | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Aubigny .....                              | 64                     | .....                | .....                                               | .....                   | 40 0 0               | .....                                               | 40 0 0                  | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  |
| St. André, Argenteuil                      | 120                    | .....                | .....                                               | .....                   | .....                | .....                                               | .....                   | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  |
| Beauharnais.....                           | 200                    | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Bonin, à St. Andre...                      | 230                    | 75 0 0               | .....                                               | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                               | 67 10 0                 | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Baie du Febvre .....                       | 155                    | .....                | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Baie St. Paul.....                         | 60                     | 50 0 0               | .....                                               | .....                   | .....                | .....                                               | .....                   | .....                   | 195 00                  | 190 13                  |
| Barnston .....                             | 70                     | 100 0 0              | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Berthier.....                              | 57                     | 50 0 0               | .....                                               | 100 0 0                 | 90 0 0               | .....                                               | 90 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| Buckingham .....                           | 50                     | 100 0 0              | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Belœil.....                                | 91                     | 50 0 0               | .....                                               | 100 0 0                 | 90 0 0               | .....                                               | 90 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| Cap Santé .....                            | 25                     | 100 0 0              | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Charleston .....                           | 96                     | 100 0 0              | .....                                               | 100 0 0                 | 90 0 0               | .....                                               | 90 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| Clarenceville.....                         | 66                     | .....                | .....                                               | 100 0 0                 | 90 0 0               | .....                                               | 90 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| Coaticook .....                            | 78                     | 50 0 0               | .....                                               | .....                   | 40 0 0               | .....                                               | 40 0 0                  | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 12                  |
| Clarendon .....                            | 94                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 00                  | 171 12                  |
| Cassville .....                            | 111                    | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 00                  | 171 12                  |
| Compton.....                               | 76                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Cookshire.....                             | 60                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 00                  | 171 12                  |
| St. Cyprien .....                          | 136                    | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 00                  | 171 12                  |
| Danville .....                             | 96                     | 75 0 0               | .....                                               | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                               | 67 10 0                 | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Dudswell .....                             | 28                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Dunham.....                                | 123                    | 100 0 0              | .....                                               | 100 0 0                 | 90 0 0               | .....                                               | 90 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| Durham, No. 1 .....                        | 80                     | .....                | .....                                               | .....                   | 40 0 0               | .....                                               | 40 0 0                  | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  |
| St. Eustache .....                         | 120                    | 40 0 0               | .....                                               | 40 0 0                  | 40 0 0               | .....                                               | 40 0 0                  | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Farnham, cath.....                         | 216                    | .....                | .....                                               | .....                   | 40 0 0               | .....                                               | 40 0 0                  | 60 0 0                  | 234 00                  | 228 15                  |
| Farnham, prot.....                         | 45                     | 75 0 0               | .....                                               | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                               | 67 10 0                 | 67 10 0                 | 256 50                  | 256 67                  |
| Frelighsburg .....                         | 98                     | .....                | .....                                               | .....                   | 40 0 0               | .....                                               | 40 0 0                  | 60 0 0                  | 234 00                  | 228 15                  |
| St. Colomban de Sil-<br>lery .....         | 117                    | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 171 00                  | 171 12                  |
| Ste. Foye, protestants                     | 50                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Gentilly .....                             | 110                    | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Granby .....                               | 61                     | 100 0 0              | .....                                               | 100 0 0                 | 90 0 0               | .....                                               | 90 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| Georgeville .....                          | 45                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| St. Grégoire.....                          | 78                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Huntingdon.....                            | 122                    | 100 0 0              | .....                                               | 100 0 0                 | 100 0 0              | .....                                               | 100 0 0                 | 100 0 0                 | 390 00                  | 380 25                  |
| St. Jean, Dorchester,<br>catholiques ..... | 304                    | .....                | .....                                               | .....                   | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| St. Jean, Dorchester,<br>protestants ..... | 88                     | 100 0 0              | .....                                               | 100 0 9                 | 90 0 0               | .....                                               | 90 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| St. Jean, Isle d'Or-<br>léans .....        | 35                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Knowlton.....                              | 58                     | 100 0 0              | .....                                               | 100 0 0                 | 90 0 0               | .....                                               | 90 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| Kamouraska.....                            | 60                     | 75 0 0               | .....                                               | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                               | 67 10 0                 | 67 10 0                 | 390 00                  | 380 52                  |
| Laprairie.....                             | 105                    | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 60 0 0                  | 224 00                  | 228 15                  |
| Lotbinière .....                           | 12                     | .....                | .....                                               | .....                   | 40 0 0               | .....                                               | 40 0 0                  | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  |
| Longueuil .....                            | 363                    | .....                | .....                                               | .....                   | 40 0 0               | .....                                               | 40 0 0                  | 75 0 0                  | 292 50                  | 285 29                  |
| St. Laurent .....                          | 120                    | 150 0 0              | .....                                               | 150 0 0                 | 135 0 0              | .....                                               | 135 0 0                 | 135 0 0                 | 526 50                  | 513 34                  |
| L'Islet .....                              | 78                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Montréal (acad. com<br>catholique) .....   | 47                     | .....                | .....                                               | .....                   | 67 10 0              | .....                                               | 67 10 0                 | 67 10 0                 | 256 50                  | 256 67                  |
| Montmagny .....                            | 204                    | 75 0 0               | .....                                               | 75 0 0                  | 75 0 0               | .....                                               | 75 0 0                  | 75 0 0                  | 292 50                  | 285 29                  |
| Ste Marthe .....                           | 108                    | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Missisquoi .....                           | 65                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 262 52                  |
| Pointe-aux-Trembles<br>Montréal.....       | 82                     | 100 0 0              | .....                                               | 100 0 0                 | 90 0 0               | .....                                               | 90 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| Phillipsburg .....                         | 43                     | 50 0 0               | .....                                               | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                               | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Sherbrooke.....                            | 68                     | 111 2 2              | .....                                               | 111 2 2                 | 100 0 0              | .....                                               | 100 0 0                 | 100 0 0                 | 390 00                  | 380 25                  |

## LISTE No. 4.—ACADÉMIES DE GARÇONS, OU MIXTES.—(Continée.)

| Nom de l'Institution.                | Nombre d'élèves, 1859. | 1855.                |                                                   |                         | 1856.                |                                                   |                         | 1857.                   | 1858.                   | 1859.                   |
|--------------------------------------|------------------------|----------------------|---------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                      |                        | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édific. solde de dettes. | Total de la subvention. | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édific. solde de dettes. | Total de la subvention. |
|                                      |                        | £ s. d.              | £ s. d.                                           | £ s. d.                 | £ s. d.              | £ s. d.                                           | £ s. d.                 | £ s. d.                 | \$ cts.                 | \$ cts.                 |
| Sorel, catholiques .....             | 74                     | 75 0 0               | .....                                             | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                             | 67 10 0                 | 90 0 0                  | 342 00                  | 342 23                  |
| Sorel, protestants .....             | 39                     | .....                | .....                                             | .....                   | 40 0 0               | .....                                             | 40 0 0                  | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  |
| Stanbridge .....                     | 143                    | 75 0 0               | 50 0 0                                            | 125 0 0                 | 67 10 0              | .....                                             | 87 10 0                 | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Shefford .....                       | 74                     | 100 0 0              | .....                                             | 100 0 0                 | 90 0 0               | .....                                             | 90 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| Sutton .....                         | 31                     | 75 0 0               | .....                                             | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                             | 67 10 0                 | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Stanstead .....                      | 120                    | 175 0 0              | .....                                             | 175 0 0                 | 157 10 0             | .....                                             | 157 10 0                | 157 10 0                | 614 25                  | 698 89                  |
| St. Timothée .....                   | 84                     | 37 10 0              | .....                                             | 37 10 0                 | 40 0 0               | .....                                             | 40 0 0                  | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  |
| Trois-Rivières, catholiques .....    | 54                     | .....                | .....                                             | .....                   | 40 0 0               | .....                                             | 40 0 0                  | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| Trois-Rivières, protestants .....    | 27                     | 100 0 0              | .....                                             | 100 0 0                 | 90 0 0               | .....                                             | 90 0 0                  | .....                   | 195 00                  | 229 13                  |
| Vaudreuil .....                      | 86                     | 50 0 0               | .....                                             | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                             | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Yamachiche .....                     | 150                    | 50 0 0               | .....                                             | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                             | 45 0 0                  | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Québec (acad. com. littéraire) ..... | 80                     | 50 0 0               | .....                                             | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                             | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 170 00                  | 171 12                  |
| Totaux .....                         | .....                  | .....                | .....                                             | .....                   | .....                | .....                                             | .....                   | .....                   | .....                   | 16253 82                |

## LISTE No. 5.—ACADÉMIES DE FILLES

| Nom de l'institution.         | Nombre d'élèves, 1859. | 1855.                |                                                   |                         | 1856.                |                                                   |                         | 1857.                   | 1858.                   | 1859.                   |
|-------------------------------|------------------------|----------------------|---------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                               |                        | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édific. solde de dettes. | Total de la subvention. | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édific. solde de dettes. | Total de la subvention. |
|                               |                        | £ s. d.              | £ s. d.                                           | £ s. d.                 | £ s. d.              | £ s. d.                                           | £ s. d.                 | £ s. d.                 | \$ cts.                 | \$ cts.                 |
| Ste. Anne Lapérade..          | 140                    | .....                | .....                                             | .....                   | 40 0 0               | .....                                             | 40 0 0                  | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  |
| St. Ambroise de Kildare ..... | 60                     | .....                | .....                                             | .....                   | 25 0 0               | .....                                             | 25 0 0                  | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  |
| L'Assomption .....            | 185                    | .....                | .....                                             | .....                   | 40 0 0               | .....                                             | 40 0 0                  | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  |
| St. Aimé .....                | 145                    | 37 10 0              | .....                                             | 37 10 0                 | 33 15 0              | .....                                             | 33 15 0                 | 33 15 0                 | 131 62                  | 128 33                  |
| Baie St. Paul .....           | 109                    | 37 10 0              | .....                                             | 37 10 0                 | 33 15 0              | .....                                             | 33 15 0                 | 33 15 0                 | 131 62                  | 128 33                  |
| Belœil .....                  | 98                     | .....                | .....                                             | .....                   | 25 0 0               | .....                                             | 25 0 0                  | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  |
| Boucherville .....            | 105                    | .....                | .....                                             | .....                   | 25 0 0               | .....                                             | 25 0 0                  | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  |
| Les Cèdres .....              | 48                     | .....                | .....                                             | .....                   | 25 0 0               | .....                                             | 25 0 0                  | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  |
| Chambly .....                 | 118                    | 50 0 0               | .....                                             | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                             | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| St. Césaire .....             | 164                    | 30 0 0               | .....                                             | 30 0 0                  | 27 0 0               | .....                                             | 27 0 0                  | 37 10 0                 | 146 25                  | 142 59                  |
| Ste. Croix .....              | 65                     | 50 0 0               | .....                                             | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                             | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Cowansville .....             | 22                     | 50 0 0               | .....                                             | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                             | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| St. Charles (Industrie) ..... | 293                    | 50 0 0               | .....                                             | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                             | 45 0 0                  | 60 0 0                  | 234 00                  | 228 15                  |
| Châteauguay .....             | 106                    | .....                | .....                                             | .....                   | 25 0 0               | .....                                             | 25 0 0                  | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  |
| St. Clément .....             | 225                    | 50 0 0               | .....                                             | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                             | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| St. Cyprien .....             | 174                    | .....                | .....                                             | .....                   | .....                | .....                                             | .....                   | .....                   | 100 00                  | 100 00                  |
| St. Denis .....               | 80                     | .....                | .....                                             | .....                   | 25 0 0               | .....                                             | 25 0 0                  | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  |
| Ste. Elizabeth .....          | 111                    | 75 0 0               | .....                                             | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                             | 67 10 0                 | 60 0 0                  | 234 00                  | 228 15                  |
| St. Eustache .....            | 109                    | 30 0 0               | .....                                             | 30 0 0                  | 27 0 0               | .....                                             | 27 0 0                  | 27 0 0                  | 105 30                  | 102 67                  |

## LISTE No. 5.—ACADÉMIES DE FILLES.—(Continuée.)

| Nom de l'insitution.                         | Nombre d'élèves, 1859. | 1855.                |                                                    |                         | 1856.                |                                                    |                         | 1857.                   | 1858.                   | 1859.                   |
|----------------------------------------------|------------------------|----------------------|----------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                              |                        | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices solde de dettes. | Total de la subvention. | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices solde de dettes. | Total de la subvention. |
|                                              |                        | £ s. d.              | £ s. d.                                            | £ s. d.                 | £ s. d.              | £ s. d.                                            | £ s. d.                 | £ s. d.                 | \$ cts.                 | \$ cts.                 |
| St. Grégoire.....                            | 168                    | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 67 10 0              | .....                                              | 67 10 0                 | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  |
| Ste. Geneviève .....                         | 80                     | .....                | .....                                              | .....                   | 15 0 0               | .....                                              | 25 0 0                  | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  |
| St. Henri de Mas-<br>couche.....             | 80                     | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| St. Hilaire .....                            | 81                     | .....                | .....                                              | .....                   | 25 0 0               | .....                                              | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| St. Hugues.....                              | 108                    | 75 0 0               | 150                                                | 225 0 0                 | 67 10 0              | 60                                                 | 127 10 0                | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  |
| St. Hyacinthe, Sœurs<br>de la Présentation.. | 196                    | .....                | .....                                              | .....                   | 40 0 0               | .....                                              | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  | 152 10                  |
| St. Hyacinthe, Sœurs<br>de Charité.....      | 210                    | .....                | .....                                              | .....                   | 40 0 0               | .....                                              | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  | 152 10                  |
| L'Islet.....                                 | 90                     | 37 10 0              | .....                                              | 37 10 0                 | 40 0 0               | .....                                              | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  | 152 10                  |
| Ile Verte .....                              | 155                    | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | .....                   | 195 00                  | 190 13                  | 190 13                  |
| St. Jean Dorchester..                        | 320                    | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                              | 45 0 0                  | 263 25                  | 256 67                  | 256 67                  |
| St. Jacques l'Achi-<br>gan .....             | 164                    | .....                | .....                                              | .....                   | 40 0 0               | .....                                              | 40 0 0                  | 234 00                  | 228 15                  | 228 15                  |
| St. Joseph de Lévi...                        | 195                    | 75 0 0               | 200                                                | 275 0 0                 | 67 10 0              | 80                                                 | 147 10 0                | 351 00                  | 342 23                  | 342 23                  |
| Kakouna.....                                 | 40                     | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | .....                   | 195 00                  | 190 13                  | 190 13                  |
| Kamouraska .....                             | 90                     | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                              | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  | 171 12                  |
| Laprairie .....                              | 136                    | .....                | .....                                              | .....                   | 45 0 0               | .....                                              | 45 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| Longueuil.....                               | 463                    | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 67 10 0              | 80                                                 | 67 10 0                 | 351 00                  | 342 23                  | 342 23                  |
| St. Lin .....                                | 114                    | .....                | .....                                              | .....                   | 25 0 0               | .....                                              | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| St. Laurent .....                            | 136                    | .....                | .....                                              | .....                   | 40 0 0               | .....                                              | 40 0 0                  | 234 50                  | 228 15                  | 228 15                  |
| Longue Pointe .....                          | 34                     | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                              | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  | 171 12                  |
| Montréal, pens. de<br>12 sourdes muettes.    | .....                  | .....                | .....                                              | .....                   | 120 0 0              | .....                                              | 120 0 0                 | 468 00                  | 480 00                  | 480 00                  |
| Ste. Marie de Mon-<br>noir .....             | 98                     | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 45 0 0               | 8                                                  | 53 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  | 171 12                  |
| Ste. Marie de Beauce                         | 110                    | 50 0 0               | 75                                                 | 125 0 0                 | 50 0 0               | 30                                                 | 80 0 0                  | 195 00                  | 190 13                  | 190 13                  |
| St. Martin, Laval .....                      | 89                     | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | .....                   | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| St. Michel de Belle-<br>chasse .....         | 75                     | 75 0 0               | .....                                              | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                              | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  | 256 67                  |
| St. Nicolas.....                             | 24                     | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| St. Paul de l'Industrie                      | 64                     | .....                | .....                                              | .....                   | 25 0 0               | .....                                              | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| Pointe Claire.....                           | 81                     | .....                | .....                                              | .....                   | 25 0 0               | .....                                              | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| Pointe aux Trembles                          | 113                    | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | 60 0 0                  | 234 00                  | 228 15                  | 228 15                  |
| Rivière Ouelle .....                         | 75                     | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | 25 0 0                  | 100 00                  | 146 25                  | 146 25                  |
| Pointe aux Trembles,<br>Portneuf .....       | 94                     | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | 60 0 0                  | 228 00                  | 228 15                  | 228 15                  |
| Rimouski.....                                | 130                    | .....                | .....                                              | .....                   | 67 10 0              | .....                                              | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  | 256 67                  |
| Ste. Scholastique .....                      | 148                    | 30 0 0               | .....                                              | 30 0 0                  | 30 0 0               | .....                                              | 30 0 0                  | 117 00                  | 114 08                  | 114 08                  |
| Sherbrooke .....                             | 164                    | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | 90 0 0                  | 351 00                  | 342 23                  | 342 23                  |
| Sorel .....                                  | 265                    | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                              | 45 0 0                  | 228 00                  | 228 15                  | 228 15                  |
| Ste. Thérèse .....                           | 140                    | .....                | .....                                              | .....                   | 25 0 0               | .....                                              | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| St. Thomas de Pierre-<br>ville.....          | 65                     | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                              | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  | 171 12                  |
| St. Timothée .....                           | 110                    | 37 10 0              | .....                                              | 37 10 0                 | 40 0 0               | .....                                              | 40 0 0                  | 156 00                  | 152 10                  | 152 10                  |
| St. Thomas, Mont-<br>magny .....             | 158                    | 75 0 0               | .....                                              | 75 0 0                  | 67 10 0              | .....                                              | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  | 256 67                  |
| Varenes .....                                | 115                    | .....                | .....                                              | .....                   | 30 0 0               | .....                                              | 40 0 0                  | 156 00                  | 191 10                  | 191 10                  |
| Vaudreuil.....                               | 97                     | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| Yamachiche .....                             | 94                     | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                              | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  | 171 12                  |
| Youville, St. Benoit..                       | 141                    | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                              | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  | 171 12                  |
| Waterloo.....                                | 33                     | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | 25 0 0                  | 100 00                  | 100 00                  | 100 00                  |
| Trois-Rivières. Ursu-<br>lines.....          | 250                    | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | 67 10 0                 | 263 25                  | 256 67                  | 256 67                  |
| Ste. Famille.....                            | 47                     | 50 0 0               | .....                                              | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                              | 45 0 0                  | 219 85                  | 219 85                  | 219 85                  |
| Total.....                                   | .....                  | .....                | .....                                              | .....                   | .....                | .....                                              | .....                   | .....                   | 11253 38                | 11253 38                |

## LISTES No. 6.—ÉCOLES MODELES.—(Continué)

| Nom de l'institution.                                        | NOMBRE D'ÉLÈVES EN 1858. | 1855.                |                                                       |                         | 1856.                |                                                       |                         | 1857.                   | 1858.                   | 1859.                   |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                              |                          | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices et solde de dettes. | Total de la subvention. | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices et solde de dettes. | Total de la subvention. |
|                                                              |                          |                      |                                                       |                         |                      |                                                       |                         |                         |                         |                         |
| St. Andrew's School Québec .....                             | 77                       | 100 0 0              | .....                                                 | 100 0 0                 | 100 0 0              | .....                                                 | 100 0 0                 | 100 0 0                 | 300 00                  | 380 25                  |
| British and Canadian School Society, Montréal.....           | 100                      | 200 0 0              | .....                                                 | 200 0 0                 | 200 0 0              | .....                                                 | 200 0 0                 | 200 0 0                 | 760 00                  | 760 50                  |
| British Church and School Society, Sherbrooke.....           | 66                       | 50 0 0               | .....                                                 | 50 0 0                  | 50 0 0               | .....                                                 | 50 0 0                  | 50 0 0                  | 195 00                  | 190 13                  |
| Ecole Nationale, Québec.....                                 | 184                      | 111 2 3              | .....                                                 | 111 2 3                 | 111 2 3              | .....                                                 | 111 2 3                 | 111 2 3                 | 433 33                  | 422 50                  |
| do do Montréal.....                                          | 160                      | 111 2 3              | .....                                                 | 111 2 3                 | 111 2 3              | .....                                                 | 111 2 3                 | 111 2 3                 | 433 33                  | 422 50                  |
| Société d'éducation, Québec .....                            | 620                      | 280 0 0              | .....                                                 | 280 0 0                 | 280 0 0              | .....                                                 | 280 0 0                 | 280 0 0                 | 1092 00                 | 1064 70                 |
| do do Trois-Rivières .....                                   | 290                      | 125 0 0              | .....                                                 | 125 0 0                 | 125 0 0              | .....                                                 | 125 0 0                 | 125 0 0                 | 375 00                  | 477 75                  |
| American Presbyterian School Society, Montréal .....         | 105                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 390 00                  | 380 25                  |
| Colonial Church and School Society, do..                     | 1254                     | 200 0 0              | 300                                                   | 500 0 0                 | 200 0 0              | 120                                                   | 320 0 0                 | 200 0 0                 | 780 00                  | 760 50                  |
| Lorette, Ecole de filles .....                               | .....                    | 37 10 0              | .....                                                 | 37 10 0                 | 37 10 0              | .....                                                 | 37 10 0                 | 37 10 0                 | 146 25                  | 142 60                  |
| do do de garçons .....                                       | 66                       | 37 10 0              | .....                                                 | 37 10 0                 | 37 10 0              | .....                                                 | 37 10 0                 | 37 10 0                 | 146 00                  | 142 60                  |
| Stanford .....                                               | 30                       | .....                | .....                                                 | .....                   | 15 0 0               | .....                                                 | 15 0 0                  | 15 0 0                  | 60 00                   | 60 00                   |
| Caughnawaga, Ecole Sauvage .....                             | .....                    | 50 0 0               | .....                                                 | 50 0 0                  | 50 0 0               | .....                                                 | 50 0 0                  | 50 0 0                  | 195 00                  | 190 13                  |
| St. François, do do Québec, Haute ville, Infant School ..... | 30                       | 50 0 0               | .....                                                 | 50 0 0                  | 50 0 0               | .....                                                 | 50 0 0                  | 50 0 0                  | 195 00                  | 190 13                  |
| Québec, Basse ville, Infant School .....                     | .....                    | 55 11 0              | .....                                                 | 55 11 0                 | 55 11 0              | .....                                                 | 55 11 0                 | 55 11 0                 | 216 45                  | 211 04                  |
| St. Jacques, Montréal .....                                  | 646                      | 250 0 0              | 100                                                   | 350 0 0                 | 250 0 0              | 40                                                    | 290 0 0                 | 250 0 0                 | 975 00                  | 950 63                  |
| Deschambault .....                                           | 96                       | 50 0 0               | .....                                                 | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                                 | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| St. Constant.....                                            | 93                       | 37 10 0              | .....                                                 | 37 10 0                 | 37 10 0              | .....                                                 | 33 15 0                 | 33 15 0                 | 131 62                  | 128 33                  |
| St. Jacques le Mineur .....                                  | 100                      | 37 10 0              | .....                                                 | 37 10 0                 | 33 15 0              | .....                                                 | 33 15 0                 | 33 15 0                 | 131 62                  | 128 33                  |
| Pointe Claire.....                                           | 55                       | 50 0 0               | .....                                                 | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                                 | 45 0 0                  | 45 0 0                  | 175 50                  | 171 12                  |
| Lachine .....                                                | 135                      | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Côtes des Neiges.....                                        | 58                       | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| St. Antoine de Tilly..                                       | 80                       | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| St. Edouard.....                                             | 110                      | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Ste. Philomène .....                                         | 66                       | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| St. François du Lac..                                        | 102                      | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Laprairie .....                                              | 76                       | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Roxton .....                                                 | 125                      | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 6                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Lacolle .....                                                | 96                       | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Côteau St. Louis.....                                        | 33                       | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Pointe du Lac.....                                           | 102                      | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Rivière du Loup .....                                        | 84                       | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| St. Anne de Lapérade .....                                   | 128                      | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0               | .....                                                 | 20 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| St. Romuald de Lévi .....                                    | 30                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| St. Charles, St. Hyacinthe .....                             | 142                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| St. Grégoire.....                                            | 55                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| St. Roch, Québec.....                                        | 20                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| St. Henri, Hochelaga .....                                   | 153                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Beaumont.....                                                | 73                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Magog.....                                                   | 50                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| West Brome.....                                              | 47                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |
| Cap Santé.....                                               | 22                       | 50 0 0               | .....                                                 | 50 0 0                  | 45 0 0               | .....                                                 | 45 0 0                  | 20 0 0                  | 80 00                   | 80 00                   |

## LISTE No- 6.—ÉCOLES MODELES.—(Continué.)

| Nom de l'Institution.                                  | Nombre d'élèves en 1859. | 1855.                |                                                       |                         | 1856.                |                                                       |                         | 1857.                   | 1858.                   | 1859.                   |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                        |                          | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices et solde de dettes. | Total de la subvention. | Subvention annuelle. | Sub. pour construction d'édifices et solde de dettes. | Total de la subvention. |
|                                                        |                          |                      |                                                       |                         |                      |                                                       | £                       | \$ cts.                 | \$ cts.                 |                         |
| Aux Commissaires catholiques de la Cité de Québec..... | 667                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | 100 0 0                 | 390 00                  | 380 25                  |                         |
| St. André, Kamouraska.....                             | 75                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| Ste. Anne des Plaines.....                             | 77                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| St. Césaire.....                                       | 120                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| St Joachim des Deux-Montagnes.....                     | 60                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| Boucherville.....                                      | 100                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| Lachine, diss.....                                     | 40                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| Malbaie.....                                           | 100                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| St. Hermas.....                                        | 112                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| Ste. Rose.....                                         | 40                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| St Vincent de Paul.....                                | 52                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 60 00                   | 60 00                   |                         |
| St. Denis, Kamouraska.....                             | 90                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| St. Hyacinthe.....                                     | 60                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| Chicoutimi.....                                        | 90                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| St. Sévère.....                                        | 80                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| St. Roch, l'Achigan..                                  | 84                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| Chambly.....                                           | 94                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 60 00                   | 60 00                   |                         |
| St. Pierre, Rivière Sud.....                           | 36                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| Bury.....                                              | 55                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| Granby.....                                            | 20                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| St Philippe.....                                       | 63                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | 20                      | 80 00                   | 80 00                   |                         |
| Châteauguay.....                                       | 106                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| Ste. Hélène.....                                       | 47                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| Ste. Scholastique.....                                 | 82                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| St. Joseph de Lévi..                                   | 125                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| Côteau du Lac.....                                     | 42                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 60 00                   |                         |
| Ste. Martine.....                                      | 127                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 60 00                   |                         |
| Bécancour.....                                         | 137                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 60 00                   |                         |
| St. Michel Archange                                    | 130                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| St. Hubert.....                                        | 68                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 60 00                   |                         |
| St. Jérôme.....                                        | 151                      | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 60 00                   |                         |
| Nicolet.....                                           | 82                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 60 00                   |                         |
| Sault aux Récollets..                                  | 66                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| St. Thomas, Joliette..                                 | 65                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| St. Jean Deschailons                                   | 91                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| Ste. Gervais.....                                      | 36                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| St. Nicolas, Lévi.....                                 | 40                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 60                   |                         |
| Ste. Placide.....                                      | 46                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| New Carlisle.....                                      | 10                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| Ste. Gertrude.....                                     | 27                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 60 00                   |                         |
| Ste. Anne.....                                         | 72                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 60 00                   |                         |
| St. Isidore, Lapraire.                                 | 79                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | 20                      | .....                   | 80 00                   |                         |
| St. Henri de Lauzon..                                  | 66                       | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                | .....                                                 | .....                   | .....                   | 80 00                   |                         |
| Total.....                                             |                          |                      |                                                       |                         |                      |                                                       |                         |                         | 12835 49                |                         |

BUREAU DE L'ÉDUCATION,  
Montréal, 6 mars 1860.

L'HONORABLE SECRÉTAIRE-PROVINCIAL,  
A Québec.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un projet de distribution supplémentaire du fonds de l'éducation supérieure.

Le premier *item* a pour objet de réparer une erreur qui s'était glissée dans le premier tableau, en ce qui concernait la société d'éducation des Trois-Rivières, dont l'allocation pour cette année avait été erronément calculée sur celles de l'année dernière, dans le premier rapport, tandis que, l'année précédente, il y avait eu une diminution de cinquante pour cent, parce que le rapport avait été transmis trop tard.

Le second *item* a également pour objet de réparer une erreur semblable en ce qui concerne l'école-modèle de Ste. Gertrude.

Le quatrième *item* est une allocation réduite de cinquante pour cent en faveur de l'école-modèle du *British and Canadian School Society* de Québec. Cette école a transmis son rapport longtemps après la date voulue, et le montant de la subvention étant absorbé par mon premier rapport et par un warrant émané subséquemment d'après ma demande, en date du 11 janvier dernier pour couvrir la différence entre l'allocation supplémentaire de 1857 et 1858, et la balance non réclamée de mes premiers rapports des mêmes années ; il m'est impossible de recommander une somme plus considérable en faveur de cette institution.

L'académie de filles de Terrebonne, qui jusqu'ici avait transmis très régulièrement ses rapports, avait omis de le faire cette année par suite de l'absence de M. Théberge, curé de la paroisse, qui avait coutume de veiller à ce que cette formalité fût remplie. Comme l'allocation est peu considérable, je ne propose qu'une réduction de vingt pour cent.

Les écoles-modèles de la Rivière des Prairies, de St. Valentin, de la Grande Baie, de Sommerset, de Ste. Geneviève de Batiscan, de St. Zéphirin et de St. Isidore, avaient transmis des rapports incomplets ou avaient des instituteurs dont les noms n'étaient pas inscrits dans les registres de ce département comme étant munis du diplôme pour école-modèle. Après avoir correspondu avec les commissaires d'école de ces dernières municipalités, j'en suis venu à la détermination de recommander les allocations portées en regard des noms de chacune d'elles respectivement.

Le montant total de cette nouvelle liste s'élève à \$1,105.17. Je recommande qu'un warrant émane en ma faveur pour ce montant. Je tiendrai compte de ce warrant, en préparant le rapport de la distribution de l'année maintenant courante.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. J. O. CHAUVEAU,

Surintendant de l'éducation.

Deuxième distribution du fonds de l'Education Supérieure pour l'année 1859.

| Nom de l'institution.                                      | 1858.            |                                   | 1859.                                      |      |      |
|------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|------|------|
|                                                            | Nombre d'élèves. | Total de la subvention pour 1858. | Total de la subvention annuelle pour 1859. |      |      |
|                                                            |                  | \$                                | cts.                                       | \$   | cts. |
| Société d'éducation, Trois-Rivières .....                  |                  |                                   |                                            | 95   | 17   |
| Ste. Gertrude (école-modèle).....                          |                  |                                   |                                            | 20   | 00   |
| Grande Baie do do .....                                    | 63               |                                   |                                            | 80   | 00   |
| Québec, British & Canadian School Society, école-modèle... | 212              | 780                               | 00                                         | 390  | 00   |
| Sommerset, do .....                                        | 37               | 80                                | 00                                         | 60   | 00   |
| Ste. Geneviève de Batiscan.....                            | 90               | 80                                | 00                                         | 80   | 00   |
| St. Zéphirin do .....                                      | 68               |                                   |                                            | 80   | 00   |
| St. Isidore do .....                                       | 80               | 80                                | 00                                         | 80   | 00   |
| Terrebonne, académie de filles.....                        | 142              | 100                               | 00                                         | 80   | 00   |
| Rivière des Prairies, école-modèle.....                    | 30               | 80                                | 00                                         | 80   | 00   |
| St. Valentin do .....                                      | 118              |                                   |                                            | 60   | 00   |
| Total.....                                                 |                  |                                   |                                            | 1105 | 17   |

## LISTE des instituteurs et institutrices inscrits sur le registre de la caisse d'économie jusqu'au 31 décembre 1859.

| No. | NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES. | Nombre d'années inscrites depuis 1848. | Prime reçue. |    |    | Montant de la prime à déduire sur la première année de pension. |    |    | No. | NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES. | Nombre d'années inscrites depuis 1848. | Prime reçue. |    |    | Montant de la prime à déduire sur la première année de pension. |    |    |
|-----|-----------------------------------------|----------------------------------------|--------------|----|----|-----------------------------------------------------------------|----|----|-----|-----------------------------------------|----------------------------------------|--------------|----|----|-----------------------------------------------------------------|----|----|
|     |                                         |                                        | £            | s. | d. | £                                                               | s. | d. |     |                                         |                                        | £            | s. | d. | £                                                               | s. | d. |
| 1   | M. William M. Harty.....                | 9                                      | 4            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 60  | Mlle. Agnès Hamel.....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 2   | M. Alex. M. A. Moffatt ..               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 61  | M. William Wilson .....                 | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 3   | M. Léon Kirouac.....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 62  | M. Félix Beaudry.....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 4   | Dlle M. M. E. Blanchard                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 63  | Mlle Julie Gagné .....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 5   | M. John B. Robertson ...                | 9                                      | 4            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 64  | M. H. T. Goslin... ..                   | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 6   | M. Félix Rosier.....                    | 9                                      | 4            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 65  | M. J. Gos. Vincent dit                  |                                        |              |    |    |                                                                 |    |    |
| 7   | M. Richard P. O'Donnell                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |     | Ferrier .....                           | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 8   | M. James Lockyer Biscoe                 | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 66  | M. Charles Huot .....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 9   | M. Joseph Jodoin.....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 67  | M. Isidore Belleau .....                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 10  | M. Benjamin Joassim ...                 | 9                                      | 4            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 68  | M. Pierre Rouleau .....                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 11  | M. Alexis Soulard.....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 69  | Mlle. Eliza Robin.....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 12  | M. William Colgan.....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 70  | Mlle. Geneviève Robin...                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 13  | M. James Garatty .....                  | 9                                      | 4            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 71  | M. Pierre Ang'tin. Drolet               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 14  | M. Robert Morrow.....                   | 9                                      | 4            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 72  | M. A. Z. Gouin .....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 15  | M. James Lloyd .....                    | 6                                      | 3            | 0  | 0  | 6                                                               | 0  | 0  | 73  | M. John Rutherford.....                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 16  | M. William Ramsay.....                  | 9                                      | 12           | 0  | 0  |                                                                 |    |    | 74  | Mlle. Emilie Ansbrow...                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 17  | Dlle. Léocadie Dubuc ...                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 75  | Mlle. Henriette Ansbrow.                | 4½                                     | 3            | 0  | 0  | 4                                                               | 10 | 0  |
| 18  | M. Henry Dawson .....                   | 7                                      | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0  | 0  | 76  | Mlle. Virginie Buteau ...               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 19  | M. Dominique Boudrias.                  | 8                                      | 3            | 0  | 0  | 8                                                               | 0  | 0  | 77  | M. Francis Corr .....                   | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 20  | M. Peter Scannell.....                  | 8                                      | 3            | 0  | 0  | 8                                                               | 0  | 0  | 78  | M. Charles Hudon .....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 21  | M. Joseph Bernier .....                 | 9                                      | 11           | 0  | 0  |                                                                 |    |    | 79  | Mlle. Adélaïde Vallières.               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 22  | Dlle. Marie Dor. Lacerte..              | 4                                      | 3            | 0  | 0  | 4                                                               | 0  | 0  | 80  | M. Augustin Vallières ...               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 23  | M. Patrick Jn. T. Blake                 | 7                                      | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0  | 0  | 81  | M. Joseph Létourneau...                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 24  | M. Chas. Honoré Paquin                  | 7                                      | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0  | 0  | 82  | M. McVurty.....                         | 9                                      | 3            | 9  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 25  | Dlle. Angélique Butler...               | 7                                      | 2            | 0  | 0  | 7                                                               | 0  | 0  | 83  | M. John Burns .....                     | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 26  | M. Joseph Blais.....                    | 7                                      | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0  | 0  | 84  | M. Antoine Lafleur.....                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 27  | M. Martin Edme Grossier                 | .....                                  | 2            | 0  | 0  |                                                                 |    |    | 85  | M. Paul H. Guilbault....                | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 28  | M. Fran. Xavier Gilbert..               | 7                                      | 4            | 0  | 0  | 7                                                               | 0  | 0  | 86  | Mlle. Odide Baril .....                 | 2                                      | 3            | 0  | 0  | 2                                                               | 0  | 0  |
| 29  | Dlle. Zoé Bourgeois .....               | 8                                      | 2            | 0  | 0  | 8                                                               | 0  | 0  | 87  | Mlle. Emilie Baril .....                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 30  | Dlle. Henriette Portelance              | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 88  | Mlle. Anastasia Duff .....              | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 31  | M. Joseph Bourgouin ...                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 89  | Mlle. Césarie Richard ...               | 7                                      | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0  | 0  |
| 32  | Dame Catherine O'Keeffe                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 90  | Mlle. Flora Maguire.....                | 4                                      | 2            | 0  | 0  | 4                                                               | 0  | 0  |
| 33  | M. Pierre Jardin.....                   | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 91  | M. L's. Pantaléon Resch                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 34  | Dlle. Louis Méthot.....                 | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 92  | Mlle. Michaud.....                      | 5                                      | 3            | 0  | 0  | 5                                                               | 0  | 0  |
| 35  | M. Louis Françs. Tardiff                | 3½                                     | 3            | 0  | 0  | 3                                                               | 10 | 0  | 93  | Mlle. Adéline Casault ...               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 36  | Mlle. Marie Dupont .....                | 4½                                     | 2            | 0  | 0  | 4                                                               | 10 | 0  | 94  | M. J. E. Labonté .....                  | 7                                      | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0  | 0  |
| 37  | Mlle. Marie Fournier.....               | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 95  | Dlle. Marguerite Leblanc                | 4                                      | 3            | 0  | 0  | 4                                                               | 0  | 0  |
| 38  | Mlle. Mathilde Fournier.                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 96  | Dlle. Hermine Raymond                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 39  | M. Rodolphe Puize.....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 97  | M. L. A. Desrochers.....                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 40  | Mlle. Honorine Dumais..                 | 2                                      | 3            | 0  | 0  | 2                                                               | 0  | 0  | 98  | M. Nazaire Caron .....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 41  | M. Jos. Hilaire Biron....               | 3                                      | 3            | 0  | 0  | 3                                                               | 0  | 0  | 99  | Dlle. Angélique Vallée ..               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 42  | Mlle. Emilie Robitaille ..              | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 100 | M. Siméon Jude Leblanc                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 43  | M. James Emslie.....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 101 | Emerence Michaud.....                   | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 44  | M. Basile Vannier .....                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 102 | Louise Dubé.....                        | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 45  | M. François Fortin .....                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 103 | Zoé Lemire .....                        | 7                                      | 1            | 0  | 0  | 7                                                               | 0  | 0  |
| 46  | M. Francis Dowse.....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 104 | John Regan .....                        | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 47  | Mlle. Thècle Létourneau                 | 6                                      | 3            | 0  | 0  | 6                                                               | 0  | 0  | 105 | De Zoé Chenier Lalonde                  | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 48  | Mlle. Hélène Létourneau                 | 6                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 106 | Finlay McEwan .....                     | 6                                      | 1            | 0  | 0  | 6                                                               | 0  | 0  |
| 49  | M. Charles Dion .....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 107 | Henriette Christin .....                | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 50  | M. Jean-Baptiste Dugal..                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 108 | Z. de St. Aubin.....                    | 5                                      | 1            | 0  | 0  | 5                                                               | 0  | 0  |
| 51  | Mlle. Adélaïde Talon....                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 109 | Zai. C. Lalonde....                     | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 52  | M. Félix E. Juneau .....                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 9  | 0  | 110 | C. Trepanier .....                      | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 53  | M. A. C. Wolfe .....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 111 | H. Fournier .....                       | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 54  | M. Vital Tremblay .....                 | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 112 | B. Blanchet .....                       | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 55  | Mlle. Luce L. Désaulniers               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 113 | E. Fecteau .....                        | 2                                      | 1            | 0  | 0  | 2                                                               | 0  | 0  |
| 56  | M. Barnard Gravel.....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 114 | Elizabeth Lemire .....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 57  | M. P. J. Auger .....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 115 | D. M. Laplante .....                    | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 58  | M. Edouard Lafond .....                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 116 | M. Thomas Allan .....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |
| 59  | Mlle. Marie Carpentier ..               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  | 117 | M. Robert Wright.....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0  | 0  |

## LISTE des instituteurs et institutrices inscrits sur le registre de la caisse d'économie jusqu'au 31 décembre 1859.—(Continuée.)

| No. | NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES. | Nombre d'années inscrites depuis 1848. | Prime reçue. |    |    | Montant de la prime à déduire sur la première année de pension. |       |       | No. | NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES. | Nombre d'années inscrites depuis 1848. | Prime reçue. |    |    | Montant de la prime à déduire sur la première année de pension. |       |       |
|-----|-----------------------------------------|----------------------------------------|--------------|----|----|-----------------------------------------------------------------|-------|-------|-----|-----------------------------------------|----------------------------------------|--------------|----|----|-----------------------------------------------------------------|-------|-------|
|     |                                         |                                        | £            | s. | d. | £                                                               | s.    | d.    |     |                                         |                                        | £            | s. | d. | £                                                               | s.    | d.    |
| 118 | M. John McKercher .....                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 172 | Urbain Courteau.....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 119 | M. François Oatt .....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 173 | Wm. McDonald.....                       | 4                                      | 3            | 0  | 0  | 4                                                               | 0     | 0     |
| 120 | Mlle. Marie Eliz. Gervais .....         | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 174 | Louis F. Labonté .....                  | 8                                      | 3            | 0  | 0  | 8                                                               | 0     | 0     |
| 121 | Mlle. Ursule Bouffard ...               | 9                                      | 4            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 175 | Victor Mignault .....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 122 | Mlle. Edesse Richer.....                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 176 | Clémence Frégeau .....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 123 | Mlle. Théostiste Perrault .....         | 2                                      | 2            | 0  | 0  | 2                                                               | 0     | 0     | 177 | L. A. Auger .....                       | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 124 | M. Joseph Beaulieu.....                 | 6½                                     | 2            | 0  | 0  | 6                                                               | 10    | 0     | 178 | Adèle Bouchard .....                    | .....                                  | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 135 | Mlle. Rose Délima Bellefeuille.....     | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 179 | Siméon Jude Leblanc ...                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 126 | M. Louis Roy .....                      | 6                                      | 3            | 0  | 0  | 6                                                               | 0     | 0     | 180 | Walter McVicar ..                       | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 127 | M. H. C. Dozois .....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 181 | F. Renaud .....                         | .....                                  | 2            | 0  | 0  | .....                                                           | ..... | ..... |
| 128 | M. W. Stinson .....                     | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 182 | Germain Tremblay.....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 129 | M. A. Dalairé.....                      | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 183 | Alex. Henderson.....                    | 2½                                     | 2            | 0  | 0  | 2                                                               | 10    | 0     |
| 130 | F. Z. De Lottinville.....               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 184 | Emilie Malherbes .....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 131 | Mlle. Marg'te. Béliveau..               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 185 | Henriette Geoffrard .....               | 6                                      | 2            | 0  | 0  | 6                                                               | 0     | 0     |
| 132 | Mlle. Elodie Béliveau ...               | 5                                      | 3            | 0  | 0  | 5                                                               | 0     | 0     | 186 | Mde. F. Derouin .....                   | 6                                      | 3            | 0  | 0  | 6                                                               | 0     | 0     |
| 133 | Mlle. Hermine Rousseau .....            | 5                                      | 2            | 0  | 0  | 5                                                               | 0     | 0     | 187 | Pierre Bélanger.....                    | 8                                      | 3            | 0  | 0  | 8                                                               | 0     | 0     |
| 134 | Mlle. Demerise Dumas...                 | 7                                      | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0     | 0     | 188 | F. X. Montmarquet .....                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 135 | Mlle. Apolline Proulx ...               | 5                                      | 3            | 0  | 0  | 5                                                               | 0     | 0     | 189 | Cécile Pasteur .....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 136 | Mlle. Henriette Carrier..               | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 190 | Louise Demers.....                      | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 137 | M. A. M. Langlois .....                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 191 | F. O. Pâquet .....                      | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 138 | M. P. A. Parent .....                   | 5                                      | 2            | 0  | 0  | 5                                                               | 0     | 0     | 192 | Lucile Toussaint.....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 139 | Honorine Kenny.....                     | 7                                      | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0     | 0     | 193 | Aristide Simard .....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 140 | Jacques Piton .....                     | 4                                      | 2            | 0  | 0  | 4                                                               | 0     | 0     | 194 | John Hughes.....                        | 5                                      | 2            | 0  | 0  | 5                                                               | 0     | 0     |
| 141 | Angélique Poitras.....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 195 | Louis Paquet.....                       | .....                                  | 3            | 0  | 0  | .....                                                           | ..... | ..... |
| 142 | Joseph Mathon .....                     | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 196 | Candide Dufresne.....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 143 | Victoire Bérube .....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 197 | Chs. Dolbigny.....                      | .....                                  | 3            | 0  | 0  | .....                                                           | ..... | ..... |
| 144 | Hercule Perrin .....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 198 | H. Lindsay.....                         | .....                                  | 4            | 0  | 0  | .....                                                           | ..... | ..... |
| 145 | J. Duquet.....                          | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 199 | Jos. Bonin .....                        | .....                                  | 3            | 0  | 0  | .....                                                           | ..... | ..... |
| 146 | Pierre Brisset .....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 200 | Julie Dubois.....                       | 7                                      | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0     | 0     |
| 147 | E. Justin Harman.....                   | 5                                      | 3            | 0  | 0  | 5                                                               | 0     | 0     | 201 | Pierre Bourassa.....                    | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 148 | Sophie Dubois.....                      | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 202 | Louise Liévain .....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 149 | Catherine Lamb .....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 203 | Thos. Strong .....                      | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 150 | Hannah Mitchell.....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 204 | Domitilde Pâquet.....                   | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 151 | Daniel Parthenais.....                  | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 205 | F. X. Toussaint.....                    | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 152 | Vitaline Dion.....                      | 5                                      | 2            | 0  | 0  | 5                                                               | 0     | 0     | 266 | Hezekiah Arnold.....                    | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 153 | Olivine Blais .....                     | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 207 | Julie Couillard.....                    | 8                                      | 3            | 0  | 0  | 8                                                               | 0     | 0     |
| 154 | Emilie Blais.....                       | 3                                      | 3            | 0  | 0  | 3                                                               | 0     | 0     | 208 | Mathilde Blanchard .....                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 155 | J. B. Chamberland.....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 209 | Clothilde Tanguay .....                 | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 156 | F. E. Gaudry.....                       | .....                                  | 3            | 0  | 0  | .....                                                           | ..... | ..... | 210 | D. N. St. Cyr.....                      | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 157 | F. X. Hétu.....                         | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 211 | Elizabeth Marcoux.....                  | 9                                      | 2            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 158 | Montagne Scott.....                     | 5                                      | 3            | 0  | 0  | 5                                                               | 0     | 0     | 212 | A. H. Beauchemin .....                  | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 159 | L. M. Laplante .....                    | .....                                  | 2            | 0  | 0  | .....                                                           | ..... | ..... | 213 | Eléonore Letourneux....                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     |
| 160 | Marie Anne Tibault.....                 | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 214 | Louis Grondin.....                      | 10                                     | 2            | 0  | 0  | 8                                                               | 0     | 0     |
| 161 | Jos. C. Manteith.....                   | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 215 | Urgel Eugène Archambeault .....         | 8                                      | 2            | 0  | 0  | 6                                                               | 0     | 0     |
| 162 | Hélène Tremblay .....                   | 2                                      | 1            | 0  | 0  | 2                                                               | 0     | 0     | 216 | Amélie Sophie Bélanger.                 | 10                                     | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0     | 0     |
| 163 | Adèle Milette.....                      | 3                                      | 1            | 0  | 0  | 3                                                               | 0     | 0     | 217 | Julie St. Jacques.....                  | 10                                     | 5            | 1  | 0  | 4                                                               | 10    | 0     |
| 164 | John Sam. Lawler .....                  | 9                                      | 1            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 218 | Daniel McSweeney.....                   | 10                                     | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0     | 0     |
| 165 | Andrew Doyle.....                       | 6                                      | 1            | 0  | 0  | 6                                                               | 0     | 0     | 219 | Chs. Langlois.....                      | 10                                     | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0     | 0     |
| 166 | James Ryan.....                         | 7                                      | 2            | 0  | 0  | 7                                                               | 0     | 0     | 220 | Agnès Brulé.....                        | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 6                                                               | 0     | 0     |
| 167 | Gédéon Guertin .....                    | .....                                  | 1            | 0  | 0  | .....                                                           | ..... | ..... | 221 | Archange Paré ..                        | 4                                      | 3            | 0  | 0  | 1                                                               | 0     | 0     |
| 168 | Emile de Tonnancour.....                | 9                                      | 3            | 0  | 0  | 9                                                               | 0     | 0     | 222 | Edesse Rouleau .....                    | 7                                      | 3            | 0  | 0  | 4                                                               | 0     | 0     |
| 169 | Elizabeth McAdam.....                   | .....                                  | 2            | 0  | 0  | .....                                                           | ..... | ..... | 223 | Angélique Blanchette....                | 10                                     | 3            | 0  | 0  | 7                                                               | 0     | 0     |
| 170 | J. B. Cloutier.....                     | 8                                      | 3            | 0  | 0  | 8                                                               | 0     | 0     | 224 | Magloire Langlois.....                  | 8                                      | 1            | 0  | 0  | 7                                                               | 0     | 0     |
| 171 | Alicia Hamilton.....                    | 5                                      | 3            | 0  | 0  | 5                                                               | 0     | 0     | 225 | Wm. Fraser .....                        | 8                                      | 1            | 0  | 0  | 7                                                               | 0     | 0     |

ETAT des dépenses des journaux publiés par le département, pour l'année 1859.

| 1859        |                            |     |      | 1859      |                           |      |         |
|-------------|----------------------------|-----|------|-----------|---------------------------|------|---------|
|             |                            | \$  | cts. |           |                           | \$   | cts.    |
| Janv 21..   | A. W. Bell.....            | 10  | 00   | Sept. 8.. | Sénécal, Daniel et Cie... | 70   | 00      |
| " 28..      | Sénécal, Daniel.....       | 124 | 00   | " 17..    | do do .....               | 124  | 00      |
| " 31..      | Beauchemin & Payette..     | 6   | 30   | " 30..    | do do .....               | 88   | 00      |
| Fév. 11..   | Harper & Brothers .....    | 78  | 75   | Oct. 13.. | do do .....               | 124  | 00      |
| " 12..      | Sénécal, Daniel et Cie.... | 97  | 50   | " 20..    | do do .....               | 78   | 00      |
| " 21..      | J. H. Walker.....          | 14  | 00   | Nov. 12.. | do do .....               | 128  | 00      |
| " 28..      | Sénécal, Daniel et Cie...  | 186 | 00   | " 17..    | Payé pour copie .....     | 4    | 06      |
| Mars 7..    | Bossange et Fils .....     | 102 | 69   | " 26..    | Sénécal, Daniel et Cie... | 78   | 00      |
| " 15..      | Sénécal, Daniel et Cie.... | 78  | 00   | Déc. 10.. | do do .....               | 180  | 00      |
| " 19..      | B. Dawson .....            | 163 | 89   | " 26..    | do do .....               | 136  | 70      |
| " 26..      | Sénécal, Daniel et Cie.... | 124 | 00   |           |                           |      |         |
| " 31..      | C. T. Palsgrave.....       | 12  | 00   |           |                           |      | 3213 83 |
| Avril 9..   | Sénécal, Daniel et Cie.... | 78  | 00   |           | Montant déposé à la       |      |         |
| " 21..      | do do .....                | 124 | 00   |           | banque d'épargne, en      |      |         |
| " 30..      | do do .....                | 78  | 00   |           | 1859, avec intérêt pro-   |      |         |
| Mai 13..    | do do .....                | 186 | 00   |           | venant d'abonnements.     | 728  | 49      |
| " 27..      | do do .....                | 78  | 00   |           | Subvention du gouverne-   |      |         |
| Juin 17..   | do do .....                | 155 | 00   |           | ment .....                | 1800 | 00      |
| Juillet 6.. | do do .....                | 78  | 00   |           | Balance rapportée du der- |      |         |
| " 25..      | J. H. Walker .....         | 5   | 00   |           | nier compte-rendu.....    |      | 154 48  |
| Août 3..    | Sénécal, Daniel et Cie...  | 186 | 00   |           | Balance.....              | 839  | 82      |
| " 18..      | do do .....                | 78  | 00   |           |                           |      |         |
| " 30..      | do do .....                | 155 | 00   |           |                           |      |         |
| Sept. 2..   | Lowe et Chamberlin.....    | 5   | 00   |           |                           | 3368 | 31      |
|             |                            |     |      |           |                           |      | 3368 31 |

ETAT des dépenses des Écoles Normales pour l'année 1859.

| ÉCOLES NORMALES. |                           |       |       | LAVAL. |                           |      |           |
|------------------|---------------------------|-------|-------|--------|---------------------------|------|-----------|
| JACQUES CARTIER. |                           |       |       |        |                           |      |           |
|                  | \$                        | cts.  | \$    | cts.   |                           | \$   | cts.      |
| 1859             |                           |       |       |        |                           |      |           |
| Déc. 31..        | Montant dépensé .....     |       | 9013  | 96     | Dépensé .....             |      | 17767 28  |
|                  | Balance rapportée du der- | 2240  | 45    |        | A et divers.....          | 4237 | 72        |
|                  | nier compte-rendu .....   |       |       |        | Subvention annuelle ..... | 8532 | 00        |
|                  | Subvention du gouverne-   | 8936  | 00    |        | Avance sur le fonds de    |      |           |
|                  | ment .....                |       |       |        | construction .....        | 5234 | 92        |
|                  | Déposé à la banque        | 1399  | 07    |        | Balance.....              |      | 237 36    |
|                  | d'épargne .....           |       |       |        |                           |      |           |
|                  | Intérêt .....             | 117   | 15    |        |                           |      |           |
|                  | Balance en mains .....    |       | 3678  | 71     |                           |      |           |
|                  |                           | 12692 | 67    | 12692  | 67                        |      |           |
|                  |                           |       |       |        |                           |      |           |
|                  | McGILL.                   |       |       |        | Balances.                 |      |           |
| 1859             | Dépensé .....             |       | 10030 | 77     | en mains, 1... 3678       | 71   |           |
| Déc. 31..        | Subvention du gouverne-   | 11101 | 07    |        | 2... 1070                 | 30   |           |
|                  | ment, et élèves .....     |       |       |        | 3... 237                  | 36   |           |
|                  | Balance.....              |       | 1070  | 30     |                           |      | \$4986 37 |
|                  |                           | 11101 | 07    | 11101  | 07                        |      |           |

ETAT de la correspondance du département, du 1er janvier au 31 décembre 1859.

|                                      | Janvier. | Février. | Mars. | Avril. | Mai. | Juin. | Juillet. | Août. | Septembre. | Octobre. | Novembre. | Décembre. | Totaux. | Total des let-<br>tres reçues<br>et expédiées. |
|--------------------------------------|----------|----------|-------|--------|------|-------|----------|-------|------------|----------|-----------|-----------|---------|------------------------------------------------|
| Lettres et docu-<br>ments reçu ..... | 729      | 649      | 565   | 401    | 421  | 479   | 982      | 519   | 422        | 696      | 453       | 581       | 6967    | } 20483                                        |
| Lettres et docu-<br>ments expédiés.. | 923      | 872      | 3190  | 417    | 736  | 957   | 1050     | 642   | 433        | 488      | 3211      | 597       | 13516   |                                                |

TABLEAU de la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres pour 1859.

| Comtés.        | Municipalités.     | Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant. | Montant de la subvention annuelle ordinaire. |       | Montant de la cotisation prélevée. |       | Montant de la subvention supplémentaire mandée. |       | Subvention supplémentaire accordée. |    |
|----------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------|------------------------------------|-------|-------------------------------------------------|-------|-------------------------------------|----|
|                |                    |                                                                                                  | \$                                           | c.    | \$                                 | c.    | \$                                              | c.    | \$                                  | c. |
| Argenteuil ... | Mille Isles .....  | Etablissement nouveau; augment. de population depuis le recensement....                          | 74                                           | 57    | 204                                | 00    | 200                                             | 00    | 45                                  | 00 |
| do ...         | Gore .....         | Très pauvre; \$400 pour réparer les maisons d'école.....                                         | 211                                          | 05    | 300                                | 00    | .....                                           | ..... | 45                                  | 00 |
| Arthabaska ..  | Warwick.....       | Nouvel établissement; bâti une maison d'école et répare les autres.....                          | 89                                           | 26    | 200                                | 00    | 140                                             | 00    | 40                                  | 00 |
| do ..          | do dissidents      | do bâti deux maisons.....                                                                        | .....                                        | ..... | 120                                | 00    | 80                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do ..          | Stanford .....     | do pauvre, se cotise à un haut montant.....                                                      | 197                                          | 00    | 800                                | 00    | .....                                           | ..... | 45                                  | 00 |
| do ..          | Tingwick .....     | do do \$200 pour bâtisses.....                                                                   | 136                                          | 61    | 186                                | 00    | 80                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do ..          | St. Christophe.... | do do \$192 pour réparations.....                                                                | 126                                          | 96    | 352                                | 00    | 80                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do ..          | Hulstrode .....    | do \$232 bâtisses, etc                                                                           | 42                                           | 63    | 64                                 | 00    | 80                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do ..          | St. Norbert.....   | Pauvre et nouveau, \$180 pour bâtisse..                                                          | 166                                          | 86    | 192                                | 22    | 40                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| Bonaventure    | Port Daniel.....   | Etablissement pauvre.....                                                                        | 115                                          | 28    | 166                                | 00    | 80                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do             | Maria .....        | do do \$135 pour réparations .....                                                               | 187                                          | 71    | 244                                | 72    | 70                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do             | Hope.....          | do do .....                                                                                      | 154                                          | 11    | 214                                | 00    | 80                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do             | Ristigouche.....   | Sauvages .....                                                                                   | 50                                           | 00    | .....                              | ..... | .....                                           | ..... | 50                                  | 00 |
| Berthier ..... | St. Norbert.....   | .....                                                                                            | 148                                          | 13    | 513                                | 00    | 80                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| Beauce .....   | Forsyth.....       | Etablissement nouveau très pauvre....                                                            | 54                                           | 53    | 256                                | 00    | 40                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do .....       | Aylmer.....        | do do .....                                                                                      | 36                                           | 85    | 301                                | 38    | 80                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do .....       | St. Frédéric.....  | do do .....                                                                                      | 163                                          | 98    | 336                                | 00    | 80                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do .....       | St. Ephrem.....    | Nouvel établissement, pauvre, \$200 pour bâtisse.....                                            | 45                                           | 71    | 90                                 | 00    | 60                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do .....       | Lambton.....       | do do .....                                                                                      | 83                                           | 52    | 195                                | 55    | 80                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do .....       | Mettschemet .....  | do do .....                                                                                      | 60                                           | 80    | 120                                | 00    | 60                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do .....       | St. Victor.....    | do do .....                                                                                      | 117                                          | 56    | 200                                | 00    | 49                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| Bagot .....    | St. Bonaventure..  | do do \$150 pour bâtisse.....                                                                    | 40                                           | 44    | 187                                | 05    | 80                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do .....       | Acton .....        | Fait de grands sacrifices, nouveau, \$300 pour bâtisse.....                                      | 50                                           | 60    | 440                                | 00    | 100                                             | 00    | 45                                  | 00 |
| do .....       | Soraba .....       | Nouvel établissement, encore peu peuplé .....                                                    | 69                                           | 12    | 165                                | 00    | 40                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| Brome .....    | Bolton, dissidents | do do do .....                                                                                   | 48                                           | 00    | 150                                | 00    | 100                                             | 00    | 45                                  | 00 |
| Chicoutimi...  | Laterrière .....   | Etablissement nouveau et pauvre.....                                                             | 51                                           | 34    | 120                                | 00    | .....                                           | ..... | 45                                  | 00 |
| do ...         | Bagot .....        | do do do .....                                                                                   | 143                                          | 58    | 183                                | 00    | 80                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do ...         | Labarre.....       | do do do .....                                                                                   | .....                                        | ..... | 40                                 | 00    | 80                                              | 00    | 80                                  | 00 |
| do ...         | Bagotville .....   | \$80 pour bâtisse.....                                                                           | 195                                          | 88    | 264                                | 00    | 60                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do ...         | St. Jean du Port.. | Ne se trouve pas inclus dans le dernier recensement.....                                         | .....                                        | ..... | .....                              | ..... | 50                                              | 00    | 50                                  | 00 |
| do ...         | Chicoutimi.....    | Fait de grand sacrifices, \$160 pour bâtisse.....                                                | 193                                          | 40    | 421                                | 57    | 100                                             | 00    | 45                                  | 00 |
| do ...         | St. Joseph .....   | do do do .....                                                                                   | 80                                           | 65    | 392                                | 00    | 60                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| Compton.....   | Hereford.....      | Etablissement nouveau et pauvre .....                                                            | 50                                           | 36    | 250                                | 00    | 60                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do .....       | Lingwick .....     | do do do \$249 pour bâtisse .....                                                                | 112                                          | 41    | 256                                | 00    | 80                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do .....       | Clifton .....      | do do do 275 pour bâtisse .....                                                                  | 53                                           | 15    | 450                                | 00    | 50                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do .....       | Winslow .....      | Etablissement nouveau et pauvre .....                                                            | 100                                          | 63    | 400                                | 00    | .....                                           | ..... | 45                                  | 00 |
| Chambly.....   | Chambly, diss..... | Peu nombreux.....                                                                                | 60                                           | 00    | 120                                | 00    | 60                                              | 00    | 20                                  | 00 |
| Champlain ...  | St. Narcisse.....  | Paroisse nouvelle .....                                                                          | 111                                          | 50    | 128                                | 00    | 100                                             | 00    | 40                                  | 00 |
| do ...         | Batiscan .....     | Peu peuplé et pauvre.....                                                                        | 133                                          | 00    | 168                                | 00    | 40                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| Charlevoix...  | Ste. Agnès.....    | Est pauvre et fait des sacrifices.....                                                           | 177                                          | 86    | 300                                | 00    | 80                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| do ...         | Settrington .....  | Etablissement tout nouveau et pauvre                                                             | 39                                           | 02    | .....                              | ..... | 120                                             | 00    | 45                                  | 00 |
| do ...         | St. Irénée.....    | Pauvre, \$100 pour bâtisse.....                                                                  | 121                                          | 02    | 160                                | 00    | 40                                              | 00    | 40                                  | 00 |
| 2 Montagnes.   | Ste. Placide.....  | Faits de grands efforts, \$304 pour bâtisse.....                                                 | 171                                          | 20    | 432                                | 00    | 80                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do             | St. Canut.....     | Municipalité nouvelle et pauvre.....                                                             | 84                                           | 55    | 335                                | 00    | 80                                              | 00    | 45                                  | 00 |
| do             | St. Colomban.....  | do do do .....                                                                                   | 123                                          | 70    | 174                                | 00    | 80                                              | 00    | 40                                  | 00 |

TABLEAU de la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres pour 1859.—(Continué.)

| Comtés,        | Municipalités.          | Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant. | Montant de la subvention annuelle ordinaire. | Montant de la cotisation prélevée. | Montant de la subvention supplémentaire mandée. | Subvention supplémentaire accordée, |
|----------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------|
|                |                         |                                                                                                  | c.                                           | c.                                 | c.                                              | \$ c.                               |
| Drummond...    | Wickham .....           | Nouvel établissement, fait de bien grands sacrifices .....                                       | 80 08                                        | 591 00                             | 90 00                                           | 45 00                               |
| do             | St. Frédérick.....      | do do do do                                                                                      | 109 27                                       | 800 00                             | 80 00                                           | 45 00                               |
| do             | St. Germain.....        | do do do do                                                                                      | 127 56                                       | 432 00                             | 80 00                                           | 45 00                               |
| do             | Durham, No. 2 ...       | do do do do                                                                                      | 79 98                                        | 160 00                             | 100 00                                          | 40 00                               |
| Gaspé .....    | Grande Rivière...       | Est la seule municipalité où la loi fonctionne régulièrement à Gaspé.....                        | 96 06                                        | 200 00                             | 80 00                                           | 48 00                               |
| do             | Fox, Griffin Cove. .... | .....                                                                                            | 97 03                                        | .....                              | .....                                           | 45 00                               |
| Huntingdon..   | Huntingdon, diss.       | Sont peu nombreux et pauvres.....                                                                | 35 00                                        | 200 00                             | 60 00                                           | 45 00                               |
| Hochelaga ...  | Côte St Louis, diss     | Sont peu nombreux .....                                                                          | 44 00                                        | 163 00                             | 80 00                                           | 20 00                               |
| L'Islet.....   | St. Aubert.....         | Municipalité toute nouvelle.....                                                                 | 142 06                                       | 200 00                             | 80 00                                           | 40 00                               |
| do             | St. Cyrille.....        | Très pauvre.....                                                                                 | 42 58                                        | 135 60                             | 80 00                                           | 40 00                               |
| Joliette.....  | St. Alphonse.....       | Pauvre .....                                                                                     | 156 90                                       | 312 00                             | 40 00                                           | 20 00                               |
| Joliette ..... | Jean de Matha.....      | do \$248 pour bâtisses .....                                                                     | 92 35                                        | 132 00                             | 40 00                                           | 40 00                               |
| do             | St. Ambroise, diss      | Sont peu nombreux .....                                                                          | 34 40                                        | 91 35                              | 80 00                                           | 20 00                               |
| Kamouraska     | Ste. Hélène .....       | Pauvre, soutient 5 écoles.....                                                                   | 148 83                                       | 228 00                             | 80 00                                           | 40 00                               |
| do             | Ixworth .....           | Etablissement nouveau et pauvre .....                                                            | 81 66                                        | 100 00                             | 80 00                                           | 45 00                               |
| do             | St. Alexandre .....     | Pauvre et soutient 7 écoles.....                                                                 | 159 56                                       | 300 00                             | 80 00                                           | 40 00                               |
| Lotbinière ... | St. Flavien.....        | Pauvre et soutient 3 écoles.....                                                                 | 79 25                                        | 109 00                             | 60 00                                           | 45 00                               |
| do             | St. Gilles.....         | Pauvre et soutient 4 écoles.....                                                                 | 147 58                                       | 204 00                             | 60 00                                           | 45 00                               |
| Lévi.....      | St. Lambert.....        | Nouveau et pauvre.....                                                                           | 125 65                                       | 158 00                             | 60 00                                           | 40 00                               |
| Montmagny..    | Berthier .....          | Soutient 3 écoles, un incendie a détruit une de leurs maisons d'école.....                       | 169 95                                       | 300 00                             | 160 00                                          | 40 00                               |
| do             | Isle au Grues.....      | Peu populeux.....                                                                                | 86 77                                        | 101 00                             | 80 00                                           | 40 00                               |
| Mégantic ....  | Ste. Lucie.....         | Est pauvre, soutient 4 écoles et a bâti 2 maisons .....                                          | 119 63                                       | 300 00                             | 80 00                                           | 45 00                               |
| do             | Ste. Sophie.....        | do 6 do 4 .....                                                                                  | 169 05                                       | 400 00                             | 60 00                                           | 45 00                               |
| Montmorenci    | Laval .....             | Etablissement nouveau, très pauvre, \$160 pour bâtisse.....                                      | 55 78                                        | 90 00                              | 80 00                                           | 40 00                               |
| Maskinongé.    | St. Paulin.....         | Insuffisance de la subvention, a 4 écoles .....                                                  | 100 06                                       | 240 00                             | 60 00                                           | 40 00                               |
| Montcalm....   | Kilkenny .....          | Nouvel établissement, pauvre, a bâti 2 maisons .....                                             | 166 33                                       | 308 00                             | 80 00                                           | 45 00                               |
| do             | Chertsey .....          | do do do \$240 pour bâtisse.....                                                                 | 57 36                                        | 120 00                             | 40 00                                           | 45 00                               |
| Nicolet .....  | Blandford.....          | Peu populeux et pauvre.....                                                                      | 54 81                                        | 100 00                             | 40 00                                           | 40 00                               |
| do             | Ste. Monique No. 2      | do do .....                                                                                      | 56 25                                        | 136 00                             | 40 00                                           | 40 00                               |
| do             | Ste. Gertrude.....      | Pauvre .....                                                                                     | 153 83                                       | 208 06                             | 80 00                                           | 40 00                               |
| Ottawa .....   | Eardley.....            | Pauvre et a bâti 2 maisons.....                                                                  | 100 92                                       | 215 00                             | .....                                           | 45 00                               |
| do             | St. André Avelin..      | Paroisse nouvelle et pauvre.....                                                                 | 178 15                                       | 268 00                             | .....                                           | 45 00                               |
| do             | Buckingham .....        | Population considérablement augmentée depuis le recensement.....                                 | 152 00                                       | 280 00                             | 200 00                                          | 40 00                               |
| Pontiac.....   | Sheen .....             | Pauvre .....                                                                                     | 32 12                                        | 280 00                             | 40 00                                           | 40 00                               |
| Rimouski ....  | Matane.....             | Pauvre, \$173 pour bâtisse .....                                                                 | 166 20                                       | 321 50                             | 80 00                                           | 45 00                               |
| do             | St. Octave.....         | do \$300 do .....                                                                                | 101 25                                       | 336 00                             | 80 00                                           | 45 00                               |
| do             | Métis.....              | Peu populeux et pauvre.....                                                                      | 32 45                                        | 82 00                              | 40 00                                           | 40 00                               |
| do             | St. Fabien .....        | Pauvre .....                                                                                     | 137 58                                       | 230 40                             | 40 00                                           | 40 00                               |
| Richelien .... | St. Marcel .....        | Nouvelle paroisse, population beaucoup augmentée depuis le recens....                            | 152 55                                       | 216 00                             | 480 00                                          | 40 00                               |
| Richmond....   | Cleveland diss....      | Peu nombreux et pauvres.....                                                                     | 20 00                                        | 50 00                              | .....                                           | 20 00                               |
| St. Maurice .. | Shawinigan.....         | Etablissement nouveau et pauvre.....                                                             | 43 50                                        | 120 25                             | 120 00                                          | 40 00                               |
| do             | St. Sévère .....        | Pauvre .....                                                                                     | 138 42                                       | 200 00                             | 60 00                                           | 40 00                               |
| Stanstead....  | Barford .....           | Peu populeux, on y a prélevé \$296 pour bâtisse.....                                             | 59 80                                        | 120 00                             | 100 00                                          | 40 00                               |
| Shefford ..... | Granby, diss.....       | Font de grands sacrifices et l'établissement est encore nouveau.....                             | 320 00                                       | 140 00                             | .....                                           | 60 00                               |
| Témiscouata    | N. D. du Portage        | Etablissement nouveau et pauvre.....                                                             | 131 22                                       | 169 32                             | 120 00                                          | 45 00                               |
| Wolfe.....     | Wotton.....             | do do do .....                                                                                   | 92 45                                        | 119 00                             | 100 00                                          | 45 00                               |
| Total.....     |                         |                                                                                                  |                                              |                                    |                                                 | 3880 00                             |



## T A B L E .

|                                                                                                                                                                                               | Page. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'EDUCATION POUR LE BAS-CANADA, POUR L'ANNÉE 1859.....                                                                                                             | 1     |
| Tableau des diplômes accordés dans le Bas-Canada.....                                                                                                                                         | 10    |
| Correspondance au sujet du bureau des examinateurs catholiques de Québec .....                                                                                                                | 11    |
| Tableaux comparatifs des augmentations dans le nombre des institutions, élèves, contributions,<br>etc., dans les différentes branches enseignées depuis 1859.....                             | 16    |
| Nomination des membres du conseil de l'instruction publique.....                                                                                                                              | 19    |
| Rapports des directeurs des Ecoles Normales .....                                                                                                                                             | 19    |
| Rapport de M. le principal de l'école normale Jacques Cartier .....                                                                                                                           | 20    |
| "                    "                    "                    McGill.....                                                                                                                    | 28    |
| "                    "                    "                    Laval .....                                                                                                                    | 31    |
| Tableau A.—Tableau des sommes prélevées pour l'instruction primaire dans les municipalités du<br>Bas-Canada, pour l'année 1859 .....                                                          | 37    |
| Récapitulation du tableau des sommes prélevées .....                                                                                                                                          | 47    |
| Récapitulation du tableau B, contenant la statistique de toutes les institutions d'éducation, et plus<br>particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires .....                   | 48    |
| 4 <sup>e</sup> division, écoles spéciales .....                                                                                                                                               | 54    |
| 5 <sup>e</sup> division, " primaires .....                                                                                                                                                    | 54    |
| Récapitulation des cinq grandes divisions .....                                                                                                                                               | 54    |
| Tableau C.—Contenant la statistique des écoles catholiques des cités de Québec et Montréal.....                                                                                               | 55    |
| Tableau D.—Indiquant la circonscription de chaque district d'inspection, donnant les noms des<br>comtés ou parties de comté qu'elle renferme, la résidence et le salaire des inspecteurs..... | 57    |
| Tableau E.—Grand tableau synoptique, donnant un résumé de toutes les statistiques recueillies par<br>les inspecteurs d'écoles pour l'année 1859.....                                          | 58    |
| Rapport sur la distribution de la subvention de l'éducation supérieure .....                                                                                                                  | 62    |
| Tableau de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure pour l'année 1859.....                                                                                                  | 63    |
| Liste No. 1.—Universités.....                                                                                                                                                                 | 63    |
| "    "    2.—Colléges classiques.....                                                                                                                                                         | 63    |
| "    "    3.—    "    industriels.....                                                                                                                                                        | 64    |
| "    "    4.—Académies de garçons ou mixtes.....                                                                                                                                              | 65    |
| "    "    5.—    "    de filles.....                                                                                                                                                          | 66    |
| "    "    6.—Ecoles-modèles .....                                                                                                                                                             | 68    |
| Deuxième rapport sur la distribution du fonds de l'éducation supérieure pour 1859.....                                                                                                        | 70    |
| Liste des instituteurs et institutrices inscrits sur le registre de la caisse d'économie, jusqu'au 31<br>décembre 1859.....                                                                   | 71    |
| Etat des dépenses des journaux publiés par le département, pour l'année 1859.....                                                                                                             | 73    |
| Etat des dépenses des écoles normales pour l'année 1859 .....                                                                                                                                 | 73    |
| Etat de la correspondance du département, pour l'année 1859 .....                                                                                                                             | 73    |
| Tableau de la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres.....                                                                                                     | 74    |
| Tableau des livres donnés en prix par les inspecteurs .....                                                                                                                                   | 76    |

---

THOMPSON & CIE., IMPRIMEURS, RUE STE. URSULE, QUEBEC.

---

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, en date du 30 avril 1860, demandant les documents relatifs à l'avance de \$60,000 faite aux commissaires du havre de Montréal.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRÉTARIAT PROVINCIAL,  
Québec, 7 mai 1860. }

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,  
Montréal, 13 mai 1859.

MONSIEUR,—J'ai été chargé par les commissaires d'attirer de nouveau votre attention sur le sujet du paiement des dépenses occasionnées par l'approfondissement du chenal des navires dans le fleuve et le lac St. Pierre.

L'ex-président de la commission, l'Hon. John Young, a informé le bureau que le gouvernement devait prendre des mesures pour que les frais des opérations de cette année fussent payés par d'autres que les commissaires du havre.

Se fondant sur cette information, les commissaires ont fait reprendre les travaux d'approfondissement à l'ouverture de la saison actuelle ; mais s'il y a quelque malentendu à ce sujet, les commissaires vous prient instamment de vouloir bien les en avertir immédiatement, afin qu'ils puissent régler la dépenses d'après la décision du gouvernement. Ainsi qu'ils l'ont déjà dit, les commissaires ne croient pas prudent de poursuivre l'approfondissement du chenal jusqu'à 20 pieds, sans qu'il soit fait quelque arrangement définitif pour subvenir aux frais nécessaires pour parvenir à ce but ; et comme la saison de travail est maintenant commencée, il est de la plus grande importance que vous leur fassiez connaître, le plus tôt qu'il vous sera possible, les intentions du gouvernement à ce sujet.

En attendant l'honneur d'une réponse,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) ALEX. CLERK,  
Secrétaire.

L'Honorable CHAS. ALLEYN, M. P. P.,  
Secrétaire provincial.

Toronto, 10 juin 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous apprendre que Son Excellence le Gouverneur-Général, après avoir pris en considération la requête des commissaires du havre contenue dans votre lettre du 13 mai dernier, a bien voulu ordonner que les commissaires du havre fussent informés que le Gouvernement sera prêt à avancer à cette commission, pour l'approfondissement du lac St. Pierre, une somme n'excédant pas en tout soixante mille piastres, sur l'exécution, à la satisfaction du Procureur-Général pour le Bas-Canada, d'une obligation engageant les cure-môles et autres outillage pour le remboursement de l'avance à la demande du Gouvernement, et que cette avance sera faite de tems à autre, suivant qu'on en aura besoin, à même les produits de certains fonds spéciaux entre les mains du Receveur-Général.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) C. ALLEYN,

A. CLERK, ECR.,  
Sec. Com. havre, Montréal.

## BUREAU DU HAVRE,

MONTRÉAL, 18 juin 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 courant, que j'ai soumise au bureau des commissaires, et je suis chargé par eux de vous exprimer leurs remerciements les plus sincères pour l'information que le Gouvernement est prêt à avancer à la commission du havre, une somme n'excédant pas en tout soixante mille piastres, pour continuer les travaux d'amélioration du chenal des navires entre Montréal et Québec.

D'après les termes de votre lettre, les commissaires seront prêts à exécuter une obligation, à la satisfaction du Procureur Général pour le Bas-Canada, par laquelle ils engageront leurs bateaux à vapeur et cure-môles pour le remboursement de la somme susdite, et vous voudrez bien me dire de quelle manière vous désirez que cet acte soit préparé, et vos instructions seront scrupuleusement suivies.

Si vous le préféreriez, les commissaires pourraient faire préparer un projet d'obligation ici, et vous le transmettre pour votre approbation ; mais il est possible que vous puissiez nous indiquer quelqu'un à Montréal, dûment autorisé à représenter le Gouvernement, et avec qui nous pourrions entrer en communication directe pour l'exécution en bonne et due forme de l'instrument.

En attendant vos instructions,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) ALEX. CLERK,

L'honorable C. ALLEYN, M. P. P.,  
Secrétaire Provincial, Toronto.

TORONTO, 4 juillet 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information des commissaires du havre de Montréal, la copie ci-jointe d'un rapport d'un comité du Conseil Exécutif sur votre lettre du 25 du mois dernier.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

E. PARENT.

ALEX. CLERK, Ecr.,  
Sec., Com., havre, Montréal.

*Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté du 29 juin 1859, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil le 8 juillet 1859.*

Sur une lettre du secrétaire des commissaires du havre de Montréal, relativement à l'obligation à préparer pour assurer le remboursement des \$60,000 qui doivent être avancées par le gouvernement aux commissaires susdits, en vertu de l'ordre en Conseil du 8 juin 1859.

L'honorable Procureur Général (B. C.) fait rapport qu'il devrait être fait, par les commissaires du havre, un acte de vente notarié à Sa Majesté, représentée par le commissaire des travaux publics, de tous les bateaux à vapeur, cure-môles et autres appareils qui s'y rattachent, appartenant aux commissaires du havre, pour la somme de soixante mille piastres qui sera avancée, de tems à autre, aux dits commissaires par Sa Majesté. Qu'après la passation de l'acte de vente, et après que le commissaire des travaux publics aura pris possession des bateaux à vapeur et autres articles vendus, il devrait, par une convention notariée, permettre aux commissaires du havre de se servir, pendant deux ans, de tous les bateaux à vapeur et autres articles ainsi vendus, à condition qu'ils soient constamment tenus en bon ordre et assurés, si le commissaire des travaux publics l'exige, pour telle somme qu'il prescrira ; et que, dans le cas où les commissaires du havre pourraient, pendant cette période, rembourser la somme ou les sommes avancées, avec intérêt sur ces sommes à compter de la date de chacune de ces avances, la vente serait résiliée, ou dans le cas où les commissaires pourraient trouver un acheteur pour une somme égale ou plus forte que le montant ou les montants avancés, avec intérêt, le commissaire des travaux

publics permettra à l'acquéreur de prendre possession des bateaux à vapeur et autres articles, en payant au commissaire la somme ou les sommes avancées, avec l'intérêt dû sur ces sommes.

Le comité soumet les suggestions ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

(Signé,)

W. A. HIMSWORTH,  
Faisant les fonctions de G. C. E.

TORONTO, 11 juillet 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le rapport du comité du Conseil Exécutif, dont je vous ai transmis copie le 4 courant, a depuis été approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, et que les commissaires du havre peuvent agir en conséquence.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

E. PARENT.

A. CLERK, Ecr.,  
Sec. Com. havre, Montréal.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
TORONTO, 22 juillet 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'un warrant a été émis en votre faveur pour la somme de £7,500, étant la moitié du montant qu'il a été décidé d'avancer aux commissaires du havre de Montréal par l'ordre en Conseil du 8 courant, en paiement partiel de leur outillage, cure-môles, barges, bateaux à vapeur, etc, vendus au gouvernement.

Le warrant vous sera remis, ou à votre agent, en vous adressant au bureau de l'Honorable Receveur Général.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

E. PARENT.

ALEX. CLERK, Ecr.,  
Sec. Com. havre, Montréal.

BUREAU DU HAVRE,  
TORONTO, 25 juillet 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 courant, par laquelle vous m'informez qu'il a été émis un warrant pour la somme de £7,500, étant la moitié du montant qu'il a été décidé d'avancer aux commissaires du havre par l'ordre en Conseil du 8 courant, en paiement partiel des effets vendus au gouvernement, et que ce warrant me sera remis en m'adressant au bureau du Receveur Général.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que H. H. Whitney, écr., président de cette commission, conjointement avec le secrétaire, ont aujourd'hui exécuté une procuration autorisant Thomas Woodside, écr., gérant de la Banque de la Cité, à Toronto, à recevoir la susdite somme pour le compte des commissaires du havre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

ALEX. CLERK,  
Secrétaire.

L'honorable C. ALLEYN, M. P. P.,  
Secrétaire Provincial.

# SUBDIVISIONS

DU

# BAS CANADA.

EN

PAROISSES ET TOWNSHIPS,

DEPUIS 1853.

---

*IMPRIME PAR ORDRE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.*

---



QUÉBEC:

IMPRIME PAR THOMPSON ET CIE., RUE ST. URSULE.

1860.



ÉVÊCHÉ DE ST. HYACINTHE,

1er avril 1860.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli et de la part de Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de St. Hyacinthe, un double tableau renfermant les paroisses qui ne sont encore érigées que canoniquement, et les localités qui ne sont connues que sous le nom de Missions, le tout conformément à la demande exprimée dans votre lettre du 30 mars dernier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L. Z. MOREAU, Prêtre.

*Secrétaire.*

L'hon. C. ALLEYN,

Secrétaire Provincial.

TABLEAU des paroisses du Diocèse de St. Hyacinthe, érigées canoniquement, mais dont la confirmation pour les effets civils n'a pas encore eu lieu. Le 1er avril 1860.

| NOMS DES PAROISSES.                       |  | COMTE.        | DISTRICT.      | DATE DU DECRET        | DESIGNATION.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|--|---------------|----------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Immaculée Conception de St. Ours.....     |  | Richelieu...  | Richelieu..... | 23 Novembre 1831....  | Composée aujourd'hui de la partie de la seigneurie de St. Ours située au sud de la Rivière Richelieu, moins celle formant les paroisses de St. Jude et de St. Barnabé.                                                                                                                                                                                    |
| Saint Césaire.....                        |  | Rouville..... | St. Hyacinthe  | 24 Septembre 1833.... | Composée du 1er rang de la rivière et de partie du rang Rosalie, dans la seigneurie de St. Hyacinthe, du rang la Barbue, du rang de la rivière, du rang double, du rang Caroline et de partie du rang St. Ours, dans la seigneurie Dehartzel.                                                                                                             |
| Saint Paul d'Yamaska.....                 |  | Rouville..... | St. Hyacinthe  | 13 Septembre 1855.... | Composée des rangs Papineau, Dwyer, St. Jacques, St. Joseph, Elmire, St. Charles des Jacmen, et des concessions de la montagne d'Yamaska, dans la seigneurie de St. Hyacinthe, et de deux numéros dans les 5me, 6me et 7me rangs de Granby. Cette paroisse est sur le point d'être reconnue civilement.                                                   |
| Saint Jean Baptiste de Roxton             |  | Shefford..... | Bedford.....   | 15 Février 1856.....  | Composée de cinq numéros, des 11me, 10me, 9me, 8me et 7me rangs du township d'Ely, et de tout le township de Roxton, moins les deux premiers rangs et les cinq premiers numéros des onze rangs.                                                                                                                                                           |
| Saint Joseph d'Ely.....                   |  | Shefford..... | Bedford.....   | 1 Août 1856.....      | Composée de tout le township d'Ely, moins la partie renfermée dans St. Jean Baptiste de Roxton.                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Notre Dame de Bonsocours de Stukeley..... |  | Shefford..... | Bedford.....   | 1er Août 1856.....    | Composée des quatorze derniers numéros de chacun des onze rangs du township de Stukeley.                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Saint Joachim.....                        |  | Shefford..... | Bedford.....   | 6 Juin, 1858.....     | Composée des deux premiers rangs du township de Roxton et des six derniers rangs du township de Shefford.                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Saint François Xavier.....                |  | Shefford..... | Bedford.....   | 6 Juin, 1858.....     | Composée des cinq premiers rangs du township de Shefford, moins le premier numéro du 5me rang, des dix-sept derniers numéros des onze rangs du township de Brome, des dix premiers numéros des six rangs du township de East Farnham, et des onze premiers numéros des deux premiers rangs du township de Granby.                                         |
| Sainte Croix de Dunham.....               |  | Missisquoi    | Bedford.....   | 25 Octobre 1858.....  | Composée de tout le township de Dunham et d'une partie de la seigneurie de St. Armand.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Saint André de Sutton.....                |  | Brome.....    | Bedford.....   | 25 Octobre 1858.....  | Composée de tout le township de Sutton et d'une partie de la seigneurie de St. Armand.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Notre Dame de Granby.....                 |  | Shefford..... | Bedford.....   | 3 Décembre 1859.....  | Composée du township de Granby, moins les parties renfermées dans les paroisses de Ste. Cécile de Milton, de St. Paul d'Yamaska et de St. François Xavier, des seize derniers numéros des six rangs du township de East Farnham et du premier numéro du cinquième rang du township de Shefford. Cette paroisse est sur le point d'être érigée civilement. |

TABLEAU des lieux du diocèse de St. Hyacinthe non érigés en paroisses et où il existe une église ou chapelle. 1er avril 1860.

| NOMS DES LIEUX.                  | COMTÉ.         | DISTRICT.     | REMARKS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------|----------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| St. Antoine de Richelieu.....    | Verchères..... | Montréal..... | Cette localité où réside un prêtre depuis près d'une centaine d'années et qui n'est pas encore érigée en paroisse régulière, est située dans la seigneurie de Contrecoeur et est bornée par le Richelieu et les paroisses de St. Marc, Contrecoeur et St. Roch de Richelieu.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| St. Michel de Sherbrooke.....    | Sherbrooke     | St. François  | Cette mission florissante se compose du township d'Ascot et de partie des townships voisins. Elle possède une magnifique Eglise en brique, entièrement terminée à l'intérieur et placée sur le point le plus culminant de la ville de Sherbrooke. Le premier objet que l'œil rencontre en arrivant dans cette ville est l'église catholique autour de laquelle se trouvent groupés le beau couvent des sœurs de la Congrégation, le collège tenu par un prêtre et des professeurs ecclésiastiques, et le presbytère. Ces deux établissements d'éducation font déjà un grand bien et promettent beaucoup plus pour la suite. |
| Sacré Cœur de Jésus de Stanstead | Stanstead...   | St. François  | Le centre de cette mission se trouve au charmant village de Stanstead-Plain, à un quart de mille de la ligne provinciale. Un prêtre y réside depuis plusieurs années. L'église catholique, après celle de Sherbrooke, est une des plus belles que l'on puisse rencontrer dans les townships.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| St. Thomas d'Aquin de Compton... | Compton.....   | St. François  | Le township de Compton forme cette mission qui a l'avantage d'un prêtre résidant, et qui possède une assez jolie chapelle en bois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| St. Etienne de Bolton.....       | Brome.....     | Bedford.....  | Cette mission qui se compose du township de Bolton, est sur le point d'être érigée en paroisse régulière. Quoique placée au milieu du protestantisme, elle prend cependant de l'accroissement. Elle possède une chapelle et est desservie tous les quinze jours par le curé de Ste. Anne de Stukelley.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| St. Catherino de Hatley.....     | Stanstead...   | St. François  | La partie ouest du township de Hatley, forme cette mission desservie par intervalle, par le missionnaire de Stanstead.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| St. Camille d'Eaton.....         | Compton.....   | St. François  | Cette mission peu considérable se compose du township d'Eaton. Elle possède une petite chapelle desservie par le missionnaire de Sherbrooke.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| St. Patrice d'Outlet.....        | Stanstead...   | St. François  | Cette mission se compose d'un certain nombre de familles catholiques qui se sont établies à la sortie du beau lac Memphrémagog. Une chapelle bien décente et dans un site magnifique sert à les réunir dans les missions que leur donne à certains temps Mr. le missionnaire de Sherbrooke.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

(Signé) L. Z. MOREAU, Prêtre, Secrétaire.

SECRETARIAT, Evêché de St. Hyacinthe, 1er avril 1860.

OTTAWA, le 19 avril 1860.

HONORABLE MONSIEUR,—J'ai pu me procurer depuis ma dernière lettre l'opuscule imprimé en 1853, par ordre du gouvernement, qui constate à la page 120 l'état des paroisses et missions qui existaient à cette époque dans la partie du diocèse de Bytown qui se trouve sur le Bas-Canada. Je vous envoie ci-joint la note des paroisses et missions qui ont été établies depuis cette époque.

1. St. Philippe de Chatham. Cette paroisse a été érigée canoniquement le 24 janvier 1856. Elle est bornée à l'ouest par le chemin qui se trouve à un mille des limites du township de Chatham et au store de M. Howard; au nord par les limites nord du township de Wentworth; au sud par le chemin de Grenville à Carillon; à l'est par la seigneurie d'Argenteuil; et comprend une étendue de territoire d'environ 8 milles de front sur 18 milles de profondeur.

2. St. André Avelin. Cette paroisse avait été érigée canoniquement le 26 janvier 1851. Le 13 juillet 1859, Mgr. de Bytown a ajouté canoniquement à cette paroisse, la côte dite St. Pierre, sise dans la partie nord de la Petite Nation et faisant partie des terres non concédées de la seigneurie.

3. St. Etienne de Chelsea. A été érigé canoniquement le 29 décembre 1859, et comprend une étendue de terrain de 6 milles de front environ, sur 8 milles de profondeur. Cette paroisse est bornée à l'est par le township de Templeton, au nord par celui de Masham, au sud par le chemin d'Aylmer à la Gatineau; à l'ouest par la paroisse d'Aylmer.

Depuis 1853, les paroisses de St. Philippe et de St. Angélique ont été érigées civilement, celle de Chelsea fait actuellement les démarches nécessaires pour cet objet.

Depuis cette époque, les missions suivantes ont été également établies.

1. Hull, qui embrasse la partie de ce township qui se trouve à l'est de la rivière Gatineau. Cette chapelle est desservie par le prêtre de Chelsea.

2. Ste. Elisabeth de Franktown. Au nord de l'Ile du Calumet, et comprend la partie ouest du township de Litchfield, ainsi que le township de Leslie. C'est M. le curé du Calumet qui dessert cette église.

3. St. Malachi, au nord du township de Lochaber, et comprend la moitié nord de ce township. C'est M. le curé de Buckingham qui dessert cette mission.

4. Fort William. Cette église a été élevée pour les sauvages qui se rendent à ce poste. Ce sont les MM. de St. Sulpice qui pendant l'été vont desservir les sauvages qui s'y rendent en juillet.

Je dois ajouter à cette liste la mission ou paroisse de St. François de Sales de la Gatineau qui, probablement par mégarde, n'avait point été portée dans le tableau de 1853. Elle renferme tout le township de Templeton.

J'ai l'honneur d'être,

Honorable Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

J. O'CONNOR.

A l'Honorable C. ALLEYN,  
Secrétaire Provincial.

ARCHEVECHÉ DE QUÉBEC,

avril 1860.

MONSIEUR,—Je suis chargé par monseigneur l'administrateur de répondre à votre lettre du 30 mars dernier, par laquelle vous priez sa grandeur "de faire parvenir à votre département un état des paroisses sous simple érection canonique, ainsi que des lieux connus sous le nom de missions dans l'étendue du diocèse de Québec, pour faire suite à l'état qui fut fourni en 1853, et pour mettre l'exécutif en état de répondre au désir exprimé dans une adresse récente de l'assemblée législative."

Pour l'intelligence des tableaux qui vont suivre, il est à propos de dire d'abord que, depuis la date de l'état fourni en 1853, les paroisses de Ste. Agathe, St. Alexandre, St. Basile, St. Bernard, St. Dunstan, St. Fidèle, St. Frédéric, St. George et St. Lambert, qui étaient alors sous simple érection canonique, ont été reconnues pour les effets civils.

Parmi les paroisses érigées depuis cette date, soit dans l'étendue des missions, soit

dans le territoire des paroisses déjà existantes, plusieurs ont aussi été reconnues pour les effets civils : ce sont celles de St. Romuald, de St. Apollinaire, de St. Raphaël, de St. Colomb, de Notre-Dame du Portage, de St. Antoine, de St. Modeste de Whitworth, de St. Basile, de St. Alexandre, de St. Alphonse, de St. Onézime, de St. Ferdinand, de Ste. Sophie, de St. Edouard de Frampton, de Notre-Dame de Laterrière, de Ste. Julie de Somerset, de St. François Xavier de Chicoutimi et de St. Alban d'Alton.

Le tableau des paroisses sous simple érection canonique est néanmoins encore considérable, parce qu'il comprend une série de 14 paroisses dans le district de Gaspé, qui ont été érigées toutes à la fois, et dont la confirmation pour les fins civiles sera demandée incessamment par les intéressés à la législature provinciale. Ce mode est adopté pour obtenir l'exemption des formalités ordinaires qui précèdent la proclamation, et dont l'observation est impossible dans le cas présent. Ces démarches présentent les conditions les plus favorables, vu qu'elles sont faites avec une parfaite unanimité et qu'elles sont appuyées par les députés qui représentent ce district important.

Monseigneur l'administrateur a fait joindre au tableau des missions l'état de la population de chaque poste, tel qu'il a été constaté par les missionnaires qui y résident dans le cours de l'année qui vient de finir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble serviteur,

EDMOND LANGEVIN, Prêtre,  
Secrétaire.

A l'Honorable  
Secrétaire Provincial,  
Québec.

### 1.—ÉTAT DES PAROISSES DU DIOCESE DE QUÉBEC SOUS SIMPLE ÉRECTION CANONIQUE, AVRIL 1860.

*St. Cyrille de Lessard, Comté de l'Islet.—Décret du 12 septembre 1844.*

#### DESCRIPTION

Territoire de 7½ milles sur 4½, formé du fief Lessard, de deux rangs du township Lessard, et de l'étendue des terres non concédées de la couronne, comprise entre ces fiefs et township et le fief Vincelotte ;—borné vers le nord-est à l'Augmentation du township d'Ashford ;—vers le nord-ouest, partie du fief et seigneurie Islet St. Jean, et parti du fief et seigneurie Bonsecours ;—vers le sud-ouest à la ligne nord-est du fief et seigneurie Vincelotte et à la prolongation d'icelle jusqu'à la distance de 40 arpents au-delà de la ligne de profondeur ;—vers le sud-est à la ligne qui sépare le second rang du township Lessard du 3e rang, et à la prolongation d'icelle jusqu'à ce qu'elle rencontre la prolongation de la ligne nord-est du fief et seigneurie Vincelotte.

*St. Edmond de Stoneham, comté de Québec.—Décret du 28 janvier 1850.*

#### DESCRIPTION.

Territoire de 6 milles sur 8 milles dans le township de Stoneham et Tewkesbury, et de 3 milles sur 2 milles dans les fiefs et seigneuries de St. Joseph de l'Épinay, d'Orsainville, de Notre-Dame des Anges, de la Trinité, de Grand Pré et de Bourg-la-Reine ;—borné vers le nord-est., partie à la seigneurie de Beauport et partie à celle de Beaupré ;—vers le nord-est à la ligne qui sépare le 8e rang du 9e rang du township ;—vers le sud-est au fief St. Ignace ;—vers le sud-est, à partir du dit fief St. Ignace, partie à la ligne qui sépare la concession où se trouve la terre du sieur Louis Légaré (la dite concession supposée être la 9e du fief St. Joseph de l'Épinay), de celle où est située la terre du sieur Jacques Bernard, (laquelle, d'après l'acte de concession, en date du 20 novembre 1841, se trouverait dans la 8e concession du même fief) ; partie à la ligne qui sépare la 11e concession de la 10e, dans le fief d'Orsainville ; partie à la ligne de séparation entre la terre du sieur Bryan Laughlin et celle du sieur J.-Bte. Bédard, dans la concession dite Sagamité, dans le fief de Notre-Dame des Anges ; la dite ligne prolongée jusqu'à la rencontre de la ligne nord-est

de l'ancien chemin de Stoneham ; partie à la ligne de séparation entre la terre du sieur George Howard et celle du sieur James Clarihue, la dite ligne prolongée jusqu'au fief de la Trinité ; partie au Ruisseau Valet, jusqu'à sa rencontre avec la ligne sud-ouest du fief Bourg-la-Reine ; partie enfin à la ligne de séparation entre la 8e et la 7e concessions du dit fief Bourg-la-Reine.

Le reste du township Stoneham et Tewkesbury appartient provisoirement à St. Edmond en attendant que l'accroissement de la population et le défrichement des terres permettent d'y ériger une paroisse séparée.

*St. Pacôme, comté de Kamouraska.—Décret du 8 février 1851.*

#### DESCRIPTION.

Territoire dans la seigneurie de La Bouteillerie, comprenant une étendue de 7½ milles de front sur environ 4½ de profondeur ;—borné vers le nord-est, partie à la ligne qui sépare la seigneurie de La Bouteillerie du fief St. Denis, depuis la ligne qui sépare le 5e rang du 6e, jusqu'à la ligne qui sépare le 5e rang du 4e ; partie à la ligne qui sépare la paroisse de la Rivière Ouelle de celle de St. Denis, depuis la ligne qui sépare le 5e rang du 4e, jusqu'à celle qui sépare le 3e rang du 2d ;—vers le nord-ouest par une ligne partant de la ligne de séparation entre les paroisses de la Rivière Ouelle et de St. Denis, et suivant la ligne de séparation entre les 3me rang et 2me, jusqu'à la ligne qui sépare la terre du sieur Louis Roy dit Desjardins de celle du sieur Alexandre Boucher ; de là allant vers le sud-est, en suivant la ligne de séparation entre les deux terres ci-dessus, jusqu'à la ligne qui sépare la partie de la terre des représentants Pierre Beaupré, possédée par Dame Auser Levêque, épouse de Louis Anctil dit St. Jean, de celle possédée par sieur Alexandre Boucher ; de là allant vers le sud-ouest, en suivant la ligne de séparation entre les deux terres mentionnées en dernier lieu, puis le chemin de la Reine ou chemin Neuf, à partir de la dite terre de Dame Anctil jusqu'à la route dite de Brise-Culottes, puis enfin la ligne de séparation entre la terre du sieur George Levêque et celle du sieur J.-Bte. Levêque, fils de Gabriel, jusqu'à la terre du sieur J.Bte. Clairemont ; delà allant vers le sud-est, en suivant la ligne qui sépare les deux terres mentionnées en dernier lieu, jusqu'à la ligne qui sépare le 4e rang du 3e ; de là allant vers le sud-ouest, en suivant la ligne qui sépare le 4e rang du 3e jusqu'à la Rivière Ouelle ; de là allant à peu près vers le nord-ouest, en suivant la rivière jusqu'à la Petite Isle ; de là allant vers le sud-ouest, partie à une ligne droite traversant les terres des sieurs Olivier Hudon dit Beaulieu et Charles Durette dit Rochefort, et allant se confondre avec la ligne qui sépare les terres du sieur Thomas Levêque de celles des sieurs Paschal et Joseph Levêque, puis à la dite ligne qui sépare les terres sus-dites, jusqu'à la route à Chenard ; et partie à la ligne qui sépare le 3e rang du 2e, à partir de la route à Chenard jusqu'à la ligne qui sépare la seigneurie de La Bouteillerie de celle de La Poca-tière ;—vers le sud-est à la ligne qui sépare le 5e rang de La Bouteillerie du 6e.

*St. Victor de Tring, comté de Beauce.—Décret du 24 février 1852.*

#### DESCRIPTION.

Territoire composé des 5 premiers rangs du township de Tring, comprenant une étendue d'un peu plus de 2½ lieues de front sur environ 1½ lieue de profondeur ;—borné vers le nord-ouest au township de Broughton ;—vers le nord-est, partie à la seigneurie Fleury, ou St. Joseph, et partie à celle de St. François ou Rigaud-Vaudreuil ;—vers le sud-est au township de Shenley ;—vers le sud-ouest à la ligne qui sépare le 5e rang du 6e.

N. B.—Un décret du 7 novembre 1857 annexe à la paroisse St. Victor tous les lots du 6e rang de Tring, depuis le lot No. 12 inclusivement, et formant un territoire d'environ 4½ milles de front sur environ 28 arpents de profondeur.

*St. Octave de Métis, comté de Rimouski.—Décret du 13 septembre 1855.*

#### DESCRIPTION.

Territoire composé du fief et seigneurie de Métis, d'une partie des fiefs et seigneuries Lepage et Thibierge, d'une partie du fief et seigneurie Pachot, et de la partie du township Cabot qui se trouve entre le dit fief et seigneurie Métis et le dit fief et seigneurie Lepage

et Thibierge, comprenant 11 milles dans sa plus grande largeur et 9 milles dans sa plus grande profondeur;—borné vers le N. E., au township McNider, depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la ligne qui sépare la seigneurie Métis du township Cabot;—vers le S. E., en partant du township McNider, à la ligne de séparation entre la seigneurie Métis et le township Cabot, jusqu'à la ligne S. O. de la seigneurie Métis; puis de ce point à la ligne S. E. du 19e lot du township Cabot, prolongé jusqu'à la ligne N. E. de la seigneurie Lepage et Thibierge; de là allant vers le S. E. en suivant la dite ligne N. E. de la seigneurie Lepage et Thibierge jusqu'au township Fleuriot; de là allant vers l'O. en suivant la ligne de séparation entre le dit township Fleuriot et la seigneurie Lepage et Thibierge, jusqu'au point où elle rencontre la rivière Métis;—vers le S. et le S. O. à la dite rivière Métis, depuis le township Fleuriot jusqu'au point où la même rivière se jette dans le fleuve St. Laurent;—vers le N. O. au fleuve St. Laurent, depuis la rivière Métis jusqu'au township McNider.

*St. Aubert, comté de l'Islet.—Décret du 26 mars 1856.*

DESCRIPTION.

Territoire comprenant une étendue d'environ 8½ milles de front sur environ 5 milles de profondeur, composé des 3e et 4e rangs de la seigneurie St. Jean Port Joli, du fief Lapocatière ou Rhéaume, et des 1er et 2e rangs de l'Augmentation d'Ashford ou township Fournier;—et borné vers le N. O. au chemin de séparation entre le 2e et le 3e rangs de la seigneurie St. Jean Port Joli et du fief Lapocatière;—vers le S. O. partie à la paroisse de Notre Dame de Bon Secours de l'Islet, et partie à la paroisse de St. Cyrille de Lessard;—vers le S. E. à la ligne de séparation entre le 2e et le 3e rangs de l'Augmentation d'Ashford ou township Fournier;—vers le N. E., partie à la ligne qui sépare le township Ashford du township Fournier, et partie à la paroisse de St. Roch des Aulnets; plus un emplacement de 2 arpents sur 1½ arpent pris sur la terre du sieur Hilaire Chouinard, dans le second rang de la seigneurie de St. Jean Port Joli.

*Ste. Louise, comté de l'Islet.—Décret du 21 décembre 1856.*

DESCRIPTION.

Territoire comprenant une étendue d'environ 8½ milles sur environ 3 milles, composé des 3e et 4e rangs de la seigneurie de St. Roch des Aulnets;—borné vers le N. E. à la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière;—vers le N. O. à la ligne de séparation entre les 2e et 3e rangs de la seigneurie de St. Roch des Aulnets;—vers le S. E. partie à la paroisse St. Jean Port Joli, et partie à celle de St. Aubert;—vers le S. O. au township d'Ashford.

N. B.—Par un décret en date du 12 novembre 1859, il a été réglé qu'à dater de ce jour, la ligne du chemin de fer du Grand Tronc formera la séparation entre les paroisses de St. Roch et de Ste. Louise, depuis la paroisse de St. Jean Port Joli jusqu'à la route qui monte de l'église de la première à celle de la seconde.

*St. Matthieu de Rioux, comté de Rimouski.—Décret du 8 mars 1858.*

DESCRIPTION.

Territoire composé d'une partie de la seigneurie de Nicolas Rioux, comprenant une étendue d'environ 9 milles de front sur une profondeur moyenne d'environ 4½ milles;—borné vers le N. E. par la paroisse St. Fabien;—vers le S. E. par la ligne qui sépare le 6e rang du 7e dans la dite seigneurie;—vers le S. O. par la paroisse de Notre Dame des Neiges des Trois-Pistoles;—vers le N. O. partie par la ligne de séparation entre le 1er et le 2e rang de la dite seigneurie, depuis la paroisse des Trois-Pistoles jusqu'à la ligne qui sépare la terre de M. Raphaël Giroux de celle du sieur J. B. Michaud, située dans le 2e rang; partie par la cime de la montagne située en arrière du premier rang, depuis la dite ligne de séparation entre les deux terres ci-dessus, jusqu'à la ligne qui sépare une autre terre possédée par le même J. B. Michaud, dans le dit 2e rang, de la terre du sieur Pierre

Jean située dans le même rang ; et partie par la ligne qui sépare le 2<sup>e</sup> rang du 3<sup>e</sup>, depuis la dite ligne de séparation entre les terres des sieurs J. B. Michaud et Pierre Jean, jusqu'à la paroisse St. Fabien.

*Ste. Etienne de Lauzon, comté de Lévis.—Décret du 26 octobre 1858.*

DESCRIPTION.

Territoire de près de 10 milles de front sur environ 6 milles de profondeur, comprenant les concessions St. Denis, Ste. Elizabeth ou les Longues Pointes, Ste. Anne et le Petit St. Jean, paroisse de St. Nicolas ; et les concessions St. Grégoire, St. André, St. Thomas et Pétrée, paroisse St. Lambert ;—borné vers le N. O., partie par la ligne qui sépare la concession St. Denis de la concession appelée Vire-Crêpe, depuis la rivière Chaudière jusqu'à la ligne qui sépare la concession St. Denis de la concession Terrebonne, partie par la ligne qui sépare la concession Terrebonne de la concession Petit St. Jean, depuis la concession St. Denis jusqu'à la ligne N. E. de la terre de Basile Demers, écuyer, qui paraît être située dans la concession Grand St. Jean, partie par la ligne qui sépare la concession Grand St. Jean de la concession de Ste. Elizabeth ou Longues Pointes, depuis la ligne N. E. de la terre de Basil Demers, écuyer, jusqu'à la ligne qui sépare la concession Grand St. Jean du 5<sup>e</sup> rang ; partie enfin par la ligne qui sépare le 5<sup>e</sup> rang du 4<sup>e</sup>, depuis la dite concession Grand St. Jean jusqu'à la seigneurie de Gaspé ;—vers le S. O. partie par la dite seigneurie de Gaspé, et partie par celle de St. Gilles de Beurivage, depuis le 4<sup>e</sup> rang jusqu'à la ligne qui sépare la concession Pétrée de la concession Belvèze ;—vers le S. E. par la ligne de séparation entre les concessions Pétrée et Belvèze ; depuis la seigneurie de St. Gilles jusqu'à la concession St. André ; de là allant vers le S. E. en suivant la ligne de séparation entre les concessions Belvèze et St. André, jusqu'à la rivière Chaudière ;—vers l'E. et le N. E. par la rivière Chaudière, depuis la ligne N. E. de la concession Belvèze jusqu'à la ligne de séparation entre la concession St. Denis et la concession Vire-Crêpe.

*St. Hilarion de Settrington, comté de Charlevoix.—Décret du 20 mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire fermé d'une partie de la seigneurie du Gouffre et du township de Settrington, comprenant une étendue d'environ sept milles de front sur environ 6 milles de profondeur ;—borné vers le N. par la seigneurie de Mont Murray ;—vers le N. O. par le township de Sales ;—vers l'E., partie par la ligne de séparation entre le dit township de Settrington et la dite seigneurie du Gouffre, et partie par la ligne qui sépare la concession Ste. Croix de la concession St. George, situées toutes deux dans la seigneurie du Gouffre ;—vers le S. E. partie par la ligne qui sépare la terre du sieur Abraham Tremblay de celle du Sieur André Robitaille dans la dite concession Ste. Croix, et partie par la ligne qui sépare le dit township Settrington de la seigneurie des Eboulements.

*St. Martin de la rivière au Renard, district et comté de Gaspé.—Décret du 22 mars 1860*

DESCRIPTION.

Territoire comprenant le township de Fox, d'une étendue d'environ 15 milles de front sur le fleuve St. Laurent, sur une profondeur moyenne d'environ 6½ milles ;—borné vers le N. E. par le fleuve ;—vers l'O. par le township de Sydenham ;—vers le S. par le territoire appelé Gaspé Nord ;—vers l'E. par le township de Rosier.

*St. Patrice de Douglasstown, district et comté de Gaspé.—Décret du 22 mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire d'une étendue d'environ 8 milles de front sur la Baie de Gaspé, sur une profondeur d'environ 5½ milles, comprenant une partie du township de Douglas ;—borné vers le N. E. par la Baie de Gaspé ;—vers le N. par la rivière St. Jean ;—vers l'O. par le township d'York ;—vers le S. par le township de Malbaie.

*St. Pierre de Malbaie, district et comté de Gaspé.—Décret du 23 mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire de figure irrégulière d'environ 14 milles de front sur une profondeur moyenne de 8½ milles, comprenant le township de Malbaie;—borné vers le N. par le township de Douglas;—vers l'O. par les terres incultes de la couronne;—vers le S. E. par le township de Percé;—vers l'E. et le N. E. par les eaux du golfe St. Laurent.

*St. Michel de Percé, district et comté de Gaspé.—Décret du 23 mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire comprenant l'Isle Bonaventure, longue de 3 milles et large de 2 milles, et une partie du township de Percé de 10½ milles de front sur une profondeur moyenne de 5½ milles;—borné vers le N. E., l'E. et le S. E. par les eaux du golfe St. Laurent;—vers le S. O. partie par la ligne qui sépare les lots marqués 16 et Y dans le premier rang du dit township de Percé, et partie par la ligne qui sépare les lots marqués 17 et 18 dans le second rang du même township, la dite ligne prolongée jusqu'au township de Malbaie;—vers le N. O. par le dit township de Malbaie.

*St. Joseph du Cap Désespoir, district et comté de Gaspé.—Décret du 24 mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire comprenant la partie du township de Percé connue sous le nom de Cap Désespoir, d'une étendue d'environ 7 milles de front sur une profondeur moyenne d'environ 8 milles;—borné vers le N. E. par la paroisse de St. Michel de Percé ci-dessus décrite;—vers le N. O., partie par la paroisse de St. Pierre de Malbaie aussi décrite ci-dessus, et partie par les terres incultes de la couronne;—vers le S. O. par la ligne N. E. de la terre du sieur Daniel Lelièvre supposée prolongée jusqu'à la profondeur du township Percé;—vers le S. E. par les eaux du golfe St. Laurent.

*Notre-Dame de la Grande Rivière, district et comté de Gaspé.—Décret du 26 mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire d'une étendue d'environ 10 milles de front sur environ 6 milles de profondeur, comprenant la seigneurie de la Grand-Rivière et une partie de la seigneurie de Pabos et du township de Percé;—borné vers le N. E. par la paroisse de St. Joseph du Cap Désespoir ci-dessus décrite;—vers le N. O. par les terres incultes de la couronne;—vers le S. O. par la rivière du Petit Pabos;—vers le S. E. par les eaux du golfe St. Laurent.

*Ste. Adélaïde de Pabos, district et comté de Gaspé.—Décret du 26 mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire d'une étendue d'environ 7 milles de front sur environ 6 milles de profondeur, comprenant une partie de la seigneurie de Pabos non enclavée dans la paroisse de Notre-Dame de la Grande Rivière ci-dessus décrite;—borné vers le N. E. par la rivière du Petit Pabos;—vers le N. O. par les terres incultes de la couronne;—vers le S. O., partie par la rivière du Grand Pabos, depuis son embouchure jusqu'au point où elle coupe la ligne de division entre la seigneurie de Pabos et le township de New Port; et partie par la dite ligne de division entre la dite seigneurie et le dit township;—vers le S. E. par les eaux du golfe St. Laurent.

*St. Dominique de New-Port, District et comté de Gaspé.—Décret du 27 Mars 1860*

DESCRIPTION.

Territoire d'une étendue d'environ huit milles de front sur environ six milles de profondeur, comprenant le township de New Port et la partie de la seigneurie de Pabos non enclavée dans les deux paroisses ci-dessus décrites de Notre-Dame de la Grande Rivière et de Ste. Adélaïde de Pabos;—borné vers le N. E., à la dite paroisse de Ste. Adélaïde de Pabos;—vers le N. O. par les terres incultes de la couronne;—vers le S. O. par la ligne de séparation entre le comté de Gaspé et celui de Bonaventure; vers le S. E. par les eaux du golfe St. Laurent.

*St. George de Port Daniel, District de Gaspé, Comté de Bonaventure.—Décret du 27 Mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire d'une étendue d'environ seize milles de front sur une profondeur moyenne de 10 milles, comprenant le township de Port Daniel et une partie de celui de Hope;—borné vers le N. E. par la ligne qui sépare le comté de Bonaventure de celui de Gaspé;—vers le N. O. par les terres incultes de la couronne;—vers le S. O. par la rivière Chigouet; vers le S. E. par les eaux de la Baie des Chaleurs.

*Notre-Dame de Paspébiac, District de Gaspé, Comté de Bonaventure.—Décret du 28 Mars 1860*

DESCRIPTION.

Territoire d'une étendue d'environ 13 milles de front sur environ six milles de profondeur, comprenant une partie des townships de Hope et de Cox;—borné vers le N. E. par la paroisse de St. George de Port Daniel, ci-dessus décrite;—vers le N. O. par les terres incultes de la couronne; vers le sud ouest, par la ligne N. E. de la terre du seigneur André Babin, la dite ligne prolongée jusqu'aux terres incultes de la couronne; vers le S. E. par les eaux de la Baie des Chaleurs.

*St. Bonaventure d'Hamilton, District de Gaspé, Comté de Bonaventure.—Décret du 29 Mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire d'une étendue d'environ 18 milles de front sur environ 6 milles de profondeur, comprenant le township d'Hamilton et une partie de celui de Cox;—borné vers le N. E. par la paroisse de Notre Dame de Paspébiac décrite ci-dessus;—vers le N. O. par les terres de la Compagnie de Gaspé;—vers le S. O. par le township de New-Richmond;—vers le S. E. par les eaux de la Baie des Chaleurs.

*Les Saints Anges Gardiens de Cascapédiac, District de Gaspé, Comté de Bonaventure.—  
Décret du 29 Mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire comprenant le township de New Richmond, d'une étendue d'environ 8 milles de front sur environ 6 milles de profondeur; borné vers l'E. par le township d'Ha-

---

milton ;—vers le N. par les terres incultes de la couronne ;—vers l'O. et le S. O. par la rivière du Grand Caspédiac ;—vers le S. E. par les eaux de la Baie des Chaleurs.

---

*Ste. Brigitte de Maria, District de Gaspé, Comté de Bonaventure.—Décret du 30 Mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire de forme irrégulière, comprenant une partie du township de Maria, d'une étendue d'environ 7 milles de front sur environ 7 milles de profondeur, borné vers l'E. et le N. E. par la rivière du Grand Caspédiac, vers le N. O. par les terres incultes de la couronne, vers l'O. par le township de Carleton, depuis les terres incultes de la couronne jusqu'à la terre du sieur Maxime Audet, vers le S. O. par la ligne S. O. de la terre du même sieur Maxime Audet et de celle de sieur Eugène Dugas, et vers le S. E. par les eaux de la Baie des Chaleurs.

---

*St. Joseph de Carleton, District de Gaspé, Comté de Bonaventure.—Décret du 31 Mars 1860.*

DESCRIPTION.

Territoire d'une étendue d'environ 36 milles de front sur une profondeur moyenne de 7 milles, comprenant le township de Carleton, la partie du township de Maria qui est au S. O. des terres des sieurs Eugène Dugas et Maxime Audet, puis la partie de la seigneurie de Shoolbred et du township de la Nouvelle, qui est à l'E. de la rivière Shoumanac ;—le tout borné vers le N. E. et l'E. par la paroisse de Ste. Brigitte de Maria, décrite ci-dessus ;—vers l'O. par la rivière Shoumanac ;—vers le S. partie par les eaux de la Baie de Ristigouche et partie par celle de la Baie des Chaleurs.

EDMOND LANGEVIN, Prêtre,  
Secrétaire de l'Archevêché.

ARCHEVÊCHÉ DE QUEBEC,  
9 Avril 1860.

TABEAU des localités du Diocèse de Québec, qui ne sont pas érigées en paroisses et sont connues sous le nom de missions. N. B.—La résidence du Missionnaire est indiquée par (\*)

|                              | FAMILLES. | AMES. | OBSERVATIONS.                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------|-----------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| * St. Ferréol.....           | 150       | 840   | Cette paroisse prise sur les profon-<br>deurs de Ste Anne de Beau-<br>pré n'a jamais été érigée. Elle a un<br>curé depuis 10 ans.                                                                     |
| * St. Félix.....             | 296       | 542   | Cette desserte comprend une partie<br>des par. de Ste. Foye, de St. Augustin<br>et de l'Ancienne Lorette.                                                                                             |
| N. D. des Neiges.....        | 26        | 500   | Cette mission est desservie par le<br>curé de St. Raymond, comté de<br>Portneuf.                                                                                                                      |
| * St. Gabriel.....           | .....     | 500   | Le prêtre chargé de ces missions<br>dessert aussi la paroisse de St.<br>Edmond de Stoneham, qui est éri-<br>gée canoniquement. La chapelle<br>de Tewkesbury est bâtie sur le lot<br>No. 6 du 6e rang. |
| * Stoneham, &.....           | .....     | 530   | Le missionnaire dessert la paroisse<br>de St. Dunstan du lac de Beauport,<br>qui est érigée et reconnue pour les<br>fins civiles.                                                                     |
| * St. Brigitte.....          | 109       | ..... | Cette paroisse est desservie par le<br>curé de St. Antoine de l'Isle aux<br>Grues. Le missionnaire n'y réside<br>que l'été pour les émigrants.                                                        |
| * St. Luc.....               | .....     | ..... | Cet établissement formé sur le<br>chemin de St. Joachim à la Baie<br>St. Paul, est desservi par le curé<br>de St. Joachim.                                                                            |
| St. Tite.....                | .....     | ..... | .....                                                                                                                                                                                                 |
| St. Firmin.....              | .....     | 102   | Ces trois postes sont desservis par<br>le curé de St. Fidèle de Mont<br>Murray.                                                                                                                       |
| Rivière aux Canards.....     | .....     | 48    | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Baie des Rochers.....        | .....     | 33    | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Port aux Quilles.....        | 24        | ..... | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Tadoussac.....               | 36        | ..... | .....                                                                                                                                                                                                 |
| St. Croix.....               | 35        | ..... | .....                                                                                                                                                                                                 |
| St. Zoé.....                 | .....     | ..... | L'importance de ce poste demanderait<br>que le bureau des terres de la<br>couronne se mit en état d'accor-<br>der des titres à ceux qui en deman-<br>dent.                                            |
| * St. Marcellin.....         | .....     | ..... | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Betsiamits.....              | 110       | ..... | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Portneuf.....                | 30        | ..... | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Islets Jérémie.....          | 1         | ..... | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Sept Isles.....              | 40        | ..... | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Mingan.....                  | 110       | 36    | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Napishipi.....               | .....     | 95    | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Natashquan.....              | .....     | ..... | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Côte de Labrador.....        | 80        | 460   | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Rivière Ste. Marguerite..... | 8         | 30    | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Petit Saguenay.....          | 2         | 13    | .....                                                                                                                                                                                                 |
| Anse St. Jean.....           | 30        | 168   | .....                                                                                                                                                                                                 |
| * Grande Baie.....           | 209       | 1179  | .....                                                                                                                                                                                                 |

|                           |       |       |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------|-------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| * St. Fulgence.....       | 59    | 366   | Cette mission est dans le township<br>Harvey. La Chapelle est bâtie sur<br>le lot B. du 1er rang.                                                                                                                                                |
| * Ste. Anne.....          | 88    | 503   | Ces trois postes sont desservis par<br>les prêtres chargés de la paroisse<br>St. François Xavier de Chicou-<br>timi.                                                                                                                             |
| * Rivière au Sable.....   | ..... | ..... | Une chapelle doit y être construite<br>incessamment.                                                                                                                                                                                             |
| * Hébertville.....        | 70    | 343   | Le missionnaire qui y réside est<br>chargé des colons                                                                                                                                                                                            |
| * Notre Dame.....         | 25    | 130   | Cette mission est connue sous le<br>nom de Notre Dame du                                                                                                                                                                                         |
| * Notre Dame.....         | ..... | ..... | établissements dans le township<br>Ouatouchouan, dont la mission<br>est connue sous le nom de Notre<br>Dame du Lac St. Jean.                                                                                                                     |
| * St. Jacques.....        | 94    | 600   | Cette ancienne mission jésuite est<br>visitée l'été par les Pères Oblats<br>qui y réunissent les monta-<br>gnais.                                                                                                                                |
| * St. Vital.....          | 230   | 1342  | Cette mission comprend une partie<br>des townships de Leeds, d'Inverness<br>et d'Ireland.                                                                                                                                                        |
| * St. Evariste.....       | 130   | 750   | Le missionnaire qui réside à St.<br>Vital dessert les trois townships<br>de Lambton, d'Aylmer et de Price.                                                                                                                                       |
| * St. Ephrem.....         | ..... | 550   | Le missionnaire de St. Evariste est<br>aussi chargé des colons du town-<br>ship de Shenley.                                                                                                                                                      |
| * St. Odilon.....         | 46    | 230   | La chapelle est dans le 8e rang du<br>township et est desservie par le<br>curé de S. Victor de Tring, pa-<br>roisse qui est sous simple érection<br>canonique.                                                                                   |
| * St. Malachie.....       | 132   | 773   | Cette mission est desservie par le<br>curé de St. Edouard de Frampton,<br>paroisse érigée canoniquement<br>et confirmée pour les effets civils.                                                                                                  |
| * St. Léon.....           | 41    | 174   | Le prêtre qui réside à St. Malachie<br>dessert les deux autres missions.<br>La chapelle est située dans le<br>9me rang du township.                                                                                                              |
| * St. Julien.....         | 200   | 770   | La chapelle de cette mission est<br>dans la concession appelée Maryville.                                                                                                                                                                        |
| * St. Cajetan.....        | 76    | 435   | Cette mission est sur les bords du<br>lac Fitchmin, et aura bientôt une<br>Chapelle.                                                                                                                                                             |
| * N. D. Auxiliatrice..... | 73    | 424   | Cette mission est desservie par les<br>prêtres chargés de la paroisse de<br>St. Ferdinand d'Halifax.                                                                                                                                             |
| * St. Pierre.....         | 6     | 23    | Cette mission est desservie par le<br>curé résidant à St. Cajetan.                                                                                                                                                                               |
|                           | 65    | 400   | Ces quatre missions sont sous les<br>soins du prêtre résidant à St.<br>Cajetan.                                                                                                                                                                  |
|                           | 214   | 1082  | Cette mission de Notre Dame<br>Auxiliatrice comprend le town-<br>ship Mailloux et la partie de<br>Buckland, qui n'est pas desservie<br>par le missionnaire de St. Malachie<br>de Frampton.                                                       |
|                           | 61    | 355   | La chapelle de cette mission est<br>bâtie sur le No. 12 du 3e rang S. O.                                                                                                                                                                         |
|                           | ..... | ..... | La chapelle de cette mission est<br>située dans le 16e rang du town-<br>ship de Leeds et comprend le town-<br>ship de Thetford, toute la partie<br>de Broughton, non annexée à la<br>paroisse de St. Frédéric, et une<br>petite partie de Leeds. |
|                           | 70    | 390   | Cette mission est desservie par le<br>curé de St. Julie de Somerset.                                                                                                                                                                             |
|                           | 21    | 106   | Cette mission est mieux connue<br>sous le nom de Kennebec. La<br>Chapelle est située sur le No. 42.                                                                                                                                              |
|                           | 40    | 246   | Cette mission est desservie par les<br>profondeurs de Lotbinière, est<br>desservie par des prêtres chargés<br>de cette paroisse.                                                                                                                 |
|                           | 12    | 86    | Cette mission, commencée dans<br>les concessions du fief St. Denis,<br>et comprend l'Augmentation<br>de cette paroisse.                                                                                                                          |
|                           | ..... | ..... | L'église est bâtie sur le 6e rang<br>des concessions du fief St. Antonin.                                                                                                                                                                        |
|                           | 200   | ..... | Ces missions sont desservies par<br>le curé de St. Antonin.                                                                                                                                                                                      |
|                           | 1000  | ..... | Au Détour du Lac seulement il y<br>a une petite chapelle en bois. Le<br>nouveau chemin que le gouverne-<br>ment a fait ouvrir, a déterminé<br>40 jeunes gens à prendre des<br>terres, et à en commencer le défrich.                              |
|                           | ..... | ..... | Cette mission est desservie par le<br>curé de St. Modeste, et renferme<br>300 communicants en mars 1859.                                                                                                                                         |
|                           | ..... | ..... | Cette mission se forme dans la<br>profondeur de la paroisse de Ste.<br>Luce et comprend partie du town-<br>ship Neigette, et des seigneuries<br>Lessard, Lepage et Thibierge.                                                                    |
|                           | ..... | ..... | Cette mission est desservie par le<br>curé de St. Octave de Métis. L'église<br>est bâtie sur le lot No. 31 du<br>2me rang.                                                                                                                       |
|                           | ..... | ..... | Le prêtre résidant à St. Jérôme<br>dessert les deux autres missions.                                                                                                                                                                             |
|                           | ..... | ..... | Cette mission est connue sous le<br>nom de rivière Blanche. La<br>chapelle est bâtie sur le lot No. 17<br>du 2me rang.                                                                                                                           |
|                           | ..... | ..... | Cette mission est connue sous le<br>nom de Pointe aux Massacres.                                                                                                                                                                                 |

TABLEAU des localités du diocèse de Québec, qui ne sont pas érigées en paroisses et sont connues sous le nom de missions. N. B.—La résidence du missionnaire est indiquée par (\*).—(Suite)

|                           |                      | FAMILLES. | AMES. | OBSERVATIONS.                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------|----------------------|-----------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| St. Norbert .....         | Cap Chat .....       | .....     | 428   | La chapelle est bâtie sur le lot No. 66 du 1er rang.                                                                                                                                                                   |
| St. Maxime .....          | Capucin .....        | .....     | ..... | La difficulté des communications est un obstacle au progrès de ces établissements; un bon chemin y est désiré depuis longtemps, et rendrait un service inappréciable à la population établie tout le long du littoral. |
| Ste. Anne des Monts ..... | Mont Louis.....      | .....     | 175   |                                                                                                                                                                                                                        |
|                           | .....                | .....     | 665   |                                                                                                                                                                                                                        |
| St. Joseph .....          | Grand Etang .....    | .....     | ..... | Ces six missions sont desservies par le curé de St. Martin de la rivière au Renard,—paroisse qui vient d'être érigée canoniquement.                                                                                    |
| St. Alban .....           | Anse à Griffon.....  | 41        | 260   |                                                                                                                                                                                                                        |
|                           | Cap de Rosiers ..... | 42        | 273   |                                                                                                                                                                                                                        |
|                           | Cloridonne .....     | 19        | 95    |                                                                                                                                                                                                                        |
|                           | Grande Vallée.....   | 14        | 82    |                                                                                                                                                                                                                        |
|                           | Madeleine .....      | 10        | 52    |                                                                                                                                                                                                                        |
| St. Augustin .....        | Grande Grève .....   | 12        | ..... | Ces deux missions sont desservies par le curé des paroisses de St. Patrice de Douglasstown et de St. Pierre de la Malbaie, lequel réside à Douglasstown.                                                               |
| St. Albert.....           | Bassin de Gaspé..... | 30        | ..... |                                                                                                                                                                                                                        |
|                           | Nouvelle.....        | .....     | ..... | Cette mission est desservie par le curé de St. Joseph de Carleton.                                                                                                                                                     |
| * Ste. Anne.....          | Restigouche.....     | .....     | 621   | Cette mission renferme 473 Sauvages et 37 familles de blancs.                                                                                                                                                          |

EDMOND LANGEVIN, Prêtre,  
Secrétaire de l'Archevêché.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
Québec, 9 Avril 1860

EVECHÉ DE MONTRÉAL,

11 Avril 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'être chargé par Monseigneur l'Evêque de Montréal, de vous adresser ci-joint, conformément au désir de Son Excellence le Gouverneur-Général, un état des paroisses de ce diocèse, qui ne sont encore que sous simple érection canonique.

Avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J. O. PARE,

Chan. Secrétaire.

HON. C. ALLEYN,

Secrétaire Provincial.

TABLEAU des Paroisses du Diocèse de Montréal, sous simple érection canonique, avril 1860.

| PAROISSES.                | COMTE.         | DATE DE DECRET.        | DÉSIGNATION.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------|----------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| St. Adèle.....            | Terrebonne...  | 18 Juillet 1854.....   | Formée 1. Des neuvième, dixième et onzième rangs du township d'Abercrombie; 2. D'une partie de la côte St. Gabriel, à l'ouest de la rivière à Simon, la dite partie comprenant neuf lots; 3. De la partie comprenant les premier, second, troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs du township Morin, et les dixième et onzième rangs du dit township Morin, depuis le numéro premier jusqu'au numéro vingt, tous deux inclusivement; 4. Des dits premiers lots des onze rangs du township de Westford.<br>Se compose du township de Newton. |
| St. Justine .....         | Vaudreuil..... | 28 Septembre 1858..... | Comprend trois concessions au nord de la rivière Chateauguay, et cinq au sud de la dite rivière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| St. Malachie d'Ormstown.. | Chateauguay    | 28 Mai 1858'           | Formée du territoire borné comme suit: au nord par le trait-quarré des terres du neuvième rang de la seigneurie de Dailbout, descendant jusqu'à la rivière de l'Assomption; au nord-est, à l'est et au sud par la dite rivière de l'Assomption, à l'ouest par la ligne seigneuriale, séparant le township de Kildare de la seigneurie de Dailbout.                                                                                                                                                                                                   |
| St. Mélanie .....         | Joliette ..... | 16 Mai 1858 .....      | Comprend la double concession de La Pigeonnière, la concession nord-ouest et sud-est du ruisseau Lasa-line, celle du ruisseau Faille, et la concession appelée le Petit Rang.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| St. Michel .....          | Huntingdon..   | 15 Juin 1853 .....     | Se compose des côtes St. Godfroy, Ste. Elmire, St. Lambert, et St. Gabriel, à l'exception des neuf premiers lots de la dite côte St. Gabriel, des septième et huitième rangs du township d'Abercrombie, et de toutes les terres qui se trouvent des deux côtés de la Rivière du Nord, depuis William Shaw, inclusivement, jus-qu'à la côte St. Lambert.                                                                                                                                                                                              |
| St. Sauveur .....         | Terrebonne...  | 6 Février 1854.....    | Comprend 1. Toute la côte St. André, des deux côtés, y compris le gore du seigneur, la côte dite St. Patrice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| St. Téléspore .....       | Soulanges..... | 27 Septembre 1858..... | 2. Toute la côte St. George, la petite côte et la grande côte Ste. Catherine, des deux côtés, depuis le numéro cinquante-et-un exclusivement. 3. Les deux concessions appelées Côtes des Anges. 4. Toute la partie ouest de la côte St. Antoine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| NOM DU LIEU.      | COMTE.     | MISSION NON ERIGEE EN PAROISSES, ET OU IL EXISTE UNE EGLISE.                                                                                                      |
|-------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| St. Théodore..... | Montcalm.. | Comprend les townships de Chertsey et de Wexford, et le onzième rang du township de Kilkenny. Il y a une église et un prêtre rési-dant depuis le 5 Novembre 1858. |

(Signé,) • J. O. PARE,  
Chan. Secr.

SECRETARIAT DE L'ÉVÊCHÉ,  
Montréal, 11 Avril 1860.

12 DÉCEMBRE 1853.

Paroisse de St. Casimir, dans le comté de Portneuf, dans le district de Québec, érigée par proclamation de Son Excellence William Rowan, écuyer, C. B., Administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 12 décembre 1853, bornée comme suit, selon les rapports de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthelémi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Edouard Joseph Deblois, commissaires nommés à cette fin selon la loi, c'est-à-dire :—

“ La dite paroisse de Saint Casimir comprendra cette partie de la Seigneurie des Grondines, communément connue sous le nom de *Rapide*, comprenant toute la profondeur de la dite Seigneurie ; bornée au nord-est partie par le Fief de la Chevrotière et partie par les terres de la Couronne, au nord-ouest aussi par les terres de la Couronne, au sud-ouest partie par les terres de la Couronne et partie par la Seigneurie de Ste. Anne, au sud-est par la profondeur de la concession de la dite partie de la Seigneurie des Grondines qui se trouve au sud-est de la rivière Ste. Anne et qui fait face à la dite rivière.”

12 DÉCEMBRE 1853.

Annexion de partie de la paroisse de St. Edouard de Gentilly, dans le comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, à la paroisse de Sainte Gertrude, dans le dit comté et district, par proclamation de Son Excellence William Rowan, écuyer, C. B., administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 12 décembre 1853, la dite partie de la paroisse de Gentilly étant bornée comme suit selon un rapport de MM. Pierre Desfossé et George Badeaux, l'honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin et Valère Guillet, commissaires nommés à cet effet selon la loi, c'est-à-dire :—

“ Cette étendue de terrain comprise entre le Fief Cournoyer et le grand bras de la rivière Gentilly, dans la Seigneurie de Gentilly, et comprenant une étendue de territoire d'environ trois quarts de lieue en superficie, bornée comme suit, savoir : au sud-ouest par la ligne seigneuriale qui divise le Fief Cournoyer en la paroisse de Ste. Gertrude, de la Seigneurie de Gentilly dans la paroisse de Gentilly ; au sud-est par une ligne tirée et qui part de près de l'extrémité de la susdite ligne seigneuriale, du point ou endroit marqué par un poteau ou borne, et qui indique la ligne de division entre le township de Maddington et la Seigneurie de Gentilly, et de là, longeant la dite ligne de division, jusqu'à la rivière Gentilly ; au nord-est par la susdite rivière Gentilly, et suivant ses sinuosités, à partir de l'intersection de cette rivière par la ligne susdite qui divise le dit township de Maddington de la Seigneurie de Gentilly, jusqu'à l'intersection de la petite rivière St. Antoine, qui se décharge dans la dite rivière Gentilly ; au nord-ouest par une ligne qui suit la dite rivière St. Antoine à partir du point ci-dessus mentionné où elle se décharge dans la rivière Gentilly, jusqu'à l'intersection de cette ligne ou de la rivière St. Antoine par la ligne seigneuriale qui divise le Fief Cournoyer de la Seigneurie de Gentilly.”

30 JANVIER 1854.

Paroisse de St. Thomas de Pierreville, comté de Yamaska, district des Trois-Rivières, maintenant Richelieu, érigée par Proclamation de Son Excellence William Rowan, écuyer, C. B., administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 30 janvier 1854, bornée comme suit, selon le rapport de MM. George Badeaux, l'Honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet, Denis Genest LaBarre, commissaires nommés pour cet objet selon la loi, savoir :—

“ Une étendue de territoire d'une forme triangulaire qui se termine au sud-est par l'angle formé par la ligne de la Seigneurie de Courval et la rivière St. François, prenant sa base au lac St. Pierre, et mesurant six milles de front sur une profondeur d'environ treize milles, et laquelle est bornée comme suit, savoir : à l'ouest et au sud par le grand chenal de la rivière St. François qui passe entre l'île St. Joseph et l'île de l'église, aussi appelée Ile du Fort, laquelle dite dernière île sera seule comprise dans la nouvelle paroisse de St. Thomas de Pierreville ; à l'est et au nord-est par la ligne seigneuriale de St. Antoine de la Baie du Febvre et celle de Courval, et au nord par le lac St. Pierre,

“ à l’exception de la terre occupée par la mission des Sauvages Abénakis, qui se trouve  
 “ dans le dit territoire, et laquelle ne fera pas partie de la dite paroisse de St. Thomas de  
 “ Pierreville, et en sera exceptée, telle qu’elle était par l’arrêt du Conseil du Roi, du trois  
 “ mars mil sept cent vingt-deux, et appartiendra aux dix Sauvages tant que la dite mission  
 “ existera, en la même manière qu’elle était ci-devant reconnue leur appartenir conformé-  
 “ ment à la dite réserve.”

21 FÉVRIER 1854.

Paroisse de St. Apollinaire, comté de Lotbinière, district de Québec, érigée par proclamation de Son Excellence, William Rowan, écuyer, C. B., Administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 21 février 1854, et bornée comme suit selon le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois, commissaires nommés pour cet objet, selon la loi, c’est-à-dire :—

“ Une étendue de terrain détachée de la paroisse de St. Antoine de Tilly, com-  
 “ prenant le fief et seigneurie de Gaspé, et partie des fiefs et seigneuries de Tilly,  
 “ Desplaines et Bonsecours, comprenant une étendue de territoire d’environ deux lieues  
 “ et un quart de front sur une profondeur d’environ une lieue et soixante-et-huit arpents  
 “ dans les dits fiefs et seigneuries de Tilly et de Gaspé, et de deux lieues et huit arpents  
 “ de profondeur dans les dits fiefs et seigneuries Desplaines et Bonsecours, le dit territoire  
 “ borné comme suit, savoir : au nord-est par la paroisse de St. Nicolas de Lauzon, au nord-  
 “ ouest par la ligne de division entre les troisième et quatrième concessions de la dite  
 “ paroisse de St. Antoine, au sud-ouest partie par la paroisse de Ste. Croix et partie par  
 “ celle de St. Flavien, et au sud-est par la paroisse de St. Gilles de Beaurivage.”

24 MARS 1854.

Paroisse de St. Bernard, dans le comté de Dorchester, dans le district de Québec, maintenant Beauce, érigée par Proclamation de Son Excellence William Rowan, écuyer, C. B., Administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 24 mars 1854, et bornée comme suit selon le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Edouard Joseph Deblois, commissaires nommés pour cet objet selon la loi, savoir :—

“ Une étendue de territoire d’environ six milles et demi de front sur une profondeur  
 “ d’environ six milles, bornée comme suit, savoir : au nord-ouest par la paroisse de St.  
 “ Lambert, telle que canoniquement érigée le trentième jour de mai, mil huit cent cin-  
 “ quante-et-un, et civilement le onzième jour de mai, mil huit cent cinquante-trois, au sud-  
 “ ouest par la seigneurie de Beaurivage, la dite paroisse comprenant les abouts de Belfast  
 “ ou du Nouveau Belfast, dépendant de la dite seigneurie de Beaurivage et compris dans  
 “ le fief St. Etienne et la branche de la rivière Beaurivage, communément appelée Philis-  
 “ green, et au sud-est par la paroisse de St. Elzéar de Linière, telle que canoniquement  
 “ érigée le vingt-sixième jour de mai mil huit cent trente-cinq, et civilement le quatrième  
 “ jour de juillet mil huit cent quarante-cinq.”

24 MARS 1854.

Paroisse de St. Romuald d’Etchemin, comté Dorchester, maintenant Lévis, dans le district de Québec, érigée par Proclamation de Son Excellence William Rowan, écuyer, C. B., administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec, le 24 mars 1854, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Edouard Joseph Deblois, commissaires nommés pour cet objet, selon la loi, savoir :—

“ Une étendue de territoire d’environ un mille de profondeur, bornée comme suit,  
 “ savoir : au nord-ouest par le fleuve St. Laurent; au sud-ouest par la rivière Chaudière;  
 “ au sud-est par les concessions appelées Hétrières, St. Jean, et Taniata sud-ouest; et au  
 “ nord-est par la rivière Etchemin.”

6 AVRIL 1854.

Paroisse de l'Épiphanie, comté de Leinster, maintenant le comté de l'Assomption, dans le district de Montréal, maintenant Joliette, érigée par Proclamation de Son Excellence William Rowan, écuyer, C. B. Administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 6 avril 1854, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. Pierre Louis Panet, Jacques Viger, Joseph Roy, Joseph Ubalde Beaudry et Alfred Pinsonneault, Commissaires nommés pour cet objet, selon la loi, savoir :—

“ Le territoire situé dans la paroisse de l'Assomption, au côté sud de la rivière L'Achigan, comprenant l'espace qui se trouve entre la dite rivière et la ligne de division entre le fief Bailleul (Bayeul) et la seigneurie de St. Sulpice, jusqu'à et y comprise la terre de François Gauselin : toute cette partie du dit fief Bailleul au sud de la dite rivière L'Achigan jusqu'au trait-quarré des terres situées au haut de L'Achigan, continuant de là sur le même trait-quarré dans la seigneurie de L'Assomption, jusqu'à la ligne de division entre les paroisses de L'Assomption et Repentigny, et suivant cette dernière ligne, comprenant tout le territoire jusqu'au sud de la dite rivière L'Achigan qui se trouve actuellement dans les limites de la paroisse de L'Assomption, jusqu'à l'endroit où la ligne de division entre les dites paroisses de L'Assomption et Repentigny arrive au fief Martel ; de là, prenant cette partie de la paroisse de St. Henri de Mascouche comprise dans le dit fief Martel, à partir de la terre d'Etienne et Pierre Magnan jusqu'à Médard Brousseau inclusivement ; et du coin sud-ouest de la terre du dit Médard Brousseau, en suivant la ligne ouest du dit fief Martel, jusqu'à l'endroit où la dite ligne arrive à la terre d'Edouard Brien dit Desrochers ; de là, prenant l'étendue de terre sise en la paroisse de St. Henri, dans la seigneurie de L'Assomption, à partir de la terre du dit Edouard Brien dit Desrochers, jusqu'à Edouard Bourque, tous deux inclusivement, cette étendue de terre étant bornée à l'ouest par le trait-quarré des terres de St. Roch, et à partir du front de la terre du dit Edouard Bourque, en suivant la ligne du fief Martel jusqu'à l'endroit où cette ligne arrive à la rivière L'Achigan, et de là, suivant la dite rivière L'Achigan, jusqu'à la terre d'Antoine Bourquinville, au nord de la dite rivière L'Achigan ; de là, en suivant une ligne droite jusqu'à son intersection avec la ligne du dit fief Bailleul, et montant cette ligne en allant vers le nord-ouest jusqu'aux limites de la paroisse St. Esprit ; de là, suivant les dites limites, jusqu'à la ligne seigneuriale entre le dit fief Bailleul et la seigneurie de St. Sulpice, et suivant cette ligne dans une direction nord-ouest, dans la paroisse St. Jacques de L'Achigan, jusqu'à la terre de Joseph Mousseau inclusivement ; de là, suivant cette ligne dans une direction nord-est, et sur la ligne de la terre de Narcisse Malo inclusivement, jusqu'au point d'intersection de cette dernière ligne avec le chenal St. George ; de là, suivant le dit chenal jusqu'à son intersection avec la ligne de profondeur des terres de la concession appelée Petit St. Esprit, et suivant cette dernière ligne, dans une direction sud-est, jusqu'à son point d'intersection avec le chemin royal qui conduit du Petit St. Esprit au haut de L'Assomption, et suivant de là ce chemin dans une direction sud-ouest, jusqu'à son intersection avec le chemin de front de la dite concession appelée Petit St. Esprit ; et de là, en suivant ce dernier chemin, dans une direction sud-est, jusqu'au pont de la rivière St. Esprit ; de là, partant de ce pont, en prenant tout le territoire au côté sud de la dite rivière St. Esprit, jusqu'à la décharge de la dite rivière dans celle de L'Assomption ; de là, suivant cette dernière rivière jusqu'à la décharge de la rivière L'Achigan, et du haut de cette dernière rivière jusqu'à la terre du susdit François Gauselin.”

6 AVRIL 1854.

Paroisse de Ste. Hélène, comté de St. Hyacinthe, maintenant Bagot, dans le district de Montréal, maintenant St. Hyacinthe, érigée par Proclamation de Son Excellence, William Rowan, écuyer, C. B., Administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 6 avril 1854, bornée comme suit : suivant le rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cette fin, selon la loi, savoir :—

“ Toute cette partie de la paroisse de St. Hugues ci-après désignée, comprenant une étendue de territoire d'environ quatre milles et demi de front sur une profondeur d'en-

“ viron quatre milles et demi de front sur une profondeur d’environ cinq milles et demi ;  
 “ bornée comme suit, savoir : au nord-est et au sud-est par le township d’Upton, au sud-  
 “ ouest partie par la ligne de profondeur des terres de la seconde concession de cette partie  
 “ de la seigneurie de Ramsay appartenant à David Shaw Ramsay, écuyer, et aux héritiers  
 “ de feu Hugues Lemoine De Martigny, écuyer, et partie par la ligne sud-ouest de cette  
 “ partie de la seigneurie de Ramsay qui appartient au dit David Shaw Ramsay, écuyer, et  
 “ aux héritiers du dit feu Hugues Lemoine De Martigny, écuyer ; la dite ligne partant  
 “ de la rivière Yamaska et se prolongeant en droite ligne jusqu’au township d’Upton, et  
 “ comprenant ainsi un certain lot de terre communément appelé Quarré Forsyth ; et enfin,  
 “ au nord-ouest par les première, seconde, troisième et quatrième concessions de la dite  
 “ partie de Seigneurie, par les lignes sud-est des terres numéro cinquante des dites pre-  
 “ mière, seconde, troisième et quatrième concessions, d’après l’ancienne manière de  
 “ compter les numéros, sans égard à la subdivision qui a été faite de la troisième  
 “ concession ”

6 AVRIL 1854.

Annexion de partie de la paroisse de St. Hyacinthe à la paroisse de St. Hugues, comté de St. Hyacinthe (maintenant Bagot,) dans le district de Montréal, (maintenant St. Hyacinthe), par proclamation de William Rowan, écuyer, C. B., administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 6 avril 1854, la dite partie de la paroisse de St. Hyacinthe étant bornée comme suit, selon le rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet selon la loi, savoir :

“ Premièrement : Toute cette partie de la première concession du fief Bourchemin  
 “ Ouest comprise entre la ligne nord-est de la seigneurie de St. Ours et la ligne sud-est  
 “ de la terre d’Alfred Houle, comprenant une étendue de territoire bornée au sud-est et  
 “ nord-est par la rivière Yamaska, au sud-ouest partie par la ligne nord-est de la seigneurie  
 “ St. Ours et partie par le cordon des terres du rang du Petit Barrow, et au nord-ouest  
 “ partie par la terre de Michel Gaudet dans le dit rang du Petit-Barrow, et partie par la  
 “ terre du dit Alfred Houle, sur la rivière Yamaska. Secondement : Cette partie du fief  
 “ Bourchemin Est comprise entre le domaine de David Shaw Ramsay, écuyer, au sud-est ;  
 “ le fief St. Charles, au nord-est ; le cordon des terres appelé Des Lagassé, au nord-ouest ;  
 “ et la rivière Yamaska au sud-ouest.”

6 AVRIL 1854

Annexion de partie de la paroisse de St. Hyacinthe à la paroisse de St. Jude, comté de St. Hyacinthe, dans le district de Montréal, (maintenant St. Hyacinthe,) par Ploclama-tion de Son Excellence William Rowan, écuyer, C. B., Administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 6 avril 1854, la dite partie de la paroisse de St. Hyacinthe, étant bornée comme suit, selon un rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires à nommés cet effet, selon la loi, savoir :—

“ Premièrement : Toute cette partie du fief Bourchemin Est, communément connu  
 “ sous le nom de Rang-des-Lagassé, bornée au nord-ouest et sud-ouest par la rivière  
 “ Yamaska, au nord-est par le fief St. Charles, et au sud-est par le cordon des terres du  
 “ dit Rang-des-Lagassé. Secondement : Toute cette partie du fief Bourchemin Ouest com-  
 “ prise entre la rivière Yamaska au nord-est, la rivière Salvaille au nord-ouest, la ligne  
 “ seigneuriale de St. Ours au sud-ouest, et la terre d’Antoine Foisy au sud-est.”

29 MAI 1854.

Annexion de partie de la paroisse de La Visitation de Champlain à la paroisse de St. Maurice, dans le comté de Champlain, dans le district des Trois-Rivières, par proclamation de Son Excellence William Rowan, écuyer, C. B., administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 29 mai 1854, la dite partie de la paroisse de La Visitation de Champlain étant bornée comme suit, selon un rapport de MM. George Badeaux, l’hono-rable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest La Barre, commissaires nommés à cet effet suivant la loi, savoir :

“ Cette partie de la paroisse de La Visitation de Champlain, contenant environ trente-  
 “ deux arpents de front, sur une profondeur d'environ soixante-et-dix arpents, bornée  
 “ comme suit : au sud-ouest par la dite paroisse de St. Maurice et par celle de Ste. Marie  
 “ Madeleine du Cap de la Madeleine ; au sud-ouest par le surplus de la dite paroisse de  
 “ Champlain, c'est-à-dire, par la profondeur des terres qui sont au sud de la rivière Cham-  
 “ plain ; au nord-ouest aussi par la dite paroisse de St. Maurice, et au nord-est par le  
 “ fief Hertel.”

8 JUIN 1854.

Paroisse de St. Hyacinthe le Confesseur, dans le comté de St. Hyacinthe, district de Montréal (maintenant St. Hyacinthe), érigée par proclamation de Son Excellence William Rowan, écuyer, C. B., administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec le 8 juin 1854, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. Paul Bertrand, Alexandre Kierzkowski et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet selon la loi, savoir ;—

“ Une étendue de territoire d'environ quatre milles en front sur une profondeur d'en-  
 “ viron deux milles et un quart, bornée comme suit, savoir : au nord-ouest par le Cordon  
 “ des terres de la première concession au nord de la rivière Yamaska, au sud-est par la pa-  
 “ roisse de Ste. Rosalie, au sud-ouest partie par la terre de Sieur Octave Maurice, et partie  
 “ par la ligne sud-ouest de la Ville de St. Hyacinthe, au nord-est partie par la paroisse St.  
 “ Rosalie et partie par le Domaine de Madame veuve Roch de St. Ours.”

9 JUIN 1854

Saint Ephrem d'Upton, dans le comté de Drummond, (maintenant Bagot,) dans le district des Trois-Rivières, (maintenant St. Hyacinthe,) érigée par proclamations de Son Excellence William Rowan, écuyer, C. B., Administrateur du gouvernement du Canada, datée à Québec, le 9 juin 1854, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet suivant la loi, savoir ;—

“ La paroisse de *Saint Ephrem d'Upton* comprendra les quatorzième, quinzième, sei-  
 “ zième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième rangs du  
 “ township d'Upton, formant une étendue de territoire d'une figure irrégulière d'environ  
 “ douze milles de longueur sur une largeur de deux milles et demi, bornée comme suit : au  
 “ nord-est par le township de Grantham, au sud partie par les townships d'Acton et  
 “ Milton, et en partie par la seigneurie de Ramsay, à l'est par le dit township d'Acton,  
 “ et au nord-ouest et ouest en partie par la ligne qui divise le quatorzième rang du  
 “ township d'Upton du treizième rang de ce même township, et en partie par la susdite  
 “ seigneurie de Ramsay.”

14 JUILLET 1854.

Paroisse de Saint Romuald de Farnham, comté de Shefford, (maintenant Missisquoi), dans le district de Montréal, (maintenant Bedford,) érigée par proclamation de Son Excellence James, Comte d'Elgin et de Kincardine, Gouverneur-Général du Canada, etc, datée à Québec le 14 juillet 1854, bornée comme suit, selon le rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, savoir :—

“ Cette partie du township de Farnham, appelée Farnham Ouest, comprenant une  
 “ étendue de territoire d'environ neuf milles de long sur environ huit milles de large,  
 “ bornée comme suit, savoir : au sud par le township de Stanbridge, au sud-ouest par la  
 “ seigneurie de Monnoir, au nord-est par les lots numéro vingt-quatre dans les premier,  
 “ second, troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs du township de Granby et la  
 “ seigneurie de Rougemont (St. Hyacinthe) ; étant bien entendu que la langue de terre  
 “ maintenant en question, est considérée comme en faisant partie.”

25 AOÛT 1854.

Saint Ange-Gardien, comté de St. Hyacinthe (maintenant Rouville), district de Montréal, (maintenant St. Hyacinthe), érigée par proclamation de Son Excellence James, comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Québec le 24 août 1854, et bornée comme suit, suivant le rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Léclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Thimothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, savoir :—

“ Une étendue de territoire d'environ six milles sur cinq, bornée comme suit, savoir :  
 “ à l'est partie par le township de Granby et partie par le township de Farnham; au sud  
 “ par le township de Farnham; à l'ouest par les rangs de St. Charles et Casimire, par le  
 “ cordon des terres de la concession de la rivière Yamaska, et pour les autres rangs par la  
 “ grande ligne de St. Césaire; au nord par le cordon des terres de la concession sud du  
 “ rang-double de Papineau.”

29 DÉCEMBRE 1854.

Paroisse de Saint Stanislas de Kostka, comté de Beauharnois, district de Montréal, (maintenant Beauharnois) érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Québec le 29 décembre 1854, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. Pierre Louis Panet, Jacques Viger, Joseph Roy, Joseph Ubalde Beaudry et Alfred Pinsonneault, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, savoir :

“ Toute cette étendue de territoire détachée de la paroisse de St. Louis de Gonzague,  
 “ qui comprend le numéro vingt-deux et le numéro quarante-huit inclusivement, et les  
 “ quatrième, cinquième, sixième et septième rangs d'Ormstown, et aussi le cinquième  
 “ rang de Catherinestown, au nord-ouest de la rivière St. Louis, avec les bornes suivantes:  
 “ au nord par la paroisse de St. Louis de Gonzague, à l'est par celle de St. Malachie, à  
 “ l'ouest par celle de St. Timothée, et au sud par celle de St. Anicet.”

13 FÉVRIER 1855.

Paroisse de St. Prosper, dans le comté de Champlain, dans le district des Trois-Rivières, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada; etc., datée à Québec le 13 février 1855, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. George Badeaux, l'honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Génest La Barre, commissaires nommés à cet objet, selon la loi, c'est-à-dire :—

“ Une étendue de territoire d'environ sept milles de front sur une profondeur d'en-  
 “ viron sept milles et un tiers, excepté au côté de partie de la concession de la rivière à  
 “ Veillet où le front est d'environ trente-huit arpents et la profondeur d'environ quarante  
 “ arpents; le dit territoire étant borné comme suit, savoir : au nord-ouest par la paroisse  
 “ de St. Stanislas de la Rivière des Envies, telle que circonscrite par le Décret Canonique  
 “ en date du seize août, mil huit cent trente-trois, et confirmée pour fins civiles par procla-  
 “ mation de Sa Majesté en date du onze mai, mil huit cent quarante-et-un; au sud-  
 “ ouest par la ligne qui sépare la terre de Sieur Jean Cloutier de celle de Sieur Abraham  
 “ Trottier, dans la troisième concession de la Rivière à Veillet, partant de la dite paroisse  
 “ de St. Stanislas de la rivière des Envies jusqu'à la terre, exclusivement, des Sieurs Be-  
 “ noni Gervais et Canut Trottier, résidents de la seconde concession de la dite rivière à  
 “ Veillet; de là, dans une direction nord-est, longeant la terre des dits Sieurs Benoni  
 “ Gervais et Canut Trottier jusqu'au point où la ligne sud-est de la dite terre intersecte la  
 “ ligne ouest des grandes terres des Masecotte; à partir de ce point, allant vers l'est, et  
 “ longeant une ligne droite qui traverse les dites grandes terres des Masecotte, jusqu'au  
 “ point où la ligne est des dites grandes terres est intersectée par la ligne nord de la terre  
 “ de Sieur Jean Baptiste Trottier, résident de la concession appelée Grande Baie; de ce  
 “ point, allant à peu près dans la même direction, en suivant la dite ligne nord de la terre  
 “ du dit Jean Baptiste Trottier, jusqu'à la ligne qui sépare les Fief et Seigneurie de Sainte  
 “ Marie des Fief et Seigneurie de Batiscan, dans laquelle dite Seigneurie de Batiscan toute  
 “ la dite partie de la paroisse ci-dessus désignée est située; de là, allant vers le sud-est, en

“ suivant la dite ligne de séparation entre les dits Fief et Seigneurie de Ste. Marie et les dits  
 “ Fief et Seigneurie de Batiscan, jusqu’à la ligne qui sépare la concession double de St.  
 “ Edouard de celle du village de Ste. Marie, toute deux situées dans les dits Fief et Sei-  
 “ gneurie de Ste. Marie; au sud-est, partie par la dite ligne qui sépare la dite concession  
 “ double de St. Edouard et la dite concession du village de Ste. Marie des dits Fief et Sei-  
 “ gneurie de Batiscan, jusqu’aux terres du premier rang de la rivière Ste. Anne, partie  
 “ par la ligne qui sépare la terre de Sieur Joseph Boischer de celle de Sieur Joseph Fraser,  
 “ toutes deux situées dans la concession de Ste. Elizabeth, dans les Fief et Seigneurie de  
 “ Ste. Anne de la Pérade, partie par la ligne qui sépare les terres du troisième rang de la  
 “ dite rivière Ste. Anne de celles du second rang de la même rivière, dans les mêmes Fief  
 “ et Seigneurie de Ste. Anne de la Pérade, partant de la dite concession de Ste. Elizabeth  
 “ à une distance de soixante-et-douze arpents de la ligne nord-ouest du dit Fief et Seigneu-  
 “ rie de Ste. Marie; vers le nord-est par une ligne parallèle à la dite ligne nord-est du dit  
 “ Fief et Seigneurie de Ste. Marie, à soixante-et-douze arpents de là, partant de la ligne  
 “ de séparation entre les dites terres des dits second et troisième rangs de la rivière Ste.  
 “ Anne jusqu’au point où la dite ligne parallèle qui se prolonge en droite ligne intersecte  
 “ la dite paroisse de St. Stanislas de la rivière des Envies. ”

15 FÉVRIER 1855.

Description de la ligne de division entre les paroisses de Sainte Geneviève de Batiscan et Saint François-Xavier de Batiscan, dans le comté de Champlain, dans le district des Trois-Rivières, par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada etc., datée à Québec le 15 février 1855, d’après le rapport de MM. George Badeaux, l’honorable Joseph Dionne, et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Génest La Barre, commissaires nommés à cette fin, selon la loi, c’est-à-dire :—

“ Commencant du côté de Champlain, à la ligne qui divise les terres des représen-  
 “ tants de feu Alexis Toutant de la terre de la veuve et héritiers Camille Bernard dit St.  
 “ Jean; de là, dans une direction sud, en suivant la ligne qui sépare la terre de Sieur  
 “ Pierre Toutant de celle de Louis Normandin, jusqu’à l’intersection d’une autre ligne  
 “ connue sous le nom de Ligne Fortage, laquelle sépare actuellement les terres appartenant  
 “ au dit Sieur Louis Normandin et aux Sieurs Jean Quessy et Amand Quessy, de la conti-  
 “ nuation des terres qui font face au fleuve St. Laurent, jusqu’à l’intersection de la rivière  
 “ Batiscan; de là, traversant la dite rivière Batiscan et suivant la ligne qui sépare les terres  
 “ de Sieur Antoine Marchildon de celles des Sieurs Edouard Marchildon, son frère; et de  
 “ là, en suivant la dite ligne jusqu’au Fief Ste. Marie. ”

5 AVRIL 1855.

Annexion de partie de la paroisse de Saint Clair, comté de Dorchester, district de Québec, (*maintenant Beauce*) à la paroisse de Ste. Hénédine, comté et district susdit, par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, &c., datée à Québec le 5 avril 1855, la dite partie de la paroisse de Saint Clair étant bornée comme suit, d’après le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cette fin selon la loi, c’est-à-dire :—

“ Une partie de la concession Ste. Marguerite, comprenant une étendue de territoire  
 “ d’environ quinze arpents de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur; bornée  
 “ vers le nord-est par la concession appelée Caroline, au nord-ouest par cette partie de la  
 “ dite concession qui était comprise dans les limites de la dite paroisse de Ste. Hénédine,  
 “ par décret en date du vingtième jour de mars, mil huit cent cinquante-deux, au sud-  
 “ ouest partie par la dite paroisse de Ste. Hénédine et partie par celle de Ste. Marguerite  
 “ de Joliette, au sud-est par la concession Ste. Marie, annexée par décret en date du septième  
 “ jour de novembre, mil huit cent cinquante-trois, à la dite paroisse de Ste. Margue-  
 “ rite. ”

19 AVRIL 1855.

Paroisse de St. Eusèbe de Stanfold, comté de Drummond, (*maintenant Arthabaska*) dans le district des Trois-Rivières, (*maintenant Arthabaska*), érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Québec le 19 avril 1855, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. George Badeaux, l'honorable Joseph Dionne et Jean Emanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Génest La Barre, Commissaires nommés pour cet objet, selon la loi, c'est-à-dire :—

“ La paroisse de St. Eusèbe de Stanfold, située dans le comté de Drummond, dans le district des Trois-Rivières, comprendra et sera composée de tout le township de Stanfold; bornée au nord partie par le township de Blandford, et partie par l'augmentation du township de Somerset; à l'est par le dit township de Somerset, au sud par le township d'Arthabaska, et à l'ouest par le township de Bulstrode. ”

21 AVRIL 1860.

Paroisse de St. Dominique, comté de St. Hyacinthe (*maintenant Bagot*), dans le district de Montréal (*maintenant St. Hyacinthe*), érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Québec le 21 avril 1855, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclère, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés pour cet objet, selon la loi, savoir :—

“ La paroisse de St. Dominique, située dans le comté de St. Hyacinthe, dans le district de Montréal, comprendra une étendue de territoire d'environ sept milles de front sur environ cinq milles et demi de profondeur, et sera composée des sixième, septième, huitième et neuvième rangs de la Seigneurie de St. Hyacinthe, et de cette partie du Rang Double de St. Dominique, dans la dite Seigneurie, qui s'étend depuis le township de Milton, vers l'est, jusqu'à la paroisse de Ste. Rosalie, vers l'ouest; et bornée comme suit, savoir : au nord-est par la Seigneurie de Ramsay ou Langan, à l'est par le township de Milton; au sud-ouest par le cordon des terres qui se trouvent au côté sud-ouest du dit Rang Double de St. Dominique, et au nord-ouest par la paroisse de Ste. Rosalie. ”

1er MAI 1855.

Paroisse de Ste. Cécile, comté de Beauharnois, district de Montréal, (*maintenant Beauharnois*), érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, &c., datée à Québec le 1er mai 1855, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. Pierre Panet, Jacques Viger, Joseph Roy, Joseph Ubalde Beaudry et Alfred Pinsonneault, commissaires nommés à cette fin, selon la loi, c'est-à-dire :—

“ La paroisse de Sainte Cécile sera composée d'une étendue de territoire détachée de la paroisse de St. Timothée, et comprendra toute la partie sud-ouest d'icelle appelée Catherinestown, et sera bornée et limitée comme suit, savoir : au nord-est par la Grande Ligne qui divise Helenstown de Catherinestown; au nord-ouest par le fleuve St. Laurent, comprenant la Grande Isle de St. Timothée, à partir de son extrémité supérieure à aller à la terre de Pierre Bougie, Senior, ou ses représentants, inclusivement; au sud-est par la rive nord de la rivière St. Louis, comprenant le quatrième rang de Catherinestown, à partir du chemin connu sous le nom de Chemin Larocque, à aller à la ligne du township de Godmanchester; au sud-ouest par la dite ligne du dit township de Godmanchester, jusqu'au lac St. François. ”

13 SEPTEMBRE 1855.

Paroisse de Saint Raphaël, comté de Bellechasse, district de Québec, (*maintenant Montmagny*), érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Québec le 13 septembre 1855 et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cette fin, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ La dite paroisse comprenant une étendue de territoire de forme irrégulière, d’environ huit milles dans sa plus grande longueur, et d’environ huit milles de profondeur, le tout borné comme suit, savoir : vers le nord-ouest partie à la ligne de séparation entre les quatrième et cinquième rangs de la paroisse de St. Michel, depuis la ligne qui sépare la dite paroisse de celle de St. Charles, rivière Boyer, jusqu’à la route conduisant des dits rangs à l’église de la dite paroisse de St. Michel, partie à la ligne nord-ouest d’une savane qui joint la dite route, et partie à la ligne aussi nord-ouest du lac appelé le lac St. Michel, depuis la dite route jusqu’à la ligne de séparation entre la dite paroisse de St. Michel et la dite paroisse de St. Vallier ; de là, allant vers le sud-est, en suivant la dite ligne de séparation entre les deux dites paroisses jusqu’à la petite rivière appelée *Le Bras* ; de là, allant vers le nord-est, en suivant la dite rivière jusqu’à la ligne de séparation entre la dite paroisse de St. Vallier et la paroisse de St. François de la rivière du Sud ; de là, allant vers le sud-est, en suivant la dite ligne de séparation entre les deux dites paroisses jusqu’à la ligne qui sépare la concession Ste. Catherine de la concession Ste. Agathe ; de là, allant vers le nord-est en suivant la dite ligne de séparation entre les deux dites concessions jusqu’à celle qui sépare au nord-est la dite seigneurie de la Durantaye du township d’Armagh ; de là allant vers le sud est en suivant la dite ligne de séparation entre la dite seigneurie et le dit township jusqu’à celle qui sépare au sud-est la même seigneurie du même township ; vers le sud-est partie à la dite ligne de séparation entre la dite seigneurie de la Durantaye et le dit township d’Armagh, et partie à la ligne qui sépare la troisième concession, appelée *Acadie* ou *Cadie*, de la quatrième concession portant le même nom, la dite ligne de séparation aboutissant vers le sud-ouest à la ligne qui sépare la dite seigneurie de la Durantaye de la dite paroisse de St. Gervais ; vers le sud-ouest à la ligne qui sépare la même seigneurie de la dite paroisse de St. Gervais, puis de la dite paroisse de St. Charles jusqu’à la dite ligne de séparation entre les dits quatrième et cinquième rangs de St. Michel. ”

19 SEPTEMBRE 1855.

Paroisse de Saint Fidèle de Murray, comté de Charlevoix, district de Québec (*maintenant Saguenay*) érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Bart., Gouverneur-Général du Canada, &c., datée à Québec le 19 septembre 1855 et bornée comme suit, d’après le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cette fin, selon la loi, c’est-à-dire :—

“ La dite paroisse-comprendra une étendue de territoire d’environ douze milles de front sur environ neuf milles de profondeur, et bornée comme suit, savoir ; au sud-ouest par la paroisse de St. Etienne, telle que civilement érigée par la proclamation de Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, en date du cinq mai, mil huit cent trente-sept : au sud-est par le fleuve St. Laurent, au nord-est par la rivière Noire, et au nord-ouest par les terres de la couronne.”

8 FÉVRIER 1856.

Paroisse de St. Colomban de Sillery, comté et district de Québec, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 8 février 1856, et bornée comme suit, d’après le rapport de Messieurs Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés pour cet objet, selon la loi c’est-à-dire :—

“ La dite paroisse comprendra une étendue de territoire de forme irrégulière, d’environ quatre milles et demi de front, sur environ un mille et un tiers dans sa plus grande profondeur, et sera bornée comme suit, savoir : au nord-est, en partant du fleuve St. Laurent en partie par la ligne qui divise le foulon (*cove*) appelé Foulon de Wolfe (Wolfe’s Cove) d’avec le foulon (*cove*) appelée Foulon de William Petry (William Petry’s Cove), en partie par la ligne qui divise la propriété connue sous le nom de Marchmont d’avec la propriété des Dames Ursulines de Québec, connue sous le nom de Plaines d’Abraham, et maintenant occupée par le gouvernement militaire, et en partie par le chemin Belvédère ; au

“ nord-ouest par une ligne qui part du chemin Belvédère et court vers le sud-ouest en  
 “ suivant la ligne de séparation entre la Châtellenie de Coulonge et les terres de la côte  
 “ St. Geneviève, jusqu’à la seigneurie de Sillery ; et de là, en suivant le centre du chemin  
 “ appelé Chemin de Gomin, à partir de la dite Châtellenie, jusqu’au chemin projeté et  
 “ verbalisé sous le nom de Route du Vallon ; de là, dans une direction sud-est, en suivant  
 “ la dite route du Vallon, jusqu’au chemin du Cap-Rouge, de là, dans une direction sud-  
 “ ouest, en suivant le dit chemin du Cap-Rouge jusqu’à la ligne qui divise la terre de la  
 “ veuve Bridget Nowlan de celle de Michel Hamel, junior ; de là, dans une direction sud-  
 “ est, en suivant la ligne de division entre la dite terre de la dite veuve Bridget Nowlan et  
 “ celle du dit Michel Hamel, junior, jusqu’à la cîme du cap qui borde les hauteurs du dit  
 “ fleuve St. Laurent en longeant la dite seigneurie de Sillery ; de là, dans une direction  
 “ sud-ouest, en suivant la susdite cîme du cap, jusqu’à la ligne sud-ouest du foulon appelé  
 “ Foulon Victoria (Victoria Cove) ; au sud-ouest, par la dite ligne sud-ouest du foulon  
 “ Victoria, et au sud-est par le dit fleuve St. Laurent.”

7 MARS 1856.

Annexion de partie de la paroisse Sainte Apollinaire, comté de Lotbinière, district de  
 Québec, à la paroisse de Saint Gilles de Beaurivage, dans le comté et le district susdits, par  
 proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général  
 du Canada, etc., datée à Toronto le 7 mars 1856, la dite partie de la paroisse de Saint  
 Apollinaire étant bornée comme suit d’après un rapport de Messieurs Charles Panet, Louis  
 Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois,  
 commissaires nommés pour cet objet, suivant la loi, c’est-à-dire :—

“ Une étendue de territoire dans la dite paroisse de Sainte Apollinaire d’une figure  
 “ triangulaire, mesurant environ soixante-et-quinze arpents de front, et à peu près  
 “ cinquante-huit arpents dans sa plus grande profondeur ; bornée comme suit, savoir : au  
 “ nord-est par la seigneurie de Lauzon ; au nord-ouest par le chemin de fer de Québec à  
 “ Richmond ; et au nord-est par la seigneurie de St. Gilles.”

9 JUIN 1856.

Paroisse de Saint Bonaventure d’Upton, dans le comté de Drummond, district des  
 Trois-Rivières (maintenant Arthabaska), érigée par proclamation de Son Excellence Sir  
 Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le  
 9 juin 1856, et bornée comme suit, d’après le rapport de Messieurs George Badeaux,  
 l’honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest  
 LaBarre, commissaires nommés à cette fin, suivant la loi, c’est-à-dire :—

“ La paroisse de Saint Bonaventure d’Upton comprendra environ sept milles de front  
 “ sur cinq milles de profondeur ; bornée au sud-ouest par une ligne tirée à partir de la  
 “ seigneurie Deguise, et qui court du nord au sud à travers la paroisse de St. Guillaume,  
 “ et qui passe entre les lots dix-neuf et vingt des deuxième, troisième, quatrième et partie  
 “ du cinquième rang du township d’Upton, jusqu’à son intersection au chemin qui conduit  
 “ de Sorel à Drummondville, et à partir de ce point, en suivant le dit chemin, jusqu’au  
 “ township de Grantham ; au nord-ouest par la seigneurie Deguise ; au nord-est par la  
 “ rivière St. François ; et au sud-est par le township Grantham.”

9 JUIN 1856.

Paroisse de Patronage de Saint Joseph, comté des Deux-Montagnes, district de  
 Montréal (maintenant Terrebonne), érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund  
 Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 9 juin  
 1856, et bornée comme suit d’après le rapport de Messieurs Jacques Viger, Joseph Roy,  
 Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonneault et Joseph Belle, commissaires nommés à  
 cette fin suivant la loi, c’est-à-dire :—

“ La paroisse de St. Joseph, située dans le comté des Deux-Montagnes, dans le district  
 “ de Montréal, comprendra tout le territoire détaché des paroisses de St. Eustache et St.  
 “ Benoit, et situé dans la côte St. Joseph, et borné comme suit : au sud par le lac des

“ Deux-Montagnes, au nord par les terres de la Grande Frenière, à l'est par les terres de la petite rivière Duchêne et la ligne seigneuriale, et à l'ouest par terre non concédée.”

9 JUIN 1856.

Annexion de partie de la seigneurie de Lanaudière, comté de Maskinongé, district des Trois-Rivières, à la paroisse Ste. Ursule, comté et district susdits, par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 9 juin 1856, la dite partie de la seigneurie de Lanaudière étant bornée comme suit d'après un rapport de Messieurs George Badeaux, l'honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest LaBarre, commissaires nommés pour cet objet, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ Cette partie de la seigneurie de Lanaudière comprenant les concessions St. Louis, St. Charles et St. Edouard, parcourant une étendue de trois milles, du sud-est au nord-ouest, sur une largeur irrégulière d'à peu près un à deux milles; bornée au nord-ouest par le Fief Hope, au nord-est par la ligne seigneuriale sud-ouest du Fief St. Jean, au sud-est par la terre d'un nommé Antoine Billy dit Saint Louis, et autres terres de la dite concession St. Louis, qui se trouvent déjà annexées à la dite paroisse de Ste. Ursule, et au sud-ouest partie par la rivière Maskinongé, et partie par le trait-quarré qui fixe la profondeur des terres de la concession St. Edouard.”

11 JUILLET 1856.

Paroisse de Ste. Cécile, dans le comté de Shefford, district de Bedford, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 11 juillet 1856, et bornée comme suit selon le rapport de Messieurs Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cette fin, selon la loi, c'est-à-dire :—

“ La paroisse de Ste. Cécile comprendra les quatre derniers numéros du sixième rang du dit township de Milton, les cinq premiers rangs du dit township et les douze derniers numéros des dixième et onzième rangs du township de Granby, et les cinq premiers numéros des cinq premiers rangs du township de Roxton, formant une étendue de territoire d'environ huit milles et demi de front sur cinq milles de profondeur, la dite partie du sixième rang de Milton non comprise; lequel territoire est situé dans le comté de Shefford et dans le district de Montréal, et est borné comme suit, savoir : au nord en partie par la ligne qui divise le sixième d'avec le septième rang du dit township de Milton, en partie par la ligne qui divise le lot numéro quinze du lot numéro seize du dit sixième rang de Milton, et en partie par la ligne qui divise les cinquième d'avec les sixième rangs des townships de Milton et Roxton; à l'est, partie par la ligne qui divise les lots numéros cinq des lots numéros six des cinq premiers rangs du township de Roxton, et en partie par la ligne qui sépare les lots numéros dix des lots numéros neuf des dixième et onzième rangs du township de Granby, au sud en partie par la ligne qui divise le premier rang du township de Roxton du onzième rang du township de Shefford, en partie par la ligne qui divise le premier rang du township de Milton du onzième rang du township de Granby, et en partie par la ligne qui divise le dixième rang du township de Granby du neuvième rang du même township, et à l'ouest par la ligne qui divise les townships de Granby et Milton de la seigneurie de St. Hyacinthe.”

19 JUILLET 1856

Paroisse de Notre-Dame du Portage, dans les comtés de Témiscouata et Kamouraska dans le district de Kamouraska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 19 juillet 1856, et bornée comme suit, selon le rapport de Messieurs Jean Charles Chapais, Alexandre Fraser, Charles Hilaire Têtu, Jean George Taché et Jean Baptiste Martin, commissaires nommés pour cet objet, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ Une étendue de territoire d’une figure irrégulière d’environ sept milles dans sa plus  
 “ grande profondeur et de cinq milles environ dans sa plus grande largeur ; bornée comme  
 “ suit : au nord-est par une ligne qui divise la terre de John Fraser, écuyer, d’avec celle  
 “ de Sieur Antoine Lebel, toutes deux situées dans le premier rang du fief et seigneurie de  
 “ la Rivière-du-Loup, commençant au fleuve St. Laurent ; de là, jusqu’à la ligne qui divise  
 “ le dit premier rang d’avec le second rang, appelé Fraserville ; de là, dans une direction  
 “ sud-ouest, en suivant la dite ligne de division entre les dits premier et second rangs,  
 “ jusqu’à la concession nord-est de l’ancien chemin du lac, ci-devant connu comme le  
 “ ‘ Chemin du Portage ;’ de là, dans la direction sud-est, en suivant la ligne nord-est de la  
 “ dite concession, jusqu’à la terre de Sieur Joseph Ouellet, qui se trouve dans la même  
 “ concession, près du tracé du chemin de fer projeté entre Québec et Trois-Pistoles ; au  
 “ sud-est partie par la ligne qui divise la dite terre du dit Sieur Joseph Ouellet d’avec celle  
 “ de Sieur Joseph Bélanger, partie par la ligne qui divise une autre terre du dit Sieur Joseph  
 “ Ouellet de celle de Paschal Castonguay, toutes deux situées dans la concession sud-ouest  
 “ de l’ancien chemin du lac, commençant à la dite ligne nord-est de la dite concession au  
 “ nord-est de l’ancien chemin, en partant du lac ; et de là, jusqu’à la ligne qui divise la  
 “ dite concession au sud-ouest de l’ancien chemin du lac d’avec la paroisse de St. Alexandre,  
 “ telle qu’elle existe canoniquement ; au sud-ouest par la dite paroisse St. Alexandre, à  
 “ partir de la dite ligne de division entre la terre du dit Sieur Joseph Ouellet et celle du  
 “ dit Sieur Paschal Castonguay, jusqu’à la ligne qui divise le premier rang du fief et  
 “ seigneurie de Terrebois d’avec le second rang du même fief ou seigneurie appelée le  
 “ Relève, et se trouvant compris dans la dite paroisse de St. Alexandre ; de là, allant vers  
 “ le sud-ouest, en suivant la dite ligne de division entre les dits premier et second rangs du  
 “ dit fief ou seigneurie de Terrebois jusqu’à la ligne qui divise la terre de Sieur George  
 “ Michaud de celle de Sieur Jean Boucher, toutes deux situées dans le dit premier rang ;  
 “ de là, gagnant vers le nord-est, en suivant la dite ligne de division entre les terres des  
 “ dits Sieurs George Michaud et Jean Boucher, jusqu’au dit fleuve St. Laurent ; vers le  
 “ nord-ouest par le dit fleuve St. Laurent, commençant à cette même ligne de division, et  
 “ de là, jusqu’à la ligne ci-dessus mentionnée qui sépare la terre du dit John Fraser, écuyer  
 “ de celle du dit Sieur Antoine Lebel.”

28 AOUT 1856.

Paroisse de Saint Liboire, comté de Bagot, district de St. Hyacinthe, érigée par  
 proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général  
 du Canada, etc., datée à Toronto le 28 août 1856, et bornée comme suit selon le rapport de  
 Messieurs Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclere, Louis Renaud Blanchard,  
 Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cette fin, suivant la loi,  
 c’est-à-dire :—

“ La paroisse de Saint Liboire comprendra une partie des huitième et neuvième rangs  
 “ de la paroisse de St. Dominique, la plus grande partie du territoire constituant ci-devant  
 “ le sixième rang de la paroisse St. Simon, une bien petite partie de l’ancien cinquième  
 “ rang de la même paroisse, et toute la partie supérieure de la seigneurie de Ramsay,  
 “ formant dans la dite seigneurie de Ramsay une étendue de territoire d’environ deux  
 “ lieues de profondeur sur une lieue et demie de largeur, et dans St. Dominique un  
 “ territoire d’environ soixante arpents de profondeur sur quarante-et-un arpents de largeur,  
 “ le tout borné comme suit, savoir : au nord-est par la paroisse de Ste. Hélène, au sud-est  
 “ partie par la paroisse de St. Ephrem d’Upton, et partie par la paroisse de St. Valérien de  
 “ Milton ; au sud-ouest partie par la dite paroisse de St. Valérien de Milton, partie par la  
 “ ligne qui sépare la terre de Narcisse Bédard de celle de François Martel dans le neuvième  
 “ rang, et la terre de Pierre Chicoine de celle de Charles Renaud dans le huitième rang de  
 “ St. Dominique, et partie par la ligne qui sépare la seigneurie de St. Hyacinthe de celle  
 “ de de Ramsay ; au nord ouest partie par la ligne qui sépare le septième d’avec le  
 “ huitième rang de St. Dominique ; partie par la ligne qui sépare la terre de Joseph  
 “ Pelletier et le numéro A du numéro un dans le rang de Ste. Magdeleine, le numéro A du  
 “ numéro un dans le rang St. George, le numéro sept du numéro huit dans le rang St.  
 “ Patrice, le numéro dix du numéro onze dans le rang St. Edouard, le numéro treize du  
 “ numéro quatorze dans le rang de Ste. Charlotte, le numéro quinze du numéro seize dans  
 “ le rang St. Henri.”

28 AOUT 1856.

Paroisse de Saint Frédéric de Beauce, comté et district de Beauce, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 20 août 1856, et bornée comme suit d'après le rapport de Messieurs Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cette fin, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ Une étendue de territoire d'environ six milles de front sur environ sept milles et demi de profondeur, le dit territoire borné comme suit, savoir : au nord-ouest partie par la paroisse de St. Elzéar, à partir de la ligne qui sépare la concession de St. Antoine de la paroisse de St. Joseph, jusqu'au township de Broughton, et en partie par la paroisse de St. Gilles de Beaurivage, à partir de la dite paroisse de St. Elzéar jusqu'à la ligne qui sépare le troisième rang du dit township de Broughton du quatrième rang de ce même township ; au sud-ouest par la dite ligne de séparation entre les troisième et quatrième rangs du dit township de Broughton, à partir de la dite paroisse de St. Gilles de Beaurivage, jusqu'à la ligne qui divise le lot numéro vingt-deux du lot numéro vingt-trois du dit township ; au sud-est partie par la dite ligne de séparation entre le lot numéro vingt-deux et le lot numéro vingt-trois dans les trois premiers rangs du dit township, partie par la ligne qui divise la concession St. Louis de celle de St. Charles et du territoire appelé Grandes et Petites Fermes, et partie par la ligne qui divise les dites Grandes et Petites Fermes de la concession St. Antoine ci-dessus mentionnée ; au nord-est partie par la ligne qui sépare, au nord-est, la dite concession St. Louis des dites Grandes et Petites Fermes, et partie par la ligne qui sépare la dite concession St. Antoine du dit premier rang de la paroisse de St. Joseph.”

6 SEPTEMBRE 1856.

Paroisse de Saint Hippolyte de Wotton, comté de Wolfe, district de St. François, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 6 septembre 1856, et bornée comme suit, suivant le rapport de Messieurs George Badeaux, l'honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest LaBarre, commissaires nommés à cette fin, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ Une étendue de territoire de six milles de largeur sur dix de profondeur, bornée comme suit : au nord partie par le township de Tingwick et partie par le township de Shipton, au sud-ouest partie par le township de Windsor et partie par le township de Stoke, au nord-est par le township de Ham, et au sud partie par le douzième rang du township de Wotton, jusqu'au trentième lot inclusivement, et partie par les treizième et quatorzième rangs du dit township de Wotton.”

6 SEPTEMBRE 1856.

Paroisse de Saint Germain de Grantham, comté de Drummond, district d'Arthabaska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 6 septembre 1856, et bornée comme suit, selon le rapport de Messieurs George Badeaux, l'honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest La Barre, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ Une étendue de territoire d'environ neuf milles de front sur environ neuf milles de profondeur, bornée comme suit, savoir : au nord-ouest par St. Guillaume d'Upton, au sud-ouest par St. Ephrem d'Upton et la seigneurie de Ramsay, au sud-est par le township de Wickham, et au nord-est par la ligne nord-est du sixième rang de Grantham, et comprenant les sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième rangs du dit township de Grantham.”

6 SEPTEMBRE 1856.

Paroisse de Saint Frédéric de Drummondville, comté de Drummond, district d'Arthabaska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 6 septembre 1856, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. George Badeaux, l'honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest LaBarre, commissaires nommés à cette fin, selon la loi, c'est-à-dire :—

“ La paroisse St. Frédéric de Drummondville comprendra et sera composée des townships de Wendover et Simpson, des premier, second, troisième, quatrième et cinquième rangs du township de Grantham, et des premier, second, troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs, à partir de et y compris le quatorzième lot, jusqu'au vingt-huitième et dernier des dits rangs du township de Wickham ; les dits townships et partie de townships formant ensemble une étendue de territoire bornée comme suit, savoir : au nord-ouest par la paroisse de St. Bonaventure d'Upton et les seigneuries de Courval et Nicolet, au nord-est par les townships d'Acton, Horton et partie de Warwick, au sud-est par le township de Kingsey et la ligne sud-est du quatorzième lot des premier, second, troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs du township de Wickham, et au sud-ouest par la ligne sud-ouest du cinquième rang de Grantham, et la ligne sud-ouest du sixième rang de Wickham, à partir du treizième lot, exclusivement. ”

24 Octobre 1856.

Paroisse de St. Patrice de Tingwick, comté et district d'Arthabaska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 24 octobre 1856, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. George Badeaux, l'honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest LaBarre, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ La dite paroisse de St. Patrice de Tingwick comprendra une étendue de territoire d'environ onze milles de front sur environ douze milles de profondeur, bornée comme suit, savoir : au nord-est par le township de Chester, au nord-ouest par la ligne sud-est du premier rang du township de Tingwick, au sud-ouest par le township de Shipton, et au sud-est partie par le township de Ham et partie par le township de Wotton ; le dit territoire comprenant le dit township de Tingwick, à l'exception de son premier rang. ”

11 DÉCEMBRE 1856

Paroisse de St. George, comté de Beauce, district de Beauce, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 11 décembre 1856, et bornée comme suit, suivant le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cet effet selon la loi, c'est-à-dire :—

“ Une étendue de territoire d'environ six milles de front, sur la rivière Chaudière, sur environ douze milles de profondeur ; bornée au nord-est par le township de Watterford, au nord-ouest par la seigneurie de Vaudreuil, au sud-ouest par le township de Shenley, au sud-est partie par le dit township de Shenley, partie par le township de Jersey et partie par les terres non concédées de la couronne. ”

11 DÉCEMBRE 1856.

Paroisse de St. Antonin, comté de Témiscouata, district de Témiscouata, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 11 décembre 1856, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. Jean Charles Chapais, Alexandre Fraser, Charles Hillaire Têtu, Jean George Taché et Jean Baptiste Martin, commissaires nommés pour cet objet selon la loi, c'est-à-dire :—

“ Une étendue de territoire d'environ six milles de front sur environ cinq milles de  
 “ profondeur, bornée comme suit, au sud-ouest par la paroisse de St. Alexandre, telle que  
 “ canoniquement érigée par les autorités ecclésiastiques le vingt-quatrième jour de mai,  
 “ mil huit cent cinquante-et-un, au nord-ouest partie par la paroisse de Notre-Dame du  
 “ Portage, partie par la ligne qui sépare les six mille acres et le township de Whitworth  
 “ de la seigneurie de la Rivière-du-Loup, au nord-est partie par la ligne nord-est des  
 “ terres du nouveau chemin du lac, et partie par la rivière Verte, et au sud-est par les terres  
 “ de la Couronne. ”

11 DECEMBRE 1856.

Paroisse de St. Modeste, comté de Témiscouata, district de Kamouraska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, datée à Toronto le 11 décembre 1856, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. Jean Charles Chapais, Alexander Fraser, Charles Hilaire Têtu, Jean George Taché et Jean Baptiste Martin, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c'est-à-dire :

“ Une étendue de territoire d'environ six milles de front sur environ six milles de  
 “ profondeur, bornée comme suit, savoir : au nord-est partie par la route appelée “ Caston-  
 “ guay, ” située dans la quatrième concession de la seigneurie de la Rivière-du-Loup, et  
 “ partie par la ligne qui sépare les quatrième et cinquième lots dans les cinq premiers rangs  
 “ du township de Viger ; au sud-est par la ligne qui sépare le cinquième et sixième rangs  
 “ des townships de Viger et Whitworth, au sud-ouest par la paroisse de St. Antonin, telle  
 “ que canoniquement érigée par le décret du très-révérend Evêque de Tloa, en date du  
 “ trentième jour d'août dernier ; au nord-ouest partie par la paroisse de St. Patrice de la  
 “ Rivière-du-Loup, et partie par la ligne qui sépare la dite quatrième concession de la sei-  
 “ gneurie de la Rivière-du-Loup, comprenant dans les dites limites la terre de Sieur Pierre  
 “ Couturier, située entre la dite quatrième concession et le dit township de Whitworth. ”

11 DECEMBRE 1856.

Annexion de partie de la paroisse de St. Arsène à la paroisse de St. Patrice de la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata, district de Kamouraska, par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 11 décembre 1856, la dite partie de la paroisse Saint Arsène étant bornée comme suit, d'après un rapport de MM. Jean Charles Chapais, Alexander Fraser, Charles Hilaire Têtu, Jean George Taché et Jean Baptiste Martin, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c'est-à-dire :—

“ Une étendue de territoire d'environ onze arpents de front sur quarante arpents de  
 “ profondeur, et comprenant les terres des Sieurs Jean Bérubé, Pascal Bérubé, Jean  
 “ Fortin, George Michaud, Hilaire Michaud et Alexis Peltier, entre la ligne nord-est de  
 “ la dite paroisse de St. Patrice de la Rivière-du-Loup, et les terres de Sieur Victor Lauzier,  
 “ habitant du troisième rang de la dite seigneurie. ”

15 JANVIER 1857.

Paroisse de Saint Agathe, comté de Lotbinière et Mégantic, du district de Québec, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 15 janvier 1857, et bornée comme suit, d'après un rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ La paroisse de Ste. Agathe, située dans les comtés de Lotbinière et Mégantic, dans  
 “ le district de Québec, comprendra une étendue de territoire d'une forme irrégulière d'en-  
 “ viron quatorze milles dans sa plus grande profondeur et d'environ huit milles dans sa  
 “ plus grande largeur, bornée comme suit, savoir : au nord-est, commençant à la ligne sud-  
 “ est de la paroisse de St. Flavien, par la ligne qui sépare la seigneurie de Sainte Croix  
 “ d'avec la seigneurie de Beaurivage jusqu'à la ligne nord-ouest de la concession nord-ouest

“ du chemin de Gosford, dans la dite seigneurie de Beaurivage ; de là, dans une direction  
 “ nord-est, en suivant la dite ligne nord-ouest de la dite concession nord-ouest du chemin  
 “ de Gosford, jusqu’à la ligne qui sépare le lot (terre) numéro vingt d’avec le lot numéro  
 “ vingt-et-un, dans la même concession ; de là, dans une direction sud-est, en suivant la  
 “ dite ligne de séparation entre les lots numéros vingt et vingt-et-un, tous deux dans la dite  
 “ concession et dans la concession sud-est du dit chemin de Gosford, et ensuite la ligne nord-  
 “ est de la concession Limerick, jusqu’à la ligne extérieure nord-ouest de la paroisse de  
 “ Saint Sylvestre de Beaurivage ; de là vers le sud-ouest, en suivant la dite ligne nord-ouest  
 “ de la dite paroisse de Saint Sylvestre de Beaurivage, jusqu’à la dite ligne qui sépare la  
 “ dite seigneurie de Ste. Croix d’avec la dite seigneurie de Beaurivage ; de là, dans une  
 “ direction sud-est, en suivant la dite ligne de séparation entre les dites seigneuries de  
 “ Sainte Croix et de Beaurivage, et ensuite la ligne qui sépare le dit township de Leeds  
 “ d’avec la dite seigneurie de Beaurivage, jusqu’à la ligne qui sépare la septième concession  
 “ du dit township de Leeds d’avec la huitième de ce même township ; de là, dans une direc-  
 “ tion sud-ouest, en suivant la dite ligne de séparation entre les dites septième et huitième  
 “ concessions de Leeds, jusqu’à la ligne qui sépare ce township d’avec le township d’Inver-  
 “ ness ; de là vers le nord-ouest, en suivant la ligne qui sépare au sud-ouest les dits townships  
 “ de Leeds et Nelson d’avec le dit township d’Inverness, jusqu’à la ligne qui sépare le  
 “ neuvième rang du dit township de Nelson d’avec le huitième rang du même township ;  
 “ de là, dans une direction nord-est, en suivant la dite ligne de séparation entre les dits  
 “ neuvième et huitième rangs du dit township de Nelson, jusqu’à la ligne qui sépare ce  
 “ township d’avec la dite seigneurie de Sainte Croix ; de là, vers le nord-ouest, en suivant  
 “ la dite ligne de séparation entre la dite seigneurie de Sainte Croix et le dit township de  
 “ Nelson, jusqu’au point où elle rencontre la dite ligne sud-est de la dite paroisse de Saint  
 “ Flavien ; de là, vers le nord-est, en suivant la dite ligne sud-est de la dite paroisse de  
 “ Saint Flavien jusqu’à la ligne ci-dessus mentionnée qui sépare la dite seigneurie de Sainte  
 “ Croix d’avec la dite seigneurie de Beaurivage, au point de départ.”

15 JANVIER 1857.

Paroisse de St. Jacques le Mineur, comté de Laprairie, district de Montréal, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 15 janvier 1857, et bornée comme suit, d’après le rapport de MM. Jacques Viger, Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonneault, Joseph Belle et Théod. Doucet, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c’est-à-dire :—

“ La paroisse de St. Jacques le Mineur, située dans le comté de Laprairie, dans  
 “ le district de Montréal, sera bornée comme suit : au nord sur le rang appelé  
 “ St Philippe, par le trait-quarré ou continuation des terres du rang Saint André,  
 “ jusqu’à et y comprise la terre actuellement possédée par Eustache Page, junior ;  
 “ au nord-est sur le rang Saint Marc, par la terre d’Amable Coupal, senior, inclusivement,  
 “ partie de laquelle est maintenant occupée par son fils Amable Coupal ; de là, par une ligne  
 “ passant près du trait-quarré des terres de Saint Claude, jusqu’à et y comprise une des  
 “ terres de Jérémie Gagnon, dont la ligne nord-est se prolonge jusqu’à la montée de La-  
 “ cadie ; à l’est par la dite montée qui conduit à Lacadie ; au sud-est et sud par le trait-  
 “ quarré des terres au nord de la petite rivière Lacadie, jusqu’à et y comprise la terre  
 “ actuellement occupée par Etienne Béchar, de là, le rang appelé Rang du Côteau, jusqu’à  
 “ la montée qui conduit à Saint Cyprien, et de là, le rang Saint André, jusqu’à et y com-  
 “ prise la terre de Jean Baptiste Guérin ; à l’ouest partie par le township de Sherrington,  
 “ et parti par le trait-quarré des terres du dit rang Saint André, jusqu’à la terre de Léon  
 “ Trudeau, inclusivement.”

20 FÉVRIER 1857.

Paroisse de Saint Paul l’Ermite, comté de L’Assomption, district de Montréal, (*maintenant du district de Joliette*) érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker, Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, datée à Toronto le 20 février 1857, et bornée comme suit, d’après le rapport de MM. Jacques Viger, Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonneault, Joseph Belle et Théod. Doucet, commissaires nommés à cet effet suivant la loi, c’est-à-dire :—

“ La paroisse de St. Paul l’Ermitte, située dans le comté de L’Assomption, dans le district de Montréal, comprendra un territoire qui sera détaché de la paroisse de *La Purification de Repentigny*, et sera bornée comme suit, savoir : au nord-est par la paroisse de L’Assomption, au nord et au nord-ouest, par les paroisses de l’Epiphanie et de Saint Henri de Mascouche, au sud-ouest par la paroisse de Saint Charles de Lachenaie, au sud et sud-est par la petite rivière L’Assomption en suivant ses sinuosités jusqu’à et y comprise la terre actuellement occupée par Alexis Lebeau.”

12 MARS 1857.

Paroisse de Sainte Marthe, comté de Vaudreuil, district de Montréal, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 12 mars 1857, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. Jacques Viger, Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonneault, Joseph Belle et Théod. Doucet, commissaires nommés à cet effet selon la loi, c’est-à-dire :—

“ La paroisse de Sainte Marthe, située dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, comprendra et embrassera tout ce certain territoire à être maintenant détaché de la paroisse de Sainte Magdeleine de Rigaud, et bornée comme suit, savoir : au nord-ouest par l’extrémité des terres qui se trouvent au sud-est de la côte Sainte Magdeleine ; au nord-est par la ligne de division qui passe entre les terres qui se trouvent au nord-est de la côte St. Henri, et celles qui se trouvent sud-ouest de la côte Saint George ; au sud-est par la ligne seigneuriale de Soulanges et par le fief Choisie exclusivement et au sud-ouest par le township de Newton.”

23 AVRIL 1857.

Annexion de partie de la paroisse de Saint Henri de Lauzon, comté de Lévis, district de Québec, à la paroisse de St. Jean Chrysostôme, par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 23 avril 1857, et bornée comme suit, d’après le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c’est-à-dire :—

“ La dite partie de la paroisse de St. Henri de Lauzon comprendra les terres des sieurs Jean Demers, Joseph Leclerc, Louis Cantin, Jean Baptiste Couture, Antoine Vallier, Ambroise Proulx, Jacques Côté, Alexandre Lafrenaye et Germain Roberge, situées dans cette partie du premier rang de la dite paroisse de St. Henri de Lauzon, au sud-ouest de la rivière Etchemin ; la terre de sieur Laurent Laroche, située dans la dite partie du dit rang et renfermée entre la terre de sieur Louis Nadeau et la ligne paroissiale de la dite paroisse de St. Jean Chrysostôme ; les trois terres de sieur Joseph Descoteau et celle de sieur Joachim Paradis situées dans partie du rang Bélair.”

13 MAI 1857.

Paroisse de Saint Valérien, comté de Shefford, district de Bedford, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 13 mai 1857 et bornée comme suit, d’après le rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cette fin, selon la loi, c’est-à-dire :—

“ La paroisse de Saint Valérien comprendra les sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième rangs du township de Milton, et les cinq premiers numéros des six rangs correspondants du township de Roxton, (à l’exception cependant des quatre derniers numéros du dit sixième rang de Milton,) formant une étendue de territoire d’environ sept milles de front sur une profondeur d’environ six milles ; bornée comme suit : au nord, partie par la ligne qui sépare le township de Milton d’avec celui d’Upton et d’avec la seigneurie Ramsay, et partie par la ligne qui sépare le township de Roxton d’avec le township d’Acton ; à l’est par la ligne qui sépare le cinquième d’avec les sixième numéro (ou lots) des sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième rangs du township de Roxton ; au sud, partie par la ligne qui sépare les sixième et cinquième rangs dans les townships de Roxton et Milton, et partie par la ligne qui sépare les lots numéros seize,

“ dix-sept, dix-huit et dix-neuf du sixième rang de Milton d’avec les terres du septième  
 “ rang du même township; et à l’ouest, partie par la ligne qui sépare le lot numéro quinze  
 “ d’avec le numéro seize dans le sixième rang du dit township de Milton, et partie par la  
 “ ligne qui sépare le township de Milton d’avec la seigneurie de St. Hyacinthe.”

9 JUIN 1856.

Paroisse de Saint Canut, comté de Terrebonne district de Montréal (*maintenant dans le district de Terrebonne*) érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 9 juin 1857 et bornée comme suit, d’après le rapport de MM. Jacques Viger, Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonneault, Joseph Belle et Théod. Doucet, commissaires nommés à cet effet suivant la loi, c’est-à-dire :—

“ La paroisse de Saint Canut sera composée du territoire désigné et borné comme  
 “ suit, savoir : au nord partie par la petite rivière du nord, et partie par le trait-quarré des  
 “ terres situées au côté nord de la dite petite rivière, à partir de la terre actuellement  
 “ occupée par Julien Chomereau inclusivement, et montant la dite rivière jusqu’à la ligne  
 “ seigneuriale des Deux-Montagnes ; à l’est, au côté sud de la dite petite rivière, par la  
 “ terre actuellement occupée par Jean Baptiste Charbonneau, senior, exclusivement, et  
 “ de là, par le trait-quarré des terres de la côte Sainte Marie et de celle de Saint Henri,  
 “ les terres connues comme le domaine des Sulpiciens du séminaire de Montréal y comprises ;  
 “ au sud et au sud-ouest par le trait-quarré de profondeur et les lignes latérales des terres  
 “ de Belle Rivière et de la côte Saint Simon, et par le trait-quarré des terres situées au  
 “ côté sud de la susdite rivière du nord, jusqu’à la grande ligne seigneuriale d’Argenteuil ;  
 “ et à l’ouest par la dite ligne seigneuriale d’Argenteuil.”

14 JUILLET 1857.

Annexion de partie de la paroisse de Saint Anicet, district de Beauharnois, à la paroisse de Saint Stanislas Kostka, district susdit, par proclamation de Son Excellence Sir William Eyre, K. C. B., administrateur du gouvernement du Canada, datée à Toronto, le 14 juillet 1857, la dite partie de la paroisse de St. Anicet étant bornée comme suit d’après un rapport de MM. Jacques Viger, Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonneault, Joseph, Bell et Théod. Doucet, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c’est-à-dire :—

“ Toute cette partie des premier et deuxième rangs du township de Godmanchester,  
 “ à partir du lot numéro un au lot numéro treize inclusivement, des dits deux rangs, bornée  
 “ comme suit, savoir : au nord-ouest, par la ligne qui sépare le numéro treize d’avec le  
 “ numéro quatorze des dits deux rangs ; au sud-est, par la ligne qui sépare le deuxième rang  
 “ d’avec le troisième rang du dit township ; et enfin, au nord et au nord-est, par la ligne qui  
 “ sépare la seigneurie de Beauharnois d’avec le dit township.”

21 SEPTEMBRE 1857.

Annexion de partie de la paroisse de Ste. Brigitte, district d’Iberville, à la paroisse de St. Alexandre, même district, par proclamation de Son Excellence Sir William Eyre, C. C. B., administrateur du gouvernement du Canada, datée à Toronto le 21 septembre 1857, la dite partie de la paroisse de Ste. Brigitte étant bornée comme suit, d’après un rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c’est-à-dire :—

“ Cette certaine étendue de terre ou territoire situé dans le comté d’Iberville, dans le  
 “ district de Montréal, à être détachée de la paroisse de Ste. Brigitte et annexée à la paroisse  
 “ de St. Alexandre, est bornée comme suit, savoir : au nord-ouest, par la ligne qui sépare  
 “ la huitième d’avec la septième concession de la seigneurie de Monnoir ; au nord-est, en  
 “ partie par le cordon nord-est des terres du rang Kempt, dans les huitième, neuvième et  
 “ dixième concessions de la seigneurie de Monnoir, et en partie par la ligne qui sépare le  
 “ numéro seize d’avec le numéro dix-sept, dans la onzième concession de la même sei-  
 “ gneurie ; au sud-est, en partie par le township de Farnham, et en partie par celui de  
 “ Stanbridge, et au sud-ouest par la ligne qui sépare la seigneurie de Monnoir d’avec le dit  
 “ township de Stanbridge et d’avec les seigneuries de Sabrevois et Bleury.”

17 OCTOBRE 1857.

Paroisse de Saint Robert, comté de Richelieu, district de Montréal (*maintenant district de Richelieu*), érigée par proclamation de Son Excellence Sir William Eyre, C. C. B., administrateur du gouvernement du Canada, datée à Toronto, le 17 octobre 1857. et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c'est-à-dire :—

“ La paroisse de St. Robert, située dans le comté de Richelieu, dans le district de Montréal, “ comprendra une étendue de territoire d'environ sept milles de front sur environ quatre “ milles et deux tiers de profondeur, bornée comme suit, savoir : au nord-est partie par la ligne “ qui divise les terres d'Antoine Bruno Gouin d'avec celles de Louis Levallée et de Joseph “ Lemoine, dans la concession double de Bellevue, partie par la ligne qui divise les rangs Provost, “ St. Robert et St. Thomas d'avec la paroisse de St. Michel d'Yamaska, et partie par la ligne “ nord-est de la terre de Thomas Hébert et de celle de Jean Baptiste Héroux, dans la con- “ cession Thiersant ; au sud-est, partie par le cordon entre les terres du rang St. Thomas et “ Thiersant, partie par le cordon sud-est des terres de Thomas Hébert et de Jean Baptiste “ Héroux, dans la concession Thiersant, partie par le cordon des terres entre St. Thomas et “ les Réserves de Ste. Sophie, et partie par le cordon des terres entre les concessions St. Ives et “ St. Pierre ; au sud-ouest, partie par les lignes sud-ouest des terres de Thomas Hébert et Jean “ Baptiste Héroux, dans la concession Thiersant, partie par la ligne qui divise les terres de “ Joseph Pétrin et d'Antoine Parenteau, dans la concession St. Thomas, partie par la ligne “ qui divise les terres de Joseph Martin et de Michel Lamotte, dans la concession Ste. “ Sophie, partie par la ligne qui, entre St. Robert et St. Ives, divise le Fief Bonsecours “ d'avec la seigneurie de Sorel, partie par la ligne qui divise le rang St. Pierre d'avec les “ Allonges de Prescott, et partie dans le rang Bellevue dans la ligne nord-est de la paroisse “ Ste. Victoire ; au nord-ouest, partie par la ligne qui sépare les concessions St. Pierre et “ Prescott d'avec la concession sud de Bellevue, partie par la ligne qui sépare la concession “ nord de Bellevue d'avec la première division de la rivière Pot-au-Beurre, et partie par la “ ligne qui divise la concession Provost d'avec la concession sud de la seconde rivière Pot- “ au-Beurre.”

6 NOVEMBRE 1857.

Annexion de partie de la paroisse de Ste. Julie, district de Montréal, à la paroisse de St. Bruno, district susdit, par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Toronto le 6 novembre 1857, la dite partie de la paroisse de Sainte Julie étant bornée comme suit d'après un rapport de MM. Jacques Viger, Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonneault, Joseph Belle et Théod. Doucet, commissaires nommés à cet effet selon la loi, c'est-à-dire :—

“ Tout le territoire situé à l'extrémité du rang appelé le rang des quarante-deux, à “ partir de la terre actuellement occupée par Hubert Forgues, inclusivement, et de là, en “ descendant, jusqu'à la terre de Michel Adrien dit Lamoureux, senior, inclusivement.”

23 NOVEMBRE 1857.

Paroisse de Saint Alexandre, comté et district de Kamouraska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 23 novembre 1857, et bornée comme suit, d'après un rapport de MM. Jean Charles Chapais, Alexander Fraser, Charles Hilaire Têtu, Jean George Taché et Jean Baptiste Martin, commissaire nommés à cet effet, selon la loi, c'est-à-dire :—

“ Une étendue de territoire d'environ neuf milles et demi de front sur environ dix “ milles de profondeur, bornée comme suit, savoir : au nord-est partie par la ligne qui divise “ la seigneurie de Terrebois de celle de la Rivière-du-Loup, et partie par la ligne sud-ouest “ de la concession sud-ouest de l'ancien chemin du lac Témiscouata, depuis la ligne qui “ sépare la dite seigneurie de Terrebois d'avec le township de Parke, à celle qui sépare la “ première concession d'avec la seconde, dans la dite seigneurie ; au nord-ouest par la dite “ ligne de séparation entre les dites première et seconde concessions de la seigneurie de

“ Terrebois, à partir de la dite concession au sud-ouest du chemin qui part du lac Témis-  
 “ couata, jusqu’à et y comprise la terre de sieur Raphaël Bérubé, située dans la dite seconde  
 “ concession comprenant en outre, dans la dite ligne, les pièces de terrain ou emplacements  
 “ possédés et occupés dans la profondeur de la dite première concession, par Messieurs Pierre  
 “ Nadeau, Elie Gauthier, Louis Pinet, senior, et Joseph Brochu, formant en tout une éten-  
 “ due d’environ trois arpents et demi de front sur environ un arpent et demi ou deux  
 “ arpents de profondeur ; de là, à partir de la dite terre du dit sieur Raphaël Bérubé, dans  
 “ une direction sud-est, en suivant la dite terre jusqu’à la ligne qui sépare la dite seconde  
 “ concession de la dite seigneurie de Terrebois d’avec la troisième concession de la dite sei-  
 “ gneurie de Terrebois ; de là, dans une direction sud-ouest, en suivant la dite ligne de sépara-  
 “ tion, entre les dites deuxième et troisième concessions, jusqu’à la seigneurie de l’Islet-du-  
 “ Portage ; de là, dans la même direction en suivant les diverses sinuosités de la ligne qui  
 “ sépare la seconde concession de la dite seigneurie de l’Islet-du-Portage d’avec la troisième  
 “ concession de la dite seigneurie, jusqu’à et y comprise la terre de sieur Hippolyte Sirois,  
 “ située dans la dite troisième concession ; au sud-ouest partie par la ligne sud-ouest de la  
 “ terre du dit sieur Hippolyte Sirois, et partie par la ligne sud-ouest des terres de sieur  
 “ Toussaint Paradis, dans la quatrième concession, de sieur François Ouellet, dans la cin-  
 “ quième concession, de sieur Rémi Garneau dans les sixième et septième concessions de  
 “ la dite seigneurie de l’Islet-du-Portage, à partir de la seconde concession de la dite sei-  
 “ gneurie jusqu’à la ligne qui sépare la dite septième concession d’avec le township de  
 “ Bungay ; de là, vers le nord-est, en suivant la dite ligne de séparation, jusqu’à la dite  
 “ seigneurie de Terrebois ; de là, vers le sud-est, en suivant la ligne qui sépare la même  
 “ seigneurie d’avec le dit township de Bungay, jusqu’à la ligne qui sépare la même sei-  
 “ gneurie d’avec le dit township de Parke ; au sud-est par la ligne qui sépare la dite sei-  
 “ gneurie de Terrebois d’avec le dit township de Parke.”

28 DÉCEMBRE 1857.

Annexion de partie de la paroisse de Sainte Rosalie, dans le district de St. Hyacinthe-  
 à la paroisse de St. Hyacinthe le Confesseur, par proclamation de Son Excellence Sir Ed-  
 mund Walker Head, Baronet, Gouverneur Général du Canada, datée à Toronto, le 28  
 décembre 1857, la dite partie de la paroisse de Sainte Rosalie, étant bornée comme suit,  
 suivant le rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis  
 Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommé à ce effet,  
 selon la loi, c’est-à-dire :—

“ Une étendue de terrain contenant environ soixante arpents de profondeur sur autant  
 “ de largeur, dans le rang St. Dominique, et d’environ trente arpents de profondeur sur seize  
 “ de largeur, dans le rang Ste. Marie-Anne, le tout formant un territoire borné comme suit,  
 “ savoir : au sud-est par la paroisse de St. Dominique, par la ligne qui sépare les terres de  
 “ Joseph Poulin et Jacques Blanchard de celles de Pierre Durocher et Hubert Leduc ; au  
 “ sud-ouest par le cordon qui sépare les terres du rang St. Dominique d’avec celles du rang  
 “ St. François dans la paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe ; au nord-ouest partie par  
 “ le cordon qui sépare les terres des rangs St. Dominique et Ste. Marie-Anne d’avec les terres  
 “ de la rivière, dans les paroisses de St. Hyacinthe le Confesseur et de Notre-Dame de St.  
 “ Hyacinthe, et partie par la ligne qui sépare la terre de Pierre Lamothe, dans le rang St.  
 “ Dominique, d’avec les terres du rang Ste. Marie-Anne ; et au nord-est partie par la ligne  
 “ qui sépare la terre de Joseph Poulin d’avec celle de François Morel, dans le rang Ste.  
 “ Marie-Anne, et partie par le cordon qui sépare le rang St. Dominique d’avec les terres  
 “ des troisième, quatrième et cinquième concessions de Ste. Rosalie.”

28 JANVIER 1858.

Paroisse de St. Alphonse de Liguori, comté de Chicoutimi, district de Chicoutimi,  
 érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronet, Gouver-  
 neur Général du Canada, etc., datée à Toronto le 28 janvier 1858, et bornée suivant le  
 rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois  
 Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c’est-  
 à-dire :—

“ Une étendue de territoire d’une figure irrégulière d’environ neuf milles de front sur une profondeur moyenne de cinq milles, bornée comme suit, savoir : au nord-est par la rivière Saguenay, au sud-est et sud en partie par la dite rivière Saguenay et la Baie de Ha-ha, et en partie par la rivière à Mars, au sud-ouest par le township Simon, au nord-ouest par une ligne qui part du dit township Simon et qui sépare le premier rang du township de Bagot d’avec le second, jusqu’à la ligne qui divise le lot numéro dix-sept d’avec le numéro seize du dit rang ; de là, au nord-ouest, en suivant la dite ligne de division entre les dits lots jusqu’au township de Chicoutimi ; et de là, la ligne de division entre les lots numéros dix-sept et seize des dits premier et second rangs du dit township, jusqu’à la ligne qui sépare le dit second rang d’avec le troisième rang du dit township ; de là, au nord-est, en suivant la dite ligne de séparation entre les dits rangs, jusqu’au lot numéro un du dit second rang, inclusivement ; de là, au sud-est, en suivant la ligne extérieure nord-est du dit lot numéro un, toutes deux dans les second et premier rangs, jusqu’à la ligne qui sépare le dit township de Bagot d’avec le dit township de Chicoutimi ; de là, encore au nord-est, en suivant la dite ligne de séparation entre les dits townships, jusqu’à la rivière Saguenay.”

11 MAI 1858.

Paroisse de Saint Edouard de Frampton, comté Dorchester, district de Beauce, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Toronto le 11 Mai 1858, et bornée comme suit, suivant le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c’est-à-dire :—

“ La dite paroisse de *St. Edouard de Frampton*, située dans le comté de Dorchester, dans le district de Beauce, et dans la dite partie du diocèse de Québec, comprendra une étendue de territoire d’environ dix milles de front sur une profondeur d’environ sept milles et demi ; bornée comme suit, savoir : au nord-est partie par la ligne de division entre les septième et huitième rangs du dit township de Frampton, à partir de la seigneurie de Jolliet à aller à la rivière Etchemin, partie par la dite rivière Etchemin, en montant la dite rivière jusqu’au point où elle rencontre la dite ligne de séparation entre les dits septième et huitième rangs, et partie par la dite ligne de séparation entre les dits rangs à partir de la dite rivière à aller au township de Cranbourne ; au nord-ouest par le dit township de Cranbourne, au sud-ouest par les seigneuries de St. Joseph et Ste. Marie de la Nouvelle-Beauce, et au sud-est par la dite Seigneurie de Jolliet.”

31 MAI 1858.

Paroisse de St. Basile, comté de Portneuf, district de Québec, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, datée à Toronto le 31 mai 1858, et bornée comme suit, suivant le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c’est-à-dire :—

“ La dite paroisse de Saint Basile, dans le comté de Portneuf, dans la dite partie du diocèse de Québec, comprendra une étendue de territoire d’une forme irrégulière d’environ six milles de front sur une profondeur variable de quatre milles et demi à dix milles et demi ; le dit territoire étant borné comme suit, savoir : au nord-est partie par la ligne nord-est de la concession de Sainte Magdeleine, à partir de la seigneurie de Bourg Louis à aller à la décharge du Lac Blanc ; au sud-est par la dite décharge du Lac Blanc à partir de la dite ligne nord-est de la concession Sainte Magdeleine à aller à la rivière Portneuf ; de là, au sud-est et sud-ouest, en suivant la dite rivière Portneuf dans toutes ses sinuosités, jusqu’à la route Panet ; de là, encore au sud-est, en suivant la dite route Panet, jusqu’à la ligne qui divise la concession de Terrebonne de celle de L’Enfant Jésus ; de là, à l’ouest, en suivant la dite ligne de séparation entre les dites concessions de Terrebonne et de L’Enfant Jésus, et ensuite la ligne qui sépare la concession du Petit Bois de l’Ail de la concession de Saint François, jusqu’à la ligne qui sépare la terre de Sieur François Duchemin d’avec Angus McDonald, écuyer ; à l’ouest et au sud-ouest partie par la dite

“ ligne de séparation entre les terres des dits Sieur François Duchemin et Angus McDonald, écuier ; partie par celle qui sépare les terres de François Xavier Marcotte et Timothée Piché, la dite ligne se prolongeant sans déviation jusqu’à son point de jonction avec la ligne sud-ouest de la seigneurie de Jacques Cartier, et partie par la dite ligne sud-ouest de la dite Seigneurie ; au nord-ouest partie par la ligne qui sépare les seigneuries de Jacques Cartier et d’Auteuil d’avec les terres de la Couronne, et partie par la ligne qui sépare la seigneurie de Neuville d’avec celle de Bourg Louis.”

7 JUIN 1858.

Paroisse de Saint Ferdinand d’Halifax, comté de Mégantic, district d’Arthabaska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Toronto le 7 juin 1858 et bornée comme suit, d’après le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c’est à-dire :—

“ La dite paroisse de Saint Ferdinand d’Halifax, située dans le comté de Mégantic, dans le district d’Arthabaska, comprendra une étendue de territoire d’environ onze milles de front sur une profondeur moyenne d’environ sept milles, bornée comme suit, savoir : au nord-ouest, partie par la ligne qui sépare le lot quatorze d’avec le lot quinze, dans les deuxième, troisième et quatrième rangs du township d’Halifax, et partie par la ligne qui sépare le seizième lot d’avec le dix-septième lot des autres rangs du dit township, à partir du cinquième inclusivement à aller au township d’Inverness ; au nord-est, par le dit township d’Inverness, au sud-est, d’abord, par la ligne qui sépare le dit township d’Halifax de celui d’Ireland, s’étendant depuis le dit township d’Inverness jusqu’à la ligne qui sépare le troisième rang d’avec le quatrième rang du dit township d’Ireland ; ensuite, par la ligne qui sépare le premier lot d’avec le deuxième lot du dit troisième rang d’Ireland, par celui qui sépare cette partie du cinquième lot appartenant à Sieur Siméon Larochelle, dans le deuxième rang du dit township, d’avec celui qui appartient à la Congrégation de l’église d’Angleterre, du même township, et par la ligne qui sépare le sixième lot d’avec le septième lot du premier rang, aussi du même township ; enfin, par la ligne qui sépare le cinquième lot d’avec le sixième, dans les premier, deuxième et troisième rangs du township de Wolfstown ; au sud-ouest, d’abord, par la ligne qui sépare le dit troisième rang d’avec le quatrième rang du dit township de Wolfstown, s’étendant depuis le dit sixième lot jusqu’au township d’Halifax susdit ; ensuite, par la ligne qui sépare le dit township d’Halifax d’avec celui de Chester, s’étendant depuis le dit township de Wolfstown jusqu’à la ligne qui sépare le onzième lot d’avec le douzième lot du premier rang du dit township d’Halifax ; enfin, par la ligne qui sépare le deuxième rang du même township d’avec cette partie du premier rang de ce township qui a été annexée à la paroisse de St. Norbert d’Arthabaska, par un décret canonique, en date du vingt-sixième jour de décembre, mil huit cent cinquante-six, à partir du dit onzième lot jusqu’à la ligne ci-dessus mentionnée qui sépare le quatorzième lot d’avec le quinzième.”

7 JUIN 1858.

Paroisse de Sainte Sophie d’Halifax, comté de Mégantic, district d’Arthabaska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Toronto, le 7 juin 1858, et bornée comme suit, suivant le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Joseph Edouard Deblois, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c’est à-dire :—

“ La dite paroisse de Sainte Sophie d’Halifax, située dans le comté de Mégantic, dans le district d’Arthabaska, comprendra une étendue de territoire d’environ dix milles de front sur une profondeur moyenne d’environ quatre milles et demi, bornée comme suit, savoir : au nord-ouest par la paroisse de Saint Calixte de Somerset telle que canoniquement érigée par le décret de feu monseigneur Joseph Signaï, archevêque de Québec, en date du sixième jour de juillet, mil huit cent quarante-huit ; au nord-est, par le township d’Inverness ; au sud-est, par la paroisse de Saint Ferdinand d’Halifax, telle que circonscrite par un décret en date du deuxième jour de mars dernier ; au sud-ouest, par cette

“ partie du township d’Halifax qui a été annexée par un décret canonique en date du vingt-  
 “ sixième jour de décembre, mil huit cent cinquante-six, à la paroisse de Saint Norbert  
 “ d’Arthabaska, dans le comté d’Arthabaska, et partie par la ligne qui sépare le treizième  
 “ rang d’avec le quatorzième rang du susdit township d’Arthabaska.”

30 JUIN 1858.

Annexion de partie de la paroisse de St. Grégoire le Grand, comté et District d’Iberville, à la paroisse de St. Alexandre, comté et district d’Iberville par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronet, Gouverneur-Général du Canada, datée à Toronto, le 30 juin 1858, la dite partie de la dite paroisse étant bornée comme suit, suivant le rapport de MM. l’honorable Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothé Brodeur, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c’est-à-dire :—

“ L’étendue de terrain ou territoire à être détaché de la paroisse de St. Grégoire, et  
 “ à être annexé à la paroisse de St. Alexandre, comprendra une étendue de territoire  
 “ située dans la seigneurie de Monnoir, comté d’Iberville et district d’Iberville, contenant  
 “ environ un mille de front sur environ deux milles de profondeur; bornée comme suit :  
 “ au nord-ouest par la ligne qui sépare la cinquième d’avec la sixième concession de Mon-  
 “ noir ; au nord-est, partie par la ligne qui sépare la terre de Paul Baillon d’avec celle de  
 “ François Bédard, dans la sixième concession, et partie par celle qui sépare la terre de Joseph  
 “ Roussel d’avec celle de Narcisse Lamoureux, dans la 7e concession de Monnoir ; au sud-est  
 “ par la ligne qui sépare la septième d’avec la huitième concession de Monnoir ; et au  
 “ sud-ouest par la ligne qui sépare la seigneurie de Monnoir d’avec les seigneuries de  
 “ Sabrevois et Bleury.”

5 AOÛT 1858.

Paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, comté de Châteauguay, district de Beauharnais, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronet, Gouverneur-Général du Canada, et, datée à Toronto, le 5 août 1858, et bornée comme suit, d’après le rapport de MM. Jacques Viger, Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonneault, Joseph Belle et Théodore Doucet, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c. à. d. :—

“ La dite paroisse de St. Jean Chrysostôme, située dans le comté de Châteauguay,  
 “ dans le district de Beauharnois, comprendra et sera composée du territoire borné et li-  
 “ mité comme suit, savoir: Premièrement—dans la seigneurie de Beauharnois, les deux  
 “ rives de la Rivière-aux-Anglais à partir du Village de la Fourche (Village Howick)  
 “ exclusivement, en montant la dite rivière jusqu’au township de Hemmingford ; les deux  
 “ rives de la Rivière Noire, en montant jusqu’à la paroisse de St. Antoine Abbé, c’est-à-  
 “ savoir: au nord de la dite rivière, jusqu’au numéro quarante-cinq exclusivement du deu-  
 “ xième rang de Russelltown, et au sud jusqu’à la montée du rang des Lemieux ; les qua-  
 “ trième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième rangs de Georgetown sud ;  
 “ dans Russelltown, le premier rang, à partir du numéro soixante-et-un, à aller au numéro  
 “ quarante-huit, tous deux inclusivement ; le second rang, à partir du numéro cinquante-  
 “ huit à aller jusqu’au numéro quarante-six, tous deux inclusivement ; les deux rives du  
 “ ruisseau Norton, à partir, de son embouchure jusqu’au township de Hemmingford ; parties  
 “ des concessions de Williamstown, comprenant Beach Ridge, les deux côtés du che-  
 “ min, jusqu’à la grand’ligne de la seigneurie de Lasalle, et aussi les concessions  
 “ d’Edwardstown ; Deuxièmement—dans le township de Hemmingford, les lots numéros  
 “ onze, douze, treize, quatorze et quinze, dans le premier rang, les numéros onze et dix  
 “ dans le deuxième rang des Réserves du Clergé, partie du troisième rang du dit township,  
 “ à partir du lot numéro cent dix-huit à aller au numéro cent trente-sept, tous deux inclu-  
 “ sivement ; partie du quatrième rang à partir du numéro cent soixante-et-quatorze à aller  
 “ au numéro cent soixante, tous deux inclusivement ; partie du cinquième rang, à partir  
 “ du lot numéro deux cent six à aller au numéro cent quatre-vingt-dix-sept, tous deux in-  
 “ clusivement ; et enfin, le rang “ du Flat, ” à partir de la terre d’Edward McGill, exclu-  
 “ sivement, en descendant jusqu’au numéro dix-sept, inclusivement. Et la dite nouvelle  
 “ paroisse sera bornée par celles de St. Malachie, Ste. Martine, St. Urbain, St. Rémi, St.  
 “ Antoine Abbé et par la mission de Hemmingford.”

21 Août 1860.

Paroisse de St. Malachie d'Ormstown, comté de Chateauguay, district de Beauharnois, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 21 août 1858 et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. Jacques Viger, Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonneault, Joseph Belle et Théod. Doucet, commissaires nommés à cet effet selon la loi, c'est-à-dire :—

“ La dite paroisse de St. Malachie d'Ormstown, située dans le comté de Chateauguay, dans le district de Beauharnois, comprendra et sera composée du territoire borné comme suit, savoir : au nord par le trait-quarré des terres du troisième rang d'Ormstown, descendant jusqu'au trait-quarré des terres de la quatrième concession de North Georgetown en suivant le dit trait-quarré jusqu'au bas du trait-quarré qui divise les terres de la concession nord de la rivière Chateauguay d'avec le quatrième rang, et la deuxième concession de North Georgetown jusqu'au chemin de la ligne de la seconde concession de North Georgetown susdit, et continuant de là jusqu'à la dite rivière Chateauguay ; de là, descendant la dite rivière Chateauguay jusqu'au confluent de la Rivière-aux-Anglais, par la rive gauche, jusqu'au village Howick (village de la Fourche) inclusivement ; au sud-est et sud par le chemin de ligne qui conduit au troisième rang de South Georgetown ; de là, par le trait-quarré des terres du troisième rang de South Georgetown susdit, jusqu'à la ligne qui sépare South Georgetown susdit de Jamestown ; de là, par le trait-quarré des terres de la cinquième concession de Jamestown susdit, jusqu'à la grande ligne qui sépare la seigneurie de Beauharnois d'avec les townships de Hinchinbrook et Godmanchester, et à l'ouest par la dite grande ligne seigneuriale.”

17 SEPTEMBRE 1858.

Paroisse de Sainte-Anne de Stukely, comté de Shefford, district de Bedford, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, et datée à Toronto le 17 Septembre 1858, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis R. Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cette fin, selon la loi, c. à. d. :—

“ La dite paroisse de Ste. Anne de Stukely, située dans le comté de Shefford et district de Bedford, comprendra et sera composée des quatorze premiers numéros des lots dans chacun des onze rangs du township de Stukely, dans les comté et district susdits, formant une étendue de territoire d'environ cinq milles et demi de front sur environ onze milles de profondeur ; bornée comme suit, savoir : au sud par le township de Bolton, à l'ouest par le township de Shefford, au nord par le township d'Ely, et à l'est par la ligne qui sépare les numéros quatorze des numéros quinze dans chacun des onze rangs du dit township de Stukely.”

18 JANVIER 1859.

Annexion de partie de la paroisse de St. Césaire comté de Rouville, district de St. Hyacinthe, à la paroisse de Saint Pie, comté de Bagot, district susdit, par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 18 janvier 1859, la dite partie de la paroisse de St. Césaire étant bornée comme suit, d'après un rapport de MM. Louis-Antoine Dessaulles, Pierre-Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c. à. d. :—

“ Une étendue de territoire dans le comté de Rouville, dans le dit diocèse de St. Hyacinthe, contenant soixante arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, formant un territoire bornée comme suit, savoir : à l'ouest par le cordon qui divise les terres du rang St. Ours de celles de la rivière Yamaska, au nord par la ligne sud des terres du rang L'Espérance, à l'est par la ligne ouest du rang d'Elmire et au sud par la ligne qui divise la terre d'André Monty de celle de Charles Roy, et celle d'Eusèbe Bienvenu de celle de Jean Baptiste Codère.”

8 MARS 1859.

Paroisse de Notre-Dame de Laterrière, comté de Chicoutimi, même district, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto, le 8 mars 1859, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Charles Cinq Mars, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c. a. d. :—

“ La paroisse de Notre-Dame de Laterrière, située dans le comté de Chicoutimi, comprendra une étendue de territoire d'environ dix milles de front sur environ neuf milles de profondeur; borné comme suit, savoir: au nord-est partie par le township de Jonquière et partie par le township Lartigne; au sud-ouest par le township Lartigne; au sud-est partie par le township Simon et partie par la ligne qui sépare le rang du township de Bagot d'avec le second, à partir du dit township Simon à la ligne qui sépare le dix-septième lot d'avec le seizième dans le dit township Bagot; au nord-est partie par la dite ligne de division entre les dits dix-septième et seizième lots du dit township, et partie par la ligne qui sépare les mêmes lots dans les premier et second rangs du dit township de Chicoutimi d'avec le dit premier rang du township Bagot, jusqu'au troisième rang du dit township de Chicoutimi; de là, vers le nord-est, en suivant la ligne qui sépare le dit troisième rang d'avec le second dans le dit township de Chicoutimi, jusqu'à la ligne qui sépare le quatorzième lot d'avec le treizième dans le dit troisième rang; de là, au nord-ouest, en suivant la dite ligne de division, entre les dits quatorzième et treizième lots dans les troisième, quatrième et cinquième rangs du dit township de Chicoutimi, jusqu'au sixième rang du dit township; de là, vers le sud-ouest, en suivant la ligne qui sépare le dit sixième rang d'avec le cinquième, aussi dans le dit township, jusqu'à la ligne qui sépare le dit township d'avec le dit township de Laterrière: de là, vers le nord-ouest, en suivant la dite ligne de division contre les dits townships de Chicoutimi et Laterrière, jusqu'au township de Jonquière. ”

8 MARS 1859.

Paroisse de Saint-Justin, comté du Maskinongé, district des Trois-Rivières, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto, le 8 Mars 1859, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. George Badeaux, l'Honorable Joseph Dionne, Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest LaBarre, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c. a. d. :—

“ La paroisse de St. Justin, dans le comté de Maskinongé comprendra une étendue de territoire détachée de la paroisse de St. Joseph de Maskinongé, et formant partie du fief et seigneurie de Carufel, comprenant—1. La concession de Ste. Geneviève ou Trompe souris; 2. La double concession de L'Ormière; 3. La concession du ruisseau des Aulnes; 4. La double concession du Grand Bois Blanc; 5. La concession du Petit Bois Blanc, le tout formant une étendue de territoire d'environ cinq milles de front sur environ quatre milles de profondeur; borné comme suit: Au nord-est par la rivière Maskinongé, à partir des fief et seigneurie de Maskinongé à aller aux fief et seigneurie de Lanaudière, à l'exclusion néanmoins de cette partie du fief de St. Antoine de la Rivière-du-Loup qui se trouve au sud-ouest de la dite rivière, au nord-ouest par les dits fief et seigneurie de Lanaudière, au sud-ouest par le fief Dusablé, au sud-est, à partir du fief Dusablé, partie par la ligne qui sépare les dites concessions Petit Bois Blanc, Grand Bois Blanc et la concession au sud-ouest de L'Ormière, des terres appelées terres du Pied du Côteau, à aller à la ligne sud-ouest des dits fief et seigneurie de Maskinongé, et partie par la ligne nord-ouest des dits fiefs et seigneurie, à partir de la ligne sud-ouest des dits fief et seigneurie à aller au dit fief de St. Antoine de la Rivière-du-Loup. ”

16 MARS 1859.

Paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto, le 16 mars 1859, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. George Badeaux, l'Honorable Joseph Dionne, Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest LaBarre, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c. a. d. :—

“ La paroisse de Notre-Dame du Mont Carmel, située dans le comté de Champlain, et formant partie de la seigneurie du Cap de la Magdeleine, comprendra et sera composée d’une étendue de territoire d’environ douze milles de front sur environ cinq milles de profondeur, comprenant le rang double de St. Félix, à partir du lot numéro quarante-neuf inclusivement, jusqu’à la rivière St. Maurice; et les rangs entiers de St. Flavien et St. Louis, et le sud-est de St. Michel; le dit territoire est bornée comme suit, savoir: au sud-ouest par la rivière St. Maurice; au nord-est par la ligne qui sépare le rang nord-ouest de St. Michel du rang sud-est de St. Michel, la dite ligne étant prolongée jusqu’à la rivière St. Maurice, et passant au sud-est du premier lot du rang “ Des Grans; ” au nord-est par la seigneurie de Champlain; au sud-est par la ligne qui sépare le rang sud-est de St. Flavien du rang nord-ouest de St. Félix, à partir du lot numéro un jusqu’au lot numéro quarante-huit inclusivement; de là, descendant vers le sud-est, en suivant la ligne de séparation entre les lots numéros quarante-huit et quarante-neuf des dits rangs nord-ouest et sud-est de St. Félix, jusqu’au rang nord-ouest de Ste. Marguerite; et de là, reprenant une direction sud-ouest, par la ligne qui sépare le rang sud-est de St. Félix du rang nord-ouest de Ste. Marguerite, jusqu’à la rivière “ St. Maurice. ”

5 AVRIL 1859.

Paroisse de Sainte Julie de Somerset, comté de Mégantic, district d’Arthabaska-érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto, le 5 avril 1859, et bornée comme suit, d’après le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Charles Cinq Mars, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c. a. d. :—

“ La paroisse de Ste. Julie de Somerset, située dans le comté de Mégantic, comprendra une étendue de territoire d’environ cinq milles de front sur une profondeur d’environ sept milles et demi: bornée comme suit, savoir: au nord-ouest par la paroisse de St. Louis de Lotbinière, au sud-ouest par la paroisse de St. Callixte de Somerset, au sud-est par le township d’Inverness, au nord-est par les lots numéro vingt-et-un dans les neuf premiers rangs du township de Nelson. ”

14 AVRIL 1859.

Paroisse de Saint-Boniface, comté Saint-Maurice, district de Trois-Rivières, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Head, Baronnet, Gouvernement-Général du Canada, etc., datée à Toronto, le 14 avril 1859, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. George Badeaux, l’Honorable Joseph Dionne, Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest LaBarre, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c. à. d. :—

“ La paroisse de St. Boniface, située dans le comté de St. Maurice, comprendra et sera composée du township de Shawenegan, renfermant une étendue de territoire d’environ huit milles de front sur environ neuf milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: au nord-est par la seigneurie du Cap de la Madeleine, au nord-ouest par le township de Caxton, au sud-ouest partie par le township de Caxton et partie par l’augmentation du dit township de Caxton, et au sud-est partie par cette portion du township de St. Maurice ci-devant connue comme fief St. Etienne, et en partie par la rivière St. Maurice. ”

14 AVRIL 1859.

Paroisse de Saint-Narcisse, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, et, datée à Toronto, le 14 avril 1859, et bornée comme suit, suivant le rapport de MM. George Badeaux, l’Honorable Joseph Dionne, Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest LaBarre, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c. a. d. :—

“ Une étendue de territoire, telle que désignée dans le décret canonique de Sa Grâce Pierre Flavien Turgeon, Archevêque de Québec, en date du quatorzième jour de juin, mil huit cent cinquante-et-un, qui érige en paroisse la profondeur de la seigneurie de Champlain, sous l’invocation de St. Narcisse; la dite étendue du territoire étant d’environ trois milles de front sur une profondeur d’environ neuf milles, bornée comme suit, savoir: au sud-est partie par la ligne nord-ouest de la terre de Sieur Abraham Baril dans le premier rang appelé des Chutes et partie par la ligne qui sépare les lots vingt-neuf et trente dans les deuxième et troisième rangs ausssi appelé des Chutes, au sud-ouest par la paroisse de St. Maurice, au nord-ouest par les terres de la couronne, et au nord-est par la seigneurie de Batiscan. Deuxièmement—Une étendue de territoire, telle que désignée dans le décret canonique du Très-Révérend Thomas Cook, Evêque du diocèse des Trois-Rivières, en date du vingt-neuvième jour d’octobre, mil huit cent cinquante-trois; la dite étendue de territoire étant détachée de la paroisse de St. Stanislas de Batiscan, et comprenant les deux rangs ou concessions appelés Côtes Doubles de St. Pierre, et partie des deux rangs nord et sud de la rivière des Chûtes, savoir: pour le rang nord, à partir de la ligne qui divise la seigneurie de Champlain de celle de Batiscan, jusqu’à et y comprise la terre numéro vingt, c’est-à-dire, jusqu’à la ligne qui sépare le dit numéro vingt qui appartient à Célestin Hénault de la terre de Célestin Ricard, et à partir de la même ligne seigneuriale pour le rang sud, jusqu’à et y compris le numéro quinze, c’est-à-dire, jusqu’à la ligne qui sépare le dit lot numéro quinze qui appartient à David LaPointe de la terre de Laurent Dessureault; le dit lot numéro quinze étant aussi ici considéré tel que dans le dit rang nord pour la désignation des présents propriétaires, et non le numéro des concessions primitives, formant une étendue de territoire d’environ une demie-lieue de large sur une profondeur indéterminée; bornée comme suit: au nord-ouest par la seigneurie de Champlain, à l’ouest par la profondeur de la Seigneurie de Batiscan, au sud-est par la paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan, et au nord-est en partie par la ligne qui sépare la seconde concession de St. Pierre de celle de St. Paul, et en partie par les lignes qui séparent les terres des dits Célestin Hénault et Célestin Ricard, et celles des dits David LaPointe et Laurent Dessureault ci-dessus mentionnés, laquelle étendue de terre, avec celle décrite en premier lieu, conformément au décret canonique de l’Archevêque de Québec, en date du quatorzième jour de juin, mil huit cent cinquante-et-un, formeront la dite paroisse de St. Narcisse.”

14 AVRIL 1859.

Paroisse de Saint-Etienne, comté de Saint-Maurice, district de Trois-Rivières, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 14 août 1859, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. George Badeaux, l’Honorable Joseph Dionne, Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest LaBarre, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c. à. d. :—

“ La paroisse de St. Etienne, située dans le comté de St. Maurice, comprendra et sera composée de cette partie du township de St. Maurice ci-devant connue comme fief St. Etienne, comprenant une étendue de territoire d’environ neuf milles de front sur environ cinq milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: au nord-est par la rivière St. Maurice; au sud-est partie par cette portion du dit township de St. Maurice ci-devant connue comme fief St. Maurice, et partie par le fief Tonnancour; au sud-ouest par l’Augmentation du township de Caxton, et au nord-ouest par le township de Shawenegan.”

3 MAI 1859.

Paroisse du Bienheureux Alphonse Rodriguez, comté et district de Joliette, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto, le 3 mai 1859, et bornée comme suit, selon le rapport de MM. Jacques Viger, Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonnault, Joseph Belle et Théodore Doucet, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c. à. d. :—

“ La paroisse de Bienheureux Alphonse Rodriguez, située dans le comté de Joliette, comprendra et sera composée:—Premièrement—De partie du douzième rang du township de Kildare, à partir du lot numéro six, inclusivement, jusqu’à la ligne du township de Rawdon; Secondement—Des premier, second et troisième rangs, et du demi rang de

“ L'Augmentation du dit township de Kildare; Troisièmement—Des premier, second, troisième, quatrième et cinquième rang du township de Cathcart, et elle sera bornée comme suit, savoir: vers le nord-est en partie par la seigneurie d'Aillebout, et en partie par le lot numéro sept du douzième rang du township de Kildare, vers le sud-est partie par les lots du numéro sept au numéro treize du douzième rang du township de Kildare, et partie par les lots du numéro un au numéro six du onzième rang du dit township de Kildare, vers le sud-ouest par les townships de Rawdon et Chertsey, et vers le nord-ouest par le sixième rang du dit township de Cathcart.”

9 MAI 1859.

Paroisse de Saint Analet de Lessard, comté de Rimouski, district de Rimouski, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto, le 9 mai 1859, et bornée comme suit, suivant le rapport de MM. Jean Charles Chapais, Alexander Fraser, Charles Hilaire Têtu et Jean-Baptiste Martin, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, c. à d. :—

“ La paroisse de St. Analet de Lessard située dans le comté de Rimouski, comprendra une étendue de territoire d'environ quatre milles et demi de longueur, là où sa longueur est la plus considérable, sur environ quatre milles et demi dans sa plus grande largeur; bornée comme suit, savoir: au nord-est par la paroisse de Ste. Luce, telle que limitée par le décret du très-révérend Claude Panet, Evêque Catholique Romain de Québec, daté le vingt-huitième jour d'août, mil huit cent vingt-neuf; au nord-ouest par la ligne qui sépare le premier rang du second dans partie de la seigneurie de Lessard, à partir de la dite paroisse de Ste. Luce jusqu'à la ligne qui sépare la dite seigneurie de Lessard de la seigneurie de St. Germain ou Rimouski; de là, dans une direction sud-est, suivant la dite ligne de séparation entre les dites deux seigneuries jusqu'à la ligne qui sépare le deuxième rang du troisième dans la dite partie de la seigneurie de St. Germain ou Rimouski; de là, dans une direction sud-ouest, suivant la dite ligne de séparation entre les dits deuxième et troisième rangs jusqu'à la ligne qui sépare la terre de Sieur Michel Collin de celle de Sieur Etienne St. Laurent, toutes deux situées dans le même troisième rang; au sud-ouest partie par la dite ligne de séparation entre les terres des dits Sieurs Michel Collin et Etienne St. Laurent, et partie par celle qui sépare la terre de Sieur Ferdinand Roy de celle de Sieur Callixte Caron, toutes deux situées dans le quatrième rang de la dite partie de la seigneurie de St. Germain ou Rimouski; au sud-est par le township de Neigette. La dite paroisse étant telle que canoniquement érigée par le décret du très-révérend évêque de Tloa, Administrateur du diocèse catholique romain de Québec, daté le dixième jour de mars mil huit cent cinquante-huit.”

13 MAI 1859.

Paroisse de Saint-Onésime d'Ixworth, comté et district de Kamouraska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker, Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 13 mai 1859, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Charles Cinq Mars, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c. à d. :—

“ La paroisse de St. Onésime d'Ixworth, située dans le comté de Kamouraska, comprendra une étendue de territoire d'environ six milles de front sur environ sept milles de profondeur; bornée comme suit, savoir: au nord-est par la ligne qui sépare la seigneurie de La Pocatière et le township d'Ixworth de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, la dite ligne se prolongeant en ligne droite jusqu'à l'intersection de la ligne qui sépare le neuvième du dixième rang du dit township; au nord-ouest partie par la ligne qui sépare le troisième rang de la seigneurie La Pocatière des morceaux irréguliers de terrain situés en arrière d'icelle et appelés les vides (the gores), à partir de la seigneurie de la Rivière-Ouelle à aller à la terre de Sieur Clément Dubé, exclusivement, et partie par une ligne qui traverse le dit troisième rang à une distance de trois arpents de la dite ligne de séparation entre le dit troisième rang et les dits morceaux de terre appelés les vides (the gores), et parallèlement à ceux, à partir de et y compris la terre de Sieur Clément

“ Dubé à aller à la seigneurie de St. Roch des Aulnets ; au sud-ouest par la ligne qui  
 “ sépare la dite seigneurie de La Pocatière et le dit township d'Ixworth de la dite seigneu-  
 “ rie de St. Roch des Aulnets et du township d'Ashford ; au sud-est par la dite ligne de  
 “ séparation entre les neuvième et dixième rangs du dit township d'Ixworth.”

4 JUIN 1859.

Paroisse de Saint Roch de Richelieu, comté de Richelieu, district de Richelieu, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto, le 4 juin 1858, et bornée comme suit, suivant le rapport de MM. l'Honorable Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c. à. d. :—

“ La paroisse de St. Roch de Richelieu, dans le comté de Richelieu, comprendra  
 “ toute cette partie, y incluse l'Isle des Chaillons, de la paroisse de l'Immaculée Concep-  
 “ tion de St. Ours, au nord du Richelieu, et toute cette petite coession appelée le côté  
 “ nord du Ruisseau La Prade, comprenant une étendue de territoire de six milles de large  
 “ sur une profondeur moyenne d'environ deux milles et demi : bornée comme suit, savoir :  
 “ au sud-est par la rivière Richelieu et le grand chenal de la dite rivière entre l'Isle des  
 “ Chaillons et la rive sud de la dite rivière ; au nord-est par la paroisse de St. Pierre  
 “ de Sorel ; au nord-ouest par le cordon qui sépare les terres du rang appelé “ Le Grand  
 “ St. Ours ” du domaine seigneurial et des terres de la Côte St. Jean et celles au nord  
 “ du ruisseau La Prade, de la ligne seigneuriale de Sorel, jusqu'à la terre de Jean Baptiste  
 “ Bourret, et de cette terre jusqu'à la ligne seigneuriale de Contrecoeur par une ligne qui  
 “ serpente le long du sommet du Grand Côteau, laquelle ligne sépare partie des terres du  
 “ Grand St. Ours, appartenant aux habitants du dit Grand St. Ours, de celle qui appar-  
 “ tient, comme une extension, aux habitants du Ruisseau La Prade ; et au sud-ouest partie  
 “ par la paroisse St. Antoine et partie par la paroisse de Contrecoeur, jusqu'à la ligne qui  
 “ sépare les seigneuries de St. Ours et Contrecoeur.”

19 AOUT 1859.

Paroisse de Sainte Angélique, comté d'Ottawa, district d'Ottawa, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Toronto le 19 août 1859 et bornée comme suit suivant le rapport de MM. Louis Mainville Coutlée, Thomas McCord, James Doyle, André Larue et John Murphy, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ La paroisse de Ste. Angélique, située dans le comté d'Ottawa, et étant formée de  
 “ cette partie de la seigneurie de la Petite Nation communément appelée le Haut de la  
 “ Petite Nation, comprendra les côtes ou rangs suivants, savoir : St. Amédée, St. Victor  
 “ Les Cascades, St. Hyacinthe, du Moulin, Chemin Papineau, St. François, St. Charles, Baie  
 “ Noire, Baie du Grand Campement et Grande Petite Presqu'île, contenant le Fief Plaisance,  
 “ l'Île Arrowson, la Presqu'île de Quimby, les établissements à l'est de la rivière Rouge, et  
 “ enfin toute cette partie de la côte du front au bord de l'eau, à l'ouest de la ligne du domaine  
 “ seigneurial, à partir depuis et compris le lot numéro trente-sept ou supposé tel, ci-devant  
 “ la propriété de feu Robert Cole, jusqu'à la Baie Noire, et sera bornée comme suit : en  
 “ front, au sud, par la rivière Ottawa ; au nord par la rivière de la Petite Nation, commen-  
 “ çant à l'endroit où la ligne ouest de la seigneurie est intersectée par la dite rivière de la  
 “ Petite Nation ; à l'ouest par la ligne seigneuriale jusqu'à l'intersection de la rivière de la  
 “ Petite Nation ; à l'est et au nord par la ligne ouest du domaine seigneurial jusqu'à la pro-  
 “ fondeur des terres du front de la seigneurie, et de là, suivant l'extrémité est de la côte  
 “ St. Hyacinthe, et l'extrémité des terres de St. Amédée et l'extrémité actuelle des terres  
 “ situées sur la rive est de la rivière Rouge.”

19 AOUT 1859.

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, comté de Rouville, district de Saint Hyacinthe, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet,

Gouverneur-Général du Canada, etc., datée à Toronto le 19 août 1859, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. l'Honorable Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Thimothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ La paroisse de St. Jean Baptiste de Rouville, située dans le comté de Rouville et district de St. Hyacinthe, comprendra une étendue de territoire de deux lieues de large sur quatre concessions de profondeur ; bornée comme suit, savoir : au sud, à l'est et au nord par les lignes sud, est et nord de la seigneurie de Rouville, à l'ouest par la ligne qui sépare la troisième concession de St. Hilaire de la concession appelée Petit Rang, et la prolongation de la dite ligne, jusqu'au point où elle touche le pied de la montagne de Rouville ; de là le long du côté est du dit pied de la montagne de Rouville jusqu'au lot de Sieur Charles Moreau de Jourdy, inclusivement ; et enfin par la ligne qui sépare le Rang des Etangs de la concession à l'ouest de la rivière des Hurons ; et de plus, huit terres de la continuation de la concession à l'est de la rivière des Hurons, possédées, lors de l'émission du décret canonique pour l'érection de la dite paroisse de St. Jean Baptiste de Rouville, par Sieurs Joseph Provost, Janvier Desmarais, Louis Chicoine, Christophe Leduc, Pierre Bernard, Jean Baptiste Bernard, Joseph Frédet et Jean Baptiste Bernard ; et trois terres de la continuation de la concession à l'ouest de la dite Rivière des Hurons, possédées, lors de l'émission du dit décret canonique, par Sieurs Jean Baptiste Frédet, Michel Beausoleil et Augustin Dubreuil ; et de plus, cette partie de la paroisse de St. Césaire appelée Le Cordon, à partir de la terre de Sieur Edouard Robert, inclusivement, à aller à celle de Sieur David Guertin, aussi inclusivement. ”

17 OCTOBRE 1859.

Paroisse de Saint François Xavier de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, district de Chicoutimi, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Québec le 17 octobre 1859, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Charles Cinq Mars, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c'est-à-dire :

“ La paroisse de St. François Xavier de Chicoutimi, située dans le comté de Chicoutimi, dans le district de Chicoutimi, comprendra une partie des townships de Chicoutimi et Jonquière, et sera bornée comme suit savoir : Vers le nord et le nord-est, par la rivière Saguenay ; vers le sud-est, par la paroisse de St. Alphonse de Liguori ; vers le sud-ouest, à partir de la dite paroisse de St. Alphonse de Liguori par la ligne qui sépare le premier rang sud-ouest du chemin de Sydenham, du premier lot des premier et second rangs du dit township de Chicoutimi, jusqu'à la ligne qui sépare le dit second rang du troisième ; de là, allant vers le sud-ouest en suivant la dite ligne de séparation entre les dits second et troisième rangs, jusqu'à la ligne qui sépare le douzième lot du treizième, dans les mêmes rangs ; de là, allant vers le nord-ouest en suivant la dite ligne de séparation entre les dits douzième et treizième lots dans les troisième, quatrième et cinquième rangs du dit township jusqu'à la ligne qui sépare le dit cinquième rang du sixième du même township ; de là, allant vers le sud-ouest, en suivant la dite ligne de séparation entre les dits cinquième et sixième rangs, jusqu'à la ligne qui sépare le dit township Chicoutimi du township Laterrière ; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant la dite ligne de séparation entre les dits deux townships jusqu'au township Jonquière ; vers le nord-ouest, à partir de la dite paroisse de Notre-Dame de Laterrière, par la ligne qui sépare le dit township Chicoutimi du dit township Jonquière jusqu'à la ligne qui sépare le cinquième rang du dixième dans le dit township Jonquière ; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant la dite ligne de séparation jusqu'au quatrième rang du dit township Jonquière ; de là, allant vers le nord-est, en suivant la ligne qui sépare le dit quatrième rang, les troisième et second rangs du dit township du dixième du même township, jusqu'au premier rang du dit township ; de là allant vers le nord-ouest en suivant la ligne qui sépare le dit premier rang du second jusqu'à la ligne qui sépare le trente-huitième lot des trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième lots irréguliers dans le même premier rang ; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant la dite ligne de séparation entre les dits lots jusqu'à la rivière Saguenay ci-dessus mentionnée. ”

16 JANVIER 1860.

Paroisse de St. Félix de Valois de Kingsey, comté de Drummond, district d'Arthabaska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Québec le 16 janvier 1860, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. George Badeaux, l'honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Louis Genest LaBarre, commissaires nommés à cet effet suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ La paroisse de St. Félix de Valois, comprendra et sera composée du township de Kingsey, sis et situé dans le comté de Drummond, dans le district d'Arthabaska, comprenant une étendue de territoire d'environ neuf milles de large sur une profondeur moyenne d'environ dix milles; bornée vers le nord-est par le township de Warwick, vers le sud-ouest par le township de Shipton; vers le sud-ouest, par la rivière St. François, et le nord-ouest par le township de Simpson.”

19 JANVIER 1860.

Paroisse de Saint Norbert d'Arthabaska, comté et district d'Arthabaska, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Québec le 19 janvier 1860 et bornée comme suit, suivant le rapport de MM. George Beaudry, l'honorable Joseph Dionne et Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet et Denis Genest Labarre, commissaires nommés à cet effet, c'est-à-dire :

“ La paroisse de St. Norbert d'Arthabaska, située dans le comté d'Arthabaska, sera composée comme suit, savoir :

“ 1. Des lots numéros vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit des premier, second, troisième, quatrième et cinquième rangs du township de Chester.

“ 2. Des sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième rangs du township d'Arthabaska, et

“ 3. Enfin des lots de terre compris depuis le numéro treize inclusivement, jusqu'au lot numéro vingt-huit inclusivement dans le premier rang de lots du dit township d'Halifax, tel que mentionné au statut 20e Vict. chap. 134, le dit territoire formant et composant la dite paroisse de St. Norbert d'Arthabaska; et borné comme suit: vers le nord par le township de Stanfold, vers le nord-est et à l'est partie par le quatorzième rang du dit township d'Arthabaska et partie par le second rang du township d'Halifax, vers le sud par les lots numéros vingt inclusivement, des premier, second, troisième, quatrième et cinquième rangs du dit township de Chester, et vers l'ouest par la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska.”

11 FÉVRIER 1860.

Paroisse de St. Simon, comté de Bagot, district de St. Hyacinthe, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Québec le 11 février 1860, et bornée comme suit, d'après le rapport de MM. l'honorable Louis Antoine Dessaulles et Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet, selon la loi, savoir :—

“ La paroisse de Saint Simon, située dans le comté de Bagot, dans le district de St. Hyacinthe, comprendra une étendue de terrain d'environ une lieue et demie de largeur sur environ cent soixante arpents de profondeur; et bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par la Rivière Yamaska, au nord-est par la paroisse de St. Hugues, au sud-est par la paroisse de St. Liboire, et au sud-ouest par la ligne seigneuriale de Saint Hyacinthe.”

21 FÉVRIER 1860.

Annexion de partie de la paroisse de Saint Lin, comté de l'Assomption, district de Joliette, à la paroisse de Saint Roch de l'Achigan, comté et district susdits, par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du

Canada, etc., datée à Québec le 21 février 1860, la dite partie de la paroisse de St. Lin étant bornée comme suit, suivant le rapport de MM. Joseph Ubalde Beaudry, Alfred Pinsonneault, Joseph Belle, Théod. Doucet et Charles Alexandre Terroux, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ Ce certain territoire situé dans le comté de l'Assomption, district de Joliette, et  
 “ comprenant toutes les et chacune des terres au nord et au sud du Ruisseau des Anges,  
 “ formant la concession du Ruisseau des Anges, à partir des limites actuelles de la paroisse  
 “ de Saint Roch de L'Achigan à aller au trait quarré des terres, ou la continuation des  
 “ terres de la Plaine, ayant pour bornes au nord les terres ou la continuation des terres  
 “ partie de Saint Roch et partie de la concession de Sainte Henriette de St. Lin, et au sud  
 “ les terres de la concession St. George.”

21 FÉVRIER 1860.

Annexion de partie de la paroisse de St. Charles, comté et district de St. Hyacinthe, à la paroisse de la Présentation, comté et district susdits, par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Québec le 21 février 1860, la dite partie de la paroisse de St. Charles étant bornée comme suit, suivant le rapport de MM. l'honorable Louis Antoine Dessaulles, Pierre Edouard Leclerc, Louis Renaud Blanchard, Léonard Boivin et Timothée Brodeur, commissaires nommés à cet effet, suivant la loi, c'est-à-dire :—

“ Cette partie du rang Saint Simon ou “ Des Soixantes,” située dans le comté de  
 “ Saint Hyacinthe, dans le district de Saint Hyacinthé, comprenant une étendue de ter-  
 “ rain d'environ cinq cents arpents en superficie, bornée comme suit, savoir : au sud-est  
 “ par la nouvelle ligne qui sépare les seigneuries de Saint Hyacinthe et St. François le Neuf ;  
 “ au sud-ouest par cette partie de St. François le Neuf qui se trouve annexée à la paroisse  
 “ de St. Jean Baptiste de Rouville ; au nord-ouest par la ligne qui sépare la terre de  
 “ Charles Couture, sur le côté sud du dit rang St. Simon, et celle de Charles Boucher, sur  
 “ le côté nord du même rang, les terres de la cinquième concession de la dite paroisse de  
 “ St. Charles, et au nord-est par les terres du grand rang.”

19 MARS 1860.

Paroisse de Saint Alban d'Alton, comté de Portneuf, district de Québec, érigée par proclamation de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général du Canada, etc., datée à Québec, le 19 mars 1860, et borné comme suit, suivant le rapport de MM. Charles Panet, Louis Massue, George Barthélemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Charles Cinq-Mars, commissaire nommés à cet effet selon la loi, savoir :—

“ La paroisse de Saint Alban d'Alton, située dans le comté de Portneuf et district de  
 “ Québec, comprendra une étendue de territoire d'environ six milles de front sur environ  
 “ neuf milles de profondeur ; bornée comme suit, savoir : vers le nord-est partie par la  
 “ baronnie de Portneuf et partie par la seigneurie de Perthuis ; vers le nord-est par le  
 “ township de Montauban ; vers le sud-ouest par la seigneurie des Grondines ;  
 “ vers le sud-est partie par le troisième rang de la seigneurie de Lachevrotière et  
 “ partie par le cinquième rang de la seigneurie de Deschambault.”

## BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Québec, 10 avril 1860.

MONSIEUR,—Conformément à la requête contenue dans votre lettre du 2 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse une liste des subdivisions du Bas-Canada en townships, depuis 1853, faisant suite à celle déjà publiée.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ANDREW RUSSELL,

*Sous-Com. des Terres de la Couronne.*

E. PARANT, ECR.,

*Ass. Sec. etc., etc., etc., Québec,*

LISTE DES TOWNSHIPS DU BAS-CANADA, décrits par lettres patentes pour érection depuis 1853, tels que constitués par statut provincial.

| Townships.        | Dans quel comté. | Dans quel district.  | Date de la description. | Remarques.                                                                      |
|-------------------|------------------|----------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Winslow .....     | Compton.....     | St. François.....    | ..... Avril 15, 1854    |                                                                                 |
| Wright .....      | Ottawa .....     | Ottawa .....         | ..... Octobre 23, 1854  |                                                                                 |
| Cameron .....     | Ottawa .....     | Ottawa .....         | ..... Novembre 2, 1854  |                                                                                 |
| Mesy .....        | Chicoutimi ..... | Chicoutimi .....     | ..... Mars 31, 1855     |                                                                                 |
| Tadoussac .....   | Saguenay.....    | Saguenay.....        | ..... Avril 20, 1855    |                                                                                 |
| Labarre.....      | Chicoutimi ..... | Chicoutimi .....     | ..... Avril 25, 1855    |                                                                                 |
| Ripon .....       | Ottawa .....     | Ottawa .....         | ..... Mai 1, 1855       |                                                                                 |
| Garthby .....     | Wolfe .....      | St. François.....    | ..... Mai 15, 1855      |                                                                                 |
| Radnor .....      | Champlain .....  | Trois Rivières ..... | ..... Mai 22, 1855      |                                                                                 |
| Cleveland .....   | Richmond.....    | St. François.....    | .....                   | Detaché du Township de Shipton, constitué Township séparé par 18 Vic., ch. 100. |
| Caron .....       | Chicoutimi ..... | Chicoutimi .....     | ..... Juin 5, 1855      |                                                                                 |
| Stratford .....   | Wolfe .....      | St. François.....    | ..... Mars 31, 1856     |                                                                                 |
| Chertsey .....    | Montcalm.....    | Joliette.....        | ..... Décembre 30, 1856 |                                                                                 |
| Montcalm.....     | Argenteuil ..... | Terrebonne .....     | ..... Janvier 10, 1857  |                                                                                 |
| Montminy .....    | Montmagny.....   | Montmagny .....      | ..... Février 6, 1857   |                                                                                 |
| Cathcart .....    | Joliette.....    | Joliette.....        | ..... Mai 14, 1857      |                                                                                 |
| Franklin .....    | Huntingdon ..... | Beauharnois .....    | .....                   | Constitué par 20 Vic. ch. 120 (27 Mai 1857.)                                    |
| Arundel .....     | Argenteuil.....  | Terrebonne.....      | ..... Juin 2, 1857      |                                                                                 |
| Bellingham .....  | Argenteuil.....  | Terrebonne.....      | .....                   | Constitué par 19 & 20 Vic., 105.                                                |
| Metabetchouan ... | Chicoutimi.....  | Chicoutimi .....     | ..... Juin 18, 1857     |                                                                                 |
| Aylwin .....      | Ottawa .....     | Ottawa .....         | ..... Janvier 27, 1858  |                                                                                 |
| Bouchette.....    | Ottawa .....     | Ottawa .....         | ..... Février 27, 1858  |                                                                                 |
| Doncaster.....    | Montcalm .....   | Joliette.....        | ..... Avril 2, 1858     |                                                                                 |
| Saint Jean .....  | Chicoutimi.....  | Chicoutimi .....     | ..... Avril 30, 1858    |                                                                                 |
| Desalaberry ..... | Argenteuil.....  | Terrebonne.....      | ..... Janvier 27, 1859  |                                                                                 |
| Low .....         | Ottawa .....     | Ottawa .....         | ..... Novembre 21, 1859 |                                                                                 |

ANDREW RUSSELL,

*Sous Com. des Terres de la Couronne.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

DIVISION DE L'ARPENTAGE,

Québec, 7 avril 1860.

EVÊCHÉ DES TROIS-RIVIÈRES,  
24 avril 1860.

A l'Honorable  
SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre de Sa Grandeur Monseigneur des Trois-Rivières, la réponse à votre lettre du 30 mars dernier.

Vous y trouverez les renseignements que vous désiriez sur les missions de ce diocèse, ainsi que sur les paroisses sous seule érection canonique. Peut-être s'est-il glissé quelques erreurs dans l'indication des lieux, en ce cas, je vous prie de les corriger. Je me trouvais malade, lorsque vous avez écrit à Sa Grandeur ; ceci vous expliquera le retard un peu considérable que j'ai mis à vous répondre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très humble serviteur,  
LUC DESILETS, Ptre.  
*Secrétaire.*

TABLEAU DES PAROISSES SOUS SIMPLE ÉRECTION CANONIQUE DANS  
LE DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES, EN 1860.

*Paroisse de St. Wincelas*, érigée canoniquement par Mgr. Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, le 2e jour d'octobre 1857. Cette paroisse se compose d'une partie du township d'Aston, comté d'Arthabaska.

*Paroisse de St. Eulalie*, érigée canoniquement par Mgr. Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, le 3e jour d'octobre 1857. Cette paroisse se compose d'une partie de l'Augmentation du township d'Aston, et d'une partie du township de Horton, comté d'Arthabaska.

*Paroisse de St. Léonard*, érigée canoniquement par Mgr. Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, le 2e jour d'octobre 1857. Cette paroisse se compose d'une partie des townships d'Aston et de Wendover, comté d'Arthabaska et de Drummond.

Ces trois paroisses nouvellement ouvertes à la colonisation par les chemins qu'on y fait, promettent de se couvrir avant longtemps de cultivateurs. Elles n'ont pas encore de prêtre résidant, mais elles sont desservies par le curé de St. Pierre Célestin.

*Paroisse de St. André*, érigée canoniquement par Mgr. T. Cooke, évêque des Trois-Rivières, le 8e jour de janvier 1859. Cette paroisse est formée d'une partie du township d'Acton, comté de Bagot. Elle a un prêtre résidant. Cette paroisse prend aussi beaucoup d'importance par les mines qu'on y exploite.

(Certifié,)

LUC DESILETS, Ptre.,  
*Secrétaire*

EVÊCHÉ DES TROIS-RIVIÈRES,  
24 avril 1860.

TABLEAU des lieux non érigés canoniquement en paroisse, mais connus sous le nom de Missions, dans le Diocèse des Trois-Rivières, en 1860.

| MISSIONS.                              | REMARQUES.                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Ste. Flore</i> .....                | Cette Mission est située dans la seigneurie du Cap de la Magdeleine, sur la rive droite du St. Maurice, et elle est visitée régulièrement par le curé de St. Etienne des Grès.             |
| <i>Les Forges de St. Maurice</i> ..... | Ancien poste visité de temps en temps par le même curé de St. Etienne des Grès.                                                                                                            |
| <i>St. Didace</i> .....                | Ancienne Mission située sur la rivière Maskinongé et le lac de Mandeville. Un prêtre y réside toujours.                                                                                    |
| <i>St. Tite</i> .....                  | Mission, qui date de 1857, située sur la rivière des Envies, dans le comté de Champlain. Elle a aussi un prêtre résidant.                                                                  |
| 1. <i>Ste. Bibiane</i> .....           | Ancienne mission avec un prêtre résidant au village de Richmond, dans le township de Shipton, comté de Richmond.                                                                           |
| 2. <i>Windsor, West</i> .....          | Mission dans le township de ce nom, sur la rivière St. François, comté de Richmond.                                                                                                        |
| <i>St. Pierre</i> .....                | Ancienne et considérable mission avec un prêtre résidant: elle est située dans le township de Durham, comté de Drummond.                                                                   |
| <i>Dépôt de Durham</i> .....           | Nouvelle Mission à la station du chemin de fer dans le township de Durham: elle est visitée par le prêtre de St. Pierre de Durham.                                                         |
| 3. <i>Ste. Anne</i> .....              | Mission avec chapelle nouvellement construite dans le village de Danville: cette Mission, ainsi que celle de Windsor Ouest, est desservie par le missionnaire de Ste. Bibiane de Richmond. |
| <i>Horton</i> .....                    | Nouvelle mission dans le township de ce nom, desservie par le curé de St. Félix de Kingsey.                                                                                                |
| <i>St. Jules</i> .....                 | Mission sur les bords de la rivière Nicolet, dans le township de Bulstrode, comté d'Arthabaska, desservie par le curé de St. Christophe d'Arthabaska.                                      |
| <i>St. Médard</i> .....                | Mission considérable ayant un prêtre résidant: elle est située dans le township de Warwick, comté d'Arthabaska.                                                                            |
| <i>St. Paul</i> .....                  | Nouvelle Mission dans le township de Chester, comté d'Arthabaska.                                                                                                                          |
| <i>Les Anges Gardiens</i> .....        | Nouvelle Mission dans le township de Ham, comté de Wolfe. Ces deux dernières Missions sont desservies par le missionnaire de St. Médard de Warwick.                                        |
| <i>Windsor, Est</i> .....              | Nouvelle Mission à l'est du township de Windsor, comté de Richmond; cette Mission est visitée par le curé de St. Hippolyte de Wotton.                                                      |
| <i>St. Camille</i> .....               | Mission considérable dans le township de Wotton, comté de Wolfe: cette mission est aussi visitée par le curé de St. Hippolyte.                                                             |
| <i>St. Janvier</i> .....               | Nouvelle mission dans le township de Weedon, comté de Wolfe.....                                                                                                                           |
| <i>St. Gabriel</i> .....               | Mission dans le township de Stratford, comté de Wolfe.....                                                                                                                                 |
| <i>St. Olivier</i> .....               | Mission dans le township de Garthby, comté de Wolfe .....                                                                                                                                  |
| <i>St. Romain</i> .....                | Nouvelle Mission dans le township de Winslow, comté de Compton.....                                                                                                                        |

Ces quatre Missions sont desservies par un prêtre demeurant à St. Gabriel.

(Certifié.)

LUC DESILETS, Ptre.,

Secrétaire.

EVECHE DES TROIS-RIVIERES,  
24 avril 1860.

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative ;—État des Recettes et des Déboursés du Fonds Seigneurial, jusqu'au 31 Décembre, 1859.

ÉTAT des Recettes et des Déboursés du Fonds Seigneurial, jusqu'au 31 Décembre 1859.

| D É B O U R S É S .                                |          |        |            |
|----------------------------------------------------|----------|--------|------------|
|                                                    |          | \$     | cts.       |
| Payé aux seigneurs                                 |          |        | 624335 57  |
| “ “ commissaires,                                  | Québec   | 29357  | 19         |
| “ pour services professionnels,                    | do       | 13984  | 50         |
| “ secrétaire et commis,                            | do       | 25236  | 59         |
| “ dépenses de voyage,                              | do       | 4630   | 93         |
| “ pour préparer les cadastres,                     | do       | 12419  | 40         |
| “ “ dépenses contingentes de bureau                | do       | 15540  | 04         |
|                                                    |          |        | 101168 65  |
| “ aux commissaires,                                | Montréal | 36405  | 00         |
| “ pour services professionnels,                    | do       | 2592   | 06         |
| “ secrétaire et commis,                            | do       | 16599  | 19         |
| “ dépenses de voyage,                              | do       | 5525   | 15         |
| “ pour préparer les cadastres,                     | do       | 25111  | 11         |
| “ “ dépenses contingentes de bureau,               | do       | 11140  | 24         |
|                                                    |          |        | 97372 75   |
| “ “ impression des rapports seigneuriaux           |          |        | 8116 97    |
| “ la balance entre les mains des commissaires      |          |        | 4058 60    |
|                                                    |          |        | 835052 54  |
| Balance au crédit du fonds seigneurial             |          |        | 960760 74  |
|                                                    |          |        | 1795813 28 |
| R E C E T T E S .                                  |          |        |            |
|                                                    |          | \$     | cts.       |
| 1855—Montant capitalisé                            |          | 834444 | 40         |
| “ “ octroyé par la législature                     |          | 600000 | 00         |
| “ “ au crédit du fonds de commutation              |          | 16737  | 95         |
| “ “ des recettes a compte du dit fonds             |          | 3631   | 17         |
| “ “ de l'intérêt                                   |          | 57844  | 80         |
|                                                    |          |        | 1512658 32 |
| 1856—Montant reçu à compte du fonds de commutation |          | 1327   | 12         |
| “ “ intérêt                                        |          | 77544  | 72         |
|                                                    |          |        | 78881 84   |
| 1857—Montant reçu à compte du fonds de commutation |          | 4470   | 49         |
| “ “ intérêt                                        |          | 75823  | 67         |
|                                                    |          |        | 77294 16   |
| 1858—Montant reçu à compte du fonds de commutation |          | 540    | 61         |
| “ “ intérêt                                        |          | 68178  | 51         |
|                                                    |          |        | 68719 12   |
| 1859— “ “                                          |          |        | 58259 84   |
|                                                    |          |        | 1795813 28 |

Note des deniers reçus, jusqu'au 31 décembre 1859, des sources spéciales du revenu capitalisé pour le rachat de la tenure seigneuriale, par l'Acte 18 Vict., Chap. 3.

|                   | Seigneurie de Lauzon. | Quint.  | Licences. |
|-------------------|-----------------------|---------|-----------|
|                   | \$ cts.               | \$ cts. | \$ cts.   |
| En 1854 . . . . . | 13521 45              | .       | .         |
| En 1855 . . . . . | 14401 45              | 4133 33 | 20123 58  |
| En 1856 . . . . . | 12452 37              | .       | 22111 88  |
| En 1857 . . . . . | 6912 28               | 352 00  | 30441 64  |
| En 1858 . . . . . | 2948 88               | 2600 00 | 31652 12  |
| En 1859 . . . . . | 3595 35               | .       | 39047 30  |
|                   | \$ 53831 78           | 7085 33 | 143376 52 |

|                                                                                                                       |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Seigneurie de Lauzon . . . . .                                                                                        | \$ 53831 78        |
| Quint . . . . .                                                                                                       | 7085 33            |
| Licences et droits des encantens, licences des boutiques et des magasins, licences des tavernes, Bas-Canada . . . . . | 143376 52          |
|                                                                                                                       | <u>\$204293 63</u> |

ETAT du montant dû aux seigneurs des districts de Québec, Kamouraska et Gaspé, pour droits casuels, en distinguant le droit de banalité des autres droits casuels.

Lods et ventes - - \$44,928 79    Banalité - - \$4,124 30    Droits de pêche - - \$172 48

ETAT des " Réclamations constatées et qui ne sont pas encore payées " aux propriétaires des seigneuries des districts de Québec, Kamouraska et Gaspé, ainsi que par l'état ci-annexé.—Ces réclamations ne peuvent varier.

|                               | Paiement annuel. | Capitalisé. |
|-------------------------------|------------------|-------------|
|                               | \$ cts.          | \$ cts.     |
| Pour lods et ventes . . . . . | 23128 29         | 385471 50   |
| Pour banalité . . . . .       | 2973 80          | 49563 33    |
| Pour droit de pêche . . . . . | 138 84           | 2314 00     |
|                               | \$ 26240 93      | 437348 83   |

RÉCLAMATIONS susceptibles de variations, vû l'appel des seigneurs ou des censitaires à la Cour de Revision.

|                               | Paiement Annuel.   | Capitalisé.      |
|-------------------------------|--------------------|------------------|
|                               | \$ cts.            | \$ cts.          |
| Pour lods et ventes . . . . . | 21800 50           | 363341 66        |
| Pour banalité . . . . .       | 1150 50            | 19175 00         |
| Pour droit de pêche . . . . . | 34 00              | 566 67           |
|                               | \$ 22985 00        | 383083 33        |
| <b>Total . . . . .</b>        | <b>\$ 49225 93</b> | <b>820432 16</b> |

---

---

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 12 mars 1860, demandant à Son Excellence de faire mettre devant la Chambre " un résumé des différents rapports " obtenus annuellement sur les affaires financières des diverses municipalités du Haut-Canada."

Par Ordre,

C. ALLEYN,

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Secrétaire.

Québec, 10 mai 1860.

Note des deniers reçus, jusqu'au 31 décembre 1859, des sources spéciales du revenu capitalisé pour le rachat de la tenure seigneuriale, par l'Acte 18 Vict., Chap. 3.

|                                                                                                                       | Seigneurie de Lauzon. | Quint.  | Licences.   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------|-------------|
|                                                                                                                       | \$ cts.               | \$ cts. | \$ cts.     |
| En 1854 . . . . .                                                                                                     | 13521 45              | .       | .           |
| En 1855 . . . . .                                                                                                     | 14401 45              | 4133 33 | 20123 58    |
| En 1856 . . . . .                                                                                                     | 12452 37              | .       | 22111 88    |
| En 1857 . . . . .                                                                                                     | 6912 28               | 352 00  | 30441 64    |
| En 1858 . . . . .                                                                                                     | 2948 88               | 2600 00 | 31652 12    |
| En 1859 . . . . .                                                                                                     | 3595 35               | .       | 39047 30    |
|                                                                                                                       | \$ 53831 78           | 7085 33 | 143376 52   |
| Seigneurie de Lauzon . . . . .                                                                                        |                       |         | \$ 53831 78 |
| Quint . . . . .                                                                                                       |                       |         | 7085 33     |
| Licences et droits des encantens, licences des boutiques et des magasins, licences des tavernes, Bas-Canada . . . . . |                       |         | 143376 52   |
|                                                                                                                       |                       |         | \$204293 63 |

ETAT du montant dû aux seigneurs des districts de Québec, Kamouraska et Gaspé, pour droits casuels, en distinguant le droit de banalité des autres droits casuels.

Lods et ventes - - \$44,928 79      Banalité - - \$4,124 30      Droits de pêche - - \$172 48

ETAT des " Réclamations constatées et qui ne sont pas encore payées " aux propriétaires des seigneuries des districts de Québec, Kamouraska et Gaspé, ainsi que par l'état ci-annexé.—Ces réclamations ne peuvent varier.

|                               | Paiement annuel. | Capitalisé. |
|-------------------------------|------------------|-------------|
|                               | \$ cts.          | \$ cts.     |
| Pour lods et ventes . . . . . | 23128 29         | 385471 50   |
| Pour banalité . . . . .       | 2973 80          | 49563 33    |
| Pour droit de pêche . . . . . | 138 84           | 2314 00     |
|                               | \$ 26240 93      | 437348 83   |

RÉCLAMATIONS susceptibles de variations, vû l'appel des seigneurs ou des censitaires à la Cour de Revision.

|                               | Paiement Annuel.   | Capitalisé.      |
|-------------------------------|--------------------|------------------|
|                               | \$ cts.            | \$ cts.          |
| Pour lods et ventes . . . . . | 21800 50           | 363341 66        |
| Pour banalité . . . . .       | 1150 50            | 19175 00         |
| Pour droit de pêche . . . . . | 34 00              | 566 67           |
|                               | \$ 22985 00        | 383083 33        |
| <b>Total . . . . .</b>        | <b>\$ 49225 93</b> | <b>820432 16</b> |

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 12 mars 1860, demandant à Son Excellence de faire mettre devant la Chambre “ un résumé des différents rapports “ obtenus annuellement sur les affaires financières des diverses municipalités du Haut-Canada.”

Par Ordre,

C. ALLEYN,

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Secrétaire.

Québec, 10 mai 1860.

Résumé des rapports des greffiers de comté dans le Haut

| Comtés et Cités.                     | Nombre de personnes cotisées. | Nombre d'Acres cotisés. | Valeur totale actuelle de la propriété immobilière | Valeur totale de la propriété mobilière. |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Toronto .....                        | 13737                         | Inconnu.                | \$ 26345600                                        | \$ 3662467                               |
| Hamilton .....                       | 4260                          | do                      | 11682306                                           | 1302958                                  |
| Kingston .....                       | 3178                          | 1111                    | 4495234                                            | 587103                                   |
| London .....                         | 4619                          | Inconnu.                | 3915034                                            | 388200                                   |
| Ottawa .....                         | 2486                          | do                      | 3397033                                            | 347600                                   |
| Brant .....                          | 4941                          | 215431                  | 4918869                                            | 668293                                   |
| Carleton .....                       | 4417                          | 557382                  | 1742440                                            | 263993                                   |
| Durham .....                         | 6741                          | 374141                  | 5832152                                            | 459709                                   |
| Elgin .....                          | 5941                          | 440182                  | 3951588                                            | 243100                                   |
| Essex .....                          | 4565                          | 474196                  | 2590301                                            | 211520                                   |
| Frontenac, Lennox et Addington ..... | 9749                          | 617256                  | 4993666                                            | 517153                                   |
| Grey .....                           | 7660                          | 1001081                 | 3939961                                            | 172856                                   |
| Haldimand .....                      | 4164                          | 287555                  | 3654106                                            | 268100                                   |
| Halton .....                         | 3845                          | 227647                  | 4770008                                            | 697795                                   |
| Hastings .....                       | 7744                          | 428269                  | 5330519                                            | 379180                                   |
| Huron et Bruce .....                 | 14431                         | 1506800                 | 7935967                                            | 330740                                   |
| Kent .....                           | 5370                          | 494743                  | 4100732                                            | 202633                                   |
| Lambton .....                        | 4332                          | 685987                  | 4087885                                            | 225637                                   |
| Lanark et Renfrew .....              | Non reçu.                     |                         |                                                    |                                          |
| Lincoln .....                        | 5193                          | 188145                  | 6860771                                            | 254090                                   |
| Middlesex .....                      | 8451                          | 652225                  | 5702131                                            | 357723                                   |
| Leeds et Grenville .....             | 9757                          | 728964                  | 7232723                                            | 955592                                   |
| Northumberland .....                 | 7374                          | 423497                  | 5345999                                            | 347454                                   |
| Norfolk .....                        | 4525                          | 385135                  | 4560638                                            | 268070                                   |
| Ontario .....                        | 6750                          | 460231                  | 6690569                                            | 616080                                   |
| Oxford .....                         | 7551                          | 472748                  | 8740780                                            | 517842                                   |
| Perth .....                          | 5571                          | 496907                  | 3284608                                            | 231235                                   |
| Peterborough et Victoria .....       | 7174                          | 754384                  | 4601020                                            | 253043                                   |
| Prescott et Russell .....            | Non reçu.                     |                         |                                                    |                                          |
| Prince Edouard .....                 | 3763                          | 232080                  | 3886800                                            | 454028                                   |
| Simcoe .....                         | 6433                          | 866899                  | 4234562                                            | 355728                                   |
| Stormont, Dundas et Glengarry .....  | 8721                          | 767343                  | 4478351                                            | 1724767                                  |
| Waterloo .....                       | 6692                          | 312198                  | 5578848                                            | 803482                                   |
| Welland .....                        | 4718                          | 219634                  | 5256452                                            | 534337                                   |
| Wellington .....                     | 8930                          | 744745                  | 7177727                                            | 1450742                                  |
| Wentworth .....                      | 5612                          | 271578                  | 5849412                                            | 541402                                   |
| York et Peel .....                   | 13882                         | 819880                  | 19932867                                           | 380648                                   |
|                                      | 233277                        |                         |                                                    |                                          |

Bureau d'Agriculture et des Statistiques,  
7 Mai, 1860.

Canada, conformément à l'acte 22 Vict., chap. 99, sec. 154.

| Mt. total de la val'r cotisée de la prop'té im-mob. et mobilière. | Montant total de toutes les Taxes. | Montant total du revenu | Dépenses totales de tout genre. | Obligations totales de tout genre. | Balance entre les mains du trésorier. | Montant total de l'actif. | Remarques.                            |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|
| \$ 30508067                                                       | \$ 189564                          | \$ 726567               | \$ 633077                       | \$ 2514902                         | \$ 207667                             | \$ 3421100                |                                       |
| 12985264                                                          | 146952                             | 179430                  | 457213                          | 2237766                            | 29                                    | 1509420                   |                                       |
| 5252167                                                           | 60836                              | 75566                   | 67041                           | 373552                             | 4685                                  | 513507                    |                                       |
| 4617134                                                           | 60378                              | 22520                   | 139175                          | 1095447                            | 373                                   | 1169000                   |                                       |
| 3747634                                                           | 22486                              | 16915                   | 36898                           | 106424                             | 10300                                 | 148730                    |                                       |
| 5587157                                                           | 48914                              | 79472                   | 79931                           | 803259                             | 7294                                  | 753076                    |                                       |
| 2006433                                                           | 18582                              | 15215                   | 17250                           | 406                                | 3378                                  | 14927                     |                                       |
| 6553142                                                           | 65301                              | 72043                   | 76512                           | 1476756                            | 15404                                 | 1313840                   |                                       |
| 4373272                                                           | 54223                              | 28349                   | 30072                           | 180359                             | 6238                                  | 329412                    |                                       |
| 3877284                                                           | 31003                              | 28659                   | 22138                           | 52783                              | 4106                                  | 73340                     |                                       |
| 6258448                                                           | 40070                              | 28628                   | 77651                           | 102082                             | 2944                                  | 210310                    |                                       |
| 3812317                                                           | 40273                              | 31805                   | 34632                           | 35462                              | 3326                                  | 109461                    |                                       |
| 3922206                                                           | 38697                              | 50015                   | 39557                           | 69522                              | 7950                                  | 110925                    |                                       |
| 5467893                                                           | 35157                              | 1725                    | 12246                           | 51340                              | 13612                                 | 80514                     |                                       |
|                                                                   | 44777                              | 40788                   | 35649                           | 67719                              | 800                                   | 200000                    |                                       |
| 3842701                                                           | Mun. 31812                         | Mun. 67465              | Mun. 71400                      | Mun. 224213                        | 12193                                 | 45384                     |                                       |
|                                                                   | 131690                             | 51123                   | 47060                           | 26766                              | 5964                                  | 463613                    |                                       |
| 7199599                                                           | M. 130918                          | Mun. 494385             | Mun. 490217                     | Mun. 771067                        | 12961                                 | 124514                    |                                       |
| 4384960                                                           | 28885                              | 38374                   | 28855                           | 139466                             | 6454                                  | 24402                     | Municipa-<br>lité donne<br>\$3941983. |
| 4313522                                                           | 38616                              | 62407                   | 67752                           | 35735                              | Mun. 7420                             | 692421                    |                                       |
|                                                                   |                                    |                         |                                 |                                    |                                       | 707557                    |                                       |
| 7495772                                                           | 54089                              | 56629                   | 54478                           | 768033                             | 9444                                  | 266655                    |                                       |
|                                                                   | 90482                              | 178205                  | 178106                          | 911642                             | 8225                                  | 58423                     |                                       |
| 6061054                                                           | Mu. 77012                          |                         |                                 | 439989                             | 13544                                 | 21231716                  |                                       |
| 8118315                                                           | 67036                              | 112580                  | 98057                           | 186200                             | 13854                                 | 34924                     |                                       |
| 5709823                                                           | 42107                              | 35204                   | 26707                           | 249719                             | 4779                                  | 46979                     |                                       |
| 4828708                                                           | 29682                              | 35699                   | Mun. 19198                      | Mun. 2400                          | Mun. 1731                             | 316370                    |                                       |
|                                                                   | Mu. 14712                          | Mun. 18354              | Mun. 34701                      | Mun. 11555                         | 5551                                  | 63249                     |                                       |
| 7320950                                                           | 46592                              | 32065                   | 48924                           | 300768                             | 11426                                 | 88631                     |                                       |
|                                                                   | 44600                              | 50811                   | Mun. 22668                      | Mun. 35600                         | Mun. 13649                            | 257233                    |                                       |
| 9258622                                                           | Mu. 20351                          | Mun. 20703              | Mun. 29258                      | Mun. 267540                        | Mun. 5076                             | 207991                    |                                       |
|                                                                   |                                    | 43353                   | Mun. 101450                     | Mun. 484417                        | 5841                                  | 64713                     |                                       |
| 4126523                                                           | 54832                              | Mun. 106526             | 38843                           | M. 24000                           | Mun. 2713                             | 3506                      |                                       |
| 5514461                                                           | 214729                             | 36495                   |                                 |                                    |                                       | 589899                    |                                       |
|                                                                   |                                    |                         |                                 |                                    |                                       | 37066                     |                                       |
| 4440823                                                           | 10382                              | 16009                   | 16426                           | 3590                               | 710                                   | 113289                    |                                       |
| 5202350                                                           | 30542                              | 33557                   | 32506                           | 59005                              | 1773                                  | 34233                     |                                       |
| 6203118                                                           | 27253                              | 53876                   | 43955                           | 12262                              | 9921                                  | 61837                     |                                       |
|                                                                   | 49822                              | 41760                   | 40857                           | 14184                              | 8458                                  | 148295                    |                                       |
| 6332330                                                           | Mu. 15194                          | Mun. 24792              | Mun. 25566                      | Mun. 4000                          | Mun. 8543                             | 250130                    |                                       |
|                                                                   | 38547                              | Mun. 26283              | Mun. 25106                      | 102948                             | Mun. 1149                             | 218660                    |                                       |
| 5790789                                                           | Mu. 22180                          | Mun. 46468              | Mun. 50414                      | 125167                             | Non donné.                            |                           |                                       |
|                                                                   | 64092                              | 85657                   | Non donné.                      | Non donné.                         | 16664                                 |                           |                                       |
| 8628469                                                           | 43678                              | 76537                   | 72785                           | 151762                             | Non donné.                            |                           |                                       |
| 7051024                                                           | 63854                              | 61628                   | 109391                          | 17027                              |                                       |                           |                                       |
| 21412443                                                          |                                    |                         |                                 |                                    |                                       |                           |                                       |

WILLIAM HUTTON,  
Sec. B. d'Agriculture et des Statistiques.

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, “ pour un état du coût de l'administration, de l'entretien et des réparations du Canal Welland ; du montant de l'intérêt du capital employé à sa construction, jusqu'au 1er janvier 1859 ; et de toutes les autres dépenses se rattachant à ce canal [spécifiant pour quels objets], pour l'année dernière ;—aussi, du montant des revenus reçus sous le présent système de péages réduits, avec indication du montant pour chaque article, et du montant qui aurait été reçu sur les memes articles sous le tarif de 1858.”

Par Ordre.

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Québec, 18 mai 1860.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Québec, 5 mai 1860.

MONSIEUR,—J'ai ordre de l'honorable Commissaire de vous transmettre l'état qui suit au sujet de l'administration du canal Welland pendant l'année 1859, conformément à une adresse de l'Assemblée Législative du 26 avril dernier, qui vous est renvoyée avec la présente.

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Entretien et administration.....   | \$40,988 89        |
| Réparations ordinaires.....        | 15,593 03          |
| “            extraordinaires ..... | 21,991 24          |
| Total .....                        | <u>\$78,573 16</u> |

Je suis, monsieur,  
votre obéissant serviteur,

T. TRUDEAU,  
Secrétaire.

L'hon. CHARLES ALLEYN,  
Secrétaire Provincial,  
Québec.

ÉTAT indiquant le montant du revenu provenant des articles suivants qui ont passé par le canal Welland durant l'année 1859, comparé avec le montant qu'auraient produit les taux de péage de 1858.

| ARTICLES.                                    | Montant reçu<br>au taux des<br>péages<br>de 1859. | Montant<br>qu'auraient<br>produit<br>les taux de<br>péage de 1858. |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
|                                              | \$ cts.                                           | \$ cts.                                                            |
| Pommes, oignons, et autres végétaux.....     | 73 41                                             | 97 88                                                              |
| Alcalis (potasse ou perlasse).....           | 21 66                                             | 27 07                                                              |
| Lard.....                                    | 0 24                                              | 0 29                                                               |
| Ecorce.....                                  | 65 89                                             | 87 85                                                              |
| Orge et farine d'orge.....                   | 380 26                                            | 475 32                                                             |
| Bœuf.....                                    | 88 27                                             | 105 92                                                             |
| Bière, cidre et vinaigre.....                | 34 98                                             | 43 72                                                              |
| Cire d'abeille.....                          |                                                   |                                                                    |
| Biscuit.....                                 |                                                   |                                                                    |
| Son et provisions de navires.....            | 87 20                                             | 109 00                                                             |
| Brique, chaux et sable.....                  | 151 13                                            | 201 50                                                             |
| Beurre.....                                  | 22 23                                             | 27 78                                                              |
| Charrettes et autres voitures.....           | 11 79                                             | 14 15                                                              |
| Bétail.....                                  | 0 39                                              | 0 47                                                               |
| Ciment et chaux hydraulique.....             | 993 30                                            | 1324 40                                                            |
| Craie et blanc d'Espagne.....                | 33 74                                             | 134 96                                                             |
| Charbon de bois.....                         |                                                   |                                                                    |
| Fromage.....                                 | 11 34                                             | 13 61                                                              |
| Glaise.....                                  | 36 70                                             | 48 93                                                              |
| Trèfle et autres graines de semence.....     | 19 11                                             | 23 89                                                              |
| Charbon de terre.....                        | 6685 06                                           | 8913 41                                                            |
| Café.....                                    | 407 63                                            | 489 15                                                             |
| Couperose.....                               | 9 67                                              | 11 60                                                              |
| Maïs et farine de maïs.....                  | 5612 18                                           | 7482 90                                                            |
| Teintures et matières tinctoriales.....      | 36 20                                             | 144 80                                                             |
| Poisson.....                                 | 203 32                                            | 243 98                                                             |
| Chanvre et graine de lin.....                | 4 68                                              | 5 85                                                               |
| Fleur.....                                   | 6597 79                                           | 9896 68                                                            |
| Meubles et bagage.....                       | 48 84                                             | 58 60                                                              |
| Gypse.....                                   | 345 74                                            | 460 98                                                             |
| Jambons.....                                 | 93 46                                             | 112 15                                                             |
| Lin.....                                     | 21 43                                             | 28 57                                                              |
| Cuir et peaux (verts).....                   | 37 78                                             | 45 34                                                              |
| Cochons.....                                 |                                                   |                                                                    |
| Cornes, sabots, et os.....                   | 24 60                                             | 30 75                                                              |
| Chevaux.....                                 | 22 70                                             | 34 05                                                              |
| Glace.....                                   | 13 00                                             | 86 66                                                              |
| Fer (en barres et coulé).....                | 7 92                                              | 10 56                                                              |
| do (en gueuse et ferraille).....             | 1150 41                                           | 1533 88                                                            |
| do (pour chemin de fer).....                 | 2942 75                                           | 3923 66                                                            |
| do (poêles et ouvrages coulés en).....       | 605 75                                            | 757 18                                                             |
| do (coffres de sûreté).....                  | 3 26                                              | 13 04                                                              |
| do (tout autre fer non ailleurs décrit)..... | 582 54                                            | 728 17                                                             |
| Sain-doux.....                               | 37 91                                             | 47 39                                                              |
| Cuir.....                                    | 10 27                                             | 41 08                                                              |
| Acajou.....                                  | 1 51                                              | 6 04                                                               |
| Manganèse et engrais.....                    | 8 11                                              | 10 81                                                              |
| Manille.....                                 | 55 82                                             | 69 71                                                              |
| Marbre.....                                  | 58 02                                             | 77 36                                                              |
| Outils d'ouvriers.....                       | 0 50                                              | 0 62                                                               |
| Melasse.....                                 | 209 87                                            | 262 34                                                             |
| Clous.....                                   | 102 03                                            | 127 54                                                             |
| Avoine et farine d'avoine.....               | 583 08                                            | 874 62                                                             |
| Huiles.....                                  | 162 45                                            | 203 06                                                             |
| Pain de lin et farine de lin.....            |                                                   |                                                                    |
| Minerais (toutes espèces).....               | 749 36                                            | 749 36                                                             |
| Brai, goudron et résine.....                 | 66 24                                             | 264 96                                                             |

ÉTAT indiquant le montant du revenu provenant des articles suivants qui ont passé par le canal Welland, etc.—*Suite.*

| ARTICLES— <i>Suite.</i>                                                                                    | Montant reçu<br>au taux<br>des péages de<br>1859. | Montant<br>qu'auraient<br>produit les<br>taux de péage<br>de 1858. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                            | \$ cts.                                           | \$ cts.                                                            |
| Charrues et instruments aratoires .....                                                                    | 23 10                                             | 28 87                                                              |
| Lard.....                                                                                                  | 398 49                                            | 498 11                                                             |
| Pommes de terre .....                                                                                      | 171 98                                            | 229 30                                                             |
| Foin pressé et maïs à balai.....                                                                           | 2 71                                              | 3 39                                                               |
| Chiffons, vieux cordage et étoupe.. ..                                                                     | 36 18                                             | 45 22                                                              |
| Coton à l'état brut.....                                                                                   | .....                                             | .....                                                              |
| Seigle et farine de seigle .....                                                                           | 14 36                                             | 17 95                                                              |
| Sel .....                                                                                                  | 13245 07                                          | 17660 09                                                           |
| Moutons .....                                                                                              | 0 10                                              | 0 12                                                               |
| Provisions de navires.....                                                                                 | 1 26                                              | 5 04                                                               |
| Ardoise .....                                                                                              | 6 31                                              | 8 41                                                               |
| Carbonate de soude .....                                                                                   | 161 27                                            | 645 08                                                             |
| Anspects .....                                                                                             | 84 87                                             | 106 09                                                             |
| Grès, verrerie et poterie.....                                                                             | 236 25                                            | 295 31                                                             |
| Pierres.....                                                                                               | 696 80                                            | 929 07                                                             |
| Sucre .....                                                                                                | 447 04                                            | 536 45                                                             |
| Suif .....                                                                                                 | 26 35                                             | 32 94                                                              |
| Ferblanc et acier.....                                                                                     | 109 47                                            | 131 32                                                             |
| Tabac (toutes espèces).....                                                                                | 35 88                                             | 44 85                                                              |
| Thérébentine .....                                                                                         | 26 32                                             | 105 28                                                             |
| Blé .....                                                                                                  | 32937 97                                          | 49406 95                                                           |
| Whiskey, autres spiritueux et vins.....                                                                    | 153 11                                            | 183 73                                                             |
| Blanc de plomb et peintures.....                                                                           | 68 50                                             | 274 00                                                             |
| Vitres.....                                                                                                | 123 55                                            | 154 44                                                             |
| Laine .....                                                                                                | 37 18                                             | 44 61                                                              |
| Produits agricoles, non ailleurs énumérés.....                                                             | 250 84                                            | 376 26                                                             |
| Tous autres effets et marchandises, do .....                                                               | 2631 47                                           | 5262 94                                                            |
| Bois (toutes espèces) .....                                                                                | 11462 34                                          | 11462 34                                                           |
| Cercles de baril .....                                                                                     | 274 82                                            | 274 82                                                             |
| Planches, toutes espèces, et bois scié.....                                                                | 7169 93                                           | 10754 89                                                           |
| Courbes de navires.....                                                                                    | 2 06                                              | 2 06                                                               |
| Barils vides .....                                                                                         | 50 25                                             | 50 25                                                              |
| Bois de chauffage .....                                                                                    | 1315 72                                           | 1315 72                                                            |
| Billots de sciage .....                                                                                    | 593 02                                            | 671 14                                                             |
| Bardeaux .....                                                                                             | 280 20                                            | 280 20                                                             |
| Douves (toutes espèces).....                                                                               | 5151 84                                           | 6712 32                                                            |
| Autres bois, articles en bois, et radeaux.....                                                             | 58 91                                             | 58 91                                                              |
| Total sur la propriété.....                                                                                | 107819 04                                         | 149092 06                                                          |
| Moins, remise des droits sur les articles qui ont payé les taux en plein sur le canal du St. Laurent ..... | 1208 45                                           | 1208 45                                                            |
| Total des péages sur la propriété.....                                                                     | 106610 59                                         | 147883 61                                                          |

R. S. M. BOUCHETTE.

Bureau de l'Insp. Gén., Département des Douanes,  
Quebec, 9 mai 1860.

(No. 56.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 20 avril 1860, demandant à Son Excellence de faire mettre devant la Chambre " Copie de toute la correspondance " échangée entre le Gouvernement, ou avec quelqu'un de ses " membres, et J. S. Hampton, écuyer, au sujet de sa nomination " comme Président, ou un des membres du Bureau des Inspec- " teurs de Prison de cette Province."

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.Bureau du Secrétaire,  
Québec, 15 mai 1860.

[*Sur la recommandation du comité des impressions, le document qui précède ne doit pas être imprimé.*]

(No. 57.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 30 avril 1860, au sujet de documents relatifs à l'érection d'Edifices Publics à Ottawa.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.Bureau du Secrétaire,  
Québec, 16 mai 1860.

---



---

**ÉDIFICES PUBLICS, OTTAWA.**


---

**LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS.**
*Pour le parlement et les départements.*

|                                         |                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annonces.—No. 1 .....                   | Avis aux entrepreneurs que des soumissions seront reçues jusqu'au 1er novembre 1859, pour l'érection des édifices du parlement et des départements.                      |
| Do. —No. 2.....                         | Le délai pour recevoir les soumissions est prolongé au 15 novembre 1859.                                                                                                 |
| <i>Chauffage et ventilation.</i>        |                                                                                                                                                                          |
| Do. —No. 3.....                         | Avis aux entrepreneurs que des soumissions seront reçues jusqu'à midi le 30 décembre, pour le chauffage et la ventilation des édifices du parlement et des départements. |
| Do. —No. 4.....                         | Le délai pour recevoir les soumissions pour le chauffage et la ventilation est prolongé jusqu'au 16 janvier 1860.                                                        |
| <i>Résidence du Gouverneur.</i>         |                                                                                                                                                                          |
| Do. —No. 5.....                         | Avis aux entrepreneurs que des soumissions seront reçues jusqu'à midi le 22 février 1860, pour l'érection de la résidence du Gouverneur.                                 |
| Do. —No. 6.....                         | Le délai pour recevoir les soumissions pour l'érection de la résidence du Gouverneur est prolongé jusqu'au 29 février 1860.                                              |
| Do. —No. 7.....                         | Le délai pour recevoir les soumissions pour l'érection de la résidence du Gouverneur est prolongé jusqu'au 10 mars 1860.                                                 |
| —                                       |                                                                                                                                                                          |
| Soumissions —No. 8.....                 | Cédule des soumissions reçues pour la construction des édifices du parlement et des départements.                                                                        |
| Do. —No. 9.....                         | Cédule des soumissions reçues pour la construction de la résidence du Gouverneur.                                                                                        |
| Do. —No. 10.....                        | Cédule des soumissions reçues pour le chauffage et la ventilation des édifices du parlement et des départements.                                                         |
| —                                       |                                                                                                                                                                          |
| Contrats et spécifications.—No. 11..... | Contrat et spécification pour les édifices du parlement.                                                                                                                 |
| Do. do. —No. 12..                       | Contrat et spécification pour les édifices des départements.                                                                                                             |
| —                                       |                                                                                                                                                                          |
| Spécification,—No. 13.....              | Spécification des travaux pour la résidence du Gouverneur.                                                                                                               |
| Do. —No. 14.....                        | Conditions générales annexées à la spécification et au contrat pour le chauffage et la ventilation des édifices du parlement et des départements.                        |
| —                                       |                                                                                                                                                                          |
| Do. —No. 15.....                        | Spécification des édifices du parlement sur laquelle des soumissions ont été reçues.                                                                                     |
| Do. —No. 16.....                        | Spécification des édifices des départements sur laquelle des soumissions ont été reçues.                                                                                 |

---

No. 1.

## ÉDIFICES PUBLICS À OTTAWA.

*Avis aux entrepreneurs.*

Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, le premier jour de novembre prochain, à midi, pour l'érection des édifices du parlement et des départements, dans la cité d'Ottawa, conformément aux plans et spécifications que l'on pourra examiner à ce bureau et aux bureaux des architectes à Ottawa et Toronto, le et après samedi, le quinzième jour d'octobre prochain.

Ceux qui désireront obtenir des informations relativement aux bâtisses du parlement, devront s'adresser à Messieurs Fuller et Jones, architectes, à Ottawa et à Toronto; et Messieurs Stent et Laver, d'Ottawa, donneront des informations touchant les bâtisses destinées aux départements. A Québec, on obtiendra les informations pour les deux espèces de bâtises.

Les soumissions devront être adressées au "secrétaire des travaux publics, à Québec," et endossées "soumissions pour les édifices publics, Ottawa," et elles devront être signées par deux personnes responsables ou plus, qui voudront se porter cautions pour la due exécution du contrat. On fournira des formules de soumission imprimées, et aucune soumission ne sera reçue à moins quelle ne soit conforme à la formule.

SAMUEL KEEKER,

*Dép. Com. des Travaux Publics.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,  
Québec, 8 septembre 1859.

No. 2.

## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

*Délai.—Bâtisses publiques à Ottawa.*

En conséquence de la longueur des spécifications et de l'impossibilité de les préparer et de les traduire pour le temps fixé dans l'avis précédent, afin que ceux qui désirent présenter des soumissions puissent les examiner, la période pour recevoir les soumissions à ce bureau est prolongée jusqu'à mardi, le 15 de novembre prochain, à midi.

JOHN ROSE,

*Commissaire des Travaux Publics.*

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,  
Québec, 22 octobre 1859.

No. 3.

## AVIS.

*Bâtisses publiques de la ville d'Ottawa.*

Des soumissions seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, vendredi, le 30 décembre prochain, de plombiers et de mécaniciens compétents qui seraient disposés et prêts à entreprendre le chauffage des bâtisses du parlement et des départements à Ottawa.

Les soumissions devront spécifier une somme brute pour laquelle l'entrepreneur s'engage à fournir tous les matériaux, et construire, ériger et mettre avec succès en opération tous les travaux, mécanisme et son application, liés au système complet de chauffage pour chaque bâtisse. Les entrepreneurs devront mentionner sur quel système leurs soumissions sont basées et soumettre une spécification complète accompagnée de dessins détaillés de son application, et garantir la parfaite efficacité de son opération pendant dix années.

Les plans des diverses bâtisses peuvent être vus en s'adressant à ce bureau, ou à Messieurs Fuller et Jones, à Ottawa et Toronto, ou à Messieurs Stent et Laver, à Ottawa.

Les soumissions doivent être adressées au "secrétaire des travaux publics," et endossées "soumissions pour le chauffage des bâtisses publiques à Ottawa," et contenir les

signatures d'au moins deux personnes responsables qui consentent à garantir la due exécution du contrat et l'efficacité continue du système, et être accompagnées de certificats et de recommandations que les parties pourront avoir à offrir au sujet de son opération.

JOHN ROSE,

*Commissaire des Travaux Publics.*

BUREAU DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,  
Québec, 14 novembre 1859.

No. 4.

SOUSSIONS POUR CHAUFFER ET VENTILER LES ÉDIFICES PUBLICS  
À OTTAWA.

*Délai.*

L'époque fixée pour la réception des soumissions relatives aux ouvrages ci-dessus a été remise jusqu'à lundi, le seizième jour de janvier prochain, à midi.

Par ordre du commissaire,

T. TRUDEAU,  
*Secrétaire.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,  
Québec, 24 décembre 1859.

No. 5

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

*Edifices publics, Ottawa.*

Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 22 février prochain, à midi, pour l'érection de la résidence du Gouverneur-Général dans la cité d'Ottawa, conformément aux plans et spécifications que l'on pourra examiner à ce bureau, au bureau de F. Cumberland, écuyer, à Toronto, et au bureau de J. D. Slater, écuyer, Ottawa, lundi, le 23 janvier courant, et après cette date. A chacun de ces endroits, des formules de soumissions ainsi que les informations nécessaires seront fournies.

Les soumissions devront être adressées au "secrétaire des travaux publics, Québec," et endossées "soumission pour la résidence du Gouverneur-Général, Ottawa," et être signées par deux personnes responsables ou plus qui désireraient se porter cautions de l'exécution régulière du contrat. Nulle soumission ne sera reçue à moins qu'elle ne soit aux termes de la formule prescrite.

JOHN ROSE,  
*Commissaire.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,  
3 janvier 1860.

No. 6.

ÉDIFICES PUBLICS, OTTAWA.

*Délai.*

Les plans et spécifications pour la résidence du Gouverneur-Général à Ottawa ne pourront pas être examinés avant mercredi, le 8 février prochain, et les soumissions seront reçues jusqu'à mercredi le 29 du même mois, à midi.

JOHN ROSE,  
*Commissaire.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,  
10 janvier 1860.

No. 7.

## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

*Edifices Publics, Ottawa.*

Les plans et spécifications concernant la résidence du Gouverneur-Général, à Ottawa, n'ayant pas été remis par les architectes pour être examinés le 8 courant, comme il avait été annoncé, avis est par le présent donné que le temps pour recevoir des soumissions est prolongé jusqu'au 10 mars, à midi, et que les plans ne seront pas prêts pour l'examen avant le 18 courant.

Par ordre,

T. TRUDEAU,  
Secrétaire.DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, }  
Québec, 6 février 1860. }

No. 8.

CÉDULE DES SOUMISSIONS pour l'érection des Edifices du Parlement et des Départements à Ottawa.

| NOM DU SOUMISSIONNAIRE.                                                            | DU PARLEMENT.                |                                                    |                                                             | DES DÉ-<br>PARTEM.           | Total pour les édifi-<br>ces du parlement et<br>des départements. | REMARQUES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                    | Montant de la<br>soumission. | En plus pour<br>mettre à l'é-<br>preuve du<br>feu. | Total y com-<br>pris l'item<br>pour mettre<br>à l'ép. du f. | Montant de la<br>soumission. |                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| James Stewart, Alexander McKenzie<br>et Robert McKenzie .....                      | \$ 420000                    | \$ 30000                                           | \$ 450000                                                   | .....                        | \$ 801500                                                         | La soumission de M.<br>McGreevy pour \$579,000<br>fut acceptée. Il fut ensuite<br>arrêté, par ordre en con-<br>seil, en date du 2 nov.<br>1859, que les édifices des<br>départements seraient<br>mis à l'épreuve du feu,<br>au prix fixé par l'archi-<br>tecte, \$48,310, ce que<br>l'entrepreneur a accepté.<br>Le prix est donc :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| James Stewart, Alexander McKen-<br>zie, Alexander Cameron et<br>William Mudie..... | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 351500                       |                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Alexander Manning .....                                                            | 387000                       | 95000                                              | 482000                                                      | 290000                       | 772000                                                            | Soumission de<br>M. McGreevy \$579,000<br>Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| John Harper et Cie.....                                                            | 492000                       | 40000                                              | 532000                                                      | 306000                       | 838000                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Thomas Snarr et George Carroll...                                                  | 534108                       | 47801                                              | 581909                                                      | 359000                       | 940909                                                            | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Gibson, John et Cie.....                                                           | 340000                       | 120000                                             | 460000                                                      | 249000                       | 709000                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Benjamin Walton et Thos. Overend...                                                | 585748                       | 44816                                              | 630564                                                      | 365392                       | 995956                                                            | \$617,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| David Glass .....                                                                  | 354000                       | 25000                                              | 379000                                                      | .....                        | .....                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Joseph McCausland .....                                                            | Irrégul.                     | .....                                              | .....                                                       | Irrégul.                     | .....                                                             | Les deux soumissions<br>les plus basses pour les<br>édifices du parlement et<br>des départements ont été<br>celles de M. McGreevy<br>et M. Peters, construc-<br>teurs, de Québec. Leurs<br>soumissions pour les deux<br>genres d'édifices, attein-<br>gèrent précisément la<br>même somme, et après<br>avoir amplement consi-<br>déré le choix à faire en-<br>tre les deux personnes, le<br>contrat fut adjugé à M.<br>McGreevy. A sa sug-<br>gestion, les travaux fu-<br>rent subséquemment par-<br>tagés, et un contrat fut<br>passé avec lui pour les<br>édifices du parlement, et<br>un autre avec MM. Jones,<br>Haycock et Cie, de Port<br>Hope, pour ceux des dé-<br>partements; ces derniers<br>ont accepté l'ouvrage aux<br>prix de M. McGreevy. |
| David Sterling et Cie.....                                                         | 560000                       | 71085                                              | 631085                                                      | 372090                       | 1003175                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Jones, Haycock et Cie.....                                                         | 396000                       | 38500                                              | 434500                                                      | 251000                       | 685500                                                            | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| F. X. Berlinguet .....                                                             | 372930                       | 26880                                              | 399810                                                      | 273900                       | 673710                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| George Sharp.....                                                                  | 500000                       | 50000                                              | 550000                                                      | 320000                       | 870000                                                            | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| John Worthington et George<br>Worthington .....                                    | 455000                       | 48000                                              | 503000                                                      | 296000                       | 799000                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Elliott et Melville .....                                                          | 453211                       | 41000                                              | 494211                                                      | 307000                       | 801211                                                            | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| David Brown et Thos. Watson .....                                                  | 505202                       | 11000                                              | 516200                                                      | 238400                       | 754600                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Thomas Th. Adams .....                                                             | 552000                       | 102000                                             | 654000                                                      | .....                        | .....                                                             | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Benj. G. Russell .....                                                             | 414284                       | 62120                                              | 476404                                                      | 339640                       | 816044                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| John Turner et Thos. Broughton....                                                 | 496210                       | 81806                                              | 578016                                                      | 375185                       | 953201                                                            | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Robt. Bell, Jas. Beachell et D. B.<br>Harrison .....                               | 745000                       | 54950                                              | 799950                                                      | 366000                       | 1165950                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Thomas McGreevy .....                                                              | .....                        | .....                                              | .....                                                       | .....                        | 579000                                                            | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Thomas McGreevy .....                                                              | 317000                       | 44900                                              | 361900                                                      | 279000                       | 640900                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| McNevin, Laberge et McCarthy ....                                                  | Irrégul.                     | .....                                              | .....                                                       | Irrégul.                     | .....                                                             | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Charles Peters .....                                                               | 313000                       | 33000                                              | 346000                                                      | 233000                       | 579000                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| N. Osburn et J. B. Stillson.....                                                   | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 370000                       | .....                                                             | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Marshall McRay.....                                                                | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 369740                       | .....                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Thomas Langrell, Jno. Steacy et<br>William Holmes .....                            | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 328000                       | .....                                                             | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Ditto (la petite aile ou aile gauche)                                              | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 152000                       | .....                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Edward Dufton .....                                                                | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 311210                       | .....                                                             | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Alexander Campbell.....                                                            | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 366000                       | .....                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Richard Douglass.....                                                              | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 614892                       | .....                                                             | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| James Goodwin et Cie.....                                                          | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 325392                       | .....                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Charles S. Perley .....                                                            | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 438000                       | .....                                                             | Pour mettre à<br>l'épreuve du<br>feu, au taux<br>de l'architecte \$48,310                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Joseph Ward et fils .....                                                          | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 376967                       | .....                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| William Ellis et Cie.....                                                          | .....                        | .....                                              | .....                                                       | 360900                       | .....                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

## No. 9.

CÉDULE des soumissions pour l'érection de la résidence du Gouverneur Général, Ottawa,  
12 mars 1860.

| No. | Noms des soumissionnaires.                              | Total.  |      | A déduire pour modification au toit. |       | Montant net de la soumission. |       |
|-----|---------------------------------------------------------|---------|------|--------------------------------------|-------|-------------------------------|-------|
|     |                                                         | \$      | cts. | \$                                   | cts.  | \$                            | cts.  |
| 1   | McKenzie Frères, Sarnia, et James Stuart, Kingston..... | 185000  | 00   | .....                                | ..... | 185000                        | 00    |
| 2   | Jacques et Hay, Toronto.....                            | 165000  | 00   | 4500                                 | 00    | 160500                        | 00    |
| 3   | Benjamin Walton.....                                    | 177500  | 00   | 3000                                 | 00    | 174500                        | 00    |
| 4   | John Gyntz et Cie.....                                  | 100000  | 00   | 4000                                 | 00    | 96000                         | 00    |
| 5   | John Kelly, et George Bowey.....                        | 152789  | 00   | 4600                                 | 00    | 148189                        | 00    |
| 6   | J. et G. Worthington.....                               | 154600  | 00   | 3500                                 | 00    | 151100                        | 00    |
| 6   | John Karr et Cie.....                                   | 138000  | 00   | 5000                                 | 00    | 133000                        | 00    |
| 8   | Thomas Snarr.....                                       | 177280  | 00   | 4770                                 | 00    | 172510                        | 00    |
| 9   | James Stuart et Cie.....                                | 1597700 | 00   | .....                                | ..... | .....                         | ..... |
| 10  | James Beachell et Cie.....                              | 156459  | 20   | } Taux de l'architecte               | }     | 156459                        | 00    |
| 11  | F. X. Berlinguet.....                                   | 146939  | 00   |                                      |       | 3950                          | 00    |
| 12  | Elliott et Melville.....                                | 209000  | 00   | 7000                                 | 00    | 202000                        | 00    |
| 13  | Jones, Haycock et Cie.....                              | 93900   | 00   | 4000                                 | 00    | 89900                         | 00    |
| 14  | O'Neill, et Chrysler, et McGarvey.....                  | 125400  | 00   | 3800                                 | 00    | 121600                        | 00    |
| 15  | McGreavy.....                                           | 139400  | 00   | .....                                | ..... | 139400                        | 00    |
| 16  | Wallace et Cie.....                                     | 118500  | 00   | .....                                | ..... | 118500                        | 00    |
| 17  | James Goodwin et Cie.....                               | 97984   | 00   | 6000                                 | 00    | 91984                         | 00    |
| 18  | Charles Peters.....                                     | 143424  | 00   | 4000                                 | 00    | 139424                        | 00    |

Les 18 soumissions qui précèdent ont été ouvertes par le commissaire en présence du député-commissaire et du secrétaire, Lundi, 12 mars 1860, à 11 heures.

(Signé,)

JOHN ROSE, Commissaire,  
SAMUEL KEEFER,

NOTE.—Deux autres soumissions, portant le timbre d'Ottawa, l'une du 9, l'autre du 10 courant,—ont été reçues trop tard.

(Signé,)

JOHN ROSE, Commissaire,  
SAMUEL KEEFER,

## No. 10.

CÉDULE des soumissions pour le chauffage et la ventilation des édifices publics, Ottawa, ouvertes le 19 février 1860, en présence du député et du secrétaire des travaux publics.

| No.   | Nom du soumissionnaire.                                                           | Edifices du Parlement. |      | Edifices des Départments. |      | Total. Les deux édifices. |      |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------|---------------------------|------|---------------------------|------|
|       |                                                                                   | \$                     | cts. | \$                        | cts. | \$                        | cts. |
| 1...  | John Mills.....                                                                   | 10000                  | 00   | 12800                     | 00   | 22800                     | 00   |
| 2...  | Ed. de Stoecklin—Parlement.....£ 1300                                             | 52000                  | 00   | 42920                     | 00   | 94920                     | 00   |
|       | Thos. Andrews—Aile droite..... 5500                                               |                        |      |                           |      |                           |      |
|       | Ch. Baillargé—Aile gauche..... 5230                                               |                        |      |                           |      |                           |      |
|       | £23730                                                                            |                        |      |                           |      |                           |      |
| 3.... | Robt. Mitchell et Cie.....                                                        | 47495                  | 00   | 41901                     | 00   | 89396                     | 00   |
| 4.... | Chas. Garth, (quatre systèmes pour les édifices du parlement et des départements) | (Soum. acceptée.)      |      |                           |      |                           |      |
|       | Chauff. par la vapeur d'après le syst. des voûtes                                 |                        |      |                           |      |                           |      |
|       | do l'eau chaude do do                                                             |                        |      |                           |      |                           |      |
|       | do vapeur d'après le syst. des conduits                                           |                        |      |                           |      |                           |      |
|       | do tuyaux à la vapeur.....                                                        |                        |      |                           |      |                           |      |
| 5.... | Gilbert & Bartley.....                                                            | 35500                  | 00   | 30000                     | 00   | 65500                     | 00   |
|       | Aile est..... \$15000                                                             |                        |      |                           |      |                           |      |
|       | Aile ouest..... 15000                                                             |                        |      |                           |      |                           |      |
| 6.... | Non ouverte—Reçue trop tard, 17 janvier 1860, 10, A. M.                           |                        |      |                           |      |                           |      |
| 7.... | Non ouverte—Reçue trop tard, 18 janvier 1860, 12.10, P. M.                        |                        |      |                           |      |                           |      |

*[Conformément à la recommandation du Comité des Impressions, les contrats et spécifications, etc., relatifs à l'érection des Edifices Publics d'Ottawa ne sont pas imprimés.]*

---

No. 58.

## RÉPONSE

Une adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 25 avril, priant Son Excellence de mettre devant la Chambre “ copies de toute la correspondance ou de tous autres documents, en la possession du gouvernement, relativement au Havre de Refuge sur la côte est du lac Huron.”

[Par ordre,]

C. ALLEYN,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,  
Québec, 10 Mai 1860.

---

*Conformément à la recommandation du Comité des Impressions, la réponse qui précède n'est pas imprimée.]*